MESSAGER
DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Dr P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. à l'Université de Louvain.
J. Béthune-de Villers, à Gand.
R. Chalon, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
Cte E. de Barthélemy, conseill. Gén. de la Marne, à Courmelois.
Émile de Borchgrave, ministre de Belgique, à Constantinople.
Chr L. de Burbure, membre de l'Acad. de Belgique, à Anvers.
Vte de Grouchy, à Paris.
Chanoine de Haerne, membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.
Cte de Marsy, à Compiègne.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
L. de Villers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. De Vlaminck, archéologue, à Bruges.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.
J. Felsenhart, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
H. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, secrét. et archiv. de l'évêché, à Gand.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
Max. Rooses, conservateur du Musée Plantin, à Anvers.
A. Siret, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.
Van Bastelaer, président de la Société archéol. de Charleroi, à Marcinelle.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
V. Vanderhaeghen, archiviste de la ville, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vanderhaeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.; Baron Béthune, archéologue.

Émile Varenbergh, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1886

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDERHAEGHEN

rue des Champs, 62

—

1886.

LE CHATEAU DE GÉRARD-LE-DIABLE A GAND.

L'énorme et sombre bâtiment que les Gantois connaissent depuis six siècles sous le nom de château de Gérard-le-Diable, est sans contredit, malgré son état actuel de délabrement, l'une des constructions civiles les plus intéressantes que possède la ville de Gand. La Belgique même renferme peu de monuments aussi importants que cet antique manoir, dont la construction remonte au commencement du XIII[e] siècle.

La hache des démolisseurs et l'amour du lucre ont fait tomber, dans la cité d'Artevelde, un très grand nombre de ces demeures seigneuriales, appelées *Steen* ou *Hof,* dont la façade était percée de nombreuses et larges baies, tandis que l'étage supérieur était crénelé et pourvu de tourelles de guet. Mélange singulier d'architecture civile et d'architecture militaire, ces constructions, bâties et occupées par des citoyens opulents, devaient servir à la vie civile et, en même temps, être à l'abri d'un coup de main.

Citons, parmi les principaux *Steen* que possédait la ville de Gand : la *Grande Ameide,* située

rue aux Vaches; le *Vaernewycksteen*, au coin de la rue des Échevins; le *Symoens-Ryckensteen*, situé rue Basse, ainsi que le *Serbraemsteen*, demeure de Ryhove, au XVI[e] siècle; le *Sanderswal*, qui devint plus tard la Cour du Prince et fut illustré par la naissance de Charles-Quint; la *Maison d'Artevelde;* la *Cour de Ravenstein*, près de l'église Saint-Michel; la maison dite *het huus metten torens*, rue des Champs; la *Cour d'Egmont;* le *Utenhovensteen* [1]; le *Château de Gérard-le-diable*, situé au Reep; le *Wulfaert Vilainsteen* [2], situé rue Basse, etc.

Dans les documents du Moyen-Age, il est souvent fait mention de ces maisons fortifiées. Voici en quels termes en parle Guillaume, archevêque de Rheims, dans une charte de 1197, par laquelle il concède au Chapitre de Sainte Pharaïlde la direction des écoles dans toute la ville de Gand : *Post modum autem infortunio miserabili, praefato oppido penitus igne consumpto.... multitudo civium propter arridentem sibi divitiarum abundantiam, et arces domorum cum turribus aequipollere videbantur* [3].

Guillaume Briton, dans sa *Philippide*, s'exprime ainsi : *Communia Gandaviorum turritis domibus, gazis et gente superba* [4].

Citons enfin le chroniqueur Gilbert dans son *Chronicon Hannoniae : Tempore illo, homines in*

[1] *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1839; p. 153.
[2] *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1855; p. 304.
[3] Miræus; *Opera diplomatica;* t. II, p. 974.
[4] Wilhelm Brito; *Philippid.;* I, II.

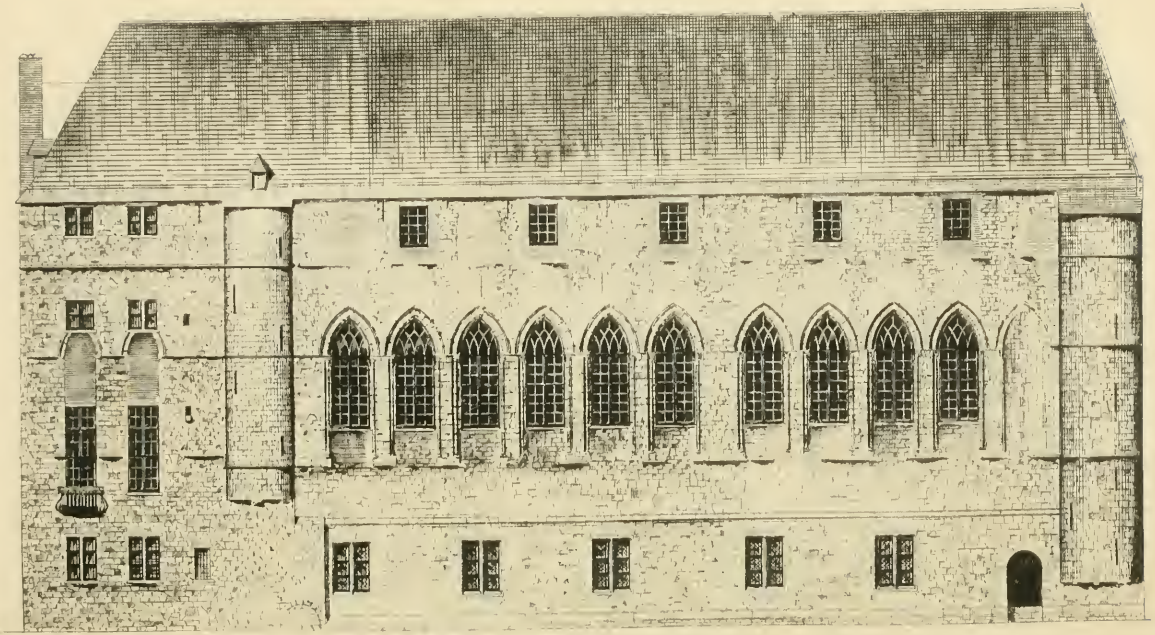

Château de Gérard-le-diable, à Gand. - Etat actuel. échelle de 1 par mètre.

Phototypie: Edmond Sacré, Gand.

Gandavo, et potentes parentela et turribus fortes, inter se discordabant [1].

Gand ne possède plus aujourd'hui qu'un seul de ces manoirs fortifiés, le château de Gérard-le-Diable, sur lequel l'attention vient d'être appelée d'une façon toute spéciale, depuis que l'ouverture de rues nouvelles a dégagé le vieux bâtiment et l'a mis en lumière.

Encore les restes de la vieille résidence du châtelain de Gand sont-ils dans un état de vétusté regrettable, et les amis de l'art ancien se demandent avec inquiétude quel sort est réservé au *Steen,* dans un avenir prochain, si le temps continue à y accumuler ses outrages, sans qu'aucune précaution soit prise pour rendre au monument une nouvelle jeunesse.

Nous avons cherché à répondre au vœu des artistes et des archéologues en montrant la possibilité de restaurer le château de Gérard-le-Diable et d'en tirer parti pour l'embellissement de la ville de Gand. Mais avant d'expliquer à nos lecteurs le projet de restauration que nous avons esquissé, résumons brièvement les diverses vicissitudes qu'a subies, durant le cours des âges, le *Steen* gantois [2].

Le château qui domine le quai du Bas-Escaut, aurait été construit, dit-on, par Gérard, châtelain de Gand, vers 1216 [3]. Il y eut, dans cet édifice, un

[1] *Gilberti Chronicon Hannoniae;* ad annum 1193.

[2] Nous devons plusieurs des renseignements qui vont suivre à à M. Frans De Potter, l'infatigable historien des communes de la Flandre.

[3] Notre planche 1 représente l'état actuel du château.

oratoire appelé la chapelle de Gérard-le-Diable, ainsi qu'en témoigne le *Jaer-Register* de 1374, f° 5 : *het huus van Jacop van Raveschot ghestaen ende gheleghen nevens de capelle van Geeraert den dievel....* Cette chapelle se trouvait au-dessus des caves : *de cappelle, ende de vouten der onder,* disent les Comptes de la ville de Gand, en 1450-1451.

Déjà en 1336, le château de Gérard-le-Diable appartient à la ville de Gand, qui y fait exécuter de grands travaux, de 1336 à 1338. — En 1336, elle dépense, de ce chef, la somme de 114 livres, 19 escalins, 10 deniers. — En 1362-1363, elle dépense 131 livres : *Van eenen zacke kalx ende een voeder savels* (*omme*) *de vurste mede te legghen.* — En 1367-1368, une somme de 163 livres, 5 escalins, 10 deniers figure encore dans les Comptes de la ville, du chef de réparations au *Steen.*

En 1419-1420, les Comptes de la ville mentionnent un travail sur lequel nous appelons toute l'attention de nos lecteurs : *Item betaelt den ghesellen die Gheeraerds Dievels Steen afbraken een staghe, X lib. gr.* Un étage est démoli; mais il n'est pas parlé, dans les comptes communaux, de l'abaissement de la charpente et de la toiture, ce qui parait être cependant le corollaire inévitable de la démolition d'un étage. D'autre part, il ne s'agit pas de l'étage supérieur de la tour carrée ou donjon, qui existait à cette époque : nous prouverons que l'étage supérieur du donjon existait encore deux siècles plus tard. — Il ne peut donc

être question que de l'espèce d'étage formé par le mur crénelé, au dessus de la corniche; les créneaux étaient probablement très détériorés en 1419, et comme ils n'étaient plus d'aucune utilité, la ville les aura fait démolir.

Cette démolition ne nécessitait aucun changement important à la toiture et était fort simple à pratiquer; de là vient que la minime somme de 10 livres de gros a suffi pour enlever l'étage des créneaux.

En 1342, le château de Gérard-le-Diable servit de prison, pendant quelques jours, dit-on, à Jacques Van Artevelde.

En 1433, existait déjà, rue basse de l'Escaut, derrière le château, une congrégation de Hiéronymites s'occupant avec succès d'enseignement. Cette congrégation, d'après Sanderus, paraît avoir habité tout au moins une partie de l'ancien château de Gérard-le-Diable, dont les dépendances s'étendaient alors entre la partie conservée actuellement, la rue basse de l'Escaut et la ruelle dite de Gérard-le-Diable.

En 1569, l'évêque Jansenius aurait supprimé la congrégation des Hiéronymites et l'aurait remplacée par le Séminaire épiscopal qu'il venait de fonder.

Toutefois, les registres de la ville [1] mentionnent ce fait que les échevins louèrent en 1449 le *Steen* de Gérard-le-Diable à Philippe Sersanders pour dix-huit ans; dès cette époque le *Steen* était fort

[1] Diericx. *Mémoires sur la Ville de Gand;* II, p. 315.

délabré; à la fin du bail, c'est-à-dire en 1467, il fut affermé, par les échevins, à un étranger, Pierre de Witte.

On peut supposer, avec assez de vraisemblance, nous paraît-il, que la location faite par les échevins ne comprit pas la grande salle et que celle-ci, transformée en vaste chapelle ou église, demeura à la disposition des Frères Hiéronymites.

La collection Goetghebuer, déposée à la bibliothèque de l'Université de Gand, renferme (boîte N) un dessin sur papier représentant l'un des côtés du quai du Bas-Escaut, ou *Reep,* depuis les *Braemgaten* jusqu'aux abords de la rue Neuve St-Jacques.

Ce dessin remonte, sans conteste, au milieu du XVI[e] siècle, entre 1545 et 1550; il comprend une vue cavalière, que nous reproduisons exactement dans notre Planche III, du château de Gérard-le-Diable. L'auteur du dessin ne s'est préoccupé que de la silhouette générale de l'édifice; le nombre des fenêtres est de cinq au lieu de onze, et la façade principale a beaucoup trop peu de longueur. En revanche nous y trouvons représentées les deux tourelles rondes engagées, de hauteur différente, que l'on a rasées, depuis lors, au niveau du toit; le grand donjon rectangulaire avec toiture en batière et lucarnes; enfin l'échauguette ou tourelle de guet, posée au sommet de la toiture et à peu près au milieu de la façade, précisément à l'endroit ou un large panneau de muraille séparant deux fenêtres, permet d'appuyer semblable édicule.

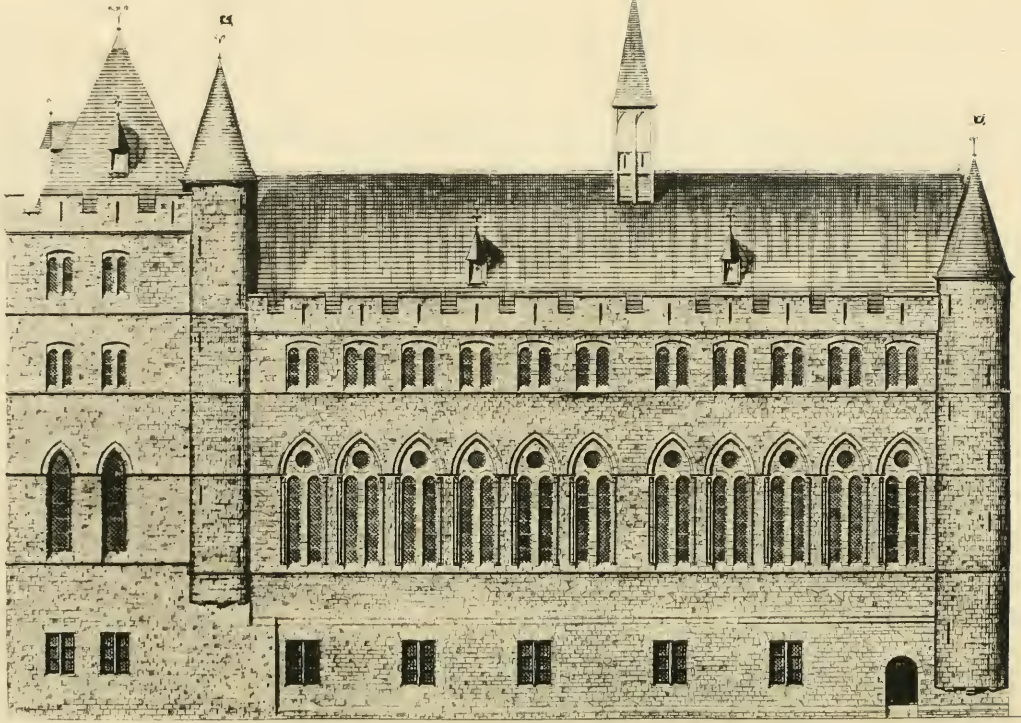

Château de Gérard-le-diable, à Gand. – Façade restaurée. échelle de 1/100 par mètre.

L'existence de la tour rectangulaire ou donjon est du reste affirmée par de nombreux auteurs.

Le chevalier Diericx, dans ses *Mémoires sur la Ville de Gand* (2e partie, p. 315), en parle ainsi : « (le *Steen*) était jadis muni d'une troisième (*tour*) de forme quarrée qui s'élevait du corps même de l'édifice. »

Sanderus, dans la *Flandria Illustrata,* à laquelle le chevalier Diericx renvoie ses lecteurs, s'exprime de la manière suivante : *Turris inibi est, quadrato opere, cujus meridianum latus magna parte cavum est.... De hàc quoque turri longa inter populares fabula est a dœmone structam, quod figmentum ex dicto Gerardi agnomine trahi peritioribus non est obscurum* [1].

Duchesne, dans son ouvrage intitulé : *Maisons de Guisnes et de Gand,* imprimé à Paris en 1631, s'exprime ainsi : « à présent, on y voit encore une tour quarrée que le peuple tient familièrement avoir estée construite par le Diable. »

L'ancien plan à vol d'oiseau de la ville de Gand, portant la date de 1534, et dont la reproduction est l'œuvre de l'habile graveur Onghena, montre également un donjon s'élevant au dessus du château de Gérard-le-Diable.

Mentionnons encore un plan dont la copie figure dans la collection Goetghebuer, et dont l'original est censé exister aux archives de la Ville. Ce plan représente, en 1626, « l'état actuel de la construction dite les Frères ou le Séminaire ;

[1] I, p. 333.

l'architecte Jacques Francquaert, de Bruxelles, en fait un projet de maison de force, ainsi que le marque sa lettre du 6 avril 1626. » On lit dans la légende qui accompagne le plan, à la lettre E, qui désigne le donjon : « desen grooten toren sal afgenomen worden soo leeghe dat het dack van de kerke daer over can comen. »

C'est ce qui fut ponctuellement exécuté avant 1633 probablement, car c'est du 13 mai 1633 que date la transformation du *Steen* en maison de force.

Il faut noter également dans cette citation les mots : *het dack van de kerke*. La grande salle était transformée en chapelle ou église et le plan auquel nous empruntons ces renseignements nous montre que l'autel était adossé au pignon opposé au donjon. Cette transformation devait dater du XV^e^ siècle, à en juger par les curieux fragments de peinture décorative que l'on a retrouvés en grattant le badigeon des murs et qui représentent des Apôtres et des Saints.

De cette même époque dataient aussi, selon toute vraisemblance, les meneaux à réseau de la dernière période ogivale, qui furent placés dans les grandes baies dégarnies de leurs divisions primitives; ces meneaux furent bouchés plus tard, au moyen de maçonnerie, de façon à ne laisser subsister dans chaque baie qu'une fenêtre à peu près carrée divisée par des meneaux verticaux. C'est dans cet état qu'un bon dessin du château de Gérard-le-Diable, fait en avril 1832, et conservé également dans la collection Goetghebuer,

nous représente les onze grandes fenêtres du *Steen*.

Enfin l'historien Moke, dont on connait l'exactitude scrupuleuse, admet également l'existence d'un donjon; nous reproduisons ici la description qu'il fait de l'antique édifice :

« Bâti en pierres grises, le *Steen* se dresse au bord de l'Escaut dont il semble commander le cours. De grandes fenêtres, dont la construction ne manque ni d'élégance ni de richesse, mais que des « réparations » modernes ont horriblement mutilées, embellissent cette façade imposante et lui donnent le caractère d'un palais, tandis que ses autres accessoires sont ceux d'une forteresse. Aux angles s'arrondissent deux tours, qui font à peine saillie sur le fleuve.

« Les fortifications sérieuses se trouvaient à la face opposée et ont été abattues depuis longtemps. On a détruit de même une grande tour quadrangulaire qui s'élevait au centre et le dominait avec orgueil. »

En 1773, le château de Gérard-le-Diable fut transformé en maison d'aliénés. Aujourd'hui, il sert en grande partie de dépôt aux archives de l'État; seul, l'ancien donjon appartient à la ville de Gand; il est occupé par les pompiers.

Les immenses souterrains du château constituent la partie la plus intéressante à visiter à l'intérieur, et la seule qui ait à peu près gardé son rude aspect primitif. Des colonnes rondes, trapues, surmontées de chapiteaux à crochets et reposant sur des bases rondes d'un beau caractère,

supportent des arcs-doubleaux rectangulaires et des voutes en moellons. L'ensemble de cette colonnade et de ces voutes est saisissant.

Toute cette partie de l'édifice, ainsi que la portion de façade qui y correspond, du côté de l'Escaut, a été remise en état, il y a peu d'années, par M. l'architecte Pauli, membre de la Commission Royale des Monuments.

Le projet de restauration que nous avons esquissé et que représentent les planches II et III jointes à ce travail, ne s'étend pas au delà des deux façades que l'ouverture des nouvelles voies de communication vient de mettre tout particulièrement en lumière. L'ancien château de Gérard-le-Diable, dans la magnifique perspective qui s'offre aux yeux, lorsqu'on parcourt la rue de Flandre, forme désormais l'avant-plan de la cathédrale de St-Bavon. Dans son état actuel, l'immense bâtiment présente un aspect sombre et si peu satisfaisant que nous avons entendu plus d'une personne émettre l'avis qu'il y aurait lieu d'abattre cette « masse informe, » — tout au moins le local des pompiers, c'est-à-dire l'ancien donjon.

Si un projet de restauration, basé sur des données sérieuses, peut contribuer à conserver le vieux *Steen*, à lui rendre, en partie du moins, son aspect primitif, et à embellir la ville de Gand, nous serons heureux d'avoir pu, par nos faibles efforts, contribuer à un pareil résultat.

Quelques explications sont nécessaires pour justifier le projet de restauration que nos lecteurs ont sous les yeux.

Nous avons naturellement respecté, dans notre projet, la restauration de la partie inférieure de la façade faite par M. l'architecte Pauli. A notre avis toutefois, les baies primitives, rapprochées de l'eau, c'est-à-dire du point d'attaque, devaient être beaucoup plus restreintes que celles qui éclairent aujourd'hui d'une lumière abondante les beaux souterrains du *Steen*. — Nous n'avons pas davantage cru devoir modifier le niveau adopté par l'autorité administrative pour la crête du nouveau mur de soutènement établi devant le château. Une portion du vieux mur de façade est cachée, il est vrai, par les nouveaux remblais et l'effet de grandeur du manoir féodal est diminué; mais ces inconvénients sont de ceux sur lesquels il nous paraît impossible de revenir pour le moment; nous nous bornons à les signaler.

Nous ne nous sommes pas attaché non plus à la restauration intérieure de l'édifice, destiné, paraît-il, à demeurer un dépôt d'archives. Nous avons toutefois fait la supposition que l'État acquière de la ville le vieux donjon, actuellement occupé par les pompiers. Ce donjon offrirait une excellente salle d'étude pour le public, avec accès par la rue de Flandre, ainsi que des salles nouvelles pour le dépôt des archives.

Le plan terrier dressé en 1626 par l'architecte bruxellois Francquaert, montre que le mur primitif qui limitait le donjon du côté opposé à l'Escaut, a été démoli et remplacé par le mur actuel; celui-ci a été construit en vieux matériaux et a réduit les proportions de la vieille tour rectangulaire.

Vraisemblablement les fondations du vieux mur existent encore; le mur plus récent est d'ailleurs en mauvais état et l'aspect du donjon exige impérieusement que l'on rende à ce dernier ses proportions primitives. Nous proposons donc l'agrandissement du donjon actuel, ainsi que le montre le plan de la planche III. Une porte, destinée au public, serait pratiquée, comme nous venons de le dire, du côté de la nouvelle artère; en même temps d'autres portes, pratiquées aux divers étages, mettraient en communication le donjon et le château.

Le défaut d'alignement du donjon serait racheté par un grillage derrière lequel de la verdure remplirait la langue de terre séparant la limite du trottoir de la muraille ancienne. La muraille elle-même, dans laquelle il ne parait pas nécessaire de percer un grand nombre de fenêtres, eu égard à celles qui éclaireront le donjon du côté de l'Escaut, pourrait être garnie de lierre; l'effet de cette verdure sur la pierre grise serait des plus pittoresques.

Ces premiers jalons posés, voici comment nous avons abordé la restauration du *Steen*.

Le dessin de la collection Goetghebuer, qui se trouve reproduit sur notre planche III, nous a servi de guide pour retracer la forme générale du donjon, auquel nous avons attribué un étage de plus qu'au reste du château, soit à peu près la différence de hauteur qui existe entre les bases des deux tourelles engagées. Nous inspirant encore du dessin de la collection Goetghebuer,

nous avons surmonté le donjon restauré d'un toit en batière et les tourelles d'escalier de toitures rondes.

Nous rétablissons également la tourelle de guet que porte ce même dessin et que justifient, d'une part, l'importance du manoir, et, d'autre part, l'espace beaucoup plus grand qu'ailleurs, qui existe sous cette tourelle de guet entre les baies qui éclairent la façade principale. On nous objectera peut-être que la tourelle représentée dans le dessin de la collection Goetghebuer pourrait être tout simplement celle que l'on plaça probablement sur le toit de la grande salle transformée en église et qui servit à suspendre les cloches. Cette objection assez plausible et à laquelle il nous est impossible de répondre d'une façon péremptoire avec les éléments dont nous disposons, n'infirme en rien toutefois notre argument tiré de la largeur unique du panneau de maçonnerie qui existe en cet endroit. Comment expliquer cette différence considérable avec les autres panneaux, si étroits, qui séparent les baies, si ce n'est par une nécessité de construction?

L'étage abattu, en 1419-1420, par les échevins de Gand, est, à notre avis, le mur crénelé qui couronnait la corniche. Tous les anciens *Steen* de Gand étaient pourvus de créneaux : « Construites à une époque ou l'émeute grondait souvent dans les rues et où l'esprit de rivalité armait parfois les partis les uns contre les autres, ces fières demeures féodales, dit M. P. C. Vander Meersch[1],

[1] *Messager des Sciences historiques*, etc., 1855, p. 306.

avaient une solidité qui pouvait défier les attaques les plus sérieuses et soutenir même au besoin un siége en règle. Afin de les mettre à l'abri d'un coup de main, elles n'avaient ordinairement au rez-de-chaussée que de rares et étroites fenêtres; par contre, chacun des étages supérieurs était percé d'une suite d'ouvertures plus larges, ayant la forme carrée ou ogivale. Une plateforme, hérissée de créneaux et flanquée à chacun de ses angles d'une tourelle en encorbellement, couronnait l'édifice. »

Le *Wulfaert Vilainsteen* possédait encore ses créneaux et des tronçons de tourelles, lorsque fut exécuté le dessin de la collection Goetghebuer qui le représente.

L'*Utenhovensteen*, dont nous trouvons l'image dans le *Messager des sciences historiques* de 1839, y est représenté avec deux tourelles reposant sur des encorbellements, aux deux extrémités de la façade, et le premier créneau lié à la tourelle de chaque côté.

Nul doute par conséquent que le château de Gérard-le-Diable, qui était beaucoup plus important que les *Steen* dont nous venons de parler, possédât également des créneaux, destinés à abriter les défenseurs du manoir, en cas de siége.

Nous avons adopté pour le mur crénelé, la forme de celui qui existe encore, en bon état, au château de Laarne [1], et qui remonte à la même époque.

[1] Voir la Monographie du château de Laarne que nous avons publiée dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1e année, 1883.

La restauration des grandes fenêtres ogivales et celle des fenêtres supérieures présentaient d'assez grandes difficultés. Un détail dessiné à une échelle suffisante (planche III) montre les seules parties anciennes encore existantes de l'une des baies ogivales. Les divisions intérieures primitives ont entièrement disparu. Si l'on tient compte, pour fixer approximativement la hauteur du seuil de fenêtre primitif, du niveau de certaines banquettes de pierre qui existent encore dans la grande salle et sur lesquelles on s'asseyait pour voir se qui se passait au dehors, on arrive au niveau que nous avons adopté. D'autre part, lorsque l'on observe certaine entaille de sept centimètres de largeur qui est pratiquée dans les montants de chaque baie, à la hauteur des chapitaux des colonnettes, on se trouve conduit assez naturellement à faire reposer sur ces entailles des cintres formés de matériaux de faible équarrissage, comme en comporte le reste de l'édifice, et reposant sur un fort meneau central, appareillé lui aussi en petits matériaux. Un œil-de-bœuf, semblablement appareillé, forme le tympan de la fenêtre.

Ce mode de division des baies, très simple et d'un caractère civil, nous a paru rentrer assez bien dans le style sobre et sévère de l'époque et dans le goût de l'édifice lui-même. Des panneaux vitrés sertis de plomb éclairent les fenêtres et sont posés dans des rainures verticales ménagées dans les montants, et sur des barres de fer horizontales.

Une forte batée que nous avons retrouvée des deux côtés de chaque baie, permettait d'appliquer contre les ouvertures et de fixer solidement, à l'intérieur, de lourds panneaux de chêne, généralement revêtus de cuir, destinés à préserver le château des pierres, des flèches et du feu.

Les anciennes baies de l'étage supérieur ont laissé dans la maçonnerie de la façade des traces verticales très nettement caractérisées, qui permettent de déterminer aisément leur largeur.

Nous les avons suivies fidèlement et nous avons adopté, pour la division intérieure de ces baies, un système analogue à celui des fenêtres ogivales du rez-de-chaussée. Les cordons primitifs sont aisés à rétablir et leur écartement n'est pas sans nous avoir aidé à fixer la hauteur de la corniche et celle des nouveaux cordons.

Les deux longues fenêtres ogivales du donjon, aujourd'hui en grande partie fermées au moyen d'une maçonnerie de briques, forment, selon toute probabilité, les anciennes fenêtres de la chapelle castrale. C'est cette chapelle qui serait, à notre avis, affectée désormais au public, dans le dépôt des archives de l'Etat.

La restauration du château de Gérard-le-Diable, tout en étant très importante, puisqu'elle comporterait des reconstructions partielles, pourrait néanmoins maintenir en place un très grand nombre de vieux matériaux, demeurés en bon état, de manière à conserver l'aspect pittoresque et vénérable du *Steen*.

Ajoutons que la démolition de certaines ajoutes

récentes, telles que le seuil actuel des grandes baies ogivales, fournira peut-être à l'architecte des éléments plus précis que ceux que nous possédons, pour tenter une restauration scrupuleusement fidèle.

Quant au dépot des archives de l'Etat, il ne pourrait que gagner au rétablissement des anciennes fenêtres; il y puiserait plus de jour et une ventilation plus parfaite. Le renouvellement de la toiture, qui serait désormais en ardoises avec faitières de pierre, démontrerait peut-être la nécessité de renouveler la charpente. Celle-ci doit avoir considérablement souffert des infiltrations que le mauvais état de la couverture en tuiles entraine à chaque forte pluie. La charpente nouvelle serait en fer, de façon à mettre le dépôt des archives à l'abri du feu.

Enfin l'aspect que présenteraient le donjon, les tourelles, les lucarnes, surmontés d'épis en fer ouvragé, les créneaux rétablis et les fenêtres restaurées, serait très monumental. Il en résulterait un sérieux embellissement pour la ville de Gand, que les pouvoirs publics s'efforcent en ce moment de doter de quartiers nouveaux et bien tracés et de points de vue habilement ménagés.

Gand, 27 janvier 1886.

Arthur Verhaegen,
Membre correspondant de la Commission Royale des Monuments.

EXHUMATION
DES CENDRES D'ISABELLE D'AUTRICHE.

Dans le courant du mois de mai 1883, un navire à vapeur partait d'Anvers en destination de Copenhague, ayant à bord les restes mortels d'Isabelle d'Autriche, ainsi que ceux de son fils Jean, qui depuis plus de trois siècles reposaient à Gand. Le gouvernement danois avait sollicité ce transfert, dans le but d'honorer la mémoire de la sympathique épouse du roi Christiern II, en lui élevant un mausolée dans son pays d'adoption [1].

Aujourd'hui que ces ossements ont quitté pour

[1] L'histoire d'Isabelle d'Autriche a été retracée souvent, notamment par J. F. Willems, *Belgisch Museum*, 1838, p. 196-236. — Cf. la nouvelle historique de M. J. de Saint-Genois : *Duveken Willems, histoire danoise du XVI^e Siècle.* (*Feuillets détachés.* Gand, 1852). — J.-J. Altmeyer, *Isabelle d'Autriche et Christiern II.* Article du *Trésor national*, t. I, pp. 26-36 et 286-315. — Jozef Van Deurme, *Schets eener geschiedenis der abdijen van S^t Baafs en S^t Pieters te Gent*, Gand, 1883. — Anton Bergmann, *Geschiedenis der Stad Lier*, Anvers 1873, pp. 172-179, donne des renseignements sur le séjour d'Isabelle et de Christiern à Lierre.

Au sujet de l'île d'Amac, cet « Eden rustique, » colonisée sous le règne de Christern, voir un article de M. E. Vanden Bussche, *L'île d'Amac, colonie flamande au XVI^e siècle.* (*La Flandre,* Bruges, t. 10, 1879, pp. 187-198.)

toujours notre pays, il ne sera pas sans intérêt de rassembler ici tous les renseignements relatifs à la tombe qui les contenait à l'église de Saint-Pierre.

I

Isabelle mourut le 19 janvier 1526 (nouveau style) au château abbatial de Zwynaerde-lez-Gand, où elle avait été reçue somptueusement avec le roi de Danemark et ses trois enfants Jean, Dorothée et Christine, par l'abbé de Saint-Pierre, Gérard Cuelsbroeck [1].

Thomas Blanckaert, notaire apostolique et curé de Zwynaerde, dressa le procès-verbal très circonstancié de ses derniers moments [2].

On fit des funérailles splendides à cette princesse dont la naissance à Bruxelles, vingt-cinq années auparavant, avait donné lieu à des fêtes publiques dans tous les pays soumis à la couronne de Bourgogne [3]. Pendant quinze jours, les cloches des églises paroissiales de la ville de Gand et des abbayes sonnèrent matin et soir en signe de deuil. Le corps resta au château jusqu'au 4 février; il fut alors porté jusqu'à une maison située près de la porte dite *Heuverpoort*, où se forma l'imposant cortège qui devait accompagner le convoi funèbre. Outre le roi et le prince royal, à cheval et couverts

[1] *Annales Sancti Petri.*

[2] Publié par Dierickx, *Mémoires sur la ville de Gand,* 1814-1816. Appendice pp. 182-188. — J. F. Willems, cité. — Cf. De Busscher, *L'abbaye de St-Pierre,* 1867, 2e édition.

[3] V. à ce sujet Robert Macquereau, *Chronique de la Maison de Bourgogne.*

de longs vêtements de deuil, on y voyait le clergé de toutes les paroisses et les religieux des abbayes; les cinquante-deux doyens et les jurés des métiers; les abbés de Tronchiennes, de Saint-Nicolas[1], de Baudeloo, de Saint-André, de Saint-Bavon et de Saint-Pierre, ces deux derniers mitrés; les échevins de la Keure et des Parchons; les seigneurs de Fiennes et de Ravenstein, le président du Conseil de Flandre, Jacques de Blasere, et d'autres personnages de distinction.

Le cercueil fut déposé dans l'oratoire ou église abbatiale, et le lendemain eurent lieu les obsèques solennelles, suivies de l'enterrement dans le chœur, devant le grand autel[2].

Les comptes de sacristie de Saint-Pierre, conservés aux Archives de l'État à Gand, nous font connaître quelques détails curieux relatifs à cette cérémonie. Les échevins de la ville de Gand avaient envoyé cinquante sergents porteurs de torches de cire. Lesdits sergents n'entrèrent pas à l'église, mais s'arrêtèrent dans le cimetière. Sur l'ordre des échevins, ils rapportèrent ensuite les torches à l'hôtel de ville[3]. Voyant que la cire ne restait pas à l'église, le premier sacristain (*uppercoster*),

[1] S. Nicolaus te Vurne.

[2] V. le procès-verbal de Thomas Blanckaert et un document publié par Van Lokeren, *Chartres et documents de Saint-Pierre*, II, p. 351.

[3] Item ter eerbaerheyt van den conine ende zynder huusvrauwe lichame, dat men ter erden drouch, zandt de stede van Ghendt L tortsen die de serjanten droughen, maer en brochten die binnen onser kercken niet, maer bleven voor de kercduere up Onser Vrauwen kerchooft ende hebben die tortsen uut bevele van scepenen, huerlieder meesters, wederomme tscepen huus ghedreghen.

Louis Vidt, alla se plaindre aux échevins qui étaient tous réunis et prétendit qu'on l'avait frustré indignement, lui et l'église.

Éconduit par maître Liévin Blomme, pensionnaire des échevins, le sacristain se rendit auprès du prélat de Saint-Pierre, lequel trouva la réclamation fondée [1].

Menacés d'une poursuite, les échevins firent comparaître devant eux le sacristain, trois jours plus tard, et lui déclarèrent alors par l'organe de leur pensionnaire, que le restant des torches avait été employé au service de la ville [2]!

[1] Ic, Lowys Vidt, uppercoster, ziende tonghelyc dat men der kercken dede, ben ghegaen by scepenen, daer zy alle vergadert waren, my beclaghende van den onghelycke dat zy der kercken ende my deden, midts dat zy de tortsen binnen onser kercken niet en brochten ende daer niet en lieten, anghesien dat de tortsen ghemaect waren om tlichame te heerene; voor zo, seyd ic, zo wat met eenich lichame quame weder pel weder was ofte offerande, dat datte den uppercoster naer alle ghescreven rechten ende costumen, oeynt ghehuuseert binnen der stede van Ghendt, toebehoorene zaude; daer up seyde de pensionaris, meester Lievin Blomme, uutten monde van scepenen, dat onredelic was, midts dat de tortsen in de kercke niet gheweest en waren, maer alleene up Onser Vrauwen kerckoof ende dat ic uutter camere lyden zaude ende pacientie hebben zaude; daer ic up seyde dat zy met hueren tortsen niet binnen commen en waren, dat was een bedroch ende valsheyt ende naer de reghelen van rechten zo en behoort niement van valsheyt eenich profyt ofte bate te hebben ende vermat my dat ic 't mynen eerwerdeghen vader, mynen prelaet, claghen zaude; alzo ic dede. Ende midts dat myn heere wel verstont dat ic wel ghefundeert was, raetde my te gane by den rade vander kercken ende dochte hemlieden goet dat men eene compleynte up hemlieden bedienen zaude.

[2] Dit al ghedaen zynde, eer men de compleynte bediende, hebbe scepenen te kennen ghegheven tlast van mynen eerwerdeghen vader; scepenen dit hoorende, hebben my heeten weder commen binnen derden daghe, dwelc ic ooc dede, ende daer commende hebben my doen segghen met huerlieden pensionaris dat de tortsen verbesicht waren in den dienst van der stede.

Louis Vidt ne se contenta pas de cette réponse et réclama dix-huit livres pour le rachat de la cire. Après délibération, les échevins lui accordèrent douze livres [1].

On lit dans le même compte qu'à l'offrande le roi de Danemark donna une couronne d'or et le prince royal un florin philippe, soit ensemble vi livres xviii sous parisis [2]; que le beau catafalque sur lequel le corps avait éte déposé dans le chœur fut vendu vii livres [3], et qu'une vente de la cire non consumée rapporta quatre-vingt-quatre livres [4].

[1] Ic seyde dat zy sculdich waren te redimerene met eender somme van ghelde. Sy vraegden my wat ic hebben wilde van den tortsen. Ic begheerde xviii lib. p. Zylieder te garen ghesproken hebbende, hebben my toegheleyt xii lib., ende hebbe die ontfangen ende ben bleven in myne possessie. Als dit ghebuerde, was voorscepenen mer Rolandt de Baenst, Lieven de Vooghele, Cristoffel vanden Hove ende Wautier van Heetvelde ende haren ghesellen. Aldus zo comt hier ontfanghen . . . . . xii lib. p.

(Extrait du compte de la sacristie de S^t^-Pierre 1525-1526. [Registre n° 1928 de l'inventaire de l'abbaye de S^t^-Pierre.] V. *De Vlaamsche Wacht,* 1883, 9 septembre). Nous avons donné le texte d'après l'original.

[2] Item ter messen die ons eerwerdeghe vader in Gode dede, zyn commen ter offerande die edel coninc van Denemercken met zynen zoone, den jonghen prince; de coninc offerende een gaudin croone metter zonne, ende de prince eenen philips guldenen, comt hier ontfangen. . . . . vi lib. xviii. s. p.

[3] Item het huuse dat stont in midden van den choere es vercocht eenen Adriaen Kerckaert om de somme van . . . vii lib. p.

[4] Eerst den v^en^ dach in sporkele was begraven die edele ende mooghende cuenynghuine van Denemercken met wiens lichame quamen C. tortsen sonder tpypwas dat rontomme den choer stont ende up thuus dat in midden van den choer stont, daer tlichame onder ruste, van welcke pypwas is ghemaect in ghelde de somme van . . . . . iiii^xx^ iiii lib. p.

(*Ibid.*)

Le tombeau en marbre sur lequel se trouvait une statue couchée, fut exécutée par le sculpteur gantois Jean de Heere, d'après les dessins du célèbre peintre Jean de Mabuse ou de Maubeuge [1]. Une longue épitaphe latine, retraçant la vie de la princesse, fut composée par Cornelius de Schepper, vice-chancelier du roi Christiern II [2].

Bien qu'une révolution eût forcé Isabelle de fuir le Danemark avec le roi, ce pays ne fut pas indifférent à la mort de la jeune et malheureuse reine. Les cloches de toutes les églises firent entendre le glas funèbre et ses obsèques furent célébrés *per totam Daniam* [3].

A Gand son souvenir fut pieusement conservé. A chaque jour de fête, la tombe était recouverte d'un poêle de velours noir, à croix d'or [4].

[1] *Belgisch Museum*, 1838, p. 233. — De Busscher, cité, p. 81.

[2] Cette épitaphe a été reproduite par Sanderus, *Gandavum*, et par M. de Saint-Genois dans sa notice intitulé : *Recherches sur le véritable nom, le lieu de naissance, la famille et les armoiries, la sépulture et les écrits de Corneille de Schepper dit Scepperus*. Messager, 1856, p. 23. — La traduction en vers flamand, par le prêtre Jan van den Vivere, parut dans l'ouvrage de Marcus van Vaernewyck : *Die warachtighe gheschiedenisse van allen gheloofweerdighe saken van den alder onverwinnelijcsten... Keyser van Romen Carolus de vijfste van dien name, etc.* Ghendt, Gheeraerdt van Salenson 1564, in-4°, ff. O r°-O iij r°. — Cette traduction a été reproduite aussi dans Van Lokeren, *Chartres de St-Pierre,* t. II, ainsi que dans plusieurs recueils manuscrits.

[3] *Exequiae ejus et pulsus campanarum pro anima ejus per totam Daniam.* — E. Pontoppidanus, *Gesta et Vestigia Danorum extra Daniam*. Lipsiae 1741, t. II, 414.

[4] « Dese tombe was altyt bedeckt up hooghe daghen met een swart pelde met een gauden laken cruys, het pelde swart fluweel. » Inscription du dessin original de Arent van Wynendale, peintre de la ville, mort à Gand en 1592. *Atlas historique de la ville de Gand.* — Cf. Ms. de Laval, t. I, p. 3.

En 1531, l'empereur Charles-Quint fit célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de sa sœur [1]. La reine de Hongrie se rendit cette même année à l'abbaye de Saint-Pierre et fit procéder à une cérémonie semblable [2].

Le fils unique d'Isabelle d'Autriche, Jean de Danemark, duc de Holstein, fut élevé à la cour de l'empereur, son oncle. Il mourut en 1532, au château de Steinbruch, à peine âgé de 15 ans, et fut inhumé à Gand à côté de sa mère [3].

Lors des troubles de Gand en 1566, la tombe fut respectée par les iconoclastes, grâce à l'intervention de quelques bourgeois courageux [4].

[1] Item de Keyselicker Maiesteit heeft in ons kercke doen doen een huutvaert over de ziele van sijnder sustere conijnghinne van Duinemarcke, ende mits dat sijn officiers dwas werden, so hebben sij mij toegheleit als officier ende uppercostere van den v gauden croonen metter zonne, quae valent. . . . xviii lib. x. s. p.

(*Compte de la sacristie de S^t Pierre* 1531-1532. — *Vlaamsche Wacht,* 1883, 9 septembre).

[2] Item binnen desen jaere es commen binnen onsen convente de conijnghinne van Hongherien ende heeft doen doen een huutvaert ter lavenesse van der siele van huerer sustere conijnghe van Duinemarcke, ende offerde ten autare een gauden croone metter sonne, ende huer officiers werdent dwas, ende gaven mij voor minen solaris, iiii gauden cronnen metter soinne, compt.

xviii lib. x. s. p.

(*Ibid.*)

[3] Van Lokeren. *Chartes de Saint Pierre,* Introduction. — J. de Laval. *Notice manuscrite.*

[4] Dans sa chronique : *Van die beroerlicke tijden in die Nederlanden en voornamclijc in Ghendt,* 1566-1568, Van Vaernewyck dit (t. I, p. 130 et 131) : « Alleene die schoone coninclicke epitaphie van die coninghinne van Dennemaercke, zuster van den keyser Carolus de V^e, vander zelver matterie (albastre, marber ende toetse), wart ghesalveert ende verbeden van sommighe ghemeen personen. Dese wercken waren alle van den voornoemden meester Jan Dheere zeer constich ende levende als een ander Praxiteles. » Il resulte du contexte que le mot *épitaphie* doit s'appliquer ici au monument tout entier.

En 1578, les calvinistes détruisirent l'oratoire de Saint-Pierre, en même temps que tout le monastère. Les ossements des princes furent ensevelis sous les ruines de l'édifice.

Les moines qui avaient été dispersés, ne revinrent à l'abbaye qu'en 1585. Quelques années plus tard, le 19 mai 1600, l'abbé Corneille-Colomban Vrancx, aidé du P. Victor Jours, retira les ossements qui étaient cachés sous des décombres et les fit placer dans une tombe provisoire.

La première pierre du nouvel oratoire de Saint-Pierre fut posée par l'abbé Joachim Schayck en 1629.

Le nouvel édifice, élevé sur l'emplacement de l'ancien, n'était pas encore achevé quand, le 16 avril 1652, l'abbé Antoine Engrand et le prieur Amand Hovelynck, suivis de tous les moines, transportèrent en grande cérémonie les ossements dans la tombe actuelle.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, le tombeau fut ouvert. « Au commencement de la prélature de l'abbé moderne (Gudwaldus Seiger), dit le moine Malingié dans sa chronique manuscrite [1], Marie-Thérèse, notre très gracieuse impératrice, avoit fait prier notre abbé par son ministre à Brusselles, qu'on auroit ouvert ledit mausolée, ce qu'on fit. » On y trouva une boîte en plomb qui renfermait outre le procès-verbal rédigé par Thomas Blanckaert, les écrits relatant les transferts faits en 1600 et en 1652 [2]. « De tout quoi, ajoute

[1] *Verba dierum ou le Livre des jours... par moi Emilien Malingié,* p. 68. Ms. déposé à la bibliothèque de l'Université.

[2] Documents publiés par Willems et par Van Lokeren.

Malingié, notre abbé fit faire des copies pour Sa Majesté l'Impératrice [1]. »

Le 1er novembre 1796, les Français chassèrent les religieux de l'abbaye. La tombe fut profanée et des ouvriers s'emparèrent de la boîte en plomb [2]. La grande et belle plaque en cuivre contenant l'épitaphe, fut transformée en instruments de physique, ainsi que nous l'apprend la chronique du bibliothécaire J. de Laval [3] :

« L'abbaye de Saint-Pierre fut supprimée et l'église changée en un magasin à fourrage; la plaque de cuivre placée au-dessus du monument et le tombeau lui-même étaient restés intacts : la première ne put cependant échapper à l'économie (sic) dévastatrice et révolutionnaire de ceux qui s'étaient emparés du pouvoir à cette époque déplorable; elle fut ôtée et détruite par les ordres d'un professeur de l'École Centrale (le professeur Coppens), nouvellement créée à Gand, pour servir à la confection d'instruments de physique destinés à orner le cabinet de l'école. »

En 1797, l'oratoire allait être adjugé avec l'abbaye aux sieurs Bablot et Cie à Paris, lorsque, sur la proposition de Charles Van Hulthem, l'on décida que l'oratoire serait transformé en musée départemental [4].

[1] *Ms. cité* p. 68.

[2] Malingié dit par erreur que ce fut en 1810.

[3] *Aenteekeningen op de Stad Gend*, t. II, p. 31. Ms. appartenant à la bibliothèque de l'Université.

[4] Arrêté du 1r prairial an V.

P. C. Van der Meersch, *De l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Gand et des actes administratifs qui ont procédé sa démolition*, 1846.

L'église abbatiale fut de nouveau sur le point d'être vendue en 1808. Le conseil municipal intervint alors et obtint, par décret impérial du 13 janvier 1810, l'autorisation d'acheter l'église et l'abbaye.

Avant la fin de l'année 1809, l'oratoire avait été rendu au culte [1].

L'ex-moine de l'abbaye de Saint-Pierre, Émilien Malingié, qui était devenu curé de la paroisse, n'oublia pas le tombeau, dont il avait déjà pris soin avant la révolution.

« J'ai fait nettoyer, dit-il [2], cette tombe qui était remplie de décombres, et, ayant recueilli les ossements, je les ai mis dans ce cercueil que j'ai fait mettre sur deux barres de fer, pour les préserver de l'humidité. »

A partir de cette époque, les cendres des princes furent sous la garde de la fabrique de l'église.

Vers 1844, peu après la publication, à Copenhague, du livre de Ch.-Ferd. Allen sur Christiern II, le professeur danois Kalkar vint à Gand et se rendit, avec J.-F. Willems, le philologue flamand, à l'église de Saint-Pierre, dans le but de vérifier les ossements. Il fut dressé procès-verbal de cette vérification. Les autorités danoises avaient alors le projet d'élever à Gand même un nouveau mausolée [3]. Ce projet n'eut pas de suite.

[1] L'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre, qui se trouvait sur la plaine, devant la rue Neuve, fut vendue et démolie en 1799 (an VII).

[2] Procès-verbal du 24 mai 1814, publié par Willems, ouv. cité, et par Kervyn, *Eglises de Gand*.

[3] De Busscher, *L'abbaye de Saint-Pierre*, p. 83.

Dans sa séance du 16 mars 1851, la *Commission pour la conservation des monuments et objets d'arts* prit la résolution de faire une inspection des édifices de la ville de Gand. Six de ses membres furent délégués pour remplir cette mission : MM. Van der Vin, Félix de Vigne, Charles Onghena, Edmond de Busscher, Polydore van der Meersch et Kervyn de Volkaersbeke, rapporteur[1]. Voici comment s'exprime ce dernier au sujet du monument élevé à la sœur de Charles-Quint :

« Cette tombe, entièrement en marbre, est tellement délabrée qu'il reste peu d'espoir d'en conserver encore longtemps les débris, si l'on ne s'empresse de prendre les mesures nécessaires pour les préserver d'une destruction totale. La commission pense qu'il conviendrait de reconstruire ce mausolée dans un style conforme à l'architecture de l'église et digne de l'infortunée princesse, dont il est destiné à perpétuer le souvenir[2]. »

Dans son ouvrage sur les églises de Gand, qui parut en 1858, M. Kervyn attira de nouveau l'attention sur la nécessité de restaurer ce monument.

II

Tout récemment enfin s'est fait jour l'idée de transporter en Danemark les restes d'Isabelle d'Autriche, ainsi que ceux de son fils.

[1] *Messager*, 1851, p. 319.
[2] *Ibid.*

Voici, d'après le texte danois, les principaux passages d'une lettre que le ministère des cultes et de l'enseignement du Danemark faisait écrire au ministère des affaires étrangères à Copenhague, le 7 février 1883 :

« Les autorités ecclésiastiques et communales à Odense » ont témoigné un vif désir d'obtenir que la dépouille » mortelle de l'épouse de Christiern II fût transférée de » l'église de Saint-Pierre à Gand, au Danemark, afin d'y » être déposée dans la cathédrale de cette ville où se trouve » enterré le roi.

» Le ministère est convaincu qu'il sera unanimement » approuvé que le pays soit en possession de la dépouille » mortelle de cette princesse dont le nom occupe une place » si éminente dans l'histoire du pays. Il se permet donc » de demander le concours bienveillant du ministère des » affaires étrangères auprès des autorités compétentes en » Belgique, aux fins d'entamer les démarches nécessaires » pour arriver au résultat désiré.

» Le ministère fait remarquer que la dépouille du » prince Hans se trouve déposée dans le cercueil de la » mère et exprime le désir de recevoir également cette » dépouille ». . . .

(Signé) Scavenius.

M. Fréd. Brockdorf, consul du Danemark à Anvers, fut chargé par son gouvernement de se mettre en rapport avec M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères et chef du cabinet belge. Les négociations, qui donnèrent lieu à une correspondance entre le ministre de la justice, l'administration communale de Gand et la fabrique de Saint-Pierre, furent rapidement menées à bonne

fin. Le 18 mai de la même année, M. le bourgmestre de la ville de Gand dressait en ces termes le procès-verbal de l'exhumation :

« A la requête de Monsieur le Consul de Danemark, » agissant en vertu des instructions de son Gouvernement, » comme nous en avons été avisé par dépêche de M. le » Ministre de la Justice en date du 10 mars 1883;

» Nous Hippolyte Lippens, Bourgmestre de la ville de » Gand (Belgique), certifions que le vendredi, 18 mai 1883, » à trois heures de relevée, il a été, sur notre ordre, pro- » cédé à l'exhumation des restes de la Reine Élisabeth » et du Prince Jean de Danemark reposant dans l'église » de Notre-Dame de St-Pierre, en cette ville, ladite église » étant l'ancienne église de l'abbaye de St-Pierre, où, d'après » les documents historiques, ils furent inhumés en 1526.

» Certifions en outre que les ossements ont été extraits » du lieu où ils reposaient, c'est-à-dire du mausolée placé » sous la 3e fenêtre à droite en entrant dans l'église et » sous le tableau représentant St François Xavier chez les » Japonais; qu'ils étaient enfermés dans un seul petit » cercueil en bois de sapin, dont le couvercle était détaché » et qu'ils ont été par notre ordre placés dans un cercueil » en zinc qui à son tour a été enfermé dans un cercueil en » bois de chêne, lequel a été scellé de notre sceau com- » munal et ensuite déposé et cloué dans une enveloppe » en bois blanc, le tout en présence et à l'intervention de » notre commissaire de police en chef à ce délégué.

» En foi de quoi et pour servir comme il appartiendra, » nous avons dressé le présent procès-verbal dont un double » certifié conforme sera remis à M. le consul de Danemark, » pour être transmis à son Gouvernement.

» Ordonnons en outre que lesdits restes, scellés comme » dit dessus, seront transportés à la gare du chemin de fer

» pour être dirigés immédiatement sur Anvers et de là » sur Odense.

» Ainsi fait à Gand, à l'Hôtel de Ville, le dix-huit mai » 1800 quatre-vingt-trois.

» *Le Bourgmestre,*
» (Signé) H. Lippens. »

Le gouvernement Danois faisait demander en même temps, par l'entremise de M. Burman Becker, une reproduction du monument primitif, d'après les dessins de Arent van Wynendale qui font partie de l'atlas historique de la ville de Gand. La capitale de la Fionie sera ainsi en mesure d'élever à la sœur de Charles-Quint un monument en tout semblable à celui que nos ancêtres lui avaient érigé.

Peut-être se rappelle-t-on encore dans le Nord quelques passages d'une élégie danoise[1], naïve interprétation des vers de Corn. de Schepper. — Couchée sous la froide pierre, la jeune femme soupire doucement :

Je suis la sœur de l'empereur Charles. Mon nom est connu au loin. Je m'appelle Isabelle, descendante d'une grande et puissante maison.

Naguère encore je régnais sur trois royaumes...

Voulez-vous connaître mon visage ? Il plaisait à mon époux à qui je donnais cinq enfants. Voulez-vous connaître ma vie ? Je l'ai passée dans la tristesse et dans les peines...

A peine âgée de quinze ans, je dus quitter ma patrie pour aller comme une étrangère dans le pays danois, vivre avec le puissant roi Christiern le second.

[1] V. Pontoppidanus, cité. Willems, cité.

Mainte triste nuit j'ai veillé... Et quand j'étais le plus accablée d'affliction, je songeais qu'il était juste que je souffrisse pour l'amour et la fidélité conjugale que je portais à l'époux tant aimé...

Désormais les cendres d'Isabelle dormiront en paix : après avoir été si longtemps séparés, les deux époux reposent enfin sur le même coin de terre.

Victor Vander Haeghen.

COUP-D'ŒIL

HISTORICO-LINGUISTIQUE SUR LE FLAMAND

DANS SES

RAPPORTS AVEC LES IDIOMES CELTIQUES

ET LES

DIALECTES GERMANIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE

VOCABULAIRE SCOTO-TEUTONIQUE

comprenant surtout les termes analogues au flamand, usités dans la Basse-Écosse.

B (SUITE)[1]

To beset; *fl.* Bezetten; *t. Besetten,* d'après Johnstone [2], qui voit dans ce mot un synonyme de l'écossais *Set* (*fl.* zetten), mot dont le sens se renforce par la particule prépositive *be*, en flamand comme en écossais; *fr.* Mettre ensemble, placer en ordre.

[1] Suite. — Voir *Messager des Sciences historiques,* 4e liv., 1885, p. 415.

[2] Presque tous les mots cités comme *teutoniques* par Johnstone sont littéralement flamands, et il faut les prendre comme tels, à défaut d'autre langue *spécialement* désignée.

Besy: *an. fl. rec.* Bezig: *a.-s.* Besa (terme employé en anglo-saxon dans un sens figuré pour *tourmenté*, comme le sont les bestiaux piqués par les moustiques); *fr.* Occupé (voir plus loin *Bizzy*).

Beuchel: *fl.* Beugel (anneau de fer): *su-g.* Bygel (*curvatum*); *isl.* Beyglan (de *beyg-ia*, courber, comme le fil), *beugel* vient de *buigen*): *fr.* Créature courbée, petite, faible.

Bicker: *fl.* Beker; *sw.* Bagare; *germ.* Becher; *fr.* Gobelet.

To bid; *fl.* Bidden; *fr.* Prier. Ce mot a aussi le sens indirect du flamand *bieden*, français *offrir, évaluer*.

To bide, byde; *fl.* Beiden; *a.-s.* Bidan [1]; *fr.* Attendre.

Birk; *fl.* Berk; *a.-s.* Bire; *t.* Birck (Johnstone); *fr.* *Bouleau*.

Birkin, birken; *fl.* Berken; *fr.* De bouleau.

Byset; *fl.* Bijzet; *fr.* Mise, ce qu'on ajoute.

To bysse; *an. fl. rec.* Biezen; *fr.* Siffler, comme font les serpents.

Bittie; *fl.* Beetje; *dan.* Bitte; *fr.* Petit morceau (le diminutif flamand *tie* ou *tje* revient souvent en écossais).

Bittill, bittle; *fl.* Beitel; *a.* Beetle; *fr.* Ciseau, gros maillet.

To bittle, bittill; *fl.* Beitelen; *fr.* Ciseler, travailler au ciseau.

Bizz; *fl.* Bijzen (particulièrement en parlant de vaches); *fr.* Etre en chaleur (*œstuare*, bouillonner, selon Kilian).

Bizzy; *an. fl. rec.* Bezig; *a.-s.* Bysig; *a.* Busy; *fr.* Occupé (voir plus haut le mot *Besy*).

Bla, blae; *fl. an. rec.* Blauw; *su-g.* Blaa; *isl.* Bla-r; *fr.* Livide, pâle, bleu.

[1] Une remarque importante à faire ici, c'est que les terminaisons gothiques, scandinaves et anglo-saxonnes en *an*, *ia* et *a* ne se rencontrent pas en écossais, tandis que la flamande en *en* n'y est pas rare. Cela ne peut etre l'effet du hasard; il faut y voir des affinités scoto-flamandes ou bas-allemandes.

Blait, blate, bleat; *an. fl. rec.* Bloot; *su-g.* Blode; *fr.* Nu, modeste [1].

To blather; *fl.* Blaten; *fr.* Bêler, déraisonner [2].

Blemis; *an. fl. rec.* Bloem; *isl.* Bloma; *fr.* Fleur.

To blether, blather; *fl.* Bleeten, blaten [3]; *t.* Blateren; *l.* Blaterare; *fr.* Bavarder, babiller.

Blyde (pron. *blithe* dans les comtés de Fife et d'Angus); *fl.* Blijde; *fr.* Joyeux [4].

To blithe, blythe; *fl.* Blijden (De Bo, *Idioticon*), verblijden; *fr.* Réjouir.

To blume; *fl.* Bloemen; *a.* Blossom; *fr.* Fleurir.

Blup; *an. fl. rec.* Beloopen [5]; *fr.* Assailli.

Bo, bu; *fl.* Bauwbauw [6]; *l.* Baubari; *gr.* βαυξω; *fr.* Cri d'effroi (par onomatopée hyperbolique).

Boord (*Idioticon* publié à Edimbourg en 1818); *fl.* Boord (le double *o* prononcé comme *o* long, est essentiellement flamand; il a été emprunté ici par l'écossais, dans lequel il a généralement le son français *ou*); *fr.* Bord, à bord.

Brugsatine; *fl.* Brugsch satijn; *fr.* Satin de Bruges.

Brunds, brundis, brwynds; *fl.* Brand, brandstof [7]; *a.-s.* Brond; *fr.* Matière à brûler.

[1] Dans le sens de *modeste* ou *timide,* l'analogie scoto-flamande est remarquable. C'est une métaphore, qui, comme d'autres figures, se transmet par affinité d'une langue à une autre.

[2] On a aussi *to blatter* dans un sens analogue, où l'*h* disparaît comme en flamand.

[3] Le double son *ee* ou *è* et *a,* commun aux deux langues, dénote une analogie, qu'on ne peut guère attribuer au hasard.

[4] La prononciation *i* pour *y* n'est pas générale en Écosse, et il en est de même en Belgique; nouveau rapprochement analogique.

[5] Jamieson et Johnstone donnent pour exemple l'expression flamande : « van eenen storm beloopen. »

[6] A Bruges : *boubou,* cri imitatif de l'aboiement du chien, qui effraie les enfants et pris par extension dans le mot écossais *bo bu,* pour effrayer (voir De Bo, *Idioticon*).

[7] Le mot *brandstof* a les mêmes consonnes que l'écossais *brwynds,* mais inversées par métathèse, comme le *w* par rapport à l'*f,* deux

To brust; *fl.* Bersten (imp. *borst*); *a.-s.* Burstan; *a.* Burst; *suéd.* Brista; *dan.* Briste; *s.* ric, rad (couper, briser, fendre).

To buckise; *fl.* Bokken, boksen (mots reçus en divers endroits flamands d'après De Bo et Schuermans); *su-g.* Boka; *fr.* Frapper légèrement à coups répétés [1].

Buik, buk, beuk; *fl.* Boek; *fr.* Livre.

Buik-laire; *fl.* Boekleer; *fr.* Instruction puisée dans les livres.

To bum; *fl.* Bommen; *fr.* Résonner.

Bumbee-byke; *fl.* Hommelbiebuik, biebuik; *fr.* Nid de bourdons.

Burg (*of ice*), mot usité chez les pêcheurs de baleines écossais pour désigner les gros glaçons flottant dans la mer. Les Danois et Suédois, d'après Johnstone, disent *eisberg* dans ce sens. Il en est de même des Flamands, qui ont le mot *ijsberg; su-g.* Berg; *fr.* Montagne de glace.

But (adv. et prép.); *fl.* Buiten; *fr.* Hors de la maison (voir le corrélatif *ben* plus haut, avec la note y jointe). L'expression *but an ben* [2], usitée en Écosse, serait facilement comprise en Flandre, comme venant d'un étranger, d'un Français par exemple, et comme ne différant guère de la flamande : *buiten en binnen;* elle ne peut avoir été introduite en Écosse comme la suivante que par les Flamands; *fr.* En dehors et en dedans.

lettres qui se confondent en étymologie. Johnstone, ignorant sans doute le mot flamand, dit que l'*a.-s. brond* peut être pris ici pour l'étymologie. On doit admettre toutefois pour les deux mots, le flamand et l'anglo-saxon, l'*analogie* qu'on reconnaît même dans le grec πῦρ, feu.

[1] La racine, dit Johnstone, paraît être le mot allemand *bock,* bouc. Nous ajouterons que le flamand *bok,* a la même signification que le français *bouc.*

[2] D'après l'auteur inconnu de l'*Idioticon* publié en 1818 à Edimbourg et cité plus haut, cette expression se rapporte surtout à deux compartiments d'une même maison, conduisant l'un à l'autre; entrant dans l'un on est en dehors de l'autre, ou l'on est à cheval sur les deux.

Butwards; *fl.* Buitenwaarts[1]; *fr.* En dehors, vers l'extérieur.

By-gane[2]; *fl.* Bijgegaan, voorbijgegaan (de *bij* et de *gaan*); *fr.* Passé, précédent, trépassé, prédécédé.

C

Caff; *fl.* Kaf; *a.-s.* Ceaf; *a.* Chaff; *fr.* Balle (d'avoine, de blé, etc.).

Cahute; *fl.* Kajuit[3]; *irl.* Coic (secret); *gr.* κόιτη (lit, de κοιμάω, mettre au lit, dormir); *dan.* et *suéd.* Koite (hamac); *l.* Cavea (vieux français *Caive*); *fr.* Cahute, hamac (flamand *hangmat*), Cabane, en général place cernée et tenue comme réservée et privée. Le mot français *coi* paraît être de la même famille linguistique. Mais le flamand *kooi* (lit) joint à *hut* (chaumière), semble donner la véritable étymologie. Kaltschmidt cite le sanscrit *çam* comme analogue, de même que l'allemand *heim* (flamand *geheim*).

To cair; *fl. an. rec.* Keeren; *fr.* Tourner, retourner, changer de direction.

Cald, caald; *fl.* Koud; *mœso-g.* Calds; *a.-s.* Ceald; *a.* Cold; *isl.* Kalt; *persique* Khal; *litton* Szaltas; *s.* Salitas (Kilian); *fr.* Froid. gelé, raide.

Camerjounker; *fl.* Kamerjonker (de *kamer* et de *jonker*, ou *jonkheer* pour *jonge heer*[4]). D'après l'auteur écossais Johnstone, ce mot vient du suédois *kammar*, soit, et de

[1] Encore un mot qu'on ne trouve qu'en flamand et en écossais.

[2] *Idiot.* d'Edimbourg. On dit aussi *bygone*, terme reconnu comme écossais en Angleterre par le Dr anglais Johnson qui, d'accord avec Johnstone, donne le mot *bygane* comme anglais et comme signifiant *ancien*.

[3] Le *j* flamand se prononce dans *kajuit* comme l'*y* dans le mot anglais *you* et comme si l'on écrivait *cayoute*. Cette similitude de prononciation renforce l'analogie, comme dans bien d'autres cas.

[4] La terminaison *er*, contraction de *heer*, seigneur, donne la véritable signification en même temps que l'étymologie du mot écossais.

junker, étincelle (étymologie tirée par les cheveux, en dépit de la flamande, qui est claire); *fr.* Jeune gentilhomme, garde-chambre ou chambellan de prince ou de souverain.

Can; *fl.* Kan; *fr.* Canette.

To can; *fl.* Konnen, kunnen (ind. prés. *ik kan* [1]); *fr.* Pouvoir, savoir.

Cap; *fl.* Kop; *su-g.* Koppa; *arabe* Kap; *a.* Cup; *fr.* Coupe, tasse.

Caper; *an. fl. rec.* Kaper [2]; *su-g.* et *dan.* Kapare; *fr.* Corsaire.

Capraven; *an. fl. rec.* Kaproen; *isl.* Kapruyn; *fr.* Chaperon.

To carceir; *fl.* Kerkeren; *fr.* Emprisonner.

Carl; *fl.* Karel, kerel (J. L. Terwen, *Etymol. Woordenboek*); *a.-s.* Carl, ciorl; *gallois* Carl; *polonais* Krol; *turc* Kral; *hongrois* Kiraly; *a.* Earl; *fr.* Homme, mari, homme fort, paysan.

Casakene; *fl.* Kazakske; *fr.* Petite casaque à l'usage des femmes en Écosse.

Cassie, carrie; *fl.* Kasje (dimin.); *su-g.* Kasse (panier à provision de poisson); *fr.* Petite caisse, caisse.

Castleman; *fl.* Kasteelman; *fr.* Chatelain.

Castlewart; *fl.* Kasteelwaard; *fr.* Gardien de château.

Cawk; *an. fl. rec.* Kalk; *dan* et *isl.* Kalk; *fr.* Chaux.

Chandler; *fl.* Kandelaar; *a.* Candlestick [3]; *fr.* Chandelier.

[1] Johnstone donne le teutonique *konnen* pour étymologie; mais pourquoi ne pas désigner le flamand comme une des langues teutoniques?

[2] Johnstone reconnaît l'analogie *belge;* mais au lieu du mot flamand *kaper,* le même que l'écossais, il donne *kapare,* mot danois et suédo-gothique, comme si *kapare* était flamand.

[3] On a en anglais le mot *chandler,* marchand de chandelles; le même mot signifie aussi revendeur, regrattier, détaillant, probablement du flamand *handelaar,* marchand.

To chap; *fl.* Kappen; *fr.* Hâcher, couper [1].

Chapman; *fl.* Koopman; *a.-s.* Ceapman; *suéd.* Coepman; *fr.* Marchand.

Chatty-puss; *fl.* Kattepoes [2] (*chatty* ressemble au diminutif flamand *katje*); *fr.* chat.

Chauffray [3]; *fl.* Koopwaar; *a.-s.* Ceapian; *fr.* Marchandise.

Chest; *fl.* Kist; *fr.* Coffre.

To chest; *fl.* Kisten (voir plus loin le mot écossais *kist* et *to kist*); *fr.* Encoffrer.

To chirme; *an. fl. rec.* Kermen; *fr.* Se lamenter.

Clap; *an. fl. rec.* Klop; *fr.* Coup.

Clapman; *an. fl. rec.* Klapperman (mot cité comme *belge* par Johnstone, mais auquel nous préférons *klapman*); *fr.* Rapporteur, celui qui publie ou annonce.

To Clatter (mot auquel Johnstone donne pour analogue le teutonique *blettern*, et auquel nous préférons le flamand *klatteren*); *fr.* Éclater, pris au moral en écossais, pour jaser, coqueter.

Claver, clauir; *an. fl. rec.* Klaver; *a.-s.* Cleafan (du verbe *to cleave*, fendre, d'après Johnstone, à cause de la division

[1] Johnstone admet pour *to chap* une analogie *belge*, mais dans le mot flamand *schoppen*; et il donne pour analogie le mot *kappen*, qu'il appelle teutonique, comme si ce mot n'était pas flamand, toujours, pensons-nous, faute de bien connaître notre langue nationale. Même ignorance quant au mot suivant *chapman*, pour lequel il omet le flamand.

[2] En Brabant et à Anvers, dit Schuermans (*Idioticon*), on entend le mot *poes* pour *kat*, chat. Il en est de même dans une partie de la Flandre, où le mot *kattepoes* est usité, surtout dans le langage des enfants. Voir sur le mot *pus*, par lequel on appelle le chat pour le caresser en Irlande, mes *Analogies hiberno-flamandes*, dans le *Messager*, t. LVIII, 1884, et le tiré à part du *Messager*, p. 39. Johnstone pense que l'écossais *chatty-puss* dérive du français *chat*; mais le *p* de *puss*, qui n'est pas dans le mot français, se trouve dans le flamand *poes*, qui se prononce comme l'écossais *puss*

[3] Cette analogie est quelque peu forcée, mais elle vaut bien celle que Johnstone trouve dans l'anglo-saxon *ceapian*, sans faire mention du mot flamand.

remarquable de feuilles de cette plante. Le mot flamand *klieven* donnerait la même racine dans cette hypothèse); *fr.* trèfle.

Cleckin[1]; *fr.* Couvée de poulets, dont les petits cris semblent imiter le gloussement (*het klokken*) de la poule qui glousse (*klok-hen*).

Clep; *an. fl. rec.* Klap; *fr.* Babil, bavardage.

Clepie; *fl.* Klappei (De Bo, *Idiot.*). Johnstone donne le mot *klappeije* comme teutonique, sans dire qu'il est flamand, ce qu'il ignore sans doute. Kilian le traduit en latin par *malier dicax* (*fr.* femme railleuse, bavarde); Johnstone le rend par *garrulus* ou *garrula*, même signification.

To clinck; *an. fl. rec.* Klinken; *fr.* Donner un soufflet, faire grand bruit, sonner.

Clinck; *fl.* Klink; *t.* Klincke, d'après Johnstone; *fr.* Soufflet, coup, taloche.

Clocking-hen (voir plus haut *cleckin*); *fl.* Klok-hen; *fr.* Poule, qui a des poussins.

To conn; *fl.* Konnen, kennen; *fr.* Savoir, pouvoir.

Coop; *fl.* Kop; *a.-s.* Cop; *germ.* Kopf; *fr.* Tête, sommet.

Corf; *an. fl. rec.* Korf: *fr.* Panier, corbeille.

To crab, crabe; *an. fl. rec.* Kribben[2]; *fr.* S'irriter, se quereller.

Crag, craig; *fl.* Kraag; *t.* Kraeghe (Johnstone); *fr.* Cou, Collet.

To cramp; *fl.* Krimpen; *suéd.* Krympa; *fr.* Se rétrécir.

To crap; *fl.* Kroppen; *fr.* Remplir le gosier.

[1] Voir nos *Analogies dans les dialectes de l'East-Yorkshire* (tirage à part de la *Revue catholique*, p. 28, septembre 1884), au mot *clocking*, qui a peut-être le même sens que *cleckin* en écossais. Dans ce cas, ce dernier mot signifierait *gloussement*, et non couvée de poulets. Mais les deux termes se rapportent à la même pensée fondamentale, au même ordre d'idées.

[2] Johnstone donne le mot belge *kribbig*, chatouilleux, pour racine, mais le verbe *kribben* doit être préféré pour répondre au verbe écossais. *Kribbig*, d'ailleurs, est peu usité.

Cream, crame, craim; *fl.* Kraam; *t.* Kraem (Johnstone); *dan.* Kram; *fr.* Boutique, échoppe.

Creamer: *fl.* Kramer; *t.* Kraemer (Johnstone); *su-g.* Kraemare; *fr.* celui qui tient boutique, détaillant.

Creamery, creamerie; *fl.* Kramerij; *t.* Kraemerye (Johnstone); *fr.* Marchandise.

Creek of day: *fl.* Krieken van den dag; *t.* Kriecke, aurora rutilans (Johnstone); *fr.* Le point du jour.

Crike; *fl.* Krekel; *su-g.* Kraek; *fr.* Cri-cri, grillon, cigale.

To croagh; *fl.* Kroegen; *t.* Kroeghen (Johnstone); *fr.* Étouffer.

Croyd; *fl.* Kruid; *t.* Kruyd (Johnstone); *fr.* Herbe, plante.

Crooks (Johnstone donne le mot *krook* pour analogie belge; mais ce mot n'est pas usité dans le pays flamand); *fr.* Croc.

Cropen, part. passé de cruppen; *fl.* gekropen, part. p. de kruipen; *fr.* Ramper, se courber.

Crouse; *an. fl. rec.* Kroes; *t.* Kroes (Johnstone); *fr.* Gobelet.

Crowl; *an. fl. rec.* Kriel; *isl.* Kril (très petit objet); *fr.* Petit, bout d'homme.

To crake; *fl.* Kreuken; *su-g.* Kroka; *t.* Kroken (Johnstone); *fr.* Froisser, paralyser.

Crum; *fl.* Kruim; *a.* Crum; *fr.* Mie (de pain).

To Crunkle; *fl.* Kronkelen; *t.* Kronkelen (Johnstone); *fr.* Froncer, chiffonner.

Cummar, commer; *au. fl. rec.* Kommer; *fr.* Souci, embarras.

To cun; *fl.* Kunnen; *su-g.* Kaenna; *a.-s.* Cunnan; *fr.* Pouvoir, savoir.

Cuning; *an. fl. rec.* Konijn; *suéd.* Kanin; *gaél.* Coinean, coinein; *l.* Cuniculus; *a.* Cony; *fr.* Lapin.

Curn; *fl.* Koorn; *su-g.* Korn; *a.* Corn; *fr.* Grain, blé.

D

Dail; *fl.* Deel; *fr.* Partie, portion.

Dail-silver; *fl.* Deel-zilver; *a.-s.* Dael; *t.* Deel; *fr.* Argent à distribuer (au clergé en Écosse).

Daywerk, dawerk; *fl.* Dagwerk; *a.-s.* Daegweorc; *fr.* Travail du jour, de la journée.

Daleir; *fl.* Daler[1]; *a.* Dollar; *t.* Daler; *allem.* Thaler; *fr.* Dollar.

Dale-land, daleman; *fl.* Dal-land, dalman; *fr.* Terre de vallée, homme de la vallée.

To daw; *fl.* Dagen; *a.* Dawn; *fr.* Faire jour.

Dead; *fl.* Dood; *fr.* La mort.

Dedlyke; *fl.* Doodlijk; *a.-s.* Deadlic; *fr.* Mortel.

To dele; *fl.* Deelen; *t.* Deelen, deylen (Johnstone); *fr.* Diviser.

Delf; *fl.* Delf (Schuermans et De Bo); *fr.* Fossé.

To delve[2]; *fl.* Delven; *a.-s.* Delfan, mot qui, selon Walter W. Skeat, (*A concise etymological dictionary*), est une extension du mot *dal* (flamand); *fr.* Creuser.

Deneir; *fl.* Denier (penning); *l.* Denarius; *fr.* Denier.

[1] Cette pièce de monnaie tire son nom de *Joachimsthal* (vallée de Joachim), ville de Bohême, où le comte de Schlick, en 1518, fit frapper des *thalers* sinon pour la première fois, au moins en quantité et de bon aloi. Cette monnaie, appelée d'abord Schlickdaalder ou Joachimsthaler (du mot *thal*, en flamand *dal*, vallée), circula partout et finit par se naturaliser aux États-Unis d'Amérique. Son origine est donc bohémienne. Les Hollandais l'adoptèrent et paraissent l'avoir importée dans l'État de New-York, qu'ils colonisèrent en 1614, sous le nom de *Nouveaux Pays-Bas*. Le mot *dal*, vallée, est hollandais aussi bien que flamand; il donne la racine de *daler*, *dollar* et de l'écossais *daleir*.

[2] Ce verbe écossais est également anglais. Johnstone ne le cite pas, mais il donne le verbe belge *delven* comme analogue. *To delve* est cité comme verbe dans l'*Idioticon* publié en 1818 à Edimbourg, chez James Sawers. On dirait que les grands auteurs écossais négligent à dessein les analogies anglaises.

To dicht; *an. fl. rec.* Dichten; *a.-s.* Dihtan; *su-g.* Dichta, composer; *fr.* Inventer, composer, ajuster, arranger.

To dyk; *fl.* Dijken; *fr.* Élever une digue.

Dyk, dyke; *fl.* Dijk; *a.* Dyke; *fr.* Digue, fossé, veine de basalte, etc.

To din, dyn [1]; *fl.* Deunen; *a.-s.* Dynan; *fr.* Résonner, faire du bruit.

Doit; *fl.* Duts (De Bo, *Idioticon*); *fr.* Sot, badaud.

Duock, duck; *fl.* Doek; *t.* Doeck (Johnstone); *su-g.* Duk; *fr.* Linge, étoffe.

Dook; *an. fl. rec.* Deuvik; *fr.* Tampon, bande.

Doolzie [2]; *fl.* Dol, dolzinnig; *t.* Dol (Johnstone); *a.-s.* Dol; *fr.* Une personne, une femme insensée.

Dornick; *fl.* Doornijk (Tournai); *fr.* Linge ou toile (tissu introduit évidemment en Écosse par les Flamands, qui seuls traduisent Tournai par *Doornijk*).

Dornyk, adjectif (en flamand *Doornijksch*); *fr.* de Tournai ou tournaisien [3]. Ce mot prouve, surtout comme adjectif, que les Flamands se trouvaient en grand nombre dans la Basse-Écosse, et que l'industrie qu'ils y avaient apportée jouissait d'une grande réputation. C'est une preuve de l'ancienne prospérité de la Belgique, de même que le mot *Brug-satine*, cité plus haut, et qui se traduit par *Satin de Bruges*. En anglais on a aussi le mot *diaper*, linge à dessins relevés, mot dont l'étymologie, selon plusieurs auteurs anglais, se

[1] Johnstone fait remarquer à propos du mot *din* que souvent, dans le bas-écossais, on change l'*u* en *i*, ce qui corrobore l'analogie avec le flamand *deunen*, substantif *deun*.

[2] *Dolzie*, proprement *femme étourdie* (thoughtless). *Dol* est flamand et anglo-saxon, mais inusité dans d'autres dialectes teutoniques, contrairement à l'allégation de Johnstone.

[3] Analogie des plus significatives. L'adjectif *dornijk* ne peut avoir été incorporé dans l'écossais que par des ouvriers flamands venant de Tournai, où ils étaient mêlés aux Wallons, comme aujourd'hui à Roubaix et ailleurs en France.

trouverait dans le nom d'*Ypres* ou *Yper*, ville anciennement très renommée pour ses manufactures, comme l'atteste le magnifique monument des Halles, construit pour la vente et la fabrication. Johnson, dans son dictionnaire anglais, dit que l'étymologie de ce mot est incertaine; mais d'autres auteurs donnent comme probable celle que nous venons de citer. Le nom de ce linge, d'après eux, serait passé en Angleterre avec les Normands, qui disaient pour ce tissu *linge d'Ypres*, et de ce mot, prononcé à l'anglaise, on aurait fait *daiper* ou *diaper*. *Sub judice lis est.* De toutes les étymologies de *diaper*, Macpherson, *Hist. de la Gr.-Bret. et d'Irl.*, trouve celle tirée du nom de la localité la plus vraisemblable.

Doucht (prononciation gutturale comme en flamand); *fl.* Dokken, dokkeren (Schuermans et De Bo); *t.* Docken[1] (Johnstone); *fr.* Donner des coups, boxer (angl. *to box*), battre.

Doughty; *fl.* Deugdelijk; *fr.* Vaillant, vertueux.

To douk; *an. fl. rec.* Duiken; *fr.* Plonger, se baigner, se baisser.

Douk; *fl.* Duiking; *fr.* Action de se baisser ou de plonger.

Doukar; *fl.* Duiker; *fr.* Plongeur, oiseau aquatique.

To doup; *fl.* Duppen, dubben, dubberen, dubbelen (De Bo, Kilian, Schuermans); *fr.* S'incliner brusquement, reculer.

To dow; *fl.* Deugen; *t.* Dooghen (Johnstone); *fr.* Valoir.

Dow; *fl.* Deugd; *t.* Doogh (Johnstone); *fr.* Vertu, bien.

Dows; *fl.* Duiven; *fr.* Pigeons.

[1] Parmi les dialectes teutoniques ou germaniques que Kaltschmidt porte au nombre de cinq, et Jehan au nombre de sept, nous n'avons trouvé le mot *dokken* dans le sens écossais de *battre*, que dans le flamand *idiotique*. Il existe en allemand comme en flamand et dans d'autres dialectes, mais dans le sens de *donner, payer*, etc. On dirait que Johnstone suppose constamment l'existence d'une langue teutonique source des dialectes; mais les meilleurs auteurs allemands la déclarent inconnue, bien qu'elle doive avoir existé.

Draff; *fl.* Draf; *fr.* Lavure, mare.

Drappie; *fl.* Dropje [1]; *fr.* Petite goutte.

Dreg; *fl.* Droes (Kilian); *su-g.* Draegg; *isl.* Dreg; *fr.* Lie, sédiment.

Dreik; *fl.* Drek; *t.* Dreck (Johnstone); *fr.* Excrément.

To dreip; *fl.* Druipen, dreupen; *fr.* Tomber en petites gouttes.

To drive; *fl.* Drijven; *fr.* Prolonger, mener, pousser.

Drowie; *fl.* Droef, droevig, droef weder; *t.* Droef (Johnstone); *fr.* Triste, brumeux, temps nébuleux.

To drutle; *fl.* Dreutelen, treutelen, den dreutel maken (Schuermans, De Bo); *fr.* Agir lentement.

Dumph; *fl.* Dom; *dan., germ., su-g.* Dum; *fr.* Stupide, insipide.

Dun; *fl.* Duin; *a.-s.* Dun; *gaël.* Dun; *fr.* Colline, Éminence.

Dunner; *fl.* Donder, dunder (De Bo); *t.* Donder (Johnstone); *su-g.* Dunder; *fr.* Bruit de tonnerre, tonnerre.

Dwang; *fl.* Dwang; *fr.* Contrainte, travail imposé.

To dwang; *fl.* Dwingen; *t.* Dwinghen (Johnstone); *fr.* Forcer, contraindre.

To Dwyne; *fl.* Dwijnen, verdwijnen; *fr.* Dépérir, disparaître.

E

E; *fl.* i [2]; *fr.* i (son de la lettre isolée).

Earn; *fl.* Arend; *fr.* Aigle.

[1] Diminutif, qui, sous cette forme, se rapproche à s'y méprendre de l'écossais, bien que la forme flamande paraisse plus gracieuse que l'écossaise, et même que les quatre autres formes que possède notre langue.

[2] *E* se prononce comme *i* en flamand, lorsque cette lettre est isolée; mais dans l'Annandale *e* prend le son de la diphtongue *ei*. L'ancienne prononciation de l'*e* dans le Teviotdale était *ei* aussi. Ce double son de la lettre *e* établit une analogie avec le flamand. Ainsi

Edder ; *fl.* Elder, uijer ; *fr.* pis de vache (le terme écossais chez le bas-écossais s'applique aussi à la femme).

Elde (*Idiot.* d'Edimbourg) ; *fl.* Elde ; *fr.* Age.

Eld, eild (adj.) ; *fl.* Eld (Schuermans, *Idiot.*) ; *a.* Old ; *a.-s.* Eald ; *fr.* Agé.

Eme, eyme, eam ; *fl.* Oom ; *a.-s.* Eam ; *thiois* Oheim ; *fr.* Oncle.

Enday ; *fl.* Enddag ; *su-g.* And-as (mourir) ; *fr.* Dernier jour (jour du décès).

Er : *fl.* Er ; *fr.* eur (terminaison d'un grand nombre de termes exprimant un emploi, une occupation, dans les langues germaniques en général et dans d'autres [1].

To eschame ; *fl.* Schamen ; *a.* to Shame ; *fr.* Avoir honte.

Eskin ; *an. fl. rec.* Hik, hok ; *a.-s.* Geocsung ; *fr.* Le hoquet.

Etter (*Idiot.* publié à Edimbourg) ; *fl.* Etter ; *fr.* Pus, suppuration.

hij se prononce *hi* dans certaines parties de la Flandre, comme *he* se prononce *hei* dans certaines localités de l'Écosse, où ce mot a la même signification qu'en flamand. On dit aussi *mei* pour *me*, comme *mij* pour *mi*, etc., selon les localités en Flandre. Il paraîtrait que des Flamands de ces diverses localités se sont établis en Ecosse. Rien ne prouve mieux la ténacité du langage populaire que le maintien de ces diversités phonétiques à de longues distances et à des temps éloignés. C'est ce qui donne du poids aux analogies scoto-flamandes.

[1] D'aprés l'auteur allemand Wachter, cette terminaison aurait la même signification que le mot latin *vir*, homme (nous ajouterons pour fortifier cette opinion, le mot grec ανήρ, voc. ἄνερ). Cette idée, dit Jamieson (*Diction. of the Scottish language*) d'après Wachter, reçoit une forte confirmation de ce que *er* et *man* sont dans beaucoup de langues du Nord des terminaisons synonymes. En effet, nous avons en flamand, par exemple, comme l'admet Jamieson, les mots *schipper* et *schipman ; kooper* et *koopman* (à peu près synonymes) ; *ploeger* et *ploegman* (tout à fait synonymes). En français, bien des mots en *eur* ont le même sens. Dans d'autres mots, dans lesquels l'idée d'homme n'entre pas, *er* est une simple terminaison, dit encore Wachter, comme *or* dans les termes latins *candor* et *splendor*, qui se rendent en français par *candeur* et *splendeur* (voir Wachter, *Prol. Dict.*, t. VI).

To etter ; *fl.* Etteren ; *fr.* Suppurer.

Evill (initiale de plusieurs mots écossais qui se rend en flamand par *evel* ou *euvel*) ; *fr.* mauvais, comme dans *evill-man, evill-willer*, mal intentionné.

Evil-dedy ; *fl.* Euveldaad ; *fr.* Crime, forfait.

Evin ; *fl.* Even ; *a.* Even ; *fr.* Égal, uni.

Evin-eild ; *fl.* Even ou Gelijk ; (*in*) Elde ; *fr.* Égal en âge.

Evirelkane ; *fl.* Evenelkeen (non usité mais parfaitement compris de tout Flamand) ; *fr.* Chacun.

Ew ; *fl.* ijf ; *fr.* if.

Ewenly ; *fl.* Evengelijk ; *fr.* Égal, également.

Eijen ; *fl.* Oogen (analogue surtout dans la terminaison toute flamande *en*, qui n'a rien de saxon) ; *fr.* Yeux.

F

To fá throw ; *fl.* Doorvallen ; *fr.* Tomber par, à travers.

To fadom, faddom ; *fl.* Vademen ; *a.* To fathom ; *isl.* Fadma ; *fr.* Embrasser.

Fay ; *fl.* Veeg ; *fr.* qui est à la mort.

Fair-hair ; *fl.* Fraai haar ; *fr.* Qui a de beaux cheveux (*fraai* offre une métathèse quant à *fair*).

Fair-heid ; *fl.* Fraaiheid ; *fr.* Beauté.

Faize ; *an. fl. rec.* Vezel ; *t.* Vaese (Johnstone) ; *fr.* Fibre, filament.

To fald, faald ; *fl.* Vouden, vouwen ; *anc. germ.* Faltan, faldan ; *goth.* Faldan ; *a.-s.* Fealdan, faldan ; *a.* Fold ; *haut-all.* Falten, falzen ; *dan.* Folde ; *isl.* Fylia ; *espagnol* Falda ; *italien moyen-âge* Faldare, d'après Kilian, du sanscrit *vil*, couper (diviser ou mettre en parties). La lettre *l*, dit J. L. Terwen, a été remplacée par *u*, comme dans beaucoup d'autres mots ; *fr.* Plier, plisser, ployer.

Fang ; *fl.* Vangen ; *a.-s.* Fang ; *t.* Vanghe (Johnstone) ; *fr.* Prise, saisie.

To fang ; *fl.* Vangen ; *fr.* Se saisir, de attraper [1].

Fard ; *fl.* Vaart ; *fr.* Course, élan.

Fat ; *fl.* Vat ; *fr.* Vase, vaisseau.

Fe, fee, fie ; *fl.* Vee ; *isl.* Fe ; *su-g.* Fae ; *a.-s.* Feo ; *fr.* Bétail.

To fecht ; *fl.* Vechten ; *a.* To fight ; *fr.* Se battre.

Fecht ; *fl.* Gevecht ; *fr.* Combat.

Fechtar ; *fl.* Vechter ; *a.-s.* Feochtere ; *fr.* Combattant.

Fedder ; *fl.* Veder ; *fr.* Plume.

To fede ; *fl.* Voeden ; *a.* To feed ; *fr.* Nourrir.

Feg, fegg ; *fl.* Vijg [2] ; *t.* Feige (JOHNSTONE) ; *fr.* Figue.

Feil, feile, fele ; *fl.* Veel, vele ; *a.-s.* Feala, fala ; *isl.* Feol (pluralité) ; *fr.* Beaucoup.

Fell ; *fl.* Vel [3] ; *l.* Pellis ; *sanscrit* Vil (KALTSCHMIDT). Racine sanscrite dans le sens de *couper, diviser,* la peau étant comme coupée, lorsqu'on écorche un animal. On a aussi dans ce sens le flamand *villen,* écorcher, le latin *vello* et le grec τιλλω, arracher ; *fr.* Peau.

Fell ; *fl.* Fel ; *fr.* Fortement, violemment.

Ferder ; *fl.* Verder ; *a.* Farther ; *fr.* Plus loin.

To fest ; *fl.* Vesten ; *su-g.* Faesta ; *fr.* Fixer.

Field-man ; *fl.* Veldman ; *fr.* Paysan.

To fire ; *fl.* Vuren ; *fr.* Allumer, faire feu.

Flanderkin ; *fl.* Vlaanderens of vlaamsch kind ; *fr.* Enfant de Flandre.

[1] Le mot *fang* est employé dans ce sens par Shakespear.

[2] Dans la Flandre orientale, *vijg,* d'après Schuermans, signifie aussi un objet sans valeur, comme en bas-écossais. Le mot *vuig* exprime également cette idée en flamand.

[3] Le verbe flamand *villen,* écorcher, établit, entre le sanscrit *vil* et l'écossais *fell,* une frappante liaison analogique. D'après le lexicographe anglais Johnson le mot *fell* est anglais, mais hors d'usage (*not used*). C'est, d'après ce célèbre écrivain, un mot d'origine saxonne ; soit, mais il est flamand aussi, et sous la forme *vel,* il peut avoir pénétré dans certains dialectes anglais avant l'invasion des Saxons, et avoir pris plus tard une orthographe saxonne.

Flee ; *fl.* Vlieg ; *fr.* Mouche.

To flee ; *fl.* Vliegen ; *t.* Vliegen (JOHNSTONE) ; *a.-s.* Fleon; *germ.* Fliegen ; *saxon moderne* Flegen ; *fr.* Voler (volare).

Fleet-dyke ; *fl.* Vloeddijk ; *fr.* Digue pour arrêter l'inondation.

Fleet-water ; *fl.* Vloedwater ; *a.* Flood ; *fr.* Eau débordée, marée ou inondation.

Flesche ; *fl.* Vlies ; *a.-s.* Flevs ; *l.* Vellus ; *a.* Fleece ; *fr.* Toison.

Flete ; *an. fl. rec.* Vliet ; *fr.* Coulement, abondance.

Floyt ; *fl.* Fluiter (SCHUERMANS, d'après le langage du Limbourg) ; *fr.* Trompeur, flatteur.

Flosh ; *fl.* Plas (water) ; *fr.* Mare, étang.

Foy ; *fl.* Fooi (de *fooi geven*) ; *su.* Drickafoi ; *t.* Foye (JOHNSTONE) ; *fr.* Régal d'adieu (régal d'aller en voie, selon Johnstone).

Forat ; *fl.* Vooraan ; *fr.* En avant.

Forby ; *fl.* Voorbij, voorbijgaan ; *fr.* Devancer, surpasser (celui ou la chose qui surpasse ou dépasse).

Ford , *fl.* Voort, voorde (SCHUERMANS, *Idiot.*) ; *fr.* Passage.

Fordel ; *fl.* Voordeel ; *t.* Voordeel [1] (JOHNSTONE) ; *fr.* Avantage, partie de devant).

To forder ; *fl.* Vorderen : *fr.* Avancer, progresser.

Fore-door ; *fl.* Voordeur ; *fr.* Porte de devant, porte d'entrée.

Foregrandfather ; *fl.* Voorgrootvader [2], oudgrootvader, overgrootvader ; *fr.* Bisaïeul.

[1] Ce mot orthographié comme en flamand, n'est en usage dans aucune autre langue teutonique. Et cependant Johnstone cite, comme dans bien d'autres cas, ce mot flamand, sans dire qu'il est flamand ou belge, et l'appelle simplement teutonique.

[2] Le mot *voorgrootvader* n'est pas usité, mais se comprend aussi bien, d'après les règles des mots composés admises en flamand, que *oud-* ou *overgrootvader*.

Forehand; *fl.* Voorhand; *a.* Forehand; *fr.* La préférence, l'avance.

Forelderis: *fl.* Voorouders; *fr.* Ancêtres.

Forename: *fl.* Voornaam; *fr.* Prénom ou nom de baptême.

Forenicht [1]; *fl.* Voornacht; *t.* Veur-nacht (JOHNSTONE); *fr.* Première partie de la nuit.

Foresichtie [2]; *fl.* Voorzichtjes; *fr.* Légèrement, prévoyant.

Forgatherin; *fl.* Vergadering; *fr.* Assemblée.

Forwondryt; *fl.* Verwonderd; *fr.* Étonné.

Forwrocht [3]; *fl.* Overwrocht; *fr.* Surmené par le travail.

Foul; *fl.* Vuil; *fr.* Mouillé, sale.

Fraucht; *fl.* Vracht; *fr.* Charge, cargaison.

Frauchtisman; *fl.* Vrachtman [4]; *fr.* Homme qui porte la charge.

To fuffle; *fl.* Foefelen; *fr.* Farfouiller.

Fustin; *fl.* Futselen; *t.* Futselen (JOHNSTONE); *fr.* Vétiller, s'occuper de bagatelles.

G

To ga, gae [5]; *fl.* Gaan (anciennement *gaen*); *a.* To go; *fr.* Aller.

Gab: *fl.* Gapen (ouvrir la bouche, comme racine du mot *gab*); *fr.* Bouche.

To gab; *fl.* Gapen: *fr.* Babiller, se moquer de, parler, (*par métonymie.*)

[1] La désinence *icht,* qui se rapproche, même par la prononciation, de la flamande, diffère de celle de l'anglais dans *night.*

[2] La terminaison *tie,* qui répond au *tje* flamand, exprime en général le diminutif; mais ici, d'après le sens vulgaire flamand, elle indique la circonspection dans la prévoyance.

[3] Terminaison analogique par l'orthographe et la prononciation gutturale, outre la signification.

[4] Mot inusité, mais que tout flamand comprend, grâce à la richesse des mots flamands composés.

[5] Avec tous les adverbes, prépositions, etc., qui s'y rattachent comme compléments en écossais et en flamand, et qui sont réciproquement analogues.

To gabber; *an. fl. rec.* Gabberen ; *fr.* Badiner, se moquer de quelqu'un.

Gae ; *fl.* Gaai ; *fr.* Geai.

Gait ; *fl.* Geit ; *a.* Goat ; *fr.* Chèvre.

Gang ; *fl.* Gang ; *a.-s.* Gang ; *su-g.* Gaang ; *fr.* Chemin, marche.

Gangar, ganger ; *fl.* Gaander ; *fr.* Marcheur.

To gank ; *fl.* Gekken, guichen ; *fr.* Plaisanter. railler.

To geck, geke ; *fl.* Begekken ; *fr.* Railler, ridiculiser.

Gelt, gilt ; *fl.* Geld ; *fr.* Monnaie.

Gers, gyrs ; *fl.* Gers, gras [1] ; *fr.* Herbe.

To gess ; *fl.* Gissen ; *a.* To guess : *fr.* Conjecturer, soupçonner.

Gest ; *fl.* Geest ; *a.* Ghost ; *fr.* Esprit.

Gilp ; *fl.* Gulpen ; *fr.* Jaillir, ruisseler.

Glad ; *an. fl. rec.* Glad ; *fr.* Uni, poli, glissant.

Gladdit ; *fl.* Kladden, geklad ; *t.* Kladderen (Johnstone) ; *fr.* Barbouiller.

Gleid ; *fl.* Gloed ; *a.-s.* Gled ; *su-g.* Gloed (braise) ; *fr.* Charbons ardents, ardent.

Gleis ; *fl.* Glans ; *isl.* Glis ; *fr.* Éclat, brillant.

To gleuin [2] ; *fl.* Gloeien ; *a.* To glow ; *fr.* Être incandescent, brûler.

Glib ; *fl.* Glibberig ; *a.* Slippery ; *fr.* Glissant.

To gliss ; *fl.* Glinsteren ; *a.* To glister ; *fr.* Étinceler.

To glour [3] ; *fl.* Gloren (J. L. Terwen), gluren (glaaroogig) ; *fr.* Regarder fixément, guetter. comme les chats.

To gnyp ; *fl.* Knippen ; *isl.* Knipea ; *fr.* Tailler, couper.

Gool, gule ; *fl.* Geel ; *a.* Gellow ; *fr.* Jaune.

Got ; *an. fl. rec.* Goot ; *fr.* Tuyau, égouttoir.

[1] *Gras* par métathèse *gers*.

[2] La prononciation et la terminaison flamande sont remarquables au point de vue analogique.

[3] On dit en écossais : *to glour out the een*, (tournure toute flamande) : *zijne oogen uitzien*, regarder *à épuiser les yeux*.

Gouk, gowk ; *fl.* Gek : *fr.* Sot, fou, gauche.

Graf, grawe ; *fl.* Graf ; *a.-s.* Graef ; *fr.* Tombe, sépulcre.

Graff ; *fl.* Grof, groef (De Bo, *Idiot.*) ; *fr.* Grossier.

To grape, grip [1] ; *fl.* Grijpen ; *fr.* Saisir.

Greens [2] ; Groensel ; *fr.* Verdure, légumes.

Grousum, groosum ; *fl.* Gruwzaam ; *allem.* Grausam ; *fr.* Barbare, très mal séant.

Gudwillie ; *fl.* Goedwillig ; *su-g.* Godwilleg ; *isl.* Godvillie ; *fr.* Bienveillant.

Guess ; *fl.* Gissing ; *fr.* Conjecture, énigme.

Guilt, gelt ; *fl.* Geld ; *fr.* Monnaie.

Gulschoch ; *an. fl. rec.* Geelzucht ; *fr.* Jaunisse.

Guze pan ; *fl.* Ganze pan ; *fr.* Poêle à étuver l'oie.

Gust ; *fl.* Goest ; *l.* Gustus ; *gr.* γευσις ; *fr.* Goût, envie, désir.

H

To habber ; *an. fl. rec.* Haperen ; *fr.* Bégayer.

To haik ; *fl.* Haken (Schuermans, Terrwen, Kilian) ; *t.* Haecken (Johnstone) ; *fr.* Tirer avec un croc.

Hail [3] ; *fl.* Heel (gansch) ; *fr.* Tout, entier.

Half [4] ; *fl.* Half ; *fr.* Demi.

Halikirk ; *fl.* Heilige Kerk ; *fr.* Sainte Église.

[1] *Idiot.* publié à Edimbourg en 1818.

[2] *Idiot.* d'Edimbourg.

[3] Voir, l'*Idioticon* d'Edimbourg. *Hail* signifie aussi *salutaire, prospère,* et est analogue au substantif flamand *heil,* salut, prospérité.

[4] *Half,* précédant le nombre qui indique l'heure est commun à presque toutes les langues germaniques ; mais pas à l'anglaise. On dit en écossais : *half one, two, three,* etc., comme en flamand : *half een, twee, drie* etc., pour dire : midi et demi, une heure, deux heures et demi etc. L'anglais suit ici l'usage français, qui prévaut aussi dans certaines parties de la Flandre. L'usage scoto-flamand est ridiculisé en Angleterre ou l'on prend *half three* p. e. pour la moitié de 3, c. à. d. pour 1 1/2, donc pour *une heure et demie* au lieu de deux heures et demie.

Halow ; *fl.* Heilig ; *a.-s.* Halga ; *fr.* Saint.

Hals ; *fl.* Hals ; *a.-s., su-g.* Hals ; *fr.* Cou.

To hals : *fl.* Omhelzen ; *su-g.* Hals ; *fr.* Embrasser.

Halsbane ; *fl.* Hals-been : *fr.* Os du cou.

Hameward ; *fl.* Heimwaarts [1] ; *fr.* Vers la maison.

Handclap ; *fl.* Handgeklap ; *fr.* Action de battre des mains ; en écossais proprement le moment pour battre des mains.

Hand-wark ; *fl.* Handwerk ; *fr.* Travail manuel, et aussi ouvrage d'un négociant, d'après l'acception écossaise spéciale.

Handvarp ; *fl.* Antwerpen ; *fr.* Anvers. (L'orthographe *Hand* pour *Ant* semble rappeler la tradition populaire des temps anciens, d'après laquelle un puissant riverain, ayant établi une espèce de servitude sur l'Escaut, exigeait un droit de passage des navigateurs, et, arrêtant ceux qui refusaient d'acquitter ce péage, leur coupait la main qu'il jetait dans le fleuve. De là, selon la fable, le nom *Hand*-werpen, en écossais *Handvarp,* mot qui indique d'anciens rapports avec Anvers.)

To harken [2] ; *fl.* Horken (De Bo), Harken (Schuermans) ; *fr.* Ecouter.

Harker ; *fl.* Horker ; *fr.* Celui qui écoute.

[1] Mot non usité, mais qui se comprend aussi bien que d'autres termes qui commencent par *heim,* comme *heimziekte,* p. e., maladie du pays.

[2] La désinence de ce verbe écossais, comme celle de beaucoup d'autres, présente une analogie remarquable avec le flamand ainsi qu'avec le grec dont le verbe à l'infinitif se termine souvent en *n*. Le verbe *Hurken* est emprunté à l'*Idioticon* d'Edimbourg de 1818, et ne se trouve pas dans Johnstone, qui donne cependant le mot suivant *harker*. Comme *Harcken* est évidemment la racine de *Harker*, l'idioticon semble devoir être préféré ici au lexicographe, quant à l'analogie scoto-flamande. La terminaison flamande *en* n'est pas étrangère au génie écossais, comme le sont les terminaisons verbales *a. ia, an* d'autres langues germaniques.

Harp ; *an. fl. rec.* Harp, koorn-harp ; *fr.* Crible en cuivre.

To haud : *fl.* Houden ; *a.* To hold ; *fr.* Tenir.

Haver ; *fl.* Haver ; *fr.* Avoine.

Haver-meal ; *fl.* Havermeel ; *t.* Haveren meel (JOHNSTONE) ; *fr.* Farine d'avoine.

Haver-sack ; *fl.* Haverzak ; *fr.* Sac à avoine, qu'on suspend au col du cheval (le mot est français, mais dans le sens d'un sac à l'usage des soldats).

To heel ; *fl.* Helen ; *fr.* Recéler.

To hech, hegh ; *fl.* Hijgen ; *t.* Hyghen (JOHNSTONE) ; *fr.* Respirer fortement.

To hecht, hegent ; *fl.* Heeten ; *a.-s.* Hatan ; *su-g.* Heta ; *fr.* Nommer, s'appeler.

Heckle, Heekil ; *fl.* Hekel ; *t.* Hekel (JOHNSTONE) ; *fr.* Séran.

To heckle ; *fl.* Hekelen ; *fr.* Sérancer.

Heckler ; *fl.* Hekelaar ; *fr.* Séranceur.

Heil, heyle ; *fl.* Heil ; *a.-s.* Hael ; *su-g.* Hel ; *fr.* Salut, santé.

Heir ; *fl.* Heir, heer ; *a.-s.* Here ; *isl.* Haer ; *fr.* Troupe, armée.

Helie ; *fl.* Heilig ; *a.* Holy ; *fr.* Saint.

Helim [1] ; *fl.* Helm ; *a.* Helm ; *fr.* Casque, timon.

To hench ; *fl.* Hinken ; *t.* Hincken (JOHNSTONE) ; *su-g.* Hwinka ; *fr.* Clocher, boiter.

To hender ; *fl* Hinderen ; *a.* Hinder ; *fr.* Empêcher, faire obstacle.

Hender ; *fl.* Hinder ; *a.* Hinderance ; *fr.* Obstacle, empêchement.

Hen's flesh ; *fl.* Hen-vleesch (*Idiot.* DE BO) ; *fr.* Chair de poule [2] ; au figuré, pour état de l'engorgement des pores.

[1] *Idiot.* d'Edimbourg, 1818.

[2] Gagner la chair de poule de froid ou de frayeur. Mot reçu également dans ce sens en écossais et en flamand. Dans le sens littéral c'est une aspérité de la peau due à la saillie des poils.

On dit de préférence en flamand *kiekenvleesch*, peau anserine, peau de l'oie plumée.

Herberg, herbig, harborg ; *fl.* Herberg ; *t.* Herberghe (Johnstone) ; *a.* Harbour ; *fr.* Auberge, hôtel. Les Italiens ont le mot *albergo* qui dérive du *teutonique* introduit, selon Kilian, en Italie par les Visigoths. Ce mot n'est pas gothique ; mais il doit avoir été emprunté aux Teutons ou Bas-allemands par les goths, d'après le même auteur. La racine est le verbe flamand et allemand *bergen,* abriter, enfermer.

To herberg ; *fl.* Herbergen ; *a.-s.* Herbeorgan ; *fr.* Héberger.

Hereyesterday ; *fl.* Eergister ; *fr.* Avant-hier.

To here tell ; *fl.* Hooren vertellen ; *fr.* Entendre raconter (en anglais *hearsay,* hooren zeggen, entendre dire), *hearsay* est un substantif comme *het* hooren zeggen et l'ouï-dire.

Herlich ; *fl.* Heerlijk ; *fr.* Magnifique, grand, superbe.

Herring-drewe ; *fl.* Haring-draf [1] ; *fr.* Trot, course de harengs.

Hesp, hasp ; *fl.* Hasp (Kilian, *fila congregata*) ; *t.* Hasp (Johnstone) ; *fr.* Dévidoir [2].

Het, hat [3] ; *fl.* Heet ; *a.* Hot ; *fr.* Chaud.

Hinny ; *fl.* Honing ; *fr.* Miel.

Hinny-bee ; *fl.* Honing-bie ; *fr.* Abeille à miel.

To hire ; *fl.* Verhuren ; *a.* To hire ; *fr.* Donner à bail.

[1] *Draf,* qu'on trouve aussi en anglo-saxon, signifie *trot,* par allusion au mouvement des harengs se dirigeant par bande en mer.

[2] Le mot flamand *haspe* est emprunté à De Bo et Schuermans. Dans les dictionnaires ordinaires on trouve *haspel* pour haspe. *Haspe* est propre surtout à la Flandre Occidentale, dont le langage a une affinité spéciale avec l'écossais et l'anglais.

[3] *Het* est aussi le parfait du verbe *to heat* chauffer et se traduit en flamand par *heette.* Ik *heette,* je chauffais. Il est également employé comme participe passé qu'on rend en flamand par *geheet,* chauffé.

To hoist ; *fl.* Hoesten ; *fr.* Tousser.

To hool ; *fl.* Helen (part. p. geholen) ; *mœso-g.* Hulfan ; *su-g.* Hoelja ; *fr.* Cacher.

To hort ; *fl.* Horten ; *t.* Horten [1] (JOHNSTONE) ; *anc. allem. ou teuton* Hurten, hirten ; *a.* To hurt ; *anc. fr.* Hurter ; *fr.* Heurter.

Housen [2] ; *fl.* Huizen ; *a.* Houses ; *fr.* Maisons.

Housie [3] ; *fl.* Huisje ; *fr.* Petite maison.

Hummel ; *fl.* Hommel ; *fr.* Abeille, bourdon.

To hummer ; *fl.* Hommelen ; *fr.* Bourdonner, murmurer.

Hund [4] ; *fl.* Hond ; *t.* Hond (JOHNSTONE) ; *fr.* Chien.

To hund ; *fl.* Honden (au fig.) ; *fr.* Battre, comme on bat un chien, à coups de bâtons.

To hunger ; *fl.* Hongeren ; *fr.* Mourir ou faire mourir de faim.

I J Y [5]

J. Cette lettre, dit Johnstone, après Jamieson, correspond au *sch* soit allemand, soit belge, ainsi qu'au *sk* islandais et suédo-gothique. L'*y*, comme préfixe de verbes, de participes et de noms verbaux, est un reste ou une altération (a vestige) de l'anglo-saxon *ge* [6], qui correspond, disent ces auteurs, au *ga* mœso-gothique. *Ie*, ajoutent-ils, est une terminaison

[1] Ce verbe, qui se trouve dans presque toutes les langues germaniques semble indiquer le teuton primitif qui paraît ne pas avoir différé du flamand.

[2] La désinence *en*, qu'on rencontre souvent en écossais et qui est toute flamande, est particulièrement usitée dans le Lanarkshire.

[3] Diminutif évidemment flamand. Voir ce mot dans l'*Idioticon* d'Edimbourg.

[4] Johnstone cite la phrase suivante comme un proverbe reçu en Ecosse et qu'on connaît dans les Pays-Bas : « te fell two hunds wi yae stane. » Twee honden met eenen steen vellen. Remarquons ici *te* pour *to*. *Te* est flamand.

[5] Ces trois lettres se confondent ou s'échangent souvent dans l'alphabet bas-écossais.

[6] Exactement le même préfixe qu'en flamand.

servant à former des diminutifs[1]. *Ie* correspond aussi aux adjectifs flamands en *ig,* dont nous donnons bien des exemples.

Ycorn ; *fl.* Verkoren[2] ; *a.-s.* Gecoren ; *su-g.* Kora; *fr.* Choisir, trier.

Ik ; *fl.* Ik ; *a.-s.* Ic ; *a.* I ; *fr.* Je.

Ilk ; *fl.* Elk ; *a.-s.* Aelc ; *fr.* Chaque, chacun.

To imbring ; *fl.* Inbrengen ; *fr.* Introduire.

Imp ; *fl.* Enten, inten (Kilian, *Etymologicon linguæ teutonicæ*) ; *a.-s.* Impan ; *su-g.* Ympa ; *fr.* Greffer.

Inbrocht[3] ; *fl.* Ingebracht ; *fr.* Importé.

Income ; *fl.* Inkomst (du verbe *inkomen*, entrer); *t.* Inkomste (Johnstone) ; *fr.* Entrée.

Infal ; *fl.* Inval ; *suéd.* Infall ; *fr.* Attaque, invasion.

Ingaan, ingain ; *fl.* Ingang ; *a.-s.* Ingang ; *fr.* Entrée.

Ink-pud ; *fl.* Ink-pot ; *fr.* Encrier.

Insicht-kennage ; *fl.* Inzigt-kennis ; *fr.* Connaissance, approfondie.

K

Kaim ; *an. fl. rec.* Kam ; *su-g.; dan.;* kam ; *a.-s.* Camb ; *a.* Comb ; *fr.* Peigne.

To keckle : *fl.* Kakelen ; *fr.* Glousser.

To keek, keik[4] ; *an. fl. rec.* Kijken ; *fr.* Regarder.

(Starn)keeker ; *fl.* (Star ou Sterre)kijker ; *su-g.* Stiernkikare ; *fr.* Astrologue.

[1] Correspondant au diminutif flamand *je* comme on le voit dans plusieurs mots de ce tableau analogique. Bien d'autre mots n'ont d'analogie avec le flamand, que par cette désinence.

[2] *Ver* pour l'écossais *y*.

[3] Participe passé de *inbring,* flamand : *inbrengen*. Le verbe flamand est composé de *in* et de *brengen,* imparfait *bragt* et (d'après De Bo, *Idiot.*), *brogt,* participe passé *gebracht, gebrocht* mot dont la seconde est analogue à l'écossais *brocht* dans *inbrocht*.

[4] Dans *keek et keek* (prononcez *kiek* et *keik,* comme en flamand) on a les deux prononciations en usage dans différentes contrées flamandes, analogie qui répond au double son de *i* et *y* signalé plus haut.

Keekeng-glas ; *fl.* Kijkglas ; *fr.* Lorgnette, miroir.

To kemys ; *fl.* Kampen ; *su-g.* Kampa ; *fr.* Se battre, lutter.

Kemper : *fl.* Kamper , *fr.* Lutteur.

To ken ; *fl.* Kennen ; *fr.* Connaître.

Kennin ; *fl.* Kenning, kennis : *fr.* Connaissance.

Kilt [1] ; *fl.* Kiel ; *su-g.* Kilt ; *isl.* Kilta ; *fr.* Sarreau, blouse.

Kinkhost ; *an. fl. rec.* Kinkhoest ; *su-g.* Kikhosta ; *fr.* Coquelache.

Kinnen, cuning ; *fl.* Konijn ; *fr.* Lapin.

Kynrik ; *fl.* Koningrijk ; *a.-s.* Cynric ; *fr.* Royaume, domaine royal.

Kirk [2] ; *fl.* Kerk ; *fr.* Église.

Kirk-bell ; *fl.* Kerk-bel.

Kirk-maister ; *fl.* Kerkmeester ; *fr.* Marguillier.

To kirn ; *fl.* Kernen ; *t.* Kernen (Johnstone) ; *fr.* Baratter.

Kirn ; *fl.* Kern ; *fr.* Baratte.

Kist ; *an. fl. rec.* Kist ; *a.s.* cest ; *su-g.* Kista ; *a.s.* cyste ; *fr.* Coffre, caisse, cercueil (en flam. Doodkist).

To kist ; *fl.* Kisten ; *fr.* Déposer dans le cercueil.

To kittle, kitell ; *an. fl. rec.* Kittelen ; *a.s.* citelan ; *isl.* Kitla ; *fr.* Chatouiller.

Kittle : *fl.* Kittelig , *t.* Keteligh (Johnstone) ; *fr.* Chatouilleux.

[1] Espèce de blouse en usage dans la Haute-Ecosse (Highlands) de même qu'en Flandre.

[2] Johnstone définit ce mot en ces termes : 1° la vraie église catholique renfermant par toute la terre tous ceux qui professent les doctrines fondamentales du christianisme ; 2° l'église invisible renfermant tous les vrais croyants qui sont au ciel ou sur la terre ; 3° un corps de chrétiens admettant une doctrine, une seule administration, un seul culte ; 4° l'église d'Ecosse ; 5° une congrégation particulière, etc. Ces détails tendent à justifier l'idée, d'après laquelle on donne à ce mot pour racine le verbe sanscrit *garth* (renfermer, embrasser, généralité). Le mot église qui en grec signifie *assemblée,* rentre dans le même ordre d'idées.

Kittlie; *fl.* Kittelig; *fr.* Châtouilleux, susceptible.

Kittling; *fl.* Kitteling; *fr.* Chatouillement au physique ou au moral.

Knap; *fl.* Knop, knoop; *t.* Knoppe (JOHNSTONE); *fr.* Bouton, nœud.

Knape; *fl.* Knaap; *t.* Knape (JOHNSTONE); *a.s.* Cnapa; *fr.* Valet, garçon.

Knecht; *fl.* Knecht; *a.s.* cnecht; *fr.* Domestique, garçon.

To knee; *fl.* Knielen; *allem.* Knien; *anc. allem.* Kneunen; *a.* To kneel; *dan.* Knâle; *sued.* Knaeka; *goth.* Knussjan; *s.* jnâ (fléchir); *fr.* S'agenouiller.

Knock [1]; *fl.* Knok (os, protuberance); *fr.* Colline, tertre, agglomération.

Kobbyd; *an. fl. rec.* Koppig; *fr.* Entêté, obstiné.

L [2]

Lab; *fl.* Lap; *fr.* Soufflet.

To lab; *fl.* Lappen, eenen lap geven (DE BO, *Idiot.*); *fr.* Souffleter.

Lade, lead; *fl.* leide, Leie (rivière); *a.-s.* Lade; *t.* Leide (JOHNSTONE); *fr.* Conduit d'eau, passage [3].

To laden (désinence flamande), laidin; *fl.* Laden; *a.* Load; *fr.* Charger.

[1] Voir mes *Analogies Hiberno-flamandes.*

[2] Après l'*a* long de l'anglais et d'autres langues, l'écossais, comme le flamand, changent souvent la lettre *l* en *u* dans les mots similaires. Ainsi on a en écossais *saut* pour *salt* anglais, *sel* français, en flamand *zout;* pour *malt, drêche,* on a *maut* en écossais et *mout* flamand. C'est une analogie remarquable. La lettre *l* finale est parfois une forme d'atténuation de l'idée exprimée dans les deux langues, comme *beginsel* de *begin* en flamand; et en écossais, p. e., *gangzel,* enfant qui commence à marcher de *gangar,* marcheur. Il y a encore analogie ici dans les terminaisons. On dit aussi *gangrel* en écossais pour *vagabond,* dont les allures sont irrégulières.

[3] A Ypre on a le *leed,* ancien lit de l'Yperlée.

Ladenin time; *fl.* Tijd van inladen; *su-g.* Lada (accumuler); *fr.* Temps de faire entrer les provisions d'hiver.

Lade-sterne; *fl.* Leidster, leidsterre; *t.* Leidsterre (Johnstone); *isl.* Leidar-stiarna; *fr.* Etoile conductrice ou étoile polaire.

Laid-man, lade-man: *fl.* Leidsman; *fr.* Conducteur.

Lair; *fl.* Leer: *a.* Learning; *fr.* Doctrine.

Lane: *fl.* Leen, leening; *su-g.* Loan (don); *a.* Loan; *fr.* Emprunt ou prêt.

Lane; *fl.* Alleen; *a.* Lone, alone; *fr.* Seul.

Lanely; *fl.* Alleenlijk; *a.* Lonely: *fr.* Uniquement.

To lang; *fl.* Langen (De Bo, *Idiot.*); *a.* To long; *a.-s.* Laengian; *fr.* Désirer, languir.

Langsum; *fl.* Langzaam; *fr.* Lent, indolent.

Langsumlie; *fr.* Langzaamlijk; *fr.* Lentement.

Langsumness; *fl.* Langzaamheid; *fr.* Lenteur.

Lang-tongad; *fl.* Lang van tong, lange tong; *fr.* Ayant la langue trop bien pendue.

Lare-maister; *fl.* Leermeester; *fr.* Précepteur, instituteur.

Last legs; *fl.* Laatste beenen, op zijne laatste beenen gaan: *fr.* Marcher rapidement vers la tombe.

Latoun; *an. fl. rec.* Latoen; *fr.* Latton.

To leager; *fl.* Legeren; *t.* Lager (un camp) (Johnstone); *fr.* Camper.

To learn; *fl.* Leeren [1]; *fr.* Enseigner.

Leath; *fl.* Lade; *t.* Laede (Johnstone); *fr.* Peigne de tisserand.

Leauw [2]; *fl.* Loo; *t.* « Locus altus adjacens stagnis » (Johnstone); *fr.* Comme dans la note ci-jointe.

[1] *Leeren* en flamand signifie enseigner ou apprendre. Ici l'écossais est pris dans la première acception.

[2] Lieu élevé adjacent à des étangs. Leau près de S[t] Trond a peut-être la même origine. Johnstone assimile ce mot à *Loo*, qu'il donne comme teutonique d'après son habitude, mais qui est tellement

Ledisman; *fl.* Leidsman; *t.* Leydsman (Johnstone); *su-g.* Ledesman; *fr.* Conducteur.

Leem, laym, lame; *fl.* Leem; *fr.* Terre glaise, marne.

To leep; *fl.* Leep (rusé); *t.* (Johnstone pense que l'étymologie du verbe *to leep* est l'adjectif *leep*, qui, en écossais comme en flamand, signifie *rusé, substil, artificieux*); *fr.* Tromper, duper.

To leet; *fl.* Letten, opletten; *su-g.* Lyda till; *isl.* Hlyda; *fr.* Faire attention à.

Leg dollor (peut-être, dit Johnstone, un *dollar de Liége*); *fr.* Probablement une pièce de monnaie frappée à Liége, qu'on appelait *daler* (dollor) *de Liège*, ce qui suggère l'idée d'un ancien commerce de l'Écosse avec cette ville probablement par la Meuse.

Leid, lede, luid; *an. fl. rec.* Lied: *a.-s.* Leoth; *isl.* Hliod; *fr.* Chant.

To leif; *fl.* Leven; *su-g.* Lefwa; *isl.* Lifa; *a.* To live; *fr.* Vivre.

Lekame, likame; *fl.* Lichaam; *a.-s.* Lichame; *isl.* Lykame; *fr.* Corps; (corps mort en écossais).

To len; *fl.* Leenen; *a.-s.* Leenan; *su-g.* Laena; *a.* Len; *fr.* Prêter.

To lenth; *fl.* Lengen; *t.* Lenghen (Johnstone); *a.* Lengthen; *fr.* Allonger.

Lenthie; *fl.* Lang; *fr.* Long (tous ces mots sont des adjectifs).

répandu dans le pays flamand qu'on doit le regarder comme flamand. Denderleeuw semble avoir le même sens. Quant à l'étymologie du mot *Loo*, voir l'intéressante dissertion de Schuermans, qui énumère toutes les opinions existantes sur cette expression. Sans vouloir trancher cette question, il nous semble que la signification de l'écossais *Leauw* est parfaitement applicable à *Loo* dans bien des localités des Flandres, à Loo-ten-hulle p. e., qu'on peut traduire en suivant Schuermans par *Touffe d'herbe élevée*, au-dessus d'autres végétaux assez rapprochés pour pouvoir servir de couverture, *hulle*, deksel.

To lep ; *fl.* Loopen ; *Isl.* Leipa ; *fr.* Courir.

To lere [1] *fl.* Leeren ; *fr.* Apprendre.

To let ; *fl.* Laten ; *fr.* Laisser.

To let one wit ; *fl.* Iemand laten weten ; *fr.* Faire savoir à quelqu'un.

To let stand ; *fl.* Laten staan ; *fr.* Laisser debout.

Letten [2] ; *fl.* Gelaten ; *fr.* Laissé, permis.

To lib, libb ; *fl.* Lubben : *fr.* Châtrer.

Libart, libbert ; *fl.* Libaard ; *fr.* Léopard, lion.

Lik ; *fl.* Lijk ; *Isl.* Lyk ; *su-g.* Lik ; *a. s.* Lic ; *fr.* Corps mort, cadavre.

Lyke-waik ; *fl.* Lijkwaking ; *fr.* Veille auprès d'un mort.

Lilt-pype ; *fl.* Lullepijp ; *t.* Lulpype (Johnstone) ; *fr.* Corne-muse, musette.

To loave [3] ; *fl.* Loven ; *fr.* Mettre à prix.

Loy ; *an. fl. rec.* Lui ; *fr.* Paresseux.

Logness ; *an. fl. rec.* Luiheid ; *fr.* paresse.

Loppen [4] ; *fl.* Geloopen ; *a.* Leoped ; *fr.* Couru.

To loue, love : *fl.* Loven ; *fr.* Louer, glorifier.

To loup : *fl.* Loopen ; *su-g.* Loepa ; *a.* To leap ; *fr.* Courir.

Loup ; *fl.* Loop ; *fr.* Course.

Land-louper ; *fl.* Land-looper ; *fr.* Proprement qui court le pays (qui déserte pour dettes, en écossais).

Loupen-steek ; *fl.* Afgeloopen steek ; *fr.* Maille tombée (d'un bas).

To loure ; *fl.* Loeren : *dan.* Lurer, *fr.* Épier, guetter.

To low ; *fl.* Laaijen ; *dan.* Loge ; *su-g.* Loga ; *fr.* Flamber.

[1] Mot à rapprocher de l'écossais *learn,* enseigner.

[2] La désinence est flamande.

[3] Probablement un vieux mot belge, dit Johnstone, puisqu'il correspond exactement au mot belge moderne, *looven.* Nous préférons *loren* en flamand moderne.

[4] On dit aussi *loppin,* mais *loppen* (désinence flamande) paraît plus usité.

Lucht ; *fl.* Lok, haarlok ; *fr.* Boucle de cheveu.

To luck ; *fl.* Lukken, gelukken ; *t.* Gelukken (Johnstone) ; *ist.* Luckas ; *fr.* réussir, prospérer.

To luken, lucken [1] ; *fl.* Luiken ; *a.* To lock ; *fr.* Fermer.

Lug ; *fl.* Luw, luid (De Bo, *Idiot.*) ; *fr.* Oreille.

To luif ; *fl.* Loven ; *a. s.* Lofian ; *Isl. su-g.* Lofwa ; *fr.* Louer, faire l'éloge de.

Lunt ; *fl.* Lonte ; *t.* Lonte (Johnstone) ; *fr.* Mêche.

Lusty ; *fl.* Lustig ; *fr.* avec plaisir.

Luthrie ; *an. fl. rec.* Lodderlijk ; *fr.* Attrayant, séduisant.

To luve, luwe ; *fl.* Lieven ; *a.* To love ; *fr.* Chérir, aimer, affectionner.

M

Mackelyke (mot ancien. dit Johnstone) *an. fl. rec.* Makkelyk, gemakkelyk [2], *fr.* Facile.

Maid, maad, mawd ; *fl.* Made ; *fr.* Ver.

Maiden-kimmer [3] ; *fl.* Kamer-meid ; *fr.* Femme de chambre.

Mair ; *fl.* Meer ; *fr.* Plus.

Maist ; *fl.* Meest ; *a.* Most ; *fl.* Le plus.

Maister : *fl.* Meester ; *fr.* Maitre.

To Mak, mack, make ; *fl.* Maken ; *a.* To make ; *fr.* Faire, dans les diverses acceptions du mot.

To man ; *fl.* Mannen ; *a.* To man ; *fr.* Garnir d'hommes, de monde.

[1] *Lucken* peut venir de l'anglais *to lock ;* mais la terminaison est évidemment flamande.

[2] Racine flamande *Mak* (doux, traitable), reconnue par Johnstone.

[3] Mot qui a une signification restreinte en Ecosse, et ne regarde que les soins des petits enfants. En flamand le mot *kamer* doit précéder le mot *meid ;* mais la transposition faite en écossais s'explique par l'emprunt fait à une autre langue, dont le génie est moins bien connu et que les écossais ont mieux saisi dans beaucoup d'autres mots, comme *melt-hole, mercat stead, mere swine,* qui suivent.

Maslum; *fl.* Messeljoen (De Bo); *fr.* Grain mêlé (de diverses manières).

Maucht, maught, macht; *fl.* Magt; *t.* Macht (Johnstone); *fr.* Force.

Mauchty, maughty; *fl.* Magtig; *fr.* Fort, puissant.

Mauchtless; *fl.* Magteloos; *suéd.* Maktlos; *fr.* Impuissant, sans force.

To Maw; *fl.* Maijen; *a. s.* Mawan; *fr.* Faucher.

Meal; *fl.* Meel; *fr.* Fleur de certaines céréales.

Megir; *fl.* Mager; *a.* Meagre; *fr.* Maigre.

Melt; *fl.* Milt; *fr.* Rate.

Melt-hole; *fl.* Milt-hol; *fr.* Creux entre les côtes et la rate.

To Meng; *fl.* Mengen; *fr.* Se mêler.

Mercat; *fl.* Marckt; *a.* Market; *fr.* Marché.

Mercat-stead; *fl.* Marckt-stad; *fr.* Ville de marché.

Merch, mergh; *fl.* Merg; *fr.* Moelle.

Mereswine, meerswine; *fl.* Meerzwijn; *t.* Maerswin (Johnstone); *su-g.* Marswin; *fr.* Marsouin (proprement cochon de mer).

Merse [1]; *fl.* Mersch; *fr.* Prairie.

Methink; *fl* Mijdunkt; *a.* Methinks; *fr.* A mon avis.

Mydlen; *fl.* Middelst, midden, middel [2]; *fr.* Médiat, milieu.

Mydlesz; *fl.* Middelst; *f. a. s.* Midlaesta; *l.* Medius; *a.* Middlemost; *fr.* Qui est au milieu ou du milieu.

Midlikes; *fl.* Middellijk; *a. s.* midlice; *fr.* Moyen, modéré ou du juste milieu.

Mids; *fl.* Mits; *fr.* Moyennant.

[1] Proprement un terrain fertile entre des collines.

[2] *Mydlen* en écossais est un adjectif, en flamand *midden* est un substantif, mais qui s'emploie souvent adjectivement, ou comme premier membre d'un mot composé, p. e. *middenpunt*, centre.

Milk-house; *fl.* Melkhuis; *fr.* Endroit où l'on tient le lait avant de le battre.

Min, myn; *fl.* Min; *su-g.* Minne; *fr.* Moins.

To mynde; *fl.* Mijnen; *fr.* Miner.

To ming; *fl.* Mengen; *fr.* Mêler.

To mint, mynt; *fl.* Munten; *fr.* Butter, Viser.

Mijs, myss, *fl.* Mis, misse; *fr.* Faute.

Misbehouden (*Idiot.* d'Edimbourg); *fl.* Mishouden; *fr.* Maltenu.

To misfall: *fl.* Misvallen; *fr.* Ne pas réussir, échouer.

To misgie; *fl.* Misgeven (De Bo, *Idiot.*); *fr.* Donner mal, par erreur.

To misken; *fl.* Miskennen; *fr.* Méconnaître.

Misleert; *fl.* Misgeleerd (*Idiot.* d'Edimbourg); *fr.* Mal appris.

To misluck; *an fl. rec.* Mislukken; *fr.* échouer.

Misluck: *fl.* Misluk; *fr.* Malheur.

Missly (*Idiot.* d'Edimbourg); *fl.* Misselijk; *fr.* Vilain, laid.

Modyr-nak; *fl.* Moeder-naakt [1]; *fr.* Tout nu.

Moffles; *fl.* Moffel (Kilian, *Etym. teuton*); *fr.* Mouffle.

Mulin, mulock; *fl.* Moelie; *fr.* Masse de pâte, petrin.

To mummle (*Idiot.* d'Edimbourg); *fl.* Mommelen; *fr.* Bourdonner.

Mutch; *fl.* Muts; *t.* Mutse (Johnstone); *su-g.* Myssa; *fr.* Bonnet, coiffe.

(Night)-mutch; *fl.* Nachtmuts [2], slaapmuts; *fr.* Bonnet de nuit.

[1] On a aussi en flamand : *puid-moeder naakt*, nu comme le frai de grenouille. Delà la variante étymologique de *puide-modder naakt*, nu comme la grenouille dans la fange (*sub judice lis est.*). *Moeder naakt* est généralement admis en Flandre.

[2] *Nacht-muts* n'est pas en usage, mais tout flamand le comprend aussi bien que *Slaapmuts*.

Mutchkin (démin [1]); *fl.* Mutsken, mudje, mutsje, *an. rec.*; *fr.* Portion, chopene.

Mizzles (*Idiot.* d'Edimbourg); *fl.* Mazels; *a.* Meazles; *fr.* Rougeole.

N [2]

Nar; *fl.* Naar, adv. et prép; *fr.* Près, vers, après [3].

To neese; *fl.* Niezen, *an. rec. fr.* éternuer.

Neese; *fl.* Neus; *fr.* Nez.

Neesing; *fl.* Niezing; *fr.* Eternument.

Neet (*Idiot.* d'Edimbourg); *fl.* Neet; *fr.* Lente (œuf de pou).

Neet *(fig.)*; *fl.* Neet; *fr.* un Ladre, un misérable.

Nepuoi, nevo; *fl.* Neef; *l.* Nepos; *fr.* Neveu.

Ner-bludit; *fl.* Naar bloed (naar verwand bloed); *fr.* Proche consanguin, descendant.

To New; *fl.* Nieuwen, vernieuwen; *fr.* Renouveler.

Nick [4]; *fl.* Nekker; *fr.* Démon.

To nicht; *fl.* Vernachten; *fr.* Passer la nuit, coucher dehors.

Niest [5]; Naast; *a.* Nearest; *fr.* Le plus proche.

To nip [6]; *fl.* Nijpen; *fr.* Pincer.

Nizzelen; *fl.* Neuzeling (De Bo, *Idiot.*); *fr.* Niaiserie.

[1] Mesure de capacité égale à la pinte; donc partie ou portion du *muid* en flamand *mud*.

[2] Cette lettre, disent Jamieson et Johnstone, paraît souvent tenir, dans les dialectes gothiques (germaniques), la place d'une lettre servile ou surabondante. Ainsi le teutonique (flamand) *blincken* luire, devient *blicken* dans certains dialectes.

[3] *Naar* est pris dans le sens de *na*, après (De Bo, *Idiot.*). On dit également *naar* pour *naarder, nader*, plus près, plus proche. Il est aussi adjectif, comme dans *nare vrienden*. C'est ce qui fait comprendre le mot *naar bloed*, en écossais *nerbludit*, cité plus bas, quoique *naar bloed*, ne soit pas usité en Flandre.

[4] [5] [6] *Idioticon* d'Edimbourg.

Nome; *fl.* Genomen; *fr.* Pris.

To nook, neuke; *fl.* Neuken (De Bo, *Idiot.*, mot commun); *fr.* Porter un coup violent.

Nosewiss; *fl.* Neuswijs; *fr.* Pédant, malin.

Northart [1]; *fl.* Noordwaarts; *fr.* Vers le nord.

Chanoine de Haerne.

(*A continuer.*)

[1] *Idioticon* d'Edimbourg.

LE PEINTRE LOUIS DAVID

ET SES RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE GAND

Gardons nous, en appréciant le mouvement artistique du commencement de ce siècle, des jugements trop absolus. S'il nous est permis de ne point admirer, comme elles le furent naguère, les œuvres de l'école de David, nous pouvons néanmoins comprendre l'enthousiasme qui s'empara des esprits les plus éclairés du temps lorsqu'ils assistèrent à cette rénovation qui, quoi qu'on en ait dit, a porté des fruits considérables. Ces hommes de la génération passée avaient, semble-t-il, le caractère plus facilement impressionnable que nous ne l'avons en cette époque blasée et indifférente, et, dans leurs sympathies comme dans leurs haines, ils mettaient plus d'ardeur que nous ne pouvons en concevoir actuellement. Et c'est ce qui fait qu'ils atteignaient, dans leurs engouements surtout, des degrés qui nous semblent parfois ridicules, tout au moins naïfs.

Mais c'était là une caractéristique de l'époque : en présence du renouveau artistique et littéraire, que l'on signalait en France et dont les échos se

répandaient jusqu'en ces pays-ci, les quelques hommes d'élite que la Belgique comptait alors se bercèrent de l'espoir de voir revenir aussi chez nous les grands jours disparus de l'art flamand. Ils étaient bien près encore de cette décadence profonde en toutes matières qui avait marqué le XVIII[e] siècle ; ils avaient assisté à la révolution salutaire que David avait opérée, en rompant définitivement avec la peinture douceâtre des bergeries et des alcôves, et leurs espérances étaient nobles, puisqu'elles s'appuyaient sur de glorieux souvenirs historiques.

Leur enthousiasme était cependant à courte vue, et ils eurent la faiblesse de croire que le réformateur français était le génie impeccable sur lequel toutes les imaginations et tous les talents devaient se modeler.

L'on conçoit, dans ces conditions, quelle fortune ce fut pour eux, lorsque, après 1815, les évènements de la politique eurent amené dans notre pays le grand, l'inimitable David, et comme on lui fit fête !

« Tant que David professa seulement dans son atelier et devant ses disciples, ses œuvres et ses leçons furent, en quelque sorte, un bien public, dit M. Louis Viardot dans ses *Merveilles de la Peinture* [1] ; par la sévérité du goût et des formes, par le culte des nobles pensées et des belles actions, il sut ramener l'art au respect de soi-même, à la dignité, à la vraie noblesse. Mais

[1] Librairie Hachette, 2[me] édition, p. 316.

lorsque l'Empire eut renversé la République, lorsque David, peintre de l'empereur, fut devenu, moins par caractère que par position, le régulateur du goût, le dispensateur des grâces, enfin, le préfet du département des Beaux-Arts, on vit reparaître la tyrannie de Vouet sous Louis XIII et de Lebrun sous Louis XIV, avec les formes du régime impérial. L'art fut enrégimenté, caserné, mis au pas militaire.....

» Il s'arrêta court dans l'essor qu'il avait pris, car la liberté seule assure le progrès. »

Or, nos pères, à la suite des Français, et plus longtemps qu'eux peut-être, furent éblouis par la haute situation que David avait occupée, officiellement, dans les régions artistiques, et ils ne jurèrent plus que par lui. David se laissa faire : son amour-propre devait être assez flatté de toutes les marques d'admiration qu'on lui prodigua.

Nous voulons spécialement raviver ici le souvenir des relations qu'il eut avec la Société des Beaux-Arts de Gand, et nous nous servirons pour le faire d'un livre déjà bien oublié et devenu rare : *Le précis historique de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand,* par Edmond de Busscher, ainsi que d'un ouvrage tout récent que la piété filiale inspira.

M. J. L. Jules David a reproduit à l'eau-forte les œuvres de son grand-père, et il a publié ces gravures en une collection de vingt fascicules, splendidement édités chez Victor Havard à Paris. Il a joint à ces gravures une étude biographique très complète, renfermant de nombreux docu-

ments inédits sur le réformateur de la peinture française, et exposés dans un ordre chronologique. Un exemplaire de cet ouvrage remarquable repose à la Bibliothèque de l'Université. C'est un don précieux de l'auteur.

—

La chûte de l'empire français avait amené le vote, par les Chambres de la Restauration, de la loi dite d'*amnistie,* qui condamnait à l'exil « ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans bornes, ont voté l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur. » David, qui avait été si intimement mêlé à tous les évènements de la Révolution et que l'empire avait élevé sur le pavois, était parmi ceux que cette loi visait. Il se décida à quitter la France, bien qu'on eut promis de faire une exception en sa faveur, et choisit pour résidence la Belgique, où il comptait tant d'admirateurs, et d'où lui étaient venues de si nombreuses marques de sympathie.

La Société des Beaux-Arts de Gand, dont la fondation remontait à l'année 1808 et qui s'était mise à la tête du mouvement artistique des Flandres, avait, dès l'année 1813, montré les sentiments qu'elle professait pour David, et lui avait demandé de bien vouloir admettre au nombre de ses élèves à Paris le jeune peintre Van Hanselaere, auquel ses succès à l'Académie de dessin promettaient un bel avenir [1]. David obtempéra à ce désir.

[1] L'honneur de figurer parmi les élèves de David échut à un assez bon nombre de peintres belges et gantois, parmi lesquels nous cite-

L'année suivante, les rapports de la Société des Beaux-Arts avec le peintre français devinrent plus étroits, et ce fut pour elle un insigne honneur que de compter parmi ses membres correspondants l'homme qui régentait alors encore, en maître absolu, le monde des artistes. La Société, après l'avoir nommé, avait chargé son secrétaire Cornelissen de lui faire connaître sa décision.

rons Odevaere, Navez, Paelinck, Van Hanselaere, Heyndericks et Mme Rude (Sophie Frémiet). Mais la bibliothèque de l'Université possède deux pièces curieuses qui attestent le passage dans l'atelier de David d'un autre de nos concitoyens, M. Charles Jean De Buck, décédé à Gand en 1867, à l'âge de 75 ans. Ces pièces ont été données à la bibliothèque par son héritier, M. Ch. De Buck. L'une d'elles est un certificat entièrement de la main de David et conçu comme suit :

« Je certifie que Monsieur Charles Debuck a été mon élève en Peinture, qu'il a suivi exactement mes leçons pendant l'espace de deux années : j'ajoute qu'il a développé pendant ce temps les plus heureuses dispositions qui fesoient espérer qu'il pourroit un jour augmenter la liste des Peintres célèbres qui ont illustrés la Flandre, son pays ; le parti qu'il vient de prendre sera plus utile à sa patrie.

» En foi de quoi je n'ai pu me refuser à lui donner le présent certificat comme témoignage dû à la vérité.

David
Premier peintre de l'Empereur,
Officier de la Légion d'honneur, etc. »

La seconde de ces pièces est un petit morceau de carton portant en grandes lettres ces mots : « École de Peinture, De Buck, élève de M. David. » Et ce carton porte, au dos, le cachet en cire, mais très effacé, du chevalier David. Un livre spécial nous décrit le blason de David de cette façon : « d'or, à la palette de peintre de sable, chargée de deux bras de carnation, mouvant à dextre d'un manteau de gueules ; la main dextre appaumée, la senestre tenant trois sabres de fer poli ; le tout soutenu d'une champagne de gueules au signe de chevalier. » Le blason est surmonté de la toque de velours avec l'aigrette, qui était également un signe distinctif des chevaliers de l'empire. Pour rendre ce langage héraldique plus clair, disons que le motif principal du blason représente les deux bras du père des *Horaces*, dans le tableau de ce nom, qui est l'œuvre la plus connue de David.

David répondit le 18 septembre. L'autographe se trouve à la bibliothèque de l'Université et fait partie de la collection que M. Norbert d'Huyvetter a généreusement donnée à cette institution.

Paris, ce 18 septembre 1814.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire dans la quelle vous m'annoncés que la Société des Beaux Arts, dans sa séance du 10 juillet dernier, m'a nommé membre honoraire de l'Académie de Peinture.

Cet honneur me flatte infiniment, Monsieur le Secrétaire, je n'ose l'attribuer uniquement à mon talent, mais bien à l'amour que je porte à l'école flamande. J'en faisois continuellement l'éloge aux élèves de vos heureuses contrées lorsqu'ils venoient dans mon école y recevoir mes leçons.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien être l'interprête de ma reconnoissance auprès de mes confrères, et de leur rappeler en mon nom qu'un Peintre doit se faire gloire de faire partie d'une société qui habite la patrie des Rubens, Van-Dick, Jordans, Teniers, etc., etc.

Veuillés bien, Monsieur le Secrétaire, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Votre très humble et obéissant serviteur,

Le ch^er^ David

Membre de l'Institut de France, de Gand, de Rome, Florence, Vienne, etc.,

Officier de la Légion d'honneur.

Ces paroles étaient flatteuses, et elles durent singulièrement plaire aux membres de la Société des Beaux-Arts. David y affirmait les sentiments qu'il professait à l'égard de cette école flamande dont eux-mêmes avaient le culte.

Il allait bientôt participer d'une façon bien plus directe à leurs travaux.

C'est dans les premiers jours de l'année 1816 que David vint se fixer à Bruxelles. Quelques semaines après, au mois de juillet, il fut invité à un banquet que la Société des Beaux-Arts donnait, à l'occasion de la distribution des médailles décernées aux lauréats de ses concours, dont le sujet avait été une cantate sur la *Bataille de Waterloo*.

La présence du « régénérateur de la peinture historique » à Gand, fut naturellement fêtée. On lui fit une brillante réception et on lui donna, dit son biographe, une sérénade, dont le dernier morceau était l'air :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.

Au banquet, il y eut nombre de toasts en son honneur, et M. Pierre Lebrocquy, l'accessit du concours français pour la cantate, chanta le couplet suivant :

O toi, digne rival d'Apelle,
Ta vue augmente nos transports;
Ta présence enflamme le zèle
Du jeune artiste de ces bords!
Le sort et le Dieu du génie
Te conduisent dans nos remparts:
Le talent doit voir sa patrie
Dans le séjour de tous les arts.

Le lendemain, David fit une visite à l'atelier du peintre gantois Decauwer, avec qui il avait eu des

relations suivies, et, en passant à la Bibliothèque, on lui demanda d'inscrire son nom sur un registre. Ceux qui l'accompagnaient signèrent avec lui, et un journal dit à cette occasion « qu'autour de son nom, vingt autres noms d'artistes ont formé une couronne : on eut dit le soleil entouré de ses rayons [1]. »

Peu de temps après, un M. Wallez, lui envoya de Gand à Bruxelles la pièce de vers que voici, imprimée sur satin blanc :

A Monsieur David.

Quand, sur une terre chérie
Au sein d'un glorieux repos,
Tu recevais de ta patrie
Le prix de tes brillants travaux;
Quand, loin du bruit de la tempête
Fiers de ton nom, de tes succès,
Tes enfants célébraient ta fête,
C'était la fête des Français.

David, en vain l'orage gronde,
Ton front est couvert de lauriers;
Les beaux arts, citoyens du monde,

[1] Nous avons retrouvé sur le registre d'honneur de la bibliothèque de l'Université, la signature de David et de ceux qui l'accompagnaient :

« Le même jour, 8 Juillet, se sont présentés les artistes très renommés, signataires ci-dessous, autour du célèbre David, restaurateur de l'école francaise.

Audinier, peintre en miniatures,
Godecharles, sculpteur. David. Paelinck, peintre.
J. B. De Jonghe. Pisson, architecte. Van Hanselaere, peintre.

Partout retrouvent leurs foyers.
Noble fils de la Grèce antique,
Chez nous tu n'es plus étranger;
C'est la fête de la Belgique,
Repose-toi sous l'oranger.

Viens, ne regrette plus la France,
Et sois heureux dans nos climats;
L'amitié, la reconnaissance
Sèmeront des fleurs sur tes pas.
Le climat n'est rien; le génie
Rassemble d'un nœud fraternel
Paris, la Flandre, l'Ausonie,
David, Rubens et Raphaël.

L'année suivante, à la suite du salon triennal, et avant la remise des médailles, David assista encore à un déjeûner, que la Société des Beaux-Arts offrit aux juges des concours de l'Académie.

Il n'avait pas exposé au salon triennal de 1817 et, à toutes les instances qu'on lui avait faites pour qu'il y envoyât sa *Psyché*, il avait répondu : « Vous aurez des tableaux d'histoire de MM. Odevaere et Paelinck et des productions de Ch. Navez; mes jouissances aujourd'hui, sont dans les succès de mes élèves. » Mais au mois de mai 1818, il collabora généreusement à une œuvre de charité en confiant à la Société des Beaux-Arts son tableau d'*Eucharis et de Télémaque* qu'il venait d'achever. L'exposition de ce tableau de chevalet eut lieu au profit des ouvriers indigents, qui avaient été rudement éprouvés par l'hiver précédent.

Lorsque le tableau de David fut arrivé, les membres de la Société se rendirent en corps à l'Hôtel de Ville où avait lieu l'exhibition. Ce fut une solennité à laquelle assistèrent toutes les autorités.

« Le président Van Huffel, interprète de l'admiration générale, dit M. De Busscher, donna à ce charmant tableau de chevalet des éloges mérités, et déposa sur l'œuvre de David une couronne de laurier, que la Société renouvela chaque jour, pendant toute la durée de l'exposition. »

C'était là un hommage quelque peu théâtral, mais il est bien de l'époque ! David fut sensible à cet honneur, et voici la lettre qu'il écrivit à M. Cornelissen. Elle a fait également partie de la collection D'Huyvetter, et se trouve maintenant à la bibliothèque.

Bruxelles, ce 9 juin 1818.

Monsieur et digne Confrère,

J'ai reçu la lettre dans laquelle vous avés la bonté de me faire part de l'honneur que m'ont fait Mrs le Gouverneur, Le Maire et les membres de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature, en s'étant de suite transportés dans le lieu où mon tableau étoit exposé : comme votre amitié pour moi n'oublie rien de ce qui peut me flatter, vous avés eu aussi la complaisance de m'envoyer le journal dans lequel j'ai vu que Mr Van Huffel, président de la Société, lui avoit fait l'honneur de le couronner, et que cette couronne seroit renouvellée tous les jours. Mon cher et digne Confrère, si les expressions vous manquent comme vous

le dites si obligeament, pour décrire le contentement que mon tableau a fait éprouver à ces messieurs, jugéz, si j'en pourrai trouver moi-même, pour vous remercier tous mes chers collègues des marques d'estime et d'intérêt que vous me donnés. Je ne les oublierai de ma Vie, et je ne cesserai de dire, *heureux éxil qui m'a fait rencontrer des rivaux et des amis dans les arts.*

Aussitôt que l'exposition du tableau aura cessé, je volerai dans vos bras, à tous, pour vous témoigner la satisfaction que j'éprouve d'avoir l'honneur d'appartenir à une Société de véritables artistes.

en attendant ce moment heureux, agréez je vous prie l'assurance de la parfaite considération avec laquelle je suis

mon cher et digne Confrère

Votre très humble et très obéissant serviteur

David.

« L'exposition du tableau de David attira constamment une foule de visiteurs, continue M. De Busscher, et les journaux de Gand et de Bruxelles joignirent leurs éloges à ceux des connaisseurs gantois; de ces éloges, formulés tant en prose qu'en vers, nous citerons ici une poétique appréciation inspirée à un de nos compatriotes, M. J. Piré, par la vue de cette gracieuse composition :

Les voilà réunis, tremble, sage Mentor;
Eucharis, est trop belle et son amant trop tendre!
Télémaque a beau s'en défendre
Vénus, Vénus triomphe et Minerve aura tort.
Pardonne, ô Sagesse éternelle,
Pardonne de mes sens l'involontaire essor;
Dans ces traits où la honte au délire se mêle,

Je vois brûler une étincelle,
Ton flambeau sacré brûle encor.
Mais je vois Eucharis, sa douleur m'intéresse,
De son amant j'excuse et partage l'ivresse;
Entre deux passions balançant à mon tour
Mon âme est toute à la Sagesse,
Et mon cœur est tout à l'amour.
Je languis avec lui, je m'élève avec elle;
Qui donc peut m'agiter ainsi ?
Ah! je le vois enfin, c'est l'art divin d'Appelle :
Il enchante à mes yeux une toile immortelle
Et David seul triomphe ici! »

David accorda, en des termes charmants, l'autorisation au président Van Huffel, de prendre une copie de son tableau et il lui écrivit notamment :

« Savés-vous que vous faites bien de l'honneur à mon tableau, et je crains bien que l'amitié vous aveugle, elle seule déjà suffisoit et vous me parlés encore de l'amour que vous avez pour Eucharis. Voilà bien des raisons pour n'y voir plus clair... »

« Le jour de la fermeture de l'exposition, la Société s'assembla extraordinairement, et là, devant le tableau d'*Eucharis et Télémaque*, M. Cornelissen (toujours lui!) lut une notice, pleine d'intérêt descriptif et de sentiment artistique, sur cette page mythologique si aimable et si vraie. La Société fit imprimer cet opuscule, et vota à David un grand médaillon en or « comme un témoignage d'admiration envers le chef de l'école française moderne, et de reconnaissance pour le motif généreux qui l'avait déterminé à envoyer à

Gand sa belle production. » Un membre commissaire fut chargé de l'accompagner jusqu'à Bruxelles (le tableau?) et de remettre au célèbre peintre les lettres de remercîments du bourgmestre de Gand et du président de la Société. Par une dernière attention, la caisse qui renfermait le tableau fut, au départ, couronnée de lauriers ! »

Il ne se passait pas d'années que David n'eut des rapports avec les artistes gantois, ou que, du moins, il ne se souvint des relations cordiales qu'il avait eues avec eux.

La Société des Beaux-Arts lui avait recommandé en 1818, un jeune peintre nommé Van den Abeele. Et voici ce qu'il en écrivit à Gros, son élève, qui lui avait succédé dans la direction de son école à Paris. Cette lettre, que nous trouvons reproduite par son biographe, est des plus intéressantes en ce qu'elle nous montre les véritables idées de David sur l'art flamand.

Bruxelles, ce 10 novembre 1818.

Mon cher Monsieur Gros,

Permettez que je vous adresse M. Josse Vanden Abeele, jeune peintre, qui m'est recommandé par mes « bons amis de la ville de Gand. » Ils prennent beaucoup d'intérêt à lui, et c'est à moi qu'ils s'en réfèrent pour le choix d'un bon maître. Vous concevez que je n'ai pas hésité, et mon premier mot à ce jeune homme a été de vous nommer. Aussitôt son visage s'est épanouï, il m'avoua naïvement que ce choix était conforme avec son intention, d'après tout ce qu'il a entendu dire des voyageurs qui retournent en Flandre.

Je ne connais pas ses ouvrages, mais comme Flamand, je suis sûr, qu'il sentira la couleur; d'ailleurs, il est instruit et bien pénétré de l'idée qu'on n'est pas peintre parce qu'on tient une palette à la main. Je l'ai exhorté à entretenir ses connaissances en lui faisant observer que les meilleurs peintres ont toujours été ceux qui étaient les plus instruits.

Il se conformera, comme de raison, à l'usage de votre école, *sous tous les rapports.*

Mon ami, je vois avec plaisir et je souffre en même temps de voir les dispositions que les Flamands apportent en naissant pour l'art de la peinture, quand je considère que toutes ces dispositions naturelles s'évanouissent par la mauvaise éducation qu'on leur donne. Il n'y a rien dans ce pays qui puisse porter au grand genre de l'histoire; point de cabinet de gravures, peu de choses dans leur Muséum, peu d'amateurs, etc., etc., et cependant, je le répète, ils sont nés comme tous les autres pour arriver au grand genre de l'histoire. Le *sublime* Rubens leur a fait beaucoup de tort. Avant lui, ils sentaient la peinture comme les Italiens du XVI^e^ siècle. J'admire tous les jours ces ouvrages antérieurs à cet homme de génie, et je remarque que leurs anciens maîtres ajoutaient encore le coloris à leur beau dessin. Enfin, je m'arrête, mon bon ami, je ne prétends pas vous faire une description détaillée de la peinture en Flandre. Je terminerai par vous dire que je me plais beaucoup dans leur pays, je crois que ce sont de braves gens que j'aime beaucoup et qui m'aiment mieux que ceux de mon pays....

En 1819, David autorisa de nouveau à Gand une exposition, au profit des pauvres, de sa dernière œuvre, *la Colère d'Achille,* et il participa au concours qui eut lieu pour le dessin d'une médaille destinée à être décernée aux industriels

qui seraient couronnés à l'exposition quinquennale des produits de l'industrie nationale. Celle-ci devait avoir lieu à Gand l'année suivante. Le projet de David fut partiellement adopté par le ministre.

En 1820, comme M. Liévin de Bast, secrétaire de la Société des Beaux-Arts, avait entrepris, avec la collaboration de M. Cornelissen pour le texte, une Revue de l'exposition artistique de 1820, ouvrage qui fut étendu dans la suite et parut avec le titre de : *Annales du Salon de Gand et de l'Ecole moderne des Pays-Bas*, David écrivit à M. De Bast la lettre que voici et qui est relative à un dessin qu'on lui avait communiqué pour être reproduit dans la Revue. C'est une troisième lettre autographe, qui fait partie de la collection D'Huyvetter à la Bibliothèque de l'Université.

Bruxelles, ce 13 septembre 1820.

C'est avec le plus grand plaisir que je m'empresserai de concourir de tous mes moyens à ce qui peut concourir à la gloire de notre Société Royale de Gand, mais pour cela il fallait faire un meilleur choix et ne pas vous servir de mes ouvrages, mais enfin, puisque c'est votre désir et surtout votre amitié qui me font cet honneur, je vais tâcher avec Mr De Cauwer de rectifier quelques petites erreurs, je ne dis pas incorrections, car le croquis n'est point mal fait.

Je l'ai un peu retouché et je laisse le reste à l'intelligence et au talent de Mr De Cauwer, qui certes ne nuira pas à ma composition.

Agréez, je vous prie, Mr et cher Confrère, l'attachement

particulier que j'ai voué à votre personne et à vos talens, sentiment que partage tous ceux qui ont l'avantage de vous connaître.

Votre tout dévoué Confrère.

DAVID.

A Monsieur De Bast,
Secrétaire de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature, à Gand.

Mais le temps passait, et l'âge avait amené le besoin du repos. David s'intéressait toujours à son école à Paris, mais, malgré toutes les instances qu'on fit, il ne se décida pas à solliciter sa grâce. Il eut la fierté d'exiger que « puisque c'était un *decret* qui l'avait exilé, ce fut aussi un *decret* qui devait le rappeler. »

Il avait soixante-seize ans : l'hiver de 1824-1825 l'avait fortement éprouvé, et dans les premiers jours de juillet il fut frappé d'apoplexie.

C'était la fin.

La Société des Beaux-Arts de Gand eut la faveur de lui donner une dernière preuve de l'enthousiasme que son talent avait excité chez ses contemporains. Le 23 août 1825, le président de la Société vint lui remettre, à Bruxelles, la médaille d'or qu'on lui avait votée en 1818. Elle réprésentait « le génie de la gloire et de la reconnaissance déposant une triple couronne sur l'autel des Arts. »

David répondit à cette attention en faisant hommage à la Société de quatre dessins au crayon noir, « pensées premières, fragments ébauchés

de compositions qu'il se proposait d'exécuter encore. »

Son état maladif ne fit plus qu'empirer et il mourut le 25 décembre.

« La Société des Beaux-Arts de Gand fut, dit M. De Busscher, très sensible à la perte de ce grand artiste ; elle envoya une députation à Bruxelles, pour assister à ses funérailles, et lorsque le gouvernement français eut refusé de laisser revenir sur le sol de la patrie les restes inanimés de l'illustre banni, plusieurs membres de la Société se joignirent aux artistes, ses élèves ou ses admirateurs, qui s'étaient formés en comité, afin d'organiser une souscription pour lui élever un modeste monument sur la terre d'exil. »

M. H.

LE MOBILIER DE MONSEIGNEUR DE STRICKLAND

ÉVÊQUE DE NAMUR

(1725-1740).

Dans son *Histoire de l'Eglise et du Chapitre de S^t^ Aubain, à Namur*, Mgr. le chanoine Aigret dit : « Le mobilier délaissé, par Mgr. de Strickland, » au profit du séminaire comprenait de riches » tentures et des tapisseries de Teniers[1] et des » Gobelins ; il fut estimé à 22,600 florins et acquis » à ce prix par son successeur, Mgr. de Berlo » de franc-douaire. »

Ces dernières lignes sont inexactes et erronées. Après la mort de Mgr. de Strickland, évêque de Namur, décédé le 14 janvier 1740, on dressa les 21, 22 et 23 suivants, au Palais épiscopal[2], un inventaire de son mobilier, qui fut vendu. L'acte de vente porte la date du 19 octobre de la même année.

[1] Comme on le verra plus loin, par les inventaires de ce mobilier, l'auteur a confondu les tentures avec les tableaux de Teniers.

[2] Aujourd'hui le Gouvernement provincial.

Nous n'hésitons pas à publier ces deux pièces, retrouvées parmi l'ancien protocole du notaire J. F. Wasseiges[1], parce qu'elles offrent un certain intérêt artistique et à des points de vue divers. L'intérêt en est augmenté par le nom de l'acquéreur, suivi du prix d'achat, figurant sur l'acte de vente précité.

Voici ces deux documents dont nous supprimons toute mention vulgaire :

I.

Inventaire etc. du 21 Janvier 1740.

Prisme dans une chambre en haut, s'est retrouvé : quantité de livres qui sont estimés environ une somme de quarante mil florins, et desquels livres en serat fait mention à la suite de cet inventaire, dans un cathologue auquel l'on est travaillant. à l'exception néanmoins de ceux qui se retrouvent en blanc à présent et que l'on désignerat aussy à la suitte dudit cathologue.

Cinquante une pièces d'estampes de tapisserie.

L'Impérial d'un days servant aux offices pontificaux.

Les vieux portraits des évêques de ce dit diocèse, à l'exception du defunct, qui appartiennent audit Pallais Episcopal.

Une posture de hairain avec son pied d'estalle pareil [2].

[1] Aux Archives de l'État, à Namur.

[2] L'acte de vente dont nous publions ci-après des extraits porte : *Un Cupidon de bronze*, pour une fontaine, vendu flor. 46-00-0.

Il est à regretter que l'acte en question ait été fait *grosso modo*, de façon à ne pouvoir y retrouver au moins tous les objets principaux du présent inventaire.

Deux fontaines de porcelaines de Rouen.

Dans l'antichambre du costé de l'escalier dérobé, vis-à-vis de la bibliothèque, se sont retrouvées les parties suivantes :

. . . . . .

Dans la chambre suivante qui étoit la chambre d'hiver du défunt.

Soixante trois peintures de différentes grandeurs sans comprendre les quattre paysages qui sont au-dessus des portes et un contour de feu le peintre Bouverie.

Dans le petit cabinet aux papiers, joignant la prédite chambre se sont retrouvées les parties suivantes :

Trois vases de porcelaine de Rouen.
Une tapisserie de point d'Hongrie, à bande.

Dans le petit lieu, contigue à la prédite chambre, se sont retrouvées les parties suivantes :

. . . . . .

Dans la chambre ou couchoit feu l'Illustrissime et Reverendissime évêque, se sont retrouvées les parties suivantes :

Prime une tapisserie de haute-lyse, représentant l'*Histoire d'Ulysse*.

Dans l'alcauve de la même chambre se retrouve :

Une pendule à répetition avec son pied d'estalle.

Dans la chapelle d'en haut, contigue à la chambre à coucher du défunct, se sont retrouvées les parties suivantes :

Primes, une tapisserie de haute-lyse.

Un autel avec trois tableaux; le plus grand représentant S^t^ Charles Boromé, administrant le S^t^ Sacrement au pestiféré; le deuxième, représentant la Purification de la S^te^ Vierge; et le troisième, représentant le Seigneur au Mont Tabor.

Un grand crucifix d'ivoire avec son pied [1].

Deux chandeliers à phillogrames d'argent, que l'on at renfermez dans une armoire.

Un Devant d'autel travaillé en fines fleurs de paille.

Trois paysages et le portrait de S^t^ Materne, qui sont entre les trumaux et au deseur les portes.

Du 22 Janvier 1740.

Dans le petit cabinet dudit feu Thomas Jean François Strickland de Sizerghe Illustrissime et Reverendissime évêque de Namur, se sont retrouvées les parties suivantes :

Prismes, une tapisserie de haute-lysse [2].

Deux morceaux de tapisserie aussy de haute-lysse.

Huit chaises grandes, avec leurs coussins attachés, à petits points ouvrage de Paris [3].

[1] Dans l'acte de vente figure : Un Christ d'Ivoire, vendu à flor. 20-0-0 et un autre à 2-15-0.

[2] L'inventaire de la vente mentionne les tapisseries, vendues comme suit :

1° Une tapisserie à M. le comte de Fallais, à flor. 55-0-0.

2° Deux morceaux et deux bandes de tapisserie, à fl. 55-0-0.

3° Quatre bandes de tapisserie à M. le baron de l'Ovesval (*sic*) à fl. 150-0-0 (Voir extrait de l'estimation : annexe 2).

[3] Le même inventaire indique :

1° Six fauteuils de tapisserie petit point, ouvrage de France, vendus à fl. 140-0-0.

2° Six fauteuils de tapisserie à la reserve d'un fond, à fl. 140-0-0.

3° Une tapisserie de basin, brodée à la main, y compris fauteuils, canapé etc. à M. l'official, à fl. 520-0-0.

Dans la place d'audience allencontre dudit cabinet se retrouvent les parties suivantes :

Un grand vase de porcelaine de Rouen.

Dans le salon se sont retrouvées les parties suivantes :

Prime, une tapisserie de Teniers, *estimée l'aune carrée à vingt-deux florins de change* [1].

Dix grandes chaises de tapisseries à petits points, ouvrages de Paris [2].

Dans l'antichambre sont retrouvées les parties suivantes :

Prime, une tapisserie de haute-lysse [3].

Dans la principale place pour les étrangers, se trouvent ce qui s'ensuit :

Primes, une tapisserie de Teniers [4], dont l'aune carrée est estimée à vingt-deux florins de change.

Un lict à l'Impériale, de velours cramoisy galonné en plein en or, avec une franche d'or alentour de l'Impériale.

Trois soubassement pareilles.

Les deux grâces dudit lict étant aussy de velours cramoisy avec leurs housse de gros retour aussy cramoisy. Le dit lict contenant une pailasse, deux matelats de basin blanc, un traversin de plume, une couverte blanche d'Engleterre et une courtepointe de velours cramoisy aussy galonnée

[1] Voir ci-dessus, p. 4, note 2.

[2] Id. p. 4, note 3.

[3] Voir ci-après l'Estimation de P. F. Colins.

[4] Représentant des scènes d'après Teniers.

en plein, une autre courtepointe de lisse picquée. Ledit lict étant estimé sept à huit mil florins.

Une peinture de grand prix à la cheminée avec trois paysage sur les trois portes.

Une magnifique pendule de Paris avec sa caisse et son pied.

Un prie-Dieu de velours cramoisy avec son tabouret aussy de velours cramoisy et leur housse de gros de tour cramoisy, au-dessus duquel prie-Dieu, il y at un grand Christ d'ivoir dans un cadre doré garni dans le fond de velour cramoisy. Sy retrouvent aussy une peinture représentant la Cène.

Dans le cabinet allencontre de la préditte chambre regardant sur le jardin, se retrouvent les parties suivantes :

Un fauteuil tapisserie avec quatre tabourets faits à la main, dont deux sont d'ouvrage de haute-lisse d'Angleterre[1].

Un lict à l'Impériale bordé en soye couleur de paille glacé des Indes, avec leur bonne grâces, courtepointes et la housse taffetas citrons, et une courte pointe de damas blan piqué couleur de rose. Ledit lict contenant une paillasse, deux matelats de basin blan en traversin de plume, une couverte blanche d'Angleterre et trois soubassements. Le tout estimé à cent guinées.

Sur le grand escalier, se trouve une pendule de la hauteur d'environ huit pied.

Dans la Chapelle d'embas, se sont retrouvées les les parties suivantes :

Prime un autel de marbre.

[1] Voir ci-dessus, p. 4, note 2, 3°.

Un tableau d'autel représentant la scène, deux autres tableaux dont celuy représentant la S^te^ Vierge avec l'Enfant Jesus, l'autre le martyre de S^t^ Sébastien.

Deux autres peintures aux deux costés de la porte dont l'une représente S^t^ Antoine et l'autre S^t^ Benoit.

Dans la salle du Synode et du Vicariat servant aussy d'avant chapelle pour les ordinations.

Primes se retrouve une grande porte à deux battants qui separe ladite sale d'avec ladite chapelle ornée de six panneaux de cristal travaillé, et représentant diverses figures du S^t^ Sacrifice de la Messe, estimé à treize cent florins.

Dans la grande salle à manger se sont retrouvée les parties suivantes :

Prime, une tapisserie de damas de Courtray avec six rideaux des fenêtres pareilles.

Les portraits des douze évêques.

Une peinture, en haut de la cheminée, représentant Judith.

Dans le cabinet contigue à la grande salle à manger.

Un canappé et six fauteuil de tapisserie nouvelle, manufacture de Paris [1].

Dans l'office dudit Palais Episcopale se sont retrouvées les parties suivantes :

Trois plats octogones de fayence de Rouen.

Deux autres plats pareils plus petits.

[1] Voir note 2 ci-dessus, p. 4.

Quatre autres plus petits de même espèce.
Neuf autres plus petits de la même espèce.
Trois autres grands plats pareils, octogone à fond blancs.
Trois autres un peu plus petit de la même espèce.
Cincq autres encor plus petits.
Dix autres encor plus petits.
Neuf autres plats de différentes grandeurs à mosaïque.
Six saladiers aussy fayence de Rouen.
Quattre petits sceaux rond, pareille fayence.
Six douzaine d'assiette, pareille fayence à fond blanc.
Trois autres douzaines à la mosaïque.
Deux autres douzaines fleuragé en feuston.

Lesquels plats et assiettes se trouvent dans un garde-robe à deux portes près de la porte d'entrée, et dans laquelle garde-robe se retrouvent encor ce qui suit :

Huit terinnes avec leurs couvertes, scavoir : quattre grandes et quattre plus petittes, pareilles fayences.

Dix pièces de porcelaines garnies de cristaux et servant à un dessert.

Deux douzaines de couteaux à manche de porcelaine, dans trois caisses de maroquin [1].

Une grande couppe avec sa couverte de cristalle de roche et garnie d'un cercle en or au pied, enfermé dans une caisse de cuire roussy, *estimée à trente pistolles.*

Dans l'autre garderobe se retrouvent les parties suivantes scavoir :

Une douzaine d'assiette de Rouen de diverses espèces.

Dans la remise des carosses :

Un grand carosse [2] à sept glaces, doublé d'écarlat avec

[1] On en vendit 6 avec leur *casette* pour flor. 6-10-0, et deux demi-douzaines à fl. 9-6-0 chacune.

[2] L'inventaire de vente porte : Un carosse à la dame Ctesse de Tilly, à flor. 410-0-0.

quattre rideaux de soie, avec un couppé de harnet proportionné.

Un autre carosse couppé, doublé de velour-verd avec une couppe de harnet proportioné.

Une berlinne de ville, doublé de velour pourpre, avec ses harnet proportionés

Un landeau de campagne avec la volée doublée de panne ou mouquette, veloutée avec les harnets proportioné pour l'attelage de six chevaux.

La chaise de poste doublée de velour ciselé, avec la scellette, le poitraille et deux lanternes propres.

Dans la même remise se retrouvent deux pompes, d'ouvrages d'Angleterre servant à éteindre le feu en cas d'incendie, avec leurs tuyaux.

Il y a aussy la caisse d'un vis-à-vis qui est présentement aux casernes.

Du 23 Janvier 1740.

Dans la chambre de Mad^elle^ Haverlant, se retrouvent les parties suivantes :

Prismes, un grand bassin avec son aiguierre d'argent.
Huit plats de différentes espèces aussy d'argent.
Deux douzaine d'assiettes pareillement d'argent.
Une grande escuelle aussy d'argent, avec sa couverte.
Un réchaud à trois branches.
Quatre saladiers.
Deux sauciers grands.
Deux petittes soucoupes.
Un grand poivrier et un grand succrier.
Deux grandes sallierres.
Deux autres petittes.
Un port caraffes avec les couvert de caraffes.
Un moutardier en forme de tonnelets.

Une grande cueullière à soupe.

Une grande fourchette.

Un grand couteau à manche d'argent.

Quattre cuillierre à ragout.

Deux douzaines de cuillierres, et deux douzaines de fourchettes.

Deux douzaines de couteaux à manche d'argent.

Quattre petits cuillères à sel.

Une caffetier.

Six cuillierres à caffet.

Un bassin à faire la barbe, avec son post et deux boettes, l'un pour le sçavon et l'autre pour l'éponge.

Une grande lampe d'argent à bruler huile.

Une petite lanterne d'argent.

Une escritoire complet avec sa sonnette.

Deux couppes de chandeliers d'argent.

Une mouchette avec son port.

Une cuillière, une fourchette et un couteau à manche d'argent, de campagne avec son estuy.

Huit atellets [1] d'argent.

Quattre grands cuillierres à caffet, de vermeil doré, dans une caisse.

Un bassin, avec son aiguierre, de vermeil doré dans sa caisse.

Une boette aux S^tes^ Huilles avec un bougeoir aussy de vermeil doré dans une caisse.

Une sonnette aussy de vermeil.

Deux burettes avec leurs cuvette aussy de vermeil doré, dans une caisse.

Un calix avec sa patenne aussy de vermeil dans sa caisse.

La Crosse épiscopales en trois pièces aussy de vermeil.

Six bagues épiscopalles dans un baguier.

[1] Petites broches.

Trois croix d'or, dont deux sont dans leures caisse.

Trois montres d'or, dont l'une est à repitition.

Une croix montée en argent, de diamants et émeraudes, dans une caisse avec une chaîne d'or.

Deux porte-montres d'argent.

Une tabagie d'argent.

Deux porte-mouchettes avec leurs mouchettes de métailles argentés, avec leurs petits profits.

Ainsy fait et inventorié audit Palais Episcopal, les jours, mois et an que dessus, en présence de Mathieu Joseph Gilson, bourgeois de cette ville et de Jacque Bénoist Massart Témoins.

(*Signé*) J. B. Deprez; — J. N. Mouchet; — J. Fosseprez; B. M. Parfonry; — M. J. Gilson, 1740; — C. R. de Jamblinne, chanoine; — J. B. Massart, 1740; — J. F. Wasseige, notaire 1740 [1].

II.

Acte de vente :

1. *Un paysage,* au sieur Henry Lecocq . .	1-13-0
2. *Un paysage : Baptême de Saint-Jean-Baptiste,* audit Lecocq	2-16-0
3. *Un paysage,* audit Lecocq	2-16-0
4. *Un paysage,* audit Lecocq	3- 1-0
5. *Un désert,* à Pierre Boncauve	2- 5-0
6 & 6. *Une couple de Bougel rouge,* à Jacque Griglois	2- 4-0
7. *Notre-Seigneur et la Vierge,* au s[r] Chanone Mouchet	2- 3-0

[1] Protocole du notaire J. F, Wasseige 1748, n° 2578, aux archives de l'état, à Namur.

8 & 8. *Deux pièces de fruits,* au Fr. Chanoine Parfonry.	4-13-0
9. *Un paysage,* à M. Johier, prêtre . . .	1-15-0
10. *Bataille, par Mulnere*[1], à Jean Pierre Gillain en Gravière	2-15-0
11. *Un païsage,* audit Jean Pierre Gillain.	2-16-0
12. *Un paysage avec un Château, par Cabareaux,* audit Jean Pierre Gillain. . .	7- 3-0
13. *Un païsage,* audit Lecocq.	3- 8-0
14. *Festin de Jourdain*[2]. à M. Bouret. . .	19- 0-0
15. *Deux chasseurs,* audit Fr. Bouret. . .	2- 7-0
16. *Deux peintures des fruits des Indes de van den Borck*[3], à M. le comte de Fallaix.	45- 0-0
17. *Paysage de Nayst*[4], audit sieur Bouret .	14- 0-0
18. *Un exquise d'un maître Italien,* audit Lamquet	19- 0-0
19. *Des canars, d'après Grif*[5], à mad. Beck.	3- 5-0
20. *Bouquet de Breugh*[6], à qui paye . . .	10-10-0
21. *Divers animaux,* audit Lecocq	16- 0-0
22. *Deux chiens,* audit sieur Bouret. . . .	18-10-0
23. *Une cuisinne,* à ladite dame Beck . . .	24- 0-0
24. *Un paysage avec figure, d'un party de chasse,* audit s[r] Clément.	15- 0-0

[1] Pierre Meulenaer. E. fl. 1602-1654.

[2] Sans doute de Jacques Jordaens. E. fl. 1593-1678. On connait de lui les sujets analogues suivants :

Le joyeux dîner (au musée de Dresde).

La fête des Rois (Vienne).

Le concert après le repas (Paris).

[3] Jacques van der Borght. E. fl. 17[e] siècle.

[4] Gilles Nyts, Nyes ou Nys E. fl. 17[e] siècle.

[5] Adrien Griff, le vieux. E. fl. 17[e] siècle.

[6] Abraham Breughel, le jeune, frère de J.-B. — E. fl. 1672-1720.

25. *La batoille des Amazones, copiée après Rubens*[1], à Hendricque Daize . . . 7- 0-0
26. *Un petit port hollandois*, audit Chanoine Parfonry 6- 0-0
27 & 29. *Une tempête*, audit avocat Mahy . 9- 5-0
28. *Des oiseaux morts*, audit sieur Sohier . 1-10-0
30. *Une peinture, par Bonaventure, Peeters*[2], à l'huissier Villeval le fils 14- 0-0
31. *Un paysage de Naist*[3], au sieur de Lacroix 20- 1-0
32. *Le chant du hiboux*, audit sieur de Lacroix 30- 0-0
33. *Une ruine*, audit seigneur de Biesme. . 26- 0-0
34. *Une grande pièce de fleurs, par Morel*[4], *au doyen de Notre-Dame*, avec celle suivante 41- 0-0
35. *Une grande pièce, de Morel* . . . . .
36. *Un grand paysage fait par Artois*[5], *et les figures faites par Bhean*, audit sieur de Lacroix 12- 5-0
37 & 37. *Deux tableaux de la Chine*. . . .

[1] Bataille des Amazones et des Grecs. Ce tableau de Rubens se trouve dans la galerie royale de Munich. Gravé par Vorsterman, en 1623. Gravé aussi par Duchange et en petit par Dupuis. Il en existe aussi une exquisse.

[2] Bonaventure Peeters, frère de Jean et de Gilles. E. fl. 1614-1652.

[3] Voir ci-dessus note 5.

[4] J. B. Morel. E. fl. 1664-1732.

[5] Jacques van Artois ou d'Arthois. E. fl. Bruxelles. 1613-1665. — On prétend — dit Siret dans son Dictionnaire des peintres, — que Teniers, de Crayer, Zegers et Van Herp peignaient ou retouchaient parfois les figures de ses paysages. Ici nous trouvons le nom de Bhean qui ne saurait être Jean-Sébald Beham ou Boehm de l'E. Alm. 1500-1554, ni son frère Barthélemy, décédé en 1540, tous deux peintres célèbres. Serait-ce peut-être l'un de leurs descendants? Nous connaissons aussi Blein de l'E. fr., 17e siècle.

38 & 38. *Deux portraits dans le goût Anglais,* audit Jean Laveine 5- 5-0

39 & 39. *Deux portraits de filles,* à Philippe François Batis 3- 0-0

40. *Un petit paysage,* à la dame comtesse de Tilly, depuis audit Pirmez 3- 0-0

41. *Le portrait de Monseigneur de Fénélon, archevêque de Cambray,* à madame la baronne de Rouveroy 14- 0-0

42. *S^te Agnès,* à M. Flament 1-18-0

43 & 43. *Deux paysages,* au procureur Gilot. 14-11-0

44. *Un chien,* audit Jean Laveine 2- 1-0

45. *Un dessus de porte, représentant : une vanité* . . . . . .

46. *Une Vierge sur marbre* . . . . . .

Un christ, qui était à la tête du lict de Monseigneur. . . . . .

Un petit christ, avec une croix, toutte entiers d'yvoir . . . . . .

47. *Le baptesme de S^t Jean Baptiste, sur marbre.* . . . . . .

48. *La S^te Famille, sur marbre* . . . . .

49. *La S^te Famille, sur ardoise* . . . . .

50. *Notre-Seigneur descendu de la croix* . .

51. *S^t Bartholomy écorché,* à l'avocat Juppin 6- 0-0

52. *Le portrait de S^t Barthelemy,* audit Sohier 4- 0-0

53. *Un peintre peignant sa femme* . . . .

54. *Un petit portrait, par Tennier*[1]. . . .

55. *La S^te Famille* . . . . . .

56. *Des oiseaux, par van Kesser*[2]*, sur cuivre,* à Emmanuel Hijernaux. 7- 0-0

[1] David Teniers, le troisième fils de David le jeune (?). E. fl. 1638-1685

[2] Probablement de Jean van Kessel le vieux, fils de Jérôme. E. fl. 1626-78-79, Anvers.

57. *Un portrait, par Hollebien* [1]. . . . . .
58. 1° *Un paysage de Vanhoel* [2], audit Laurent Ergo, avec la partie suivante . . 8- 5-0
58bis 2° *Un paysage, du même autheur.* . .
59. *Un paysage,* audit avocat Juppin . . . 5- 5-0
60. *Saint Paul,* audit Laurent Ergo . . . 1-10-0
61. *Des petites fleurs,* audit bailly Lecocq. . 2- 2-0
62. *S^t Benoist sur les espinnes,* audit Hiernaux 13-15-0
63. *Une tête,* audit Jean Laveine. 1-16-0
64. *Une cène, avec un cadre doré, sur cuivre, par Franc* [3] . . . . . .
65. *Deux grotext* [4], audit Joseph Treffe . . 1-19-0
2 66. *Deux paysages,* à ladite dame comtesse Tilly 4- 6-0
2 67. *Deux paysages de même,* à ladite dame comtesse de Tilly 4- 7-0
4 68. *4 Petits tableaux de la Chine.* . . . . .
2 69. *Deux Salvators Rosa* [5]. . . . . .
2 70. *Deux pièces de la Chine* . . . . . .
5 71. *Les cinq sens de nature, après Brugel de Velour* [6], à M. l'Official 220- 0-0

[1] Il y a eu plusieurs peintres du nom de Holbein, entre autres : Jean le vieux. E. Al. 1450 ou 60-1524. Augsbourg. — Ambroise, fils de Jean le vieux, 1484. — Jean le jeune, fils de Jean le vieux, 1497-98-1543.

[2] Daniel van Heil, frère de Léonard et de Jean-Baptiste. E. fl. 1604-1662. Bruxelles.

[3] Il s'agit sans doute ici de Gabriel Franck ou Francken de la famille si nombreuse des peintres de ce nom. E. fl. 159.(?)-1639. Anvers.

[4] Peintures grotesques.

[5] Salvator Rosa. E. It. 1615-1673. Renella ou Arenella près de Naples.

[6] Jean Breughel, dit De Velour, fils de Pierre Breughel, le vieux. E. fl. 1568-1625. Bruxelles.

2 72. *Deux paysages avec des animaux, dans le goût de Teniers*[1] . . . . . .
2 73. *Deux bouquets de Morel le jeune*[2], audit sieur Flaments, depuis à ladite dame de Golzinnes. 11- 0-0
2 74. *Deux paysages Italiens.* . . . . . .
2 75. *Paysages avec figure de Nayst*[3], à Laurent Ergo, près de la Halle 8- 1-0
76. *Une grappe de raisin avec fleurs et fruits,* à ladite dame comtesse de Tilly . . . 4- 0-0
77. *Une vanité,* au fiscal Fontaine 17- 0-0
78. *Une chasse de Sanglier,* à ladite dame de Golzines 4- 0-0
79. *S*[t] *Estienne, original.* . . . . . .
80. *Le feste des Dieux* . . . . . .
81. *Une danse rustique,* à ladite dame Bergh 10- 0-0
2 82. *St Pierre et St Paul.*
83. *Le portrait du prince de Nassau,* audit S[r] Strickland 10- 0-0
84. *Un portrait dans le goût de Van Deyck,* audit Strickland 16- 0-0
85. *Un tableau des Nimphes, allantes au Sacrifice avec Mercure en aire.*
86. *La figure du Sauveur, en tapisserie.*
87. *Un bouquet de fleurs, à la dame de Golzinnes.* 1- 1-0
88. *La face du Sauveur, dans un ver* . . . 2- 4-0
89. *Un paysage avec figures.*
90. *Un bouquet de fleurs.*
91. *Une nativité de Schute*[4].

[1] David Teniers, le jeune (?) E. fl. 1610-90. Anvers.
[2] J.-B. Morel. E. fl. 1664-1732.
[3] Voir ci-dessus p. 12, note 4.
[4] Corneille Schut, le vieux. E. fl. 1597-1655. Anvers.

92. *Un paysage avec des figures,* audit Ergo, avec la partie 104 . . . . . 6- 5-0
93. *Venus avec Cupidon.*
94. *Une Vierge,* à la dite dame Comtesse . 2- 2-0
95. *Des raisins et figures*, audit Pirmez . 2-11-0
96. *Un païsage, avec quantité des figures, enchassé dans un cadre de glace,* par *Brugel de Velour* [1].
97. *La cène de Notre Seigneur*, à M. de Flawinnes 28-10-0
98. *Le faux riche,* audit seigneur Président. 25- 0-0
99. *Un petit bouquet de fleurs*, audit Laurent Ergo 2- 3-0
2 100. *Deux desseins à la plume*, audit seigneur Stricklandt. 6-10-0
2 101. *Deux tableaux de pierres précieuses.*
2 102. *Deux petits portraits antiques.*
103. *Une Vierge.*
104. *Un paysage passé ci-devant.*
2 105. *Deux mignatures,* à qui paye 2- 2-0
106. *Daniel dans la fosse aux lions.*
107. *La Magdelaine*, audit S[r] Stricklandt . 50- 0-0
108. *Le Sacrifice d'Iphigénie.*
109. *La création du monde.*
110. *La tentation St Antoine.*
111. *Un antique représentant la S[te] Famille,* à ladite dame Comtesse de Tilly . . 55- 0-0
112. *Un portrait avec un rideau rouge.*
113. *Deux grand bouquet de Vandeneck* [2], *avec des pièces, au milieu de Lemen* [3].

[1] Note 6, p. 15.

[2] Jean Van Heck ou Hecke, E. fl. 1625 (?) — 1669 (?). Quaremonde près d'Audenaerde.

[3] Balthazar van Lemens. E. fl. 1637 — 1704. Anvers.

114. *Un Savetier, par un Hollandais : David Reikart* [1], audit Laurent Ergo . . . 8- 0-0
115. *La résurection du Lazar,* fait *par Troyen Lin* [2], *en grisaille,* au Sr de Flawinne 28- 0-0
2 116. *Deux paysans : l'un qui chante, l'autre* R. *qui torche le cul de son enfans,* audit Sr Président, depuis au bailly Lecocq. 8- 2-0
117. *Un petit rond dans le goût de Breuque* [3] audit Laurent Ergo 1- 9-0
118. *Une conversation*, audit avocat Juppin, avec la partie 123 . , ... 4- 1-0
119. *St Jean avec le Petit-Jesus*, par *de Reide.*
120. *Une carpe avec un chat, et d'autres poissons,* à Jean Philippe Gilbert, au blanc levrier 9- 5-0
121. *Un petit hyver,* à ladite dame comtesse de Tilly 3- 6-0
122. *Un petit paysage,* audit capitaine Bergh. 1-10-0
123. *Une petite conversation,* passé ci-devant.
2 124. *Un Savetier et sa femme*, à Mons. de Noville sur Mehoigne pour ladite dame de Golzinne 6- 0-0
125. *Une petite platinne de cuivre. Le feu de Troie;* audit avocat Juppin . . . 5- 0-0
126. *Un petit tableau, l'Enfant prodigue*, au bénéficier Desplante 1-10-0

[1] David Ryckaert, le troisième fils de David le jeune. E. fl. 1612-1661-62. Anvers.

[2] Lin..... (?) Nous croyons qu'il s'agit ici de Pierre van Lint, le vieux. E. fl. 1609 — 90. Anvers.

[3] Breughel ?

	127. *Un paysage,* audit Hiernaux	7- 0-0
	128. *Un bouquet de fleurs*, audit bailly Lecocq	2- 4-0
2	129. *Deux paysages,* à ladite dame comtesse de Tilly	5- 5-0
	130. *Un paysan qui caresse sa femme*, audit capitaine Bergh	6- 2-0
	131. *L'hiver, un enfant qui porte le noblan,* à ladite dame comtesse de Tilly . .	3- 5-0
	132. *Un Suair,* à ladite dame comtesse de Tilly	0-10-0
	133. *Une table d'Autel,* faite par Guillaume Galliot.	
	134. *Un paysage avec figures,* audit procureur Gillot	10- 5-0
	135. *Un paysage avec des montaignes,* à ladite dame comtesse de Tilly . . .	5-10-0
	136. *Un grand paijsage,* audit bailly Lecocq.	9-12-0
	137. Patrons de tapisseries consistant en six paquets [1].	
	Deux peintures, à Jean François Piraux [2]	2-15-0

Mgr. de Strickland passait pour un ami des arts, et sa correspondance, que J. Borgnet nous a fait connaître dans les *Annales archéologiques de Namur* [3], le révèle comme tel. C'est pourquoi, selon nous, les documents susdits méritent croyance en

[1] Voir ci après p. 20.

[2] Extrait de l'acte de vente du mobilier de Jean François Thomas Strickland de Sizercke, du 19 octobre 1740. — Protocole du notaire Wasseiges, aux Archives de l'état à Namur.

[3] Tome II, pp. 383-394.

ce qui touche les noms des peintres auxquels les tableaux y sont attribués. Notre opinion d'ailleurs se trouve confirmée par l'estimation suivante des tapisseries et des tableaux faite au préalable par le peintre bruxellois Pierre Ferdinand Colins [1].

Extraits de l'estimation des peintures du Palais Episcopal de Namur, faite par Pierre Ferdinand Colins, peintre, résident à Bruxelles.

Neuf peintures à cadres dorés, représentantes l'*Histoire de St Eustache*, estimée à 2700- 0-0

St Sébastien, original de Vandeyck, dans le goût italien 1000- 0-0

Patrons de tapisserie consistantes en six paquets :

Dans le premier il y a cinq bandes représentantes l'*Arcenal de Vulcain.*

Dans le deuxième il y a douze bandes, représentantes *un Triomphe.*

Dans le troisième il y a neuf bandes, représentantes *une Bataille de mer.*

Dans le quatrième il y a huit bandes, représentantes *un Bal.*

Dans le cinquième il y a huit bandes, représentantes *une Chase de hairons.*

Dans le sixième il y a neuf bandes, représentantes *une Bataille par terre.*

Les six parties estimées ensamble à. . . . 700- 0-0

[1] Ce peintre n'est pas renseigné par M. Siret dans son Dictionnaire des peintres.

Un paysage avec quantité de figures, enchassé dans un cadre de glaces, par Brugel de Velour.	600- 0-0
La cène de Notre Seigneur	525- 0-0
Un tableau de la Vierge; original de Rubens.	400- 0-0
Les cinq sens de nature; après Brugel de Velourre	315- 0-0
Un tableau de Nimphes allant au sacrifice avec Mercure, en air; par Ackens le Viel . .	210- 0-0
Venus avec Cupidon	210- 0-0
La Madelaine	210- 0-0
Judith; original de Guido ou bien dans son goût.	210- 0-0
Un tableau représentant la nativité de Notre-Seigneur, au dessus de la cheminée de la chambre d'audience	200- 0-0
Deux grands bouquets de Vandeneck, avec des pièces au milieu de Lemens	200- 0-0
St Benoit; original de Schut.	157- 0-0
Une table d'Autel, fait par Guilleaume Galliot	150- 0-0
Deux tableaux de la Chine	126- 0-0
Le portrait de Monseigneur de Strickland, dans la chambre au lit rouge	112- 0-0
Un St Antoine; original de Crahier	105- 0-0
Deux Salvators Rosa	105- 0-0
Notre-Seigneur descendu de la croix . . .	105- 0-0
La Ste Famille, sur ardoise	105- 0-0
Une antique representant la Ste Famille .	84- 0-0
Deux peintures des fruits des Indes de Vandenborck.	63- 0-0
Daniel dans la fosse aux lions	63- 0-0
Deux paysages avec des animaux, dans le goût de Tenniers	63- 0-0
Un grand paysage fait par Artois et les figures par Bhant.	52-10-0

La tentation de S[t] Antoine	52- 0-0
Judith; au-dessus de la cheminée de la chambre au lit de velour. — Original Italien[1]. . .	52- 0-0
	8874-10-0

C'est sans doute à cette pièce que Mgr. le chanoine Aigret, fait allusion dans le passage rapporté en tête de cet article.

Liége, le 4 décembre 1885.

D. van de Casteele.

---

[1] Séminaire de Namur. Vente des meubles de l'évêque Strickland; 1740. — Reg. n° 29, aux Archives de l'État, à Namur.

VARIÉTÉS.

—∞∞—

Jean Mandyn (1478-1560). — La vie de ce peintre a été, bien à tort, l'objet d'une foule de controverses et de suppositions. En comparant les différentes sources de l'histoire des anciens peintres Néerlandais, il est facile d'établir cette biographie d'une manière certaine.

Jean Mandyn est né à Haarlem en 1478 et mort à Anvers en 1560, à l'âge de 82 ans.

Il peignait des sujets d'histoire, des diableries, des sujets grotesques et des scènes de paysans. Sa manière, ses compositions et son coloris ressemblent à ceux de Jérome Van Aeken ou Bos, son contemporain.

Mandyn fut le maître de Pierre Aartsen et du célèbre Barthélémy Spranger. Aartsen entra dans son atelier à Anvers en 1537, au retour de son voyage au château des comtes de Boussu en Hainaut. Spranger entra chez lui en 1558, à l'âge de 12 ans, quand Mandyn en avait près de 80; il n'y resta que 18 mois, jusqu'à la mort de Mandyn arrivée en 1560.

Le portrait de Mandyn est gravé dans l'ouvrage de Van Mander.

Mandyn recevait une rente de la ville d'Anvers.

L'ancien catalogue du musée de Vienne est le seul qui mentionne une œuvre de ce maître : Une adoration des Mages.

Un tableau de Mandyn, portant le monogramme 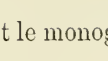 se trouvait, il y a quelques années, encore dans un cabinet d'amateur à Bruges. Il représente la procession du Christ vers le Calvaire. Quarante grands personnages dont six cavaliers parmi lesquels le peintre lui-même; à différents plans éloignés, une foule de personnages.

J. de Brauwere.

Documents relatifs a l'Abbaye de S^{t} Pierre a Gand.

1614. *6 Avril.* Quittance du relief payé par le duc de Bournonville pour la terre et seigneurie de Tamise et le château, avouerie et seigneurie de Royère[1]. — Le prélat, coadjuteur religieux et couvent de S^{t} Pierre-lez-Gand, confessent avoir receu de Pierre Amonnet, secrétaire de messire Alexander ducq de Bornonville, conte de Mennin, Gentilhomme de la chambre de leurs Altesses et capitaine d'une compaignie ordinaire d'infanterie au service d'icelles, assisté de M^{tre} Claude Humyn, advocat postulant au grand conseil, au nom d'iceluy seigneur ducq tant en qualité d'achapteur et come declairé command par dame Marie Chrétienne d'Egmont, princesse douarière de Mansfelt sa mère, et advoué tel par acte dudit grand conseil en date du 25 de mars 1614, au regard de l'achapt qu'elle at fait par décret le 20 de décembre 1610 de la terre et seigneurie de *Tamise,* ensemble du chasteau advouerie et de la seigneurie de *Royère* illecq, le tout tenu et mouvant en fief de la cour dudit S. Pierre, que comme ayant le droict d'icelle dame princesse aux terres jadis esclissées de la dicte seigneurie de Tamise, et au surplus emprenant le

[1] Archives de l'Etat de Gand. Fonds de l'abbaye de S^{t} Pierre. Ms. N. 526, p. 127^{v}.

fait de la dicte dame sa mère, la sommc de 491 florins, et moyennant ce ont lesdits de S^t^ Pierre deschargé et quitté, deschargent et acquittent par ceste tant ledit Sgr. Ducq que ladite dame princesse de toutes les prétentions qu'ils avoient à leur charge pour les causes reprisses par un billet de douze articles qu'ils en avoient exhibé, contenant demande des fruicts et revenus depuis le dict achapt en fait par décret à faute de relief par dessus l'amende de 10 ℔. par. et pour iceluy relief et droict de chambrelaige onze semblables livres, outre un calice avec sa patène d'argent doré, item semblable demande de fruicts, revenus et amende au regard des terres esclissées de la dicte seigneurie de Tamise, aussy achaptées par la dicte dame princesse par décrèt le 17^me^ de janvier 1598, voires aussy des deux autres calices et patènes d'argent doré, avecq deux droicts de relief et chambrelaiges à cause de la donation faicte par la dicte dame princesse audict Sgr. Ducq, son fils par le traicté de mariage d'icelluy tant de la dicte terre et seigneurie de Tamise et autres en dépendantes que des dictes terres esclissées outre et pardessus autre relief et chambrelaige qu'on prétendoit estre deu à cause d'une rente de 584 ℔. 7 sol. 6 den. arthois par an esclissée d'une plus grande rente de 750 liv. par an hypotéquée sur la dicte terre et seigneurie de Tamise, et finalement contenait le dict billet aussy demande d'exhibition du dénombrement des dictes terres esclissées et du paiement du droict de recepissé et amende de 10 ℔. par. ensemble des despens faicts en ce regard en diverses instances par devant la dicte cour féodalle de S^t^ Pierre, y comprîns les droicts du bailly, commis féodaux et greffier d'icelle cour, et de deux procès soustenus par les dits de S^t^ Pierre audit grand conseil contre la dicte dame princesse de Mansfelt, ès despens desquels la dicte dame at esté condemnée par deux sentences rendues le 12 de janvier

dernier, ayans touttes les dictes prétensions este moderées à la susdite somme de 491 florins par intercessions de Messire Maillard de Vulder, maitre ordinaire des requestes de l'hostel de leurs Altezes, et conseillier audict grand conseil et autres pour bonnes considérations et raisons alleguées de part et d'autre et nommément de la part des dicts dame princesse de Mansfelt et Sgr. Ducq touchant les doubles.

—

1734. *24 Septembre.* Instruction secrète pour l'abbé de S^t^ Pierre à Gand, de la part de la Gouvernante pour l'élection de l'abbé d'Eename [1].

Révérend Père en Dieu, cher et bien amé,

Par dessus la commission que nous vous avons donné aujourd'huy pour aller colliger les suffrages des Prieurs et Religieux de St-Sauveur d'Eenaeme conjointement avec le Président du grand conseil à Malines, sur le choix d'un nouvel et futur abbé, nous vous faisons la présente pour votre instruction secrète qu'après que vous aurez fait lecture auxdits Prieurs et Religieux capitulairement assemblez de la susdite commission ostensible et fait les exhortations sérieuses et convenables qu'on est accoutumé de faire en pareilles occasions, vous leur déclarerez de notre part qu'un des principaux soins de notre gouvernement est de pourvoir que touttes les maisons religieuses soient bien régies et administrées. Mais que nous sommes informées que pour parvenir à un but si salutaire, deux points principaux manqueroient en ladite Abbaye auxquels ils conviendroit d'y pourvoir, c'est pourquoi vous leur ferez connoistre que notre intention est que le nouvel et futur abbé en pourra à luy seul et en particulier attribuer la

[1] Même fonds, pièce originale.

direction et recette des revenus des biens situés en Hainau, ainsi qu'auroit fait l'abbé défunt. Mais que lesdits biens seront administrés et receus par le Receveur de ladite Abbaye qui reçoit les autres revenus, cependant comme l'on doit avoir plus des égards à ce sujet pour un abbé que pour les autres religieux et qu'un abbé mérite quelque distinction, à l'avenir on se règlera sur ce point de la même manière que cela se pratique et s'observe en votre abbaye de St Pierre, à Gand.

En second lieu comme le service divin ne se peut duement faire avec un si petit nombre des religieux dont est présentement composée ladite Abbaye et que l'observance de la discipline monastique exige absolument que ladite communauté soit augmentée. Vous leur déclarerez aussi que nous sommes résolues de charger tant ledit nouvel et futur abbé que lesdits religieux d'augmenter à l'avenir ladite communauté d'un nombre suffisant et compétent des religieux pour exactement faire ledit service divin et observer la règle de St-Benoit. Nous nous persuadons que cela se pourra faire avec facilité puisque présentement est venu à cesser la contrariété des opinions à cet égard, qui a été ci-devant entre le chapitre des Religieux et l'abbé trépassé d'où provenait l'obligation de n'admettre aucun novice que de commun accord. Vous leur insinuerez que puisque ces points ne tendent qu'au bien et à l'avantage de ladite maison, que nous sommes dans la confiance qu'ils se soumettront avec zèle et empressement à notre bonne intention et volonté. Ces propositions aiant été faits auxdits Prieurs et Religieux, capitulairement assembléz vous entendrez chacun en particulier comme de coutume sur les suffrages à donner à trois religieux pour le choix d'un nouvel abbé; ensuite vous demanderez à chacun s'il se soumet auxdits deux points proposez, et en cas que quelqu'un contre notre attente fit difficultée de s'y con-

former notre intention n'est pas de suspendre pour cela ladite élection, mais vous tacherez de l'induire à s'y conformer; si cependant il persiste dans son opinion vous pourrez mettre dans votre besoigne par écrit les raisons qu'il alléguera avant qu'il signe la déposition, afin que nous puissions être distinctement informées desdites oppositions, et en suite y prendre telle résolution qu'il conviendra; selon que vous aurez à vous régler ensemble avec ledit Président dudit Grand conseil.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 1734.

Marie Elisabeth,

Par ordonnancie de Son Altesse Sérénissime
J. B. de Heems.

—

1735. *25 Février.* Transaction ordonnée par le Conseil de Malines dans un procès entre l'abbaye et l'évêque de Gand, la première soutenant que les curés des églises de St-Jacques, St-Nicolas, Notre Dame, à Gand, et celles des villages de Zwynaerde, Zeevergem, Eecke, St-Denys, Afné, Lovendegem, Mariakerke, Destelbergen, St-Gilles, Tamise, Kemseke, Vracene, Melsele, Calloo, Haesdonck, Kieldrecht, Saffelaere, Baerle et Auweghem, lui appartiennent comme curé primitif, et ne sont pas sujettes au concours [1].

—

1741. *19 Décembre.* L'abbé termine à l'amiable une contestation existante entre le bailli, mayeur et échevins de la Seigneurie de St-Pierre d'une part, et le bailli et les hommes de fief de la cour féodale de la même Seigneurie, d'autre part, au sujet de la connaissance des cas privilégiés, soumis tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces collègues, de la manière suivante : « dat de kennis er van genomen sal

[1] Même fonds, copie.

worden by het een en het ander der voorseyde twee collegien by preventie, sulcke dat die saeken sullen berecht worden door het collegie van den bailliu ofte officier die sal geprevenieert hebben den bailliu ofte officiers van het ander collegie . . . . . sonder dat hier door gealtereert word de gerechtigheydt van schepenen van St-Pieters van d'exclusive kennesse te nemen van alle andere crimen, *geen cas privilégié* synde. »

Signé : Philippe, abbé de St-Pierre, P. J. Vanderhaeghen-d'Oultre, J. L. Peeters dit Stommelin, J. H. Serwouters-Terlacq, J. R. de Bisscop, P. F. Elbo, G. G. Balde de Catteneye, Joan. Diericx, Fostier, S. Van Baelen, J. B. Vanderhaeghen, Boiaer, J. B. De Groote, J. Veltganck, Lucas-Frans Jacobsen, Philip Van Breugel, A. L. De Somer, J. A. Varenbergh, Ferd. Stalins, A. J. J. Bauwens, B. Werhulst. — J. Bauters, greffier.

A cette pièce est jointe une réclamation du bailli et des hommes de fief de la cour féodale de St-Pierre à ce sujet, la minute d'un projet de réunion du collège des bailli et hommes de fief de la cour féodale de St-Pierre à celui des bailli et échevins de la Seigneurie de St-Pierre [1].

—

1760. *27 Mai.* Invitation aux membres des Etats pour le mariage de l'Archiduc avec Isabelle de Parme. — Charles Alexandre duc de Lorraine, etc. Très révérend pères en Dieu, vénérables chers et bien amés, Sa Majesté toujours guidée par sa tendresse pour les fidèles états de ses provinces, veut bien leur en donner une indique distinguée en leur annonçant le prochain mariage de S. A. R. l'Archiduc ainé, avec la princesse Isabelle de Parme, et elle porte à ses Etats Belgiques une affection trop marquée et trop bien méritée pour leur zèle, pour

[1] Mê e fonds, copie simple.

ne pas les associer à l'honneur de l'invitation, qu'elle fait faire aux autres Etats de sa domination, d'assister aux cérémonies et aux fêtes qui auront lieu à l'occasion de cet auguste mariage; c'est d'après ces intentions bienfaisantes de S. M. qu'en vous intéressant, qui tens à perpétuer le bonheur de ses sujets, nous vous chargeons de faire part à chaque membre des Etats de la Province de cette gracieuse invitation, pour que chacun en particulier puisse participer à l'éclat et à la splendeur de cette cérémonie; vous prévenant en conséquence que cette invitation n'est pas dirigée pour que les Etats y interviennent en corps ou par députés, et que même Sa Majesté n'entend par cette grâce nullement en imposer l'obligation à personne; vous prévenant ultérieurement que pour éviter l'embarras du rang, ceux là seulement d'entre les Etats qui sont revêtus du caractère de conseiller d'Etat intime, ou de celui de chambellan, seront admis à l'entrée publique qui se fera pour cette cérémonie.

A tant Révérends Pères en Dieu chers et bien amés, Dieu vous ait en sa Sainte garde.

De Brusselles, le 27 mars 1760.

Signé Charles de Lorraine, contresigné J. Misson.

Accordé à son original, témoin le soussigné pensionnaire actuaire des Etats de Flandre.

J. R. DE BISSCOP.

—

1760. *15 novembre.* Memoire des taxes, dues par les biens appartenant aux communautés réligieuses, sous les métiers d'Axel et Neuzen, a payer trois fois par siècle.

Copie.

Les communautés taxées sont : La Byloke a Gand, pour fl. 5296. 10. 6 de Hollande; l'abbaye de Baudeloo, pour fl. 2315. 18. 8 $^{3}/_{4}$ de Flandre; l'église de Notre-Dame a Cour-

trai, pour fl. 981. 0. 7 de Flandre; le couvent de Terhaegen à Gand, pour fl. 2759. 11. 10 $^{5}/_{4}$ de Flandre; l'abbaye de S^{t} Pierre, pour fl. 3861. 6. 6 $^{1}/_{2}$ de Flandre; 1025. 17. 0 de Flandre; et 3485. 18. 9 $^{1}/_{4}$ de Flandre; l'église de S^{t} Jacques à Gand, pour fl. 34. 2. 8 de Flandre; S^{t} Pharaïlde à Gand, fl. 3. 1. 7 de Flandre; l'abbaye de Rosenberg à Waesmunster, fl. 119. 1. 0 de Flandre; la commanderie de Spitsenberg, fl. 508. 2 $^{3}/_{4}$ de Flandre et fl. 1200. 0. 0 de Flandre; L'hôpital de S^{t} Jean in d'Olie ou ten Dulle à Gand, fl. 84. 0. 0 de Flandre; le couvent de S^{t} Benoit ou Rycke Gasthuys à Gand. fl. 20. 2. 9 $^{1}/_{2}$ de Flandre; les écoles pauvres de Gand, fl. 20, 2. 9 $^{1}/_{2}$; l'abbaye de Cambron en Haînaut, fl. 5764. 4. 10 $^{1}/_{4}$; S^{t} Bavon à Gand, fl. 1699. 16. 6. de Flandre; église d'Overslag, fl. 66. 13. 4 de Flandre; les chevaliers de Malte, déclaré dans cette taxe, libres de 40 deniers.

—

1772. Instruction pour les gens de loi de Moerbeke au sujet des cours d'eau de Moervaert et Arinxleede [1].

L'année 1733 mayeur et échevins du village de Moerbeke au Pays de Waes, ont obtenu de Sa Majesté une prolongation d'exemption des aides et subsides de même que des droits provinciaux au sujet des dettes que la communauté avoit contracté par rapport aux ouvrages publicqs et autres faix nécessaires et nommément au sujet des faix a supporter par le nettoiement de deux de leurs canaux dont le premier s'appelle audit octroy du nom de *Moervaert* et l'autre se désigne sous ces paroles *sortant dudit rivage*. En effet l'année suivante le canal dit *Moervaert* fut rendu navigable; dans le dessein de nettoyer le canal dit *Westvaert* aujourd'huy innavigable; mais l'avidité de quelques particuliers guidés par un intérêt tout privé, s'empara de

[1] Même fonds, copie collationnée.

l'esprit de plusieurs de la loy du village, et fut cause que certain conduit d'eau vulgairement nommé *Arinxleede*, fut élargi et rendu propre à porter des petits bateaux, au bout duquel on plaça un batardeau pour retenir les eaux sur certaine hauteur. Moïennant quelle rétention, les eaux auparavant libres trouvèrent un tel obstacle que la plus grande partie du village de Moerbeke et surtout les terres adjacentes au dit conduit de temps à autre furent inondées. Par les fréquentes inondations une très grande partie des terres est totalement dépérie et ruinée, l'autre fort détériorée.

Les plaintes fréquentes d'une multitude de manans et propriétaires du dit Moerbeke ont donné sujet à une convention de tous les intéressés, qui à la sollicitation du S^r^ Lippens (aujourd'hui le moteur de tous les différends) ont en 1771 unanimement résolu de donner le libre cours aux eaux.

Au commencement de cette année 1772 le nommé Lippens fils et le S^r^ Van den Hende à Wachtebeke, commis de la part de quelques adhérités au dit Moerbeke ont présenté requête aux hauts Echevins du pays de Waes, concluant à ce que Mayeur et Echevins soient ordonnés de rétablir en son ancien Etat, c'est à dire de rendre navigable le susdit conduit auquel ils attribuent le nom de *Oostvaert*. Mayeur et Echevins s'y opposent de plusieurs chefs et notamment se prévalent de l'intérêt public. Après ample contestasion en cause et après la tenue d'une vue de bien, les nommés Van Hende et Lippens prevoiant de succomber en justice reglée, se sont par requête adressée à Sa Majesté, ou après le plus faux exposé et une réticence inouie et répréhensible, ils concluent, à ce que Sa Majesté daigne déclarer que les fraix dépendans du nettoïement du canal appelé *Oostvaert* seroit à la charge de la généralité. Ils exposent contre toute vérité plusieurs faits, que l'on a

débattu en justice reglée et récélent, que sur le même sujet il y a contestation. C'est pour démontrer tout le contraire que Mayeur et Echevins ont présenté à Sa Majesté une requête et une mémoire réfutatif avec les pièces justificatives; ils y concluent à ce que Sa Majesté daigne éconduire les Sr Lippens et Van den Hende de leur demande eux entiers de poursuivre leur cause en justice reglée. Et comme il importe à la communauté et au bien être du publicq que la cause soit examinée avec exactitude, le Révérendissime Prélat de St Pierre est prié de vouloir accorder sa protection afin que Sa Majesté daigne renvoyer l'affaire en justice reglée selon la maxime de droit « quod pendente lite non liceat principi supplicare. »

Douelle, peintre courtraisien du XVIIIe siècle. — Un peintre du nom de Douelle, établi à Courtrai dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fit en 1778 un tableau sur la commande d'un amateur de Gand. Quand l'œuvre fut achevée, l'artiste l'envoya à destination ; mais à son arrivée on voulut la soumettre à un droit d'entrée. Douelle réclama : un décret impérial ayant affranchi les peintres de l'obligation de s'affilier à une corporation, il prétendit que cela reconnaissait implicitement la franchise de droits aux œuvres d'art. Il s'adressa au Magistrat de Courtrai en le priant d'intervenir; celui-ci écrivit alors la lettre suivante aux échevins de Gand :

Seer edele weirde ende voorsienige heeren

Sekeren sieur Douelle sig oeffenende in de schilderkonst binnen dese stad, heeft ons klagtigt te kennen gegeven dat over korten tyd binnen UEden stad men hem verpligt heeft te betalen het poudgeld over eene schilderie die hy

*

op het versock van eenen liefhebber aldaer had gemackt, en t'synen huyse beweegde, niet jegenstaende hy by overvloedige voorsorge sig voorsien hadde van eene acte van eed by hem ontloken, gelyck aen den genen die gedaen word by onse coopmannen om den vrydom van het geseide pondgeld te genieten, doen sy goederen van onse fabriquen versenden naer UED^en^ stad; dese verplichting in eene stad daer de konsten soo geacht worden, heeft ons ten uyttersten verwondert, naementlyck in den tyd het treckelijk is uyt het placcaert van haere Majesteyt, by het welcke sy de schilderkonst onder andere vry verklaert heeft van alle neeringe of ambacht, dat haere intentie oock is van alle rechten te bevryden de stucken die de selve conste voortsbrengt, naementlyck van het recht geseyt pondgeld van het welcke sy by verscheide edicten en decreten, alle fabriquen deser Nederlanden heeft ontslaegen; waarom wy in raede hebben gevonden UED^en^ daerover te schryven, niet twyfelende of sy sullen gelieven te verklaeren tot voordeele van de konst, dat schilderien gemaeckt door schilders van dese stad vry syn van het pondgeld binnen Ghendt; vredelycker hebbende geacht desen weg in te gaen dan het verclaers van d'intentie van haere Majesteyt hier op te versoecken.

Wy hebben d'eere te zyn met alle achting
Seer edele weerde en voorsienige heeren
UED^en^ oodtmoedige ende
onderdaenige dienaeren,
Burgmeester en Schepenen der stad Cortryck
(Signé) M. Pal.
Du Fayt.

Cortryck, 21 X^bre^ 1778.

L'on en référa aux fermiers des impôts; mais il est

probable que l'affaire traîna dans les cartons et fut oubliée, car le 19 mars les échevins de Courtrai envoyèrent une seconde lettre [1] en se plaignant de n'avoir pas reçu de réponse à leur première missive. Cette fois ils insistaient sur la question de droit et voulaient que non-seulement l'ouvrage de Douelle, mais tous les tableaux de peintres domiciliés à Courtrai pussent entrer à Gand sans payer de droits. Là s'arrêtent les renseignements que j'ai pu trouver sur cet incident intéressant.

Paul Bergmans.

---

[1] Archives de la ville de Gand. — *Ontv. brieven*, 1779.

CHRONIQUE

Trois amoureuses au XVIe siècle, par le comte de la Ferrière, 1 vol. in-18°. Paris, Calmon-Lévy, 1885. — Nous croyons devoir signaler ce livre aux lecteurs du *Messager*, car peu de travaux plus attrayants et en même temps plus erudits, ont été publiés sur la société française du XVIe siècle. M. le Comte de la Ferrière, le savant historien de Cathérine de Médicis, auquel nous allons devoir de connaître aussi complètement cette étrange femme grâce à la publication intégrale de son immense correspondance, est, nous n'hésiterons pas à le dire, l'homme qui a le mieux étudié cette période. Outre une science profonde, une critique irréprochable, M. de la Ferrière est un excellent écrivain et de temps en temps il se repose de la grave histoire en étudiant quelques menus chapitres où il donne libre carrière à son esprit fin et délicat. Ce volume en est une preuve.

Avec ses *trois amoureuses*, M. de la Ferrière donne un tableau très exact de la cour des Valois où la galanterie règnait en souveraine. La première est Françoise de Rohan, une de ces femmes qui ne se donnent qu'en victime et qui après vingt années de lutte énergique contre son séducteur, le duc de Nemours, arrache aussi à l'indolent Henri III des lettres patentes proclamant la parfaite loyauté dans le faux mariage dont elle avait été la victime et sa réhabilitation.

La seconde est Isabelle de Limeuil, « une courtisane de haut parage; » maîtresse autorisée de Condé, maîtresse de cœur du secrétaire d'état de Prusse, elle passa comme l'une des plus jolies dans l'escadron volant des filles d'honneur de la reine, l'utile auxiliaire de la politique de Cathérine de Médicis. Son inconduite notoire cependant ne pouvant être dissimulée, elle fut incarcérée, soumise à une dure détention, ce qui ne l'empêcha pas d'épouser

à la fin un riche banquier lucquois Scipion Sardini, qui, sans trop regarder le passé, consentit à redorer l'honneur de la belle Limeuil.

Enfin la dernière de ces amoureuses, est Marguerite de Valois, « la plus connue et la moins connue tout à la fois. » M. de la Ferrière a pu lui consacrer une étude pour ainsi dire inédite. Après avoir rassemblé une foule de lettres de la belle Margot, retrouvées un peu partout, il a eu l'heureuse fortune de découvrir à la Bibliothèque Nationale les lettres du marquis de Canillac qui retint Marguerite en Auvergne, l'enferma à Usson, fit pendre à Aigueperse son amant le pauvre Aubiac, et qui à son tour subissant le charme irrésistible de l'enchanteresse de son geolier devint son prisonnier : chassé par elle d'Usson et profondément désespéré, il alla se faire tuer, quelques années plus tard au siège de la Fère.

Cette étude est particulièrement intéressante et nous montre Marguerite de Valois sous un jour bien nouveau même après tout ce que nous savions d'elle. C^te^ L. de Barthélemy.

Remarquables découvertes faites récemment dans l'Acropole d'Athènes. — Il s'agit, de statues antérieures à l'époque de Phidias et constituant des monuments précieux de l'art antique. Voici l'énumération des œuvres d'art qui viennent d'être mises à jour :

« 1. Six statues en marbre de Paros, avec les têtes, mais sans pieds; l'œil d'une de ces statues colossales est en verre; elles rappellent une des statues archaïques d'Artemis du Musée de Naples qui jusqu'ici était unique. Les troncs sont couverts d'une tunique qui s'étend jusqu'aux pieds et sur laquelle s'étale le manteau traditionnel. La tête porte une couronne en marbre avec des pointes en bronze représentant des rayons de soleil. Le méandre qui entoure la couronne est peint.

La frange de la tunique et du manteau est ornée de lignes parallèles peintes, et de petites croix également peintes et d'autres ornements qui ressemblent à ceux des vases antiques. La plupart des couleurs ont conservé leur éclat primitif. Ces statues sont hautes d'environ 1^m^20 et devaient avoir 2^m^10, lorsqu'elles étaient entières.

Les mains, qui ont été trouvées le lendemain, sont bien travaillées et ornées de bracelets en marbre.

2. Trois statues sans tête, des mêmes dimensions et de la même époque.

3. Un torse de femme symbolysant probablement la Victoire. C'est un spécimen soigneusement travaillé, et quoiqu'il appartienne à la même école que les statues précédentes, il s'en écarte quelque peu en ce sens que la tête est tournée vers la droite. Cette statue peut être considérée comme représentant la transition de l'école antique à l'école de Phidias.

4. Une statue très semblable à la statue archaïque de Hera, trouvée à Samos et exposée au Louvre à Paris. Elle n'a pas tout à fait 90 centimètres de hauteur et offre une grande ressemblance avec l'Artemis qui a été découverte il y a deux ans à Délos.

5. Deux fragments des jambes de deux statues sans torses.

6. Un grand nombre de fragments de sculpture, d'architecture et de piliers, avec six inscriptions sculptées dans le marbre. Dans une de ces inscriptions on peut lire le nom d'Evénor et dans une autre celui d'Anténor. Cette dernière se trouve sur un piédestal et a, par conséquent, une valeur historique particulière. On sait que les statues élevées par les Athéniens aux deux tyrannicides, Harmodias et Aristogiton, ont été exécutées par le sculpteur Anténor, qu'elles ont été enlevées et transportées en Perse par Xerxès et rendues aux Athéniens par Alexandre de Macédoine ou par Antioche. On va continuer les fouilles pour tâcher de découvrir la statue à laquelle appartient le piédestal.

Ces statues et fragments de statues constituent un musée unique de l'art antérieur à Phidias.

Découverte d'un tableau de Roger Vander Weyden. — En Espagne, au palais de l'Escurial, dans un réduit obscur situé derrière le haut chœur, M. Ch. Justi vient de découvrir un grand tableau gothique flamand, représentant le *Christ en croix, avec la Vierge et Saint Jean*, et mesurant $3^{m}60$ de haut sur $2^{m}20$ de large. C'est une œuvre perdue de Roger Vander Weyden, le célèbre peintre bruxellois du XV^{e} siècle.

Voici l'histoire de cette peinture :

Quel est le vieux Bruxellois qui ne connait pas l'ancienne Chapelle de Scheut, située à gauche de la chaussée de Ninove, à un quart d'heure de la place de la Duchesse? Elle fait partie, actuellement, de l'institut des missions belges en Chine.

Alphonse Wauters, dans son *Histoire de la Ville de Bruxelles*, nous apprend qu'en 1443, un berger ayant planté au lieu dit « de

Scheut » — célèbre par la bataille de 1356, entre les Bruxellois et les Flamands — un tilleul qu'il avait ensuite orné d'une petite statue de la Vierge, la ferveur religieuse de l'époque ne tarda pas à y enfanter des miracles et à donner à cet endroit une célébrité qu'il conserva longtemps. Des personnes pieuses prétendirent y avoir vu des apparitions de la Vierge, grâce auxquelles Scheut devint bientôt un lieu de pèlerinage si réputé, que le Magistrat de Bruxelles décida d'y élever une chapelle, dont Charles le Téméraire, alors comte de Charolais, posa la première pierre en 1450.

Roger Vander Weyden, peintre en titre de la ville de Bruxelles, fut chargé, soit par le Magistrat ou un pieux donateur, soit par les Chartreux qui desservaient la chapelle, de peindre pour celle-ci un tableau représentant le *Crucifiement*.

Cette peinture demeura à Scheut jusqu'au jour où Philippe II, grand admirateur des ouvrages de l'artiste, en fit l'acquisition et l'envoya en Espagne. Elle alla d'abord décorer l'une des chambres de l'antique château de chasse des rois de Castille, dans la forêt de Valsain, près de Ségovie, puis, de là, passa au palais de l'Escurial où elle orna l'autel de la sacristie.

Vers 1656, Philippe IV ayant enrichi l'Escurial de nombreux tableaux italiens, Velasquez, chargé de leur placement, remplaça le *Crucifiement* de Vander Weyden par la célèbre *Vierge à la perle* de Raphaël et le tableau du vieux maître flamand, peu goûté par les artistes de la Renaissance, fut relégué dans le réduit obscur où il est conservé depuis lors et où il se trouve, paraît-il, dans un état assez inquiétant de dégradation.

Passavant, dans son *Art en Espagne*, est le premier qui crût y reconnaître une œuvre de valeur de Roger Vander Weyden. Un document ancien — l'inventaire des tableaux de l'Escurial dressé en 1674 — vient de permettre à M. Justi de confirmer l'attribution du savant allemand, en même temps que de reconstituer, grâce aux détails qu'il renferme, l'histoire du tableau, telle que nous venons de l'exposer.

A.-J. Wauters.

(Gazette.)

Le diptyque de Saint Nicaise au trésor de la Cathédrale de Tournai, par Ch. de Linas. Paris, 1885, in-4°. — Les deux feuillets d'ivoire, dont s'occupe M. de Linas dans cette notice, servent actuellement de couverture à un manuscrit de date récente; ils avaient

été sans doute destinés, comme le suppose notre auteur, à une vie de Saint Nacaise; habillée au XI^e^ siècle d'une splendide reliure.

Bien que ce diptyque ait déjà été reproduit par la gravure, M. de Linas a cru pouvoir l'étudier de nouveau; il a repris les travaux de ses prédécesseurs sur cet objet, il y a ajouté le fruit de ses propres recherches, et il en donne une reproduction très fidèle qui permet de l'étudier dans tous ses détails et d'en apprécier la valeur.

Après avoir donné une description du diptyque, M. de Linas étudie le caractère de l'ornementation et des figures, qui d'après lui accuse nettement le XI^e^ siècle; cette opinion semble parfaitement justifiée.

M. de Linas raconte brièvement la vie de Saint Nicaise et donne quelques détails sur son culte à Tournai et dans son diocèse actuel. Notre Saint qui avait été nommé évêque de Reims fut martyrisé en 407; à l'époque où il vivait, Tournai se trouvait encore placé sous la juridiction du siège épiscopal de Reims, et l'église de Tournai avait reçu en don une notable partie de ses reliques, aussi trouva-t-on dès le X^e^ siècle des traces du culte de ce Saint dans cette ville.

Au sujet de l'origine de cette œuvre d'art, M. de Linas, émet l'opinion qu'elle serait due à un artiste Tournaisien; il base cette hypothèse moins sur le caractère local de la pièce, suffisamment démontré, dit-il, par l'ancien culte de Saint Nicaise à Tournai, que sur des données postérieures. Il fait ici allusion à l'ancienne école de sculpture de cette ville, dont on trouve des traces au XIV^e^ siècle, et qui nous a laissé des œuvres bien remarquables. Il cite, à ce sujet, l'existence d'une famille de *tailleurs de yvore*, à laquelle appartenait Pierast Aubert qui « gura sa bourgeoisie » en 1380, et dont le neveu Johan Aubert, *ymagur demourant à Paris*, fut employé par le roi Charles VI pour remettre en bon état les ivoires de la chapelle royale.

On connait assez les traditions artistiques du moyen âge pour admettre cette hypothèse comme plausible. Les documents antérieurs au XIV^e^ siècle sont trop peu nombreux pour faire état de leur silence. Quoiqu'il en soit, M. de Linas nous signale un artiste Tournaisien, héritier des traditions de sa famille, allant se fixer à Paris, où il acquit une haute clientèle, il le restitue à notre pays, nous l'en remercions. L. St.

ARCHIVES GANTOISES.

I

BRASSERIES A GAND AU XV^e ET AU XVII^e SIÈCLE

Le registre de la corporation des « Pynders » ou porteurs des sacs, conservé aux archives de la ville, contient un document curieux à plus d'un titre. Il s'agit du tarif des salaires pour le transport des grains, du Quai au Blé dans les diverses brasseries de la ville [1].

Outre le nom de chaque établissement et l'indication de la rue, on y trouve, intercalées dans le texte, des vignettes représentant les enseignes des brasseries. Ces vignettes nous font connaître plusieurs formes différentes du bateau de rivière appelé *Cogghe*, des dessins curieux de lanternes flamandes, des miroirs ronds, une valise [2], une casserole, une civière, un pot d'étain, diverses représentations d'anges. Une enseigne donne la forme du petit baril connu sous le nom de *Laghel-*

[1] Document inscrit dans le cartulaire des Pynders à la suite d'une annotation de 1494.

[2] *Tassche, tessche,* v. KILIAEN.

kin [1], un autre nous montre un *Paenderkin* [2] ou petit panier. Le *Keerscorf* était une corbeille à chandelles. *Schomminkel* [3] signifiait petit singe. Plusieurs objets ont un aspect semblable à celui qu'ils ont de nos jours ; tels sont le chapeau, le gril, le rateau, l'écumoire, le soufflet, la tarière [4] etc.

La reproduction des enseignes avait probablement eu pour but de faciliter aux « Pynders » ignorants les recherches dans le tarif.

En tête du document est figuré un « Pynder » portant sur la tête un sac et tenant de la main gauche l'écusson du métier. L'inscription : *Loon versoet den arbeit* (le salaire adoucit le travail) était la devise du métier.

Dit naervolghende zyn de loone vanden pynders angaende den brauwers, ghenaemt vaertgoet, te wetene van evene gheersten ghenaemt morrugraen [5], *omme verbrauwen, van tusschen beede den brugghen up de Coorene Leye over tsyde ten pynders huus, toten brauwers husen hier naer verclaert, gheeft elc mudde naer tverclaren elker hier naer. Ende alst es van tusschen brugghe so ghevet elke mudde van baten eenen grooten ten coste vanden vercoopere.*

Eerst den brauwers die men dient tusschen brugghen up waghenen oft in huerlieder huus, naerst den Meters huus, ghenaemt den Inghele, te verstane tenden ghanghe up dlandt, gheeft elc mudde een scellinc, ii par., te wetene

[1] *Laeghel, laghel,* lagena, baril, tonneau. — Kiliaen. — Ducange, *Gloss.* — Gaillard, *Gloss. de l'invent. Gilliodts van Severen.*

[2] *Paender, paener, paner,* panarium, panier, Kil.

[3] *Scominkel, scomyncle, scominckel, schomminkel, scimminckelkin,* petit singe. — *Den Seminkel* (Reg. états de biens 1393-1394, f° 15 v°).

[4] *Spikelboor, Spyckerboor.*

[5] Murw graan.

vanden grane voorseid. Maer waert rogghe ofte tarruwe oft diere ghelycke ghenaemt coornen, gheeft elc mudde terdde meer. Ende voort waert dat ware boonen, erweten ende vitsen oft diere ghelycke ghenaemt hertgraen, gheldt tderdde meer dant coorne voorseit. Ende waert dat verdroncken goedt ware, zo zalmen omme den selven loon maer draghen een halstere voor een fays, te verstane van desen sesse halsteren voor tmudde.

Eerst inde Belle an tsente Michielsbrugghe up den vloer, inden bac ende een graedt, gheeft elc mudde vanden morruwen graenen voorseid i scellinc ii par., ende dan also meneghen steeghere alst hooger gaet, voor elken steeghere ii par. Ende in diere ghelycke in allen den brauwerien hier naer verclaert, te verstane naer dhuutwisen des voorseide tsgraenas [1], naer havenant.

Int tHarekin, achterden Jacoppinen, gheeft elc mudde eenen scellinc ii par.

Int Zwaenkin, daerneven, i scellinc ii par.

Int Scildekin, Onder berghene, eenen scellinc twee par.

Int Perdekin, Onder berghene, i sc. ii p.

Int Beerkin, Onder berghene, i sc. ii p.

Int Paeukin, Onder berghene, i sc. iiii p.

Inden Inghele, Onder berghene, i sc. iiii p.

Inde Mande, Onder berghene, voor den Boghaerden, i sc. viii p.

Inde Tassche, buter Santpoorten, ii grooten.

Inde Meerminne, up dIperstrate, ii gr. ii p.

Inde Pale, bider Waelpoorte, ii gr. iiii p.

Inden Papengaey, voor de Lazarie, twee gr.

Inde Cogghe, voor tsente Lysbetten, ii gr.

Int Bachghinhof van sente Lisbetten, te wetenen brauhuus, iii gr.

[1] *Graen-ast. Ast* « lieu où l'on sèche la braye pour brasser la bierre. » Richelet, *Dict.*

Inde Inghel, inde Borchstrate, ii gr.
Int Peerdekin, inde Borchstrate, ii gr.
Inden Roostere, inde Borchstrate, i sc. viii p.
Int Lammekin, buter Torrenpoorten, i sc. vi p.
Inden Keerskorf, buter Torrenpoorte, i sc. vi p.
Inden Lanteerne, buter Torrenpoorte, i sc. vi p.
Inden Spieghel, buter Torrenpoorte, i sc. vi p.
Inde Rake, buter Torrenpoorte, i sc. vi p.
Inde Pale, buter Torrenpoorte, i sc. vi p.
Int Houfisere, buter Torrenpoorte, te Poele, i sc. 4 par.
Int Evershooft, inde Drapstrate, i sc. iiii p.
Inden Hertshooren, inde Drapstrate, i sc. iiii p.
Inde Lelie, ande Minne brugghe, i sc. ii p.
Inden Rooden Hoet, tSanders Walle, i sc. ii p.
Int tHaenkin, tSanders Walle, i sc. ii p.
Inde Valke, tSanders Walle, i sc. viii p.
Inden Teenen Pot, tSanders Walle, i sc. viii p.
Inden Osse, ande Liefbrugghe, i sc. vi p.
Inden Horne, ande Liefbrugghe, i sc. vi p.
Int Peerdekin, ande Gheltmunte, i sc. vi p.
Int Zwaenkin, bider Scaepbrugghen, i sc. viii p.
Inden Sclnetelle, over de Scaepbrugghe, i sc. x p.
Inde Roose, up Meerem, bachten Tempelhuus, ii gr. iiii p.
Inden Herdt, up Meerem, twee grooten iiii par.
Inde Rake, an Meerembrugghe, ii gr. iiii p.
Int Spikelboor, up de Mude, iii gr.
Int Hulsekin, up de Mude, ghenaemt tHoechhuus, iii gr.
Inde Lanteerne, up de Mude, iii gr.
Inde Cause, up de Mude, ii gr. iiii p.
Inden Snouc, voor den Filendieusen, ii gr.
Inden Hellem, upt Sluseckin, tusschen poorten, ii gr.
Inden Roen Leeu, an plaetsekin bachter dAuborch, i sc. viii p.
Int Paenderkin, int dAuborch, i sc. vi p.

Inde Lelie, ande Suvelbrugghe, i sc. vi p.
Inden Papengaey, ande Crane, i sc. iiii p.
In Inghelborch, inde Langhemunte, i sc. ii p.
Int Scomminkele, inde Langhemunte, i sc. ii p.
Int Houfisere, inde Langhemunte, i sc. ii p.
Inden Lanteerne, inde Langhemunte, i sc. iiii p.
Inde Inghele, inde Waeistrate, i sc. viii p.
Int Hulsekin, inde Waeistrate, i sc. viii p.
Inde Cause, inde Waeistrate, i sc. viii p.
Inden Keerscorf, up plaetskin, achter Vrindachmaerct, i sc. viii p.
Int Moeriaenshooft, daer naerst, i sc. viii p.
Int Laghelkin, over de Vrindachmaerct, i sc. x p.
Inde Naelde, over de Vrindachmaerct, ii gr.
Int Wielkin, over de Vrindachmaerct, ii gr. ii p.
Inde Cogghe, upden Cortten Steendam, ii gr. iiii p.
Inde Rake, upden Cortten Steendam, ii gr. iiii p.
Int Evershooft, upden Cortten Steendam, ii gr. vi p.
Inden Blenden Ezele, bider Nieuwerbrugghen, i sc. x p
Inden Blaesbalc, upde selve strate, i sc. x p.
Inde Mane, ande Nieubrugghe, i sc. x p. $^1/_2$.
Inden Hoorne, ande Nieubrugghe, i sc. x p. $^1/_2$.
Inde Cogghe, ande Nieubrugghe, i sc. x p. $^1/_2$.
Int Guldiin Hooft, an tPas, ii gr. ii p.
Int tHulzekin, an tPas, ii gr. ii p.
Inde Meerminne, over de Nieubrugghe, ii gr. i p.
Inde Roose, over de Nieubrugghe, ii gr. eenen p.
Int Sent Joorys, upden Reept, ii gr.
Inden Bekere, buter Braempoorte, ii gr. $^1/_2$ p.
Inde Zwane, buter Braempoorte, ii gr. $^1/_2$ p.
Inde Ghecroende Lelie, buter Braempoorten, ii gr. $^1/_2$ p.
Inde Cause, Overscelde, ii gr. i p.
Inden Hoorne, Overscelde, ii gr. iiii p.
Inde Vust, Overscelde, ii gr. iiii p. ende alsment draecht boven den brauhuse, ii gr. iii p.

Int Hulsekin, Overscelde, ii gr. iiii p.
Inde Sterre, bider Voldershuus, ii gr. vi p.
Inde Pale, an Cleen Vleeschuus, i sc. viii p.
Int Vispaen, ieghen overe, i sc. viii p.
Inden Spieghele, ter Vierweechscee, i sc. viii p.
Int tHaenkin, upden Calanderberch, i sc. viii p.
Inden Wildenman, buter Walpoorte, ii gr. i p.
Inde Vust, buter Walpoorte, ii gr. i p.
Int Lammekin, buter Walpoorte, ii gr. iiii p.
Int Verxkin, te Spriete, buter Ketelpoorte, ii gr. ii p.
Inden Hertshoren, buter Ketelpoorte, ii gr. ii p.
Inde Beerie, buter Ketelpoorte, ii gr. i p.
Inde Cogghe, buter Ketelpoorte, ii gr. i p.
Inde Rake, buter Ketelpoorte, ii gr. i p.
Inde Rose, buter Ketelpoorte, i sc. viii p.
Inde Sickele, buter Ketelpoorte, i sc. viii p.
Int Duufkin, buter Ketelpoorte, i sc. viii p.
Int Ketelkin, inde Velstrate, i sc. iiii p.
Inde Valke, inde Velstrate, i sc. iiii p.
Int Muelekin, inde Velstrate, i sc. iiii p.
Inde Lelie, inde Velstrate, i sc. iiii p.
Inden Horen, inde Velstrate, i sc. iiii p.
Inden Inghele, inde Velstrate, i sc. iiii p.
Inde drie Duiven, inde Velstrate, i sc. ii p.

Inde Byloke, neffens spittael, den spykere, vi trappen hoghe, drie grooten vanden mudde, ende elcken steeghere, vi miten, ghemaect by miinder vrouwen Keerberchs ende ghemeenen convente, den xxvii^{ten} in september anno acht ende tachentich.

Inde Scelpe, inden Hooghen Quaetdam, i gr. x p. $^1/_2$.
Inden Neren Quaetdam, int tZwaenkin, i gr. x p. $^1/_2$.
Inden Voetboghe, anden Wyenaerde, ii gr.
Inde Guldin Weerelt, buten der Braempoort, ii gr. iiii p.
Inden Katere, up Meerem, ii gr. vi p.

Il résulte de ce tarif que dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, la ville de Gand comptait 111 brasseries. Il n'en existait plus que 51 en 1663. En cette année, le *Politye meester* Justo Billet en fit le relevé suivant, qu'il classa lui même par ordre alphabétique [1].

Antwerpen, an de Coepoorte. Jacques Van Hoorebeke.
Ancker, door de Ketelpoorte.
Balance, op de Leye achter de Predicheeren.
Boghe, by de Liefvebrugghe.
Clocke, op het Steendam.
Cause, op den Brabantdam.
Croone, op de Muye.
Cogghe, op de Baghinnegracht. Pieter Bonne.
Dry Duyven, in de Veldtstraete. Baes : Schepper.
Dobbelen Ancker, op Sh. Christ.
Eenhooren, in de Pasternepoorte. Baes : Pieter Van der Beke.
Fortuyne.
Hooren, in de Veldtstraete. Baes : Staelens.
Hooren, op de Nieuwstraete, Waeghenaere.
Hoefyser, op de Poele.
Hoedt, int Ghewat.
Halfmaene, op de Nieustrate.
Hoepel op den Brabantdam.
T'Hertjen, op de Tichelrie.
t'Hulstken, op den Brabantdam.
t'Haentien, in d'Auburgh. De weduwe Maurice.

[1] Den selven 28^en^ 7^bre^ (1663) dede ick debvoiren om te vergaderen alle de publycque brauwerien deser stede, om te sien ende te weten het just ghetal der selver, die hier naer zyn volghende op de letters van den A. B. C. – Justo Billet, *Politye boek* IV, f. 80, v°.

Inghel, Onderberghen.
Keerscurf, op d'Hoochstraete.
Ketel, in de Veldtstraete. Van Couckelberghe.
Lammeken, op de Burgstrate. Van der Stricht.
Leeuw, op de Beghinnegracht. Adriaen de Clercq.
Lantheiren, op de Nieuwstraete.
Lelie, in de Suyvelsteghe.
Lelie, door de Vijfwindtgaeten.
t'Meuleken, in de Veldtstraete.
Mechelen, in de Crommewacle.
Naillie, by t' clooster van Baudeloo. Jan de Caestecker.
Paele, in de Brabantstraete, by de Watermeulen.
Pauw, op d'Hoochstraete.
Peerdeken, op de Slypstraete.
Raecke, in de Paelynckstraete, by de Chartreusen.
Roose, in de Neercauter, op Sinte-Pieters.
Swaene, op de Coorenleye.
Sleutelken, by de Schaepbrugghe. Stalens.
Spiegel, in de Brabandtstraete.
Sterreken, op de Tyckstraete.
Sonne, op Sinte-Pieters. Schepper.
Salm, bij t'clooster van Baudeloo. De Witte.
Tassche, deur de Zantpoorte, bij d'Annonciaten.
Tinnenpot, achter t' Princenhof.
Vijf Helmen, in de Drapstraete.
Vier Heemskinderen, opt Steendam.
t'Vercken, in de Waeystraete.
Wildeman, deur de Braempoorte, Sinte-Pieters.
Weireldt, over de Nieubrugghe.
Wanneken, an den Halsbreker.

En comparant ces deux listes on s'aperçoit que près de la moitié des brasseries du XVII^e^ siècle existaient déjà au XV^e^. A la fin du siècle dernier

il n'y avait à Gand que 28 brasseurs. D'après le *Wegwijzer* pour l'année 1886, le nombre des brasseries est de 62, y compris des établissements situés à Mont-Saint-Amand et à Ledeberg. On se tromperait gravement si l'on concluait de ceci qu'il se fabrique aujourd'hui moins de bière à Gand qu'il y a quatre cents ans. Les brasseries d'autrefois étaient le plus souvent de fort minime importance.

II

LA CULTURE DE LA VIGNE A GAND

On a souvent rappelé le passage d'une charte de l'an 942 [1] où il est question d'un vignoble, situé à Gand au Mont Blandin.

Ce qui est moins connu c'est qu'il y avait encore à Gand au XV^e^ siècle des vignobles importants. Le registre des états de biens pour 1406-1407, contient un jugement relatif à un différend entre Jean Van der Beke, prêtre, agissant au nom de l'église de Saint-Pierre, d'une part, et les

[1] Voir les notices citées plus loin.

L'usage du vin devait encore être très répandu en Flandre au XII^e^ et XIII^e^ siècles. En 1202 le comte Baudouin abolit le droit qu'avait le comte de prendre tant en ville qu'à la campagne, un lot de vin (*lotum vini*, en flamand : *stoop*) pour trois deniers (*parasis*), ce qui était une valeur des plus minimes. Il existe de ce dernier document des textes différents pour Bruges, pour Ypres et pour Gand, publiés respectivement par D'Oudegherst, *Annales de Flandre,* édit. Lesbroussart, t. II, p. 26, par Warnkönig (édit. allemande) t. I, n° 20, pièces justif., Diericx, *Mém. sur la ville,* t. I, p. 135.

héritiers de Jean Ser Volkers, d'autre part, au sujet de certaine redevance due à l'église par les propriétaires d'un vignoble de 419 verges, situé à Saint-Pierre-Alost, et appelé : *Het Wijnland*. Cette redevance consistait à fournir le vin qu'on donnait à Pâques aux fidèles qui avaient reçu le Saint-Sacrement à Notre-Dame. En vertu de la décision des échevins, les débiteurs pourront au jour de Pâques charger une personne du soin de voir si le vin n'est pas employé à un autre usage.

Alse van den gescille ende ghedinghe dat gheweest es, tusschen den heere Janne van der Beke, priester, over ende inden name van der kerken van sente Pieters, an deen ziide, ende Jacoppe van den Pitte, Gheeremme Borluut, f^s^ Gheerems, ende Philipse uten Dale, als hoyr van Janne ser Volkers, an dandre ziide, sprutende ende toecommende omme zekere *wiinrente,* die de kerke van sente Pieters jaerlicx heeft up iiii^c^ xix roeden erven, lettel min of meer, ligghende up Roden tsente Pieters Aelst, dat men heedt *twiinlant,* daer Jan ser Volkers ervachtich ute verstaerf, met eenen penninc parisis jaerlicx ute ghaende, ende also vele *wiins* alsmen in Paeschdaghe tOnser Vrauwen tsente Pieters ten hautare, den ghemeenen sal gheven drinken, die tSacrament daer ontfaen sullen hebben, der welker *wiinrenten* der Jan van der Beke voorseit, inden name ende alse ontfanghere van der voorseide kerken, hiesch in diere maniere te gebruikene. Daer toe dat thoyr voornoemt daden verandworden ende segghen, dat wel waer es, dat tvorseide lant belast es metter *wiinrente,* maer begheerden verclaringhe ende tacx van hoe vele *wiins* dat zii jaerlicx sculdich waren te leverne, waert drie, viere ofte vive stoepe, te dien hende dat zij weten mochten waermede dat zii liiden sauden

ende sculdich waren te ontstane, ende dadt onredelic ware sauden zii up den tiitel van der vorseide *wiinrente* also vele *wiins* halen moghen als hemlieden gheliefde, met meer woorden ende redenen die zij an beede ziiden der toe daden toghen ende segghen. So waest dat scepenen naer de handelinghe dies voor hemlieden was, ende ghevisentert hebbende ende oversien de brieve die verclaren, dat de vorseide erve belast es met eenen d. parisis jaerlicx ute ghaende Janne van Aelst, ende also vele *wiins* alsmen in Paeschdaghe tOnser Vrauwen tsente Pieters, ten hautare, den ghemeenen sal gheven drinken die tsacrament daer ontfaen zullen hebben, wiisden dat de besitters van der vorseide erven jaerlicx instaen sullen van also vele *wiins* alsmen orbueren sal ten autare tsente Pieters inde kerke, up den Paeschdach, omme drinken te ghevene den ghenen die daer tSacrament ontfaen sullen hebben. Behauden dien, dat de besitters van der vorseide erven sullen moghen stellen zekere persone up den Paeschdach, updat hemlieden ghelieft omme te bewaerne dat den *wiin* niet bekeert en werde noch ghesleten in andren manieren dan daer toe dat hii gheordinert es, also voren verclaert es.

Actum xxvi[a] *die Julij* [1].

Un acte de 1414 cite une maison avec *Wijngaerd* au *Huidevettershoek* (aujourd'hui *Toquet*). Il importe de remarquer ici que tous les terrains appelés *Wijngaerd* n'étaient pas des vignobles. Ce mot désigne souvent un jardin planté de quelques vignes.

Item... van den behuusden steden met 1 hovekine der neffens, also zij ghestaen ende gheleghen sijn in de Hude-

[1] Registre des états de biens 1406-1407, f° 56, v°.

vettershouc, daer vader ende moeder vutverstorven zijn, metten tween vetterien der toebehorende, jeghen over streckende tote in de Scelde, up derve van der stede van Ghend, met sulken landcheinse alsser jaerlickx vutgaet, waer af tgroete huus verhuert es, metten *Wyngaerde*, Gillis Pieters van Leuwerghem omme xx s. gr. sjaers, de huere vallende telkens alfmaert, ende tloefkin naest den groeten huuse heeft in huere Arend van der Mersch, van Berchem, omme xii sc. grooten sjaers.

Actum xxvii *die junii* [1].

Dans un état de bien de 1452, on trouve l'indication de trois pressoirs à raisins :

Item verclaren de vooghden dat zij verstaen hebben dat de weezen ende huerlieder zustere wat rechts hebben in drie *perssteene daer men druven mede pleecht te persene,* den eenen wezende up sente Veerelden plaetse ende de ii up den Coernaert.

Actum ii[a] *januarii a*[o] Lii[o] [2].

Voici quelques textes relatifs aux nombreuses rue de la vigne qui existaient à Gand :

Huus ende stede metten messinghe daer neffens ligghende, staende in de *Wingaertstrate,* dat men eedt den Perdenhove [3].

Huus ende stede staende in de *Wiingaertstrate,* Jan van der Varent ghehuust aen deen siide ende Jan de Wulf an dander met alle den ghelaghen... commende up dwatere biiden hove van Nevele [4].

[1] Registre des états de biens 1414-1415, f° 322.
[2] Registre 1452-1453, f° 63 v°.
[3] Jaerregister 1492-3, f° 23.
[4] Jaerregister 1493-4, f° 27.

Wyngaerdstrate aen het Ingelandgat [1].

In de *Wyngaerde* tZanderswalle up de zijde van den Tenen Pot [2].

Van daer inslaende de Houtleye, totte Pasterne ende Zantpoorte metter *Wyngaerstraete* [3].

Dans la liste des rues de la ville dressées par le chroniqueur Justo Billet en 1662, et publiée par Mr F. de Potter [4], on ne relève pas moins de cinq rues portant en même temps la dénomination de *Wyngaerdstraet*. Mais à cette époque il n'existait plus de vignobles à Gand ni dans les environs.

—

Les vignobles furent toujours plus nombreux et plus importants dans le Brabant que dans la Flandre. Les vignobles de Louvain surtout étaient célèbres au XVe et au XVIe siècle. Nous avons sous les yeux un document de l'année 1519 portant constitution d'une rente hypothéquée sur des terres plantées de vignes à Saint-Gilles, localité qui s'appelait aussi Obbrussel ou le Haut-Bruxelles [5].

[1] Etats de biens 1538-1539, fo 82. — Wyngartstrate *alias* het Engelantgat. (Document de 1754, fonds des Augustins.)

[2] Cheins boek 1563, fo 350. — S'agit-il bien d'une rue ici?

[3] Resol. boek, Keure 1568, fo 10, vo.

[4] *Gent*, t. I, p. 173. Cf. quelques textes au sujet des Wyngaardstraten dans un Ms. de la bibliothèque relatif aux rues de Gand. — Signalons enfin le nom de famille Van den Wyngaerden qui est très ancien à Gand.

[5] Cf. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 164. Les articles sur l'histoire des vignobles en Belgique sont très nombreux. Les plus importants sont ceux de Schayes : *Messager*, 1833, p. 285 et 1843, p. 390. — Cf. Diericx, *Mém. sur la ville de*

Cont zy allen, dat Machiel de Wilde, zoen wijlen Jans de Wilde, ende Kathelyne Platteels, zyn wijf, hebben gheloeft te ghevenen jaerlycx ende erffelyck Johannen Mertens, secretarys der stadt van Bruessel, zoen wijlen Lambrechts Mertens, te wetene alle jaere vyf scellingen grooten Brabants, altoos te Kersmisse vallende ende betalene. Ende daer voeren hebben zy hem geset ende verbonden teenen zekeren onderpande, alle hueren goede, eygenen ende have vercregenen en te vercrygenen, ende zunderlinge een half dachwant ende thien roeden lants, met *wyngaerde* beplant, luttel min oft meer, van eenen dachwande ende tweeendertich roeden lants, oich met *wyngaerde* beplant, mitten huyse daer op staende, gelegen buyten Obbruessel, ter plaetssen geheeten den Loyffenberch, gelyck tvoirseide half dachwant ende thien roeden lants, van den voirseiden dachwande ende thien roeden gescheyden, toebehoorende Daneels Storm, in deen zijde, ende den *wyngaert* Aerts van Ryswyck, geheeten van Roost, in dandere. Item... Gegeven int jaer onsen Heeren duysent vyfhondert ende negenthienen, opten eenentwintichsten dach der maent van Januario.

(Signé) : J. Obrechts [1].

Gand, t. I, p. 17. — Van Hulthem, *Discours sur l'agriculture.* — Voisin, *Messager,* 1843, p. 287 (note). — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre,* t. II, p. 51. — Edward van Even, *Louvain monumental,* passim. — Joigneaux, *Culture de la vigne et fabrication des vins en Belgique,* 2e édition. — Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de St Pierre,* t. I. p. 25. — Dr Joseph Theyskens, *La vigne, traité pratique... suivi de : l'histoire des vignobles en Belgique,* 1885.

Notices dans divers journaux, notamment : *Journal de Liége,* août, 1881. — *Flandre libérale,* août 1881. — *Etoile Belge,* septembre, 1885. — Articles dans les journaux horticoles à l'occasion de certaines expositions, etc.

[1] Document original remis aux archives de Gand par M. F. van den Bemden.

Guicciardin, qui, vers le milieu du XVI^e^ siècle, doit avoir goûté notre vin « rude et verdelet », observe que dans les Pays-Bas, la vigne ne se cultive guère qu'aux environs de Liége, de Namur, de Louvain, ainsi que dans le Luxemburg. Mais, ajoute cet auteur, « il est croyable que ce peuple » s'adonnant mieux que jamais à l'agriculture et » n'y espargnant aucuns frais, ou en verra bien- » tost croitre et prouffiter en plusieurs autres » endroicts et assiette de terroirs » [1].

Les prévisions de Guicciardin se sont réalisées au XIX^e^ siècle. Depuis quelques années la culture de la vigne a pris une extension considérable en Belgique. On exporte le raisin de table même en France. Seulement ce n'est pas en plein air qu'on obtient les meilleurs résultats [2] !

V. Vander Haeghen.

(*A suivre.*)

[1] Traduction de 1625, p. 9. La préface de Guicciardin est datée d'Anvers 1566.

[2] En France et en Angleterre la culture de la vigne a également reculé peu à peu vers le Sud. Voir les remarques de Van Lokeren, *Abbaye de S^t^ Pierre*, t. I, p. 25. — Le même fait s'est produit en Allemagne. — D^r^ Rudolf Schultze, *Geschichte des Weins*. — *Wijn en bier in vroegere eeuwen* (*Vlaamsche Wacht*, 1884, p. 76).

VOYAGE LITTÉRAIRE DE DOM GUYTON

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1746

Il existe à la Bibliothèque Nationale de France un manuscrit excessivement curieux. C'est la « Relation du voyage — tel est son titre — entrepris pendant les années 1744, 1746 et 1749, par Dom Guyton en Champagne, en Lorraine et dans plusieurs diocèses belges [1], » avec mission de visiter les monastères de l'Ordre de Citeaux et de s'enquérir de leur situation morale et matérielle. Mais le savant religieux était homme de goût : il aimait les manuscrits, les livres, les tableaux; souvent même le bibliophile et l'antiquaire font tort au visiteur monastique. Ces objets tiennent même la place principale dans sa relation, et nous ne nous en plaindrons pas aujourd'hui. Il rechercha avec passion tout ce qui pouvait se rattacher « à notre père saint Bernard : » il ne négligea rien non plus pour se faire donner livres et manuscrits afin d'enrichir la bibliothèque de Clairvaux.

[1] Fonds français, 23474. — Ce récit est autographe.

Comme nous l'avons dit, une partie de ce récit concerne les abbayes de divers diocèses belges. Dom Guyton alla à Bruxelles, à Anvers, à Malines. Il nous a paru que ces notes inédites étaient bonnes à faire connaître aux curieux belges.

Dom Guyton remplit les fonctions de régent de philosophie, de 1709 à 1711, à l'abbaye de Signy, dans les Ardennes. Puis il devint sacristain et bibliothécaire de Clairvaux. Nous ne savons malheureusement rien de plus sur lui, mais il ressort de sa relation qu'il était un excellent religieux, plein de foi, érudit, éclairé et passionnément attaché à la gloire de son ordre.

C^te^ E. de Barthélemy.

—

De l'abbaye de Chehery [1], je fus au village de Lunel, puis au bourg de Brieulle-sur-Meuse, où il y a des Pères Prémontrés réformés qui sont curés du lieu; l'église paroissiale est aussi la leur. Ils ont quelques livres dans la cellule de l'un d'eux. Ils furent fondés en 1640 par un fils de M. Cadenet de Dampierre, seigneur d'Arzillières, qui avait un fils, prêtre de l'Oratoire.

De Lunel à l'abbaye de Chatillon il y a six lieues. J'arrivai à vêpres sonnantes; il y a six religieux, y compris l'abbé régulier Dom Philippe Bouteville. Le sanctuaire est beau, neuf, bien éclairé; derrière le maître-autel grande armoire vitrée où l'on renferme les saintes reliques. Les novices paraissent rudes et peu disciplinés : ils ont le scapulaire

[1] Diocèse de Verdun, France.

devant et derrière jusqu'aux genoux, coupé droit. Les convers l'ont à mi-jambe, coupé en ligne droite dans le noviciat, mais s'ils sont profès, ils le portent coupé en rond. Le portail de l'église en sculpture, colonnes, grandes figures en pierre des saints Pierre et Paul; sur la porte, le nom de Jésus en pierre au-dessus d'une Vierge. Deux hautes tours carrées et dôme ou clocher dessus. Toute l'église est belle, bien voûtée. Sa nef fermée par un grillage de fer. Orgues. Double dortoir : le plancher sonne creux et est incommode pour le bruit. Il y trois chambres à feu, d'autres à poêle. Grand et bel escalier conduisant à une belle longue salle. Vaste jardin, accompagné d'autres petits pour les particuliers religieux. La face du dortoir est belle, on y a gravé les noms et armes de tous les abbés : date de 1741. Devant la porte de l'ancien réfectoire, qui est aujourd'hui la cuisine, les noms de Jésus et Marie, ouvrage en pierre sur l'arcade en face. Le réfectoire est petit, fort sombre : anciens et bons cloîtres sans bassins pour le mandatum du jeudi saint. Aux deux angles de l'allée du cloître où se trouve le chapitre, sont en dedans le préau deux pierres taillées comme des bénitiers. Dom Goubot, ancien prieur, n'a pu m'en expliquer l'usage. Les femmes vont dans les cloîtres et jardins. Cinq novices, un postulant, quatre convers.

L'abbé couche quelquefois au dortoir. Il est curieux de mettre ses armes à l'église, sur les cuillères et les fourchettes. Le logis des hôtes est grand et commode. Il y a un billard. La bibliothèque est à faire : quantité de livres sont à terre dans une chambre.

Le prieur m'a communiqué le cartulaire, manuscrit de nouveau et beau caractère sur papier in-folio, de l'année 1686.

De l'abbaye de Chatillon à celle d'Orval, il y a huit lieues, passant par la petite ville de Marville, où il y a un couvent de Bénédictines, un prieuré de Bénédictins, valant 3000 l., établi en 1647. Les pères capucins sont situés agréablement : beau et vaste jardin, grotte représentant la Passion de N. S. Ils ont leur bibliothèque sur le chœur. Ils sont au nombre de vingt.

Montmédy, ville haute et basse. De là à l'abbaye d'Orval, toujours des plus régulières, des plus charitables, des mieux gouvernées, des plus dévotes, des plus propres, des plus saintes de la lignée de Clairvaux, filiation de Trois-Fontaines, au diocèse de Trèves, en la comté de Chiny, jouit par la grâce de Dieu de l'inestimable trésor du glorieux corps de saint Menne, égyptien de nation, martyrisé sous Dioclétien en Phrygie. J'y ai vu son saint chef entier et autres principaux ossements conservés honorablement dans le sacraire. Les auteurs de sa vie disent que son corps fut jeté dans le feu, mais en fut retiré. Et de fait, visités par médecins et par chirurgiens, les os ont été reconnus comme ayant été retirés du feu. Cette relique, donnée par le grand Alberon, évêque de Verdun, intime ami de notre père saint Bernard, avec lequel il fut en 1131 au Concile de Reims sous le pape Innocent II, auquel temps, à l'instance dudit Alberon, le monastère d'Orval, qui était un chapitre de chanoines, fut de leur consentement baillé à Saint-

Bernard, lequel n'ayant alors de religieux de sa maison pour en y envoyer, en tira de l'abbaye de Trois-Fontaines au nombre de douze, dont Constantin qui en fut créé premier abbé, par ratification d'Albert, comte de Chiny, et Agnès, sa femme. Il y a aussi une notable partie d'un bras de saint Martin, évêque, obtenue avant que le corps de ce saint ne fut brûlé à Tours par les Huguenots. Dom Boucherat, abbé de Citeaux, donna par acte du 19 avril 1610, une particule du bras droit de saint Jean-Baptiste, dans un reliquaire doré, provenant du don, fait à Citeaux en 1263 par Othon de Cicous, « Charisti dominator, » du consentement de Baudouin, empereur de Constantinople. L'abbaye d'Orval possède aussi des reliques de notre père saint Bernard, selon une attestation que j'ai vue de l'abbé de Clairvaux, du 15 avril 1610. Le révérend père abbé, Dom Albert de Meudre, me fit voir une lettre de saint Charles-Borromée, du 27 octobre 1521, dans un petit cadre d'or ; cette lettre fut donnée par Clément IX à Charles Hallier des Chateaux, officier du roi, attaché à Rome au cardinal de Bouillon, pour services rendus à S. S. ; la fille dudit, M^me^ de Saint-Martin, en fit don à l'abbaye. On me fit voir aussi le chapelet rosaire dudit saint, donné par lui-même au R. P. de Largentier, abbé de Clairvaux, mort et enterré à Orval.

Saint Bernard a célébré les saints mystères en l'abbaye d'Orval dans la chapelle des Anges, qui est le premier oratoire de l'abbaye, hors de l'église, mais contiguë Il y a fait présent de son calice, qui

est un peu plus haut que celui de Clairvaux, mais moins évasé, moins bien doré, ses armoiries autour de la pomme. On montre la mitre de Dom Albert, premier abbé mitré, avec son nom et ses armes au bas des pendants. Belle remonstrance, de beaux ornements, chasubles, nappes, beau linge en quantité, tenu avec parfaite propreté. Les religieux font les pains à chanter et les cierges. Dans le sanctuaire, trois lampes ardentes, une lampe clairante, aussi au cimetière. Ils y enterrent leurs abbés, quoiqu'ils aient dans le chapitre huit tombes gravées d'éloges. A la tête de la fosse une croix de fonte, le nom gravé ; à la tête et aux pieds seulement, il y a dans la fosse une petite muraille, ce qui n'est point observé pour le simple religieux. Pendant le tricénaire d'un religieux mort, ils tiennent au-dessus de la place qu'il occupait au réfectoire, un petit tableau le représentant comme il est exposé : visage découvert, vêtu de ses habits monastiques. Leur réfectoire est sur la bibliothèque, long, élevé, voûté, sans piliers, large, bien éclairé et bien propre ; point de nappes sur les tables, une chaise pour le lecteur, en fer, magnifiquement travaillée. On tire de la cuisine par un traîneau à deux ou trois étages, des planches pour y mettre les écuelles, assiettes, qui sont servies ou desservies. Le prieur faisait serviteur, toujours tête nue et de grandes civilités en offrant et en retirant. Frère Frédéric, secrétaire, me conduisit à la bibliothèque et me laissa la clef des armoires vitrées. J'y remarquai un manuscrit des épitres de saint Bernard ; un petit

in-folio des *us* de Citeaux, entier, bien relié ; un manuscrit in-4° assez épais sur parchemin : *Historia Ægidii monachi Aureæ vallis (notatur quod viveret anno 1251);* manuscrit de la vie des saints de l'ordre de Citeaux ; — *Plaidoyer de M. de Montholon, pour les jésuites, en 1611 ; — Psalterium feriarum secundum usum Cisterciensem,* sur papier in-folio ; — *Vita sancti Bernardi : diurnale cisterciense ; — Privilegia concessa ordini Cisterciensi,* en caractères gothiques ; — *Narratio de initio Cisterciensis ordinis.*

L'abbaye fait chaque semaine, pour l'aumône, trois cuites de pain de seigle, chacune de cent miches de 10 livres ; en outre, ils habillent chaque année un nombre de pauvres, font des charités secrètes, dotent de jeunes gens ; plus l'hospitalité journalière des plus nombreuses, exercée avec honnêteté, propreté, exactitude et largeur. Ils ont une belle pharmacie et tout ce qui la concerne. Dans l'église, au pied de l'escalier du dortoir, on lit l'épitaphe de dom Bernard de Montgaillard, abbé. Au bas du degré du presbytère est un magnifique mausolée fort élevé de terre, qui porte derrière la tête de la figure couchée sur plaque de cuivre jaune : *Cy gist très excellent et vaillant prince Wenceslaus de Boëme, duc de Luxembourg, Brabant, de Lainbourch et comte de Chiny, qui trespassa lan M.CCC.IIII*^{xx} *et III, le jour de la Conception de Nostre Dame. Proyez pour luy que Dieu en ayt l'ame. Amen.*

Au dessus du pilier du sanctuaire où le diacre chante l'évangile, une petite table de bois porte :

Hic jacet dominus frater Joannes de Hoijo, dei et apostolicæ sedis gratia episcopus Melitenensis, istius monasterii et postea Trium Fontium abbas. Obiit anno domini 1202 [1].

Dans le cloitre est un monument érigé en 1702 à la mémoire d'Albert, comte de Chiny, pour remplacer son tombeau, détruit de vétusté. L'abbé a dans sa chambre un bon portrait de saint Bernard, vêtu de la cuculle antique, à laquelle le chaperon est cousu. Les religieux la portent aujourd'hui.

Ils ont un orgue, mais ne s'en servent pas; de grosses cloches dans deux tours carrées au grand portail; ne les sonnent qu'aux plus grandes fêtes. Le samedi de chaque semaine ils font le *mandatum*. Ils se rasent en ordre et rang les uns les autres, sur des sellettes rondes de bois, dans le cloître au couchant. Ils relient les livres fort solidement, proprement: sont bien vêtus des étoffes qu'ils se font dans leur maison; nourris frugalement, honnêtement, proprement; gardent en tout temps un étroit silence; ont le travail manuel plusieurs heures par jour.

Notre révérendissime abbé de Clairvaux, Dom Denis Largentier, mourut dans ladite maison d'Orval, en l'an 1624; il y fut enterré dans l'église, au haut chœur, entre les places de l'abbé et du prieur; l'inscription en est un peu effacée; son cœur fut apporté à Clairvaux.

Au voisinage de l'abbaye est Juvigny, illustre

[1] Il ne figure pas dans le *Gallie Christiana* au catalogue des abbés de Trois-Fontaines.

abbaye de Bénédictines près de Stonay, laquelle possède la plus grande partie du corps et des vêtements de sainte Scholastique, sœur de notre grand patriarche saint Benoît, dont l'abbesse a donné à Orval une portioncule avec bonne attestation du 11 avril 1612. Les religieux d'Orval ont à leur porte une forge considérable. La ferme de Blanchampagne en France est d'un grand rapport. Ils y ont des Frères convers sous un religieux prêtre qui les dirige; ils y vivent régulièrement, en silence, en dortoir, cellules dont l'entrée est seulement couverte d'un voile; pas de femme dans les fermes; ne boivent que de la bière. Ils ont la maison de Concques qui est comme une infirmerie pour les convalescents; une autre maison près de Cologne, aussi régulière.

Il y a une trentaine de convers, tenus en bonne discipline en une habitation séparée : autre dortoir que les religieux, autre chœur, autre réfectoire, autre infirmerie; ont la messe dès le matin. Les novices pour le chœur ont aussi leur habitation. L'abbaye d'Orval est une sainte maison, exemplaire, plus riche en bénédictions du ciel qu'en fortunes temporelles, mais bien conduite et économisée. Ce sont des saints : on parle entr'autres d'un Dom Mathieu qui est considéré comme un ange terrestre.

L'abbaye de Saint-Hubert, distante d'Orval de huit à dix lieues. Beau portail de l'église à deux hautes tours. Bel hôtel de M. l'abbé et des hôtes, fort bien orné en belles peintures et meubles. L'église est belle, élevée, longue, large, avec rond-

point. Les piliers des tours du sanctuaire sont tous revêtus de marbre. L'autel de marbre, fort élevé, magnifique, à plusieurs colonnes de jaspe. Dans le milieu, au-dessus du saint Sacrement, il y a une sainte Vierge sous une voûte très délicate, soutenue par piliers de marbre, ouvrage fait par un des convers, si juste en équilibre que, pour peu qu'on y appuyait la main comme pour le plier, l'ouvrage plie en entier et se remet sans risque. Les sièges du chœur sont d'une belle boiserie en sculpture avec l'histoire de saint Benoît d'un côté, et celle de saint Hubert de l'autre. Les religieux assistent aux offices dans l'habit de chœur, semblable à celui de nos Bénédictins de France. Il y a une chapelle de Saint-Hubert où repose le Saint-Sacrement pour le distribuer aux pélerins qui y demanderaient la communion. Ils disent avoir le corps de saint Hubert en chair et en os, bien caché dans un lieu qui n'est connu que de l'abbé et d'un assistant. Ils montrent son étole, qu'ils disent avoir été apportée du ciel, entière, saine et belle, quoiqu'elle ait été ci-devant en terre pendant plusieurs années. En leur trésor on voit des textes saints d'évangile, marqués et écrits de l'an 825; entr'autres un où j'ai lu : *incipit liber psalmorum emendatus a sancto Hyeronimo, presbytero, dono Ludovici pii imperatoris, anno 825*, en lettres d'or.

Dans le trésor de la sacristie, il y a une très belle remembrance en vermeil, artistement ouvragée; le seul cristal haut, rond et épais, est estimé 10,000 écus; belles coupes ou calices; six chandeliers d'argent plus hauts de quatre pieds;

crosses riches de vermeil et d'argent. Sous le sanctuaire il y a une chapelle bien voûtée, une lampe ardente et des étaux de côté et d'autre. Dom Léopold, sacristain, me fit voir des signes des miracles opérés par le crédit de saint Hubert: des pelotons d'épingles, de fil de fer, etc., pointes, beaucoup d'autres ferrements, crochets, sortis et vomis des corps des possédés; entr'autres un fer comme un carreau de nos blanchisseuses, et un gros crochet en S, que le dit sacristain m'a assuré avoir vu sortir du corps d'une possédée qui est encore vivante dans le bourg de Saint-Hubert.

Il y a dans le bourg bien pavé un hôpital pour les pélerins, confié par les religieux à des ecclésiastiques séculiers, nommés aumôniers, lesquels font la quête en France par autorisation du roi, à la condition que les religieux offrent à S. M. des éperviers. Dom Chrysostome, second cellerier, m'a fait présent d'une clef de saint Hubert, avec un imprimé qui instruit de l'usage qu'on en fait.

Le bourg est orné de fontaines. Dans la bibliothèque il y a une bible manuscrite, ouvrage, dit-on, de saint Jérôme; — saint Bernard en français, dédié à la maison de Soissons. Les religieux disent qu'ils ne dépendent que du Pape, de nul diocèse. Cependant, les abbés reçoivent la bénédiction abbatiale de l'évêque-prince de Liége : il leur en coûte 2000 écus pour cette cérémonie et à Rome 10,000 écus pour les bulles. Font l'élection de l'abbé sans président ecclésiastique dans l'espace de dix jours, ils appellent des canonistes pour avoir leurs conseils sur les formalités des

élections. L'abbé est grand-aumônier de l'ordre de Saint-Hubert chez l'Electeur Palatin, ce qui fait qu'au bas de sa croix pectorale d'abbé, il en porte une de saint Hubert; il en porte aussi une sur le côté gauche et sur ses portraits; ses armes sont une crosse et une épée. Ils ont à table du pain de seigle ou de froment à choisir, bière ou vin. On boit dans des coupes d'étain, faites comme des calices, mais moins hautes. Belle et large cuisine, voûtée, ornée de couleurs. Ils se piquent d'avoir de beaux et lestes chevaux; ils en ont une vingtaine de selle, fins, bien pansés. Fontaine dans l'écurie, qui cependant est proche de la rivière.

De l'abbaye de Saint-Hubert à celle de Saint-Remy, ordre de Citeaux, il y a cinq lieues, passant près du château de Bure à M. l'abbé de Saint-Hubert et par la petite ville de Rochefort, où il y a des Carmelites de la province de France. L'abbaye n'est pas bien considérable. L'abbé est élu sous la présidence de l'abbé d'Alne, délégué de l'abbé de Citeaux, père immédiat et est béni par l'archevêque de Liége.

On voit dans l'église, au pied de l'autel, la tombe de Louis de la Marck, comte de Rochefort, en 1544, que l'on dit fondateur de Saint-Remy, quoique le pouillé de l'ordre, imprimé à Douai, en 1629, dise cette abbaye fondée en 1206. Il y a neuf à dix religieux. Ils ont dans leur église la chapelle paroissiale de Sainte-Apolline, dont ils conservent une dent; il y a des fonts, sujets à visite del'ordinaire du prince-évêque de Liège. Un religieux qui a fait vitrer le cloître de la colla-

tion, y a fait appliquer ses armoiries et son nom, ce que nos statuts défendent expressément. Le dortoir est simple, mais il y a des cellules embellies, dorées. La petite bibliothèque ne paraît pas fréquentée: les fenêtres toujours fermées, ce qui y cause une quantité de puces, que nous y trouvâmes en abondance, de sorte que nous dûmes retrousser nos habits assez haut; la plupart des livres, même des manuscrits, y sont gâtés. Ils ont une carrière de beau jaspe qu'ils amodient à leur avantage. Les femmes travaillent à la cuisine et font les lits des hôtes.

De Saint-Remy à l'abbaye de Saint-Martin, même ordre, il y a une journée en passant par le village de Sainte-Foy, par la ville de Dinant sur la Meuse, par la ville de Bovines. Sainte-Foy est renommée par la belle église paroissiale, plus encore par le nombre de pèlerins au sujet d'une vierge qui y est déposée. On dit qu'un paysan, coupant dans la forêt un chêne, coupa une image de la sainte Vierge qui était au milieu de l'arbre; il en rapprocha les deux bouts qui se collèrent l'un à l'autre, et l'emporta à la maison : mais l'image retourna d'elle-même au lieu et place dudit chêne. Le sieur Despierres, de Liège, fit bâtir ladite belle église; il mourut en 1622. Un enfant mort-né y fut porté, y resta pendant dix jours qu'on fit des prières; il donna signe de vie pendant un quart d'heure et reçut le baptême. On y voit plusieurs tableaux représentant plusieurs miracles. La cure est près de l'église; il y a aussi un hermite tout près.

La ville de Dinant a l'église Notre-Dame pour collégiale et paroisse, des croisiers de Saint-Augustin, des jésuites pour les humanités, des cordeliers, des capucins, une abbaye de prémontrés réformés. La maison est assez belle, l'église propre et ornée; il y a une église souterraine. La cour d'entrée a une belle fontaine, qui jette haut l'eau des quatre côtés; elle tombe dans un beau bassin, élevé de cinq pieds de terre, entouré d'un beau grillage de fer. La bibliothèque est bonne. Le prieur me fit présent d'un petit livre, dont il avait plusieurs exemplaires; c'est *Venerabilis Ludovici Blosii Dacryanus abbatis Loetiensis ordinis Sancti Benedicti in Hannonia, sive speculum monachorum*. Au préau, il y a une fontaine à jet d'eau. Au milieu d'un grand bassin, un saint Jean de cuivre, par le corps duquel l'eau montée est conduite de la main droite dans une coquille, qui se répand sur N. S., aussi de cuivre, et le baptise. Ce n'est pas la seule fontaine de cette espèce que j'ai vue.

A Bouvines, on passe un petit pont sur la Meuse : il y a des Pères Augustins, des religieuses, des petites places et fontaines au milieu.

L'abbaye de Moulins a huit religieux prêtres et deux jeunes qui étudient, dont un récollet, deux novices; des femmes font la cuisine et les chambres des hôtes. Dans l'obituaire on lit : « Anno domini 1415 summus pontifex Martinus V et Guillelmus comes Namuriensis, consenserunt ut in hoc monasterio virginum loco monachi substituerentur, qui monachi sex e Villario et totidem cum abbate Joanne de Jovia ex Alna assumpti sunt. » — C'étaient des dames religieuses de Vaux-Benoite.

L'église est tournée à l'occident. Beau martyrologe sur parchemin, ensuite la S^t^-Benoit. On dit que la maison a 6000 fr. de rente. Il y parait un grand train : trois femmes, quatre laboureurs à six chevaux chacun, chevaux de selle, bœufs, vaches, brebis; ils ont du saumon frais, la chasse et du bois pour leur consommation; ils ont une bibliothèque. Dans un coin du cloître ils ont une ancienne pierre creuse de marbre à laver les corps morts des religieux, mais dont ils ne font plus usage ; j'aperçus autour des lettres gothiques et avec l'aide du père prieur, je lus : « Cescun aura son tour. — In me non sive fruge cadas mortalis adhortor, namque lavandus habet palmam constencia veram Fluxa pio rigidus lapis abluo corpora nutu, ad requiem prœbet contritis.... virtus, laudans extrema laborem : 1526. »

Au sortir de l'abbaye pour aller à celle de Florennes, distante de quatre lieues, je m'arrêtai pour voir une papeterie qui est fort belle ; il y a quarante ouvriers, hommes et femmes, dont un maître fort habile. Cette usine va sans cesse : les eaux sont belles, pures et font du beau papier.

L'abbaye de Florennes est un monastère de Bénédictins au grand frac noir. L'abbé est doyen et archidiacre du chapitre et collégiale, corrige les chanoines délinquants qui sont obligés de se confesser à lui une fois l'an, à moins de dispense. Au-dessus de la porte on lit, ce qui montre l'antiquité de cette maison : *Verbi Dei paranympho Johanni Baptistæ, 1011.* Ils ont du bois de la vraie croix enchassé dans une double croix ; deux saintes

épines, un doigt de saint Jan-Baptiste, le corps de saint Maur, disciple de saint Pierre, dont le chef est à Reims; le chef de saint Thimothée, dont le corps est à Reims; le corps de saint Gérard, abbé de Florennes, est dans notre abbaye de Signy: une très belle crosse, il n'y en a pas de pareille dans le pays. Belle église, beau chœur, bibliothèque petite, manuscrits reliés par un religieux: deux volumes de soint Jérôme, bien écrits, des IX^e^ et X^e^ siècle; un psautier en lettres d'or, où il y a de très belles vignettes, la naissance, la vie et la mort de Jésus-Christ en or. L'office de la Sainte-Vierge semblable. Le portrait de Godefroid de Bouillon, représenté avec un fort gros visage, longue barbe, un sabre terrible; sa canonisation. Devant le réfectoire une fontaine; saint Jean baptisant N.-S. Deux réfectoires, l'un pour les jours maigres, l'autre pour les jours gras, où le colloque est parfois permis. Ils ont encore une dent de saint Jean-Baptiste, des médailles contre les maléfices et pour les bestiaux en les trempant dans leurs breuvages. Notre saint père Bernard a passé à Florennes. Beaux, riches ornements; on se lève à minuit. Vingt et un religieux au chœur et six dehors dans des commissions.

De Florennes à l'abbaye de Jardinet (ordre de Citeaux) il y a trois lieues par une belle route. C'est Dom Jacques Marchal, qui en est le digne abbé, qui vient de réparer dans sa maison les ruines causées par les guerres, en faisant un fort beau dortoir, belles chambres, bel escalier, salles, réfectoires, parvis de cloître sur caves hautes et bien voûtées,

il va continuer le cloître et le faire entier avec une église, celle qui subsiste étant vieille, petite et malsaine. Le digne abbé est régulier, œconome, entendu, gracieux, a de l'esprit, de la politesse, reçoit bien ses hôtes. Il est seigneur de la ville de Walcourt, distante d'un quart de lieu au plus, par achat il y a soixante ans du roi d'Espagne, à condition de ne s'en défaire, sinon que ledit roi y rentrera et s'est réservé la nomination du prévôt de la collégiale; l'abbé nomme les douze chanoines. L'église, qui est aussi paroissiale, est belle, grande à rond-point; au mois de mai, ils mettent au milieu de la nef un arbre qui va à la voûte. Cette église est célèbre pour une Sainte Vierge miraculeuse, au sujet de laquelle l'abbaye du Jardinet a été fondée. Il vont le matin à 3 heures dire les vigiles. Il y a un orgue : dans le sanctuaire du côté de l'Évangile il y a un portrait de la Sainte-Vierge que l'on dit peint par Saint Luc, sur toile entourée de satin rouge en broderie, belle face de la Vierge et de son divin enfant, des longs cheveux, tête nue, habit bleu, le fond en or, il y a autour de l'écriture que l'on ne peut déchiffrer. Ils conservent une ceinture de saint Bernard : les femmes enceintes s'en ceignant, accouchaient toujours heureusement. L'église fut dédiée le 5 octobre 1490. Dans la bibliothèque il y a plusieurs beaux manuscrits : « Vita S. Leugardis; chronicon Villariense; » j'avois l'espoir d'y trouver un graduel en parchemin, que Clairvaux y avait prêté il y a cinquante ans, qui n'a pas été rendu et qui ne se trouve pas. — Crosse ancienne où

figure saint Bernard, embrassé par N. S. — Crosse nouvelle avec au milieu du crosset une grosse pierre précieuse de chaque côté. Chaque religieux a un petit jardin à cultiver : ils sont onze, deux postulants, un convers. Les armoiries de l'abbaye sont un jardin formé d'une haie dans lequel sont trois arbres : *hortus conclusus*. Au pied du grand autel une pierre à rase terre sur laquelle on lit : « sub hoc lapide polito jacet sepultus piæ memoriæ venerandus nobis dominus Joannes Eustachius primus hujus cœnobii, post moniales, abbas, vir in diebus suis sapientia et religione plenus qui anno abbatiatus sui . . . . . Ex obituario antiquo decimo secundo calendas octobris obiit reverendus ac venerabilis pater et dominus Joannes Eustachius, vir multa virtute ac pietate dignus, sanctæqui religionis observator strictissimus, hic in Hannoniæ montibus scholasticorum (id est canonicorum ordini vallis scholarum) habitu suscepto ad Cisterciensem ordinem, austerioris vitæ cupidus, se contulit; ac in monasterio Molinensi fundamenta jecit, ibiqui ordinis habitum suscepit, atque professionem fecit : monachus factus atque in abbatem assumptus ad hoc monasterium (de Jardineto) pene collapsum, solo deo duce pervenit (1441, XXII junii) tribus monialibus repertis, quibus ex auctoritate capituli generalis missis, statim ad locum reparandum et restaurandum animum adjecit : cujus operibus et virtute animi restauratum atque reœdificatum fuit : cui fundos, prœdia et proventus attribuit, quibus religiosi sustentarentur et alerentur : religiosis as fratribus non

paucis receptis qui sub sancti patris Bernardi disciplina viverent ac deo servirent, tandem tot curis ac laboribus debilitatus ac senio confectus, dignitati suæ sponte cedens Martinum de Lannoy, hujus monasterii abbatem præfecit secundum, ac annis a resignatione valde ac religiose et pie quatuor supervixit ; tandem octuagesimo quarto ætatis suæ, naturæ debitum solvit vir sanctus. Cujus corpus ante œdis summum altare sub tumulo marmoreo conditus jacet, ut nunc ex ejus lapide qui nunc extat cernere licet. Fuerant enim moniales ab anno circiter 1230. Dormivit autem XII calendas octobri 1481, prophetiæ dono clarus, vitæ sanctimonia ac auctoritate commandabilis; novam ecclesiam cujus ad chorum, manus adjutrices porrigente illustrissima domina Elisabeth de Portugal, ducissa Burgundiæ. — Ex novo obituario XII calendas octobri obiit venerabilis pater ac devotus dominus Johannes Eustachius vir multa veneratione dignus, potens in opere ac sermone sanctæque religionis zelator ferventissinus, 1488. » L'abbaye est entourée d'eau et de bois, néanmoins l'air y est pur et sain.

De l'abbaye de Jardinet à celle d'Alne ou Aulne il y a quatre lieues. La chapelle de la paroisse est en dehors près de la porte régulière d'entrée. Grande cour où est le religieux portier curé, le maître de la basse cour, le pitancier du logis abbatial, lequel est, avec celui des hôtes, très beau, et de beaux souterrains où certains hôtes mangent et couchent. A l'office, des femmes travaillent et font de la chandelle ; il y a dans la salle des hôtes des fontaines toujours

coulantes et au quartier d'en haut : faut descendre vingt-cinq marches aux dits souterrains. Le portail de l'église est petit ; il y a une chapelle où M. l'abbé reçoit à profession les religieuses dont il a la direction, lorsque sa santé ou ses affaires ne lui permettent pas de sortir. A l'entrée de l'Eglise, est un tambour, beau, magnifique de menuiserie et de sculpture : les orgues sont sur la nef de gauche. Sous les orgues est un beau mausolée de marbre, avec figures à genoux du prince de Barbançon, comte de Aremberg : « Vivens pietate et bello inclytus, ordinem Calatravæ hac in æde professum grata posterorum memoria numquam excidere patientur vixit annos 149, desinit vivere 4 nonas martii 1614. » Au haut du retable du maitre autel il y a un cadran qui marque les heures de la porte du tabernacle : « non est hic aliud nisi gladius Gedeonis. » C'est aux pieds de la Vierge qui a au-dessus de la tête : « Post partum virgo. » Sous les cloches qui sont au nombre de sept, il y a une longue tombe qui porte profondément gravé : « Exta hic extavit et quievit corpus reverendissimi prœsulis Roberti episcopi Leodensis 68, qui primus in orbe christiano festum corporis celebrandum indixit : dein Claremvallum delatum, cum fuisset olim episcopus Lingonensis obiit 17 cal. nov. anno domini 1247. » Le chœur est fort beau, fait en 1535. Les siéges des chantres sont au milieu du chœur à crin et dossier : les novices y ont devant eux une forme d'un pied ou deux de haut, qui règne le long du chœur de chaque côté : ils crachent dessous sur la poussière de menuiserie. Dans

la nef le long de la muraille du nord sont plusieurs tableaux qui représentent la vie du bienheureux Simon, convers d'Alne, prophète. Au dessus d'une figure en pierre d'homme mort, un tableau qui porte : « Ama nesciri, non nomen, non quo genitus, non unde : quid ergo ? mutus in œternum sum cinis, ossa nihil, non sum, nec fueram, genitus tamen ex nihilo sum mitte, nec exprobres singula, talis eris. »

Les siéges des chanoines dans le chœur sont à dossier et de crin sous une peau rouge. Ils montrent une châsse qui leur vient de l'empereur Charles Quint ; une autre du roi Philippe le bel ; très belle mitre ; une plus belle crosse de vermeil fort pesante ; une dent de saint Jean-Baptiste dans un beau reliquaire ; très belle croix donnée par don Maur, aumônier ; six grands chandeliers d'argent ; belle remontrance. Belles lampes à l'entrée de l'église : vis à vis la porte du cloître il y a deux grands tableaux, l'un un ange ; au pied dans le tableau : Me scribente : au bas en dehors : « Scribo præsentes cantantes atque legentes, ut fiant digni spiraminis igne. » L'autre, c'est le diable tenant un livre blanc ouvert, une plume : « me accurante, tarde venientes. » Deux sacristies ; quarante marches de l'église au dortoir ancien, qui conduit au nouveau qui est commencé d'un beau dessin, magnifique avec pilastres, peintures, grande chambre et garde robe. Bibliothèque joignante, mais les manuscrits dans l'appartement de M. l'abbé absent. Il y a un règlement pour la bibliothèque, daté de 1629.

Grands et beaux cloîtres : le siège de l'abbé est un pupitre. Ils y enterrent leurs religieux morts dans des caveaux sous de grandes tombes. Deux fontaines dans la rotonde, derrière le lecteur de complies. Au devant du grand et beau chapitre, il y a un tambour, une image de Saint-Benoit tenant sa règle; quatre piliers délicats qui soutiennent la voûte; une chaire attachée à la muraille entre l'abbé et le prieur; une grande tombe qui porte la figure d'un abbé, en coulle le capuchon y cousu : « Joannes Cukelins, decimus abbas Alnensis; obiit anno domini 1266. » Un beau martyrologue entier avec la règle de saint Benoit. L'infirmerie est un beau et magnifique quartier; les religieux y vont de plein pied à couvert. Fontaines par un agneau de bronze assis portant l'étendart. Belle salle boisée en grands tableaux représentant la vie de J.-C. La chapelle en dome fort élevée, des galeries en haut. L'autel est au milieu. Beaucoup de beaux tableaux à l'entour, du haut en bas avec dorures et ornements magnifiques. Tableau de Saint-Humbert, religieux de Clairvaux, premier abbé d'Igny, tenant une lys. Bonne pharmacie et laboratoire; des tanneries, scie à eau. Beaux et grands jardins par amphithéâtre, grottes et objets de dévotion. Sous une image de Dieu le créateur, qui montre l'arbre de vie à Adam et Ève, et les chasse du Paradis, on lit : « Entre icy sans y faire tort et te souviens que le premier homme ne prit d'un jardin qu'une pomme et qu'il lui en coûta la mort. »

Il y a deux lieues d'Alne à l'abbaye de Lobbes

(ordre de Saint-Benoit), passant par la ville de Thuin sur Sambre, bien pavée, église Notre-Dame, beau collège et pension des pères de l'Oratoire, capucins. L'église de Lobbes est très belle, trois voûtes d'égale hauteur. Une aigle pour l'évangile ; au chœur, un ange portant un pupitre. Grand bras d'argent de relique de saint Pierre, telle qu'elle a été reçue de Rome; ce sont deux os de la cuisse. Armes : deux clefs en sautoir. Fondée au commencement du VII[e] siècle. Aucun corps n'y a été inhumé ; c'est une tradition constante : les abbés et religieux ont été toujours enterrés à la paroisse à la montagne, dont ils sont les maîtres, avec le chapitre de Saint-Ursmer, qui s'est retiré à Binche, l'an 1409, au sujet des guerres, avec les reliques du même saint et de quantité d'autres anciens patrons de l'abbé de Lobbes. Dédiée aux saints Pierre et Paul. Il y a toujours dans le chapitre un religieux chanoine en son propre et privé nom ; l'abbé lui confère cette prébende, non pas tant comme prévôt, que parce qu'elle doit être donnée à un religieux de la même abbaye à perpétuité. Il y en avait autrefois trois, attachés à la même maison ; deux ont été supprimés pour les enfants de chœur et l'augmentation des canonicats. La raison pourquoi on n'enterre personne dans l'église de l'abbaye, est connue par une bulle réservée dans les archives, où il est dit que le pape accorde une relique considérable de saint Pierre à Saint-Ursmer, aux conditions que personne ne sera enterrée dans son église, dédiée à ce même apôtre, de crainte qu'il ne survint quelque saint en faveur de qui l'église ne

vienne à changer de titre, ce qui dérogeroit à ce qui est dû au prince des apôtres, ce que l'auteur de la vie de saint Ursmer avance avoir été dit par un esprit de prophéties. Belle bible manuscrite portée en la ville de Trente lors du Concile, grand in-folio, en deux volumes, où se trouve le III[e] psaume : « Hic psalmus in hæbreis codicibus non habetur, sed nec a septuagenta interpretibus editus est et idcirco repudiandus. » Belle bibliothèque; très beau dortoir avec deux fontaines d'eau coulante; très beau réfectoire, chaire dorée pour le lecteur.

L'abbé présent, le prieur ne prend pas place à sa table. Ils portent le bonnet carré. Derrière le maître-autel il y a une petite église, avec liste des captifs rachetés. Ils sont six maisons en congrégation.

Un prémontré abbé qui dînoit à Lobbes, nous dit que dans sa maison de Bonne-Espérance, il y a des lettres de saint Bernard à leur abbé Philippe, et que dans Clairvaux il doit y en avoir dudit abbé Philippe à notre père saint Bernard.

De l'abbaye d'Alne à celle des religieuses de Soleilmont qui en dépendent, il y a 3 heures. J'ai passé par Marsiennes et à Charleroy, où au bas il y a une grande longue place : au haut autre grande place régulière avec maisons autour en symètrie. Le milieu est le centre où répondent dix rues; en haut une petite chapelle : leur paroisse au village voisin depuis le siège qui a causé la ruine et dévastation des belles et étendues fortifications. Ils se chauffent de houille dont ils font des mottes.

Mad. la digne abbesse, dame Joseph Berger, m'a fait voir dans leur église une image de Notre Dame qui a été peinte selon celle qu'avoit dépeint saint Luc, et c'est comme elle étoit en défaillance au pied de la croix. Il y a une relique du saint Clou, avec indulgence accordée par le pape en 1654.

Passé à demy lieue du village de Fleurus, et fait deux lieues pour arriver à l'abbaye de Villers, surnommée la Sainte. On y arrive en descendant une belle allée dans un bois, à l'entrée de laquelle il y a une vierge miraculeuse, entourée de bras, de pieds de cire et de potences. Très belle église, bien ornée en boisure et sculpture. Entre autres grands tableaux au-dessus des siéges, est celui de Saint-Bernard ordonnant au diable de servir de roue à son chariot, puisqu'il l'avoit brisée, croyant empêcher ce saint de faire son voyage pour travailler à la paix. Ils en ont un portrait sur toile : *Vera effigies S. Bernardi.* Orgue soutenu par une voûte qui règne en toute la largeur de l'église, à l'entrée fermée par un grillage de fer pour les femmes. Néanmoins nous en avons vu de côté et d'autre. Le long de la nef au septentrion est occupé par de belles chapelles. La sacristie est assez belle, riche en argenterie et en ornements. Au sanctuaire, le tabernacle est rond, soutenu par colonnes torses dorées; au dessus une grande croix avec le Christ, au pied deux anges. Celui de la droite de l'autel tient un gros calice, l'autre est en adoration; au dessus une Assomption. Sur les gradins, deux grosses figures,saints Benoit et Bernard, à genoux. Le saint Sacrement sur l'autel n'est pas dans ce

qui paraît le renfermer, mais au dessus de la porte qui ferme : il y a en sculpture dorée une tiare entre deux clefs, ce qui a rapport à une Sainte Vierge représentée dans un grand tableau d'argent en bosse avec filigramme que leur a donné le cardinal Conrard, notre abbé de Clairvaux et le leur précédemment.

Une niche et un pied sur lequel on place à certains jours l'enfant Jésus. Grandes figures d'Aaron et de Moyse, le premier tenant l'encensoir et l'autre les tables de la loi. En place de crédence, au milieu, un mausolée de squelette tenant le faulx et un sablier dorés : armoiries : ange avec la trompette. En une grande table de marbre, *Henricus secunotus ac Joannes tertius duces Brabantiæ.* Vis à vis, du côté de l'Evangile, autre mausolée en beau marbre blanc avec dorure ; un ange tenant une faulx, autre tenant un écusson surmonté d'une mitre entre deux crosses avec armoiries, car l'abbé Guillaume de Bruxelles, l'an 1211, fonda le monastère de Grandpré au comté de Namur, et en 1231 celui de Saint-Bernard sur l'Escaut près d'Anvers. Cette table contient les noms des abbés de Villers en deux colonnes avec la mention que saint Bernard visita cette abbaye. Au réfectoire, grand tableau de Guillaume, abbé en 1221, portant sur ses mains une église, un ange lui porte la couronne et la palme : « Multa bona monasterio acquisivit, miraculis claruit ac tandem factus est abbas Clarevallensis e carcere in quem pro immunitate ecclesiæ et Frederico imperatore conjectus fuerat, ad cœlestia migravit et in Claravalle sepultus est circa

an. 1236. — Entre la troisième et la quatrième chapelle, au pilier de la nef, on voit un grand tableau du Sauveur y répondant. Tout auprès est une balustrade de bois à hauteur d'appui, de la longueur de 25 pieds environ, posée par respect pour le sentier où la tradition de l'abbaye est que le divin Sauveur a fait quelques pas dans cette étendue de terrain, couverte d'une natte que le religieux hôtelier leva pour me faire remarquer les traces des pas de N. S. qu'il fit en faveur d'un religieux nommé Godefroy, qui, prosterné devant ledit tableau, fesait sa prière. Ils ont plusieurs portraits de saint Bernard en toile, pierre, buste; sa chapelle est au septentrion, autel privilégié; il est au-dessus du tabernacle en grande figure. Au devant sous une arcade est un tombeau de marbre noir, élevé de terre, renfermant les ossements des personnages dont les noms et figures sont représentés et écrits à la voûte, savoir : B. Juliana, B. Guillelmus, B, Leduvigis, B. Maria, B. Margareta, B. Abundus, B. Godefridus, B. Bonifacius, B. Arnulfus, B. Henricus, dont les os ont été mis pêle-mêle dans la précipitation causée par le trouble des guerres. Au-dessus sur la muraille et dehors : « Anno milleno ac nono deciesque noveno, post quingentenum, dum janum Antonius ornat, pastorale pedum mitramque genente Roberto.... beatorum ossa humili sublata cocello, conduntur sacra in hac quam, o lector, suspicis œde. »

Ils sont vingt-six religieux, cinq convers, trois novices; ils chantent très bien.

Dans leur cloître ils ont une chapelle de Notre-

Dame de Montaigu, où les dimanches et fêtes, après vêpres, sept ou huit religieux, le supérieur en tête, vont chanter ses litanies. Dans les calamités, ils vont y chanter la messe et obtiennent l'effet de leurs prières. Beau dortoir double; pour monter au second, il y a un escalier en deux branches, une fontaine au bout; beau chapitre; à l'entrée au dehors est la tablette pour appeler au travail et secourir les moribonds. Dans la muraille du cloître, au pied de l'escalier de l'église, sous une arcade, on voit une figure en pierre, les pieds vers l'église, vêtue de la cuculle et du capuchon y attaché, avec l'épitaphe en vers du B. moine Gobert, fils du comte d'Apremont, reçu dans le monastère par saint Bernard avec trente compagnons, et mort en 1263. Dans une armoire, entre le tombeau et le chapitre, il y a quelques livres; un manuscrit sur vélin des lettres de saint Bernard; il y en a trois cent dix : celle à son neveu Robert est la fin, la lettre de Guillaume, abbé de Signy, *ad fratres kartosienses,* etc.

Beau réfectoire, haut, soutenu par un rang de cinq piliers, boisé de haut en bas, dorure, tableaux. Beaux cloîtres vitrés; deux pierres rondes creuses au cloître de la collation; beau préau, beau chauffoir où il y a de longues tables et des bancs, parce que, à certains jours de l'année, la communauté y mange avec les novices par récréation.

La bibliothèque est admirable pour son bâtiment, ses ornements en boiserie, sculpture, dorure et le choix des livres. Au fond ils ont placé, au dessus de la sainte Bible, une grande et haute

statue de Saint-Bernard. Au devant des livres prohibés, le chassis de menuiserie est garni d'un grillage de fer, travaillé délicatement et doré. Le reste à découvert avec pupitre aux fenêtres de chaque côté, couverts de serge rouge pendants jusqu'à terre. Autre moindre bibliothèque. Second cloître au quartier des hôtes : le long courroir des hôtes est garni des grands portraits d'abbés ; on y retire en hiver des grosses caisses d'orangers. Le logis de M. l'abbé est beau et bien meublé. Infirmerie commode. Belle pharmacie, laboratoire, distillerie, grand jardin botanique. Beaux jardins, allées, terrasses, parterre magnifique, amphithéâtre au-dessus. Appartement du prieur haut et bas ; j'y ai vu les religieux s'y rendre avant vêpres et n'y oubliant pas les *biberes* de bonne bière. Ils coupent le dessus de leurs cheveux et rasent le dessous, portent des cols de toile. Sur la porte des terrasses, on lit : « Vere non est garandia aliud, nisi mons sanctus, quia locus sepulturæ multorum sanctorum est, teste Henrico secundo, duce Brabantiæ. » Au dessus est un Saint Michel tenant une épée à percer le diable qui est sous ses pieds. Au haut de ces terrasses est un gros chêne d'environ 25 pieds de haut, enfermé d'une enceinte de briques de hauteur de 6 pieds, avec une porte fermant à clef ; un grand tableau en écriture sur le dit arbre porte : « Arboris prosopopeia hujus : D. o. m. Mariæ, Bernardo, quercus amata piis longœvi temporis arbor, paucis edoce, cur mihi tantus honor ; Bernardus quondam dum sacro pneumate avetus (?) cœnobio primo deligit huncce

locum, me baculum sacris manibus hoc monte refixit, cœlitus inde datum germen inesse mihi, ex ortu tali, quercus veneranda remansit, et quo persitam tempore digna coli, me pietatis amans igitur venerare, favebo si dicas humili pectore, quercus ave, pro cultus merito referam solaminis umbram, et fluct œgronum gratus in ossa vigor, sed, Bernarde, suæ cum..... plantatio dextræ posce tuis famulis, vita salusque fluat, hic veniam culpæ mereantur vota favorem, gaudia summa ferat qui petit hic veniam..... chronicon.... exquo Villare fuit, vita vigorque mihi.... » Au devant de ladite enceinte est une tour, belle chapelle et rotonde avec clocher et cloche : « Bernardo et illibatæ Virgini anno M.D.CC.XV. » Saint-Bernard en grande figure sur l'autel tenant un baton doré qu'il plante et appuye en terre. Il y a quatre grandes fenêtres, porte vitrée avec un tronc. Ils font des chapelets du bois de cet arbre, dont les gros grains sont façonnés en glands : un frère hermite y travaille ; il est logé dans le clos et fait profession comme un convers. Belle grosse ferme à deux pas de l'abbaye : beaucoup de bestiaux. L'abbaye a beaucoup de sapins dans ses bois dont ils usent en bons pères de famille. Les dames mangent en dedans, les servantes dans la cuisine. Dans la salle à manger des dames, j'ai vu huit tableaux, dont j'ai retenu les noms : B. Robert. fondateur de Citeaux. avec un olivier : Saint Edmond, avec une colombe à son oreille : Saint Guillaume. archevêque. un soleil : Saint Pierre. archevêque, répandant le contenu d'une bourse ;

B. Fostreduc, abbé, la Vierge tenant l'enfant Jésus ; Saint Pierre, abbé, priant devant la Vierge ; B. Arnoul, convers de Villers ; B. Geoffroy, sacristain de Villers.

Ladite abbaye de Villers en Brabant a plusieurs maisons de religieuses en relevant. L'abbé me témoigna son mécontentement de l'impression de nos livres d'église ; mauvaise encre, mauvais papier et grand prix, qu'ils prenoient des mesures pour n'en point tirer de Paris, que l'ordre ne fesoit point de cas de leurs remontrances, qu'ils n'ignoroient point les présens que l'imprimeur de Paris pour l'ordre fesoit à M. l'abbé de Citeaux pour obtenir son privilége et fermer les yeux sur sa mauvaise marchandise : qu'en se pourvoyant d'autre façon, ils s'attireroient sans doute les censures excommunicatives, toutes les foudres, mais qu'ils avioent pris leur parti contre l'injustice de M. de Citeaux.

Ils ont pour lecteur de théologie un père dominicain, donnant pour raison que les exemptions de certains exercices de régularité à un confrère lecteur causeroient de murmures parmi les confrères. Quittant Villers, j'ai pris pour aller à Saint-Bernard sur l'Escaut, par le grand village de Waterloo, où il y a un grand couvent de Béguines, et la maison, qui est d'apparence, du célèbre partisan Jacob, mort environ vingt ans. Au bout de ce village, une belle et grande église, neuve d'environ 50 ans. Ce village a deux paroisses, du diocèse de Malines et du diocèse de Namur. Arrivé à l'abbaye de la Cambre (filiation de Citeaux), on voit sur la porte une Sainte-Vierge, entre saints Benoit et Bernard.

L'église est belle ; le saint Sacrement repose sous une belle et haute pyramide de marbre, à figures très délicates. Du côté de l'évangile, tombeau magnifique : *Sepulcrum B. Bonifacii episcopi Louvanensis*, né à Bruxelles et qui prit l'habit à la Cambre. Mais ses os sont sur l'autel et dans une belle châsse d'argent, fesant face au chœur, qui est fort beau ; six lampes d'argent clairantes. Le cloître est fort beau, le côté de la collation boisé, orné de tableaux, de chandeliers. Trente religieuses, deux novices, vingt-huit converses qui travaillent dans les champs et trente pensionnaires. Elles ont un prêtre qui administre le temporel. Dom Nivard, second confesseur de l'abbesse, peint en miniature. Le jardin et la terrasse sont fort belles.

On prétend que dans l'abbaye de Tronchiennes (Ordre de Prémontré), à demi lieue de Gand, on garde le sceau de saint Bernard, pendant à un petit parchemin écrit, conservé dans une boîte d'argent.

J'ai salué en passant à Bruxelles M. l'abbé de Saint-Bernard, dans son hôtel, faisant séjour comme député aux Etats de Brabant. Il siége en cuculle noire, camail noir avec croix pectorale. Il m'invita à prendre gistedans sa maison de filles à Rosendael, à trois quarts de lieue. Ce sont des religieux de Saint-Bernard qui la desservent. L'autel est de marbre à colonnes d'une pièce, pilastres travaillés, sculptés, orgues. Relique de Onze mille Vierges. Une haute figure, *luctus*, femme vêtue d'une robe blanche sur un long manteau noir qui lui tombe un peu sur les yeux et tient un écriteau qui porte : *Hic jacet in hoc fundo quæ ex fundo hoc templum*

restauravit. Leur chœur est beau. Liste en marbre des dames abbesses dans l'église comme à Villers.

J'arrivais la veille de la Toussaint à l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut. Les orgues sont sur le passage étroit du chœur : elles ronflent tout le long des vêpres, néanmoins le chœur chante les psaulmes. Les religieux y sont fort tondus, grand et ample capuchon. Il y a huit marches pour monter au sanctuaire, et quatre pour monter à l'autel qui est tout en marbre jusqu'en haut. La rétable est une Cène magnifique; au-dessus une Assomption; du côté de l'évangile, grande figure de Saint-Bernard, au-dessus une ruche à miel; du côté de l'épitre, grande figure de Saint-Robert, au-dessus une église. Du côté de l'épitre, une longue table de marbre blanc appliquée à la muraille qui porte : « Serenissimi principes Henricus I^m^ et II^m^, duces Lotharingiæ et Brabantiæ, monasterium et locum Sancti Bernardi fundaverunt anno 1235; quod huc ad Scaldim translatum est anno 1246; annoque 1561, episcopatui Antuerpiensi incorporatum; anno 1584 ab iconoclastis demolitur. Per Innocentium X et Philippum IV, Hispaniarum regem ad instanciam serenissimi principi Leopoldi Guilelmi Belgii gubernatoris ab episcopatu eodem dismembratum in abbatialem dignitatem (per nonaginta annos suppressam) restituitur anno 1649. Hujus autem ecclesiæ primum lapidem posuit Joannes tercius Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgi dux, anno 1330. Primaque missa celebrata anno 1444, 13 septembris. » Le saint Sacrement est derrière et dans l'autel; vis-à-vis dans la mu-

raille sont plusieurs reliques; il y faut monter sept marches; les deux portes d'armoire des vénérables et des reliques sont dorées, entourées de beau marbre. Au haut du tabernacle une belle vierge, élevée par les anges du tombeau au ciel, couverte d'un dais rond doré. Entre les degrés du sanctuaire et de l'autel est un caveau : *Ostium monumenti abbatum*. Le pavé du chœur tout en marbre blanc et huit grandes tombes d'abbés, avec épitaphes sur les unes, les autres en attendant, ornées, façonnées par compartiments: siéges d'abbé et de prieur et tout le chœur, belle boiserie, grandes figures en bois bien travaillées, sculptures. Quatre novices, point de convers depuis cent ans, une seule cloche. Sacristie des plus belles, boisée de haut en bas. Au chapitre, trois chaises au fond; sur l'entrée et dehors une sainte face de N. S. avec ce passage de saint Bernard : *Pudeat sub spinato capite,* etc. Au chœur, entre la place de l'abbé, qui a au-dessus les armoiries de saint Bernard, et celle du prieur, est au milieu une colonne de marbre sur un piédestal d'environ deux pieds et demi de hauteur, un pupitre de cuivre à la colonne pour y chanter l'Epitre: sur icelle deux anges en marbre très-bien faits, dont l'un tient une croix et un livre et l'autre un ancre. Au dessus entre eux un cœur doré, dont les flammes renferment une lampe de cuivre doré qui contient celle en cuivre qui sert réellement. Il y a huit confessionnaux. Toute la nef est boisée en belle sculpture, la chaire en menuiserie est belle de sculpture. Les cloîtres sont beaux avec de grandes tombes de marbre

placées avec symétrie, où le jour, l'année et la mort du religieux défunt sont marqués. Ils ont dans l'église aux quatre piliers qui soutiennent le clocher, quatre caisses d'oranges. Ce réfectoire de silence, pas voûté, à 4 colonnes de bois de chaque côté. Autre réfectoire voisin pour le colloque et jeu de dames. Le dortoir est neuf et propre et religieux. La classe est une pièce faite exprès, bien voûtée, boisée, avec chaire au fond, lecture, au devant de laquelle est le buste de Saint-Bernard ; de côté et d'autre des bancs et des pupitres ; le pavé est en marbre. Le jour des trépassés, à midi, le proviseur et le maître d'hôtel font une aumône générale à la porte du monastère en pains et cent aunes d'étoffe brune. Le prieur me fit présent d'une ceinture de laine blanche qu'ils portent avec la noire, pour imiter ce que fesait, dit-on, saint Etienne, abbé de Citeaux. Il y a deux bibliothèques, la grande qui est fort belle, bien boisée, longue de 105 pieds, haut et large de 35. Les livres au nombre de 4000, sont bien choisis. Figure grande de S. Bernard à chaque bout. La seconde, moins belle, contient 6000 volumes. D. Grégoire Bouvart, d'Anvers, en est bibliothécaire depuis 27 ans. Il y a un règlement de l'an 1740. Ce religieux a dans sa cellule nombre de livres curieux; une vie de saint Bernard en papier et imprimée en caractères chinois ; au chœur ils ont des livres de chant magnifiques par leur grandeur extraordinaire, le beau papier, peints et notés au mieux. Ils les font eux-mêmes et en ont grand soin. Le premier abbé a été Den Huynen de Bierbekefit, mort le 19 août 1243.

Dom Juchters, sous-prieur de Saint-Bernard, prit la peine de m'accompagner à Anvers, où l'abbé m'avoit invité dans son refuge. Il y a deux lieues de distance. La ville est grande, belle, bien percée en longues et larges rues, places vastes, pavée régulièrement, autre place avec portiques et au milieu sont de belles croix, des Saintes Vierges, des fontaines. La grande église de Notre-Dame, cathédrale longue, haute, large: six basses voûtes. Tombeaux magnifiques en marbre des évêques à demi couchés sur le côté, merveilleusement travaillés autour du sanctuaire. Sur la droite est la chaire du prédicateur, attachée au mur. On dit qu'elle est d'un seul arbre, haut, ayant environ 10 pieds de diamètre, percée à jour dans sa base ; devant d'autel d'argent et beaux ornements. Le jour de Saint-Charles, je célébrais la messe dans notre abbaye de Saint-Sauveur, filiation de Morimond. Elle est petite, mais riche en deux très belles remontrances, quantité de reliques enchassées qui viennent d'un roi de Portugal, qui les a reçues d'un pape. La bibliothèque au bas du jardin; leur église, chœur, sans chaire, de petite étendue, il y a étude. Ils ne reçoivent plus de convers. L'église de Sainte-Walburge, il y faut monter trente marches tant au chœur qu'à l'autel. Les dominicains après leur église ont au dehors un très beau et très dévotieux calvaire. Outre la grande bibliothèque, il y en a une autre des duplicata. Il y a dans l'abbaye sept régents. Un de leurs pères, nommé saint Antoine, fut tué en l'année 15.., par les hérétiques *pro sigillo confessionis*. Ils en ont le

corps dans leur cloître. Beaucoup de saintes reliques dans leur sacristie.

J'ai rendu visite à la grande maison des Pères Jésuites, qui est la maison professe et ai remercié les pères bollandistes du présent que leur père feu Pinius fit à notre feu abbé de Clairvaux des *actes et de la vie de notre père saint Bernard*, en un volume séparé, relié proprement, imprimé à Anvers en 1739. Leur bibliothèque, distribuée en quatre chambres pleines de livres, ayant chacune leur bureau, les portes de communication toujours ouvertes, de sorte que les pères qui travaillent sans se voir et sans se distraire, peuvent s'approcher dans le moment pour se consulter. Leur belle église entourée de corps saints.

L'abbaye de Saint-Michel (Ordre de Prémontré) est sur l'Escaut, où notre roi Louis XV a couché ; on m'y fit remarquer dans la chambre du roi l'endroit du plancher qui conserve une marque noire de brûlure pour des lettres que S. M. y a brulées. Une chapelle de Saint-Norbert est belle à plusieurs pilliers ; autre chapelle au logis des hôtes : leur réfectoire tout en tableaux. Grande et très belle classe. Les pères carmes chaussés, mais réformés et qui ne prennent point de degré en l'Université de Paris, ont leur bibliothèque sur leur réfectoir, qui est beau. A un des pignons un tableau de la cène hébraïque, peinte de nuit au mieux. Ils sont 50 religieux. Leur église est belle. Ils ont une face de N. S. qu'un de leurs pères a tirée d'un vaisseau turc. Le portrait est parfaitement ; on tient qu'il n'est pas fait de mains d'homme et que des

peintres, convenus par émulation d'en faire copie, n'ont jamais pu appliquer la première couleur. Leur église est pleine de tableaux excellents. Les Prémontrés de Tongherloo ont de l'écriture de saint Bernard.

D'Anvers j'ai pris mon retour par la ville de Malines, où j'ai logé, dans notre prieuré conventuel des religieuses de Muysen, dépendance de l'abbaye de Saint Bernard. J'ai eu l'honneur d'être invité à dîner par Mgr le cardinal de Bossut, archevêque de Malines. S. E. m'a fait voir sa Bibliothèque où il y a de beaux livres: c'est un prélat vigilant, sage et régulier. Il est abbé d'Affligheim. Les religieux bénédictins ne vivaient pas suivant la réforme introduite par Cornelius, évêque d'Ypres, mais leur abbé les a obligé d'embraser la réforme, de faire maigre; ce qui leur cause encore aujourd'hui une difformité dans le cloître, les uns acquiescant à la Réforme; les autres y étant contraires; autrefois notre père saint Bernard y avoit demeuré quelques jours et tachoit de leur inspirer la rèforme, mais en vain.

C'est le prince de Bossut, cardinal d'Alsace, archevêque de Malines qui, en 1726, complimenta le roi en le recevant dans sa cathédrale. S. M. lui répondit: « M. l'archevêque, vos vœux sont conformes à mes désirs qui tendent qu'à porter mes ennemis à la paix. C'est l'unique but de toutes mes démarches et le succés que j'attends de mes efforts. »

La cathédrale est belle, ayant une haute tour avec portail, basses voûtes, en outre des chapelles d'un côté, rond-point; vingt-cinq chanoines

à 1000 liv. de revenu. Monseigneur leur destine sa bibliothèque. L'église Notre Dame, collégiale et paroissiale, a un rond point. Beau portail à l'église des Jésuites ; ils sont dix pères, dix frères, trente-neuf novices, bibliothèque. Saint François-Xavier y fait tous les jours des miracles par les reliques qu'ils en conservent. Dans le parloir un grand et très beau portrait de la Sainte-Vierge, avec un voile blanc qui la couvre jusqu'au dessus des coudes, excepté le visage et l'estomac. Au bas on lit : « Statura et effigie quam veram asserit. B. L. Anselmus et quam Lucas depinxit. » Saint Ignace est représenté dans leur église recevant d'un ange ses constitutions ; un ange communie S^t^-Bonaventure. Les chanoines de Saint-Augustin ont une vierge miraculeuse portée par dix-huit personnes aux processions. La chaire des prédicateurs en bois de sculpture est admirable. Petite bibliothèque. Les Récollets ont une bibliothèque ; ils ont quelques livres attachés par de petites chaines de fer. Un chauffoir sans cheminée ; il est sur le four, d'où sort la chaleur par des trous en pierre, qui se bouchent par de petites planches. Les religieux le lèvent quelquefois en mettant leurs pieds nus. Les rues de Malines sont belles, larges, toujours nettes ; les maisons propres au dehors ; les églises fort décorées.

De Malines à Bruxelles il y a 4 lieues ; bien pavé ; Bruxelles est plus grand qu'Anvers ; la place et l'hôtel-de-ville sont tout à fait magnifiques. La plupart des rues sont fatiguantes, étant fort montueuses. La principale église, Sainte-Gudule, a un rond point ; pour y arriver il faut monter 34 mar-

ches ; à la chapelle du Saint-Sacrement, il y a un nombre prodigieux de cierges. L'abbé de Saint-Bernard qui me reçut, m'a assuré avoir vu et tenu à Gand ou dans le voisinage *in abbatia de trunco Berengerii* (Ordre de Prémontré) la signature de notre père saint Bernard au bas d'une charte d'accord entre cette abbaye et Baudouin de Wasia, fait par lui à la demande des parties, Gosvinus étant abbé : elle est rapportée après la 419ᵉ épitre de Saint-Bernard dans la 3ᵉ édition de ses œuvres données par D. Mabillon en 1719.

J'allais de Bruxelles par l'abbaye de la Cambre à celle du Val-Saint-Georges, dit Salzine sur la Sambre. Il y a 24 dames, 5 converses, point de pensionnaires ; l'abbesse a son quartier et sa table à part. Salzine en flamand signifie *je verrai*, qui fut la réponse du comte de Namur, quand on lui proposa d'établir un couvent dans la vallée de Saint-Georges, qu'occupait alors un hermite. L'hermitage n'existe plus et la messe dont il étoit chargé se disait à Namur par les soins de l'abbesse. Elle est la plus ancienne de l'ordre dans le pays ; son établissement vient de demoiselles nobles qui se retirèrent en ce lieu après une croisade où leurs pères moururent ; elles se donnèrent à saint Bernard, qui assista à la consécration de leur église faite en croisée, lambrissée, bien blanchie et ornée de sculptures. Le pape Innocent II en fit la cérémonie en 1130. Ils conservent ce milliaire dans le chœur sur un tableau, où sont les armes de ce pape : un pilier couronné avec deux clefs en sautoir, avec mitre au-dessus. Sur le coq du clocher est une croix

double. Un beau ciboire surmonté d'une couronne fermée dans un tabernacle tournant, représentant en dehors la foi et la charité d'une face ; du côté de l'épitre, Saint-Bernard avec ses armes. Chœur propre avec double rang de stalles. Gros tombeau d'une abbesse morte en odeur de sainteté. Les religieuses ont ouvert il y a quelque temps ce tombeau, de quoi l'évêque averti est venu leur faire de fortes réprimandes. Dans la croisée du midi, on voit le tombeau du religieux confesseur que les hérétiques poignardèrent dans la révolution des Pays-Bas. Plusieurs portraits de Saint-Bernard, celui le représentant embrassé par N. S. qui se détache de sa croix, fait le retable du maître autel. Grand chapitre, long cloitre non voûtée. L'abbesse ni celles de la Cambre, de Soleilmont, de Roosendal et de Muyssen ne portent pas la croix pectorale. Leur distinction est d'avoir un double voile. Pendant la guerre leur maison a beaucoup souffert et leurs bois ont été coupés, elles les ont achetés des voleurs ennemis, qui les ont volé de nouveau, sans en payer un denier. Quelques livres dans le quartier du directeur, beau et commode.

La ville de Namur est peuplée; carosses, quelques places. Plusieurs églises et couvents. Hôtel-de-ville. Le palais épiscopal est bien bâti, meublé magnifiquement. Bonne et grande bibliothèque. Deux chapelles. L'église des jésuites est belle de son frontispice; toute en marbre en dedans ; la voûte a été sculpté par un de leurs frères. Dix confessionnaux. Excellents tableaux. Ils ont des classes jusques et y compris la rhétorique. Biblio-

thèque où ils gardent un manuscrit de leurs pères donnant des remèdes contre la peste, etc. Il y a garnison hollandaise, qui sont troupes wallonnes et catholiques. Ils ferment les portes de la ville à 5 heures du soir et les ouvrent à 8 heures du matin. Les fêtes ils la ferment pendant l'office divin de 9 heures à midi. Mad. l'abbesse de Salzine me chargea de deux bouquets de fleurs artificielles pour M. l'abbé de Clairvaux et me donna un moyen portrait de S^t^-Bernard, haut d'un pied et un pouce, large de 10 pouces, où on lit : *Vera S^t^-Bernardi effigies*. Je les ai rendus à Clairvaux sans la moindre altération.

De Namur à Chimay, il y a 5 lieues, 300 feux; bien pavée; église Notre-Dame, collégiale, paroissiale; prévot qui a le double des 12 chanoines à 1000 liv.; curé et 3 vicaires; Les Recollets environ 30; Les Carmelites environ 15.

Dom Guyton rentra dans le diocèse de Reims par Carignan et Mouzon [1].

[1] Nous publions en ce moment dans la *Revue de Champagne et de Brie* cette partie de voyage du savant bénédictin.

COUP-D'ŒIL

HISTORICO-LINGUISTIQUE SUR LE FLAMAND

DANS SES

RAPPORTS AVEC LES IDIOMES CELTIQUES

ET LES

DIALECTES GERMANIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE

VOCABULAIRE SCOTO-TEUTONIQUE

comprenant surtout les termes analogues au flamand, usités dans la Basse-Écosse [1].

O

To o'erend, overend; *fl.* Overend zetten; *fr.* Mettre debout, sur pied.

Off-falling; *fl.* Het *afvallen; fr.* Décadence.

Oliphant; *fl.* Olifant; *fr.* Éléphant.

Oncost; *fl.* Onkost; *fr.* Dépense.

Ondo; *fl.* Ondoen, ontdoen; *a.* Undo; *fr.* Defaire, rompre.

Onwittens; *fl.* Onwetens; *fr.* Par ignorance.

[1] Suite. — Voir *Messager des Sciences historiques,* 1e liv., 1886, p. 33.

Ouer ane; *fl.* Overeen; *fr.* Les uns sur les autres, en commun.

Overleather; *fl.* Overleder; *fr.* Empeigne.

To ouer-reik; *fl.* Overrekken; *fr.* Étendre avec excès, à se faire mal.

Ourshot; *fl.* Overschot; *fr.* Reste, résidu.

To out; *fl.* Uiten; *fr.* Exprimer, proférer.

Outlay; *fl.* Uitleg; *fr.* Mise d'argent pour emplette.

Out-come [1]; *fl.* Uitkomst; *fr.* Issue.

Out-sight; *fl.* Vooruitzicht; *dan.* Udsigt; *fr.* Prévoyance.

To owergiffe; *fl.* Overgeven; *fr.* Remettre, livrer.

Owerloup; *fl.* Overlooping; *fr.* Débordement.

P

Pace [2]; *fl.* Paschen; *fr.* Pâques.

Paddock [3]; *fl.* Padde; *fr.* Crapaud.

Paddock-hair [4]; *fl.* Paddehair; *fr.* Poil follet, blanc-bec.

Paddockstane; *fl.* Paddesteen; *fr.* Crapaudine.

Paddockstool; *fl.* Paddestoel; *fr.* Champignon.

Pade; *an. fl. rec.* Padde; *a.-s.* Pade; *fr.* Crapaud.

Pays-eggs, paie-eggs; *fl.* Pasch-eiers; *fr.* Œufs de pâques.

Paitrick; *fl.* Patrijs; *fr.* Perdrix.

Pand; *an. fl. rec.* Pand; *fr.* Gage.

Pantouffle; *fl.* Pantoffels; *fr.* Pantouffles.

Pantoum; *fl.* Pantoffel; *fr.* Pantouffle, savate.

Pate, patie [5]; Peet, peetje; *fr.* Petit pierre.

To pater; *fl.* Praten; *fr.* Babiller.

Pater; *fl.* Prater; *fr.* Babillard.

Patron; *fl.* Patroon; *fr.* Patron, modèle.

[1] *Idioticon* d'Edimbourg, 1818.
[2] *Idioticon* imprimé à Edimbourg, 1818.
[3] *Idiot.* d'Edimbourg.
[4] *Idiot.* d'Edimbourg. Il y a ici une ironie.
[5] Dimin. de *Peter*, Pierre, ou de *Patric*.

Pattie[1] dimin.; *fl.* Potje; *fr.* Petit pot.

Peep; *fl.* Piep (De Bo, *Idiot.*); *fr.* Cri faible comme d'un enfant, émis d'une voix grêle.

Pen; *fl.* Pin; *fr.* Pointe, cheville.

Pick; *fl.* Pek; *a.* pitch; *fr.* Poix.

To pick; *fl.* Pekken; *fr.* Poisser.

To pink; *fl.* Pinken; *fr.* Cligner les yeux.

To plede, pleid; *fl.* Pleiten; *fr.* Plaider, controverser.

Plish-Plash; *fl.* Plis-plas (De Bo, *Idiot.*); *fr.* émettre le son qu'on produit en pataugeant dans l'eau.

Plumb, subst.; *fl.* Plompen, verb.; *fr.* Tomber à plomb, comme une averse.

Poessie[2]; *an. fl. rec.* Poesje; *fr.* Chatte, petit chat.

Poplesey[3]; *fl.* Poplezij (De Bo, *Idiot.*); *fr.* Apoplexie.

Potigarie; *fl.* Pottekarie (De Bo); *fr.* Potterie de bric-à-brac.

To pousle, pouzle; *fl.* Peuzelen; *t.* Feutselen, Badiner (Johnstone); *fr.* Combiner, faire des rien, pignocher.

Puddock; *fl.* Puid, vorsch; *fr.* Grenouille.

Puddock-stool (voir *Paddockstool*)[4]; *fr.* Champignon.

Puff'd; *fl.* Puf (De Bo); *fr.* Renvoi de l'estomac[5].

Q

Quad; *an. fl. rec.* Kwaad; *t.* Quaed (Johnstone); *fr.* Mal.

Quaid, adj.; *an. fl. rec.* Kwaad; *fr.* Mauvais.

Queem; *fl.* Bekwaam; *fr.* Propre.

[1] *Idioticon* d'Edimbourg.

[2] Dimin. en écossais et en flamand, où l'on a le mot *poes*, chat.

[3] Corruption *d'apoplexie*, admise dans les deux langues comparées. Donc frappante analogie.

[4] Proprement *siége* de *grenouilles* ou de *crapauds*.

[5] *Puff'd* en écossais est un participe passé, qu'on trouve dans l'*Idioticon* d'Edimbourg, et qui a évidemment de l'analogie avec le subst. *puf*, usité partout en Flandre dans le sens indiqué par De Bo, le même que l'écossais.

Te queem; *fl.* Bekwamen; *fr.* Approprier.

Quhilk; *fl.* Welk; *l.* Qualis; *fr.* Lequel.

To quhissel, wissel; *fl.* Wisselen; *fr.* Echanger.

Quhissel, wissle, wissel; *fl.* Wissel; *fr.* Lettre de change, traite, change.

Quhite money; *fl.* Wit geld; *t.* Wit gheld (JOHNSTONE); *fr.* Monnaie d'argent.

Quhinstane; *fl.* Wetsteen; *a.* Whetstone; *t.* Wetsten (JOHNSTONE); *fr.* Pierre à aiguiser.

To quhitter, quitter; *an. fl. rec.* Kwetteren; *su-g.* Quitta; *fr.* Bavarder, gazouiller.

R

Rad, red; *fl.* Raad; *fr.* Conseil.

Raddle; *fl.* Raadsel; *fr.* Énigme.

Raddman; *fl.* Raadsman; *fr.* Conseiller.

Raf, rap; *fl.* Rap; *su-g.* Rapp; *fr.* Rapide.

Raffle; *fl.* Raffel[1] (SCHUERMANS); *fr.* Abondance, grand nombre.

Rays; *fl.* Reep; *mœso-g.* Raip; *a.-s.* Rape; *su-g.* Repa; *fr.* Corde, cable.

Rais, raiss; *an. fl. rec.* Reis; *dan.* Reisse; *su-g.* Soiresa; *fr.* Voyage.

To rak; *fl.* Raken; *a.* Reach; *a.-s.* Recean; *su-g.* Raska; *fr.* Toucher, atteindre.

Rand; *fl.* Rand; *t.* Rand (JOHNSTONE); *su-g.* Rand; *fr.* Bord.

Rasch, rash; *fl.* Rasch; *fr.* Agile.

To rattle; *fl.* Ratelen; *t.* Ratelen ende snateren[2] (JOHNSTONE); *fr.* Babiller.

[1] Expression usitée dans le Limbourg, dans le sens de *foule compacte.*

[2] Ces deux mots : *ratelen* et *snateren*, que Johnstone rapproche en les attribuant au *teuton pris en général,* sont usités de la même manière partout en Flandre.

To rave; *fl.* Rooven; *a.-s.* Refan; *l.* Rapere; *fr.* Enlever, ravir, voler.

Rauky, rooky; *fl.* Rookig, rookactig; *fr.* Enfumé, au figuré, obscur, sombre, nuageux.

Rawly; *fl.* Rauw; *fr.* Cru, non mur.

Reck; *fl.* Rek (eind wegs); *t.* Recken (verb. *Tendre*), (Johnstone); *fr.* Espace, étendue.

Reckless [1]; *fl.* Roekloos; *fr.* Insouciant, téméraire.

To red, rede; *fl.* Raden; *a.-s.* Raedan; *isl.* Rada; *fr.* Conseiller.

To red [2]; *fl.* Redden; *fr.* Délivrer, dégager.

To rede, reid; *fl.* Redeneeren; *su-g.* Rada (parler); *fr.* Discourir.

Rede; *fl.* Rede; *isl.* Roeda; *fr.* Voix, discours.

Reekie, auld reekie [3]; *fl.* Rookig, oud rookig; *fr.* Nuageux, couvert de brouillards, comme d'une fumée.

To reik; *an. fl. rec.* Reiken; *a.-s.* Reican; *a.* Reach; *fr.* Atteindre.

To reist; *fl.* Roosten; *dan.* Rister; *fr.* Rotir, griller au soleil ou au feu.

To rew; *fl.* Rouwen; *fr.* Se repentir, être en deuil.

Rew; *fl.* Rouw; *fr.* Deuil, tristesse, repentir.

Richt [4]; *fl.* Recht; *fr.* Droit.

Riff-raff; *fl.* Rif-raf ou Riftje-raftje (Schuermans, De Bo, *Idiot.*); *a.* Riff-raff; *fr.* Lie du peuple.

Rik, rijke; *fl.* Rijk; *a.-s.* Ryce; *mœso-g.* Reiki; *fr.* Royaume.

[1] *Idiot.* d'Edimbourg.

[2] On dit en écossais : *to red ones feet,* se dégager les pieds, ce qu'on peut traduire en flamand par : « zijne voeten redden (los maken) ». Cela se dit au figuré en Ecosse.

[3] Désignation d'Edimbourg à cause de fréquents et épais brouillards, qu'on y rencontre.

[4] *Idioticon* paru à Edimbourg en 1818.

Rim-ram; *fl.* Rim-ram; *fr.* Du décousu.

To rin; *fl.* Rennen; *a.* To run; *mœso-g.* Rinnan; *su-g.*, *isl.* Rinna; *fr.* Courir.

To ring; *fl.* Ringelen; *fr.* Vaincre, subjuguer.

Rhinsch [1]; *fl.* Rhijnsch; *allem.* Rheinisch; *fr.* Rhénan.

To ripe, rype; *fl.* Rapen; *fr.* Recueillir, moissonner.

Ritmaster; *an. fl. rec.* Ritmeester; *fr.* Capitaine de cavalerie.

Roik; *fl.* Rots; *a.* Rock; *fr.* Rocher.

Romble; *fl.* Rommelen; *t.* Rommelen (JOHNSTONE); *fr.* Faire du bruit.

To rook; *fl.* Rukken, afrukken; *t.* Rucken (JOHNSTONE); *su-g.* Rycka; *fr.* Arracher.

Rooky; *fl.* Rookig; *fr.* Nébuleux.

Rusly; *fl.* Roestig; *t.* Roestigh (JOHNSTONE); *fr.* Rouillé.

Rowme; *fl.* Ruim; *t.* Ruym (JOHNSTONE); *fr.* Spacieux.

Rowme, roume; *fl.* Ruimte; *fr.* Espace.

To rowme; *an. fl. rec.* Ruimen; *t.* Ruymen (JOHNSTONE); *fr.* Évacuer.

To rub; *fl.* Rooven; *a.* To rob; *fr.* Ravir, enlever.

To ruff; *fl.* Roeffelen (DE BO, *Idiot.*); *fr.* Faire un roulement de tambour.

To runkle; *fl.* Rompelen; *a.-s.* Wrinckian; *su-g.* Ryncka; *fr.* Se rider, froncer.

Ruse [2], imparf.; *fl.* Rees, imparf. de *Rijzen*; *fr.* Je m'élevais.

[1] Le mot *Rhinsch* est plutôt flamand ou *platduitsch* qu'allemand. Le *platduitsch* et le flamand se confondent en grande partie. Il est à remarquer que le mot *Rhinsch* se prononce, comme en Ecosse, dans une bonne partie de la Flandre, notamment dans la partie maritime, à Bruges, par exemple, ancien port de mer, où affluaient beaucoup de produits allemands, tels que les vins du *Rhin*, en destination des îles britanniques.

[2] *Idiot.* d'Edimbourg, 1818.

S

Sacket ; *fl.* Zakske ; *fr.* Petit sac, sachet.

Syndis-man ; *fl.* Zendings-man [1] ; *a.-s.* Sandes-man ; *fr.* Messager.

Saip ; *fl.* Zeep ; *fr.* Savon.

Sair-head ; *fl.* Zeer hoofd ou hoofdzeer ; *fr.* Mal de tête.

Sal ; *fl.* Zal (verb. auxil.) ; *fr.* Signe du futur.

Sale ; *fl.* Zaal ; *a.-s.*, *su-g.* Sal ; *fr.* Salon.

Sang ; *fl.* Zang ; *fr.* Chant.

Sang-buke ; *fl.* Zang-boek ; *fr.* Livre de chant.

Sang scuill ; *fl.* Zang-school ; *fr.* École de chant.

To sauchen ; *fl.* Zachten ; *t.* Saechten (JOHNSTONE) ; *fr.* Adoucir.

To saw ; *fl.* Zaaien ; *a.-s.* Sawan ; *su-g.*, *isl.* Saa ; *fr.* Ensemencer.

Scaddaw, scaddow ; *fl.* Schaduw ; *a.-s.* Scadu, scaduwe ; *gr.* σκια ; *fr.* Ombre.

To scauld [2] ; *fl.* Schelden ; *a.* Scold ; *fr.* Gronder, invectiver, injurier.

To sched ; *fl.* Scheiden ; *a.-s.* Sceadan ; *fr.* Diviser, séparer.

To schill ; *an. fl. rec.* Schellen ; *fr.* Sonner, tirer la sonnette.

Schimmer [3] ; *fl.* Schimmer ; *fr.* Lueur, lumière.

Schip-brokin ; *fl.* Schipbreuk ; *t.* Schip-broke.

[1] Terme inusité, mais parfaitement compréhensible en Flandre.

[2] *Idiot.* d'Edimbourg.

[3] *Schimmer* s'écrit de même en écossais et en flamand ; mais il y a une nuance dans la signification ; en écossais le mot signifie une forte lumière, en flamand une faible. Toutefois on ne peut nier l'analogie. Il est à remarquer que ce mot, comme une foule d'autres, prend l'orthographe flamande *Sch*, au lieu de la saxonne *Sh* et de la gothique et scandinave *Sk*, ce qui constitue une véritable analogie flamande dans l'ensemble. On a aussi en écossais les formes *Sh* et *Sk*, ce qui prouve le mélange des langues antérieurement usitées.

Schiffair; *fl.* Schipper; *a.* Skipper; *fr.* Navigateur, batelier.

Schiffair; *fl.* Schipvaart; *a.-s.* Scipfyrd; *fr.* Navigation.

Schone, plur.; *fl.* Schoen, schoenen (De Bo, *Idioticon*); *a.* Shoes; *fr.* Souliers.

To schort; *fl.* Korten; *fr.* Raccourcir.

To schout; *fl.* Schieten; *fr.* Tirer.

To schute; *fl.* Schutten; *a.-s.* Skuita upp; *fr.* Enfermer, empêcher.

To sclaff; *fl.* Sloffen; *fr.* Trainer des pieds.

Sclaffs, sclaffers; *fl.* Slaffers (Schuermans, bijvoegsel, De Bo); *fr.* Savate.

To sclidder; *fl.* Slidderen, slibberen (Schuermans); *a.-s.* Sliderian; *t.* Slidderen (Johnstone); *a.* To slide; *fr.* Glisser.

To scraffle; *fl.* Schraffelen; *fr.* Amasser.

Scriner [1]; *fl.* Schrijne; *fr.* Cassette, écrin.

Scrive; *an. fl. rec.* Schrijver; *dan.* Skryver; *fr.* Ecrivain, secrétaire.

To scud; *fl.* Schudden; *su-g.* Skudda; *fr.* Secouer.

Scuff; *fl.* Schuiven; *t.* Schuyven (Johnstone); *su-g.* Shuffa; *fr.* Effleurer, remuer.

Scum; *fl.* Schuim [2]; *fr.* Écume.

To scuttle, *fl.* Schotelen; *fr.* Verser d'un vase dans un autre.

Sea-cat; *fl.* Zee-kat; *fr.* Chat ou loup de mer.

Seam; *fl.* Zoom; *isl.* Saumr; *fr.* Ourlet.

Sea-mauw; *fl.* Zee-meeuw; *fr.* Moette.

Sea-mouse; *fl.* Zee-muis; *fr.* Aphrodite, aphrodita acu-

[1] Ce mot et le suivant se prononcent comme en écossais dans une grande partie de la Flandre.

[2] Ce mot, en flamand comme en écossais et en français, se prend souvent au sens figuré, pour la lie du peuple, la populace ou un individu de cette classe.

leata; *Linn.* Mus marinus, animal marin, qui vit dans la vase.

Sea-swine; *fl.* Zee zwijn: *fr.* Cochon marin.

To seep; *fl.* Zuipen; *fr.* Boire avec excès.

To seethe [1]; *fl.* Zieden; *fr.* Bouillir.

Seildyn, seldyn; *fl.* Zelden; *a.* Seldom; *fr.* Rarement.

Seyne; *fl.* Zenuw; *a.* Sinew; *fr.* Nerf.

Seker; *fl.* Zeker; *fr.* Sûr, ferme.

Self; *fl.* Zelf; *a.* Same; *fr.* Même.

To set-aff-by-out-up; *fl.* Af-bij-uit-op-zetten; *fr.* Démettre, mettre de côté, mettre dehors, mettre par dessus [2].

Settle; *fl.* Zetel; *fr.* Fauteuil.

Shable; *fl.* Sabel; *fr.* Sabre.

To shape; *fl.* Schuiven; *fr.* Écarter.

To shed; *fl.* Scheiden; *fr.* Diviser.

To shyle; *fl.* Scheel zien; *fr.* Loucher.

To shimmer; *fl.* Schimmeren; *fr.* Luire.

Shipper; *fl.* Schipper; *fr.* Batelier, patron de navire.

Short-coming; *fl.* Te kortkomen; *fr.* Manque.

Sicker, sieker; *fl.* Zeker; *fr.* Assuré.

To sicker; *fl.* Zekeren (dans le sens restreint de *Promettre*), verzekeren; *fr.* Assurer, fiancer.

Sideling; *fl.* Zijdelingsch; *fr.* Oblique.

Side-stap; *fl.* Zijde-stap; *fr.* Pas détourné.

To Sit still; *fl.* Stil zitten; *fr.* Se maintenir dans la même demeure.

[1] Il y a ici une nuance de signification entre l'écossais et le flamand, en ce que le verbe flamand indique une plus grande intensité que l'écossais dans l'ébullition.

[2] Jamieson et Johnstone donnent à ces quatre verbes, sans exclure la signification flamande, une origine teutonique empruntée à Kilian; mais celui-ci fait voir que le teuton et le flamand ou bas-allemand, sont exactement ici, comme presque toujours, un seul et même terme, sauf une très légère différence orthographique, qu'on y remarque parfois. (Kilian, *Etymologicon linguæ teutonicæ.*

Skaddow [1]; *fl.* Schaduwe; *fr.* Ombre.

Skaillie, skailye [2]; *an. fl. rec.* Schalie; *mœso-g.* Skaljos (tuile ressemblant quelque peu à l'ardoise); *fr.* Ardoise.

Skaillie-burd; *fl.* Schalie-bord; *fr.* Planche d'ardoise ou ardoise en forme de planche.

Skaillie-pen; *fl.* Schalie-pen; *fr.* Plume d'ardoise ou crayon.

Skairth; *fl.* Schaarsch; *a.* Scarce; *fr.* A peine, rare.

Skairthtie; *fl.* Schaarschheid; *a.* Scarcity; *fr.* Rareté.

Skelf; *fl.* Schelf; *a.-s.* Scelf; *fr.* Fénil.

Skemp, skempy; *fl.* Schimp; *fr.* Personne déconsidérée, déconsidération [3].

Sketchers; *an. fl. rec.* Schaatsen; *t.* Schaetse (Johnstone); *fr.* Échasses.

To skid; *fl.* Scheel zien; *su-g.* Skeda; *fr.* Regarder de côté, de travers, loucher.

Skilderin; *fl.* Schildering; *dan.* Skilderer; *fr.* Tableau, surface unie.

Skimp; *fl.* Schimp; *fr.* Raillerie.

To skynk; *fl.* Schenken; *su-g.* Skaenka; *fr.* Verser.

To skitter; *fl.* Schijten; *su-g.* Skyta; *fr.* Aller à la selle.

To sklyde, slidder [4]; *fl.* Slidderen; *fr.* Glisser.

To skry; *fl.* Schreijen; *fr.* Crier.

[1] Voir plus haut *Scaddaw*. Les formes initiales *Sk, Sc, Sch, Sh,* viennent à l'appui des dérivations écossaises empruntées à diverses langues. Kilian s'appuyant sur ces formes et sur le corps des mots, avance dans son *Etymologicon lingue teutonicæ,* que les Visigoths, qui avaient adopté, dit-il, le dialecte bas-allemand, l'ont fait pénétrer jusqu'en Italie et en Espagne.

[2] Ce mot et les deux suivants font voir que les Flamands recouraient en Ecosse probablement avant l'invention du papier, à l'écriture sur des tablettes ardoisées.

[3] Le mot flamand exprime la mauvaise qualité; l'écossais, la personne ainsi qualifiée.

[4] *Idiot.* d'Edimbourg.

Skrumple ; *fl.* Rimpel ; *fr.* Ride.

Skule, scule, skull ; *fl.* School ; *a.-s.* Sceole ; *fr.* Multitude, essaim, troupe.

To sla; *an. fl. rec.* Slaan ; *mœso-g.* Slaham ; *s.* Klic ; *isl.* Slaa ; *fr.* Frapper.

Sleep-drink ; *fl.* Slaap-drank ; *fr.* Potion soporifique.

Slick-worm ; *fl.* Slijk-worm ; *fr.* Limaçon, litt. ver de limon.

Slight ; *fl.* Slecht ; *fr.* Mauvais.

To slight ; *fl.* Slechten ; *fr.* Raser.

Slim ; *fl.* Slim ; *dan.* Slem ; *fr.* Sans valeur, mauvais.

Slock[1] ; *fl.* Slok ; *fr.* Boisson ou action de boire copieusement.

To sloom ; *fl.* Sluimen ; *fr.* Sommeiller.

To slop ; *fl.* Sloopen ; *fr.* Démolir, trouer.

To slorp ; *fl.* Slorpen ; *t.* Slorpen (Johnstone) ; *fr.* Avaler avec avidité.

Slot ; *fl.* Slot ; *t.* Slot (Johnstone)[2] ; *fr.* Verrou, serrure.

To slot ; *an. fl. rec.* Sluiten ; *su-g.* Sluta ; *fr.* Fermer.

Smear ; *fl.* Smeer ; *fr.* Graisse, suif.

To smear ; *fl.* Smeren ; *a.-s.* Smeran ; *isl.* Smyria ; *fr.* Graisser, oindre.

Smergh ; *fl.* Merg ; *fr.* Moelle.

[1] Boisson prise à grand trait ; le mot flamand signifie l'action de boire.

[2] Johnstone met *sluit* pour flamand et *slot* pour teutonique ; mais *sluit* n'est pas flamand dans le sens de *serrure,* et nous ne connaissons aucune langue teutonique, qui admet *sluit* dans ce sens, tandis que *slot,* qui est certainement flamand, se trouve aussi dans le bas-saxon, ainsi que *slott* dans l'islandais. Il est fâcheux que Johnstone n'ait pas mieux connu la langue flamande Il y aurait trouvé beaucoup racines flandro-écossaises que les Anglais cherchent à revendiquer pour eux contre la thèse de Jamieson et de Johnstone qui repoussent d'une manière presque absolue les dérivations anglaises ou anglo-saxonnes dans le bas-écossais.

Smeth; *fl.* Smid; *fr.* Forgeron.

To smit; *fl.* Smetten; *fr.* Tacher, souiller.

Smittle, smittin; *fl.* Smettig; *fr.* Contagieux.

Smittleness; *fl.* Besmetting; *fr.* Contagion.

To smook; *fl.* Smoken; *t.* Smocken (JOHNSTONE); *fr.* Fumer, suffoquer.

Smore; *fl.* Smoor (DE BO, SCHUERMANS, *Idioticon*); *fr.* Brouillard épais, pluie fine.

To smore; *fl.* Smoren; *t.* Smooren (JOHNSTONE); *fr.* Suffoquer, éteindre.

To smug; *fl.* Smukken; *fr.* Embellir.

To snapper; *fl.* Snappen; *su-g.* Trébucher; *fr.* Agir vite.

Snaro-fowl; *fl.* Sneeuw-vogel; *fr.* Guignard, bruant, oiseau à la neige; (Emberiza nivalis, *Linn.*)

To sneer; *fl.* Snorren; *a.* To snort; *fr.* Ronfler.

Snuirl; *fl.* Niezen et Sniezen; *a.* Sneeze; probablement du gothique *Snirre* (éternument), d'après JAMIESON et JOHNSTONE; *fr.* Éternuer.

To snooze; *fl.* Snuiven; *t.* Snuyven (JOHNSTONE); *su-g.* Snyfsta; *fr.* Renifler.

Snot; *fl.* Snot-neus; de *Snot* teutonique (JOHNSTONE) et flamand (Morve); *fr.* Morveux, lourdaud, bénêt.

To snotter; *fl.* Snotteren; *fr.* Jeter de la morve.

Socht, part. passé de *Seek; fl.* Zocht, passé déf. *ik heb gezocht,* part. passé de *zoeken*; *fr.* Cherché, ai cherché.

Sot; *fl.* Zot; *fr.* Sot, fou.

Soud [1]; *fl.* Zoude; *a.* Should; *fr.* Signe du conditionnel.

To souder; *fl.* Souderen; *t.* Souderen (JOHNSTONE); *fr.* Souder.

To soutt; *fl.* Zuchten; *t.* Suchten (JOHNSTONE); *fr.* Gémir.

Spaad; *fl.* Spade, spa; *a.* Spade, *fr.* Bêche.

Spaik; *fl.* Speek; *fr.* Rais.

[1] *Idiot.* d'Edimburg.

To spain ; *an. fl. rec.* Spenen ; *fr.* Sévrer.

To spang ; *fl.* Spannen ; *isl.* Spenna ; *germ.* Spannen ; *fr.* Tendre, sauter ou faire sauter.

Spang-new ; *fl.* Splinter-nieuw, splinternagel-nieuw (De Bo, *Idiot.*)[1] ; *a.* Spannew ; *fr.* Tout neuf, tout flambant neuf, tout battant neuf.

Speekly ; *fl.* Gespikkeld ; *fr.* Tacheté.

Spite ; *fl.* Spijt ; *t.* Spyten (Johnstone) ; *fr.* Chagrin, regret.

Splendris ; *an. fl. rec.* Splinters ; *dan.* Splinde ; *fr.* Chicots, échardes, éclats de bois, etc.

To splinder ; *fl.* Splinderen ; *fr.* Briser par éclats.

Split-new (voir plus haut *Sprang-new*).

Stack [2] (rocher en forme de colonne dans l'une des Orcades, dont les rapports avec les Flamands ont été exposés dans le préambule de ce travail) ; *fl.* Staak ; *t.* Staeck (Johnstone) ; *fr.* Échalas, piquet.

Stale, stail, stell [3] ; *fr.* Etal, station.

[1] Il est un principe admis en étymologie et en philologie, c'est que le rapprochement des termes analogues de langues différentes tend à les éclairer les uns par les autres. C'est ce qu'on remarque dans le mot *spang-new* mis en rapport avec le flamand *splinternieuw* et *splinternagel nieuw* ainsi qu'avec les mots écossais *splitnew* et *splinder-new* (ce dernier pris dans l'*Idiot.* d'Edimbourg). En effet, *split* dans *split-new* signifie ce qu'on a fait éclater récemment d'après la signification du verbe *splinder, splinderen,* éclater, ou faire éclater ou sauter. Le flamand *splinter nagel-nieuw* se traduit par *éclaté nouvellement sous le coup ou la pression du clou.* L'écossais *spang* signifie aussi *étendre, faire* sauter en éclats. Sans ce rapprochement on comprendrait difficilement chacun de ces mots pris à part. Notez que l'éclat au physique comme au moral implique un effet récent ou *nouveau.*

[2] C'est un petit promontoire à pic dont la dénomination *stack* est flamande et que Johnstone donne comme *teutonique* sans désigner le peuple teuton, qui l'aurait employé.

[3] C'est la fondation sur laquelle une pile a été placée dans le comté de Lothian. Johnstone en trouve l'étymologie dans le mot *stal, stel,* mots qu'il appelle teutoniques, mais qui sont incontestablement flamands.

To stam; *fl.* Stampen; *su-g.* Stamma; *fr.* Frapper fortement du pied en marchant.

To stammer; *fl.* Staggelen; *fr.* Chanceler, marcher à petits pas.

To stamp; *fl.* Stempen [1]; *fr.* Étancher, aussi piétiner.

Stane; *fl.* Steen; *a.-s.* Stan; *fr.* Pierre.

Stane dead; *fl.* Steendood; *dan.* Steen-doed; *fr.* Tout à fait mort.

Stang, sting; *an. fl. rec.* Stang; *isl.* Staung; *dan.* Stang; *fr.* Perche, barre.

To stap; *fl.* Stoppen; *fr.* Boucher.

Stappin-stane; *fl.* Stap-steen; *fr.* Pierre de marche-pied.

Starn-light; *fl.* Star-licht; *fr.* Lumière des étoiles.

Stede; *fl.* Stede; *fr.* Place.

Steek; *fl.* Steek; *a.* Stitch; *fr.* Piqûre.

To steek; *fl.* Steken; *t.* Steken (Johnstone); *fr.* Pousser.

To steik, steke; *fl.* Steken; *fr.* Piquer.

To steer; *fl.* Stieren, sturen; *a.* Stir; *a.-s.* Styrian; *fr.* Remuer, conduire.

Steng; *fl.* Stang, *fr.* Perche, barre.

Steinie; *fl.* Steenig; *a.* Stony; *fr.* Pierreux.

To stell, steil, stile; *an. fl. rec.* Stellen; *su-g.* Staella; *fr.* Placer.

Sterk; *fl.* Sterk; *isl.* Sterkar; *allem.* Stark; *fr.* Fort.

To sterue, sterf; *an. fl. rec.* Sterven; *allem.* Sterben; *fr.* Mourir.

Stikkis; *fl.* Stukken [2]; *t.* Stik (Johnstone); *fr.* Parties.

Stinkard; *fl.* Stinkaard; *t.* Stinkaerd (Johnstone) [3]; *fr.* Personne puante, vilain.

[1] C'est le mot donné par Johnstone comme belge ou flamand mais auquel nous préférons le verbe *stampen*, dans le sens de *piétiner*.

[2] On dit quelquefois au pluriel *stuks* pour *stukken*, comme dans *stuks en gcheels* (De Bo, *Idiot.*), ce qui fortifie l'analogie avec l'écossais.

[3] On voit par ce mot et beaucoup d'autres que Jamieson et

Stock and brock; *fl.* Stukken en brokken; *fr.* Pièces et morceaux.

Stockie (dimin.); *fl.* Stukje; *fr.* Petit morceau.

Stoyle; *fl.* Stool; gr. στολή; *l.* Stola; *fr.* Étole, vêtement.

Storm [1]; *fl.* Storm; *fr.* Tempête, orage.

To stot; *an. fl. rec.* Stuiten; *fr.* Bondir, rejaillir.

To stove; *fl.* Stoven; *a.* To stew; *l.* Stuffa (étuve); *su-g.* Stufwa; *fr.* Étuver [2].

To straa; *fl.* Straffen; *fr.* Punir (par l'imputation d'une faute).

Strang: *fl.* String (De Bo), streng; *fr.* Corde, câble.

Strop; *an. fl. rec.* Strop; *fr.* Corde, lacet.

Stuff; *fl.* Stof; *fr.* Poussière.

Stump; *fl.* Stomp; *t.* Stomp (Johnstone); *fr.* Stupide.

Sture; *fl.* Stuiver; *dan.* Styver [3]; *fr.* Sol.

To succre; *fl.* Suikeren; *fr.* Sucrer.

Suerd, swerd; *an. fl. rec.* Zweerd, zwaard; *isl., dan.* Swerd; *fr.* Glaive.

Sum; *fl.* Zaam; *su-g.* Sam; *a.-s.* Sam (terminaisons d'adjectif).

Sum; *fl.* Sommige; *fr.* Quelques.

Sundays klaise; *fl.* Zondags kleed ou kleedsel.

Suster; *fl.* Zuster; *a.* Sister; *l.* Soror; *fr.* Sœur.

Sute; *fl.* Zoet; *a.* Sweet; *fr.* Doux.

Johnstone ont suivi dans les mots, qu'ils citent comme *teutoniques* l'orthographe, autrefois générale en Flandre, et adoptée par Kilian dans son *Etymologicon teutonicum*. Nos Ecossais l'ont évidemment copiée dans presque toutes les expressions, que Kilian donne comme teutoniques, mais qu'il assimile complètement aux flamandes ayant le même sens.

[1] Pris dans le sens restreint de tempête de neige très fréquente en Ecosse.

[2] Quoique nous négligions les analogies françaises, puisqu'elles n'entrent pas dans notre plan, nous ferons remarquer celle-ci en passant.

[3] Cité par Johnstone comme analogue à l'écossais.

Swack; *fl.* Zwak; *t.* Swack (JOHNSTONE); *fr.* Flexible' souple, faible.

Swacken [1]; *fl.* Zwakken; *t.* Swacken (JOHNSTONE); *isl.* Swacka: *a.-s.* Swegan; *fr.* Faiblir, affaiblir, vibrer (en *a.-s.*); Souffler avec précipitation (en bas-écossais).

Swagers; *fl.* Zwagers; *a.-s.* Sweger; *su-g.* Swoger; *fr.* Beaux-frères.

To swall: *fl.* Zwelgen; *su-g.* Swaelga; *a.-s.* Swelgan; *fr.* Avaler, dévorer.

To swall, swell [2]; *fl.* Zwellen; *fr.* S'enfler.

Swilk, zuilk; *fl.* Zulk: *a.* Such; *a.-s.* Swilk; *mœso-g.* Swaleik (de *Swa,* ainsi, et *Leik,* semblable); *fr.* Tel.

Swingler; *fl.* Zwingel; *fr.* Ecang (instrument employé pour teiller ou écanguer le lin, comme le suivant).

Swingling-hand, swingling-stock; *fl.* Zwingelberd; *fr.* Instrument de treillage.

Swoor, swure [3], imparf.; *fl.* Ik zwoer, imparf. de *Zweren;* *fr.* Je jurais.

Swowm, imparf.; *fl.* Zwom, imparf. de *Zwinnen;* *fr.* Je nageais.

T

Tae; *fl.* tee (DE RO, *Idiot.*), teen; *a.* Toe; *dan.* Tau; *su-g.* Tou (pron. *to*); *fr.* Orteil, doigt de pied.

To tair; *fl.* Tieren; *t.* Tieren (JOHNSTONE); *fr.* Tapager crier.

To tack; *fl.* Takken [4]; *a.* To take; *fr.* Prendre, ébrancher.

[1] La désinence *en* est à remarquer ici. Quant à la signification, elle offre de grandes nuances avec le flamand, l'anglo-saxon et l'islandais, tout en conservant un sens analogue faible ou éloigné.

[2] *Idiot.* paru à Edimbourg en 1818.

[3] *Idiot.* d'Edimbourg.

[4] Les mots écossais et anglais se traduisent par *prendre,* mais le flamand *takken* par ébrancher ou *prendre* des branches. Le flamand a donc un sens restreint, mais strictement analogue à *tak* et *to take.*

Tabart [1]; *fl.* Tabbaard ; *fr.* Tabard, robe.

Tap [2] ; *fl.* Top ; *fr.* Sommet.

Tassie, *dimin.* ; *fl.* Tasje ; *fr.* Petite tasse.

To teil ; *fl.* Tillen ; *fr.* Cultiver le sol.

Tensum ; *fl.* Tien te samen ; *fr.* Dix ensemble.

Tere [3] ; *fl.* Teer ; *t.* Sumptus (Johnstone), qui signifie *dépense* en latin et se traduit par *dépense* en français.

Tere ; *fl.* Teer ; *t.* Teer (Johnstone) ; *fr.* Tendre, délicat.

Teynd (*Idiot.* d'Edimb.) ; *fl.* Tiende ; *fr.* Dîme.

To theek ; *fl.* Dekken (met strooi) ; *fr.* Couvrir (de paille).

Theeker ; *fl.* Dekker ; *fr.* Couvreur.

To thow ; *fl.* Dooijen ; *a.* To thaw ; *fr.* Dégeler.

Threesum [4] ; *fl.* Drie te samen ; *fr.* Trois ensemble.

To thring ; *fl.* Dringen ; *fr.* Presser, forcer.

Throwgang ; *an. fl. rec.* Doorgang ; *fr.* Passage.

To tick ; *fl.* Tikken ; *a.* Click ; *fr.* Frapper légèrement, à petits coups comme ceux d'une montre.

Ticket, *dimin.* ; *fl.* Tikje ; *fr.* Une petite tape.

Tid et tyd ; *fl.* Tijd ; *a.-s.* Tiden ; *su-g.* Tyd ; *fr.* Temps ; littéralement en écossais, temps propice, saison favorable à l'agriculture. En anglo-saxon et en suédo-goth., *tide* ou *tijd* signifie *temps* comme en flamand et se prononce comme dans une bonne partie de la Flandre et en Ecosse, c'est-à-dire avec le son de l'*i* simple, de même que dans le mot français *fini*.

[1] Ce mot se rencontre aussi dans quelques dialectes anglais et a été employé par Chaucer, qui, comme on sait, a fait usage d'un bon nombre de termes flamands.

[2] Le mot *tap*, signifie toupie, comme *top* en flamand.

[3] Johnstone dit que ce mot signifie *peut-être* dépense, s'il avait connu le sens du mot flamand, il n'aurait pas émis de doute. Il donne néanmoins ce sens au mot *teer*, qu'il appelle teutonique.

[4] *Threesum* de même que *tensum* sont empruntés dans le vocabulaire publié à Edimbourg en 1818 et que nous appelons l'*Idiot.* d'Edimbourg par abréviation.

Timmer[1]; *fl.* Timmer (voir l'auteur holl. F. L. Terwen, *Etymol. Woordenb.*), timmeren; *l.* Domus; *gr.* δομέω; *s.* Tam (relier, dam, constraire); *goth.* Timrjan; *a.-s.* Timbrjan; *sued.* Timra; *isl.* Timber; *fr.* Bois de haute futaie.

Timmerman; *fl.* Timmerman; *t.* Timmerman (Johnstone); *fr.* Charpentier.

Tin-Smith; *fl.* Tin-Smid; *fr.* Ferblantier.

Tofall, toofall; *fl.* Toeval; *t.* Toevallen, *adjungi* (Johnstone); *fr.* Accident, évènement.

To-gang; *fl.* Toegang; *fr.* Accès, rencontre.

To-name; *fl.* Toename; *fr.* Surnom.

Tram[2]; *fl.* Traam (De Bo, une des branches de traits d'une voiture); *fr.* d'après Johnstone, un des brancards d'un chariot ou voiture quelconque.

To tramp; *fl.* Trampelen (Schuermans et De Bo, *Idiot.*); *su-g.* Trompa; *fr.* Frapper des pieds à coups répétés.

To trattil, tratsle; *fl.* Tateren; *fr.* Babiller.

Tred; *fl.* Tred; *t.* Trede (Johnstone); *a.-s.* Tredd; *fr.* Marche, démarche.

Trellyeis; *fl.* Tralie; *fr.* Treillis, étrille.

Trootle; *fl.* Troetelen (Schuermans); *fr.* Marcher, se promener lentement.

Track-pot, treck-pot; *fl.* Trek-pot; *fr.* Théière.

[1] Johnstone prend la racine de *timmer* dans l'islandais et l'anglo-saxon qui intercalent le *b* dans ce mot en écrivant *timber;* cela est en opposition avec la préférence presqu'exclusive qu'il accorde généralement au gothique. Nous préférons *timmer* à *timber* comme racine, en nous fondant non seulement sur l'orthographe flamande et sur la gothique, mais aussi sur la latine, la grecque et la sanscrite. Le *b,* disent les meilleurs étymologistes, W. Skeat entre autres, est une *excroissance* dans *timber*. On peut prendre également cette lettre pour une espèce de superfétation due aux dispositions orales de certains peuples comme dans les mots *Cambrai,* Kamerijk, Cameracum; *Chambre* de Camera; *tomber, tuimelen,* de *tumulus; comble* de *cumulus; nombre* de *numerus,* etc.

[2] Ce mot en grand usage aujourd'hui, a une origine flamande.

Trum ; *fl.* Trommel, trom ; *fr.* Tambour, caisse.

Trutle ; *fl.* Truntelen (SCHUERMANS, DE BO, *Idiot.*) ; *fr.* Lambiner.

Tucht ; *fl.* Tucht ; *fr.* Discipline, vigueur.

Tulipase ; *fl.* Tulpane (DE BO, *Idiot.*) ; *fr.* Tulipe.

Tummle (heels over head) ; *fl.* Tuimelen, hielen over hoofd ; *fr.* Faire la culbute.

Tut-mute ; *fl.* Tuiten-muiten ; *t.* Tuyten (corner) (JOHNSTONE) ; *su-g.* Mutter (grommeler) ; *fr.* Murmurer, comme en sonnant du cor (signification des deux mots flamand réunis).

Twa-handit-sword ; *fl.* Tweehandig zweerd ; *fr.* Épée à deux mains.

Twa-handit-wark ; *fl.* Twee handig werk ; *fr.* Travail à deux mains.

Twa-year-auld ; *fl.* Twee jaar oud ; *fr.* Agé de deux ans.

Twasum ; *fl.* Twee te samen [1] ; *fr.* Deux ensemble.

Twn [2] ; *fl.* Ton, *fr.* Tonne.

Twine-spinner ; *fl.* Twijnspinner ; *fr.* Fabricant de fil retors, filtier.

Twissle [3], subst. et v. ; *fl.* Twist en Twisten ; *fr.* Discorde et se quereller.

U, V

To vake ; *fl.* Waken ; *l.* Vacare ; *fr.* Veiller.

Vergelt ; *fl.* Wergeld ; *a.-s.* Wergeld (prix de la vie de chaque individu) ; *fr.* Prix d'engagement.

To umbeset ; *fl.* Rond-ombezetten [4] ; *a.-s.* Ymle-saetan ; *fr.* Occuper tout autour.

[1] Voir *ten-* et *threesum*.

[2] Le *w* est ici voyelle et se prononce *ou*, comme dans le *welsh* ou gallois.

[3] *Idiot.* publié à Edimbourg 1818.

[4] Le mot *rond* dans *rondombezetten*, se trouve ici au commencement du mot flamand et à la fin du mot suivant écossais. On y

Umbeweround, part. passé ; *fl. om* ou *rondom* beweerd ; *fr.* Défendu tout autour.

Unerdit ; *fl.* Onbeeerd ou onbeaard ; *fr.* Non enterré.

Unfree ; *fl.* Onvrij ; *fr.* Ne jouissant pas de la liberté ou du droit de citoyen.

Unfrend, unfriend ; *fl.* Onvriend ; *fr.* Ennemi.

Unfriendship ; *fl.* Onvriendschap ; *fr.* Inimitié.

Unfute-sair ; *fl. on* ou bien *zonder* voet-zeer [1] ; *fr.* Sans mal de pied.

Unlussum ; *fl.* Onlustig ; *fr.* Triste, chagrin.

Unkent [2] ; *fl.* Onbekend ; *fr.* Inconnu.

Unsound ; *fl.* Ongezondheid ; *fr.* Maladie.

Unweel ; *fl.* Onwel ; *fr.* Indisposé.

Vout ; *fl.* Voute (De Bo, *Idiot.*) ; *fr.* Voute.

Upcome ; *fl.* Opkomen, opkomst ; *a.-s.* Up-cyme (origine) ; *fr.* Origine, apparence, progrès.

Upgang ; *fl.* Opgang ; *a.-s.* Up-gang ; *fr.* Ascension, progrès.

To upmak ; *an. fl. rec.* Opmaken ; *fr.* Achever.

To upset ; *fl.* Opzetten ; *fr.* Dresser, élever.

W

Wa, way ; *fl.* Wee ; *a.* Wo ; *fr.* Malheur, calamité.

Wacht ; *fl.* Wacht ; *dan.* Wagt ; *t.* Wacht (Johnstone) ; *fr.* Garde.

découvre une idée semblable dans deux langues différentes avec la transposition du mot *rond*, qui dans *umbeweround* vient à la suite de la partie principale du mot composé.

[1] *Voetzeer*, mal de pied, précédé de la négation *un* qui se traduit en flamand par *on* ou *zonder* (sans). Le mot *voetzeer* se comprend de tout flamand ; mais *onvoetzeer* est trop forcé pour être compris, si ce n'est en le décomposant. L'écossais *unfute-sair* doit donc se traduire par *zonder voetzeer*, sans mal de pied.

[2] *Idiot.* d'Edimbourg. Voir plus haut *bekend*.

Wack ; *fl.* Wak ; *fr.* Humide.

Wackness ; *fl.* Wakheid ; *fr.* Humidité.

To wad ; *fl.* Wedden ; *a.-s.* Weddian ; *fr.* Parier.

Wadder ; *fl.* Weder ; *fr.* Le temps atmosphérique.

Wadder ; *fl.* Wedder ; *fr.* Parieur, gageur.

Waggle ; *fl.* Waggeling ; *fr.* Chancellement, vacillation, action de vaciller comme dans une fondrière (d'après le sens écossais).

To Waik ; *fl.* Week worden ; *fr.* Faiblir.

To waynd ; *fl.* Wenden ; *a.-s.* Wendan ; *fr.* Virer de bord.

To wait, wate, vat ; *fl.* Weten, vatten [1] ; *su-g.* Wota ; *a.-s.*, *mœso-g.* Witan ; *fr.* Savoir, comprendre.

To Waken ; *fl.* Wekken ; *fr.* Éveiller.

Waly ; *fl.* Weelde ; *a.-s.* Wela ; *fr.* Luxe, prospérité.

Walx ; *fl.* Was ; *a.* Wax ; *fr.* Cire.

Wan ; *fl.* Wan [2] ; *fr.* Vide, négation.

Wan-bayn ; *fl.* Wang-been [3] ; *a.-s.* Vang, vaeng, veng, weng (mais non *wang*, comme en flamand) ; *fr.* Os maxilaire.

Wane ; *fl.* Woon ; *t.* Woon (Johnstone) ; *fr.* Habitation.

Wanhope ; *fl.* Wanhope ; *fr.* Désespoir, littéralement défaut d'espoir.

Wangs (comme wane) ; *fl.* Woonst ; *fr.* Habitation.

[1] *Vatten*, en écossais *vat*, est analogue, selon Tenkate et Bilderdijk, au nederduitsch *vat*, en français *vase*, pris au physique comme au moral, pour vase à liqueur par exemple ou vase de vertu. On a le double sens dans l'ancien allemand *fazzon*, le suédois *fatta*, le danois *fatte*, le bas-saxon *faten*, tous mots que Johnstone n'a pas cités, mais qui sont analogues à l'écossais *vat* ainsi qu'au flamand ou nederduitsch *vatten*, c'est-à-dire qu'ils peuvent être pris dans le sens de *comprendre* ou de *savoir* aussi bien que dans celui de *contenir* une liqueur quelconque. Le mot écossais *vat* et le flamand *vatten*, doivent donc être ramenés à cette racine, c'est-à-dire au subst. *vat*.

[2] Usité en flamand et en écossais dans les mots composés.

[3] Johnstone cite ici, sans doute par distraction, *wang* comme anglo-saxon et *weng* comme flamand.

Wark-dag ; *fl.* Werk-dag ; *fr.* Jour ouvrier.

Warkman ; *fl.* Werkman ; *fr.* Ouvrier.

To warp ; *fl.* Werpen ; *mœso-g.* Wairpan ; *a.-s.* Weirpan ; *fr.* Jeter.

Warray ; *fl.* Waar ; *fr.* Vrai.

Warwolf ; *fl.* Weerwolf ; *a.-s.* Werewulf ; *su-g.* Warulf (Vir lupus) ; *allem.* Währwolf ; *fr.* Loup-garou (*garou* en celtique *garw*, cruel).

Wast ; *fl.* West ; *fr.* Ouest.

Wastland ; *fl.* Westland ; *fr.* Pays occidental.

Wastlandman ; *fl.* Westlandman ; *fr.* Homme du pays d'ouest.

Waterfall ; *fl.* Waterval ; *fr.* Chute d'eau (mot employé surtout comme obstacle dans la navigation).

To water-fur ; *fl.* Water-vore, subst. ; *t.* Waeter-vore, subst. (Johnstone), Sulcus aquarius ; *fr.* Sillon aqueux, tracer ce sillon (d'après le verbe écossais).

Waterpan ; *fl.* Waterpan ; *fr.* Vase à eau ou pot de chambre.

Water-mause ; *fl.* Watermuis ; *fr.* Rat d'eau.

Wauld, wald ; *fl.* Geweld ; *fr.* Pouvoir ou gouvernement.

Weave ; *fl.* Weven ; *fr.* Tisser, tricoter en écossais.

Webster[1] ; *fl.* Wever ; *a.-s.* Webbestre (*textrix*, tisseuse) ; *fr.* Tisseur, tisseuse, ainsi que araignée (insecte tisseur).

To wecht ; *fl.* Wegen ; *fr.* Peser.

Weddyr, wedder ; *fl.* Weder ; *t.* Weder (Johnstone) ; *su-g.* Waeder ; *fr.* Temps, état de l'atmosphère.

To wede, weid ; *fl.* Woeden ; *a.-s.* Wedan (être insensé) ; *fr.* Être en fureur.

Wedow ; *fl.* Weduw ; *a.* Widow ; *fr.* Veuve.

Weel to pas ; *fl.* Wel te pas ; *fr.* A propos, bien portant, en bon état.

[1] Ce mot explique le nom propre *Webster*.

Weyse, vise ; *fl.* Wijs ; *fr.* Guise, manière (en écossais dans le sens restreint d'indication à donner dans les mines).

To weise, wyse ; *fl.* Wijzen ; *fr.* Diriger, conduire, montrer le chemin.

Well ; *fl.* Wel ; *fr.* Tourbillon, source.

Well-willand, wellwilling ; *fl.* Welwillend ; *fr.* Bienveillant.

Werk ; *an. fl. rec.* Werk ; *fr.* Ouvrage, travail.

Werkman ; *fl.* Werkman ; *fr.* Travail, homme qui exerce un métier, comme un orfèvre.

West-lander ; *fl.* Westlander ; *fr.* Un habitant de l'ouest (en Ecosse).

Whezle ; *fl.* Wezel ; *fr.* Belette.

Whilk ; *fl.* Welk ; *fr.* Lequel.

Wissle [1] ; whistle ; *fl.* Wissel ; *fr.* Change.

To wissel ; *fl.* Wisselen ; *fr.* Échanger.

Whitting ; *fl.* Witting ; *fr.* Merlan.

Whichtij ; *fl.* Wigtig ; *fr.* Puissant, fort.

Wife, wijf [2] ; *fl.* Wijf ; *fr.* Femme.

To wynpel, wonple ; *fl.* Bewinpelen ; *t.* Winpelen [3] ; *fr.* Pallier, déguiser.

To win [4] ; *fl.* Winnen ; *fr.* Gagner.

Windy ; *fl.* Windig, wind-maker ; *fr.* Vain, prétentieux, fanfaronn, qui fait du vent.

Winkers ; *fl.* Winken, oogwinken ; *fr.* Sourcis, signer de l œil.

Winning ; *fl.* Woning ; *fr.* Habitation.

[1] *Idiot.* d'Edimbourg.

[2] Femme mariée ou non mariée ; en flamand en général femme mariée.

[3] En Flandre *wonpelen*, dit Johnstone avec De Bo (*West-vlaamsch Idioticon*).

[4] Mot pris dans beaucoup de sens différents en écossais, avec ou sans particules, mais qui en général se ramènent au sens flamand.

Wynsik ; *fl.* Winst-ziek [1] ; *fr.* Intéressé, avide de gain.

To windle ; *fl.* Wentelen ; *fr.* Se vautrer.

To wissel words ; *fl.* Woorden wisselen ; *fr.* Échanger des mots, se quereller.

To wyte ; *fl.* Wijten ; *fr.* Imputer.

Wod, wode ; *fl.* Woede ; *fr.* Fureur.

Woll ; *fl.* Wolle ; *t.* Wolle (JOHNSTONE) ; *a.-s.* Wulle [2] ; *fr.* Laine.

Wonner ; *fl.* Woner ; *fr.* Habitant.

Wonnyng ; *fl.* Woning ; *fr.* Habitation.

Wirm-web ; *fl.* Worm-web ; *fr.* Toile d'insecte (d'araignée).

To worsle ; *fl.* Worstelen ; *fr.* Lutter.

Worsling ; *fl.* Worsteling ; *fr.* Lutte.

Wouk ; *fl.* Week ; *a.-s.* Wuca ; *dan.* Uge ; *fr.* Semaine.

Wraik, wrak ; *fl.* Wraak ; *fr.* Vengeance.

To wraple ; *fl.* Rimpelen ; *fr.* Se rider.

To wrik ; *fl.* Wreken ; *a.-s.* Wrican ; *a.* To wreak ; *fr.* Venger.

Wroken [3] ; *fl.* Gewroken ; *a.* Wroken ; *fr.* Vengé.

Wurdy ; *fl.* Waardig ; *fr.* Digne.

Y

Ya, yha ; *fl.* Ja ; *a.* Yes ; *mœso-g.* Ja, jai ; *su-g.* Ja ; *a.-s.* Ia, ya ; *fr.* Oui.

To Yaumer (*Idiot.* d'Edimb.) ; *fl.* Jammeren ; *fr.* Lamenter, murmurer.

Yeir ; *fl.* Jaar ; *a.* Year ; *fr.* Année.

[1] Ce mot, quoique inusité, se prend faci ent pour *winstzuchtig* ; avare, âpre au gain.

[2] *Wolle* se prononce *wulle* dans une bonne partie de la Flandre.

[3] La désinence de *wroken* en écossais et en anglais est surtout à remarquer ici comme analogie.

Yeman, adjectif[1]; *fl.* Gemeen; *a.-s.* Gemaen; *a.* Yeoman (selon JOHNSTONE); *l.* Communis; *fr.* Commun.

To yet, gyt; *an. fl. rec.* Gieten; *a.-s.* Geotan; *isl.* et *su-g.* Guita; *fr.* Verser, fondre (le métal).

Yet, yhate; *fl.* Gat; *a.* Gate; *fr.* Trou, ouverture, porte.

To yeak[2]; *fl.* Jeuken; *fr.* Chatouiller.

Yistene (*ne* contract. de *nicht*, nuit); *fl.* Gisternacht; *fr.* Hier soir ou dans la nuit.

Youl[2]; *fl.* Huilen (als een hond); *fr.* Hurler, aboyer.

NOTE. — Comme nous l'avons déjà fait remarquer, un bon nombre de termes écossais analogues au flamand, tels que *Yeuk* et *Youl* se rencontrent aussi dans des dialectes répandus en Angleterre, ce qui vient à l'appui de la thèse que nous soutenons quant à l'antiquité de la langue flamande comparée à celles des diverses provinces du Royaume-Uni.

[1] On rattache communément le mot anglais *yeoman* à l'écossais *yeman*, qui est pris pour un adjectif comme *gemeen* en flamand. L'étymologie de *yeoman*, selon l'auteur anglais Johnson est très douteuse. L'adjectif *yeman* semble l'expliquer, d'après l'Ecossais Johnstone, qui donne l'anglo-saxon *gemaen*, en flamand *gemeen*, comme analogue à *yeman*. Junius fait dériver *yeoman* du frison *geman*, villageois. Mais le frison était un dialecte saxon, langue sœur de la flamande; et *geman*, comme l'anglo-saxon *gemaene* ne diffère pas étymologiquement du flamand *gemeen*, d'où dérive *gemeente*, mot antérieur à l'anglais *commons*, d'origine normande. Quelques Anglais tirent le mot *yeoman* du flamand *goed man*, citoyen ou membre de la commune, *gemeente*. Aussi d'après Bacon, les *yeomen* furent institués au nombre de 50 par Henri VII, comme gardes de corps. Ce qu'il y a de plus probable dans cette question, c'est que l'adjectif écossais *yeman*, le substantif anglais *yeoman* et le substantif flamand *gemeente*, sont des termes analogues avec l'adjectif flamand *gemeen*. L'écossais éclaircit ici la question.

[2] Pour *yeuk* et *youl*, voir le *Messager*, LIX 1885.

Nous avons à résumer le glossaire précédent dans le tableau ci-dessous qui est divisé en cinq catégories, désignées par colonnes. Les analogies qui en font l'objet, se rapportent à trois langues, que les meilleurs auteurs écossais regardent comme les sources principales du *scottish* ou bas-écossais : mais il est incontestable que l'origine de la masse des termes de cette langue échappe à érudition des philologues. Parmi ces langues, nous mettons la flamande à la première colonne, à cause du grand nombre d'analogies fondées sur une saine critique qu'elle présente avec l'écossais. Puis nous subdivisons les racines flamandes en trois parties, dont celle qui se trouve à la première colonne comprend les susdites analogies. A la deuxième colonne nous plaçons les mots flamands de la seconde subdivision, que Jamieson et Johnstone dans leur dictionnaire admettent explicitement comme analogues au flamand, et à la troisième colonne les mots de la troisième subdivision qu'ils appellent teutoniques, mais qui sont évidemment flamands et qu'ils reconnaissent par conséquent comme implicitement analogues. Viennent ensuite, à la quatrième colonne les mots d'origine suédo-gothique, auxquels ces auteurs assignent la principale influence pour ne pas dire une influence exclusive sur la formation de l'écossais, système qui n'est nullement justifiée par le nombre d'analogies de cette espèce, que nous trouvons dans leurs propres lexiques, d'après l'édition, soit complète, soit abrégée, mais quelque peu modifiée. Cette catégorie forme, selon nous, la deuxième source

principale de l'écossais. Nous citons enfin, à la cinquième colonne, l'anglo-saxon comme troisième source de l'écossais, à laquelle les susdits auteurs attachent peu d'importance.

Pour faire ressortir ces diverses catégories d'analogies, et en embrasser d'un coup d'œil l'importance respective, nous les classons par ordre alphabétique, en énumérant les chiffres relatifs à chacune d'elles dans une colonne à part du tableau suivant; à chaque lettre correspond le nombre de mots qu'on trouve exposés dans le glossaire. S'il y a des analogies suédo-gothiques et anglo-saxonnes qui ont été omises, il y en a aussi des flamandes, et nous croyons que la proportion étant la même, on peut en tirer des conclusions irrécusables, qui font voir que le flamand l'emporte de beaucoup, non seulement sur chacune des autres catégories, mais même sur ces catégories prises ensemble. Toutefois nous devons répéter avec Diefenbach que la *germanisation* de l'écossais, c'est à dire la transformation complète ou la substitution d'un idiome germanique à la langue primitive, reste une véritable énigme.

	1	2	3	4	5
	ANALOGIES FLAMANDES			ANALOGIES	
	fondées sur une SAINE CRITIQUE	explicitement reconnues par les AUTEURS ÉCOSSAIS	implicitement reconnues par les AUTEURS ÉCOSSAIS	SUÉDO-GOTHIQUES	ANGLO-SAXONNES
A	29	5	1	5	1
B	55	7	2	2	3
C	61	12	5	7	5
D	44	2	10	3	3
E	20	1	»	1	2
F	51	1	5	2	4
G	38	4	1	3	3
H	56	1	5	4	4
I, J	12	»	»	3	4
K	28	3	4	5	5
L	65	5	10	6	5
M	50	2	3	2	2
N	18	1	»	»	»
O	15	»	»	»	»
P	30	3	»	»	»
Q	11	4	2	1	»
R	45	6	6	3	3
S	188	5	16	»	»
T	48	1	4	3	1
U, V	19	1	»	»	1
W	80	1	3	2	5
Y	9	1	»	2	1
	954	63	71	52	48

Le tableau ci-dessus, qui résume le glossaire scoto-teutonique, n'offre, comme celui-ci, rien d'exclusif ; ils donnent l'un et l'autre, les analogies les plus probables quant à l'origine du scottish, sans présenter aucune langue comme source unique de cet idiome, ce qui ne diminue pas au point de vue historique, l'influence respective, qu'ont exercé en Écosse les peuples, qui parlaient les langues dont l'écossais a été tributaire. Nous appuyons sur ce point, parce qu'il est incontestable que l'élément flamand l'emporte considérablement sur les autres dans nos analogies, ce qui fait supposer chez le peuple flamand dans l'antiquité une influence correspondante sur la nation écossaise.

Nous avons constaté également des affinités flamandes importantes au point de vue où nous nous plaçons, dans notre étude précédente relative 1° aux analogies celtiques; 2° aux analogies Hiberno-flamandes et 3° aux analogies germaniques que présentent les principaux dialectes de l'Angleterre. Il y a une conclusion générale à tirer, quant à l'histoire, de notre étude sur les rapports du flamand avec les dialectes du Royaume-Uni, comme on le verra mieux encore par les considérations, qu'il nous reste à exposer, en nous basant principalement, comme dans notre travail précédent, sur la linguistique.

Chanoine DE HAERNE.

(*A continuer.*)

LES MANUSCRITS DU MUSÉE

PLANTIN-MORETUS

(CATALOGUES DE 1592 ET DE 1650)

Le Musée Plantin-Moretus possède une belle bibliothèque [1], mais elle est encore peu connue. Il y a à cela, je crois, deux raisons. D'abord ce Musée n'est ouvert au public que depuis 1877; puis il n'en existe pas de catalogue à la disposition du visiteur et de l'érudit [2]. Seul, le temps peut se charger de remédier au premier défaut; quant au second, j'ose espérer que, malgré ses nombreuses occupations, le conservateur M. Max Rooses pourra mettre au jour, à bref délai, la partie si impatiemment attendue du catalogue qui est relative aux manuscrits.

[1] Elle renferme environ 200 manuscrits et 75 incunables d'un grand prix.

[2] On trouvera des renseignements assez précis sur quelques-uns seulement de ces manuscrits dans la brochure de M. Ferd. Vanderhaeghen : *Musée Plantin, notice sur la bibliothèque plantinienne* (Gand, C. Vyt, 1875, in-8° de 38 pp.), et dans le *Catalogue du Musée Plantin-Moretus,* publié par M. Rooses (2e édit., Anvers, Buschmann, 1883, pp. 37-40). Cette dernière publication n'indique que les manuscrits, au nombre de 29, exposés dans un pupitre, avec des autographes, au milieu de la 3e salle du rez-de-chaussée.

Avec son aimable assentiment, je m'efforcerai de faire prendre patience en imprimant ici, l'un après l'autre, les deux inventaires dressés en 1592 et en 1650, d'après les originaux conservés au Musée Plantin et gracieusement mis à ma disposition. Mais ceci demande quelques mots d'explication.

Christophe Plantin était un imprimeur érudit et un savant collectionneur. Ce qu'il a laissé et ce que la ville d'Anvers montre aujourd'hui avec fierté en est une preuve éclatante. Ses goûts de bibliophile, que cultivèrent après lui ses descendants, lui permirent d'amasser *labore et constantia* une série de beaux et anciens manuscrits : quelques-uns d'entre eux même, inédits alors, devaient être imprimés par ses soins [1] ; mais sa pensée active et travailleuse dépassa souvent la possibilité matérielle ou morale de l'exécution.

Quoi qu'il en soit, cette riche bibliothèque fut commencée et intelligemment poursuivie par Christophe Plantin; trois ans après sa mort, en 1592, on en fit un premier récolement, et on en dressa le catalogue raisonné [2], où l'on prit soin de séparer les manuscrits d'avec les imprimés [3].

[1] On peut tirer cette conclusion des cinq mots d'une écriture du XVI[e] siècle : « *Copyen die niet gedruckten syn,* » qu'on lit au dos de la couverture du manuscrit conservé au Musée Plantin sous le n° 130, écrit sur papier au XVI[e] siècle et non folioté. Il renferme le *Parement des Dames,* d'Olivier de la Marche.

[2] Il forme un volume relié en parchemin blanc de 98 feuillets. Les manuscrits sont indiqués aux ff. 92-94. L'année de la rédaction est mentionnée au f° 32 v°.

[3] Pour les imprimés, on a donné presque toujours l'indication de la date et de l'imprimeur. Quelques impressions plantiniennes s'y

Plus d'un demi-siècle après, la bibliothèque s'était considérablement accrue. En 1650, nouveau récolement fait par ordre de Balt. Moretus, et nouvel inventaire raisonné [1] où les manuscrits furent également catalogués à part, avec aussi peu de développements que dans le premier.

Leur provenance est très rarement indiquée : nous savons cependant qu'un certain nombre appartenaient auparavant à l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, à la chartreuse de Gand, et à des couvents de Bruges; que d'autres furent cédés à Plantin [2] par les membres du *Collegium animarum* d'Oxford, chassés d'Angleterre par Henri VIII et réfugiés à Anvers.

On sait avec quel soin vigilant les descendants de Plantin conservèrent jusqu'à nos jours ces trésors réunis depuis le milieu du XVI[e] siècle; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, à fort peu d'exceptions près, les manuscrits compris dans l'inventaire de 1650 se retrouvent aujourd'hui dans les vitrines et les armoires du Musée Plantin. Je n'ai pu, à mon grand regret, faire le départ exact de ce qui existe encore et de ce qui, pour une cause ou pour une autre, a disparu : travail

trouvent jointes. Comme on le verra plus loin, le catalogue des manuscrits laisse beaucoup à désirer; pour quelques-uns, il serait sans doute fort difficile de les retrouver aujourd'hui au signalement que fournit une aussi sèche et aussi brève nomenclature.

[1] Il forme un volume in-f° de 78 feuillets écrits. Une feuille contemporaine, détachée du reste, contient les manuscrits. A côté se trouve une transcription plus moderne du même inventaire, mais celle-ci renferme des omissions et des erreurs évidentes dont nous ignorons la source.

[2] F. Vanderhaeghen, *Op. cit.*, p. 12.

délicat d'ailleurs. Seul, le catalogue de la collection en son présent état, comparé à l'inventaire de 1650, pourra le dire. J'ai fait pour mon propre compte le relevé des numéros actuels, correspondant aux anciens catalogues; mais, n'étant pas arrivé à un résultat entièrement satisfaisant, je préfère ne point l'insérer ici.

Les annotations que j'ai cru devoir mettre à quelques-uns des manuscrits pourront paraître superflues[1]. J'ai pensé qu'elles serviraient peut-être à frayer la voie à des investigations plus fructueuses, et c'est là leur unique raison d'être.

I

INDEX BIBLIOTHECÆ PLANTINI

(ANNO 1592)

MANUSCRIPTI ORATORES VARII GENERIS

m. f.

1. Prosodia et dictionarium Johannis de Samia, ordinis frat. præd.; in pergameno.
2. Commentarius Hieronymi in Ezechielem : in pergameno.
3. Itinerarium Clementis; in pergameno.
4. 2 Officia Ciceronis.
5. Excerptiones ex Prisciano[2]; in pergameno.

[1] Quelques-unes sont empruntées à la même brochure du savant bibliothécaire de l'Université de Gand, p. 3-11.

[2] Ce manuscrit, dont le vrai titre est *Aelfrici versus ad excerptiones de Prisciano,* est un des plus précieux de la collection plantinienne. Il peut remonter au commencement du XI[e] siècle ou à la fin du X[e] siècle; il renferme de nombreuses gloses interprétatives en anglo-saxon et provient d'Angleterre. Il est contemporain, ou à peu près, d'Helfrich le grammairien, archevêque de Cantorbéry.

6. Boetius ; in pergameno.
7. Tractatus de quatuor virtutibus cardinalibus ; in pergameno.
8. Hieronymus in Evangelistas ; in pergameno.
9. Io. Cassianus.
10. 2 Biblia.
11. Aphorisma Hippocratis Curtio interprete.
12. Boetius ; in pergameno.
13. Conciones sacre ἀκεφαλαί ; in pergameno.
14. Vita Christi ἀτελής ; in pergameno.

Idem, in-4°.

15. Ciceronis officia ; in pergameno.
16. Ciceronis topica ; in pergameno.
17. Ivonis Carnotensium episcopi epistole.
18. Comites Geldrie et Vite Sanctorum ; uno volumine.
19. Ebrardi greciste libri grammatici[1] ; in pergameno.
20. 4 Boetius de Consolatione philosophie ; in pergameno.

Idem, in-8°.

21. Petri Regie biblia metrificate ; in pergameno.
22. Hymnorum liber ; in pergameno.
23. Fortunati Sedulii exhortationes.

MANUSCRIPTI POETÆ, in-f°.

24. Disticha Catonis, Aviani fabule, Theodolus, Claudianus, Martialis, uno volumine ; in pergameno.
25. Juvenalis, Persius, Lucanus, uno volumine ; in pergameno.
26. Ovidius ; in pergameno.

[1] Sur Evrard de Béthune, l'un des grammairiens les plus goûtés au Moyen-Age, cf. FABRICIUS, *Bibl. medii ævi* (1734), II, pp. 218-227 ; PAQUOT, *Histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XIII, p. 164-169 ; l'*Histoire littéraire de la France*, XVII, pp. 129-139, et surtout CH. THUROT.

27. Metamorphosis Ovidii; in pergameno.
28. 2 Terentius; in pergameno.
29. Lucanus; in pergameno.

Idem, in-4°.

30. Claudianus; in pergameno.
31. Terentius; in pergameno.
32. Metamorphosis; in pergameno.
33. Virgilius; in pergameno.
34. Acta apostolorum; in pergameno.
35. Ovidii Fasti; in pergameno.
36. Stati Papinii Achilleidos libri sex; in pergameno.
37. Claudianus; in pergameno.
38. Virgilii Eneis; in pergameno.
39. Sedulius; in pergameno.
40. Virgilius; in pergameno.
41. Ovidii Heroidum liber; in pergameno.
42. 2 Petri Regie aurora.
43. 2 Metamorphoses Ovidii; in pergameno.
44. Statius; in pergameno.
45. Ovidii Tristium libri; in pergameno.
46. Lucanus; in pergameno.
47. Sedulius; in pergameno.
48. Ovidii Amorum libri; in pergameno.
49. Catonis distiche cum aliis nonnullis; in pergameno.
50. Prudentius; in pergameno.

Idem, in-8°.

51. Lucanus; in pergameno.
52. 2 Ovidii Heroidum libri; in pergameno.
53. Disticha Catonis cum nonnullis aliis; in pergameno.
54. Statius et Claudianus; in pergameno.
55. Anticlaudianus; in pergameno.
56. Ovidii Tristium libri; in pergameno.
57. Sedulius; in pergameno.

58. Anticlaudianus ; in pergameno.
59. Versus dictionum equivocarum differentias demonstrantes; in pergameno.

APPENDIX

manuscriptorum poetarum in fasciculum conjecta.

60. Dionisius abba; f°, in pergameno.
61. Sedulius; f°, in pergameno.
62. Terentius; f°, in pergameno.
63. Boetius de consolatione philosophie; 4°, in pergameno.
64. Bernardus Sylvestris[1]; 4°, in pergameno.
65. Metamorphosis; 4°, in pergameno.
66. Fragmentum quarti libri Eneidos, 4°, in pergameno.
67. Fragmentum Georgicorum Virgilii; 4°, in pergameno.
68. Fragmentum Bucolicorum Virgilii; 4°, in pergameno.
69. Bucolica et Georgica Virgilii; 4°, in pergameno.
70. Miracula B. M. Virginis; 4°, in pergameno.
71. Capitula super evangelium Matthei; 4°, in pergameno.
72. Lucanus; 4°, in pergameno.
73. Fragmentum Terentii; 4°, in pergameno.

[1] Il n'est autre que Bernard le Breton, grammairien de la première moitié du XII^e siècle et interprète de Virgile; son commentaire est intitulé : *Commentum Bernardi Silvestris super sex libros Æneidos,* dont il y a un manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris (anc. fonds Sorbonne, auj. latin, n° 16246, f° 44). Sur sa vie et ses autres ouvrages, dont deux furent imprimés au XVI^e siècle, on pourra consulter : B. Hauréau, *Bernard et Thierry de Chartres,* Paris, imp. nat., 1872, in-8° (Extr. des *Notices et Extraits de la Bibl. Nat.*); Demiduid, *De Bernardo Carnotensi,* Paris, E. Thorin, 1873. in-8°, et L. Merlet, *Bibliothèque chartraine antérieure au XIX^e siècle,* Orléans, H. Herluison, 1882, in-8°, pp. 27-28. Ce dernier auteur n'admet pas la supposition de Victor Cousin qui a fait de Bernard de Chartres, écolâtre et chancelier de l'église de cette ville, et de Bernard le Breton un seul et même individu. La similitude du nom et la concordance de la date ne suffisent pas à adopter cette identification.

74. Paulinus; 8°, in pergameno.
75. Homerice Iliados epitome, Pindaro Thebano auctore; 16°, in pergameno.
76. Boetius de Consolatione philosophiæ; 16°, in pergameno.
77. Lucanus; 16°, in pergameno.

MANUSCRIPTI TEUTONES.

78. Conciones Topiarii; f°, Teutonice.

MANUSCRIPTI GALLI.

79. Colloques de Cordere; f°.
80. L'aritmetique de Piere de Vezelay; f°.
81. Terra sancta gallicè [1]; 4°, in pergameno.
82. Les faictz et ditz du Roy Alphonse [2]; 4°.
83. Rithmi gallici [3]; 4°, in pergameno.

II

CATALOGUS MANUSCRIPTORUM BIBLIOTHECÆ BALTHASARIS MORETI

IN OFFICINA PLANTINIANA, ANTVERPIE

(11 JULII 1650)

1. Summa Innocentii pape IV [4]; f°, pergameno, pervetusto charactere.
2. Richardus a Sancto Victore de Sacramentis [5]; item

[1] Serait-ce le manuscrit exposé aujourd'hui avec le n° 61 : *Extrait des voyages de Marco Polo,* XV^e siècle?

[2] Ce manuscrit porte actuellement le n° 27. Sur les *Dits du roy Alphonse,* cf. RAYNOUARD, *Poésies des troubadours* (1820), t. V, p. 19-20; MUÑOZ, *Biblioth. historica españa* (1858), p. 81, et MILA Y FONTANALS, *Trovadores de la España* (1861), pp. 84-116.

[3] De quelles poésies françaises s'agit-il ici? Peut-être avons-nous affaire au manuscrit du XVI^e siècle qui est exposé sous le n° 50, et contient diverses poésies de Jean de Meung, de Chastellain, d'Olivier de la Marche et d'auteurs inconnus.

[4] N° actuel 71.

[5] N° actuel 63. Sur les œuvres de Richard de Saint-Victor, on consultera l'*Histoire littéraire de la France,* XIII, p. 472-488, et STÖCKL, *Geschichte der Philosophie des Mittelalters* (1864), I, pp. 355-385.

D. Bernardi meditationes; f°, pergameno, vetusto charactere.

3. D. Hieronymus contra Ruffinum; f°, pergameno, vetusto charactere.
4. D. Gregorii commentaria in Jobum [1]; f°, pergameno, paulo recentiori ch.
5. D. Cassiani opera; in magno 4°, forte a 250 annis conscripta [2].
6. Magister sententiarum [3]; parvo f°, vetusto ch., sed videtur deesse finis.
7. Liber quidam spiritualis; f°, pergameno, forte a 250 annis scriptus.
8. Sermones Parisiensis super epistolas Pauli cum tabulâ; item fasciculus morum , cum tabulâ; parvo f°, pergameno, recentiori ch.
9. Sermones auctoris incogniti; parvo f°, pergameno, antiquo ch.
10. Sermones Joannis Fulton [5]; 4°, pergameno, recentiori ch.
11. Sermones Armacani; 4°, pergameno, charactere non admodum recentiori.
12. Sermones auctoris incogniti; magno 4°, pergameno, pervetusto ch.

[1] Ce manuscrit, du XIII[e] siècle, est conservé aujourd'hui sous le n° 34.

[2] C'est un beau manuscrit du XIV[e] siècle. La date fournie par le catalogue est donc assez exacte.

[3] Nom communément donné au célèbre théologien Pierre Lombard, sur lequel on pourra consulter l'*Histoire littéraire de la France*, XII, pp. 585-609; et Ritter, *Geschichte der christlichen Philosophie* (1844), III, p. 472-502.

[4] Cf. A. G. Campbell. *Annales de la typographie néerlandaise au XV[e] siècle* (La Haye, 1874), n° 744.

[5] Ce manuscrit porte aujourd'hui le n° 64. Jean Felton était prédicateur à Oxford vers le milieu du XV[e] siècle. Cf. Tanner. *Bibl. Brit. Hib.* (1748), p. 276.

13. Sermones Guillelmi Parisiensis de sanctis [1]; 4° recentiori ch.
14. Sermones Gilberti Tornacensis [2]; 4°, charactere non admodum recenti.
15. Homeliæ Abbatis a Villa [3]; f°, recentiori ch.
16. Liber piarum precum, belgico idiomate; 8°, ornatus insignibus imaginibus et characteribus [4], nitide conscriptus anno 1400.
17. Homeliæ auctoris incogniti; 8°, recentiori ch.
18. Decretum Burchardi, Ivonis vel alterius; 8°, antiquo ch.
19. Summa juris canonici; 4°, pervetusto ch.
20. S. Gregorii pastorales monitiones [5]; parvo f°, nitido charactere, non admodum recenti.
21. Liber Benjamin; item Hugo de Folietto [6] de claustro anima; 4°, magno, antiquo ch.
22. Ludolphi de vita Christi pars [7]; 4°, antiquiori ch.

[1] Sur les sermons de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, encore inédits, cf. Noël Valois : *Guillaume d'Auvergne, sa vie et ses ouvrages* (Paris, Picard, 1880), pp. 184-186. L'auteur a indiqué neuf manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris et le n° 203 de la bibliothèque d'Arras.

[2] Ce manuscrit du prédicateur franciscain porte aujourd'hui le n° 86.

[3] Il s'agit de Jean Algrin, d'Abbeville, qui mourut en 1237, après avoir obtenu les plus hautes dignités ecclésiastiques. Cf. *Hist. littéraire de la France* (1835), t. XVIII, pp. 162-177.

[4] Ce manuscrit est l'un des livres d'heures en flamand exposé aujourd'hui dans les vitrines du musée, celui qui porte le n° 36 dans le *Catalogue* de M. Rooses (2e éd., 1883). La date de 1400 est inscrite à la page 50.

[5] Ce manuscrit, du XIIe siècle, provient d'Angleterre et porte aujourd'hui le n° 33.

[6] Sur les ouvrages de Hugues de Fouilloy, voir les *Annales Benedict.* de Mabillon, t. LXXIX, 57-62; et de l'*Hist. littéraire de la France*, t. XII, pp. 492-507. Ce codex est du XIVe siècle.

[7] Les manuscrits et les éditions incunables de Ludolphe de Saxe ou le Chartreux ne sont pas rares. Cet exemplaire porte actuellement le n° 163 de la collection plantinienne.

23. Ejusdem Ludolphi pars III; 4°, paulo recentiori ch.
24. Dudo de Normannia et statutis Rolonis [1]; magno 4°, partim versus, partim prosa, charactere vetustatis mediocris.
25. Juris canonici cum glossa tomus unus [2]; f°, pervetusto ch.
26. Decretum Gratiani; magno f°, vetustissimo ch.
27. Constitutiones Bonifacii archiepiscopi Cantuariensis cum commentariis; 4°, charactere recentiori.
28. Ivonis epistolæ [3]; 4°, in charta, recentiori ch.
29. D. Bernardi opuscula de libero arbitrio, de diligendo Deo, de gradibus humilitatis, de gradibus superbia, de sancta cruce ad Cartusienses meditationes; item prior S. Fridesurithæ de connubio Jacob [4]; 4°, satis antiquo ch.
30. Raynaudi [5] summa; 8°, nitido et satis antiquo ch.
31. Liber quidam gallicus doctrinalis versibus conscriptus [6]; 8°, charactere antiquo.

[1] Ce manuscrit jusqu'ici non cité de Dudon de St-Quentin, du XII[e] siècle, paraît être de la même famille que celui de la bibliothèque de Cambridge, et pourrait être consulté avec fruit. Il est malheureusement incomplet à la fin, et se termine au premier tiers du livre IV et dernier de l'édition donnée par M. Jules Lair en 1865 (§ 80, fin, p. 236, ligne 3). Il porte aujourd'hui le n° 87.

[2] Actuellement conservé sous le n° 72.

[3] Ce manuscrit des lettres d'Yves de Chartres est conservé sous le n° 161.

[4] Codex du XIII[e] siècle, qui provient d'Angleterre et porte aujourd'hui le n° 35.

[5] Il faut lire *Raymundi*. Il s'agit du célèbre dominicain espagnol Raymond de Pennafort, mort en 1275, canonisé en 1601, sur lequel on pourra consulter J. de Rechac. *SS. Frères-Prêcheurs* (1647), t. II, pp. 367-432; et Quétif-Echard. *Script. Ord. Prædicatorum* (1719), t. I, pp. 106-110. C'est aujourd'hui le n° 59.

[6] C'est le doctrinal d'Alexandre de Villedieu, composé à la fin du XII[e] siècle, et suivi dans l'enseignement de toutes les universités du moyen-âge (Oxford, Bologne, Paris, Prague, etc.). Les manus-

32. Commentarius incogniti auctoris in epistolas Pauli [1]; 8°, vetusto ch.
33. Commentarius in Evangelia; f°, charactere recentiori.
34. Britto commentarius biblicus [2]; magno 4°, vetusto ch.
35. Britto vocabularium bibliarum [3]; magno 4°, recentiori ch.
36. Commentarius in paraboles Salomonis; f°, vetusto ch.
37. Commentarius in prophetas minores [4]; f°, vetusto ch.
38. D. Chrysostomus de Virginitate [5], græcè, f°, charta, recenti ch.
39. D. Augustini opuscula de conceptione et gratia; de Agone christiano contra paganos; de correctione Donatistarum; de octo Dulcinii questionibus contra Maximum quorumdam capitulorum falso imputatorum catholica confutatio; libri confessionum tredecim; de immortalitate anime; de magistro [6]; f°, vetustissimo ch.
40. Ejusdem D. Augustini varia opuscula [7]; parvo 4°, recenti ch.
41. Theologia scholastica; D. Augustini quædam opuscula; D. Anselmi quædam opuscula; f°, charactere antiquo.

crits en sont nombreux, surtout hors de France; et il y en a près de cent éditions incunables indiquées dans Hain.

[1] Actuellement conservé sous le n° 45.

[2] N° actuel 47. C'est l'œuvre du lexicographe franciscain Guillaume Brito, mort en 1356.

[3] N° actuel 48.

[4] N° actuel 54.

[5] N° actuel 143. Ce Saint Chrysostôme est un des trois manuscrits grecs que possède le musée Plantin. Il porte le n° 123 dans le *Catalogue des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques publiques de Belgique*, publié par Henri Omont (Gand, 1885), extrait de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*.

[6] Manuscrit du XIII^e^ siècle, actuellement conservé sous le n° 35.

[7] Manuscrit du XIV^e^ siècle, n° actuel 159.

42. D. Augustinus de trinitate [1]; f°, nitide sed paulo recentiori ch.
43. D. Augustinus de fide et ejus enchiridon; f°, charactere satis antiquo et valde nitido.
44. Claudianus quidam de statu animæ; D. Augustinus de immortalitate animæ; 4°, antiquo ch.
45. D. Augustinus de civitate Dei; 4° oblongo, nitidissimo, conscriptus anno 1497 [2].
46. D. Augustinus de civitate Dei; f°, pervetusto ch.
47. D. Augustinus iterum de civitate Dei; f°, sed paulo recentiori ch.
48. D. Hieronymus in Ezechielem et Jeremiam [3]; f°, satis antiquo ch.
49. Homeliæ variorum antiquorum patrum; magno f°, satis antiquo ch.
50. D. Clementis itinerarium et epistola ad Jacobum; item Petri Alfridici dialogus cum Moyse judæo; magno f°, charactere satis antiquo.
51. D. Augustini manuale; 4° nitido sed non admodum vetusto ch.
52. Biblia sacra; parvo f°, vetustissimo ch.
53. Eadem [4]; magno 4°, nitidissimo ch.
54. Quatuor evangelia [5]; 4°, paulo recentiori ch.
55. Psalterium abbreviatum; 8°, recentiori ch.

[1] Aujourd'hui n° 51.

[2] La date est indiquée au f° 40.

[3] Manuscrit du XII^e siècle.

[4] Splendide manuscrit (n° actuel 103; n° de l'exposition 45), richement enluminé, qui, d'après le colophon, a été terminé en 1402 (18 janvier 1403 *n. s.*), par le maître de la monnaie Conrad, probablement en Allemagne. D'après M. Vander Haeghen (*op. cit.* p. 7), on aurait offert 25,000 francs de ce manuscrit à M. Moretus.

[5] Intéressant manuscrit du XII^e siècle (n° actuel 36) sur lequel on consultera la revue *La Flandre* (Bruges), t. IV, pp. 225-233.

56. Apocalypsis S. Joannis [1]; 4°.
57. Miracula B. M. Virginis; 4°, versibus conscriptus, antiquissimo ch.
58. Diurnum officium; 8°, recentiori ch.
59. Missale romanum vetus; f°, nitide conscriptum.
60. Rationale divinorum officiorum; item Petrus de Rivo adversus Paulum de Middelb. [impressus anno 1492] [2]; parvo f°, in charta, recenti ch.
61. Cicéron, de l'amitié, de la vieillesse et des offices [3]; magno f°, characteře recentiori.
62. Ciceronis rhetorica; 4°, non adeò recentiori ch.
63. Ciceronis officia; 4°, nitidiori et paulò antiquiori ch.
64. Ciceronis officia; 4°, pergameno; [primæ editionis edita 1466 in febr.] [4].

[1] Manuscrit joliment illustré du XV^e siècle (n° actuel 134; n° de l'exposition 43).

[2] Il s'agit ici de l' « *Opus responsivum ad Epistolam apologeticam Pauli de Middelburgo de anno, die et feria dominicæ passionis.* » Pierre de Rivo d'Alost, était professeur de théologie à l'université de Louvain, et mourut en 1499. (Cf. Foppens. *Bibliotheca Belgica*, t. II, pp. 1004-1005). Paul de Middelbourg, médecin du duc d'Urbin et mathématicien distingué, vécut jusqu'en 1534. (Cf. Paquot. *Hist. littéraire des Pays-Bas*, t. V, pp. 1-9). Leurs ouvrages furent imprimés plusieurs fois de leur vivant, et figurent pour la plupart parmi les incunables précieux. La mention de l'année 1492 sur le présent catalogue, si elle est exacte, donnerait raison à Hain. *Repertorium bibliographicum*, n° 12858, contre A. G. Campbell. *Annales de la typ. néerlandaise au XV^e siècle* (1874), pp. 396-397, qui révoque en doute l'existence d'une réimpression faite à Louvain, en 1492, par les soins de Jean de Westphalie.

[3] Beau et curieux manuscrit du XV^e siècle, traduit en français par le clerc Laurent, qui y est représenté sur la splendide miniature du premier feuillet (n° de l'exposition 46). Il aurait été exécuté pour Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, d'après M. Vander Haeghen (*op. cit.*, p. 7); pour Jean de Berry, fils du roi de France, d'après M. Rooses (*Catalogue de* 1883, p. 39).

[4] La première édition des *Offices* de Cicéron est bien de 1466 (Cologne, Ulr. Zell). Cf. Hain, n° 5233.

65. Valerius Maximus et Orosius; Vegetius de re militar et Frontinus; Trogus Pompeius [1]; f°, charactere antiquo.
66. Juvenalis, Persius, Lucanus [1]; f°, charta, recentiori ch.
67. Valerius Maximus cum commentario Fr. Dyonisii de Burgo; f°, charactere non admodùm recenti.
68. Acta apostolorum carmine heroico expressa; magno 4°, vetusto ch.
69. Priscianus; parvo f°, charactere mediocre vetustatis.
70. Celii Sedulii hymnus Christo inscriptus carmine heroico; parvo f°, charactere antiquo [2].
71. Dares Phrygius, Homeri Iliades, Persius [3], Canones penitentiales; magno f°, mixte vetustatis ch.
72. Septem tragediæ Senecæ [4]; f°, in charta, recenti ch.
73. Boetius de consolatione; parvo f°, vetusto ch.
74. Boetius, idem; magno 4°, vetusto ch.
75. Boetius, idem; parvo 4°, recentiori ch.
76. Boetius, idem; 8°, vetustiori ch.
77. Boetius, idem; 8°, pervetusto ch.
78. Boetius, idem; 8°, vetusto ch.
79. Boetius, idem; 8°, vetustissimo charactere, cum alio versificio [5].

[1] Actuellement conservés sous les nos 40 et 41.

[2] L'épithète *antiquissimo* eût été plus vraie ; c'est un codex précieux du IXe siècle (n° actuel 125).

[3] Intéressant manuscrit des XIIe et XIIIe siècles contenant des neumes ; il provient du couvent des chartreux de S'Coningsdale près Gand (liber Vallis regalis juxta Gandavum ordinis Cartusiensis).

[4] Manuscrit du XVe siècle, conservé actuellement sous le n° 42, et terminé par la mention suivante : *Et finiuntur tragedie Senece per me Wilhelmum Hulsbosch de Boendale apud Bruxellam, oriundum anno 1466 in nob. universitate Pisiensi.*

[5] C'est probablement cet exemplaire de Boèce qui figure dans l'une des vitrines du Musée sous le n° 56. C'est un superbe manuscrit du IXe siècle.

80. Boetius, idem; 16°, vetustissimo ch.
81. Terentii comediæ; parvo f°, charactere mediocre vetustatis.
82. Terentii comediæ; magno 4°, recenti ch., nec etiam integer.
83. Terentii fragmentum; 4°, antiquissimi ch.
84. Terentii comediæ; 4°, cum notis, antiquissimi ch.
85. Terentium in eumdem commentarius; 4°, mediocre antiquitatis ch.
86. Lucanus; 4° oblongo, vetustissimi ch.
87. Lucanus, iterum; eadem forma et charactere.
88. Lucanus, idem; magno 4°, recentioris paulo ch.
89. Lucanus, idem; 8° oblongo, vetustissimi ch.
90. Lucanus, idem; item 8°, ejusdem fere ch.
91. Lucanus, idem; 16°, vetustissimi ch. [1].
92. Ovidii metamorphosis; 4°,
93. Ovidius, idem; 4° oblongo,
94. Ovidii ejusdem fragmentum, 4° obl.,
95. Ovidius, iterum, integer; 4° obl.,

} omnes vetustissimi characteris.

96. Ovidius, idem; 4°. paulo recentioris ch.
97. Ovidii epistolæ heroides; 4°,
98. Ovidii idem, iterum; 4°,
99. Ovidii idem, iterum [2]; 4°,

} pervetusto charactere.

100. Ovidii amores; 8° oblongo, vetustissimi ch.
101. Ovidii fasti; 4°, vetustissimi ch.
102. Ovidii fasti; 8°, oblongo, vetustissimi ch.

[1] L'un de ces Lucain, malheureusement incomplet de quelques feuillets, est du XI^e^ siècle; il a été collationné par Th. Poelmann, pour son édition de Lucain imprimée par Plantin en janvier 1564 (cf. C. Ruelens et A. de Backer. *Annales Plantiniennes* (1866), p. 35. Il provient de l'abbaye Saint-Jacques de Liège.

[2] Ces trois derniers manuscrits d'Ovide sont de la même époque, l'un d'eux est daté : 1302.

103. Ovidius de tristibus; 4°,
104. Ovidius idem, iterum; 4°, } vetustissimi characteris.
105. Ovidius idem, iterum; 8°,
106. Virgilii opera; parvo f°, recentiori ch.
107. Virgilii eadem; magno 8°, vetustissimo ch.
108. Virgilii eadem, iterum; 4°, vetustissimo ch.
109. Virgilii eadem, iterum; 4° oblongo, vetustissimo ch.
110. Virgilii eadem, iterum; 4°, oblongo, eodem ch.
111. Virgilii eadem, iterum; 4° oblongo, eodem ch.
112. Virgilii Æneidos libri decem priores; 4°, vetusto ch.
113. Virgilii fragmenta; 4°, vetusto ch.
114. Virgilii bucolica; 4°, mediocris vetustatis ch.
115. Virgilii bucolicorum fragmentum; 4°, vetustissimi ch.
116. Sedulii episcopi opera; item Prosperi epigrammata; item Aviana poetæ liber [1]; 8°, charactere satis antiquo.
117. Sedulii opera, iterum; 4°, charactere mediocre antiquitatis.
118. Sedulii idem, iterum; 4°, recentioris ch.
119. Sedulius, Prosper et allii [2]; 4°, vetusto ch.
120. Statii Achilleis; 4°, pervetusto ch.
121. Statii opera; 4° oblongo, pervetusto ch.
122. Statii idem; 8° oblongo, vetusto ch.
123. Statii ejusdem Achilleis libri duo; 4°, pervetusto ch.
124. Statii ejusdem et Claudiani fragmentum [3]; 4°, vetustissimi ch.

[1] Très beau manuscrit à miniatures, du X^e siècle, avec notes interlinéaires et gloses marginales, provenant de l'abbaye Saint-Jacques de Liège; Th. Poelman l'a eu entre les mains (n° de l'exposition 39).

[2] Ce manuscrit du XII^e siècle, qui a passé également sous les yeux de Poelman, aurait, d'après M. Van der Haeghen (*op. cit.* p. 5), fait jadis partie du codex 246 de la bibliothèque de l'Université de Gand.

[3] Important Codex du XIII^e siècle, provenant de l'abbaye S^t Jacques de Liège.

125. Macrobii varia; 8° oblongo, vetustioris ch.
126. Macrobii in Somnium Scipionis [1]; vetustioris ch.
127. Senecæ tragœdiæ; parvo f°, characteris paulò recentioris.
128. Horatius; 8° oblongo, recentioris ch.
129. Horatius; 8°, paulò ut videtur recentioris ch.
130. Anticlaudianus; 8°, vetusti ch.
131. Anticlaudianus, iterùm; 8°, vetusti ch.
132. Arator; magno 4°, charactere satis antiquo.
133. Arator, idem, 16°, vetusto ch.
134. Aratoris ejusdem fragmentum; charactere satis antiquo.
135. Catonis disticha cum quibusdam aliis; 4°, characteris paulò recentioris.
136. Catonis disticha; Theodori liber; Longius Maximianus; Statii achilleis; Claudianus de raptu Proserpinœ; Tobie liber; Ovidius de remedii amoris; 8°, mediocris antiquitatis ch.
137. Homerii iliados epitome, auctore Pindaro thebano [2]; 16°, antiqui ch.
138. Eberardi greciste libri grammatici; 4°, antiqui ch.
139. Hymni ecclesiastici cum commentario; 4°, recentioris paulò ch.
140. Bernardus Silvestris; parvo f°, mediocris antiquitatis ch.

[1] Manuscrit du XII[e] siècle, conservé actuellement sous le n° 130; sur les ouvrages de Macrobe, cf. Alph. Mahul. *Dissert. Historique, littéraire et bibliographique sur la vie et les ouvrages de Macrobe* (dans les *Annales encyclopédiques* de Millin, t. V, (1817), pp. 21-76).

[2] C'est l'œuvre du pseudo-Pindare imprimée par Vernsdorf dans les *Poetæ latini minores* (édit. Lemaire, III, 515-610). Cf. un article de M. Renan dans le *Journal des Savants* et les *Notes sur quelques manuscrits d'Autun, Besançon et Dijon,* par Henri Omont (Paris, Champion, 1883), p. 49; Extrait du *Cabinet historique.*

141. Historia scholastica Petri Comestoris [1]; magno 4°, satis antiquo ch.
142. Compendium medicine anglice [2]; f°, pervetusto ch.
143. Hippocratis aphorisma, Curte interprete; f°, in charta recenti ch.
144. Fasciculus temporum [3]; f° [impressus cum notis manuscriptis].
145. Historica gallicè scripta [4]; magno 4°, in pergameno, antiquiori ch.
146. Alphonsi Regis dicta et facta, gallicè; 4°, in charta.
147. Extracta ex libro Pauli de Veneciis [5] de diversis moribus hominum; magno 4°, in pergameno, satis antiquo ch.
148. Duytsche Elucidaris, oft vraghen in Rijme; parvo f°, in pergameno, antiqui ch.
149. Questiones Antonii; 4°, in pergameno, recentioris ch
150. Petri Rigæ carmina in S. Scripturam; 8°, recentioris ch.

[1] N° actuel 44. Manuscrit du XIII[e] siècle.

[2] N° actuel 46.

[3] Un des ouvrages de Werner Rolevinck, qui fut imprimé de bonne heure (Louvain, Jean Veldener, 1476), traduit et réimprimé. Cf. A. G. Campbell : *Annales de la typographie néerlandaise au XV[e] siècle* (1874), pp. 418-419; et J. W. Holtrop. *Monuments typographiques des Pays-Bas* (1867), planche 47 (28).

[4] Ce manuscrit doit être le troisième volume des Chroniques de Froissart, exposé dans les vitrines du Musée sous le n° 35. Magnifiquement enluminé, il est mentionné dans l'inventaire de Philippe de Hornes (publié par M. Génard, Anvers, 1872, 8°), et appartenait à l'un des membres de la célèbre famille de Montmorency, avant d'être la propriété de la famille Moretus. Les derniers éditeurs de Froissart ont connu ce manuscrit du XV[e] siècle, qui avait été vraisemblablement acquis par les descendants de Plantin pour en donner une édition propre qui n'a pas été mis à exécution.

[5] Les œuvres de Paul de Venise, religieux augustin mort en 1429, ont eu une grande vogue au XV[e] siècle et ont été souvent réimprimée. Cf. Hain. *Repertorium bibliographicum*, IV, 12497-12523.

151. Petri Rigæ ejusdem opera; 4°, antiquo ch.
152. Petri Rigæ ejusdem aurora [1]; 4°, ejusdem characteris.
153. Histoire française de l'an 1286 à l'an 1350 [2]; f°, in charta, recentioris ch.
154. Mémoires d'Olivier de la Marche [3]; f°, in charta.

Ces deux inventaires se complètent l'un par l'autre. Le premier, divisé par formats, indique à la fin un manuscrit allemand et cinq français. Le second, sans aucune division, nous fait connaître, assez vaguement du reste, la nature de chaque manuscrit, son format et son âge. Mais les renseignements fournis sur l'âge ont été donnés avec si peu de précision qu'il est à peu près impossible de savoir à quoi s'en tenir, et qu'on ne peut en aucune façon arguer de cette mention pour distinguer aujourd'hui un codex d'un autre. Toutefois, ces deux catalogues sont intéressants, malgré les lacunes qu'ils présentent et malgré l'impossibilité où nous nous trouvons de pouvoir identifier tous les volumes. Un plus long séjour

[1] Ces trois manuscrits de Pierre Riga (Cf. Leyser. *Poetæ medii ævi* (1721), pp. 692-736, et *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, pp. 26-35) sont conservés actuellement sous les nos 119-121.

[2] Manuscrit des Chroniques de Saint-Denis, de la fin du XIVe siècle, qui porte aujourd'hui le n° 105.

[3] Ce manuscrit d'Olivier de la Marche, non encore utilisé, est conservé sous le n° 141 ; c'est une bonne copie du XVIe siècle. A l'heure présente, le musée Plantin-Moretus possède d'autres manuscrits du même auteur (Cf. mon *Étude biographique, littéraire et bibliographique sur Olivier de la Marche*, positions de thèse; Paris, Cerf, 1885). Dans sa *Notice sur la bibliothèque plantinienne* (Gand, 1875, p. 10), M. Vander Haeghen lui attribue des ouvrages qui ne sont certainement pas sortis de sa plume déjà très féconde.

à Anvers nous aurait assurément permis d'être plus heureux : un autre achèvera le travail commencé. Remercions au moins les Moretus d'avoir fait dresser ces deux inventaires; remercions M. Max Rooses de nous avoir autorisé à les faire connaître, et appelons de tous nos vœux la publication du catalogue des manuscrits conservés actuellement au Musée Plantin Moretus.

Henri Stein,
Archiviste paléographe.

VARIÉTÉS.

—•••—

Rapport du Conseil de Flandre, du 8 novembre 1630, au sujet des Anabaptistes de Flandre. — A la demande de l'archiduchesse Isabelle, le Conseil de Flandre ouvrit, en 1629, une enquête au sujet des anabaptistes de Flandre et de leurs relations avec leurs coreligionnaires du territoire occupé par les troupes des Provinces-Unies. Feu Alb. Gheldolf, dans une note communiquée en 1860 aux *Bydragen tot de Oudheidskunde en Geschiedenis, inzonderheid van Zeeuws Vlaanderen* (v. p. 193) qui se publiaient à Middelbourg, a donné le rapport du Conseil de Flandre sur les résultats de son enquête. Le recueil où ce document intéressant a paru, étant très rare en Belgique, nous avons cru utile de reproduire ici cette page de notre histoire du XVII^e^ siècle, qui est peu connue et digne d'attention :

A son Alteze Sérénissime.

Madame,

Comme il a pleu à Votre Alteze Sérénissime par lettres du XXIII^e^ de juing 1629 nous mander qu'elle auroit este advertie qu'es pays de contribution entre Gand et Bruges on auroit tenu quelques assemblées et presches des Anabaptistes, nommément es villages de Somerghem et Lovendeghem, et que plusieurs inhabitans desdites paroiches vont par fois es semblables assamblées et presches en

certain lieu proche d'Ardenbourgh nommé ten Biesen, nous ordonnant d'encharger les Officiers des lieux de contribution entre lesdites villes de Gand et Bruges de pourvoir aux scandales passez et de procurer qu'il ne se facent plus à l'advenir.

Nous, pour y satisfaire avecq plus de fondament, avons jugé convenir d'ordonner aux fiscaulz de ce Conseil, de secrètement et discrètement, tant d'aulcuns Pasteurs, Baillifz et Officiers qu'aulcuns particuliers mannans et inhabitants des dits pays de contribution, s'informe sur le contenu desdits lettre de Votre Altesse Sérénissime; à quoy ils ont satisfaict, et leur besoigné veu et le tout meurement examiné, il nous at samblé pour la conséquence et grande importance de cette affaire, estre de notre debvoir d'advertir Votre Alteze Sérénissime et luy représenter, que par le besoigné et debvoirs à l'effect que dessus, renduz de la part des dits fiscaulx, n'avons pu decouvrir qu'es dits pays de contribution entre Gand et Bruges et nommément esdits villages de Somerghem et Lovendeghem ont esté tenues quelques semblables assamblées et presches des Anabaptistes. Mais bien nous est apparu et est véritable qu'iceulx Anabaptistes, tant auparavant que pendant la dernière trêve, ont tenu leurs ordinaires assamblées et presches en la dite ville d'Ardenbourgh en certaine maison tout proche l'église de S^{t}-Bavon illecq, d'où peu après l'expiration de la dite trêve, tant à cause de la réparation et ragrandissement d'icelle église, qu'à raison de la liberté de leur religion, laquelle ilz n'osoient exercer et professer en publicq, mais la plus part à la cachette, ils se sont peu à peu retirez hors la dite ville d'Ardenbourgh audict lieu appellé ten Biesen, subject néanmoins à l'ennemy, pour estre tout proche icelle ville, contenant en grandeur environ huict cent mesures, s'extendant d'ung costé vers Miedelbourgh et d'aultre tirant vers Maldeghem jusques à certaine petite dicque, puis

naguerres faicte par les dictz de Maldeghem, et certain petit ruisseau ou courant d'eaue appellé de Sydelinghe, faisant l'entredeux et séparation des limites des pays rebelles, et de ceulx subjects de Sa Majesté. A raison de laquelle assiette, grandeur et liberté du lieu, plusieurs personnes de divers âge et sexe s'y sont peu à peu domiciliez et y prins fixe résidence, de manière que le dict lieu est pour le présent habité non plus ni moings qu'une bourgade, en telle sorte que la mesure de rejet ou schorre, laquelle passées cinq ou six années, n'y valoit en achapt que trois, quatre à cinq livres de groz, s'y vend présentement quatorze, quinze et seize livres de groz, voires depuis peu at esté vendue vingt livres de groz. Et ce à raison de la multitude et affluence des personnes qui y viennent resider de jour à autre, notamment des pays de contribution, quittans et vendant tout ce qu'ilz y ont de vaillant, afin de pouvoir fixement résider au dit lieu et librement y exercer la dicte profession et religion des Anabaptistes, combien qu'icelluy lieu selon sa nature et assiette samble presque inhabitable, pour estre aquatique et subject quatre à cinq fois par an, et parfois plus, aux inundations des eaux d'allenviron, comme n'estant dicqué ou affranchy contre icelles.

Ce nonobstant le nombre des dits Anabaptistes s'y est ainsi accreu et s'accroist encores journellement davantaige, à cause qu'ilz sont la plus part tous fort riches et aysez de moyens, et au cas qu'ilz sçavent aulcuns d'entre eulx avoir quelque disette ou nécessité, fût d'habitz ou de vivres, ilz les assistent et font assister et secourir en tout ce que leur est de besoing, à leurs communs frais et despens. Et de faict, presque tous ceulx qui des dicts pays de contribution se sont transportez, et avecq femme, enfans et famille, allés résider audict lieu ont esté (ou bien leurs devanciers et parens) les plus qualifiez et adhérités des lieux et paroiches d'où ilz sont partiz, comme ayans plusieurs d'entre eulz

esté ou Marguilliers et Maistres des tables des pauvres, ou servy en qualité de notable ou Eschevin, de manière que, jusques au jour de leur dicte retraicte, l'on n'at eu ou peu avoir aulcune arrière-pensée ou soupçon de leur dicte profession, nommément attendu que pendant tout le temps de leur demeure esdits pays de contribution, l'on ne sache qu'ils y aient commis ou donné aulcun subject de scandale, Estant l'affaire et leur crédit venu si avant, que l'an passé, ils ont pour tout moyens taschè procurer qu'ung de leur profession fut estably chief ou hoofdman dudict lieu, ce qu'à cause de l'opposition des adhéritéz illecq, et sur plainte de plusieurs bons catholicqz allentour n'at réussy, Estant en outre véritable qu'au commenchement de la retraite des dits Anabaptistes audict lieu appelé ter Biesen, ilz n'ont eu place certaine et lieu propre et particulièrement destiné où ilz ont tenu leurs dicts presches et assemblées. Mais, comme ils s'y sont retirez et coulez fil à fil, sans que de premier abord l'on y ayt prins esgard, leur profession et secte aussi bien que les lieux de leurs dits presches et assemblées ont, les deux à trois premières années, esté incognuz et incertains, et n'y ont si librement et publiquement osé professer les exercices de leur dicte religion, jusques à ce que passé environ quatre à cinq ans et plus ilz ont commencé à tenir et exercer en public les dicts presches et assemblées; de sorte que depuis environ deux ans ilz y ont faict bastir une grande maison ou grange, laquelle sert de lieu ordinaire, et particulièrement destiné aux dicts presches et assemblées. Mesmes, il semble qu'à raison de la multitude et l'affluence de ceulx de cette secte ilz se sont depuis peu laissez ouïr d'y vouloir encore bastir une aultre semblable maison ou grange, pour y mieulx et à leur ayse faire les exercices de leur religion. Auquel effect aussi ilz ont jusques environ ung an ou un an et demy, entretenu à leurs communs frais et despens, un ministre appelé Jacques Van Maldeghem natif d'environ Hansbeke

ou Zomerghem, qui, passé plusieurs années, tant pour ceste secte qu'aultres énormes faicts dont il at este attainct et convaincu, a esti banny de l'Evesché de Gand.

Et à présent ilz y ont et entretiennent deux ministres, lesquels (comme ils disent) leur enseignent et instruisent la vraye parolle de Dieu. Et par dessus ce y arrive ordinairement de Zélande tous les ans, environ les festes de Noël, Pasques et Pentecoste, un des plus authorisez et instruictz ministres en leur religion, qu'ils intitulent et appellent entre eux leur Evesque, qui a le premier rang esdicts presches et assamblées et a de coustume à chaques arrivée, de distribuer et procurer que extraordinairement soient distribuez habitz, victuailles, argent et aultres semblables nécessitez à tous ceulx de leur secte qui en ont besoing et disette.

Et semble, à ce qu'aulcuns veuillent dire, que nommément environ les dictes festes ou autres semblables grands jours, les infectez de la dicte secte vont et se trouvent des pays de contribution audict lieu appellé ter Biesen, marchant par chemin avecq des besaces bleues à quoi (comme le bruict est) ilz s'entrecognoissent.

Sans, qu'à correction, puissions voir ou trouver moyen d'y pourvoir et leur empescher d'aller par delà aux dicts presches et assemblées pour l'arrière pensée qu'il y a de l'ennemy, au cas que l'on voulût remuer ou exploicter le moindre contre les infectez ou suspectez de la dicte secte, fût-ce au plat pays de contribution, fût-ce audit lieu ter Biesen si proche, voires contigu et soubz les limites de l'ennemy, lequel fut en l'un ou l'aultre lieu y a l'acces toujours libre. Oultre ce que les manans et inhabitans ter Biesen payent contribution à Sa Majesté et par ainsi sont comprins soubs sa protection et sauvegarde, et soubz cette asseurance viennent et fréquentent les pays payant contribution à l'ennemy, comme pareillement ceulx des dicts pays de contribution vont et fréquentent librement le

dict lieu ter Biesen et autres comprins soubz les limites de l'ennemy. Et que d'ailleurs il est tres difficile, voires presque impossible de pourvoir découvrir et convaincre aucuns manans des pays payans contribution à l'ennemy allans par delà audicts preches et assamblées, veu qu'ilz prétextent leur chemin ou voyage estre vers Ardenbourg ou quelques aultres villes et forteresses occupées par l'ennemy, comme semblablement font les manans de limites de l'ennemy et en particulier dudit lieu ter Biesen venans pardecha pour et sous couleur d'y respectivement vouloir vendre ou achapter quelques denrées ou marchandises selon les occurences et la nécessité qu'ilz peuvent faire accroire.

Aussi semble-t-il que les manans des dicts pays de contribution ont pour coustume, allans ausdicts presches et assamblées, de cheminer par nuit, ou bien au jour prenant, de sorte qu'endeans le soir ou au plus tard endeans vingt-vingt-quatre heures ils ont achevé leur voiage et se retrouvent à la maison, et ont semblablement (à ce que le bruict est) pour ordinaire, que fût hommes, femmes ou enfans, ils vont la plupart seuls auxdicts presches et assamblées, de sorte que le mary y allant, la femme demeure au logis, ou bien la femme ou les enfants y allant, le mary et la plus grande partie de la famille ne bougent, mais se présentent les jours des festes et dimanches ès églises parochiales, non plus ni moings qu'aultres bons paroichiens et zélés catholiques, afin de ne causer scandal, et que l'on ne prenne garde de leurs actions et secrètes demenées. Sans que, comme dict est, il y ait apparence d'y pourvoir, veu qu'en tous cas, cela ne se pourroit exécuter (comme l'on peut bien considérer) que par les officiers des pays subjects ausdictes contributions, lesquels pour la crainte et arrière pensée de l'ennemy, n'oseroient oncques innover ou attenter la moindre chose en ceste affaire, ainssi qu'aucuns des dicts officiers ont déclaré ausdicts fiscaux, combien qu'au dire d'aucuns semble que l'ennemy même ne goûte cette secte et encore

moins les dits prêches et assamblées, voires qu'aucuns commandeurs et principaulx ministres par delà verroient volontiers que l'on trouveroit expédient et moyen convenable pour faire desloger ou déplacer lesdicts Anabaptistes dudict lieu ter Biesen.

Et espérans parmy ce, avoir satisfait au contenu desdictes lettres de Votre Alteze Sérénissime, et qu'à ce que dessus sera de sa part pourvu comme pour le plus grand service de Sa Majesté et maintiennement du bien publicq, Votre Alteze Sérémisime trouvera appartenir, prions Dieu

Madame

Luy continuer ses saintes graces à longues et heureuses années, avec accomplissement de ses vertueux et héroïques désirs. (8 de Novembre 1630).

Un emprunt de la ville de Gand au XIIIe siècle et ses conséquences, par Henri Stein, élève de l'École des Chartes. — L'auteur appelle l'attention sur un passage d'un *Coutumier d'Artois,* datant des dernières années du XIIIe siècle, dont M. Tardif vient de donner une édition critique [1]. Ce texte fait mention d'un procès débattu entre un « chastelain d'Arras » et sa belle-sœur, sur la possession de lettres par lesquelles « li vile de Gant s'estoit obligie en une grant somme de argent. » La ville avait donc probablement eu recours au crédit de ses bailleurs ordinaires, les usuriers d'Arras, par l'intermédiaire du châtelain de cette ville. On sait que la capitale de l'Artois jouissait du privilège d'abriter les Lombards, Cahorsins et autres manieurs d'argent, auxquels le libre séjour était interdit en Flandre : c'est donc à tort que M. Stein suppose que « déjà à cette époque bon nombre de juifs étaient citoyens gantois. »

[1] Paris, Picard, 1883.

Les termes peu précis du *Coutumier d'Artois* ne permettent pas de spécifier le montant de la dette de la ville de Gand, ni les circonstances dans lesquelles elle fut contractée. Les archives communales ne possèdent guère de renseignements sur la situation financière à cette époque ; mais un document qui se trouve dans les *Archives du Conseil de Flandre* [1] offre le tableau des dettes dont la cité était grevée en 1275. Ce relevé énumère parmi plusieurs emprunts contractés avec les argentiers d'Arras, « une » somme de 800 livres, due depuis huit ans, sans intérêts, » à la fille de sire Jacques de Clari, chevalier, habitant près de Péronne. Il est assez plausible d'admettre que ce soit là la créance qui donna lieu au débat relaté par le jurisconsulte artésien ; nous n'oserions cependant l'affirmer en présence du manque de clarté du texte étudié par M. Stein.

J. B.

Forçats logés dans l'église de Notre-Dame-Saint-Pierre, en 1813. — Nous traduisons la page suivante d'histoire locale, du manuscrit appartenant à la Bibliothèque de Gand et ayant pour titre : *Gendsche Kronijke van 29 January 1813 tot 24 Maert 1820,* en partie copiée en partie rédigée par M. De Laval :

« Le 15 décembre (1813) l'administration communale fut informée, par lettre, que 400 galériens, ou, pour mieux dire, forçats, devaient arriver le même jour à Gand, venant d'Anvers, et qu'il y avait à leur fournir le logement. L'on eut tout d'abord l'idée de les loger dans la maison des pestiférés (*Pest-huys*) [2]. Mais vers le midi l'on apprit qu'au lieu de 400 de ces malheureux, il y en avait 1570, se trouvant déjà en route pour Gand, en deça de Lokeren. Le

[1] Par Victor Gaillard. Gand, 1856, p. 92.

[2] Caserne de cavalerie au XVIII[e] siècle, et encore actuellement.

maire avait d'abord proposé, vu leur grand nombre, de les loger dans l'église des Carmes Chaussés [1]; mais, tout pesé, l'on fut convaincu que ce bâtiment n'était point assez spacieux, de sorte que l'on décida de leur donner pour logement l'église de Saint-Pierre. L'on écrivit immédiatement aux marguilliers qui, très mécontents de cette résolution, déclarèrent ne vouloir en rien s'en occuper, et remirent en conséquence les clefs de l'église au commissaire de police de la section, Schellinck, abandonnant ainsi l'église au moment même où ils eussent dû donner des preuves de zèle et de diligence. A 3 heures, les malheureux entrèrent en ville par la porte d'Anvers. Toute la population fut sur pied pour les voir. Accompagnés de gardes nationaux et de vétérans, ils passèrent par le Marché du Vendredi, la rue longue de la Monnaie, la rue des Champs, et montèrent de là à Saint-Pierre, où tout avait été rangé, autant que faire se pouvait en un aussi court espace de temps. Le banc de communion était chargé de chaises formant clôture, et l'accès aux bancs de côté était empêché par des tentures, etc., de telle manière qu'on ne pouvait point approcher de l'autel. La belle chaire en acajou, œuvre de l'ébéniste Colin, fut garantie par des planches. L'église était éclairée au moyen de neuf reverbères, dont six dans le bas et trois dans le chœur. A l'extérieur, à gauche de la porte d'entrée, était un grand tas de paille dont au passage de chaque chaîne de forçats, une botte était remise par homme pour son couchage. Une chaîne comptait vingt forçats, attachés l'un à l'autre. Ils furent couchés le long des murs et des piliers sur la paille. Pour chaque chaîne de vingt, il y avait un tonneau pour leurs besoins. Du côté droit de l'église se trouvaient six ou sept chaudrons, dans lesquels on leur fit leur soupe,

[1] Aujourd'hui Musée d'archéologie.

à l'aide de feux de bois. On la leur servit dans des écuelles. Les forçats qui n'avaient point pu avoir place dans l'église, furent mis dans le cloître de l'abbaye. Ils couchèrent également sur des bottes de paille, et l'on y avait placé des reverbères.

» Le lendemain ils partirent pour Deynze, devant aller à Lille par Courtrai.

» A Deynze, trente-huit d'entre eux parvinrent à s'échapper et encore quatre à Courtrai. On reprit deux de ces derniers.

» A Courtrai ils furent logés dans la Halle, et le dimanche 19 on les passa en revue dans la rue de Lille, et 509 Belges. Allemands et Hollandais furent envoyés à Lille. Les autres, au nombre d'environ 1000, furent renvoyés à Anvers.

» Le 16 décembre, avant leur départ de Gand, ils avaient été passés en revue dans l'église, et on avait constaté un manquant de trois. Ceux-ci s'étaient détachés et s'étaient cachés derrière les chaises, dans le sanctuaire. Ils étaient tous trois condamnés à perpétuité et avaient échangé leurs bonnets verts qui servaient à les distinguer, contre des bonnets rouges que portaient les autres condamnés.

» Le 22 décembre, entre une et deux heures de l'après midi, rentrèrent dans la ville de Gand, revenant de Deynze, les 1000 forçats qui étaient renvoyés à Anvers comme il vient d'être dit. Ils furent de nouveau logés dans l'église de Saint-Pierre, disposée comme précédemment. Les conducteurs, irrités à cause des évasions, avaient tant donné de coups qu'un des forçats, couché sous le bénitier de l'église, y expira le lendemain.

» Le 23 décembre, entre neuf et dix heures, ils repartirent pour Lokeren. » A. D.

Une lettre de Lambrechts. — Lambrechts, un belge, qui fut ministre de la Justice sous le Directoire, et qui au Sénat vota contre l'établissement du premier empire, avait conservé jusque dans les dernières années de sa vie, des relations avec d'anciens amis de Belgique, entre autres avec Cornelissen, qui avait collaboré comme lui, à Bruxelles, dans les premiers temps de la République, au *Républicain du Nord*. De nombreuses lettres de Lambrechts se trouvent parmi les papiers provenant de Cornelissen et conservés dans la collection de manuscrits de la Bibliothèque de Gand. La lettre suivante nous a paru mériter une place ici, à cause surtout d'une observation remarquable sur le caractère français :

« Paris, 15 janvier 1814.

» Mon cher Cornelissen,

» J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée le 13 de ce mois. J'avais reçu aussi en son temps votre discours sur l'origine des rhétoriques, et j'avais prié M. le maire de Gand de vous en remercier. Je l'ai lu avec plaisir. Cependant je vois tant de gens mal raisonner depuis plusieurs années, que nous aurions plus besoin aujourd'hui de logiciens que de rhétoriciens. *On fait assez des phrases sonores en France, mais du bon sens, du raisonnement, de la fermeté et de l'invariabilité dans les principes, voilà ce qu'on rencontre plus rarement.*

» Au reste n'allez pas penser que je désapprouve aucunement que vous ayez amusé vos loisirs en discutant un point assez curieux de l'histoire de votre pays. Il serait à désirer qu'on ne s'amusât que de choses aussi innocentes. Le genre humain s'en trouverait mieux que des flots de sang qu'on répand en Europe depuis plusieurs années.

» Agréez l'assurance de mes sincères attachements.

» Lambrechts. »

Rouleaux des morts. — C'était une habitude répandue dans les couvents au Moyen-Age, lorsque mourait un religieux, surtout un abbé ou un personnage marquant, d'annoncer sa mort par une lettre-circulaire que l'on inscrivait en tête d'un long rouleau de parchemin; on envoyait ensuite porter ce rouleau dans les autres couvents, proches ou éloignés, afin d'obtenir des prières pour le défunt. Chaque monastère, avant de laisser partir le porteur du rouleau, y inscrivait une note indiquant le nom du monastère, la date du passage du rouleau, la mention des prières faites pour le religieux mort; parfois on ajoutait à cette note des morceaux littéraires ou des pièces de vers. L'intéressant *Musée des Archives départementales*, publié à Paris (Imprimerie Nationale), donne (n° 73) des extraits d'un document de ce genre. Le rouleau dont il s'agit est envoyé par l'abbaye de Solignac, située près de Limoges, à la mort de son abbé Hugues, en 1240. Par les mentions des églises et abbayes visitées qui sont, pour la partie conservée du rouleau, au nombre de trois cent vingt-trois, on voit que le porteur fit deux tournées : dans l'une, de mai à août 1240, il visita le Midi et l'Ouest de la France ; dans la seconde il traversa le Poitou, le Maine, la Normandie, la Picardie, la Flandre, alla jusqu'à Bruxelles, Aix-la-Chapelle et Cologne, et revint par Namur, Douai, Cambrai, Amiens, Laon, Senlis, Paris. Nous transcrivons ici une des mentions du rouleau : « Titulus iste fuit apud Sanctum Aredium [1] factus quarto nonas augusti, et anima domni abbatis Solempniacensis fuit per nos canonicos seculares post vesperas cum devotione humili absoluta, volentes esse participes orationum continentium in presenti rotulo. »

A. D.

[1] Saint-Yriex, dans la Haute-Vienne.

CHRONIQUE

Tableaux de Quentin Metsys. — M. A. J. Wauters écrit dans la *Gazette*, qu'un érudit allemand, M. Charles Justi, vient de restituer à Quentin Metsys un tableau important, que possède le Musée du Prado, à Madrid, où, depuis longtemps, il était considéré comme une œuvre de Joachim de Patinier. C'est un panneau à cinq figures représentant la *Tentation de Saint-Antoine*, œuvre originale, très détaillée et intéressante par son groupe de femmes, aux costumes élégants et gracieux, et aux carnations fines, rappelant celles du triptyque de Bruxelles.

M. Justi qui, le premier, émit l'avis que cet ouvrage important devait être sorti du pinceau de celui que l'on a surnommé le *Forgeron* d'Anvers, vient de voir son hypothèse confirmée par un document. C'est l'inventaire des tableaux de l'Escurial, daté du 15 avril 1574, et où le panneau est décrit comme étant dû à la collaboration de *Maestre Coytin* pour les figures, et *Maestre Joachin*, pour le paysage. La *Tentation de Saint-Antoine* est un tableau de dimension : il mesure $1^{m}55$ de haut sur $1^{m}73$ de long.

Les œuvres authentiques de Quentin Metsys sont trop rares pour que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la peinture flamande ne se réjouissent pas de la découverte de M. Justi.

A ce propos, et à notre tour, nous venons ajouter au catalogue du même maître un deuxième tableau, non moins intéressant, représentant un *Ecce Homo*, à cinq figures également, et qui passe, au Palais des Doges, à Venise, où il est conservé, pour une œuvre d'Albert Dürer. Ni Waagen, ni Woermann, ni Henri Hymans n'en parlent dans leurs études sur Quentin Metsys. Nous croyons utile de signaler notre attribution, basée sur l'exécution et sur le coloris

et qui devient évidente lorsque l'on envisage le choix et le caractère des types représentés.

En effet, dans le tableau de Venise, on retrouve avec une ressemblance frappante, plusieurs des personnages du grand triptyque de la *Mise au tombeau*, du Musée d'Anvers. C'est le même modèle, avec le même costume, qui a posé pour l'Hérode du volet droit du tableau d'Anvers et pour le Ponce Pilate du panneau de Venise. Ce sont encore les mêmes têtes grimaçantes qui, dans l'une comme dans l'autre peinture, représentent les bourreaux.

Comme exécution et comme coloris, l'*Ecce Homo* doit être considéré comme une des bonnes productions de Metsys. Pilate surtout, — en robe à pèlerine d'hermine, vaste chapeau de fourrure surmonté d'un turban de soie rose, — est une figure des plus remarquables.

D'après une note qu'a eu l'obligeance de nous remettre M. Fahris, conservateur du Palais Ducal, ce tableau décorait, dans l'origine, la salle du Conseil des Dix... De là, en 1797, il passa au Palais Royal, d'où, en 1866, il faillit être emporté à Vienne. Actuellement, il se trouve dans la chapelle du Palais des Doges. Dans l'inventaire des ouvrages d'art de ce Palais, il est attribué à Dürer, et estimé 80,000 francs. Il mesure $0^{m}93$ de haut sur $0^{m}74$ de large.

Peu de temps après notre retour d'Italie, nous n'avons pas été peu surpris de trouver une variante du tableau de Venise, à la cathédrale de Tournai. C'est la même composition, un peu développée, montrant Jésus présenté au peuple par Pilate, suivi de trois bourreaux; au premier plan un groupe de quatre pharisiens.

Le tableau est très abîmé, mais quelques parties qui ont échappé aux ravages du temps permettent de reconnaître, par la finesse du coloris, le dessin et le caractère des têtes, la délicate exécution des détails, un morceau de maître.

Nous n'avons pu en faire qu'une étude rapide et superficielle. Il ne serait pas impossible qu'un examen plus approfondi permît d'y reconnaître une œuvre originale de Quentin Metsys.

(J. de Gand.)

Trouvailles archéologiques a Athènes. — Les journaux d'Athènes annoncent une découverte opérée dans les fouilles dirigées en ce moment à l'Acropole même par M. Cavadias, inspecteur général des antiquités.

Vers le milieu de la partie septentrionale de l'Acropole, l'école française avait il y a 8 ans commencé des explorations qui mirent au jour les substructions d'un édifice inconnu. Ces fouilles, après avoir été poussées jusqu'à 2 mètres de profondeur, furent abandonnées, jusqu'au moment où M. Cavadias put enfin les reprendre, la Société archéologique d'Athènes ayant inscrit cette dépense dans son budget. Les recherches furent infructueuses au début.

Le 5 février, au moment même où le roi, visitant l'Acropole, s'approchait de l'endroit où se font les fouilles, un des travailleurs s'écriait, en sentant quelque chose de dur sous la bêche : « une statue! » Quelques minutes après, il dégageait une superbe tête de femme, que le roi prit dans ses mains et qu'il se mit lui-même à nettoyer.

Plus tard, dans la journée, on trouva deux statues, puis une troisième, puis quatre stèles, dont une portait une inscription archaïque, et enfin une cinquième stèle votive. Toutes les statues avaient les cheveux et les vêtements peints.

Le lendemain, tandis que M. Cavadias s'occupait, dans le petit musée de l'Acropole, à mettre en ordre ses trouvailles, un travailleur accourut lui annoncer qu'on venait de découvrir le tronc d'une grande statue; un autre le suivait apportant la nouvelle d'une seconde découverte. M. Cavadias se rend sur l'emplacement des fouilles. Le premier tronc découvert, quoique sans tête et sans pieds, le frappa par la beauté de sa coloration et la finesse des ornements. Bientôt, sous un tas de pierres superposés, on mettait à jour une série de statues posées longitudinalement, trois colonnes flûtées, une stèle avec inscription, et la partie inférieure d'une statuette archaïque.

Les fouilles vont être poursuivies avec un zèle croissant. On attend avec impatience le résultat des études auxquelles ces découvertes donneront lieu. On ne sait pas encore ce qu'était cet édifice, construit à deux mètres au-dessous du niveau de l'Erectheion, et qui recouvrait de ces débris les statues en question. Auraient-elles été enfouies là lors de l'invasion de Xerxès, ou bien y auraient-elles été cachées du temps des persécutions chrétiennes? Quoi qu'il en soit, il parait certain que ces statues sont de la meilleure période de l'art archaïque, c'est-à-dire du sixième siècle avant l'ère chrétienne.

La tête retrouvée la première est surtout d'une beauté parfaite.

M. Cavadias croit y reconnaître plutôt un portrait qu'une image d'une divinité. Les têtes découvertes sont surmontées d'une baguette en métal, qui servait à attacher quelque ornement. L'une d'elles a encore les yeux incrustés en cristal diaphane. Toutes les statues sont privées de l'un des bras, de celui qui s'avançant soutenait le vêtement ou plutôt l'emblème de la divinité représentée. Elles ont toutes le sourire bien connu des statues antiques.

Bibliographie. — Les grès wallons, grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. — Études formant une monographie au point de vue historique et descriptif, par M. D. A. Van Bastelaer, Président de la Société archéologique de Charleroi, etc. Mons, H. Manceaux, et Bruxelles, G. Van Trigt. Un fort volume.

Depuis de longues années, les amateurs des grès ornementés de la Renaissance recueillaient ceux-ci et les collectionnaient sous le nom de *grès allemands* et de *grès flamands*, sans toutefois paraître se douter que tous n'étaient pas de même origine. Or, une bonne partie de ces produits étaient fabriqués en Allemagne et sur le Rhin, mais pas un peut-être n'était originaire des Flandres proprement dites. Grâce aux recherches, aux fouilles et aux travaux de l'auteur, dont nous publiions l'ouvrage il y a quatre ans, la question des *grès flamands* s'éclaircit et devint la question des *grès wallons*, des *grès de la Sambre*. Il fut, en effet, prouvé que Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup, près de Charleroi, avaient fourni en grandes quantités des grès ornementés Renaissance, pendant plus de trois siècles sans interruption, et que cette production fut vaincue par l'invention et la grande fabrication de la faïence et de la porcelaine dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Elle fut même ensuite complètement oubliée. Pendant toute cette longue carrière, les fabriques de grès wallons, ou de Belgique, combattirent courageusement contre les plus grands centres de l'industrie céramique étrangère.

M. Van Bastelaer consacra une grande énergie et beaucoup de temps à obtenir la réhabilitation légitimement due à l'industrie des grès ornés belges, fabriqués près de Charleroi. Aujourd'hui la tâche de l'auteur est terminée, ses études sont faites, ses recherches finies et il publie le résumé de tous les travaux auxquels il s'est livré sur la question.

La monographie que nous annonçons au public n'a pas besoin de recommandation pour les archéologues qui connaissent le Président de la Société d'archéologie de Charleroi. Nous nous adressons surtout ici aux collectionneurs et aux amateurs, pour leur donner quelques renseignements sur l'ouvrage. Il renferme d'abord l'histoire de la fabrication de Bouffioulx, avec pièces à l'appui. La seconde partie est descriptive. Elle donne toutes les indications nécessaires pour reconnaître les grès anciens des environs de Charleroi et les distinguer des autres grès ornementés. Dix-neuf planches, dont une double et plusieurs chromolithographies, rendent cette tâche plus facile. Au moyen de ces données, l'amateur pourra déterminer les pièces de sa collection et attribuer à chacune son origine véritable.

Le lecteur ne doit pas l'oublier, l'ouvrage dont nous parlons est le seul qui puisse conduire à ce résultat. C'est la monographie complète, l'exposé entier des recherches, des découvertes et des travaux qui ont été faits sur le sujet.

Les collectionneurs trouveront d'ailleurs les plus grandes facilités pour consulter l'ouvrage. Des tables nombreuses et méthodiques les guideront d'une manière sûre dans la masse d'articles descriptifs au nombre de plus de mille. Des légendes détaillées pour chaque planche renvoyent à la page où l'on peut trouver la description de tous les objets figurés. Une table spéciale donne la liste des pièces reposant dans diverses collections et décrites dans le texte. On voit que cette monographie est destinée à devenir un *vade-mecum* pour les amateurs.

E. C.

Ivoires et émaux, par M. Charles de Linas. — Sous ce titre, M. de Linas a publié dans la *Revue de l'art chrétien* divers articles du plus vif intérêt. Dans le premier article intitulé : *Le crucifix de la cathédrale de Léon, au Musée de Madrid*, il s'occupe d'un remarquable objet d'art, qui faisait jadis partie du trésor de la cathédrale de Léon ; d'après une inscription placée au pied de la croix, ce crucifix est un don du roi Ferdinand et de la reine Sanche ; Ferdinand de Navarre avait épousé en 1032 Sanche, qui hérita du trône de Léon, après la mort de son frère Bermudo III, tué en 1037 à la bataille de Tamaron; cette inscription fixe la date de cet objet d'art. M. de Linas, désirant préciser cette date, fait un rapprochement avec le crucifix donné à l'église de Saint-Isidore de Léon par l'infante Uracca, fille

de Ferdinand ; il suppose que ces objets sont contemporains, et que l'ivoire dont on s'est servi faisait partie des présents que fit en 1063 Ben Hamet, roi de Séville, et que les souverains de Léon appliquèrent à la décoration des reliques et du mobilier de la nouvelle église de Saint-Isidore, qu'ils firent reconstruire en 1060.

M. de Linas fait une description détaillée de cet objet d'art, remarquable surtout par l'ornementation variée qui couvre le champ de la croix et celui du revers ; il croit voir une représentation du purgatoire dans l'enchevêtrement de personnages qui recouvrent les bords de la croix ; on retrouve dans ce crucifix des réminiscences évidentes de l'art oriental, mais bien que l'artiste emprunte quelque chose à divers styles, le crucifix de Léon, dit M. de Linas, est purement Espagnol, et on ne contestera pas la puissante originalité du maître qui est resté lui-même sans avoir imité personne.

Notre auteur fait remarquer la forme purement latine de la croix et il fait à ce sujet des rapprochements avec la forme des croix du trésor Wisigoth de Guanazar.

Les triptyques byzantins conservés au Musée chrétien du Vatican et à la bibliothèque du couvent de la Minerve à Rome — M. de Linas avait parlé incidemment de ces anciens ivoires dans un article consacré à l'*Agiothyride* ou tableau à volet de la collection Harbaville à Arras dont nous avons rendu compte précédemment [1], il les décrit ici d'une manière plus complète. Le triptyque du vatican est une réplique de celui d'Arras, l'ordonnance générale est identique, on ne remarque de différence que dans certains détails ; les artistes byzantins semblent immobilisés, ils traitent le même thème qui leur est imposé par les anciennes règles de l'iconographie, l'exécution seule diffère. Au lieu d'avoir une œuvre de la sculpture byzantine à son apogée on voit ici plutôt l'art byzantin au bas de l'échelle « mais conservant encore sous l'influence du pastiche hyératique, un puissant cachet d'individualisme.

On peut faire la même observation au sujet du triptyque de la Bibliothèque du couvent Dominicain de la Minerve, sauf que celui-ci n'est pas une copie servile de celui d'Arras, on y voit entre les deux une analogie incontestable de style et d'exécution, mais les ressemblances ne s'étendent pas au delà.

[1] *Messager des sciences historiques*, année 1885.

M. de Linas a joint à son article sur le triptyque du Vatican une bonne photographie, mais il se plaint de n'avoir pu réussir à s'en procurer une de celui de la Minerve, qui a été confisqué avec les autres biens des Dominicains.

Le Livre d'Ivoire à la Bibliothèque publique de Rouen [1]. — Le Livre d'Ivoire ou livre des Serments est un très curieux manuscrit de la bibliothèque de Rouen, intitulé Livre d'ivoire, à cause des deux plaques qui revêtent sa couverture; celle-ci consiste en ais de chêne auxquels on a appliqué des plaques d'ivoire sculpté encadrées de larges bandeaux en cuivre gravé.

Le manuscrit contient des documents de diverses natures insérés sans ordre ni suite, à des époques différentes, il y en a depuis le XI^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle, au début se trouve la formule du serment que devaient prêter les archevêques de Rouen, lors de leur intronisation, c'est ce qui a donné lieu à la seconde dénomination du manuscrit.

Ce codex est déjà mentionné dans le catalogue rédigé au temps de l'évêque Geoffroy au XII^e^ siècle, on y lit : *due tabule de ebore in quibus scripta vita pontificum*; il était classé dans le mobilier liturgique et non dans la librairie; M. de Linas en tire la conclusion qu'il était compté parmi les diptyques ecclésiastiques, au moment de la confection du catalogue, et que c'est depuis que l'on y a intercalé des documents étrangers à la liturgie.

Les plaques d'ivoire sont peu chargées, on y a représenté un édicule à fronton triangulaire, dont deux pilastres cannelés, sommés de chapiteaux corinthiens, supportent l'entablement; une coquille rehausse le milieu du tympan, des colombes contournées descendent sur les rampants; les édicules abritent chacun un personnage debout, au recto Saint-Pierre, qui est très reconnaissable à ses attributs; M. de Linas croit voir Saint-Jean dans le personnage du verso, d'après les données que lui fournissent d'anciennes représentations de ce Saint.

Aux yeux de notre auteur ces plaques d'ivoire sont un travail grec de la fin du IV^e^ siècle ou du commencement du siècle suivant; cette opinion paraît exacte, mais la question d'origine semble moins certaine.

[1] Cet article a paru dans la *Gazette Archéologique*, en 1886, Paris, A. Lévy 1886.

Enaillerie byzantine. — La collection Svenigorodskoi. — Des voyages en Orient et les découvertes de Kiew ont rendu M. Svenigorodskoi propriétaire d'une série de remarquables échantillons d'émaux byzantins; après avoir exposé sa collection à Aix-la-Chapelle, il en a fait publier le catalogue, dont le texte explicatif est dû à M. l'abbé Schulz.

L'article de M. de Linas est, peut on dire, une espèce de compte rendu du catalogue de ce musée, il y consigne les observations que lui suggèrent les attributions de l'auteur, il les discute avec sagacité et avec l'autorité que lui donnent son expérience et ses longues études sur l'art de l'émaillerie; il s'arrête aux objets principaux, les compare aux objets similaires qu'il a pu examiner. Cette étude lui fournit l'occasion de développer ses idées sur l'art byzantin et de jeter un coup d'œil sur l'art dans les contrées voisines de Constantinople, car il a relevé dans la collection plusieurs objets qui, d'après le caractère de leurs inscriptions, proviennent de la Géorgie et du Caucase.

« Je ne prétends pas, dit M. de Linas en finissant, me poser en critique du travail de M. Schulz, tant s'en faut; en présence des obscurités byzantines, nous avons dû recourir à l'hypothèse, et l'hypothèse n'entraine guère à sa suite que des incertitudes plus ou moins vagues. »

L. St.

Exposition nationale d'architecture a Bruxelles 1886. — La Société centrale d'architecture a organisé cette année à Bruxelles sa seconde exposition; indépendamment du concours qu'elle a ouvert et de la partie moderne, il y avait une section rétrospective, où se trouvaient réunis des dessins de constructions projetées ou exécutées avant 1830 par des architectes nés ou résidant dans les provinces belges. Cette partie comprend 472 numéros. Une des séries les plus curieuses, est celle des dessins de façades joints aux demandes d'autorisation de bâtir faites à l'administration communale de la ville de Gand de 1685 à 1800 (nos 107 à 317); on y retrouve plusieurs monuments existant encore actuellement. La ville d'Ypres a également prêté bon nombre de dessins de ses monuments publics, notamment ceux de l'escalier des Halles; de la ville d'Anvers on a reçu des dessins de l'église de Saint-Charles-Borromée, dont plusieurs sont attribués à Rubens; on a exposé aussi le dessin du

rétable du XII[e] siècle de l'abbaye de Stavelot, des photographies des décorations intérieures du château de La Motte à Bousval, en style Louis XV ; des dessins de Guimard et de Montoyer.

Le catalogue a fait reproduire à la suite de la nomenclature des œuvres anciennes, le facsimile de quelques signatures et écritures d'artistes décédés et dont les noms figurent au catalogue. « Voilà, » dit l'*Art moderne* en rendant compte de l'exposition, une idée qui » plaira à quiconque aime à se figurer l'homme d'après les origi- » nalités de sa main. »

L. St.

LES

ANCIENNES FORTIFICATIONS

DE LA VILLE DE GAND

Sous ce titre, nous nous proposons de publier une série d'études sur les ouvrages fortifiés qui entouraient autrefois la ville de Gand.

Les plus importants parmi ceux-ci étaient les portes, *de stadspoorten*. C'étaient en général des constructions massives, composées de plusieurs bâtiments et élevées, sauf deux — la porte de la Colline (*Heuverpoort*) et la porte de Courtrai — sur des cours d'eaux : rivières ou fossés des remparts. Elles servaient principalement à protéger et à défendre les ponts donnant accès à la ville.

L'abolition des octrois en 1860 a entraîné la démolition des portes d'entrée de la ville et la suppression des remparts. Ceux-ci, qui conservaient encore en plusieurs endroits des traces des anciennes fortifications, ont été nivelés en même temps qu'on comblait la plus grande partie des fossés d'enceinte.

La porte de Bruxelles ou de l'Empereur, dont

une partie était restée debout, a vu disparaître ses derniers vestiges en 1884. Le corps-de-garde fortifié, construit près de cette porte, vient à son tour d'être démoli il y a quelques semaines. Les travaux de rectification à l'Escaut et la reconstruction du pont Guillaume ont, paraît-il, entraîné cette démolition éminemment regrettable. C'était, en effet, le dernier bâtiment militaire, faisant partie des travaux de fortification élevés au XVI[e] siècle, qui subsistât encore à Gand.

Des ouvrages faisant partie de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville de Gand, il ne nous reste plus que le *Rabot*. C'est par cette redoute ou fortin, qui a été complètement restauré et quelque peu modifié en 1860, que nous commencerons ces études.

I

LE RABOT

I

En 1482, à la mort de Marie de Bourgogne, son mari l'archiduc Maximilien voulut se faire attribuer la régence du pays, pendant la minorité de leur fils Philippe. Les habitants de la Flandre, et tout spécialement les Gantois, refusèrent de souscrire à ces conditions. Le motif de leur refus était que Maximilien, après avoir juré d'observer la

magnifique constitution des Pays-Bas de 1477 (Grand Privilège de Marie de Bourgogne), foulait aux pieds son serment et voulait gouverner le pays sans avoir égard à ses libertés séculaires.

De là un état permanent de troubles et d'hostilités, qui dura plusieurs années pendant lesquelles Maximilien, fait prisonnier, fut enfermé quelques temps au château de Cranenburch, à Bruges. A peine relaché et malgré de nouvelles promesses, insérées dans la constitution de 1488, l'archiduc appela à son aide son père l'empereur Frédéric. Celui-ci accourut d'Allemagne et vint, avec une armée de quarante mille hommes, mettre le siège devant la ville de Gand. Il prit ses quartiers à Everghem et dans les villages environnants.

« *Item, in dit jaar 1488,* dit le *Memorieboek,* » *quam de keyser Frederic ligghen voor Ghent, te* » *Everghem, up 't casteel, met menichte van volcke* » *van wapenen, belegherende de stede van Ghent.* »

Les habitants de Gand se préparèrent immédiatement à repousser l'attaque dont leur ville était menacée. Des travaux de défense furent rapidement élevés, surtout aux endroits les plus menacés, c'est-à-dire entre le Muide et la porte de Bruges. Les chefs-confréries et les corps de métiers prirent les armes et se placèrent sous le commandement d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein.

Quatre assauts furent livrés à la ville de Gand et repoussés chaque fois avec tant de succès que l'archiduc Maximilien et l'empereur Frédéric durent renoncer à leur entreprise. Leurs troupes, aguerries et disciplinées, ne purent venir à bout de la

résistance opiniâtre des soldats-citoyens gantois et furent obligées de lever le siège, qui avait duré près de deux mois. Ce fut le 5 juin 1488 que l'armée impériale, forte en ce moment de plus de quarante mille hommes, commença son mouvement de retraite.

Pour perpétuer le souvenir de ce mémorable évènement, les échevins décidèrent de construire un ouvrage fortifié à l'endroit où l'assaut, livré contre les travaux de défense, avait été le plus acharné. On choisit comme emplacement l'écluse située au confluent de la Lieve et des fossés de la ville et on y éleva la redoute, flanquée de deux tourelles, que nous y voyons encore aujourd'hui.

C'est sa position sur une écluse qui valut à ce fortin le nom de *Rabot*. La signification de ce mot se trouve définie par Kilianus qui dit que *Rabot* désigne une écluse, *sluyse*, en latin *cataracta*. L. L. de Bo, dans son *West-vlaamsch Idioticon*, dit que par *Rabot* on entend une écluse consistant en poutres, posées horizontalement les unes sur les autres et dont les extrémités se trouvent placées dans des rainures taillées dans le mur. Ce genre d'écluses, ajoute-t-il, se rencontre principalement dans le nord de la Flandre. Des écluses pareilles existent à Gand, notamment au pont du *Pas* et au pont des Chaudronniers.

D'autres écluses fortifiées, construites vers la même époque, se rencontraient encore à Gand. Nous lisons par exemple dans le *Memorieboek* de 1488 :

« *Item in dit jaer was den eersten steen gheleit van den*

» *nieuwen wercke 't Rabot en de Veste t' Sinte Baefs, welc*
» *werck genaempt was Tserders Turre.* »
« *Den 14 juny wiert gheleit den eersten steen van het*
» *Rabot en den Toren in den Ham die ghenaemt wiert den*
» *Cloutorre.* »

—

Les travaux du *Rabot bachten walle* commencèrent le 18 juin 1489, comme nous l'apprennent les inscriptions que les échevins firent placer sur le mur extérieur du *Rabot*. Ces inscriptions, en caractères gothiques, sont taillées dans deux pierres, maçonnées dans le mur situé entre les deux tourelles et donnant sur l'eau. C'est ce qui explique comment elles ont pu être conservées jusqu'à nos jours sans avoir été abattues ni dégradées.

Les deux inscriptions sont séparées par les armes de la ville, également taillées dans le mur. L'une rappelle la défense héroïque, opposée par les Gantois aux armées de Maximilien et de Frederic. L'autre parle des travaux fortifiés, élevés en cet endroit, et dit que la première pierre de cet édifice ou petit fortin fut posée le 13 juin *(wedemaent)* 1489.

Les voici, telles qu'elles existent encore aujourd'hui. Nous avons supprimé les abréviations.

In 't jaer veertien hondert achtentachtentig mede
In wedemaent de vijfste : Sacraments dach claer
So slouch de Roemssche keyzere : voor Ghend de stede.
In Everghem en lach er veertich daghen naer.
De Roemssche coninc : lach oec voor de stede daer
Bachten walle lacht plat doe : maer het viel ten beste
Binnen derden daghe sachmer scone eerden veste.

Huurt dien : als men neghenentachentigh seyde
In wedemaent dertiene : saterdagh waerachtigh
An dit weerc men doe : den eersten steen hier leyde
By den regierers : al doe in wette voordrachtigh
In meenynghen ; de stede te bemuerne crachtich.
Naer de uitwijsene begonnen dees weercx present
In bescudde : den goeden insetenen van Ghend.

—

L'Espinoy, dans ses *Recherches sur les antiquitez et noblesse de Flandre*, dit : « 1489... En ceste » année furent iectez les premiers fondements » derrière le Wal au Rabot. »

Les travaux, commencés en juin 1489, étaient terminés en l'année 1491. Les *Stadsrekeningen* de ces années renferment plusieurs articles concernant les dépenses faites pour la construction de la fortification du *Rabot*. On y mentionne ce qui concerne la maçonnerie, la ferronerie, la toiture, les travaux de charpentage, les ouvrages en plomb, etc. Mais comme on avait l'habitude de placer souvent en un seul article les dépenses faites pour différents édifices, il est impossible de donner le détail de ce qui se rapportait spécialement à la construction du *Rabot*.

Celui-ci était désigné de diverses manières dans ces comptes où on le nommait : *'t Rabot achter den wal ; den nieuwen toren achter sente Lysbette ;* on sait que l'église du grand béguinage est consacrée à S^te^ Elisabeth ; *den torren bachten wallen ; den torren achter den wal ; den torre achter S^te^ Lysbetten ; den grooten toren bachten S^te^ Lysbetten ; beede de torren bachten wallen ; de twee torren achter den wal.*

Dans les comptes de l'année 1490-1491, au folio 376 v° se trouve relaté ce que la ville a payé pour la peinture des deux girouettes, qui surmontaient le *Rabot*. Voici comment cette dépense est mentionnée : « *Item betaelt Lieven de Scoonere scildere* » *van twee balsanen met de schachten te scildene* » *metten wapenen van Vlaenderen ende van deser* » *stede die ghestelt waren op beede de torren bachten* » *wallen ende van eene cruse te schildene dienende* » *in scepene camere, te gadere 3 sch. 6 d. gr.* »

Le mot *balsanen*, qui signifie oriflamme, désigne ici les deux girouettes ayant cette forme et placées sur les tours du *Rabot*. Le placement de ces deux girouettes, indique que le *Rabot* était complétement achevé à cette époque.

—

Nous trouvons encore dans les comptes de 1489 que la ville de Gand paya à Claes de Neve, la somme de 10 escalins de gros pour la confection de divers plans ou projets concernant les travaux du *Rabot*, « *over t' maecken van diversche ontwerpen aangaende de wercken bachten S^te^ Lysbetten.* » Elle paya également au nommé Frans Morael, *erfscheider* ou géomètre, la somme de 20 escalins de gros pour la confection du plan de la tour et de l'écluse « *het bewerp van den toren ende Rabot.* »

—

L'usage de certains édifices communaux, principalement des bâtiments formant les portes intérieures (*stadspoorten*), était souvent, en tout ou en partie, loué à prix d'argent ou cédé gratuitement

à des habitants de la ville. C'est ce qu'on fit également pour le bâtiment et les tourelles du *Rabot*.

Le *Rabot* fut d'abord loué à un certain Jan d'Hase et après lui les échevins, par acte du 21 juillet 1547 le donnèrent en location à Steven Vander Clare sa vie durant moyennant la somme annuelle de 10 escalins de gros : « *tbezit ende* » *ghebruic van den Rabotkin tsanderswalle metter* » *woonste ende anderen toebehoirten daer aencle-* » *vende. Omme al tzelve bij hem paisivelic bezeten,* » *ghebruict ende ghepossesseert te werdene zijn leven* » *lanc ghedurende, met zulcken baten, profiten* » *ende emolumenten*, etc. »

Mais la position du locataire étant devenue très misérable, un acte du 17 avril 1552 accorda à Vander Clare l'usage gratuit des bâtiments du *Rabot*. Les échevins justifient cette décision en disant que Vander Clare est estropié de sa main droite, qu'il a femme et quatre petits enfants et qu'il est sans ressource. « *Een arme schamel man* » *ghecruepelt in zijne rechte handt met wijfve ende* » *vier cleene kinderkens ende hebbende gheene* » *andere inkomen noch profiten dan 't bewonen* » *van den nieuwen wercken of Rabot 't Sanders-* » *walle.* »

On sait que le *Sanderswalle* désigne la partie du fossé qui longeait le chateau de la cour du prince, appelé d'abord « *Ser Sanders hof ten walle.* »

Ces deux actes, que nous avons mentionnés parce qu'ils nous semblent donner un reflet des mœurs locales de cette époque, se trouvent transcrits : le premier dans le registre K. K. f° 282 v°,

le second dans le registre L. L. f° 234 v° des archives communales.

—

Un rapport manuscrit, *Noticien,* de l'arpenteur gantois, Pieter De Buck, fait en 1572 à la requête des échevins Van Assche et Warenghien, indique plusieurs ouvrages à effectuer aux portes, aux remparts et aux fortifications de la ville de Gand. S'occupant du *Rabot*, il énumère toute une série de travaux de fortifications qui lui semblent devoir être élevés sur cette partie des remparts, afin de mettre ce côté de la ville en un état de défense convenable.

Ce rapport, très intéressant, se trouve cité en entier aux pages 25 et suivantes, de la publication de M. l'archiviste P. C. Vander Meersch, intitulé : *Mémoire sur la ville de Gand, considérée comme place de guerre.*

—

Comme presque toutes les fonctions communales, celles d'éclusier du *Rabot* étaient mises en adjudication par les échevins de la ville. Au XVIII[e] siècle, ces fonctions étaient ordinairement adjugées pour la somme de cent florins.

Les avantages y attachés consistaient, outre l'habitation et la pêche à cet endroit, dans le droit de percevoir 4 gros de chaque bateau qui passait devant ou sous le *Rabot*. L'éclusier recevait également une quantité de bois, minime il est vrai, de chaque bâteau chargé de bois qui venait de la porte de Bruges et passait par le *Rabot*.

Des contestations s'étant élevées sur les émoluments attachés à ces fonctions, les échevins, dans leur séance du 26 février 1756, les fixèrent définitivement et les insérèrent dans la commission délivrée à l'éclusier Livinus Van Belle. Celui-ci et après lui son fils Emmanuel, obtinrent ces fonctions, leur vie durant, moyennant le payement annuel de la somme de cent florins.

Voici comment cette pièce, qui nous donne une idée du style administratif de cette époque, était conçue :

« *Emolumenten dependerende aen het offitie van Rabot-*
» *hauder sanders walle volghens dieversche aude attestatien*
» *alhier ter handt om te inserreren in de commissie.....* »

« *Eerst de wonynghe boven het selve Rabodt Sanders*
» *Walle.* »

« *Ten tweede de visscherije onder hetselve Rabodt.* »

« *Ten derden vier grooten van elck schip passerende door*
» *den waeterboom ligghende in de veste achter het selve*
» *Rabodt.* »

« *Ten vierden vier grooten van elck schip vremdelynck*
» *synde en varende door het selve Rabodt.* »

» *Ende ten vyfden eenen mutsaert, eenen block ofte fasseel*
» *van yder schip ghelaeden met braddhaut commende van de*
» *Brugsche poorte ende vaerende door het voorseide Rabot.* »

Parmi les nominations de *Rabothouder,* nous devons mentionner celle d'un certain Michel de Neve qui cessa de remplir ces fonctions en 1743. Il était âgé de 84 ans et avait occupé la place de *Rabothouder* pendant 57 années.

Cette famille Van Belle continua d'habiter le *Rabot*. Leur occupation ne fut pas toujours des

plus régulières, car nous avons trouvé que le 26 thermidor an V (13 août 1797) l'administration communale dut envoyer du papier timbré à l'éclusier Van Belle pour le sommer d'avoir à faire déguerpir le nommé Desmet auquel il avait, sans autorisation, sous-loué une des tours du *Rabot*. Ce Desmet avait converti cette tour en un dépôt de sel.

Jusque sous le gouvernement néerlandais, nous trouvons que le *Rabot* est loué à des éclusiers portant le nom de Van Belle.

—

Pendant l'occupation de notre pays par les Français, ceux-ci mirent la main sur plusieurs propriétés, appartenant aux communes, mais qu'ils soutenaient appartenir à l'état. De ce nombre furent à Gand le *Rabot* et quelques constructions adjacentes.

Nous en trouvons la preuve dans la réponse que la ville crut devoir adresser à l'autorité militaire le 7 floréal an VI (26 avril 1798) et dans laquelle il est dit :

« Nous vous informons que le bâtiment dit le » Rabot n'est pas un bâtiment militaire, mais une » propriété communale donnée en bail à vie au » sieur Van Belle d'après notre connaissance et les » renseignements que nous avons obtenus à cet » égard. »

Toutes les réclamations et toutes les protestations de la ville restèrent sans effet. Les autorités françaises conservèrent la possession du *Rabot*. Il

y a plus: elles décidèrent de le vendre, avec d'autres propriétes, appartenant également à la ville. L'adjudication fut fixée au 8 mai 1807.

Le conseil municipal, convoqué d'urgence le 2 mai, décida de se rendre acquéreur de toute une série de propriétés, parmi lesquelles figure le *Rabot*. Le registre des délibérations porte que le conseil :

« Déclare pour autant qu'il est en lui, qu'il est » nécessaire à la ville de Gand d'acquérir les » bâtiments et terrains suivants :

» N° 20. Un magasin à poudre situé sur le ram- » part (sic) entre la porte de Bruges et le *Rabot*, » estimé quatre cents francs. Fr. 400,00

» N° 23. La maison de l'éclusier du *Rabot*, » estimée douze cents francs. Fr. 1200,00

Ces prix d'estimation étaient ceux fixés par le gouvernement français dans le procès-verbal d'adjudication. Toutes les propriétés, mises en vente, furent acquises par la ville pour le chiffre fixé dans l'estimation, aucun enchérisseur ne s'étant présenté.

Pour justifier la spoliation, commise au préjudice de la ville de Gand, les autorités françaises avaient mis dans la colonne du procès-verbal de vente, concernant l'origine des biens, la mention : « ci-devant gouvernement autrichien. »

Peu s'en est fallu que la petite forteresse du *Rabot*, construite en souvenir du courage de nos pères, ne vint à disparaître sous la pioche des démolisseurs. Nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée le 29 avril 1807, donc quelques

jours avant la vente, par le maire de Gand au préfet de l'Escaut, et dans laquelle il est parlé de démolir, à cause de leur « très-mauvais état, » le *Rabot* et le magasin à poudre [1].

Le *Rabot* fut conservé et la ville y fit faire les réparations nécessaires.

Il n'en fut pas de même du magasin à poudre, qui était une ancienne redoute nommée *het Pynshoofd*. Ce bâtiment, construit vers la même époque que le *Rabot*, fut démoli en 1811. C'était une construction massive de forme ronde, nommée d'abord *den Beggynensteen*, à cause de sa situation près du grand béguinage. Elle prit plus tard le nom de *Pynshoofd*, parce qu'on y plaça sur une tige de fer la tête du traître Josse Pyn, décapité sur le Marché du Vendredi au mois de juillet 1631.

—

Sous le gouvernement néerlandais, une partie des bâtiments du *Rabot* servit pendant quelque temps de magasin de poudre. Le reste était loué à des particuliers.

Un de ceux-ci, le sieur Cordonnier, qui y tenait un estaminet, fut dispensé par délibération du conseil communal, prise en séance du 26 février 1827, de payer son loyer qui était de 100 florins par an. A cause du danger d'explosion, on lui avait défendu d'avoir du feu et de la lumière dans la salle d'estaminet. Cette défense, naturellement, chassa les clients, comme le locataire le fait valoir dans sa

[1] Voir *Messager des Sciences historiques*, a° 1883, p. 365.

requête : « *hetgeen de ondergang van zyne herberg was.* » En considération de ce fait, il fut déchargé de l'obligation d'acquitter le montant de son bail.

—

Après 1830, une glacière fut installée dans le sous-sol du *Rabot*. Une autre partie du bâtiment servit de bureau pour les employés de l'octroi, chargés de surveiller les remparts.

—

Jusqu'à l'année 1860, le *Rabot* avait conservé sa forme primitive, telle qu'il avait été construit en 1489.

La création du nouveau quartier du *Rabot*, et l'élargissement du boulevard du Béguinage exigèrent, à tort ou à raison, d'apporter certaines modifications aux anciennes constructions. On restaura complètement le *Rabot ;* mais en même temps, pour élargir le pont, on enleva une partie de la façade, qu'on rebâtit un peu plus en arrière.

Voici comment s'explique à cet égard le rapport sur le budget de la ville de Gand de 1860 :

« La largeur actuelle du pont du *Rabot* est de » 2 m. 50 c. Cette dimension est devenue trop » restreinte à raison de la grande circulation qui » se fait chaque jour sur ce pont, par suite des » nombreuses usines qui ont été établies le long » du rempart de Plaisance. Le projet, proposé » par le Collège, a pour but de porter la largeur » du pont à 7 m. 50 cent. Cette reconstruction, » ainsi que la restauration du bâtiment du *Rabot* » nécessitera, d'après le devis qui sera soumis au » conseil, une dépense de 4422,50 francs. »

Le cours d'eau qui coulait derrière le *Rabot* fut comblé en 1872, quand on établit le chemin de fer de ceinture. Pendant l'exécution des travaux on mit à nu plusieurs dalles, de grande dimension, qui faisaient partie des fondements sur lesquels, en 1489, le *Rabot* avait été construit.

Depuis quelques années le *Rabot* n'est plus habité. Les derniers occupants furent un employé de l'octroi et sa femme, qui obtinrent l'autorisation d'y demeurer après la restauration de 1860, et qui y finirent paisiblement leurs jours vers l'année 1870.

II.

L'écluse du *Rabot* avait, comme nous avons vu, seule échappée à la pioche des démolisseurs ; encore ne fut-elle épargnée qu'en partie. On se plait à présumer qu'elle doit sa conservation partielle au respect qu'a dû inspirer un monument construit en souvenir d'un fait glorieux de l'histoire de la ville.

Si l'on examine les dessins de cette porte, conservés à la Bibliothèque de la ville de Gand, il est facile de constater que la construction primitive a été maintenue sans modifications sensibles durant trois siècles et que les transformation importantes datent de 1860.

Les plans des fortifications de Gand, dressés par le géomètre De Buck en 1590, et ceux du cadastre faits en 1835, accusent pour le *Rabot* des dispositions entièrement semblables. Dans ces différents

plans, l'écluse est représentée comme formée d'un bâtiment principal rectangulaire flanqué à ses deux angles, vers l'extérieur, de deux grosses tours rondes.

Le bâtiment principal se composait d'un soubassement et d'un rez-de-chaussée au dessus duquel on avait établi les combles.

Au soubassement était ménagée l'écluse proprement dite ; c'est une galerie maçonnée, couverte par une voûte en arc surbaissé. Dans chacun des pieds droits sont pratiquées deux rainures placées en regard l'une de l'autre (voir pl. I, fig. 2.) Les deux premières rainures servaient de guide à la herse, destinée à intercepter le passage des bateaux ; les deux autres maintenaient les madriers qui formaient le barrage.

Cette partie du *Rabot* date de l'origine de sa construction et a été conservée intacte jusqu'à nos jours.

Les plans du géomètre indiquent, pour le soubassement, deux autres pièces situées de chaque côté du pertuis. Il nous a été impossible d'en retrouver des traces.

Nous croyons que le rez-de-chaussée ne formait qu'une seule place. Elle servait probablement de magasin pour les madriers du barrage et les autres engins nécessaires à la manœuvre et à la défense de l'écluse. Il existe un espace creux dans l'épaisseur du mur de façade reliant les deux tours. Cet espace, occupant toute la largeur de l'écluse établie en dessous, est couvert d'une voûte en anse

de panier. (Voir planches I et III, fig. 3 et 2.) Cette voûte porte deux ferrures auxquelles on attachait les poulies destinées à la manœuvre de la herse.

Dans ce même mur, on voit encore les consoles en pierre, sur lesquelles s'appuyaient les poutres servant d'entraits aux deux fermes principales qui supportaient les toits.

Toute la place était éclairée par cinq fenêtres, ornées de meneaux placés en croisillon et pratiquées dans le mur de façade du côté de la ville. Ce mur a été entièrement démoli pour élargir le pont reliant les deux rives.

Pour reconstituer le plan de cette façade (voir planche IV, fig. 1, 2, 3), nous avons pris comme guide, d'une part, les deux consoles déjà signalées qui délimitaient la hauteur du rez-de-chaussée; d'autre part, les différentes indications fournies par les dessins conservés à la bibliothèque de l'Université.

Le mur de façade extérieur n'avait pas de fenêtres; il était percé de quatre meurtrières destinées à protéger l'écluse.

—

Les deux tours sont entièrement semblables; chacune se compose d'un soubassement, d'un rez-de-chaussée et d'un demi-étage surmonté d'une flèche.

Les places du souterrain et du rez-de-chaussée sont couvertes d'une voûte en calotte sphérique. Elles ne sont éclairées que par des meurtrières

très evasées dont nous donnons les dessins (pl. III, fig. 6, 7 et 8).

Dans l'une des tours, la voûte séparant le souterrain du rez-de-chaussée est démolie, et le tout forme une seule place qui sert actuellement de glacière.

C'est au demi-étage des tours que l'on a accumulé les moyens de défense ; un chemin de ronde longe tout le contour de la porte du côté des fossés et des remparts. Le mur extérieur de ce chemin de ronde est percé de trente cinq meurtrières et de vingt-huit lucarnes. Il est à supposer que ces lucarnes étaient autrefois munies de volets. Nous n'avons pas trouvé de trace de gonds.

Les faces qui les encadrent sont unies et ne portent aucune retraite pouvant servir d'appui à des volets. Il est probable que cet encadrement a été modifié par des restaurations.

Un mur sépare le chemin de ronde de la partie intérieure de chacune des tours. Ce mur porte toute la charpente de la flèche et forme une place intérieure circulaire qui n'est éclairée que par quelques petits orifices de forme rectangulaire. Une seule porte donnait accès à cette place. Devant cette porte est ménagé un espace vide dans l'épaisseur du mur.

A ce même espace, dans les deux tours, aboutissait aussi le chemin de ronde. Il en était séparé par une porte dont on voit encore les gonds scellés dans la maçonnerie.

Nous avons figuré à la planche I, fig. 4, l'emplacement du chemin de ronde et la place intérieure

au demi-étage des deux tours. Les portes y sont marquées par la lettre *a*.

Nous ne saurions indiquer avec certitude la destination primitive de l'espace vide que nous venons de signaler. (Voir planche I, fig. 3 et 4.) Il occupe toute la hauteur comprise entre le niveau du rez-de-chaussée et la corniche. La paroi du côté intérieur des tours nous paraît intacte et faite en matériaux de l'époque de la construction primitive. On y voit la trace de l'encadrement d'une porte donnant accès à la place du rez-de-chaussée de la tour. Cette porte est aujourd'hui murée. L'autre paroi est entièrement neuve et a été refaite en 1860.

Nous supposons, qu'à l'origine, cet espace renfermait l'escalier qui reliait le rez-de-chaussée du bâtiment principal avec les combles et le demi-étage des tours.

Cette disposition d'escaliers pratiqués dans l'épaisseur d'un mur n'était pas rare à l'époque de la construction du *Rabot*. Viollet-le-Duc en donne de nombreux exemples dans son dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^me^ au XVI^me^ siècle.

Cette hypothèse explique l'existence de la porte à l'extrémité du chemin de ronde auquel on ne pouvait arriver que par cet escalier. Il nous est impossible d'en déterminer la largeur primitive, puisque le mur extérieur de la tour a été refait en cet endroit. Cet escalier devait être peu large et il est probable que l'on s'est trouvé bien vite dans la nécessité de créer un moyen de communication

d'un accès plus facile, ce qui aura donné lieu à la construction des annexes établies des deux côtés du bâtiment principal et adossées à chacune des tours. C'est là que l'on a établi des escaliers plus spacieux. Les deux annexes ne nous paraissent pas avoir été construites dès l'origine. Elles sont néanmoins très anciennes et figurent déjà au plan du géomètre De Buck. Elles furent démolies en 1860. A cette époque, on fit disparaître le bâtiment principal dont on ne conserva que la façade extérieure comprise entre les deux tours. La nouvelle façade construite du côté de la ville occupe l'emplacement désigné par les lettres *a. b. b. b. b. 2.* (Fig. 1, planche I.)

—

Il est regrettable que l'on ait passé par toutes ces transformations pour aboutir à l'élargissement du pont existant, d'autant plus que quelques années plus tard on s'est vu dans la nécessité de construire un pont nouveau du côté extérieur, dont la grande largeur suffit amplement à toutes les exigences de la circulation.

L'édifice, tel qu'il existe actuellement, a été mesuré et dessiné avec le plus d'exactitude possible en 1882. Ces dessins figurent aux planches I, II et III qui accompagnent cette notice. Le lecteur qui voudra bien les consulter, y trouvera des renseignements aussi précis que ceux que nous pourrions lui donner par une description plus détaillée.

Prosper Claeys et J. Geerts.

LA NAISSANCE ET LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

JACQUELINE DE BAVIÈRE

—

SON MARIAGE AVEC JEAN, DUC DE TOURAINE

puis Dauphin de France.

La vie de Jacqueline de Bavière a été souvent racontée. De même que Marie Stuart, à laquelle on l'a comparée, notre héroïne a fourni au roman et au drame le sujet de scènes émouvantes et palpitantes d'intérêt. Des auteurs en ont parlé avantageusement, en retraçant les malheurs qui ont assailli cette noble victime de la politique égoïste du duc de Bourgogne; d'autres, faisant l'éloge de sa beauté, l'ont représentée comme une femme passionnée et inconstante.

De nos jours, des écrivains consciencieux ont cherché à rétablir, d'après des données authentiques, cette figure historique si digne d'intérêt.

Je viens ajouter aux matériaux qui ont été publiés, des extraits inédits de documents contemporains, en me bornant aujourd'hui à l'enfance de

Jacqueline et à son mariage avec Jean de France. Si ces extraits concernent particulièrement l'intérieur de la cour où ces princes furent élevés, ils n'en sont que plus curieux au point de vue des mœurs et usages, et ils offrent beaucoup d'intérêt sous le rapport des arts. Leur mérite consiste en ce qu'ils sont, par leur nature, dénués de tout artifice littéraire et qu'ils ont pour eux l'authenticité la plus sérieuse.

I

Le mardi 11 avril 1385, on célébrait à Cambrai [1] les mariages de Jean, comte de Nevers, héritier de Bourgogne, avec Marguerite de Bavière, et de Guillaume, frère de celle-ci, héritier des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, créé comte d'Ostrevant [2], avec Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean. Cette double alliance entre deux familles puissantes avait une portée politique que la suite des événements ne fit qu'accroître en faveur de la Maison de Bourgogne.

L'union de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, et de Marguerite de Bourgogne, semblait devoir rester stérile, lorsqu'on apprit, au commencement de l'année 1401, que le ciel allait enfin combler les vœux des deux époux.

[1] *Chroniques de Froissart,* édition de M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. X, pp. 314-315. — Meyer, *Ann. Flandr.,* l. XIV, f. 202, v°.

[2] Ce titre lui fut conféré le jour même de son mariage. (*Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. II, p. 372. — Publication in-4° de la Commission royale d'histoire.)

La comtesse d'Ostrevant choisit la ville du Quesnoy pour y faire ses couches. Elle habitait volontiers cette résidence, sans doute à cause de sa magnifique situation. Bâti par le comte Bauduin IV, le château du Quesnoy était séparé de la ville par un large et profond fossé; il avait été restauré et agrandi sous la comtesse Jeanne de Constantinople, vers 1236.

Le 2 mars 1401, la comtesse Marguerite quitta le Quesnoy pour aller en Zélande. On lit dans le compte d'Aymeri Vrediaul, receveur de Hainaut, pour l'année échue au 1er septembre 1401 [1] :

As paiges mondit seigneur (de Gommignies) fu délivret, au command medite dame (d'Ostrevant), le second jour de march, que adont se partit dou Caisnoit, pour aler en Zellande, xiii sols iiii deniers, et se fu adont donnet à sen command, as povrez qui estoient as portes dou Caisnoit, iiii sols. Sont . . . . . xvii s. iiii d.

A Fremin le Roughe, détailleur, demourant à Valenchiennes, pour xiiii alnes et demie de vremeil drap [2], accatet à lui pour couvrir et estoffer le litière madite dame, à xxviii s. l'ausne, sont xx liv. vi s.; *item*, ii alnes et ii quartiers de drap vremeil pris pour celi litière fonser, à xiiii s. l'ausne, sont . . . . . xxxviii s. vi d.

A Jaquemart dou Bray, pour sen solaire de aidier à mener le litière madame d'Ostrevant, dou Caisnoit en Sellande, en le première sepmaine de march darain passet, a estet payet . . . . . xxxvi s.

A i varlet appiellet Braibant, pour otel faire adont, a estet payet . . . . . xxiiii s.

[1] Archives départementales du Nord, à Lille.

[2] *Vremeil drap*, drap rouge.

Au retour de Madame d'Ostrevant, on s'occupa des préparatifs de sa gésine. Rien ne fut négligé pour donner à l'hôtel du Quesnoy le confort et le luxe que l'évènement attendu nécessitait. Les appartements de Madame furent garnis de riches tentures et de tapis. Un magnifique berceau y fut placé. Deux médecins, maître Albrecht (Albert) et maître Nicolas, donnaient leurs soins à la comtesse.

A Denis Payen, détailleur de draps, demourant à Mons, pour viii demi-draps vremals [1] et ii demy-draps vers [2] de le fachon de Tournay, contenant ensamble clxvii alnez, accatés par Clais Cromp [3] pour faire couvretoirs de lis et cambres, pour le gésine madame d'Ostrevant : cousta cascune alne, l'une par l'autre, xiiii s.; montent à ce pris : cxvi lib. xviii s.

A Lotart le Roy, dou Caisnoit, pour vii alnez et ii quartiers de blancq drap que Willamez de Gheldrez prist à lui, au command madame d'Ostrevant, pour se gésine, accatet xx s. l'asne ; sont : vii lib. xv s.

A Maigne Raghette, demorant à Valenchiennes, pour iii kuetils de iii aulnes et demie de loncq cascun et i kevech à li accatés pour faire i grant lit à parer, pour le gésine madame, constèrent au pris de iii escus iii quarts cascun ; montent, parmy iiii sols donnés à le maisnie ledite Maigne, xi escus i quart et iiii s., qui vallent à xxiiii s. le pièche. . xiiii lib. xiiii s. t.

A Colart Midaine, pour sen solaire de faire et mettre lesdis iii cuetis à i, et faire ent ledit lit à parer et celi cuetich porter au Caisnoit et là-endroit emplir de plumez, a estet payet, parmy ses journées . . . . . xxiiii s.

[1] *Vremals*, rouges.
[2] Verts.
[3] « Cambrelent monseigneur. »

Pour cxvi livres de plumes nœfves que li recheveres envoya accater, en le première sepmaine de may, en pluiseurs villes entours Saint-Ghillain et Condet, pour emplir les orilliés et keues, pour le gésine medame : coustèrent, au fuer de xxviii d. le livre, l'une par l'autre, sont xiii lib. x. s. viii d.; pour lesdites plumes mener des villes ù accatéez furent, à Valenchiennes, vi s., et pour les frais des ii varlés Colart Midaine, en allant quérir et accater lesdites plumes par iii jours, a estet payet, parmy leur journées et solaire, xlvi s. viii d. Montent ces parties. . .
xvi lib. iii s. iiii d.

Pour ii^{c}xxviii livres de nœfve plume, parmi xv livres d'oue, accatées par Willame de Hostaple et Colart Midaine de Valenchiennez, le xvii^{e} jour doudit mois, ès villes de Saint-Ghillain, de Hornut, de Thullin et autres là-entours ; coustèrent, pour otel faire que dit est dessus, au pris de ii s. vi deniers le livre, sont xxviii lib. x s., pour lesdites plumes mener desdites villes au Caisnoit, xvi s., pour les frais lesdis Willame et Colart et leur chevals en ycelle plume quérir et accater, xxxii s., pour le leuwier dou cheval que lidis Colars chevaucha, viii s., et pour le solaire dudit Colart, de ii journées qu'il fu avœcq ledit Willame, xii s. Montent ces parties . . . . . xxxi lib. xviii s.

Au devant nommet Colart Midaine, pour keudre xviii kuetils de coussins, et ychiauls emplir de plumes, fu marcandet par Butor en. . . . . xvi s.

A Hanin le Roy, pour i nœf bierch [1] accatet à lui, le xxii^{e} jour de juing, par Yzabiel, femme de cambre madame, cousta . . . . . l s. iiii d.

A Janiot Quairet et iii aultres ses compagnons, pelletiers de Mons, fu délivret le xxvi^{e} jour d'avril, pour faire leur frais allant au Caisnoit pour là-endroit ouvrer de leur

[1] *Bierch,* berceau.

mestier as couvretoirs de laitiches de menut vair pour le gésine medame. . . . . xxxii s.

A Jehan Hieket, drapier, pour xxi alne de cler vert drap de Brouxelle, qu'on li envoya accater en celle ville pour madame d'Ostrevant et à sen command, le dimenche après le Sacre darain passet[1], cousta une couronne et demie de Franche li alne, sont xxxi couronnes et demie. Et pour les frais doudit Jehan, en allant accater ledit drap, parmy les drois de le halle de Brouxelle et le leuwier d'un cheval, par iiii jours, alant et revenant, une couronne et demie, sont xxxiii couronnes de Franche, qui valent . . . lv lib.

A Jehan Cambrelent, le fil, merchier, pour vii alnez de fustane pris pour Willame, fil bastart mons^gr, faire i pourpoint.... et pour iiii fustanes entires prises par ii fois par Butor, fourier mons^gr, en le tierche sepmaine de may, pour couvrir grans orilliés et estoffer autres coses nécessaires pour le gésine medame, coustèrent lxxviii s. li pièche, montent . . . . . xvii lib. iii s. vii d.

A le vesve Gille de le Porte, dou Caisnoit, pour pluiseurs parties de draps que, ou command madame d'Ostrevant, Willames de Gheldrez a pris à li, si comme iiii alnes de drap vremel, pour Hanin le Sot faire une cotte, à xiii s. l'asne, l s.; pour ix alnes de blanket pour celi cotte fourer et faire i blanket pour ledit sot, à ix s. l'asne, iiii lib. xii den.; pour iii alnes de noir drap et vremeil, pour faire cauches pour l'Ardenois de Donstiévène et Jehan de Fantignies, à xxii s. l'asne, lxvi s.; pour xv alnes et demie de fustane dont on fist pourpoins pour les dessusdis Ardenois et Jehan de Fantignies, à iiii s. iii d. l'ausne, lxv s. ix d., et pour vi alnes et demie de brunette pour demisièle Margerite de le Sauch, à xxxiii s. iiii d. l'asne, x lib. xvi s. viii d. Sont en somme de ces parties . . . . . xxiii lib. xix s. vii d.

[1] 5 juin 1401.

A Jehan Thiery, drapier, pour viii alnes de drap gris pris par Clais Cromp. pour mons^gr faire une huppelande de le confrairie saint Jorge de Mons, à le procession l'an iiii^c i, à xxviii s. l'asne, sont xi lib. iiii s. *Item,* pour alne et demie de blancq drap qu'il délivra à Coppin le Cambrelencq, pour fourer mouffles pour mondit signeur, xxi s., etc.

Pour v alnes et demie de gris drap à x s. l'asne et iii alnes et demie de blanket à viii s. l'ausne, accatet à Lottart le Roy, dou Caisnoit, et délivret à Colenare qui aide à warder les kiens mons^gr et madame au Caisnoit, avœcq Jake le Pottier, pour lui faire une cotte et i cappron, et une paire de cauches; montent, parmy xii s. payés pour le fachon de ces coses, iiii lib. xv s.

A Jehan le Ducq, Nicaise Haillebo et leur compagnons, pour v draps virelés copeis, accatés à yauls à Maubuege, au commant Madame d'Ostrevant, pour faire tapis à parer cambres pour le gésine Madame, coustèrent au pris de v frans le pièce, sont xxvii frans et demy, qui valent à tournois, comptet ix frans pour viii couronnes, xxiiii couronnes et xii doubles blans, qui payés furent par le prévost de Maubuege, au pris de xxxiiii s. le pièche, sont xli lib. x s. *Item,* pour véyr et quérir cesdis draps, ii s. viii d., à Jehan Ogerin, pour cesdis draps taindre en vert, payet vi lib. ii s. viii d., et pour cesdis draps tondre et apparillier, payet à Pierre Bidault, xl s. Monte li coustenge desdis draps. . . . . xlix lib. xv s. iiii d.

Somme toute pour draps, toilles, fustanez et pelletries accatés comme dit est dessus. . mil vii^cx lib. xiii s. ii d. t.

A Willame, fil bastart mons^gr, fu délivret, le xxiiii^e jour dou mois de may, pour ce que nouvellement estoit venus de Mons demourer en l'ostel au Caisnoit, xxi s. iiii d., et pour i coutiel aclari délivret adont à lui, vi s. Sont xxvii s. iiii d. t.

A maistre Albresq, médechin mons^gr, délivret, le vii jour

de jullé, pour payer aucunes médechines que accatées avoit pour madame, xxi poissans, vallent . . . . . xxviii s.

A Ernoul de le Bassée, demourant à Valenchiennes, pour pluiseurs et grant plentet de médechine et autres coses touchans l'apotikairie, que maistres Nicolas et maistres Albresq, médechins, ont faite et envoyet querre à pluiseurs fois, jusquez au viii^e^ jour dou mois de jullé darrain passet, tant pour mondit signeur et madame comme pour pluiseurs des gens de leur hostels; monte li somme, comme lidit maistre le chertefyèrent au receveur. . . xxxvi lib. xv s.

A Ghuiot dou Pont de Pierre, apoticquaire, demorant à Valenchiennes, pour pluiseurs parties de médechines touchant l'apotikairie, qu'il a faites et livrées par pluiseurs fois, ou terme de ce compte, au commant maistre Albrecsq, médechin mons^gr^, tant pour mondit signeur et madame comme pour pluiseurs des varlés et serviteurs del hostel mondit signeur, dont li somme en argent monte, si qu'il appert par un brievet en pappier que ledit Ghuiot en délivra au recheveur, mis par-deviers le court: xlvi lib. xvii s. viii d.

A Rollant l'orbateur, demorant à Valenchiennes, fu marcandet par Madame de Gommignies et Clais Cromp, de dorer bien et souffissamment de fin or i bierch [1] et faire à yceli angelos dorés et autres pluiseurs pointures, qui devisées lui fu par ledite dame et ledit Clais, dont il eut, qui payet li furent, au command madame d'Ostrevant, xvi grans escus en or; coustèrent au pris de xxxvii sols le pièce . . . . . xxix lib. xii s. t.

A Jehan Cabarret, demorant à Valenchiennes, pour ii kuetils, ii kevels, et pour iii grans orilliés plains de plumes, accatés à lui par Butor le fourier, le xi^e^ jour dou mois de jullé, et adont envoyet oudit hostel au Caisnoit: coustèrent viii escus et demy de Haynnau, qui vallent à xxiiii s. le pièche . . . . . x lib. iiii s. t.

[1] *Bierch*, berceau.

Pour une cuette-pointe accatée à Valenchiennes, ou mois de juing darain, laquelle a estet envoiie en l'ostel mondit signeur au Caisnoit, cousta iiii escus de Haynnau, valent iiii lib. xvi s.

A Mathiu Cornart, de Mons, pour une cuette-pointe accatée à lui en cedit mois et envoiie oudit hostel, cousta vii escus et demy, vallent. . . . . ix lib.

Pour iiii petis bachins d'arrain, accatés le xii[e] jour de jullé, et envoyés oudit hostel, à Malapert de Sivry, coustèrent. . . . . xviii s.

Pour iii[c] aniauls de gourdines, accatés à Valenchiennes et délivrés à Clais Cromp, à i d. le pièche, sont xxv s.; *item,* pour CL alnes de ruban de fil à border le chiel de une cambre et les tapils, et pour CL alnes de cordes de cavène pour celui tendre, pesant ces parties xii livres, à xii d. le livre, parmy le fachon; sont en somme . . viii lib. xv s.

A Ernoul Bresin, ouvrier de haute-liche, demorant à Valenchiennes, pour pluiseurs parties d'ouvrages de sen mestier qu'il a fait et livret, ou terme de ce compte, pour parer cambres pour le gésine madame d'Ostrevant, sicomme: pour V grans draps de paroit ouvrés et semés de courbettes et reviersées, tenant cascun vii alnes de loncq et v alnes de leit, sont clxv alnes; *item,* i couvretoir ouvret tenant v alnes et demie de let et vi alnes et demie de loncq, sont xxxvi alnes; *item,* i drap de coucque ouvret, tenant iiii alnes de let et v alnes de loncq, sont xx alnes; *item,* ii draps de banket ouvrés, l'un tenant ii alnes de leit et vii alnes de loncq, et l'autre tenant une alne et demie de let et viii alnes de loncq, sont xxviii alnes, et pour xxiiii fuelles de coussins tenant cascun une alne, sont xxiiii alnes; c'est en somme de ces parties ii[c]iiii[xx]iii alnes, qui montent au pris de xviii s. t. cascune alne, ensi que marchandet en fu par le receveur des mortemains et aucuns autres dou conseil mondit signeur, en furent par yauls

lidit ouvrage deviset et rechus par Clais Cromp, sen cambrelent, sont au fuer dessusdit . . . . ccliiii lib. xiiii s.

Madame d'Ostrevant mit au monde une fille qui fut baptisée le 16 juillet 1401, et reçut le nom de *Jacque* ou Jacqueline [1]. C'est ce que fait voir la suite de nos extraits du compte cité plus haut.

A Ghuiot dou Pont de Pierre, espesier, demourant à Valenchiennes, pour pluiseurs parties d'espeses prises à lui à pluiseurs fois, despuis le premier jour dou mois de septembre l'an iiii^{c} [2] jusques au xxiii^{e} jour dou mois de jullé ensuivant l'an iiii^{c}i, pour le provision doudit hostel [3] et ossi pour le batisement de no demiselle de Haynnau, c'est assavoir : pour xliiii lib. de gengembre de Mech, accatet xiiii s. le livre l'une par l'autre, sont xxx lib. xvi s. tournois; *item,* xliiii lib. de canielle à xvi s. le livre, sont xxxv lib. iiii s. tournois; *item,* lv lib. et demie de poivre rout à x s. le livre, sont xxvii lib. xv s.: *item,* xii lib. demie de grains de paradis à xxx s. le livre, sont xviii lib. xv s.; *item,* v lib. et i quartron de claus de giroffre à xxxii s. le livre, sont viii lib. viii s.; *item,* xvi lib. iii quartrons de saffran à ix lib. x s. le livre, sont clix lib. ii s. i d.; *item,* iiii livres et i quartron de nois mouscadez à xxiiii s. le livre, sont ciiii s. C'est en somme de ces parties, qui envoiies ont estet oudit hostel dou Caisnoit : ii^{c}iiii^{xx}v lib. iiii s. vi d.

A Jehan de Gochillies, potier d'estain, demourant à Valenchiennez, pour leuwier et emprunt de xii douzainez de grans plas d'estain, vii dousaines de petis plas et xxvi escuellez d'estain batut, pesans au pois de Valenchiennes cclviii liv., envoyés au Caisnoit le xvi^{e} jour dou

[1] *Jacque* ou *Jake* était le féminin de Jacques.

[2] 1400.

[3] L'hôtel du Quesnoy.

mois de jullé [1], pour servir en l'ostel mondit signeur, au batisement de no demiselle de Haynnau; monte li leuwiers doudit estain au fuer de vii d. le livre, vii lib. x s. vi d., et pour le leuwier de xx pos d'estain qui pesèrent audit pois cxvi livres, pour otel faire, à iiii d. le livre, sont xxxviii s. viii d.; à lui fu adont accatet pour l'ostel mondit signeur, qui mis furent en le cuisine d'icelui, ii dousainez de grans plas, v dousaines de petis plas et ii dousainez d'escueillez d'estain batut, qui pesèrent audit pois de Valenchiennes ii^{c}xx livres, constèrent au pris de iii s. iiii d. le livre, sont xxxvi lib. xiii s. iii d., et pour toute celle vaisselle menet au Caisnoit, avœcq payelles et autres coses qui empruntéez y furent pour celi cause, fu payet, parmy le solaire d'un varlet qui les conduisi, xxiiii s. C'est en somme de ces parties. . . . . xlvii lib. vi s. vi d.

La naissance de Mademoiselle de Hainaut fut officiellement annoncée à la ville de Mons. L'heureux évènement y fut joyeusement fêté et le conseil communal accorda une aide au comte d'Ostrevant. Voici, en effet, ce que nous apprend le compte du massard [2] :

Donnet à i messager de mons^{gr} d'Ostrevant, liquels aporta lettres à le ville des joyeuses nouvelles que madame d'Ostrevant estoit, par le plaisir de Dieu, délivrée d'une fille . . . . . vii lib. xvii s. vi d.

A mons^{gr} le conte d'Ostrevant, en ayde des frais que eut avoit el ocquison dou baptisement de no demisel de Haynnau, se fille, ensi que par sen consel requeste en fu faite . . . . . xvii^{c}xxxiii lib. vi s. viii d.

[1] 16 juillet 1401.

[2] Compte de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, massard de la ville de Mons, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401.

II

Mademoiselle de Hainaut fut confiée aux soins de plusieurs demoiselles de la cour de la comtesse d'Ostrevant et à une nourrice, qui avait une fille à laquelle nous lui voyons donner, en 1418, une dot assez respectable pour l'époque. « Pour les » agréables services que nous a faiz et que nous » espérons que encores nous face en temps à venir, » nostre bien amée serviteresse Agnescon Poulette, » et pour l'affection que nous avons et voulons » avoir à elle à cause de ce que de nostre enfance » et jonesse, fusmes nourie du lait de sa mère, » laquelle chose nous doit induire et mouvoir en » son prouffit et avancement, nous, de nostre » propre mouvement et certaine science, et aussi » par l'accord et consentement de nostre très » chère dame et mère, la duchesse, lui avons » donné et donnons la somme de sissante-quinze » livres tournois, monnoie coursaule en nostredit » pays de Haynnau, de rente chacun an, esquéans » le premier jour d'avril, tous les cours des vies » d'elle ledite Agnechon et de Piérart Willesme, » qui ont intention de procéder et venir ensamble » en mariage. » Ainsi s'exprime Jacqueline, dans ses lettres patentes du 5 mars 1418 [1].

Le compte du receveur de Hainaut, pour l'année finie le 1er septembre 1402, contient des articles de dépenses qui concernent Mademoiselle de

[1] 1417, v. st. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VII.

Hainaut. Ce document nous apprend d'abord que la comtesse d'Ostrevant, abandonnant le Quesnoy à cause de l'épidémie qui y sévissait, vint tenir son hôtel à Mons au mois d'octobre 1401. Le 18 de ce mois, elle assista avec sa cour à un banquet que lui offrit le conseil de cette ville, ainsi que le rapporte l'article de dépense qui va suivre du compte du massard [1].

Pour i disner que li ville donna à sa très redoubtée dame madame d'Ostrevant et à pluiseurs signeurs chevaliers et escuyers, dames et demiselles en se compagnie, le mardy xviii^e^ jour d'octembre, en le maison de le pais, montèrent li frait en toute somme . . . . . ciiii lib. xii s. ix d.

Passons aux extraits du compte de la recette générale de Hainaut :

A Loys le Sellier, pour pluiseurs parties d'ouvrages de sellerie qu'il livra ou terme que maditte dame tint sen hostel à Mons, environ le Toussaint l'an iiii^c^ i, premiers, pour x nueves brides dorées, délivrées à Gille, pallefrenier madame, coustèrent x escus : *item*, pour une nueve selle, estoffée, délivrée à Copin Miauwe, messager madame, qui devoit chevaucher hors, iiii escus; *item*, pour une otelle selle, délivrée à le trompette mons^gr^, iiii escus; *item*, pour ii noefves sielles, estoffées, prises en ce terme par Butor le fourier, viii escus, et pour i sacq estoffé de bahut et de corroies, délivret à Piètre le Cambrelent, cousta ix escus. Sont en somme xxxv petis escus de Haynnau, qui valent, comptet le grant escut pour xxxii s. iiii d. xxxvii lib. xiiii s. v d.

A lui, pour ii noefves selles de litière, estoffées et clauwécs

[1] Compte précité, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401.

de claus dorés, délivret à Robiert le careton madame, pour les chevals qui portent le litière no demiselle de Haynnau, coustèrent x escus, qui valent au pris susdit. x lib. xv s. vi d.

Fol. 51.

A Jehan Wauket, de Mons, pour ii^{c}xlv livres de chire de Pulanne[1], à lui accatet pour l'ostel madite dame à Mons, ou mois d'octembre darain passet, que adont y vint tenir son hostel pour le doubte dou mortoire[2] qui estoit au Caisnoit, au pris de iiii s. iiii d. le livre, sont . . . liii lib. xx s. t.

Fol. 37.

Voici quelques autres détails sur l'entourage de la noble enfant :

A Jehan Morianl, pelletier, demorant à Valenchiennes, pour aucunes parties de pelleterie à lui accatées, au command madame d'Ostrevant, par Clais Cromp, environ xv jours devant le Noël l'an iiii^{c}i.....; *item,* pour xv pennez de gris à viii tires tenant ensamble, ii^{m}ii^{c}l dos, adont accattées au commant medite dame, données à le demiselle de Cantaing, à demiselle Lisebeth de Wouzuick, à le femme Helmicq, à medame le Couvée et à le demiselle de France, qui fu daleis nodemiselle de Haynnau, à xxxvii frans le millier, sont iiii^{xx}iii frans i quart : *item,* pour ii otelles pennez adont délivrées, dou command medite dame, à le nouriche noditte demiselle, etc.

A Jehan Moriel, pelletier, demourant à Valenchiennes, pour ii plichons de gris à viii tires, tenant iii^{c}dos, par ledit Clais (Cromp) accatet pour le nouriche nodemiselle de Haynnau, à iii frans le cent, sont : xii frans.

A Fastret le pelletier, pour i^{c}-demi de dos de gris à lui

[1] Pologne.

[2] *Mortoire,* mortalité.

accateis, dou command madite dame, et adont délivrés à le nouriche nodite demiselle, à iii frans le cent, vi frans, et pour une fourure de connins adont accatée pour ledite nouriche, iiii frans, sont : x frans, qui montent. xii lib. xiii s. iiii d.

Fol. 33 v°.

A Jehan Losedune, pour une alne de brunette à lui prise par Willaume de Ghelres, pour couvrir une keyère à poyche pour no demisielle de Haynnau. . . . . xvi s.

Fol. 34.

La comtesse d'Ostrevant se trouvait à Mons, le jour de la procession de cette ville (21 mai 1402).

Pour xlvii livres et demie de chire de Pullanne, accaté à Robert Crohin, cangeur, et délivrée à Hellin de le Warde de reube, à le pourcession de Mons, que madame et ses hostels y furent, au foer de iiii s. iii d. le livre, sont : x lib. xx ii s.

Fol. 37 v°.

A Segart, le gorelier, pour une besache de cuir de cherf qu'il fist pour porter vaissielle d'argent qui délivrées furent à Piètre dou Gart, à le pourcession à Mons, xxiiii s., et pour unes bouges qu'il délivra adont à 1 des cambrelens madame, pour porter claus et havés de gordines . . . . . xxx s.

Fol. 51.

A la fin de juillet, la comtesse alla séjourner à Beaumont, où fut menée Mademoiselle de Hainaut.

Pour 1 cent de chire au pois de Valenchiennes, accatet à Ghuiot dou Pont de pière, le xxvi^e^ jour de juingnet, et adont envoyet al ostel mons^gr^ à Biaumont, pour madame d'Ostrevant, qui y tenoit sen hostel, cousta xv couronnes de France, qui valent . . . . . xxi lib. vii s. vi d.

Fol. 37 v°.

A lui, Jehan Moriaul, pour vi^c ventres de menut vair à lui pris et accatés en le daraine sepmaine de jullé, pour faire i couvretoir pour nodemiselle de Haynnau, quant on le mena avœcq madame à Biaumont, à iii frans le cent, sont : xviii frans, qui valent à couronnes dou roy, xvi couronnes dou roy, sont . . . . . xxii l. xvi s.

Fol. 33 v°.

En décembre, la jeune princesse était confiée à la dame de la Markette.

A Denis Payen, pour viii alnes de camelin de Moustier-Villers pris et accatet à lui, le v^e jour de décembre, par Clais Crump et ou command madame d'Ostrevant, délivret à le dame de le Markette, qui warde no demiselle de Haynnau, au pris de xxviii s. vi d. l'alne; *item*, pour xv alnes de gris drap pris adont par ledit Clais, pour Henri de Wassenaire et le fil ledite dame de le Markette faire huppelandes, capprons et pugnes, à xiiii s. l'ausne, et pour xii alnes de blancq drap pris adont, pour fourer cesdites hupellandes, à vii s. vi d. l'ausne. Montent ces parties en somme . . . . . xxvi lib. viii s.

A Nicaise Bourdon, pelletier, demorant à Mons, . . . pour iii pennes de fin gris pour nodemiselle de Haynnau, etc.

(Extraits du compte d'Aimeri Vrediaul, receveur de Hainaut, du 1^er septembre au 7 décembre 1402.)

A partir de 1403, les comptes font plus rarement mention de Jacqueline. Le 28 septembre de cette année, la cour du comte d'Ostrevant transféra sa résidence à Beaumont; elle retourna au Quesnoy vers la Toussaint. Voici ce qu'on trouve dans le compte de Robert Crohin, receveur de Hainaut, pour 1403-1404, fol. 76 :

Pour les frais de viii chevaux à ii kars de S^t^-Ghillain [1], liquel amenèrent dou Quesnoit à Biaumont les coffres de le boutillerie et les napes de le paneterie, le venredi devant le Saint-Remy [2]. . . . . xxxvi s. t.

Pour les frais de iiii chevaux à i car de Bouloingne, liquel amena, en le première sepmaine que li cours vint à Biaumont, escuyelles de bos . . . . . xviii s.

Pour les frais de vi chevaux à i car qui amena de Mons à Biaumont blet que accatet on y avoit . . . . . ix s.

Pour les frais de viii chevaux à ii cars, liquel amenèrent dou Quesnoit à Biaumont napes, linchuels et autres coses. xii s.

Pour les frais de iiii chevaux, liquel amenèrent dou Quesnoit à Biaumont malles, coffres et le cambre madame et aucunes femmes de chambre à madame sus. . . xii s.

Pour les frais de iiii chevaux au kar de le court de Hottin, liquel amenèrent pisson à Biaumont . . . . . xii s.

Pour les frais de xii chevaux à iii kars, l'un de le court de Bonmaire, l'autre de le court de Watin et le tierch de le court de Biaudignies, liquel amenèrent malles et coffres dou Quesnoit à Biaumont . . . . . xxxvi s.

Pour les frais de xxxvi chevaux à ix cars, liquel vinrent à Biaumont le samedi prochain devant le jour de Toussaint [3], pour remener pluiseurs coses del hostel au Quesnoit, pour ce que li cours se devoit partir, et demorèrent li cars à xx chevaux jusques au lundi apriès-disner, c'est par ii jours, qui montent, à xxxvi s. pour cascun car à iiii chevaux le jour, ix liv., et li autres iiii kars à xvi chevaux, demorèrent oudit lieu de Biaumont jusques au mardi ensuiwant, c'est par iii jours, à xviii s. le jour pour cascun car, montent x liv. xvi s. En somme . . . . . xix lib. xvi s.

[1] L'abbaye de Saint-Ghislain.
[2] 28 septembre 1403.
[3] 27 octobre 1403.

Pour les frais de xxxvi chevaux à ix cars qui amenèrent tiele à Biaumont et en remenèrent des coses del hostel, pour i jour entir, au foer de xviii s. le jour, pour cascun car, monte, parmy v s. pour les frais de Mahieu Piersiau et dou fil Pisson qui les conduisirent . . . viii lib. vii s.

Le même document, folio 26, mentionne la chambre de Mademoiselle de Hainaut à l'hôtel de Naast, à Mons :

A Jehan le Verier, pour pluiseurs parties d'ouvrages de sen mestier faites as verières doudit hostel de Naste : premiers, pour les verières de le cambre nodemiselle de Haynnau, les verières de le salle et les verières de le cambre devant le capielle remettre à point et remettre y pluiseurs pièces, xlii s.

III

La fin de l'année 1404 fut marquée par la mort du duc Albert de Bavière (12 décembre). Avant d'avoir pu prendre possession des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, le comte d'Ostrevant, devenu le duc Guillaume, quatrième du nom en Hainaut, se vit obligé de lever une armée pour résister aux entreprises du sire d'Arckel [1]. A peine eut-il repris les forteresses d'Hagestein et d'Everstein, que d'autres évènements vinrent compliquer la situation. Son beau-frère, le duc de Bourgogne, le fit intervenir dans

[1] Voy. *La Guerre de Hollande de 1401 à 1412*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. XII.

les affaires de France, et il en résulta une alliance négociée par le duc Jean.

Le 22 juin 1406, fut arrêté à Compiègne le mariage de Jean de France, duc de Touraine, second fils du roi Charles VI, avec Jacqueline de Bavière, comtesse d'Ostrevant [1]. Le duc de Touraine était âgé de neuf ans et Jacqueline n'en avait que cinq.

Le même jour, Isabelle de France, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, fut unie à Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans.

« Ce que le passé avait eu de douleurs et de » périlleuses aventures pour l'une des fiancées, — dit un historien, — » l'autre (Jacqueline) devait » le retrouver dans l'avenir [2]. »

Cette double union fut suivie de fêtes brillantes dans lesquelles les princes, et en particulier les ducs de Bourgogne et d'Orléans, étalèrent un luxe inouï [3].

La duchesse Marguerite ne tarda pas à revenir en Hainaut avec le duc et la duchesse de Touraine. Le 8 juillet, une députation de la ville de Mons se rendit au Quesnoy [4], pour les saluer et leur souhaiter la bienvenue.

[1] Les conditions de mariage furent exprimées dans des lettres du roi, données à Paris le 9 juillet suivant. — Voy. notre *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, pp. 268-273.

[2] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, 3e éd., t. III, p. 61.

[3] De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, édit. de Gachard, t. I, p. 219. — Le duc Guillaume n'assista pas à ces fêtes.

[4] Vinchant, d'après divers chroniqueurs, dit qu'après les fêtes de Compiègne, la duchesse Marguerite, comtesse de Hainaut, retourna à Valenciennes avec sa fille et son « futur gendre, » et il ajoute que

Le jœdi viii jullet, se partirent de Mons Rasses de Gibiecque, Jacquemars de Biaumont, esquievin, Ghillains de Veson, Grars de Marchiennes, Gobiers Ioye, massars, et Jehans Deslers, clers, comme dou consel, atout leur varlés à xiii chevauls, et s'en allèrent celui jour au giste au Kesnoit, pour saluer no très redoubtée dame madame la ducesse, adont revenue de Compiègne, et pour ossi saluer et bienveigner monseigneur et madame de Touraine et à euls présenter service et faire honneur et révérensce. xv lib. vi s.

(*Compte du massard de Mons, pour l'année échue à la Toussaint 1406.*)

Le 14 décembre, une députation retourna au Quesnoy pour s'informer de la santé de Madame de Touraine.

Le mardi xiiii décembre, se partirent de Mons Iakemars de Biaumont, Jehans de le Loge, esquievin, et Jehans Deslers, clers, atout leur varlés à vii chevaus, et, par l'ordenance dou consel, s'en allèrent par-deviers no très redoubtée dame madame la ducesse au Kesnoit, sour ce que liditte ville de Mons avoit par aucuns entendu que no très honnourée dame madame de Touraine estoit adont petitement disposée de le santet, et fu pour maditte dame la ducesse de ce complaindre et savoir de le santet de maditte dame de Touraine, qu'ils trouvèrent assés en bon point. vi lib. xii s. vi d.

Donnet fu adont de courtoisie par les dessusdis à le cambre de maditte dame de Touraine. . . . iiii lib. x s.

(*Même compte du massard de Mons.*)

les bourgeois de Valenciennes et de Mons les reçurent « avec toute sorte de joye et triomphe. » Les extraits que nous publions font voir que ce fut au Quesnoy que la ville de Mons fit présenter ses hommages à la duchesse et aux jeunes époux.

Tandis que les troubles du pays de Liége mettaient le Hainaut dans une pénible situation [1], et que le duc Guillaume se trouvait retenu en Hollande [2], la cour du Quesnoy menait une existence fort paisible. Le duc et la duchesse de Touraine y étaient traités comme des enfants royaux; ils se voyaient souvent en la compagnie de la duchesse Marguerite, et s'adonnaient fréquemment à des œuvres pieuses. Un chapelain et un maître d'école étaient attachés à leurs personnes. Les comptes de la recette générale de Hainaut et ceux de la ville de Mons renferment les souvenirs que voici :

A Guion dou Pont-de-Pière, pour ii ponniers de mirre et de enchens que on lui fist faire pour mons^gr de Touraine offrir le jour des Roys . . . . . xii s.

Pour une livre de virgène chire accatée à Valenchiennes et portée au Quesnoit pour faire i chiron dont mons^gr de Touraine offri le jour de le Candeler, cousta . . . viii s.

Pour ii grans candelers de laiton accattet à Baudart Cachet, de Valenchiennes, le premier jour de march, et adont portet au Quesnoit pour siervir al autel ù on dist messe devant madame de Touraine, coustèrent ii couronnes et demie dou roy, valent à xxx s. le pièce . . . . lxxv s.

Au caplain mons^gr de Touraine a estet par le receveur délivret à ii fois, ou tierme de ce compte, au commant mons^gr, pour les offrandes mondit seigneur, viii couronnes de France à xxx s. le pièce, montent . . . . . xii lib.

(*Compte de la recette générale de Hainaut, du 28 septembre 1406 au 20 avril 1407, fol. 16 v°, 25 v°, 26.*)

[1] *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois,* dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 4^e série, t. IV.

[2] *La Guerre de Hollande,* p. 12.

A i messagier qui, le xviii aoust, apporta lettres de par madame la ducesse et par mons^gr^ de Touraine, adrechans à le ville de Mons, de prière pour yestre à le nouvelle messe que maistre Albrech, maistre d'escolle audit mons^gr^ de Touraine, dire devoit en le ville dou Kesnoit, le dimence enssuivant xxi^e^ jour oudit mois. . . . . xxii s. vi d.

A Ansiaul Catel, orfévre, pour i godet d'argent à couvercle, pesant i marcq et viii estrelins, à lui accattet, liquels fu ou nom et par le ville de Mons présentez à ledite nouvelle messe, cousta parmy le fachon. . . . . xi l. xix s. vi d.

L'article qui va suivre est significatif. On y voit que la ville de Mons adresse au chancelier de France, au prévôt royal et au prévôt des marchands de Paris, des lettres sous le sceau du duc de Touraine, pour obtenir du salpêtre dont elle avait grand besoin pour se mettre en mesure de résister aux invasions des Liégeois :

A Jehan Hermant, clercq, secrétaire à mons^gr^ de Touraine, pour escripre, en le ville de Mons, iii lettres closes sur le scel doudit mons^gr^ de Touraine, l'une adrechant à mons^gr^ le chancelier, le seconde au prévost de Paris et l'aultre au prévost des marchans, pour avoir de le salle-pêtre à Paris . . . . . xxv s.

(*Compte du massard de Mons, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407.*)

A messire Gérart le Maire, caplain de le capielle del hostel mons^gr^ au Quesnoit, pour les offrandes madame la ducesse despuis le jour Saint Christoffle [1] jusques au mierquedi xxii^e^ jour de novembre enssuiwant, sont vi^xx^iii jours,

[1] 25 juillet.

à i desnet le jour, sont ix lib. iiii s. vi d. *Item,* pour les offrandes mons^gr^ de Touraine, despuis le jour S^t^-Leurent [1] jusques au devantdit xxiii^e^ jour de novembre enssuiwant, sont cvi jours, à ii doubles blans le jour, sont comptet xxvii doubles blans pour xxx s., xi lib. xv s. *Item,* pour l'offrande de madame le jour qu'on fist pourcession pour mons^gr^, par iii jours, iiii s. vi d. *Item,* pour l'offrande madame, le jour de Toussains, xxx s. *Item,* pour l'offrande mons^gr^ et madame de Touraine, ce jour, xl s. *Item,* pour otel de madame la ducesse et madame de Touraine, le jour des âmes et le jour saint Martin [2], xi s., et pour les offrandes des dames et demisielles del ostel le jour Nostre-Dame en my-aoust, le jour Nostre-Dame en septembre et le jour de Toussains, à cascun de ces jours x desnés, sont xlv s. C'est en somme de ces parties . . . xxvii lib. v s.

(*Compte de la recette générale de Hainaut, du 1^er^ septembre 1407 au 1^er^ septembre 1408, fol. 54 v^o^.*)

Le même document donne le détail des dépenses faites pour l'approvisionnement de l'hôtel du Quesnoy. Nous y remarquons que le total du chapitre des épiceries (*espesses*) achetées à Anvers, à Bruges, à Mons et à Valenciennes [3], s'élève pour cette année à 605 livres 21 deniers tournois. Le chapitre des médicaments fournis à l'hôtel donne

[1] 10 août.

[2] 11 novembre.

[3] Voici le relevé des épices mentionnées dans le compte : « Amandes longues et courtes, amidon, anis, cannelle, chiches, chucre candit, pains de blanc chucre, composte, daddes, dragies, diadragant, figues, fin grecq, galingal, gengembre, granis, larme, noix mouscades, orge mondet, paste le roy, peniges, pignolach, pins confis, poivre, ris, roisin de Corinte, sel, verde chire. »

un total de 114 livres; nous en extrayons ces passages :

A Ghui dou Pont-de-Pierre, demorant à Valenchiennes, pour pluiseurs parties de médechine touchans l'apotikairie, à lui prises par maistre Nicolas et à sen command, pour mons^gr et madame de Touraine, despuis le x^e jour de may l'an IIII^c et VII jusques au xx^e jour de février enssuiwant en celui an; monte li somme, si qu'il appert en i rolle de papier ù les parties sont escriptes, ycelui mis oultre viers le court . . . . . xliiii lib. viii s.

A lui, pour pluiseurs parties de médechines touchans l'apotikairie, si comme devant est dit, pour les devant nommés mons^gr et madame de Touraine, despuis le xxvi^e février jusques au xv^e jour d'aoust ensuiwant, monte li somme, si qu'il appert par les parties contenues en i rolle de papier mis oultre par-deviers le court. . . . . xxxv lib. xix s.

(*Fol. 54 v°.*)

Le compte de la même recette, du 1^er septembre 1408 au 1^er septembre 1409, fol. 58, fait voir que Monseigneur et Madame de Touraine avaient pris part à des joutes données à Compiègne :

A Jehan de Ghois, lormier, pour avoir remis à point les espourons de joustes de mons^gr et madame de Touraine, à Compiègne, payet, qui point n'a estet comptet par les comptes précédens . . . . . viii s.

(*Fol. 58.*)

En octobre 1408, le duc et la duchesse de Touraine se mirent en route pour aller séjourner en

Hollande. A leur passage à Mons, cette ville leur fit les présents accoutumés [1].

Dans le compte de la recette générale de Hainaut, pour l'année échue au 1er septembre 1409, on retrouve des articles relatifs au payement des offrandes faites par les jeunes époux à leur chapelle du Quesnoy, depuis le 23 novembre 1407 jusqu'au 1er septembre 1409.

En outre sont renseignées des dépenses relatives à divers dons et aumônes et aux menus plaisirs du duc de Touraine. Nous y remarquons :

Premiers, qui fut donnet au batizier l'enfant Mazelant, que mondit signeur fist lever, ii grans angeles.

A ii tendeurs de Biaumont qui, au command dou provost d'iceli ville, li aportèrent ii fors lanières, fu donnet i grant angèle.

A i messagier de Bourgongne venant de monsgr de Namur et portant lettres as Bourghegnons, pour heus haster, et maintenoit qu'il avoit esté desrobet, fu donnet une couronne dou roy.

A i povre religieux dou pays de Zellande, qui venoit de Rome et avoit estet desrobé, donnet i demi-angèle.

A i varlet qui aporte à mondit signeur iii espriviers, donnet une couronne.

A Colart Pochon don Kesnoy, pour i capiau d'estet pour mondit signeur, xii s.

Item, a estet donnet pour Dieu à pluiseurs fois, quant mondit signeur a allet ou gard et cachier, xx s.

[1] *Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut*, etc., 2e partie, p. 201. (Mons, Dequesne-Masquillier, 1879.)

Item, pour argent délivret à mondit signeur à pluiseurs fois, pour juwer à le palme, au trinques, et pour poires, pronnes et nois qu'il perdoit aucunes fois et qu'il a donnet as enfans qui li tenoient compaignie, avœcq pour acatter crochés, escues et pluiseurs aultres menues coses, en somme iiii couronnes dou Roy.

Au coryer dou Kesnoy, pour pluiseurs cuwillettes, lanières et bouclettes prises quant mondit signeur se arma dou harnas que mons^gr^ de Berri lui envoia, et pour pluiseurs aultres coses prises depuis à lui, en somme i grant angèle.

Item, as ménestrels de mons^gr^ de Roizin qui cornèrent, à le Saint-Martin, devant mons^gr^ et madame de Touraine, une couronne.

Item, pour pluiseurs aultres menues chozes, tant pour aumosnes, pour juwer et esbattre, comme pour les enfans qui li tiennent compaignie, i grant angèle.

Item, pour i esquiekier[1] et tablier ensamble, avœcq eschés et tables, xii s.

Item, au varlet Anthoine de la Fauconnerie, pour i jeu d'eschés et de tables qu'il raporta de Paris, ix s.

La demoiselle de Wagnonville, attachée à la personne de la duchesse de Touraine, avait avancé diverses sommes, de la Saint-Jean-Baptiste 1408 au 5 février 1409. Voici quelques-unes de ces dépenses :

Donnet, au command de meditte dame (de Touraine), à Willemet, sen varlet de cambre, quant il se maria, iii couronnes dou roy.

Item, fu donnet au baptizier l'enfant Henri le Faukenier, que madame fist lever, ii couronnes-demie du roy.

Item, pour l'offrande de medite dame à le messe dou

[1] Échiquier.

jour saint Jaques, que adont li confrères [1] li donnent i caperon, une ob. d'or de xx s.

Item, fu donnet, au command de meditte dame as braqueniers, le jour saint Eloy en décembre. . . . . xx s.

Item, donnet, au command de meditte dame, à i sot qui est au signeur de Senzeilles, en l'ayde de avoir une cotte, xxi s. (*Fol. 74.*)

De la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) au 1er septembre 1409, la même demoiselle fit quelques autres dépenses :

A medemisielle de Wagnonville a estet rendut pour argent qu'elle avoit saquiet pour madame de Touraine et à sen command : premiers, qui donnet fu au baptizier l'enfant Amourri Quinte, que madite dame fist lever, i diamant de xiiii couronnes dou roy ; *item,* pareillement pour lever l'enfant Ghuis le Broudeur, ii couronnes du roy ; *item,* qui donnet fu à celi qui aporta nouvelles à maditte dame de le desconfiture de Liége [2], une couronne ; *item,* que meditte dame donna à le confrairie Saint-Jaques [3] au Kesnoit, le jour Saint Jaque et Saint Christoffe de ce compte, une couronne ; *item,* que a estet donnet, pour Dieu, à pluiseurs fois, xx s., etc.

D'autres articles de dépenses sont à noter :

A madame de Touraine délivré ce jour, présent medemiselle de Waignonville et medame de Hellin, pour une

[1] Il s'agit des confrères de Saint-Jacques du Quesnoy.

[2] La bataille d'Othée dans laquelle périrent le manbour de Liége et son fils, eut lieu le 23 septembre 1408.

[3] Ceci montre la vénération que Madame de Touraine portait à son patron, saint Jacques le Majeur, dont la fête a lieu, avec celle de saint Christophe, le 25 juillet.

boursette de perles que elle faisoit faire pour mons^gr le ducq, ii demi-angèles et iii tiers d'angèle . . iiii liv. x. s.

A medemisielle de Waignonville, délivré le v^e jour de juing, que elle avoit donnet au baptizier l'enfant maistre Jehan le Mire dou Kesnoy, que madame de Touraine fist lever, iii demi-angèles, et que meditte dame avoit donnet pour Dieu en le sepmaine peneuze, i demi-angèle. Sont iiii demi-angèles de . . . . . iiii l. x s.

A mons^gr de Donstievène, maistre chevalier de monsigneur de Touraine, a esté rendut que il avoit saquiet pour mondit signeur, à sen command, depuis le S^t-Jean-Baptiste de ce compte jusques au premier jour de septembre enssuiwant. Premiers, qu'il a saquiet à pluiseurs fois, tant pour donner pour Dieu, à accatter escuels et juer, comme pour donner as enfans qui se juent avœc mondit signeur, lx s. *Item*, qui fu rendut à Rolland d'Estrivehot qu'il avoit délivré à mondit signeur pour donner à aucuns qui li avoient aportet présens, xxxvi s. vi d. Pour i jeu d'eschés d'oissiaux, ix s. *Item*, qui rendu a esté à Thiebaut et au barbieur, pour ewillettes et laches de soie pour mondit signeur, xxii s. v. d. Montent ces parties en somme. . . . . vi l. x s. vi d.

(*Fol. 76 v°-78 v°.*)

Les articles qui vont suivre, concernent la garderobe et la chapelle de Monsieur et de Madame de Touraine.

A Jehan de Malines, pour pluiseurs parties de draps et estoffes de soye prises et accattées à lui pour mons^gr de Touraine, en le iii^e sepmaine de may, si comme pour ii tercenelles vermelles à fourer une verde hupelande pour mondit signeur, xii frans. *Item*, pour une pièce de vert samit pour fourer une vremèle huppelande pour lui, ix frans. *Item*, pour une aulne et i quartier de noires fringes pour mondit

signeur, parmy ii s. de le fachon, xvi s. Pour ii vers baudekins ouvrés de iiii soyes, tenant les ii xi alnes et demye, à faire couvretures de coussins pour servir à le capielle mondit signeur de Touraine, xxx couronnes dou Roy. Pour une sustanne à faire les toyes desdis coussins, lxxiii s. Pour ii noirs boucquerans pour les coussins, lvi s. Pour ii verdes tercenelez à faire gourdines d'autel, xi frans. Pour xxxii alnes de vermel ruban pour lesdittes gourdines, xxxii s. Pour ii canons d'or de Chipre pour brouder une couvreture de livre pour mondit signeur, une couronne. *Item*. pour une once et demye de soye à otel faire, xxi s. Pour i quart d'une tercenelle à fourer le couvreture doudit livre, i francq et demi. *Item*, pour demy-alne et demy-quartier de noir tissut de soye à faire cloans audit livre, pesans xv estrelins, xx s. Et à Thieubault, cambrelent à monsgr de Touraine, pour le fachon des coussins et gourdines dessusdis, parmy fil, soye et aniauls, xxxiiii s. Montent ces parties en somme . . . . . cv lib. vi s. iiii d.

(*Fol. 43.*)

A Jehan de Malines, pour xiii aulnes de sattin de renforch, tanet en grains, à lui accatté, au mois de février, pour à madame de Touraine faire une huppelande, coustèrent xxxviii frans dou roy ; à lui, pour x aulnes de vert samit pris par Ambrech, cambrelent maditte dame, pour à li fourer une huppelande, cousta xx s. l'aune, sont x lib. Montent ces parties en somme . . . . lxi lib. x s. iiii d.

A Jehan de le Haye, de Mons, pour vi aulnes de vert drap de Lière accattet le viiie jour de juing, pour à madame de Touraine faire une huppelande, à xxx sols l'ausne, ix lib. ; et à Jean Hiecquet, de Mons, pour vi aulnes de fine brunette de Lière accattet ce jour, pour ottel faire à ce pris, ix lib. ; à Jehan de Lattre, de Vallenchiennes, pour v quartiers de brunette de Lière, délivrée à medame de Helin pour madame de Touraine, audit pris, xxxvii s. vi d. ; à Jehan

Losedune, dou Quesnoy, pour v quartiers de blancq drap fin, pris par Ambrech, cambrelent madite dame, pour à elle faire cauches à xxx s. l'aune, sont xxxvii s. vi d. Montent ces parties . . . . . xxi l. xv s.

A Jehan de Malines, pour pluiseurs parties de draps de soye qui accattet furent par lui à Paris, pour mons^gr de Touraines, al entrée de march de ce compte, si comme pour une pièce de velours à fond noir fighuret de pluiseurs couleurs d'or et de soye, pour à mons^gr de Touraine et madame faire huppelande, cousta ii^c liii couronnes et demye.

Audit Jehan de Malines, pour aucunes parties de draps de soye et autres coses prises à lui par maistre Aubert, pour faire couvretures d'eures et de livres apartenant à mons^gr de Touraine, si comme : pour iii alnes de velours, xiii couronnes dou roy ; pour une aulne de satin vremel, ii frans et i quart; pour ii onces et demye de soye blancque, vermèle et verde, à xiiii s. l'once, xxxv s.; pour ii canons d'or de Chipre, xxx s. Montent ces parties xxvi lib. ii s. vi d.

Pour vi aulnes de fine escarlatte envoyé acater, ou mois d'aoust de ce compte, par Jehan Hiecquet, pour à mons^gr de Touraines faire cauches, cousta xv couronnes; et pour les frais doudit Jehan Hiecquet, en allant cedit drap accatter, parmy le retraire et retondre, xviii s.; et audit Jehan Hiecquet, pour une aulne-demye de fin blancq drap à otel faire, à xxxii s. l'aune, xlviii s. A Jehan de Lattre de Vallenchiennes, pour vi aulnes de vermel drap de Lière et vi aulnes de brunette de Lière acattet le xiii^e jour d'aoust, pour faire faire à mons^gr de Touraine ii huppelandes, à une couronne l'aune ; sont xii couronnes. Montent ces parties en somme, la couronne avaluée au pris chidevant dit . . . . . xliiii lib. ix s. vi d.

A Jehan de Lattre, demourant à Valenchiennes, pour xxvii aulnes de vremel drap à lui pris et acattet pour faire livrée as dames et damoiselles qui sont dalés madame

de Touraine, environ le Noël de ce compte, si comme : à demisielle de Wagnonville, le dame de Hellin, se fille, et le demisielle de Donstievène, à cascune ix aulnes. *Item,* pour viii aulnes de fine brunette pour le demisielle d'Espinoit et vii aulnes de vert drap pour Jehanne Coriette ; sont en somme : xlii aulnes de drap à xxviii s. vi d. de l'aulne, lix lib. xvii s. Et à i varlet à piet de Valenchiennes donnet pour se paine et sollaire de porter ces draps au Quesnoy, vi s. C'est en somme . . . . . lx lib. iii s.

A Jehan de Lattre devantdit, pour vii aulnes de vremel drap délivret, au command mons^gr le duc, à maistre Nicolas, sen médechin, pour sa livrée dou Noël, à xxviii s. vi d. l'ausne, xi lib. viii s. ; pour vii aulnes de brunette de Lière, à xxv s. vi d. l'aulne, délivret, au command mons^gr de Touraine, à Mariette, cambrière à le demisielle de Wagnonville, vii lib. xviii s. vi d. Montent ces parties . xx lib. xvi s. vi d.

(*Fol. 44 et 44 v°.*)

Nous passons aux dépenses payées aux tapissiers, aux brodeurs et aux orfèvres :

A Jehan de Rave, tapisseur, demorant au Quesnoy, pour ii nœfs tapis armoyés des armes mons^gr de Touraine, de telx estoffes, couleurs, semés et brodés de fleurs de lis que chil qui sont en le cambre mondit signeur, l'un d'iceulx tapis tenant iiii alnes de loncq et v alnes de let, et l'autre tenant iiii alnes de loncq et otant de let, sont revenans à xxxvi alnes, payet, par marchandise faite à lui, des iii alnes une couronne ; sont : xii couronnes. Pour faire et livrer d'estoffes ii tapis de somiers, cascun de iiii alnes de loncq et iii de let, armoyés des armes mondit signeur de Touraine, à lui marchandet, présent le curet dou Quesnoy, en viii couronnes dou roy. Au varlet doudit Jehan de le Rave donnet au boire vi sols. Montent ces

parties : xx couronnes dou roy et vi s. t., qui valent au pris devantdit . . . . . xxx lib. xvi s.

A lui, pour ourmiller [1] et rubander tout autour les iiii tapis dessusdis, payet . . . . . xix s.

Audit Jehan de le Rave, tapisseur, pour refaire et remettre à point les tapis, couvertoirs, marche-piés de le cambre mons^gr de Touraine, ossi les tapis et couvretoirs de le vermeil cambre mondit signeur de Touraine; *item*, les vers couvretoirs qui tendut sont en le cambre pavée; *item*, les couvretoirs et tapis de le cambre de boyvage qui est dessoubs leditte cambre pavée; *item*, pour refaire et remettre à point un tapis de le bleuwe cambre mons^gr le ducq, appiellée le cambre de Haynin, dont il a eub, par marchandise faite à lui, xv couronnes dou roy, qui vallent au pris devantdit . . . . . xxiii l. xii s. vi d.

Audit Jehan de le Rave, pour avoir fait un grant couvretoir vermel de le cambre mons^gr et refaire et remettre à point le nœfve cambre qui contient iiii grans pièches, mettre y arbroyes et oisiaux de sen mestier, iii couronnes, pour avoir refait le houce d'une des sielles de madite dame eskiekelée de blancq, de vert et vremel, ix s. Sont : iii couronnes x s. . . . . c s. vi d.

(*Fol. 48.*)

A Jehan l'Orfèvre dou Quesnoit, pour iiii onces d'argent ouvret en besans, délivrés ou command de mons^gr de Donstievène, à mettre sus ii huppelandes pour Cordelier et Bertrant, escolâtres audit mons^gr de Touraines, à xxx s. l'once, parmy le fachon; sont . . . . . vi l.

(*Fol. 66 v°.*)

A Andrieu d'Escaupont, demorant à Mons, pour xii euwillettes d'argent dorées, délivrées le xiiii^e jour de juingnet de ce compte pour monsigneur de Touraines, pesans vii estrelins d'argent, vii s. vi d.; *item*, pour l'or à les dorer, parmy

[1] *Ourmiller*, garnir.

le fachon, xiii s., et pour le cuir d'icelles cuwillettes, ii s. Sont. . . . . xxii s. vi d.

(*Fol. 68.*)

A Jehan Mandart dou Kesnoy a esté payet, pour ouvrage de broudure fait et livré au command dou signeur de Donstiévène : premiers, pour i colet de pourpoint pour mons^gr de Touraine, une couronne ; pour ii caprons ouvrés, qui donnet furent par mondit signeur, comme bien seut li signeur de Donstiévène, iii couronnes ; pour unes manchettes que eut madame de Faluy[1], lesquelles mondit signeur avoit perdu par un tinthin, v couronnes ; *item*, pour i grant puignet, ouvret tout plain de broudure, que eut madame de Hellin par ii tinthin, parmi iiii onces d'argent en fuellettes dorées, xv couronnes. Montent ces parties, délivrées au command de madame la ducesse, xxiiii couronnes du roi, qui vallent à xxx s. le pièce . . . . . xxxvi l.

(*Fol. 70.*)

A Copin d'Oncre, cambrelent de monsigneur de Touraine, a esté rendut pour ii cuettes-pointes par lui acattées à Paris, pour monsigneur de Touraine, x couronnes du roy ; pour ii pignes[2] d'ivoire pour madame de Touraine, xxiiii s. parisis, et pour dels à keudre[3] pour madite dame, xxiiii s. parisis. Sont avaluet à couronnes, xii couronnes du roy et xii s. parisis, qui vallent . . . . . xix l. vi s. iiii d.

(*Fol. 77.*)

Ces dépenses princières donnent une idée du luxe qui s'étalait dans les appartements du comte et de la comtesse de Touraine, et de l'influence que leur alliance produisait à la cour de Hainaut.

(*A continuer.*)

Léop. de Villers.

[1] Féluy.

[2] *Pigne*, peigne.

[3] *Dels à keudre*, dé à coudre.

COUP-D'ŒIL

HISTORICO-LINGUISTIQUE SUR LE FLAMAND

DANS SES

RAPPORTS AVEC LES IDIOMES CELTIQUES

ET LES

DIALECTES GERMANIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE[1].

Outre les mots nombreux contenus dans notre glossaire scoto-flamand[2], qui sont comme les pierres de l'édifice linguistique et dont la force probante est surtout en raison de la quantité, il

[1] Suite. — Voir *Mess. des Sciences histor.*, 2e liv., 1886, p. 182.

[2] Voici un extrait d'une lettre de M. J. Stuart Blackie, professeur à l'Université d'Edinbourg et l'un des premiers linguistes du Royaume-Uni, adressée à l'auteur de cet écrit en date du 4 août 1886 : « Je suis heureux de pouvoir vous dire avec assurance qu'il y a une étroite affinité entre le flamand et le bas-écossais (*Lowland Scotch*). Lorsque j'étais en Flandre, il y a environ 6 ans, j'ai recueilli certaines expressions flamandes, et d'après la connaissance que j'ai de l'allemand, je pouvais les comprendre aisément. Il était évident pour moi, en ce qui concerne la différence qui existe entre le flamand et l'allemand, que dans 9 *cas sur* 10, cette différence consiste dans une claire approximation (*a clear approximation*) du flamand avec le bas-écossais. J'ajouterai qu'étant en Suède et en Danemark, j'ai constaté le même phénomène linguistique. »

C'est exactement la thèse que nous avons exposée précédemment dans nos *Analogies scoto-flamandes*, sauf que souvent le flamand peut être seul invoqué comme racine ou affinité.

en est d'autres qui ont une valeur intrinsèque, une forme qui réside dans ce qu'on appelle la charpente des mots. C'est la forme grammaticale ou lexicographique qui a une signification toute particulière en philologie comparative, de même que la phraséologie, ou la composition de la phrase. Bopp, dans sa grammaire comparative du sanscrit et des langues indo-européennes, en fait comprendre l'importance et démontre que ces modifications sont moins sujettes en général à l'altération qu'amène le temps, que le corps des mots auxquels elles appartiennent. Nous y avons déjà fait allusion dans nos catalogues précédents, et nous nous bornerons ici à quelques termes écossais, dont la forme grammaticale dénote une origine néerlandaise ou flamande, et qui feront ressortir la valeur de bien d'autres mots, déjà analysés ou qui seront exposés plus loin

Les auteurs que nous avons suivis dans notre étude scoto-flamande, ne repoussent pas les racines flamandes, mais ils n'en font pas assez de cas. Quant à l'anglo-saxon, formé en Angleterre par la fusion de la langue des Angles et de celle des Saxons, ils ne l'admettent pas comme source de l'écossais, quoiqu'ils acceptent que le saxon, antérieur à cette fusion, ait exercé une certaine influence sur l'écossais, par suite d'une invasion directe des Saxons en Écosse.

Parmi les mots écossais qui méritent de fixer l'attention sous le rapport analogique qu'ils ont avec le flamand au point de vue lexicographique, nous devons citer les suivants, qui n'ont rien de

commun avec l'anglo-saxon, ni même avec le saxon, dont nous venons de parler :

Niest, flamand *naast*, superlatif dont la forme lexicographique est particulièrement remarquable.

Yestreen, flamand *gisteren* ou *gister nacht*, n'est pas moins significatif sous le rapport analogique.

Ane and twenty, expression qui a un rapport de phraséologie avec le flamand en ce qu'on met l'unité avant la dizaine, contrairement à l'anglais qui, comme le français et d'autres langues, prennent la forme : *twenty one*, *vingt-et-un*. Il en est de même des autres termes exprimant les nombres par dizaines et unités.

Comme nous l'avons fait voir dans un grand nombre de mots écossais, la terminaison flamande *en* est très commune dans les verbes et se rencontre souvent aussi dans les noms appellatifs, tandis que les autres langues, qu'on regarde comme constitutives par rapport à l'anglais, savoir le gothique, l'anglo-saxon, l'islandais, etc., ont la désinence *an*, *ian* et *ia*.

Souvent aussi la composition des mots écossais est toute flamande, comme dans *twafold*, *tweevoudig*. Et ce qui caractérise cette étymologie, c'est que le mot flamand se décompose en deux autres ayant chacun sa signification, savoir *twee*, deux, et *vouwen*, plier. Des exemples semblables sont assez fréquents, comme on le verra encore par la suite de notre travail.

Il est une observation générale à faire en ce qui concerne les analogies grammaticales, c'est que le gothique et l'anglo-saxon ont une structure

notablement plus compliquée que l'écossais, qui s'approche par là du flamand. Ainsi, l'écossais est des plus simples dans sa déclinaison unique et ressemble par là au flamand, tandis que le gothique et l'anglo-saxon ont trois ou quatre déclinaisons, s'approchant beaucoup du grec et du latin sous ce rapport. La dérivation flamande de l'écossais saute aux yeux dans la partie lexicographique.

Quelque chose de semblable se rencontre dans les nouveaux détails que nous avons encore à donner sur les provincialismes anglais dans leur rapport avec le flamand et l'anglo-saxon.

Pour achever le tableau historico-linguistique que nous avons retracé dans plusieurs livraisons du *Messager*, il faudrait y ajouter les analogies flandro-anglaises de plusieurs comtés du Centre et de ceux du Sud de la Grande-Bretagne. Mais les dialectes de la plupart de ces comtés n'ont pas été publiés, ou présentent avec ceux que nous avons examinés dans notre étude précédente, des analogies tellement semblables à celles qui ont paru dans cette étude, qu'on y verrait une répétition inutile.

En dehors de ces cas de similitude, on trouve dans les contrées du Centre et du Sud de très nombreux termes que les Anglais regardent comme inusités (*obsolete*), en ce qu'ils ne font pas partie de la langue classique ou cultivée, mais qui sont évidemment en général antérieurs à celle-ci et même à l'anglo-saxon, qui n'a été *écrit* qu'après son adoption en Angleterre ; parmi ces termes il y en

a un nombre considérable qui ont avec le flamand une analogie plus grande qu'avec aucune autre langue, même avec l'anglo-saxon, qui a laissé toutefois dans beaucoup de ces provincialismes une empreinte dont on ne peut nier l'origine, au point que la plupart des Anglais les regardent comme les racines de leur langue, à l'exclusion des éléments flamands, qu'ils négligent faute de connaître notre langue. Nous faisons principalement allusion à l'ouvrage publié par M. Thomas Wright sous le titre de : *Dictionary of obsolete and provincial english.* Un grand nombre de ces termes sont communs à divers comtés, d'autres n'appartiennent qu'à un seul, que nous désignerons dans notre travail, quelques-uns sont répandus partout.

Avant d'aborder cette nouvelle étude linguistique, il importe de répondre à certains auteurs anglais, tels que Camden, Innes et Chalmers, qui prétendent que les Belges qui colonisèrent le Sud et le Centre de la Grande-Bretagne, étaient des Celtes. Jamieson et Johnstone, que nous avons cités en sens contraire dans nos analogies scoto-flamandes, réfutent catégoriquement ces auteurs, mais ils semblent tomber dans une erreur opposée, en excluant entièrement les Celto-Belges de cette partie de la Bretagne, pour ne voir dans les Belges qui s'y fixèrent à une époque que l'histoire ne détermine pas, que des colons de race germanique.

A cette double erreur, nous opposons la coexistence des Celto- et des Teuto-Belges dans la Grande-Bretagne, soit par mélange, soit par

juxtaposition, comme on a en Belgique les Flamands et les Wallons depuis les temps les plus reculés.

C'est ce que les Allemands, qui approfondissent l'histoire, reconnaissent, en parlant des Belges en général, c'est-à-dire non seulement de ceux qui habitent le pays auquel ils ont donné leur nom, mais de ceux des autres pays. Dans ce sens aussi s'énonce le Dr K. E. Georges en disant, dans son dictionnaire latin-allemand, que « les Belges se composaient d'un mélange (*eine Mischung*) de populations *germaniques et celtiques,* qui habitaient le Nord des Gaules, entre la Marne, la Seine, le Rhin et la mer du Nord. »

Cet auteur s'appuie sur César, qui s'exprime dans le même sens dans ses *Commentaires,* où il reconnaît *implicitement* les deux races de Belges, en rapportant l'opinion des Rémois qui affirmaient que la plupart des Belges étaient d'origine germanique (*plerosque Belgas Germania ortos*), ce qui fait supposer évidemment l'existence d'une autre race que la germanique, et qui ne pouvait être que la celtique.

Le mélange des deux races est admis d'une manière plus générale encore par Obermüller. Ce mélange, d'après cet auteur (*Deutsch-Keltischer Wörterbuch,* au mot *Deutshe*), se maintint longtemps à l'Ouest de l'Elbe, où les noms des lieux, des rivières et des marais sont celtiques; et cette langue ne s'éteignit dans l'Allemagne du Nord qu'au moyen-âge. Il y eut donc longtemps dans cette partie de l'Allemagne, des Celtes à coté de Germains ou Teutons.

Il ne faut pas s'étonner, par conséquent, qu'il y eût en Grande-Bretagne des Celto- et des Teuto-Belges. Mais il y a des arguments positifs à alléguer à l'appui de ce fait historique.

Les Celto-Belges n'ont guère laissé des traces appréciables de leur existence dans la langue britannique parce que leur langue, qui était un dialecte de celle du peuple dont ils envahissaient le territoire, ne se distinguait pas clairement de celle de ce peuple; mais on en a des preuves suffisantes d'une autre nature. Ainsi, de même que dans le Nord de l'Allemagne, les noms topographiques, d'après Obermüller, révèlent la présence des Celtes, de même en Bretagne on rencontre des noms de lieux qui attestent leur résidence, celui *Venla Belgarum*, par exemple, qui est la traduction du mot celtique *Gwent*, ou *Caer Gwent* des Belges [1], c'est-à-dire la *blanche* ou *belle cité* des Belges et qui se distinguait d'une autre cité appelée simplement *Gwent*, située dans la contrée qui est aujourd'hui le comté de Monmouth. De *Gwent* les Romains ont fait *Venla Belgarum* ou *Venta*, dénomination usitée aujourd'hui encore

[1] On a trouvé avec une grande apparence de raison un rapprochement entre *Gwent* et *Ghent*, ainsi que *Wenduyne*. Ce qui augmente la vraisemblance, c'est que le mont Blandin à Gand est la traduction du mot *Gwent*, blanc, et *Blankenberghe*, à côté de *Wenduyne*, qui était autrefois beaucoup plus important qu'aujourd'hui, est la traduction de *Wenduyne*, ou *dune blanche*. Le dialecte cimbrique, auquel appartient le mot *Gwent* (voir *Dict. cimbrique*, par Griffiths), était la langue des Celto-Belges comme il est encore celle du pays de Galles. D'après César les Belges donnaient aux localités qu'ils occupaient dans la Grande-Bretagne les dénominations de celles, qu'ils avaient habitées sur le continent.

en latin ; les Saxons en ont fait *Winchester*. Si cet endroit avait été habité par des Teuto-Belges, ils lui auraient sans doute donné un nom conforme au génie teuton, celui de *Wincassel*, par exemple. Mais on ne voit rien de semblable dans l'histoire, d'où il faut conclure que les Celto-Belges sont les seuls Belges qui aient précédé les Saxons dans cette localité.

On cite dans l'ancien domaine des Belges, bien d'autres noms de lieux, de rivières, etc., qui paraissent être d'origine celtique. Mais, comme d'un autre côté, on prétend y découvrir des racines germaniques, qu'on allègue à l'appui de la thèse soutenue en faveur des Teuto-Belges, nous nous abstiendrons de trancher cette question, d'autant plus que notre but consiste surtout à démontrer que l'immigration des Belges, soit des Celto- soit des Teuto-Belges en Bretagne, a été considérable à diverses époques reculées. Nous soutenons particulièrement que les derniers y ont précédé l'invasion saxonne. C'est ce qui résulte surtout de l'argument linguistique développé dans nos tableaux précédents des idiomes et des dialectes, qu'on rencontre dans le Royaume-Uni, et auxquels nous ajoutons celui des provincialismes non encore exposés, et qui donnent par leur *grand nombre* une probabilité morale ou historique qui égale une certitude aussi grande qu'on peut la désirer en pareille matière.

PROVINCIALISMES ANGLAIS

ou glossaire de termes anglais tombés en désuétude et analogues au flamand [1].

A

Abede; *fl.* Aanbieden [2]; *fr.* Offrir (une des significations admise par Wright).

Ablinde; *fl.* Verblinden; *a.-s.* Ablindan; *fr.* Aveugler.

Abreke; *fl.* Afbreken; *a.-s.* Abrecan; *fr.* Rompre.

Acksen [3]; *fl.* Asschen; *a.-s.* Akse; *fr.* Cendres.

Ack [4]; *fl.* Achten; *fr.* Considérer.

Acrestaff; *fl.* Akkerstaf; *fr.* Instrument usité dans le labour.

Airen [5]; *fl.* Eieren; *fr.* Œufs.

Aith; *fl.* Eed; *a.-s.* Ath; *fr.* Serment.

Alande; *fl.* Aanlanden; *fr.* Aborder.

Aleyn; *fl.* Alleen; *fr.* Tout seul.

Alle; *fl.* Alles; *fr.* Tout ensemble.

[1] Nous avons surtout consulté, pour former ce glossaire et le mettre en rapport avec l'anglo-saxon, lorsque cet idiome présente de l'analogie à côté du flamand, l'ouvrage de Thomas Wright : *Dictionary, of obsolete and provincial english*, ainsi que l'*Anglo-saxon and english dictionary by the Rev. J. Bosworth D. D.*, etc. Nous avons surtout à examiner si c'est le flamand ou l'anglo-saxon qui domine comme racine dans les provincialismes. Wright néglige constamment le flamand, alors même qu'il est seul admissible comme analogie ou racine.

[2] Thomas Wright donne ce terme comme anglo-saxon, sans parler de l'analogie flamande qu'on ne saurait nier.

[3] En usage dans le Wiltshire. Ce pluriel en *en* est plus flamand qu'anglo-saxon. C'est ce qu'on verra souvent dans ce glossaire. Le grand nombre de cas semblables dénote évidemment une origine flamande, tant pour les verbes que pour les noms terminés en *en*.

[4] Usité dans le Nord. On ne trouve pas de terme anglo-saxon analogue.

[5] Forme plurielle toute flamande.

All-the-world-over [1]; *fl.* Al de wereld over (of door); *fr.* A toute occasion du monde.

Almees [2]; *fl.* Almoes; *fr.* Aumône.

Almes-dish; *fl.* Disch (als almoes); *fr.* Bureau de pauvres.

Almose; *fl.* Almoesen; *fr.* Aumônes.

Alsaume; *fl.* Al te samen; *fr.* Tous ensemble.

Amaistren; *fl.* Overmeesteren; *fr.* Subjuguer, maîtriser. L'analogie est évidente dans le corps du mot. Le pronom *over* pour *a* est purement accessoire. Ce mot ne se trouve pas dans le dictionnaire anglo-saxon de Bosworth.

A-many; *fl.* Eene menigte; *fr.* Un grand nombre.

Anehede [3]; *fl.* Eenheid; *fr.* Unité.

Anerre [4]; *fl.* Aannaren, aannaderen; *fr.* Approcher.

Anes; *fl.* Eens; *fr.* Semblable à.

Antonys-fire; *fl.* Sint Antonius vuur; *fr.* Espèce d'érysipèle.

Apetitely; *fl.* Appetitelijk; *fr.* Avec appetit.

Appelen, applen; *fl.* Appelen, appels; *a.-s.* Appelas; *fr.* Pommes.

Appelmos; *fl.* Appelmoes; *fr.* Marmelade de pommes.

Arselins, arseward; *fl.* Aarselings (De Bo, *Idioticon*); *fr.* A reculons.

[1] C'est une phrase presque flamande.

[2] Les mots qui se rapportent à l'idée d'aumône, diffèrent peu de l'anglais classique *Alms*. Certains mots classiques même sont pris souvent pour des provincialismes par Wright, parce qu'ils sont plus usités comme tels que dans la langue cultivée. Nous avons admis cette opinion pour quelques mots.

[3] Prononcez *eenhed*.

[4] Ce mot, que Thomas Wright donne pour anglo-saxon, ne se trouve ni dans les auteurs ni dans Bosworth. On paraît prendre le flamand pour un dialecte de l'anglo-saxon. Aussi Wright néglige complètement le flamand comme tel, dont il semble n'avoir aucune connaissance.

B

Baad; *fl.* Baden; *fr.* Se baigner.

Backas, bakhouse; *fl.* Bakhuis; *fr.* Boulangerie.

Bade; *fl.* Het beiden; *fr.* L'attente, le délai.

Baith; *fl.* Beide; *fr.* Tous deux (Nord de l'Angleterre).

Barst (prét.); *fl.* Borst; *fr.* Se fendit.

Batten [1]; *fl.* Baten; *fr.* Profiter.

Bead-faring; *fl.* Bedevaard; *fr.* Pélerinage.

Bead-house; *fl.* Bidhuis; *fr.* Oratoire.

Beaker [2]; *fl.* Beker; *fr.* Coupe, gobelet.

Beblinde; *fl.* Verblinden; *fr.* Aveugler.

Beclappe [3]; *fl.* Beklappen; *fr.* Tromper par des révélations.

Bedare; *fl.* Bedaren; *fr.* Apaiser, calmer, défier.

Bedde; *fl.* Bedden; *fr.* Mettre au lit.

Bede; *fl.* Bidden; *a.-s.* Biddan; *fr.* Prier.

Bedew [4]; *fl.* Bedauwen; *fr.* Mouiller.

Bedmate; *fl.* Bedmaat; *fr.* Camarade de lit.

Bedolve; *fl.* Bedelven, bedolven (prét.); *fr.* Enfouir.

Bedone [5] (part.); *fl.* Bedoen (part., bedaan); *fr.* Parfaire.

Bedrop; *fl.* Bedroppelen; *fr.* Arroser.

Bed-tye; *fl.* Bed-tyk; *fr.* Taie.

Bee-bike; *fl.* Bij-buik; *fr.* Ruche d'abeilles.

[1] Même observation que pour *anerre*.

[2] Wrigt donne l'allemand *Becher* comme analogue, mais se tait sur le flamand *Beker*, qui, par la lettre *K*, s'approche davantage de *Beaker*. On a aussi *Bceker* dans le dialecte du Northumberland. On dirait, à lire certains auteurs anglais, que la Flandre est trop petite pour avouer que la grande Angleterre lui a fait des emprunts en matière de langue.

[3] Même observation que pour *anerre*.

[4] *To bedew* appartient aussi à l'anglais classique, cité parfois, comme nous l'avons dit. Cela s'applique à d'autres mots.

[5] *Bedone*, achevé, se prend en flamand dans le sens ironique d'*embrener, se salir*.

Been [1]; *fl.* Bijen; *fr.* Abeilles.

Besome; *fl.* Bessem; *fr.* Balai.

Befrose (part. p.); *fl.* Bevrozen; *fr.* Congélé.

Begonne (part. p.); *fl.* Begonnen; *fr.* Commencé.

Behove [2]; *fl.* Behoef (ten behoeve); *fr.* Avantage, à l'avantage.

Behung (part. p.); *fl.* Behangen; *fr.* Suspendu.

Beildit (part. p.); *fl.* Gebeeld; *fr.* Façonné.

Belappe; *fl.* Belappen; *fr.* Rapiéceter.

Belder (dialecte du Nord); *fl.* Bulderen; *fr.* Faire grand bruit.

Beleve; *fl.* Beleven; *a.-s.* Belifan; *fr.* Rester en vie jusqu'à...

Belevenesse; *fl.* Belijdenis; *fr.* Confession de Foi.

Belg; *fl.* Belgen (s'offenser, se fâcher); *fr.* Aboyer, mugir [3].

[1] Désinence toute flamande, qui n'est pas saxonne. Ce mot, comme bien d'autres, qu'on donne pour anglo-saxon, ne l'est pas. Nous ne répéterons pas cette observation, qui sera développée à la fin de notre travail.

[2] En anglais on a *behoof,* qui, comme certains autres mots, appartient à la langue classique plutôt qu'à un dialecte local; Wright donne *behove* comme dialectique analogue à l'anglo-saxon, qu'on ne trouve pas dans Bosworth.

[3] Il y a ici analogie, malgré la nuance de signification entre le flamand et l'anglais dialectique.

Plusieurs auteurs font dériver le mot *belg* ou *belge* de *balg,* sac ou peau. De là, disent-ils, le verbe *balgen* ou *belgen,* au figuré lutter pour sa peau, se battre. Plusieurs auteurs hollandais, entre autres J.-L. Terwen, *Etymologisch Woordenboek,* paru en 1841, recourant à une métaphore qui approche de la catacrèse, traduisent le mot *belgen* par : « uit zijn *vel* springen, » c'est-à-dire être furieux. Ils semblent ignorer qu'autrefois la langue hollandaise s'appelait le belge, comme on en a la preuve dans le *Belga græcissans,* publié par Guillaume Reizius, en 1730, à Rotterdam. Les Belges se prévalurent peut-être de leur *fureur,* comme les Français se sont prévalus de la *Furia francese.* Ce rapprochement entre le nom de *belge* et *balgen,* se courroucer, se battre, est dû probablement aux luttes que le peuple

Belle-blomme [1]: *fl.* Schoone bloem; *fr.* Belle fleur.

Beneme [2]; *fl.* Benemen; *a.-s.* Benemd (part. p.); *fr.* Enlever (pour *beneme* et enlevé pour *benemd*).

belge a eu à soutenir contre César d'abord, qui les appela les plus vaillants des Gaulois, ensuite, beaucoup plus tard, contre les Allemands à Woeringen, et plus tard encore contre les Français à la bataille des Éperons.

Mais dans une des langues les plus anciennes du monde, la langue irlandaise, on trouve une tout autre étymologie du mot *belge* ou *bolg*, qui signifie (voir le dictionnaire irlandais d'Oreilly) non seulement *sac, peau,* etc., comme dans des langues plus récentes, mais aussi *prince,* ce qui s'explique de la manière suivante : la troisième colonie irlandaise, celle des Belges ou Fir-bolgs, qui aborda en Irlande après Milesius, portait, comme les Volcæ ou Belges *tectosages* de la Narbonaise, une *Saie* qui rappelait le *Sac,* dont ils avaient été chargés comme esclaves en Grèce; ils s'en revêtaient comme d'une *peau,* vêtement, à l'instar duquel les montagnards de l'Écosse portent encore aujourd'hui le *Kilt,* espèce de jupon, dont ils sont fiers. Plus tard ces hommes *porte-sacs* acquirent, selon la tradition (voir *History of Ireland,* par Standish O'Grady), une renommée qui identifia leur nom avec celui de *prince,* qui devint synonyme de *bolg* ou *belge.*

Nous croyons, quant à nous, à cause même de la divergence des opinions qui existent sur l'étymologie du mot *belge*, que ce mot ne peut être pris pour un nom appellatif, mais qu'il faut y voir un nom propre qui remonte, comme l'atteste l'histoire, à une haute antiquité; et nous ne sommes pas éloignés d'admettre avec Obermüller (*Deutsch-Keltisches Wörterbuch*) qu'il dérive de *Phaleg* (*Belg* et *Phaleg* sont étymologiquement identiques. On trouve dans les deux mots les mêmes consonnes, y compris le *ph,* qui est le *b* aspiré, et l'on sait qu'en étymologie les voyelles ne comptent pas), descendant de Noë au 5e degré en ligne directe. Cela n'aurait rien de plus surprenant que la dérivation des noms des principaux peuples primitifs (voir le *Messager* de 1885, 4e liv., p. 423), comme l'attestent la plupart des interprètes de la Bible : ainsi de Gomer, fils de Japhet, viendrait le nom de Gomari, de Cimbres et Cimériens; de Madai celui de Médès; de Javan, celui d'Ioniens; de Mosoch, celui de Moscovites; de Lud, celui de Lydiens, etc., etc.

[1] Ce mot est en partie normand et en partie teutonique. *Blomme* est évidemment flamand.

[2] *Beneme* à l'infinitif est analogue à *benemen* qui est aussi à l'in-

Benome (part. p.): *fl.* Benomen ; *fr.* Enlevé.

Beraine : *fl.* Beregenen ; *fr.* Être mouillé par la pluie.

Berg (s'entend dans l'Yorkshire) [1] ; *fl.* Berg ; *fr.* Montagne, coline.

Beschade : *fl.* Beschaduwen ; *fr.* Ombrager.

Bese ; *fl.* Bezien ; *fr.* Voir, regarder.

Beside ; *fl.* Bezijden ; *fr.* A côté.

Besnow ; *fl.* Besneeuwen ; *a.-s.* Besniwan ; *fr.* Se couvrir de neige.

Bespreken ; *fl.* Bespreken ; *fr.* Adresser, parler à.

Bethink (Somerset County) ; *fl.* Bedenken ; *a.-s.* Bethink ; *fr.* Se souvenir, réfléchir.

Bible [2] ; *fl.* Bijbel ; *fr.* Bible prise pour tout grand livre.

Bidder ; *fl.* Bidden ; *fr.* Prier, pétitionner.

Bilander ; bylander ; *fr.* Belandre, certain navire.

Bireve ; *fl.* Berooven ; *fr.* Priver.

Birewe ; *fl.* Berouwen ; *a.-s.* Bereowsian [3] ; *fr.* Se repentir.

Bisetten ; *fl.* Bijzetten ; *fr.* Mettre auprès.

Bispeke ; *fl.* Bespreken ; *fr.* Parler à, parler sur.

Besprengde ; *fl.* Besprengen ; *fr.* Arroser.

finitif ; mais l'anglo-saxon n'a que le participe *benemd*, d'après Bosworth. Le participe passé *benome* est tout à fait flamand, sauf la lettre *n* finale que le dialecte n'a pas.

[1] Dans le Cleveland, petit comté faisant partie de celui d'York, on a *bargh* et *baurgh* pour *coline*. (Voir nos *Analogies* du Cleveland, *Revue catholique*, 15 sept. 1884, p. 633.)

[2] Nous mentionnons ce mot, qui est évidemment grec à cause d'une superstition, qui s'y rattache en Angleterre comme en Belgique. On insère une clef dans la Bible ou un autre grand livre (en Belgique à l'Évangile de S[t]-Jean). On la fait tourner pour découvrir par la position qu'elle prend, certaines choses inconnues ou personnes coupables. Cette pratique superstitieuse, connue en Belgique, est encore en usage dans le Lancâshire parmi les jeunes filles, qui cherchent à savoir par ce procédé qui sera leur mari.

[3] *Berouwen* s'approche évidemment plus de *birewe* (prononcez *berouwe*) que l'anglo-saxon *bereowsian*.

Bistande [1]; *fl.* Bijstaan; *fr.* Etre auprès.

Biwake; *fl.* Bewaken; *fr.* Garder.

Blau (usité dans l'Yorkshire): *fl.* Blauw; *fr.* Bleu.

Blake: *fl.* Bleek; *a.-s.* Blac; *fr.* Pale.

Bleak; *fl.* Bleeken; *a.-s.* Blecan: *fr.* Blanchir.

Bleschen [2]; *fl.* Blusschen; *fr.* Eteindre, étancher.

Bleve: *fl.* Blijven; *fr.* Rester, demeurer.

Bliken [3]; *fl.* Blijven; *a.-s.* Blican; *fr.* Paraître.

Blome; *fl.* Bloem; *fr.* Fleur.

To blome; *fl.* Bloemen; *fr.* Fleurir.

Blonc; *fl.* Blong (De Bo. *Idiot.*); *fr.* Blond.

Bolged (usité dans le Nord); *fl.* Belgen, balgen, verbolgen (partip.); *fr.* Irrité [4].

Bot; *fl.* Boot; *fr.* Bateau.

Braband; *fl.* Stof van Braband: *fr.* Tissu du Braband.

Brain-pan [5]; *fl.* Brein- of hersen-pan; *fr.* Crane.

Brain-sick: *fl.* Brein-ziek [6]; *fr.* Frappé dans le cerveau, fou.

Brain-wood; *fl.* Brein-woedend; *fr.* Furieux.

Brak (pret.); *fl.* Ik brak; *fr.* Je cassai.

Brande: *fl.* Branden; *fr.* Brûler.

Brewster; *fl.* Brouwster; *fr.* Brasseuse.

Brigge (s'entend dans le nord); *fl.* Brug, brugge: *fr.* Pont.

Bringen; *fl.* Brengen, bringen: *fr.* Apporter.

[1] Pour ce mot, que Wright donne comme anglo-saxon, même observation que pour *anerre*.

[2] Notons ici l'orthographe toute flamande dans le *sch*, inconnu en anglais et en anglo-saxon au milieu du mot. La désinence *en* est aussi caractéristique.

[3] La prononciation *i* au lieu de *y*, est usitée dans une bonne partie de la Flandre.

[4] Voir plus haut *Belg*.

[5] Usité aussi en anglais.

[6] Ce mot, quoique non usité, se comprend aisément, de même que le suivant.

Brockle, brokele; *fl.* Brokkelig, brokkel (vieux); *fr.* Fragile.

Brugge; *fl.* Brugge [1], brug; *a.-s.* Brijeg, brieg; *fr.* Pont.

Buffle-greens [2] (s'entend à Northampton); *fl.* Brussel-groen of spruiten; *fr.* Choux de Bruxelles.

Burghe; *fl.* Burg; *a.-s.* Burg; *fr.* Bourg.

Burnt-wine; fl. Brand-wijn; *fr.* Eau de vie.

Byname; *fl.* Bijnaam, bijname; *fr.* Surnom.

C

Caisar; *fl.* Keizer; *fr.* Empereur, roi.

Chig; *fl.* Sijk; *fr.* Chique.

To chig; *fl.* Sijkken; *fr.* Chiquer, mâcher du tabac.

Chill; *fl.* Kil; *fr.* Un froid.

Chillery; *fl.* Killig; *fr.* Froid.

Chin-cough; *fl.* Kink-hoest; *fr.* Coqueluche.

Church-gang; *fl.* Kerkgang; *fr.* Allée à l'église, relevailles.

Churn-milk; *fl.* Kernemelk; *fr.* Lait-battu.

Caper (s'entend à Oxford); *fl.* Klappen; *fr.* Jaser.

Clappe; *fl.* Klappen; *a.-s.* Clappan; *fr.* Faire du bruit.

Cled; *fl.* Gekleed; *fr.* Habillé.

Clime; *fl.* Het klimmen; *fr.* L'ascension d'une coline.

Clinke; *fl.* Klinken; *fr.* Sonner.

Clock; *fl.* Clok; *fr.* Cloche.

Cloit (entendu dans le Nord); *fl.* Kloot; *fr.* Benet, lourdaud.

Cok; *fl.* Kok; *fr.* Cuisinier.

Conde (part. p.); *fl.* Ik konde, heb gekonnen; *fr.* Je pus, j'ai pu.

Conynge; *fl.* Konijn; *fr.* Lapin.

[1] On entend généralement *brugge* en Flandre et rarement *brug*.

[2] *Buffle* est évidemment une corruption de *Brussel*.

Coppe : *fl.* Kop ; *fr.* Coupe.
Corf ; *fl.* Korf ; *fr.* Panier, corbeille.
Cra ; *fl.* Kraai ; *fr.* Corneille.
Crake ; *fl.* Kraken ; *fr.* Mentir, se vanter.
Craker ; *fl.* Kraker ; *fr.* Menteur, celui qui se vante.
Creopen ; *fl.* Kruipen ; *fr.* Ramper.
Crinkle ; *fl.* Kinkelen ; *fr.* Serpenter.
Cruke ; *fl.* Kreuken ; *fr.* Se recourber.
Cu ; *fl.* Koe ; *a.-s.* cu ; *fr.* Vache.
Cunne ; *fl.* Kunnen ; *a.*-s. Cunnan ; *fr.* Pouvoir.
Cus (s'entend dans le Nord) : *fl.* Kus ; *fr.* baiser.
To cusse ; *fl.* Kussen ; *fr.* Baiser.
Cussin ; *fl.* Kussen ; *fr.* Coussin.

D

Dalder [1] ; *fl.* Daalder ; *fr.* Dalder ou dollar.
Dale ; *fl.* Deel ; *fr.* Part, partie.
Dalf (prét.) ; Ik dolf ; *a.-s.* Dalf ; *fr.* Je creusais.
Danker (en usage dans le Nord) ; *fl.* Donkere wolk ; *fr.* Nuage obscur.
To dead (usité dans le nord) ; *fl.* Dooden ; *fr.* Faire mourir.
Deak (entendu dans le comté de Kent) ; *fl.* Dijk ; *fr.* Fossé.
To deal ; *fl.* Deelen ; *fr.* Diviser.
Dean ; *fl.* Deun ; *fr.* Bruit, chant.
Deedely [2] ; *fl.* Dadelijk ; *fr.* Actif.
Deef ; *fl.* Doof ; *a.-s.* Deaf ; *fr.* Sourd.
Delve ; *fl.* Delven ; *a.-s.* Delfan [3] ; *fr.* Creuser.

[1] Voir ce que nous avons dit du *daleir, daler, dalder* ou *dollar* dans notre glossaire écossais, p. 30 du tirage à part du *Messager*.

[2] Ce terme, qui est synonyme de *diligent*, s'entend dans les comtés de l'Ouest de l'Angleterre.

[3] En anglais on a aussi le mot *to delve*, mais il est peu en usage ; on le remplace constamment par *to dig*.

Delver ; *fl.* Delver ; *a.-s.* Delfere [1] ; *fr.* Celui qui creuse.

Denk ; *fl.* Denken ; *fr.* Penser.

Depe ; *fl.* Diep ; *a.-s.* Deop ; *fr.* Profond, bas.

Depper ; *fl.* Dieper ; *fr.* Plus profond.

Dick-a-dilver ; *fl.* Dijkdelver ; *fr.* Proprement puisatier, mais employé dans l'Est de l'Angleterre pour signifier un instrument à creuser.

Dike ; *fl.* Dijk ; *a.-s.* Dic ; *fr.* Digue.

Doit ; *fl.* Duit ; *fr.* Dute (pièce de monnaie de la valeur d'un liard, 2,42 centimes).

Dolve (partic.) ; *fl.* Gedolven ; *fr.* Creusé.

Donder ; *fl.* Donder ; *fr.* Tonnerre.

Doom ; *fl.* Doem ; *a.-s.* Dom ; *fr.* Condamnation.

Doon ; *fl.* Doen ; *a.-s.* Don ; *fr.* Faire.

Doppers ; *fl.* Doopers ; *fr.* Baptiseurs, anabatistes.

Doren ; *fl.* Deuren ; *a.-s.* Doran ; *fr.* Porte.

Doughter ; *fl.* Dochter ; *fr.* Fille [2].

Douk ; *fl.* Duiken ; *fr.* Plonger.

Draf ; *fl.* Draf ; *fr.* Lavure.

Drake ; *fl.* Draak ; *a.-s.* Draca ; *fr.* Dragon.

Drang (entendu dans l'Ouest) ; *fl.* Drang ; *fr.* Presse.

Drife ; *fl.* Drijven ; *a.-s.* Drifan ; *fr.* Mener.

Drip ; *fl.* Droppelen ; *fr.* Dégoutter, tomber goutte à goutte.

Drow ; *fl.* Droogen ; *fr.* Sécher.

Druck [3] ; *fl.* Drukken ; *fr.* Presser.

Drucken ; *fl.* Dronken ; *fr.* Ivre.

[1] Wright donne *delver* au lieu de *delfere ;* mais comme le premier mot ne se trouve pas dans les dictionnaires anglo-saxons, nous n'en prenons pas la responsabilité, que nous avons également déclinée pour d'autres mots, qu'on ne trouve pas dans les vocabulaires ordinaires.

[2] En anglo-saxon comme en anglais *daughter.*

[3] Terme répandu dans le Somerset.

Drue (entendu dans le Nord); *fl.* Droog ; *fr.* Sec.
Dur ; *fl.* Deur; *a.-s.* Dor; *fr.* Porte.
Dykke ; *fl.* Dik; *fr.* Gros.

E

Ear-finger ; *fl.* Oorvinger; *a.-s.* Ear-finger; *fr.* Petit doigt.
Ear-lap; *fl.* Oorlap, oorlapje; *a.-s.* Ear-lœppa; *fr.* Tendon de l'oreille.
Eat-out [1]; *fl.* Uiteten ; *fr.* Ronger, au moral miner par des insinations.
Elcone [2] ; *fl.* Elkeen ; *fr.* Chacun.
Elne ; *fl.* El ; *fr.* Aune.
En ; *fl.* En ; *fr.* Et.
Ende ; *fl.* Ende ; *fr.* Et.
Engrave ; *fl.* Begraven ; *fr.* Enterrer.
Erd ; *fl.* Erde, aarde ; *fr.* Terre.
Ere ; *fl.* Eer ; *fr.* Avant, plus tôt.
Ere-lappe ; *fl.* Oorlap ; *fr.* Partie inférieure de l'oreille, voir *ear-lap.*
Erge ; *fl.* Ergeren ; *fr.* Vexer, scandaliser.
Ern ; *fl.* Arend ; *a.-s.* Ern ; *fr.* Aigle.
Ers ; *fl.* Aars ; *fr.* Anus.
Erst ; *fl.* Eerst ; *fr.* Le premier.
Erthing ; *fl.* Beaerding, beeerding ; *fr.* Enterrement.
Esche [3] ; *fl.* Esch ; *fr.* Frêne.
Esse ; *fl.* Eischen ; *fr.* Demander, exiger.

[1] Entendu dans le Nord.
[2] Idiotisme du Cumberland.
[3] L'orthographe *esche* (avec *sch*) est tout à fait caractéristique dans ce mot, que les Anglais écrivent *ash,* en reconnaissant que la racine se trouve non dans l'anglo-saxon, mais dans le *middle english,* qui se confond en grande partie avec le flamand (voir *A coneise etymological dictionary of the english language,* par Walter W. Skeat).

Ete ; *fl.* Eten ; *a.-s.* Etan ; *fr.* Manger.
Ey ; *fl.* Ei ; *fr.* Œuf.
Eycake ; *fl.* Eikouk ; *fr.* Un gateau aux œufs.
Eyen [1] ; *fl.* Oogen ; *fr.* Yeux.
Eylsum ; *fl.* Heilzaam ; *fr.* Salutaire.
Ey-gwyt ; *fl.* Eiwit ; *fr.* Blanc d œuf.
Eyren [2] ; *fl.* Eieren ; *fr.* Œufs.
Eyster ; *fl.* Œster ; *fr.* Huitre.

F

Fail ; *fl.* Falen ; *fr.* Faillir.
Fail ; *fl.* Falie ; *fr.* Faille, espèce de manteau de femme en usage en Flandre.
Falsehed ; *fl.* Valscheid ; *a.-s.* False [3] ; *fr.* Faussette.
Fane [4] ; *fl.* Vaan ; *fr.* Bannière.
Fareweel ; *fl.* Vaarwel [5] ; *fr.* Adieu.
Faute ; *fl.* Fout ; *fr.* Faute, erreur, bévuer.
Feeding ; *fl.* Vooding, voedsel ; *fr.* Nourriture, pâture.
Fel ; *fl.* Fel ; *fr.* Cruel, fort.
Felde ; *fl.* Veld ; *a.-s.* Feld ; *fr.* Champ.
Feldman-wife ; *fl.* Veldmanswijf ; *fr.* Femme rustique.
Felefolded ; *fl.* Veelvoudig ; *fr.* Multiple.
Felle ; *fl.* Vellen ; *a.-s.* Fellan ; *fr.* Abattre.
Fer ; *fl.* Ver ; *fr.* Loin.
Fersse ; *fl.* Versch ; *fr.* Frais, nouveau.
Fike, *fl.* Vijge ; *fr.* Figue.

[1] La terminaison est à remarquer ici.
[2] Encore une terminaison flamande.
[3] Mais non l'idiotisme *falsehed*, comme le dit Wright.
[4] Wright donne ce mot pour anglo-saxon, mais nous ne l'avons pas trouvé dans les dictionnaires de Bosworth. Il semble être peu répandu.
[5] Ce mot est pris comme substantif dans le Nord : faire ses adieux, saluer de ses adieux, etc.

Filghe ; *fl.* Volgen ; *fr.* Suivre.

Fingerling [1] ; *fl.* Vingerling ; *fr.* Doigtier.

To fire ; *fl.* Vuren ; *fr.* Brûler, faire feu.

Fire-pan ; *fl.* Vuurpan ou vuurkom : *fr.* Réchaud.

To flamme ; *fl.* Vlammen ; *fr.* Flamber, jeter des flammes.

Fleschelijhede [2] ; *fl.* Vleeschelijkheid ; *fr.* Sensualité.

Flinder-mouse ; *fl.* Vlindermuis ; *fr.* Chauve-sourris.

Flood [3] ; *fl.* Vloed ; *fr.* Flux, grande pluie.

Flu (s'entend dans le comté de Kent) ; *fl.* Flauw ; *fr.* Faible, débile.

Fole ; *fl.* Vuil ; *fr.* Sale.

Folk ; *fl.* Volk ; *a.-s.* Folk : *fr.* Peuple, foule.

Footman ; *fl.* Voet-man [4] ; *fr.* Piéton, fantassin.

For (mot qui donne une signification intensive ou destructive, qui se rend en allemand moderne, dit Wright, par *ver*). Nous disons qu'il se traduit par *ver* dans le flamand ancien et moderne. Inutile de donner des exemples si ce n'est pour appuyer cette assertion par les provincialismes anglais qui suivent :

For-chosen : *fl.* Verkoren ; *fr.* Choisi.

Fordeme ; *fl.* Verdoemen ; *fr.* Condamner.

For-do ; *fl.* Verdoen ; *a.-s.* Fordon ; *fr.* Changer.

For-drive ; *fl.* Verdrijven ; *fr.* Chasser.

For-dwine ; *fl.* Verdwijnen ; *fr.* Disparaître.

Fore-elders [5] : *fl.* Voorouders ; *fr.* Ancêtres.

Fire-ganger ; *fl.* Voorganger ; *fr.* Prédécesseur.

[1] A ce mot tout à fait flamand, le provincialisme anglais en ajoute un autre qui a la même signification, savoir *Fingerstall*.

[2] Ce terme n'a pas besoin de traduction pour être compris par tout Flamand. Encore une fois, quoique Wright le donne pour anglo-saxon, nous ne pouvons l'admettre comme tel, ne l'ayant pas trouvé dans nos dictionnaires anglo-saxons.

[3] Idiotisme du Devonshire.

[4] Parfaitement compris en Flandre, quoique peu usité.

[5] *Fore* a une autre signification que *for*, comme on le voit par les mots qu'il modifie.

Foresay ; *fl.* Voorzeggon ; *fr.* Prédire, décrêter.

Ficreset (part. p.) ; *fl.* Voorgezet ; *fr.* Placé préventivement.

Foretoken ; *fl.* Voorteeken ; *fr.* Avertissement.

For-hungred (part. p.) ; *fl.* Verhongerd ; *fr.* Affamé.

For-lede ; *fl.* Verleiden ; *a.-s.* Forliedan ; *fr.* Séduire.

For-lete ; *fl.* Verletten ; *fr.* Mettre obstacle, différer.

For-lore (part. p.) ; *fl.* Verlooren ; *a.-s.* Forloren ; *fr.* Perdu.

Formfader ; *fl.* Voorvader ; *fr.* Ancêtre.

For-Sake ; *fl.* Verzaken ; *fr.* Renier, renoncer.

For-Slongen (part. p.) ; *fl.* Verslonden ; *fr.* Dévoré.

Forther-fete ; *fl.* Voor-voet ; *fr.* Pied de devant (chez les quadrupèdes).

Forth-war ; *fl.* Voorwaarts ; *a.-s.* Forwœrd ; *fr.* Aussitôt, en avant, sur le champ.

Forth-warde ; *fl.* Voorwards ; *fr.* En avant.

For-wondred (part. p.) ; *fl.* Verwonderd ; *fr.* Etonné.

Foughty [1] ; *fl.* Vochtig ; *fr.* Humide.

Fronst ; *fl.* Frons, gefronsd ; *fr.* Pli, ridé.

Frumple ; *fl.* Kruimelen ; *fr.* Emietter.

Fulhed ; *fl.* Volheid [2] ; *fr.* Plénitude.

Furdst ; *fl.* Verst ; *fr.* Le plus loin.

Fust ; 1° *fl.* Vuist ; *fr.* Poing ; 2° *fl.* Fust ; *fr.* Futaille.

Fyschere [3] ; *fl.* Visscher ; *a.-s.* Fiscere ; *fr.* Pêcheur.

Fyvete, *fl.* Vijfde ; *fr.* Le cinquième.

Chanoine DE HAERNE.

(A continuer.)

[1] Analogie dans *fought, vocht,* et dans *ty,* qui se rend régulièrement par *tig,* en flamand.

[2] *Hed,* en règle générale, se rend par *heid,* en flamand.

[3] L'analogie dans *fyschere* différencie de l'anglo-saxon *fiscere,* et se rapproche du flamand *visscher*. C'est, comme toujours dans des mots semblables, le *sch* qui caractérise l'analogie de l'idiotisme anglais avec le flamand.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

HENRI DE GAND

Malgré le dédain qu'affecte notre siècle pour la philosophie du moyen-âge et pour ses représentants, le nom de Henri de Gand n'a pas été entièrement voué à l'oubli. Notre pays se glorifie à juste titre d'avoir donné le jour à l'un des plus célèbres penseurs du XIII[e] siècle, à un théologien dont la gloire ne fut pas éclipsée par celle de ses illustres et saints émules, Thomas d'Aquin et Bonaventure. Le Docteur Solennel n'est pas un inconnu pour nous. Il s'en faut toutefois que cette grande mémoire ait trouvé dans nos érudits le zèle empressé dont bien d'autres compatriotes de moindre mérite ont été l'objet. L'étude de ses ouvrages est presque totalement négligée : les écrits de Henri de Gand partagent le sort de la plupart des œuvres de son époque : ils sont à peine connus et compris d'un petit nombre d'initiés. Quant à sa vie, elle a été racontée maintes fois. Ses biographes ont-ils été à la hauteur de leur tâche? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans ce travail.

En 1838, M. Fr. Huet, professeur à l'Université de Gand, publia le résultat de ses recherches sur le docteur solennel dans la monographie bien connue [1], qui pour la partie biographique n'a guère été dépassée par les travaux postérieurs.

On put croire que nous possédions sur Henri de Gand un ensemble de détails suffisamment certains pour fixer au moins les grandes lignes de sa vie. Malheureusement, le professeur Huet s'était contenté d'explorer quelques bibliothèques, et il faut l'ajouter, ses recherches n'avaient pas toujours été dirigées par une critique assez sévère. Aucun écrivain belge, à notre connaissance, n'a signalé dans la suite les défauts et les lacunes de cet ouvrage, et récemment encore une publication officielle semblait lui reconnaître les caractères d'un travail définitif : la *Biographie nationale* n'en présente qu'un simple résumé [2]. Un savant allemand, le R. P. Franz Ehrle, de la Compagnie de Jésus, a rendu ce service à notre histoire. Dans ses études

[1] *Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Henri de Gand,* par Fr. Huet. Gand, 1838. in-8°. — En 1828 avait paru dans la même ville une brochure anonyme in-8° de 16 pp., intitulée : *Notices sur Henri de Gand, fameux dans les annales Ecclésiastiques et dans la République des lettres.* Elle présente les grands traits de la biographie de Huet. Nous aurons à y revenir dans la suite.

[2] *Biographie nationale,* artic. *Henri Goethals,* par le professeur Alph. Leroy. — Sans compter plusieurs travaux de vulgarisation, nous signalerons encore l'article de Lajard dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XX.

Le mémoire de M. N.-J. Schwartz, intitulé : *Henri de Gand et ses derniers historiens,* dans la collection in-8° des *Mémoires couronnés,* publiés par l'Académie royale, est surtout consacré à l'examen des doctrines du célèbre philosophe.

sur les scolastiques du moyen-âge, il fut frappé de l'insuffisance des renseignements biographiques qui nous ont été transmis sur la plupart d'entre eux, et forma le projet d'appliquer les méthodes de la critique moderne aux *notices* traditionnelles acceptées jusqu'ici sans défiance. Son attention se porta d'abord sur Henri de Gand. Après avoir rapproché les données généralement admises des sources qui les ont fournies, et discuté la valeur de ces sources, il arriva à cette conclusion assez inattendue que nous possédons une légende de Henri de Gand, mais que son histoire est encore à faire [1].

Nous voudrions faire connaître au lecteur les détails de cet examen critique, et en appuyer les conclusions des principaux arguments qui leur servent de base. Dans l'exposé des questions principales abordées de front par P. Erhle, notre tâche sera facile : les nombreux matériaux accumulés dans son mémoire permettent de traiter ces points d'une manière complète. La partie du sujet qui se rattache plus directement à l'histoire de notre pays n'a été qu'effleurée par le critique allemand ; nous avons tâché de combler cette lacune.

De cette étude des sources résulte qu'il est peu de personnages historiques autour desquels il se soit accumulé autant d'erreurs et d'obscurités qu'autour de Henri de Gand. Au lieu de la biographie de Huet, et des notices nombreuses qui ont cours dans le monde savant, ou ont passé dans la

[1] Franz Ehrle, S. J., *Beiträge zu den Biographiën berühmter Scholastiker. Heinrich von Gent,* in-8°, 38 pp. (Aus dem *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte,* t. I.)

littérature populaire, on pourra désormais admettre comme l'expression de la vérité le contre-pied de ces prétendues données historiques.

Ainsi, à en croire ses biographes, Henri de Gand, membre de la célèbre famille Goethals, étudia la philosophie et la théologie à Cologne sous Albert-le-Grand. Après avoir reçu le grade de docteur, il revint dans sa ville natale, qu'il quitta bientôt pour se rendre à Paris; là, son enseignement à la Sorbonne le rendit fameux. Il se fit probablement recevoir dans l'ordre des Servites, et tout au moins il rendit d'éminents services à l'institut naissant. Nommé par le Pape archidiacre de Tournai, il revint en Belgique prendre possession de son bénéfice. Plusieurs actes auxquels il se trouve mêlé font supposer qu'il passa ses dernières années dans sa patrie. Il fut enterré dans la cathédrale de Tournai.

Telle est la substance de toutes les notices sur Henri de Gand. Indiquons en regard les résultats des dernières recherches. D'abord la famille du docteur solennel est inconnue. L'histoire ne dit rien de ses études à Cologne ni de son séjour à Gand. Selon toute probabilité, il n'enseigna point en Sorbonne. Quant à des rapports entre lui et l'ordre des Servites, on peut affirmer avec certitude qu'il n'en exista jamais. Enfin plusieurs documents relatifs à des actes posés par lui ne méritent aucune confiance ou se rapportent à des personnages autres que Henri de Gand.

La partie négative de ce travail sera donc une réfutation pour ainsi dire point par point des

« recherches » de Huet. Nous relèverons un à un les détails biographiques acceptés par lui, et sans trop nous préoccuper de l'ordre chronologique, nous grouperons ceux qui sont empruntés à une source commune.

Mais si la critique nous met soigneusement en garde contre l'erreur, elle ne nous condamne pas à l'ignorance. Par une méthode ingénieuse, le P. Ehrle est parvenu à établir plusieurs dates de la vie du docteur solennel et à mettre en lumière plus d'un fait jusqu'ici ignoré ou passé inaperçu. Nous terminerons notre exposé par cette partie positive, qui n'est pas la moins importante de ces recherches.

I.

On conserve aux Archives de Tournai une pièce célèbre dans laquelle les historiens de Henri ont puisé une première série de renseignements. C'est une bulle datée de Lyon 13 mars 1247 par laquelle le pape Innocent IV nommait Henri Goethals, né à Gand, et surnommé le docteur solennel, protonotaire apostolique avec la faculté d'exercer cet emploi non seulement à Paris mais dans tous les diocèses de France et dans celui de Tournai. Cette pièce est trop connue pour que nous en donnions la description : on en trouve la reproduction en fac-simile dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1839 [1].

[1] *Notice sur quelques membres de l'ancienne famille des Goethals.* Publié aussi à part. Gand, 1838.

Ce document est-il authentique? Plusieurs généalogistes avaient depuis longtemps élevé des doutes sur ce sujet, notamment M. Félix Goethals dans son Dictionnaire [1]. Actuellement les érudits versés dans la connaissance de la paléographie et de la diplomatique, n'hésitent plus à rejeter cette bulle comme apocryphe. Il ne sera pas superflu, croyons-nous, en présence des publications récentes qui l'acceptent sans restriction, de présenter ici les arguments du P. Ehrle contre son authenticité [2].

Tout d'abord, le titre de *doctor solemnis* donné à Henri par le pape, fait naître des défiances.

Parmi les nombreux manuscrits qu'il lui a été donné de parcourir dans les bibliothèques d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Allemagne, le P. Ehrle n'en a pas trouvé un seul du treizième ou même du commencement du quatorzième siècle où se rencontre un de ces titres si usités

[1] *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*. Brux., 1849, 4 vol. in-4°, t. II, art. *Goethals*. On y trouvera une pièce curieuse datée du 7 octobre 1756, dans laquelle trois membres de la famille Goethals font consigner en forme authentique leur opinion sur d'anciens documents qui les concernent et en particulier sur la bulle d'Innocent IV. Cette pièce est fausse comme celle qui nous occupe.

[2] Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur un extrait de la bulle : « Nos plene convicti de eminenti scientia et profunda doctrina dilectissimi in domino filii nostri eruditissimi Henrici Goethals nati Gandæ, in dioc. Tornacensi præsbiteri, magistri artium in universitate Parisiensi.... Nosque meliorem non posse facere delectum scientes nominavimus quem admodum nominamus sanctæ sedis apostolicæ protonotarium prædictum scilicet magistrum Henricum Goethals qui nuper ob eminentem doctrinam cum ad gradum doctoris in sacra theologia promoveretur gloriosum solemnis doctoris cognomen accepit. »

plus tard pour caractériser les docteurs célèbres, comme *doctor Angelicus, Seraphicus, Subtilis,* etc. D'autres érudits, tels que le R. P. Denifle, de l'ordre des Dominicains, auteur de l'histoire des Universités au moyen-âge, et les savants éditeurs de S^t^-Bonaventure, les PP. Fidelis a Fanna et J. Jeiler, ont dans leurs recherches constaté le même fait. La qualification de *doctor solemnis* se rencontre pour la première fois dans la chronique de Henri de Hervord, mort en 1370; elle ne devint d'un usage universel qu'au quinzième siècle.

Comment ce titre, décerné publiquement, aux termes de la bulle, par les docteurs de Paris, et reconnu en quelque manière par un pape à l'époque des plus ardentes rivalités entre les écoles, comment ce titre n'a-t-il été relevé qu'environ deux siècles plus tard?

C'est ce que l'on n'expliquera pas. Nous voilà donc déjà en présence d'un anachronisme.

L'examen de la pièce au point de vue paléographique conduit à un résultat pareil.

Dans les documents pontificaux de cette époque, conservés aux archives des principales villes d'Italie, on ne voit jamais apparaître la diphtongue *æ* par laquelle le faussaire remplace le simple *e* dans des mots comme præsbiteri, sanctæ, apostolicæ, etc. De même le mot *solemnis* s'écrivait alors *solempnis* ou *solennis*. Quant au sceau d'Innocent IV, il a probablement été arraché à une bulle authentique[1].

[1] La vérification serait facile à faire; des fraudes de ce genre ne trompent pas les yeux exercés; mais elle serait superflue. Le P. Ehrle du reste, n'a pu y procéder, n'ayant eu sous les yeux qu'une photographie de la bulle.

Autre preuve. L'expression *Universitas Parisiensis*, pour désigner l'Université de Paris, ne se rencontre jamais dans les actes nombreux concernant cette institution émanés d'Innocent IV et des autres Papes de cette époque. L'université y est nommée *Studium Parisiense ;* l'ensemble des maîtres et des élèves est désigné par la formule : *Universitas magistrorum et scholarium.*

Enfin, est-il probable que dans une pièce émanée de la chancellerie apostolique on eût d'abord nommé Henri de Gand avec le titre de maître-ès-arts, et constaté quelques lignes plus loin, qu'il venait d'obtenir celui de docteur en théologie?

En voilà plus qu'il ne faut pour démontrer que la bulle d'Innocent IV est l'œuvre d'un faussaire. Avec elle disparaissent de la biographie de Henri tous les détails qu'elle lui avait fournis. Ainsi tombent les raisonnements qui ont conduit Huet à placer sa naissance en 1217, et en 1245 ou 1246 sa promotion au doctorat en théologie. Il en est de même des conjectures de cet auteur sur l'origine du surnom de docteur solennel : il lui fut donné, dit-il, « par une sorte d'acclamation dans quelque séance solennelle de l'Université [1]. » Toute cette partie des *Recherches* se base uniquement sur le texte de la bulle.

Ce que les historiens nous apprennent de la vie de Henri avant son séjour à Paris n'est pas mieux fondé. D'après eux, il aurait étudié à Cologne sous Albert-le-Grand la philosophie et la théologie ; il y

[1] Huet, p. 16.

aurait obtenu le grade de docteur. De là, il serait revenu vers 1241 dans sa ville natale, où il aurait ouvert des cours publics.

Le premier auteur qui mentionne ces détails, est du XVII[e] siècle : c'est le servite Piccioni [1]. Ces affirmations auraient besoin, faut-il le dire, d'être confirmées par une source plus ancienne et plus autorisée. Une remarque du P. Ehrle suffira pour nous mettre en garde contre elles. A l'époque assignée on ne possédait pas, à Cologne, le droit de conférer le grade de docteur en théologie. L'on sait aussi que la doctrine de Henri ne reflète pas précisément l'enseignement d'Albert-le-Grand. Si l'on pouvait se contenter du seul critère de la ressemblance des doctrines, on conjecturerait avec plus de probabilité que Henri suivit les leçons de Gérard d'Abbeville [2], celui de ses contemporains avec lequel il a une parenté intellectuelle plus étroite, et dont il partagea les idées dans la célèbre querelle des ordres mendiants.

Toute la première partie de la vie de Henri passe donc au rang des légendes [3]. L'histoire ne

[1] Dans sa notice sur Henri de Gand en tête de l'édition des *Quodlibeta* (1613).

[2] Gérard d'Abbeville, archidiacre d'Amiens, enseigna la théologie à Paris. Voir sa notice par Lajard, dans l'*Hist. litt. de la France,* t. XIX, p. 215 et suiv. — Il se montra l'adversaire déclaré des ordres mendiants dans les fameuses querelles de juridiction qui divisèrent l'Église de France au XIII[e] siècle.

[3] Pour montrer comment s'établissent parfois des faits que l'on décore du titre pompeux de « faits acquis à l'histoire, » le P. Ehrle cite le trait suivant :

Scarparius raconte que Henri revint de Cologne à Gand, « de se multoties facto periculo. » Voici la réflexion que cette phrase inspire

dit pas l'année de sa naissance: elle ne sait rien de sa jeunesse ni de ses premières études. Serait-ce donc dans le seul intérêt de donner une biographie complète de notre docteur qu'un faux document a été fabriqué? C'est une question à laquelle nous répondrons plus loin. Il nous suffit pour le moment d'avoir réduit à leur juste valeur une série d'assertions acceptées jusqu'ici. Passons à d'autres faits : ce sont les rapports de Henri avec l'ordre des Servites.

II.

L'existence d'une tradition qui, prenant son origine dans une confusion entre plusieurs personnages, se développe insensiblement et s'affirme tout à coup avec une apparence suffisante d'autorité pour entraîner l'adhésion d'un grand corps, est un fait peu commun dans l'histoire. C'est pourtant un pareil concours de circonstances qui a amené les Servites à reconnaître Henri de Gand pour un des leurs, et à le proclamer solennellement docteur de l'ordre. Il ne sera pas inutile de reproduire avec quelques détails le récit de leurs historiens.

Quelques gentilshommes allemands du parti de Fréderic II, qui avaient entrepris le voyage de Rome pour obtenir l'absolution de l'empereur, prirent à Florence l'habit des Servites. Henri de

à Huet : « S'il faut en croire Scarparius, ce ne fut pas sans courir quelques dangers qu'il parvint à regagner sa patrie » (*Recherches*, p. 13).

Lajard s'empressa comme lui de transformer de simples *Exercices scolastiques* en *rencontres dangereuses*. (*Beiträge*, p. 6, note.)

Gand les vit à leur passage en France, et c'est par eux qu'il apprit à connaître le nouvel ordre. Il s'y fit recevoir et émit sa profession à Gand, le jour de l'Assomption 1256. A en croire ces mêmes auteurs, ce n'est que plusieurs années après qu'on le voit mêlé aux affaires de l'ordre. En 1282, S. Philippe Benizzi, au retour d'une mission chez les princes allemands, l'emmène avec lui à Florence, pour l'employer à défendre auprès du Saint-Siége l'ordre dont l'existence se trouvait menacée. Le décret du concile de Lyon, destiné à empêcher la multiplication excessive des congrégations religieuses, allait frapper aussi les Servites, et le Pape Martin IV paraissait disposé à en pousser l'exécution avec vigueur. Persuadé que la considération dont jouissait Henri le rendrait plus apte que personne à détourner cet orage, saint Philippe l'envoya en 1284 à Pérouse où se trouvait la cour pontificale. Un historien expose longuement la substance du discours prononcé par Henri devant le consistoire des cardinaux. Les efforts de l'éloquent docteur furent couronnés d'un plein succès. Le pape, loin de songer encore à la suppression du nouvel institut se montra, paraît-il, plutôt disposé à le confirmer. A cette nouvelle, saint Philippe se rendit aussitôt à Pérouse. C'était au mois de mars 1285. Malheureusement, le pape Martin IV mourut le 29 du même mois.

Cependant, le saint général des Servites obligé de quitter Pérouse pour aller présider le chapitre de l'ordre à Florence, ordonne à Henri de Gand de demeurer à son poste. Après avoir tenu son

chapitre, saint Philippe retourne à Pérouse en passant par Sienne, traite les intérêts de ses frères avec le cardinal Latinus, protecteur de l'ordre des Servites, et après avoir chargé le frère Lorrain de la noble famille florentine della Stufa, de négocier, conjointement avec Henri, la confirmation de l'ordre, il part pour Todi où la mort le surprend, le 22 août.

Le frère Lorrain, dans le chapitre qu'il convoque lui même à Florence, est élu général, et sur sa proposition, on nomme Henri, qui était présent, procureur de l'ordre à la Curie. C'est dans cette fonction qu'il parvint à obtenir la confirmation longtemps attendue, en même temps qu'il s'attirait à un haut degré l'estime du pape Honorius IV. En 1286 arrivèrent à la cour pontificale les députés du clergé de Tournai, pour annoncer la vacance de la dignité d'archidiacre de leur cathédrale. Honorius offrit ce bénéfice à Henri, en témoignage de son estime et de sa satisfaction. Le nouvel archidiacre prit congé de ses frères et se retira à Tournai, où il vécut jusqu'à sa mort, arrivée le 25 août 1299. Il était âgé de 76 ans.

Ces détails si précis nous sont fournis par les Servites Piccioni [1] dans sa vie de Henri, et Giani, dans ses annales [2]. Nous avons cru devoir repro-

[1] Hier. Scarpari plaça également une notice en tête de son édition de la Somme (1646).

[2] *Annales Sacri Ordinis Servorum B. M. V.* Florentiæ, 1618. — Giani est l'historiographe officiel des Servites. Il fut chargé par le chapître général de 1609 de rédiger ses *Annales* (voir *Ann.* Cent. 4, l. VI, c. 18). Garbi en fit paraître en 1719 une édition revue et augmentée.

duire au long cette page d'histoire, que la critique est obligée de déchirer presque toute entière.

On peut distinguer ici une double question. En effet, les Servites n'affirment pas seulement que Henri de Gand fut un des leurs, mais ils ajoutent qu'il rendit à leur ordre des services importants. Plusieurs écrivains postérieurs se sont donc demandé d'abord, s'il est prouvé qu'il fut reçu parmi les Servites; en second lieu, s'il fut au moins mêlé à leurs affaires. Quelques-uns hésitent sur la première question mais regardent comme certain « qu'il se dévoua à la cause des Servites [1]. » Huet constate la défiance de plusieurs savants, et notamment de Labbe pour le récit de Giani, et avoue qu'il y a certaines difficultés à le concilier avec « la chronologie des écrivains belges [2]. »

Bien que tous en général soient frappés du silence des auteurs les plus anciens relativement à ces deux points, ils le sont davantage encore du nombre, et de la précision des détails apportés par les historiens. Il est regrettable que cette préoccupation les ait empêchés de soumettre les diverses parties du récit à un examen critique auquel il n'aurait pas résisté.

Giani lui-même a senti la force de quelques-unes des objections que fait surgir naturellement l'exposé qui précède : mais il n'a pas toujours réussi à les écarter [3]. Nous allons parcourir rapi-

[1] *Biogr. nation.* Article cité.
[2] Huet, p. 57.
[3] *Annales.* Cent. 1, lib. V, c. 14.

dement les principales difficultés ressortant du caractère intrinsèque des faits. Nous passerons ensuite à l'examen des sources et des documents qui les appuient.

On a fait remarquer depuis longtemps que le nom de Henri ne se rencontre nulle part accompagné du titre de *frater*. C'est une omission significative en présence d'un usage universellement reçu. A cela Giani ne trouve rien à répondre sinon que l'on rencontre également les noms de saint Thomas et de Duns Scot sans cette qualification. Il oublie que l'exception qu'il signale relativement à ces docteurs devient la règle générale lorsqu'il s'agit de Henri. Plus tard, on crut avoir trouvé une réponse plus satisfaisante. Un manuscrit du Vatican, écriture du XIV[e] siècle [1], portait, disait-on, sur une de ses feuilles, le titre suivant : *Quæstio f. Mgr H. de Gandavo determinata*. Le P. Ehrle a voulu vérifier cette assertion. Grâce à sa connaissance de la paléographie, il a pu constater qu'elle n'avait d'autre fondement qu'une erreur de lecture. La forme des lettres et des groupes ne permet pas de transcrire le titre en question d'une autre manière que la suivante : *Quæstio secundum magistrum H. de Gandavo determinata* [2]. L'objection reste donc toute entière.

Seconde difficulté. La collation d'un archidia-

[1] *Cod.* 4426, memb. fol. — La question mentionnée se trouve fol. 70 *a*. C'est un extrait du *Quodlib.*, XI, q. 29, sur l'obligation du bréviaire.

[2] *Beiträge*, p. 18.

conat à un membre d'un ordre mendiant est un fait dont on ne connaît point d'autre exemple dans l'histoire. Faut-il croire qu'une exception unique a été faite en faveur du docteur solennel?

On a dit aussi que l'attitude de celui-ci dans la querelle des séculiers et des réguliers ne permet pas de supposer qu'il appartînt à un ordre religieux. Il s'agissait comme on le sait de décider si les privilèges accordés aux ordres mendiants par Clément IV et Martin IV exemptaient les laïques du précepte de se confesser une fois l'an à leur curé. Les religieux l'affirmaient : le clergé et l'Université de Paris s'élevèrent contre cette prétention. Henri de Gand se déclara pour ces derniers; après la mort de Gérard d'Abbeville, c'est-à-dire, après 1271, il apparaît comme le principal représentant de leur parti. En différents endroits de ses *Quodlibeta* il s'exprime très nettement au sujet de la question controversée, qu'il tranche toujours dans le sens défavorable aux religieux. Faut-il conclure de là qu'il n'était pas religieux lui-même? Evidemment non, a-t-on répondu. L'amour de son ordre le laissait libre d'embrasser l'opinion théologique la plus probable à ses yeux; s'il a cru devoir s'attacher à la moins avantageuse, ce ne serait là qu'une preuve de son impartialité.

Nous nous rendrions volontiers à cette raison si elle expliquait tous les passages sur lesquels se base l'argument. Il en est un notamment, où, à propos du privilège accordé aux religieux mendiants par la bulle *Ad fructus uberes* de

Martin IV[1], Henri de Gand semble se mettre entièrement hors de cause.

Voici ses paroles : « Si privilegium unum tale quale est illud concessum fratribus mihi esset concessum à summo pontifice, non auderem eo uti[2]. » Cette phrase nous semble significative.

Quelle que soit l'interprétation qu'on lui donne et à quelque point de vue que l'on envisage la conduite de Henri dans toute cette affaire, on pourrait, croyons-nous, invoquer plus efficacement un argument jusqu'ici laissé dans l'ombre. En un autre endroit des *Quodlibeta*[3], il parle de la règle de saint Augustin, adoptée par les Servites, en des termes qui montrent à l'évidence qu'elle lui était étrangère. Il se demande : « Utrum omnia quœ continentur in regula B. Augustini sint præcepta. » Voici ce qu'on lit dans la conclusion : « Utrum autem aliqua in regulâ sic tradantur ut appareat quod per votum ad ea non obligantur regulam professi, *hoc videant illi quorum interest*. » C'est dire assez clairement que la chose ne le regardait pas. Plus loin : « *Perlectâ autem diligenter regulâ*, atque super eâ expositione Hugonis, nihil reverà invenire potui quod quicquam contentorum in ipsâ sic mitiget ut extrà præcepti obligationem trahat. » Cette phrase n'aurait aucun sens dans la bouche d'un religieux tenu à la règle.

Les quatre raisons que nous venons de déve-

[1] 13 décembre 1281.

[2] *Quodl.*, VII, q. 24. — Voir sur le même sujet *Quodl.*, VII, q. 23. — *Quodl.* X, qq. 1 et 2. — *Quodl.*, XII, q. 31.

[3] *Quodl.*, VI, q. 17.

lopper, rendent pour le moins fort suspecte la tradition des Servites [1]. Les preuves que nous allons examiner nous semblent plus décisives. Tirées du silence absolu des sources anciennes relativement à la personne et des actes de Henri, elles constituent un argument négatif d'une force considérable pour quiconque veut se rappeler la célébrité du personnage et l'importance des résultats attribués à son intervention.

Le premier historien qui l'ait revendiqué pour l'ordre des Servites est du XVI[e] siècle. Michel Pocciantio, dans sa *Chronique* [2], rapporte que c'était l'opinion commune des anciens pères; plusieurs d'entre eux, ajoute-t-il, l'ont affirmé publiquement dans leurs leçons à l'Université de Padoue, et ont assuré avoir vu un certain nombre de questions avec le titre : *Fratris Henrici Ordinis Servorum*. Le fait, poursuit le chroniqueur, est confirmé par des documents conservés au couvent de l'Annonciation à Florence; il y est parlé d'un père *Henricus Germanus,* qui prit à Paris les insignes du doctorat et acquit la réputation d'un savant de premier ordre. La conclusion, lui semble-t-il, s'impose; il s'agit là de Henri de Gand. Mais comme ses vertus l'avaient élevé à la dignité d'archidiacre de Tournai, on imprima ses questions

[1] Henri, on l'a vu, aurait émis sa profession au couvent de son ordre dans sa ville natale. Or, on ne trouve pas le moindre vestige d'une communauté de Servites à Gand au XIII[e] siècle. M. Frans de Potter, si parfaitement versé dans l'histoire locale, nous affirme qu'il n'en a point existé. Nouvel argument à ajouter à tous les autres.

[2] *Chronicon rerum totius Ordinis B. M. V.* Florentiæ, 1567.

sans lui donner ses véritables titres; on mit : « Summæ quæstionum ordinariarum Henrici Bonicolli de Gandavo, archidiaconi Tornacensis [1]. »

Comme on vient de le voir, le chroniqueur des Servites affirme avec hésitation : il constate l'existence d'une tradition dont il indique la source; mais il sent aussitôt le besoin d'expliquer comment la qualification de membre de l'ordre n'accompagne point le nom du docteur dans l'édition de ses œuvres.

La première question que l'on se pose est celle-ci : le nom de « F. Henrici, » inscrit en tête d'une série de questions, suffit-il pour les attribuer à Henri de Gand? Il faudrait évidemment commencer par prouver qu'elles ne sont pas d'un autre personnage du nom de Henri. Ensuite, relativement au document des Archives de l'Annonciation (document déjà perdu au temps de Giani), le P. Ehrle fait remarquer qu'il est peu probable qu'un membre de l'ordre ait reçu le grade de docteur à Paris, avant 1328. C'est seulement cette année-là que l'établissement d'une maison d'études en cette ville fut décrété par le chapître de l'ordre.

Enfin sur quoi se baserait-on pour voir dans ce « Pater Henricus Germanus » le docteur solennel ? Le chroniqueur trouve la conclusion toute naturelle. Le lecteur ne sera probablement pas de son avis.

Cette tradition, si légèrement acceptée par Pocciantio, devait, du reste, être peu répandue

[1] *Beiträge. — Nachtrag.*

avant le XVII[e] siècle, puisque dans deux manuscrits, antérieurs à 1600, renfermant les catalogues des Servites illustres par leur sainteté et leur science, on ne lit pas le nom de Henri [1]. Mais un fait imprévu vint tout à coup rappeler l'attention sur le docteur solennel, et fournir aux Servites un argument qui leur sembla suffisant pour le revendiquer définitivement comme un des leurs.

Un membre de l'ordre, François Bennius, évêque *in partibus* et coadjuteur du prince-évêque Wolfgang de Salzbourg, trouva dans la bibliothèque de Chiemsée un manuscrit où le nom de Henri était suivi de la qualification : « Ordinis Servorum B. M. V. » Heureux de cette découverte, il résolut de fournir à ses frères un document authentique où elle fût constatée et au moyen duquel ils pussent établir leurs droits sur un aussi grand personnage. Le 5 décembre 1606, il fit dresser un acte notarié où le fait se trouve consigné en forme. Voici, d'après cette pièce, la description du manuscrit : « Liber in-4° ex cartâ et scripturâ valdè vetus, tali titulo insignitus : Sermones D. Doctoris Henrici de Gandavo, Ord. Serv. B. V. [2] »

Sachant que les manuscrits de Chiemsée font actuellement partie de la Bibliothèque de Munich, le P. Ehrle conçut l'espoir d'y retrouver celui de l'évêque Bennius ; et, en effet, après quelques recherches, il découvrit dans ce dépôt deux volumes, provenant de Chiemsée, et répondant

[1] *Beiträge. — Nachtrag.*

[2] *Beiträge,* p. 9. — L'acte se lit dans Piccioni, *ouv. cité.*

plus ou moins exactement à la description donnée plus haut.

Le premier cod. 5361, pet. in-4° de 256 feuilles, écriture du XV^e^ siècle, de diverses mains, renferme plusieurs traités. Une table des matières, placée au commencement, indique pour la feuille 183 : « Item plures sermones ad clerum. » La marge supérieure de la page 183*a* porte les mots suivants : « *Domini Henrici de Gandavo Ord. Serv. S. M.* » Suit immédiatement non un sermon, mais le traité attribué à Gerson et plusieurs fois imprimé sous le titre : *Tractatus de modis uniendi et reformandi Ecclesiam in concilio universali scriptus paulo ante concilium Constantiense ad Petrum de Alliaco.* A cet écrit est rattaché sans nouveau titre un autre traité connu sous le nom de « *Petri de Alliaco de difficultate reformationis, ad Joan. Gerson* [1]. »

Quels que soient les auteurs de ces mémoires, qui sont peut-être les deux parties d'une même œuvre, il est certain qu'ils ont été composés au XV^e^ siècle; ils n'ont donc rien de commun avec notre docteur.

Mais, dira-t-on, le manuscrit dont on vient de parler ne répond pas à la description de l'acte notarié, puisqu'il ne contient pas de sermons. Le P. Ehrle fait remarquer que l'évêque Bennius a probablement été trompé par la table des matières, comme l'a été récemment l'auteur du catalogue des manuscrits de Munich.

[1] Voir ces deux traités dans Von der Hardt, *Concil. Constant.*, t. I. — Gerson, *op. omnia,* éd. Dupin, t. II.

Il convient toutefois de jeter un coup d'œil sur le second manuscrit, qui pourrait être désigné par l'acte du 6 décembre : c'est le cod. 5393 de la même bibliothèque. Celui-ci, il est vrai, est un in-folio et non un in-4°; mais, comme son titre l'indique, il renferme réellement des sermons, suivis de plusieurs petits traités théologiques.

Les différentes parties du manuscrit sont de diverses époques et de diverses mains. Les sermons, qui remplissent les pp. 1-86*a*, sont d'une écriture du XV^e^ siècle. On lit en tête de la première page : *Magistri Doctoris Henrici de Gandavo Ordinis Servorum.*

Les extraits de ces sermons que transcrit le P. Ehrle, nous semblent jeter trop peu de jour sur la question pour que nous les reproduisions ici. Qu'il nous suffise de dire que les tournures, les citations et les formules consacrées trahissent bien le treizième siècle; mais cela suffit-il pour attribuer ces sermons à notre docteur, sur la foi d'un témoignage postérieur de deux cents ans, et, de plus, fort équivoque? En effet, s'il est certain que Henri a laissé des sermons, il ne l'est pas moins que ceux de notre manuscrit n'avaient jamais été mis sous son nom : dès lors, pourquoi admettre que la formule *Magistri Doctoris Henrici,* etc., indique plutôt l'auteur que le possesseur de ceux-ci? Dans le cod. 5361 les mots *Domini Henrici,* etc., doivent, selon toute probabilité, recevoir cette dernière interprétation [1]. Jusqu'à ce qu'on four-

[1] A moins qu'on ne veuille attribuer le *Tractatus de modis Uniendi,* etc., à un Servite du XV^e^ siècle, nommé Henri de Gand. Cela ne changerait rien à nos raisonnements.

nisse une preuve du contraire, nous adopterons la même hypothèse relativement au second manuscrit. Le *Traité* et les *Sermons* qui portent l'inscription : « Domini Henrici, » et qui ont été reliés avec d'autres dans les deux recueils de Chiemsée, ont vraisemblablement appartenu à un Henri, natif de Gand, membre de l'ordre des Servites. L'identité d'un premier propriétaire, explique leur présence dans une même collection.

Voilà donc à quoi se réduit le grand argument, au moyen duquel Giani prétendait fermer la bouche à ses contradicteurs[1]. L'évêque Bennius, avec plus de zèle que de critique, a transformé en preuves péremptoires les indications vagues d'un titre qu'il aurait dû prendre la peine de discuter.

Le lecteur sera sans doute étonné après cela, de voir l'ordre entier des Servites adhérer à une tradition aussi peu fondée, et la confirmer solennellement au chapitre général de 1609 ; Henri de Gand y fut reconnu membre et proclamé docteur de l'ordre, en même temps qu'une nouvelle édition de ses œuvres était ordonnée. Dans les circonstances où il se produisit, le fait n'est pas difficile à expliquer.

On sait qu'à la fin du XVI[e] siècle commencèrent à se dessiner les différentes Écoles de théologie dans les grands ordres religieux. Chacun de ceux-ci se groupa autour d'un de ses docteurs les plus renommés. On comprend dès lors que les Servites

[1] Voici comment il l'introduit : « Verum enimvero, ut uno verbo os contradicentibus obstruatur. »

aient pu adopter avec un certain empressement la tradition qui leur donnait un maître aussi célèbre que Henri de Gand, et se montrer peu exigeants dans l'examen des preuves à l'appui. Il est d'ailleurs facile de voir que le décret de 1609 était loin d'être une confirmation de leurs traditions en matière d'enseignement.

Les constitutions promulguées au chapitre de 1548, permettent aux professeurs d'expliquer saint Thomas et Scot [1]; plus tard, d'autres docteurs furent autorisés sous la réserve de l'approbation du général [2]; les derniers chapitres qui précédèrent celui de 1609 [3], n'admirent plus que saint Thomas, qui fut en même temps proclamé docteur de l'ordre. Ce ne fut vraisemblablement qu'après cet acte que l'attention fut éveillée sur le fait rapporté par Pocciantio, comme semble le prouver la démarche de l'évêque Bennius (1606). A ce moment, des recherches qui avaient sans doute pour point de départ la confusion d'un Henri quelconque avec Henri de Gand, fournirent les éléments, au moyen desquels se développa la légende acceptée par les historiens de l'ordre : elle devait aboutir au décret de 1609.

Hâtons-nous de le dire, l'ordre des Servites a désormais renoncé à ses prétentions sur Henri de Gand. Dans une *Vie de Saint-Philippe Benizzi*, publiée simultanément en plusieurs langues à

[1] *Constitutiones Fratrum S. M. Servorum editæ in comitiis Generalibus Butrii. An. Dom. 1548.* Bononiæ, 1548, nº 21.

[2] *Constit. Fr. Serv.* Venetiis, 1580. Cap. 13.

[3] Ainsi les chapitres de 1585, 1588, 1604. — Cfr. Giani, *Cent.*, IV.

l'occasion du sixième centenaire de ce saint, le P. Soulier [1] reconnaît l'erreur de Giani.

Mais si l'on peut regarder comme certain que le Docteur Solennel ne fut point Servite, que faut-il penser du rôle qu'on lui attribue dans la confirmation de l'ordre? Un rapide examen des sources va nous l'apprendre.

Déjà le bollandiste Cuperus [2] avait exprimé le regret de ne trouver dans aucun auteur ancien la moindre trace de la participation de Henri à cette importante affaire. En effet, Piccioni n'appuie son récit sur aucune autorité, et Giani, qui est fidèle à citer ses sources après chaque chapitre, renvoie à Piccioni pour tout ce qui concerne Henri de Gand. Chose remarquable, c'est dans les documents contemporains que Giani a puisé tous les détails concernant les négociations de saint Philippe et de son successeur avec la Cour pontificale : il n'y a rien trouvé sur la part qu'y aurait prise notre docteur.

Le P. Ehrle eut la bonne fortune de retrouver dans une bibliothèque d'Italie un manuscrit d'une importance capitale et d'une autorité décisive en cette question : c'est le journal des dépenses de Lorrain della Stufa, successeur de saint Philippe. Tenu avec un soin minutieux pendant quinze ans (1285-1300), ce journal nous permet de suivre le général des Servites dans ses voyages et de nous rendre compte de ses moindres démarches. Il

[1] P. Pellegrino Soulier. *Vita di san Philippo Benizzi.* Roma, tip. poliglotta, in-8°, XIV, 582 pp.

[2] *Acta SS. Augusti*, t. IV, l. 2, c. 16, n° 6.

entre en effet dans les plus petits détails (Ex : pro ferro asini, pro quâdam consolatione fratrum), principalement pour l'époque des dernières négociations avec Rome. Or, parmi les noms des personnages qui furent mêlés à celles-ci, on cherche en vain celui de Henri de Gand.

Nous venons de constater le silence complet des documents anciens relativement au récit des historiens servites. Où donc ont-ils puisé les détails très précis qu'ils rapportent? S'il est difficile d'admettre que la légende ait été inventée de toutes pièces, il ne l'est pas moins de remonter à son origine et d'en montrer le développement. En attendant que des renseignements nouveaux permettent d'entreprendre cette étude curieuse, nous effacerons de la biographie de Henri tout ce que l'on avait admis jusqu'ici de ses relations avec l'ordre des Servites [1].

III.

Le Docteur Solennel appartenait-il à la Sorbonne? La question peut sembler surprenante, car personne jusqu'ici n'avait élevé le moindre

[1] Nous n'en finirions pas, si nous voulions relever toutes les erreurs entassées autour de la mémoire du Docteur Solennel. Dans un manuel d'histoire ecclésiastique qui jouit d'une réputation méritée, nous lisons : « Obschon *Dominicaner* und entschiedener Feind der arabischen Philosophie, der als Doctor solemnis gefeierte Heinrich von Gent..., etc. » Henri de Gand Dominicain : voilà une méprise singulière. Celle du savant Petzholdt est plaisante. Dans sa *Bibliotheca bibliographica*, Henri de Gand est transformé en Jésuite : « H. Gandavensis. s. J. »

doute à ce sujet. Et cependant, l'étude des sources manuscrites a amené le P. Ehrle à la résoudre négativement.

Il est vrai que le nom de Henri de Gand figure sur la liste des docteurs en Sorbonne, dressée par Charles Meusnier. Mais peut-on accepter comme autorité décisive en cette matière un écrivain du XVII[e] siècle?

Henri de Gand se trouve aussi parmi les trente-huit docteurs, dont les portraits ornent la bibliothèque de la Sorbonne depuis 1483. L'argument est par lui-même assez peu concluant. Une simple remarque lui enlève toute force : c'est qu'aucune critique n'a présidé au choix des portraits. Ainsi, l'un d'entre eux représente le franciscain Jehan de la Rochelle, mort en 1245, onze ans avant la formation de la Sorbonne.

Dans un de ses ouvrages manuscrits [1], Charles Meusnier s'appuie sur la raison suivante pour mettre Henri parmi les écrivains de la Sorbonne : « Legebat in Scholis Sorbonicis quemadmodum notatur in fine secundi et tertii quodlibeti in ms. 483. » Le manuscrit auquel il renvoie, est actuellement le cod. 15353 de la Bibliothèque nationale de Paris. Comme plusieurs autres, il porte à l'endroit cité : « Expliciunt questiones de quolibet M. H. de Gandavo... determinate ab ipso *in Scholis suis*, anno Domini 1278. »

Loin de prouver la thèse de Meusnier, ce texte semble plutôt la contredire : au lieu de *in Scholis*

[1] Bibl. de l'arsenal à Paris. Cod. 1021, p. 276.

Sorbonicis, nous avons *in Scholis suis,* ce qui paraît devoir s'entendre d'un enseignement privé.

On objecte contre cette interprétation qu'un décret rendu par l'Université le 2 septembre 1276, défendait les leçons données *in locis privatis;* mais il suffit de le lire pour remarquer qu'il ne s'agit là que des conventicules secrets où des esprits gâtés exposaient leurs doctrines suspectes ; l'ordonnance permet du reste expressément d'ouvrir des cours dans des locaux accessibles au public [1]. Rien n'empêche donc que Henri de Gand n'ait enseigné dans son école à lui : *in Scholis suis.* Mais pouvons-nous conclure de cette dernière expression, que telle fut réellement sa position vis-à-vis de la Sorbonne, et qu'il n'appartenait pas à ce corps? Nous ne le pensons pas. Plusieurs docteurs réunissaient leurs élèves dans leur demeure, et il est naturel que leur école portât leur nom. On pouvait donc dire d'un docteur de Sorbonne qu'il enseignait *in Scholis suis ;* mais évidemment tous ceux qui avaient un local particulier, n'étaient pas nécessairement affiliés à ce corps savant. Concluons que le texte invoqué par Meusnier ne prouve absolument rien dans la question.

Remontons maintenant aux sources les plus

[1] « .... Statuimus ac ordinamus quod nullus magister vel bachelarius cujuscumque facultatis fuerit legere de cetero attentet in Locis privatis libros aliquos propter multa pericula quæ inde emergere possent. Sed in locis communibus ubi omnes possunt confluere, qui ea quæ ibi docentur valeant reportare fideliter. » Voir Du Boulay, *Hist. univ.* Paris, t. III, p. 430.

anciennes. On a cru retrouver le nom de Henri dans l'ancien obituaire de la Sorbonne [1]. A la date du 24 avril on lit : « Obiit. M. Henricus Faber, magister in theologia, quondam socius domus. » Plus tard, une main inconnue a ajouté en marge : « Puto hunc esse Henricum de Gandavo. »

Quel argument prétend-on tirer de là? Le texte de l'obituaire ne nous apprend rien, et la note marginale confirme tout simplement un fait assez connu : c'est que dans la suite la Sorbonne réclama l'honneur d'avoir possédé dans son sein l'illustre docteur. Tous les autres documents anciens ne disent rien de lui. On a pu dresser des listes très complètes des membres de la Sorbonne [2] : les *magistri seculares* les moins connus y figurent; comment expliquer l'absence d'un nom comme celui de Henri de Gand?

L'opinion du P. Ehrle, qui fait de Henri un docteur privé, semble donc la plus probable.

Nous examinerons prochainement, si, comme on le prétend, notre docteur se rattache par quelque lien à une famille connue; nous discuterons plusieurs documents qui, au dire de ses biographes, le concernent directement; enfin, nous tâcherons de déterminer avec précision les données certaines que la critique est en droit d'admettre.

(*A continuer.*)

Hipp. Delehaye, S. J.

[1] *Bibl. nat.* de Paris. Cod. 16574, ff. 24-48.

[2] Voir Léopold Delisle, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, pp. 142 et suiv. (citation du P. Ehrle).

VARIÉTÉS.

CHRONIQUE GANTOISE.

Ordonnances sur la manière de porter le deuil. — Le luxe qu'on déployait chez nous au XVII^e^ siècle dans la façon de porter le deuil, avait atteint de telles proportions que l'autorité crut nécessaire d'intervenir. Une ordonnance du 30 juin 1696, rendue au consistoire du conseil de Flandre, s'efforça de mettre fin à ces abus qu'elle qualifie de *groote misbruyken* et de *groote excessen*.

Après avoir déterminé le deuil que l'on est autorisé à porter lors du décès d'une personne appartenant à la famille royale, l'ordonnance établit les règles à observer par les parents qui se mettent en deuil pour un membre de leur propre famille.

On ne pourra se mettre en deuil que pour les père et mère, frère et sœur, grand-père et grand'-mère et autres ascendants, mari et femme, beau-père et belle-mère. Ce deuil, qu'il ne sera permis de porter que pendant six mois, devra consister en un long manteau de drap noir pour les ascendants, *eenen langen mantel van laken*, et en un manteau noir plus court, *korte mantel ofte kleynen rouw*, pour les collatéraux.

Il est formellement interdit de laisser porter le deuil par les domestiques du défunt et par ceux de sa famille.

Il est également défendu d'orner les églises et les chapelles avec du velours, du drap, de la serge ou d'autres étoffes, *fluweel, laken, baey ofte andere stoffen.* Tout ce qu'on pourra faire, c'est de couvrir d'un tapis la partie du parvis sur laquelle le cercueil est placé pendant le service funèbre. Et pour bien montrer que cette prohibition est absolue et s'applique à tout le monde, sans distinction de rang et d'origine, l'ordonnance de 1696 dit : « *Gheene Hertoghen, Princen oft andere Persoonen,* » *van alsulcke qualiteyt, conditie oft ampt het mochte* » *wesen, en zullen mogen behanghen de kercken...* » Ni ducs, ni princes, ni d'autres personnes, quelle que soit leur qualité, condition ou fonction ne pourront tapisser les églises....

La même défense s'applique à l'ornementation de la maison mortuaire. On ne pourra y mettre des tentures noires que dans l'appartement où la famille du défunt reçoit les compliments de condoléance, « *in de salette daer* » *men de complimenten des Rouws zal ontfanghen.* »

Enfin l'ordonnance défend expressément de garnir les carosses d'étoffe noire, soit à l'intérieur soit à l'extérieur, et de couvrir les chevaux d'ornements de deuil. Elle accentue également cette prohibition en disant : « *Niemandt, alwaer het van den eersten Edeldom ofte* » *Qualiteyt, en zal moghen dienen oft doen maecken.....* » Personne, fut-on de la première noblesse ou qualité, ne pourra, etc.

Le tout, sous peine d'être condamné, en cas de contravention à l'un des articles, à une amende de cent florins avec confiscation des vêtements ou des ornements de deuil.

Il faut supposer que ces règles, malgré les pénalités sévères encourues par les contrevenants, ne furent pas

toujours observées d'une façon bien rigoureuse, car d'autres ordonnances sur le deuil furent encore rendues dans la suite. Citons particulièrement celle du 6 février 1720 et celle du 11 décembre 1754, qui rappellent qu'il est défendu de porter le deuil sans se conformer à l'ordonnance du 20 juin 1696.

Ces ordonnances de nos souverains, qui étaient de véritables lois somptuaires, finirent par tomber en désuétude et furent complètement abolies à la fin du siècle dernier, lors de l'annexion de notre pays à la France. P. C.

Quelques pièces de circonstance parues a Gand en 1814 et 1815. — L'ancien secrétaire communal, Hye-Schoutheer, a laissé des mémoires très intéressants sur ce qui s'est passé à Gand au commencement de ce siècle et principalement pendant les dernières années de l'annexion de notre pays à l'empire français. Sur le modèle des anciens *Dagregisters* ou *Memorieboeken* il a publié, jour par jour, le récit des évènements dont il a été témoin durant les années 1813, 1814 et 1815. Le manuscrit, dans lequel ces évènements se trouvent relatés, porte pour titre : « *Annotations en forme de Journal de ce qui est arrivé dans la ville de Gand depuis le 29 janvier 1813 jusqu'au mois d'août 1815.* »

A la fin de ce volume d'annotations, l'auteur a transcrit plusieurs pièces de circonstance, en prose et en vers, qui parurent à Gand vers cette époque. Quelques-unes de ces pièces, qui n'ont jamais été publiées, croyons-nous, méritent d'être reproduites. Elles renferment des appréciations très curieuses sur les hommes et sur les évènements de cette période agitée de notre histoire locale.

Voici d'abord une pièce de vers, dont nous respectons l'orthographe et que Hye-Schoutheer appelle :

Chanson, faite a Gand, a l'occasion du départ des Autorités Françaises, lors de l'évacuation de la Flandre par les troupes de cette nation en janvier et février 1814.

Air . *Le premier pas.*

1er COUPLET.

Eh ! où sont-ils ces freluquets de France,
Qui si longtemps nous ont assujetti.
Où sont allés ces Préfets d'importance
Qui méditaient si bien notre indigence
Ils sont parti (*bis*).

2e COUPLET.

Où sont-ils ces faquins des Domaines,
Qui sont venus sans linge et sans habit
Ces employés qu'on voyait par centaines
Et qu'on devrait étriller pour leurs peines.
Ils sont parti (*bis*).

3e COUPLET.

Où donc est-elle cette horde infame,
De Douaniers et de Droits-réunis
A chaque instant Lucifer les réclame
Pour la refonte du litre et kilogramme.
Ils sont parti (*bis*).

4e COUPLET.

Qu'est devenu ce maigre et méchant Maire,
Qu'en sa fureur l'Enfer nous a vomi ;
Pour obtenir une croix de Tibère
Il réduisit le peuple à la misère.
Il est parti (*bis*).

5e COUPLET.

Je cherche en vain l'homme aux grandes recettes,
Qui dans Lyon aux portes fut commis ;
Ce directeur, mince et rempli de dettes ;
Des Jacobins les anciennes vedettes.
Il est parti (*bis*).

Ces vers sont loin d'être tendres pour les fonctionnaires au service de l'empire français.

Le chansonnier, d'après une note du manuscrit, a voulu désigner dans le quatrième couplet le maire J. Vander Haeghen, qui quitta la ville de Gand avec les autorités françaises le 2 février 1814 et alla habiter Bruxelles. Le Tibère, dont il est question, c'est Napoléon qui créa J. Vander Haeghen baron et le décora de la Légion d'honneur. Ce dernier fut remplacé dans ses fonctions par le comte Philippe de Lens, qui resta à la tête de l'administration communale de la ville de Gand jusqu'au 4 juin 1819. Le roi Guillaume le nomma alors gouverneur de la province de la Flandre Orientale.

Dans le cinquième couplet, il est fait allusion au receveur général et au directeur des contributions du département de l'Escaut. C'étaient, comme tous les fonctionnaires d'ailleurs, deux Français; ils quittèrent également le pays en février 1814.

—

Voici une autre pièce satyrique de la même année et qui est intitulée :

BAROMÈTRE AMBULANT.

Les Alliés au 9e degré,
L'Angleterre au beau fixe,
L'Empereur à la tempête,
Le Conseil d'état en orage,
Le Sénat au dégel,
Le Corps-législatif à la débacle,
Les Maréchaux au variable,
Les Généraux au tempéré,
L'Armée à tout vent,
Le Trésor public au zéro,
L'Enthousiasme 10 degrés audessous de glace,
Le Peuple au sec.

Ce baromètre donne une description assez originale et très exacte de la situation politique de l'empire dans ces moments d'incertitude. Le désarroi, qui régnait alors dans le monde officiel français, augmentait tous les jours. L'étoile si brillante de Napoléon Bonaparte et que tous adoraient pendant les jours de prospérité, ne cessait de pâlir. De quel côté allait tourner le vent ? Question difficile à résoudre.

Ce fut surtout en 1815, et principalement pendant les mois qui précédèrent la bataille de Waterloo, que beaucoup de Français, ne sachant quelle allait être l'issue des évènements qui se préparaient en Europe, jugèrent prudent et habile de mettre pour le moment leur drapeau politique en poche et d'acclamer le vainqueur du jour.

C'est ce que dépeint, avec des couleurs très vraies, la petite pièce de vers suivante :

LE FRANÇAIS DE 1815.

Napoléon s'approche,
Je suis de son parti.
S'il reçoit des taloches,
Je ne suis plus pour lui.
De crainte d'anicroches,
Je n'ai jamais d'avis.
Je porte dans ma poche,
L'Aigle et la Fleur de Lis.

—

Une pièce en prose, qu'un partisan de la royauté légitime rédigea sous forme de *Pater*, mérite également d'être citée. Elle fut faite pendant les Cent-Jours. On sait que cette désignation est donnée à la période qui s'écoula entre le 20 mars 1815, jour où l'empereur Napoléon reprit possession du trône de France, et le 28 juin 1815, date de la seconde restauration des Bourbons. L'intervalle entre ces deux dates est exactement de cent jours.

Le roi Louis XVIII séjourna à Gand du 30 mars 1815

jusqu'au 24 juin suivant. Il résida, pendant ce temps, dans l'hôtel de la famille d'Hane-Steenhuyze, rue des Champs. Son frère, le comte d'Artois, Charles-Philippe, qui lui succéda en 1824 sous le nom de Charles X, l'avait également accompagné à Gand. Il était logé avec sa suite sur la Place d'Armes à l'*Hôtel des Pays-Bas,* aujourd'hui la propriété de M. A. Verbeke [1].

Voici ce *Pater,* dû probablement à la plume de quelque chevau-léger de l'entourage de Louis XVIII :

ORAISON DOMINICALE.

Notre père qui êtes à Gand, que votre nom soit assuré, que votre règne nous arrive, que votre volonté soit faite en France comme ailleurs, rendez-nous notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à l'armée de vous avoir outragé et ne nous laissez pas succomber sous la tyrannie du Brigand, mais délivrez-nous de son exécrable personne.

Ainsi soit-il.

Vive le Roi.

Quant aux pièces dirigées contre Napoléon, nous n'avons que l'embarras du choix. Nous nous bornerons à donner les suivantes, dans lesquelles « l'Ogre de Corse » est traité de la belle façon. Toutes ces élucubrations, que nous n'oserions appeler poétiques et qui se distinguaient — comme on va le voir — par un choix d'expressions des plus variées, étaient répandues à Gand, pendant le séjour qu'y fit le roi Louis XVIII :

Né fourbe, ambitieux, intrigant, sanguinaire,
Aux crimes, aux forfaits, il dut la royauté;
Paris crut retrouver un véritable père
Où l'on ne découvrit qu'un titre ensanglanté.

[1] Voir le séjour de Louis XVIII à Gand dans nos *Pages d'histoire locale gantoise*, 1er volume, p. 69.

La France infortunée appelle la vengeance.
Et dans ce sang impur, lavant tous ses malheurs,
Oubliera ses forfaits sous une autre régence,
N'ayant plus à gémir d'un pouvoir destructeur.

—

VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS.

Prenez le sang de Robespierre,
Les os, le crâne de Tibère,
Et les entrailles de Néron,
Vous aurez un Napoléon.

—

Voici, pour terminer, un acrostiche qui ne le cède en rien à la description que les auteurs des vers précédents font de celui qui porta pendant plusieurs années la couronne impériale :

LE TIGRE CORSE.

Nouveau Caligula, vomi par le Tartare,
Assassin par calcul et par plaisir barbare,
Poursuis tes noirs forfaits, mets l'univers en deuil.
Outrage les mortels, jusque le cercueil,
Le ciel enfin, lassé de sa conduite infâme,
En te laissant agir aveuglera ton âme,
On verra tout d'un coup le vil Usurpateur,
Noirci dans l'opinion fuir comme un voleur.

Il faut reconnaître, sans y mettre beaucoup de bonne volonté, que ces trois portraits sont loin d'être flattés.

—

Les citations, que nous avons empruntées au recueil manuscrit de l'ancien secrétaire communal de Gand, nous donnent une idée assez fidèle de l'état de l'opinion publique en notre ville à cette époque.

D'un côté, la satisfaction des Gantois d'être délivrés des fonctionnaires de l'empire qui s'étaient établis au milieu d'eux. De l'autre, l'expression des sentiments des Français,

venus ici à la suite de Louis XVIII, et pour lesquels la chute de l'empereur devait être le signal du rétablissement de la royauté légitime en France.

Nulle trace de ces pièces fugitives, qui dépeignent si bien une époque, ne serait probablement restée sans la précaution qu'a eue Hye-Schoutheer de les transcrire dans son journal. Nous avons cru bien faire de les tirer à notre tour de l'oubli où elles étaient menacées de tomber.

P. C.

Droit d'asile. — Dépêche du duc Charles de Lorraine concernant l'asile accordé aux militaires. — 28 mai 1770. « Le grand nombre d'inconvéniens, qui résultent de l'azile qu'on accorde aux militaires accusés d'excès, de délits ou de crimes, lorsqu'ils se réfugient dans les lieux d'immunité, aiant fait voir avec évidence dans une infinité de cas, que cet usage est absolument incompatible avec le maintien de la discipline militaire, Nous avons résolu de l'abolir entièrement à leur égard et de déclarer comme nous déclarons par la présente, qu'à l'avenir aucun militaire déserteur ou non, ne pourra dans aucun cas, jouir du droit d'azile. Voulons en conséquence que le cas arrivant on s'adresse au supérieur du lieu privilégié pour requérir de faire procéder à l'extradition de l'accusé; à quoi ledit supérieur devra déférer dans l'instant même, à peine que tout délai sera tenu pour refus et que l'officier chargé de l'exécution, pourra tout de suite et sans autre formalité faire enlever l'accusé, en évitant cependant l'éclat pour autant que les circonstances le permettront et en choisissant à cet effet les heures qu'il n'y aura point de concours de monde, à moins que le danger prochain d'une évasion

ne permette pas de différer l'enlèvement et comme nous voulons que la présente disposition serve de règle générale, et soit observée par tout ou le cas se présentera, nous vous ordonnons d'en informer tous les magistrats de votre ressort, afin qu'ils s'y conforment, vous prévenant que nous en avons donné part aux évêques de ces Bays-Bas pour leur direction. A Gant et de Brusselles le 28 mai 1770 était paraphé Kulb^ot^, signé Charles de Lorraine contresigné de Reul.

Émile V.

(Archives de l'Etat de Gand : fonds de l'abbaye de Saint Pierre.)

CHRONIQUE

Alexandre Colin, sculpteur flamand du XVI^e^ siècle. — Nous attirons l'attention des visiteurs du nouveau Musée d'art monumental et industriel sur les photographies placées, sur chevalet, au fond de la grande salle, à droite. Ils y trouveront une série de magnifiques planches d'après les œuvres d'Alexandre Colin.

Ils sont rares, en Belgique, les artistes et les amateurs qui connaissent cet artiste du plus haut mérite, qui a attaché son nom à l'un des plus somptueux monuments de la Renaissance en Allemagne, et qui, dans l'école flamande, à laquelle il appartient, n'a que bien peu d'égaux.

Alexandre Colin naquit à Malines, en 1529. On manque de détails sur sa famille, son enfance et les débuts de sa carrière. On sait seulement qu'il quitta les Pays-Bas en 1558, appelé, à Insprück, par Ferdinand I^er^, pour y sculpter les bas-reliefs du monument consacré à la mémoire de Maximilien I^er^.

On ignore complètement quelles sont les œuvres antérieures que l'artiste a dû exécuter pour être distingué, ainsi, par l'Empereur et ce que sont devenues ces œuvres. Malines, sa ville natale, la Belgique, où il passa les trente premières années de sa vie, n'ont conservé aucun ouvrage de sa main, aucune trace de son séjour.

C'est à Insprück, où il s'établit, où il exécuta ses chefs-d'œuvre, où il mourut en 1612, et où l'on voit encore son tombeau, qu'il faut surtout aller pour apprendre à connaître ce maître sculpteur dont le nom est trop oublié en Belgique.

La direction du nouveau Musée — nous en formulons le vœu — n'aura de repos que lorsqu'elle aura obtenu de qui de droit l'autorisation de faire mouler le magnifique monument qui s'élève au milieu de la nef de la Hofkirche, à Insprück, et en aura édifié une reproduction fidèle.

Alors l'on saura, en Belgique, le maître original et fort qu'était Colin, et l'on apprendra à lui donner, désormais, parmi les illustrations nationales, la place d'honneur à laquelle il a droit.

Indépendamment du monument de Maximilien Ier, dont nous parlons ici plus spécialement, on connaît de notre artiste les œuvres suivantes, toutes en Allemagne : à Heidelberg, les douze statues mythologiques, symboliques et bibliques placées dans les niches du haut de la belle façade renaissance du palais d'Othon-Henri; à Prague, le mausolée, orné de statues et de médaillons, sous lequel reposent les rois de Bohême, dans la cathédrale de Saint-Veit; à Insprück, encore, le tombeau de l'archiduc Ferdinand II et de sa femme, ceux de l'évêque Jean Nas, de Madame de Loxan, de la famille d'Hohenhauser; enfin la figure de Lazare ressuscité, qui orne la tombe de l'artiste.

Des vingt-quatre bas-reliefs en marbre de Carrare qui décorent les quatre pans latéraux du cénotaphe de Maximilien, les vingt premiers sont de Colin. Ils mesurent chacun 45 centimètres de hauteur sur 60 de largeur et représentent les principaux traits de la vie de l'Empereur: notamment, son couronnement comme roi des Romains, composition originale, pleine de solennité; son entrée à Vienne, toute animée du mouvement de la foule; son entrée à Padoue, à laquelle le groupement des lances donne un si étonnant caractère: la bataille de Guinegate, mêlée confuse de cavalerie; celles de Vicence et de Murano, où l'infanterie se livre à de furieux assauts; la ligue de Cambray avec son remarquable groupe central, et surtout le mariage de l'Empereur et de Jeanne d'Espagne, admirable composition, dont rien ne peut exprimer la pompe, le caractère, le grand style.

Certaines de ces compositions montrent, en un cadre relativement restreint, plus de mille personnages. L'artiste les agence avec autant de facilité que s'il disposait, pour ses scènes, des murs d'une cathédrale; les groupes prennent place avec la plus complète aisance et une harmonie parfaite; les cortèges, les cavalcades se déroulent avec un mouvement et un pittoresque sans pareils: les régiments et les escadrons se déploient comme sur un vrai champ de bataille; les perspectives de montagnes, de remparts, de palais, de colonnades s'enfoncent à perte de vue. Partout l'invention est d'une variété infinie. Et, au premier plan, les mâles figures de l'Empereur, de ses officiers, de ses lansquenets se découpent finement, dans leurs

costumes somptueux, avec un caractère énorme. Colin dessine et compose comme ferait un peintre. Personne n'a fouillé le marbre d'un ciseau plus délicat.

« Par l'abondance des personnages, par l'intérêt des scènes, par la grandeur des paysages, par l'emploi de la perspective, par la variété et la dégradation des plans successifs, qui se reculent et qui s'enfoncent, ses sculptures sont presque des tableaux. »

Cet éloge que Taine adresse au célèbre sculpteur italien Ghiberti, à propos de la porte fameuse du Baptistère de Florence, peut s'appliquer, à tous égards, à Alexandre Colin. Il est le Ghiberti flamand.

A.-J. Wauters.

Ramsès II et Ramsès III. — A propos de la trouvaille récente de la momie du fameux conquérant égyptien, nommé Sésostris par les Grecs, nous trouvons dans les journaux de Paris plus de détails sur la communication qui a été faite, à l'Académie des Inscriptions, de cette importante découverte.

On a lu, à cette séance, le procès-verbal envoyé par M. Maspero, le directeur général des fouilles en Égypte, du dépouillement de trois momies trouvées avec plusieurs autres dans une cachette, à Deïr-el-Bahari, où elles avaient été transportées après avoir été enlevées de leurs tombeaux primitifs, sans doute afin de les soustraire à la profanation.

Le dépouillement a eu lieu par les soins de M. Maspero, le 1er juin, en présence du Khédive, de sir H. Drummond-Wolff et de Nubar-Pacha. Quand on l'a eu dégagée complètement des différentes couches de bandelettes et d'étoffes, on a reconnu, aux inscriptions tracées sur cet appareil, que la momie cataloguée sous le n° 5223, était celle du grand Sésostris, Ramsès II. Ce fut un moment solennel pour tous ceux qui assistaient à cette opération, et l'émotion qu'ils ont ressentie a eu comme un contre-coup au milieu de l'Académie des Inscriptions lorsque M. Wallon, secrétaire perpétuel, a placé sous les yeux de ses confrères les photographies représentant ce qui nous reste de la dépouille mortelle de l'illustre conquérant.

Cette sortie du tombeau après bientôt quarante siècles, cette apparition qui renoue en quelque sorte le passé au présent et nous rend tangible la réalité historique, affaiblie et comme effacée par le lointain des âges, tout cela forme un spectacle qui a sa grandeur.

Malgré les altérations produites par le desséchement des tissus,

la momie debout, le buste émergeant des bandelettes qui couvrent encore en partie le reste du corps, les mains posées sur la poitrine, la tête dressée et haute, le masque puissant et grave, a tout à fait grand air.

La tête est allongée, relativement petite, les cheveux rares sur les tempes, plus épais sur la nuque, blanchis, mais devenus jaunes sous l'influence des préparations funéraires, le front peu développé, bas, le nez busqué, la tempe creuse, la pommette saillante, le menton fort, la bouche large, sans dents, la mâchoire puissante. Cette face de vieillard, avec une expression légèrement bestiale, garde un air de souveraine majesté. La poitrine est ample, les mains sont fines et encore rougies du henné qui servit à la suprême toilette du roi.

Une autre momie anonyme, trouvée dans le sarcophage de Ramsès II, est tombée en putréfaction quand on a voulu la dégager de ses bandelettes. On a pu s'assurer toutefois que ce n'était pas, comme on le supposait, la momie de la reine Nofritari, femme du roi Ahmès Ier, de la 18e dynastie: on a constaté que c'était la dépouille d'une femme de race blanche, d'âge mur, probablement d'une des nombreuses femmes, filles ou sœurs de Ramsès II.

La momie cataloguée sous le n° 5229, est celle de Ramsès III. Elle est moins bien conservée que la momie de Ramsès II ; la face était noyée dans une masse compacte de goudron ; le front est mieux proportionné, les pommettes moins saillantes, la bouche est démesurée, les lèvres sont minces, les dents blanches et intactes.

La physionomie est peut-être plus fine et plus intelligente que celle de Ramsès II, mais elle a moins de vigueur ; c'est une imitation soignée et réduite de la tête du grand conquérant. Il y a entre les traits du père et du fils la même différence et la même ressemblance qu'offre l'histoire de leurs règnes.

Les deux momies royales vont subir quelques menues réparations qui permettront de les exposer, dans une vitrine du Musée de Boulaq, aux regards des visiteurs.

Fédération archéologique et historique de Belgique. — Congrès de Namur. — Ce Congrès s'est tenu du 17 au 21 du mois d'août. Il s'y est rendu bon nombre de savants, parmi lesquels nous citerons : le comte de Marsy, qui a succédé à M. de Caumont dans la présidence de la Société archéologique française ; le marquis de Nadaillac, le célèbre auteur de l'ouvrage : *Les premiers hommes et les temps*

*

préhistoriques, baron de Selys-Longchamps, général Wouwermans, chanoine Reussens, comte Th. de Limburg-Stirum, l'abbé Habbets, Piot, archiviste général du royaume, Génard, Kurth, Van Bastelaer, Cumont, L'hoest, de Puydt, Dr Jacques, Varenbergh, De Munck, Nelis, Del Marmol, Becquet, de Radiguès, Crépin, etc.

Le président, M. Del Marmol, a prononcé le discours d'ouverture dans lequel il a exprimé l'espoir que le progrès des sciences historiques recevra une puissante impulsion de la création de la Fédération et des travaux des membres distingués de tous les pays qui en font partie. Le vice-président, M. A. Becquet, a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux congressistes, puis il s'est étendu sur l'histoire des premiers habitants de la province et leurs demeures. Cette partie du discours de l'honorable vice-président, a été écoutée avec le plus vif intérêt et a eu un succès mérité. Ce passage était en effet un aperçu préhistorique, traité avec une sagacité pénétrante, qui a provoqué les applaudissements de l'assemblée. Nous espérons retrouver le discours de M. Becquet dans les comptes-rendus qui seront publiés.

Après quoi les sections se sont formées, puis on s'est rendu au musée de la Société archéologique, si précieux et si admirablement aménagé par les soins de la direction.

Dans la même journée, à 4 heures, les sections se sont mises à l'œuvre. Le soir a eu lieu la séance générale.

Le lendemain, visite au trésor des Sœurs de Notre-Dame.

Ce trésor appartenait autrefois à l'abbaye de Ste-Marie d'Oignies, où travaillait, dans la première moitié du XIIIe siècle, le frère Hugo, un des plus habiles orfèvres du moyen-âge. Le trésor renferme encore une quinzaine de ses œuvres. Nous mentionnerons : deux grandes croix à double branche, du XIIIe siècle (M. Violet-le-Duc cite le pied en cuivre doré d'une de ces croix comme un des plus beaux ouvrages en fonte ciselée que nous ait léguée le moyen-âge) ; — la couverture d'un splendide évangéliaire, sur laquelle le frère Hugo s'est représenté dans une nielle, offrant ses œuvres à saint Nicolas, patron de l'abbaye ; — un calice dont le pied est garni d'un nœud d'une rare distinction ; — un reliquaire contenant une côte de saint Pierre, magnifique ouvrage de ciselure et de niellure ; — un charmant étui en argent niellé, renfermant le gobelet de cuir de sainte Marie d'Oignies ; — de nombreux reliquaires philactères ornés de filigranes et de sujets gravés, etc. Le frère Hugo semble avoir négligé

les émaux colorés. très en usage à cette époque, pour donner la préférence à la nielle et à la ciselure.

Les sections se réunirent de nouveau après cette visite, puis on se rendit à St-Aubin pour y examiner le trésor de la cathédrale, composé des objets suivants :

Un autel portatif en pierre de jaspe, entouré d'une bordure en ivoire couverte de figures sculptées en bas-relief, XIIIe siècle; — une splendide couronne en or, ornée de pierres précieuses, de filigranes et de fleurettes d'un travail très délicat, commencement du XIIIe siècle; — un écrin de la même époque que la couronne, revêtu de vingt-cinq médaillons émaillés: — statuette en argent de saint Blaise, d'un excellent style, fin du XIVe siècle; — baiser de paix en forme de triptyque, couvert d'émaux translucides d'une belle exécution, XVe siècle: — grande croix à très double traverse, revêtue de plaques en argent ornées, d'un côté, de feuillages et de fleurs d'un travail très délicat, et, de l'autre, de nombreux médaillons niellés représentant des sujets religieux. Cette magnifique croix, du XIIIe siècle, appartient à l'église de Walcourt.

Nous ne pouvons omettre de parler d'une communication faite par MM. Lhoest et De Puydt. Ces Messieurs ont donné des détails accompagnés d'indications au tableau noir et de communications de planches photographiques, sur les découvertes d'une immense importance qu'ils ont faites dans la grotte de Spy, près Namur.

Outre de nombreux ossements d'animaux disparus : éléphant, cerf, hyène, des milliers de silex taillés, des bâtons de commandement en ivoire, etc., ces Messieurs ont découvert, dans une couche inférieure, des ossements humains, parmi lesquels deux crânes présentant les mêmes caractères que ceux du crâne renommé de Néanderthal. On y remarque la même conformation : épaisseur extraordinaire de la boîte crânienne, presque pas de front, proéminence de l'arcade sourcilière, disposition particulière des mâchoires et des dents, faisant de ces têtes un type d'homme tout autre que ceux dont on est le plus généralement parvenu à reconstituer la physionomie.

Ces Messieurs ont publié, sur leur découverte, une brochure dans laquelle, entre autres collections précieuses d'objets préhistoriques, ils citent celle de M. Joseph Woot de Trixhe, à Namur.

Le lendemain, le Congrès tint une séance ambulante : il se rendit aux ruines de Montaigle et préalablement visita un cimetière franc

qui les avoisine. Ce dernier détail a paru être des plus agréables aux congressistes; ils examinèrent avec curiosité et intérêt les squelettes des vieux guerriers qui, depuis mille ans environ, reposaient sans trouble dans leur dernière couche à côté de leurs armes.

L'examen des ruines de Montaigle avait été singulièrement facilité par une brochure de M. Becquet qui résumait adroitement le travail complet qu'il a publié sur le château dans les *Annales* de la Société. L'abbaye de Maredsous, voisine du château, reçut également la visite de nos archéologues qui y trouvèrent sinon une construction ancienne, du moins un monument élevé avec un art infini dans le style austère et grandiose du XIII^e^ siècle.

Le Congrès de Namur a été un véritable succès, grâce aux soins avec lesquels on avait prévu à tout. Il n'y a eu qu'une voix pour remercier les organisateurs de cette fête scientifique et notamment MM. Alfred Becquet et Crépin, dont le zèle infatigable n'a connu ni trève ni repos. Le nombre des congressistes dépassait le chiffre de 200. La prochaine réunion aura lieu à Bruges.

Au milieu de ces savants venus de tous côtés, dans ce musée si riche, qu'à certains égards il est un des plus beaux de l'Europe, au milieu de cette foule enthousiaste, saluant dans la capitale des Atuatiques, la renaissance d'une science qui, il y a trente ans, y était totalement inconnue, notre pensée a vu se lever la noble figure du vaillant promoteur de ce mouvement, Jules Borgnet, qui planait au dessus de nous et dont le sourire heureux marquait la victoire et la reconnaissance. S.

Historique de l'Artillerie belge, par J. S. Th. Timmermans [1]. — La plus grande partie de l'opuscule du lieutenant Timmermans est consacrée à la part prise par l'artillerie belge dans les événements qui ont signalé et suivi la révolution belge de 1830. Il commence par donner un court aperçu de l'importance de l'artillerie à partir du XV^e^ siècle; il remémore quelques faits relatifs à l'ancienne artillerie communale et de celle des gildes. Il consacre ensuite quelques

[1] *Historique de l'Artillerie belge*, par J. S. Th. Timmermans, lieutenant d'artillerie. Bruxelles et Leipzig, librairie militaire C. Muquardt, Merzbach et Falk, éditeurs, 1886, in-8°, 112 pp. — Imprimerie à vapeur Meyer-Van Loo, rue de Flandre, à Gand.

pages fort intéressantes aux événements de la révolution brabançonne et à ceux de la période française.

Après avoir raconté quel fut le rôle de l'artillerie en 1830, il passe au récit, d'après les mémoires officiels, de la part prise par nos batteries aux opérations des armées de la Meuse, de l'Escaut et des Flandres. C'est la seconde partie de l'écrit. Une annexe est consacrée à des notes biographiques sur les décorés de la croix de fer appartenant à l'artillerie.

Pius est patriæ fata referre labor, dit M. Timmermans : ce vers ne pouvait mieux trouver sa place qu'en tête de l'opuscule dont nous venons de parler ; l'histoire militaire de la Belgique est un champ éminemment vaste, où tout n'a pas été exploité, et si M. Timmermans veut continuer ses recherches et ses travaux, il pourra livrer au public qui aime le souvenir des événements mémorables, plus d'un ouvrage rempli d'intérêt. EMILE V...

DÉCOUVERTE A ROME. — A Rome, des terrassiers qui creusaient le sol de la Via Nazionale ont découvert une maisonnette datant du troisième siècle après Jésus Christ. La plupart des murs de cette maisonnette sont recouvertes de peintures, représentant pour la plupart des sujets bibliques. Sur quelques murs on aperçoit aussi des figures mythologiques : Pégaze sur le mont Hélicon, Esculape avec le serpent, quelques muses, etc. Dans la maisonnette même, on a trouvé un squelette dans son cercueil. Cette dernière découverte est d'autant plus intéressante, qu'au troisième siècle il était expressément interdit d'enterrer des cadavres dans les limites de la ville de Rome. *(Journal des Arts.)*

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE. — CLASSE DES LETTRES. — CONCOURS POUR 1887. — *Première question :* « Quelle fut l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI^e^ siècle ? »

Deuxième question : « Quelle a été en Flandre, avant l'avènement de Gui de Dampierre, l'influence politique des grandes villes, et de quelle manière s'est-elle exercée ? »

Troisième question : « Faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1800 à 1830. »

Quatrième question : « On demande sur Jean Van Boendale un travail analogue à celui du D^r^ J. Te Winkel sur Maerlant (Maerlant's werken, enz.).

» Men vraagt over Jan Van Boendale eene verhandeling in den aard van het boek van Dr J. Te Winkel : Maerlant's werken beschouwd als spiegel van de dertiende eeuw. » (Leiden, 1877.)

Cinquième question : « Quel est l'effet des impôts de consommation sur la valeur vénale des produits taxés ? En d'autres termes, dans quelle mesure cet impôt pèse-t-il sur le consommateur ?

» Exposer et discuter, à l'aide de documents statistiques, les résultats des expériences récemment faites à cet égard dans les divers pays et plus spécialement en Belgique. »

Sixième question : « Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains. »

La valeur des médailles sera de *huit cents francs* pour la deuxième, la troisième et la sixième et de *six cents francs* pour les autres questions.

Les mémoires pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1887, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

Concours pour 1888. — *Première question :* « Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. »

Deuxième question : « Apprécier d'une façon critique et scientifique l'influence exercée par la littérature française sur les poètes néerlandais des XIIIe et XIVe siècles. »

Troisième question : « Faire le tableau des institutions civiles et politiques de la Belgique pendant la période qui s'étend depuis le couronnement de Pépin le Bref jusqu'à la confirmation de l'hérédité des fiefs par Hugues Capet, en France, et par Conrad le Salique, en Allemagne. »

Quatrième question : « On demande une étude sur les mystiques des anciens Pays-Bas (y compris la principauté de Liège), avant la réforme religieuse du XVIe siècle : leur propagande, leurs œuvres, leur influence sociale et politique. »

Cinquième question : « Étude sur les humouristes et les pamphlétaires en langue française en Belgique de 1800 à 1848. »

Sixième question : « Expliquer, dans un langage simple et par des calculs précis, ce que l'intempérance coûte au travailleur en argent, en santé et en moralité. — L'auteur ne perdra pas de vue qu'il s'agit ici d'un livre populaire d'environ cent pages, destiné à être répandu parmi les classes laborieuses. »

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de *mille francs* pour les troisième et quatrième questions ; de *huit cents francs* pour la première, et de *six cents francs* pour les deuxième, cinquième et sixième.

Les mémoires pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1888, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

Prix Perpétuels. — Prix Joseph De Keyn. — *Enseignement primaire.* — La Classe des lettres rappelle que la première période du quatrième concours annuel pour les prix Joseph De Keyn sera close le 31 décembre 1886. Tout ce qui a rapport à ce concours doit être adressé, avant cette date, à M. le secrétaire perpétuel (au palais des Académies).

Peuvent prendre part au concours : les œuvres inédites, aussi bien que les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1885 au 31 décembre 1886.

Un premier prix de 2,000 francs et deux seconds prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés..

Prix de Stassart pour une notice sur un Belge célèbre. — Conformément à la volonté du donateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la 5e *période prorogée* (1875-1880) de ce concours, un prix de *mille* francs à l'auteur de la meilleure notice, écrite en français, en flamand ou en latin, consacrée *à la vie et aux travaux de David Teniers* (né en 1610, mort vers 1690).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1888.

Grand prix de Stassart pour une question d'histoire nationale. — Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la 4e *période prorogée* (1877-1882) de ce concours, un prix de *trois mille* francs à l'auteur du meilleur travail, rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

« Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français

limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de lieux-dits, etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande, et vise versa. Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées. »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1888.

Prix de Saint-Genois pour une question d'histoire ou de littérature en langue flamande. — Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la *1er période prorogée* (1868-1877), un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken. » (Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1888.

Prix Teirlinck pour une question de littérature flamande. — La Classe des lettres proroge jusqu'au 1er février 1888 le délai pour la remise des manuscrits en réponse à la question suivante mise au concours pour la première période quinquennale du prix fondé par feu Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Flandre orientale).

« Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde. »

Un prix de *mille* francs sera décerné à l'auteur du mémoire couronné.

Prix Castiau. — La deuxième période du prix sera close le *31 décembre 1886.*

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

« Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres. »

SALLE D'ARMES DE LA CONFRÉRIE DE ST-MICHEL, A GAND.

HISTOIRE

DE LA

Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs

DITE

CHEF-CONFRÉRIE DE SAINT-MICHEL A GAND.

La ville de Gand possédait autrefois quatre chefs-confréries, *Hoofdgildens,* reconnues par l'autorité et jouissant de priviléges considérables. C'étaient la *Gilde* des arbalètriers de Saint-Georges, la *Gilde* des tireurs à l'arc de Saint-Sébastien, la *Gilde* des arquebusiers et des couleuvriniers de Saint-Antoine, et la *Gilde* des escrimeurs de Saint-Michel. De ces quatre associations, autrefois si puissantes, il n'y a plus guère que la chef-confrérie souveraine et chevalière de Saint-Michel qui ait su se maintenir au rang qu'elle occupait jadis.

La confrérie de Saint-Georges était la plus ancienne de toutes. Son lieu de réunion, connu

encore maintenant sous le nom de *Sinte Jooris hof,* était situé rue Haut-Port et s'étendait derrière les maisons le long de la *Paradeplaats,* aujourd'hui Marché au Beurre. Cette *Gilde,* qui a joué un rôle si marquant dans l'histoire de la commune gantoise, vient, après plusieurs siècles d'existence, de terminer sa carrière dans un modeste pavillon avec jardin ayant son entrée dans la Nouvelle Promenade.

Les confrères de Saint-Sébastien, dont le magnifique local et le théâtre occupaient sur la Place d'Armes l'emplacement où se trouvent aujourd'hui la Société l'*Union,* l'*Hôtel de la Poste,* le Grand-Théâtre et les établissements adjacents, se sont transportés à Ledeberg, où ils se réunissent dans un café-estaminet de la chaussée de Bruxelles.

La *Gilde* de Saint-Antoine existe encore à Gand, mais a perdu considérablement de son importance depuis l'introduction des armes à feu à longue portée. Les membres de cette confrérie ne s'exercent plus qu'une ou deux fois par an au tir à la cible à courte distance. Fondée en 1488, elle eut d'abord son local près des remparts d'Akkergem. En 1532, elle éleva dans le quartier du *Vogelezang* les constructions, converties aujourd'hui en refuge pour les vieilles femmes sous le nom d'Hospice de Saint-Antoine. A son rétablissement en 1752, la *Gilde* fit l'acquisition d'une propriété dans la Cour du Prince, qu'elle transforma complètement et où elle résida jusqu'à la suppression des confréries et des corporations en 1796. Depuis 1826, elle a fixé son lieu de réunion dans un terrain situé

au Quai aux Moines, et s'étendant derrière la caserne et l'église de Saint-Pierre. C'est ce local que la *Gilde* de Saint-Antoine occupe encore aujourd'hui.

Pour de plus amples détails sur ces trois confréries, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages suivants : *Histoire de la chef-confrérie de Saint-Antoine* et *Jaarboeken van het souverein Gilde van S. Antone* (3 volumes), publiés tous deux par M. Ferdinand Vanderhaeghen; *Jaarboeken der Sint-Joris-Gilde,* par Frans De Potter; nous avons également parlé des confréries de Saint-Georges et de Saint-Sébastien dans nos *Pages d'histoire locale gantoise.*

Nous nous proposons de consacrer à notre tour quelques chapitres à faire connaître l'origine de la *Gilde* de Saint-Michel; les fêtes, les concours et les assauts d'armes auxquels elle a pris part; ses statuts et règlements; le local qu'elle occupe; son organisation au point de vue militaire et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire politique de notre cité.

—

Les modifications profondes, introduites dans les moyens de défense, ont entraîné le remaniement complet des confréries d'arbalètriers, d'archers et d'arquebusiers. Il n'en a pas été ainsi pour les amateurs de l'art de l'escrime, qui ont continué à se servir des mêmes armes que celles employées par leurs prédécesseurs. C'est ce qui explique comment la chef-confrérie de Saint-Michel s'est maintenue jusqu'à ce jour à peu près telle qu'elle était à l'époque de sa fondation. Cette institution, qui nous rappelle tant et de si

glorieux souvenirs, a conservé à travers les âges les principes d'honneur et de loyauté chevaleresques, inscrits dans la charte fondamentale que lui octroya le souverain. C'est ce qu'exprime, avec une grande énergie, l'article des premiers statuts de la *Gilde* qui impose aux confrères, nouvellement admis, le serment de ne jamais user de leur adresse à l'épée pour nuire à qui que ce soit dans sa personne ou dans ses biens : « *te doen* » *verclaer van Eedt dat sy de selve conste niet* » *willen leeren om daermede jemand te krincken* » *aen lyf nochte goet, maer om daermede te be-* » *waeren haerlieder eyghen lyf uyt noodt.* »

Afin d'assurer le maintien de ces traditions, qui forment pour ainsi dire sa raison d'être, la confrérie, dans les diverses modifications qu'elle a successivement apportées à ses statuts et règlements, a toujours eu soin d'inscrire un article final déclarant que les règles, insérées dans l'octroi primitif de 1613, continueraient à rester en vigueur. S'il y a eu des époques brillantes dans les fastes de la *Gilde*, celle-ci, comme nous le verrons dans le cours de cette étude, a eu parfois des moments critiques à traverser. Grâce cependant au dévouement et à la générosité de ses membres, ainsi qu'à son excellente organisation, elle est parvenue à surmonter toutes les difficultés qu'elle a rencontrées et à relever chaque fois victorieusement et honorablement la bannière azur et or de l'archange Saint-Michel.

La confrérie des escrimeurs de Saint-Michel à Gand, à la tête de laquelle se trouve depuis 1880

comme chef-doyen, *heuverdeken*, M. Charles Van Loo, compte aujourd'hui au-delà de cent membres. Les différents serments, qui se sont succédé dans l'administration de la *Gilde* depuis sa réinstallation en 1807, ont su maintenir celle-ci au rang que dès son origine elle est parvenue à acquérir parmi les associations similaires du pays et de l'étranger. C'est ce qui nous engage à rappeler les paroles si dignes et si justes, que dans une assemblée des quatre confréries, tenue en 1856, prononçait le chef-doyen de Saint-Antoine : « Les souvenirs glorieux, » disait-il, qui se rattachent à ces *Gildes*, font un » devoir à ceux qui ont l'honneur d'en faire partie, » de ne pas les laisser déchoir de leur antique » splendeur. » C'est ce devoir que les confrères de Saint-Michel ont rempli de tout temps et auquel ils ne failliront pas dans l'avenir.

I

ORIGINE ET DÉBUTS DE LA CONFRÉRIE.

Sans vouloir faire remonter l'origine de la chef-confrérie de Saint-Michel, comme quelques-uns le prétendent, à l'année 1042, nous croyons cependant pouvoir admettre qu'avant 1613, date de son installation, des *Gildes* ou confréries d'amateurs de l'escrime existaient déjà à Gand. C'étaient, pensons-nous, de simples associations de particuliers ou de gens d'armes, n'ayant aucun caractère officiel et ne possédant ni statuts ni règlements,

reconnus et approuvés par les échevins et par l'autorité supérieure tels que ceux des trois autres *Hoofd-Gilden*.

On a même poussé l'amour de la légende jusqu'à soutenir que la confrérie reçut ses armoiries, qui sont d'azur au sautoir d'argent chargé d'un écu d'argent aux cinq croix d'or, de Godefroid de Bouillon. C'était la récompense, disait-on, des hauts faits d'armes accomplis par les confrères de Saint-Michel pendant les Croisades, et principalement lors de la prise de Jérusalem, en 1099. Ce sont là de simples allégations qu'on ne saurait prouver et que rien ne justifie. Elles tombent d'ailleurs devant ce fait, si simple et si probant, qu'il n'existe aucun document, public ou privé, antérieur à 1613, dans lequel il soit fait mention de Saint-Michel. Ni les comptes de la ville, ni les *memorieboeken,* ni les *resolutieboeken* des échevins, ni aucun des nombreux registres et pièces de toutes sortes de nos archives communales et des dépôts publics, ne font mention avant cette date de la confrérie de Saint-Michel. A tout moment, au contraire, il y est parlé des confréries de Saint-Georges, de Saint-Sébastien et de Saint-Antoine.

Ajoutons, enfin, que si elle avait réellement une origine aussi reculée, les amateurs qui s'adressèrent en 1612 aux échevins et aux archiducs, afin de pouvoir établir à Gand une confrérie d'escrime, n'auraient pas manqué d'invoquer dans leur requête un argument aussi favorable à l'obtention de leur demande.

—

Au commencement de l'année 1612, quelques personnes marquantes, *edele ende notabelen,* conçurent le projet de former à Gand, à l'instar de ce qui existait déjà à cette époque dans d'autres villes telles que Anvers, Bruges et Bruxelles, une *Gilde* d'escrimeurs, placée sous le patronage de l'archange Saint-Michel. Ce projet eut beaucoup de peine à être mis à exécution et les premiers organisateurs de la nouvelle confrérie éprouvèrent, comme nous allons le voir, des difficultés de toutes sortes et devant lesquelles beaucoup auraient reculé. Ils ne se rebutèrent pas cependant; à force de démarches et grâce à leur générosité, ils parvinrent à vaincre le mauvais vouloir et les lenteurs calculées des autorités et des fonctionnaires, qui devaient donner leur avis ou statuer sur la requête adressée aux échevins et aux archiducs.

Disons, avant d'aller plus loin, que les requérants se plaignent dans leur supplique que l'art de l'escrime n'est pas assez en honneur à Gand, principalement parmi les membres de la noblesse. Voici comment ils s'expriment : « *bevinden de* » *verthoonders tot heurlieden groot leedt-wesen dat* » *'t voorseyde exercitie niet seer aen-ghetroken en* » *wordt ende mercklyck van den voornoemden* » *Edeldom.* » Ils attribuent, et non sans raison, cet état de choses à l'absence à Gand d'une *Gilde* ou confrérie d'escrimeurs. C'est dans le but d'y mettre fin, ajoutent-ils, et pour relever le noble jeu de l'épée, qu'ils s'adressent à l'autorité, afin d'obtenir de celle-ci des lettres d'octroi pour la création d'une confrérie de cette nature.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la série interminable de formalités, officielles et officieuses pouvons-nous dire, auxquelles donna lieu la demande présentée par les futurs confrères de Saint-Michel.

Ils commencèrent par s'adresser aux échevins de la *Keure*. Ceux-ci, au bout de quelques jours d'examen, approuvèrent la demande et renvoyèrent les requérants Peter Van Hoorebeke, Phlip Van Weersbeke, Peter Commelyn et Lieven Bosschaert, devant le Grand-Bailli de Gand qui, à son tour, leur enjoignit de présenter une supplique aux archiducs Albert et Isabelle. Les archiducs soumirent la demande au conseil de Flandre, qui, avant d'y faire droit, demanda l'avis du procureur-général. Ce magistrat exigea la communication d'une quantité incroyable de documents et convoqua enfin les signataires de la requête devant une commission, composée d'un conseiller, de deux échevins et d'un secrétaire de la ville.

Cette commission — elle n'était heureusement pas assez nombreuse pour pouvoir se subdiviser en sous-commissions, — commença ses travaux et, au bout de quelques mois d'attente, mit enfin au monde un projet de statuts et règlements.

On croira peut-être que les solliciteurs étaient arrivés au bout de leurs peines et que la confrérie allait être régulièrement instituée. Détrompez vous, lecteur. Au XVII^e^ siècle, comme au XIX^e^, fonctionnait déjà la bienfaisante institution des commissions. Le renvoi d'une affaire à l'examen d'une commission équivalait alors, de même qu'aujour-

d'hui, dans la plupart des cas à un enterrement de première classe. C'est ce qui eut lieu en 1612 pour la requête des amateurs de l'art de l'escrime. Leur dossier fut soigneusement étiqueté et numeroté, après quoi on l'envoya reposer du sommeil des justes dans les cartons de l'administration. L'affaire en restait donc là encore une fois.

Il est à observer que toutes ces démarches et toutes ces requêtes, ainsi que celles qui vont encore suivre, étaient accompagnées de cadeaux de toutes sortes et de banquets offerts aux personnes qui, directement ou indirectement, pouvaient être favorables aux postulants, ou à l'influence desquelles on devait avoir recours.

—

De guerre lasse, et n'obtenant aucune réponse à leurs nombreuses demandes, les associés finirent par où ils auraient dû commencer tout d'abord. Ils s'adressèrent au clergé dont le pouvoir était considérable à cette époque. Les postulants parvinrent à intéresser à leur cause le curé de l'église de Saint-Nicolas, qui n'eut pas de peine à obtenir des échevins des lettres d'avis favorables. Cette première faveur coûta à la confrérie la somme rondelette de neuf livres de gros.

Muni de ces pièces, l'un des confrères, Peter Van Hoorebeke, se rendit à Bruxelles. Mais là encore, mêmes remises et mêmes lenteurs qu'à Gand, jusqu'à ce qu'enfin sur les conseils de l'amman, P. Van Hoorebeke se mit en rapport avec les moines Augustins. Grâce à leur appui et à leurs

recommandations, les archiducs Albert et Isabelle donnèrent enfin leur consentement à la fondation à Gand d'une *Gilde* d'escrimeurs. Une ordonnance, rendue à Bruxelles le 26 mars 1613, institue officiellement la chef-confrérie chevalière et souveraine de Saint-Michel : « *Het Edele Souvereyne* » *Rudderlijcke Hooft-Gulde van den Aerts-Enghel* » *S^te^ Michael, geheeten de Schermers, onderhouden* » *met den zweerde binnen deser stede van Ghendt.* »

Tous ces détails sont tirés de documents officiels, principalement des comptes de recettes et de dépenses, rappelés par Monsieur Ferdinand Vanderhaeghen dans une très intéressante notice, parue dans le *Messager des sciences historiques* de l'année 1873.

—

Un des premiers soins du doyen et des proviseurs fut de s'occuper du règlement et du payement des frais qu'avait occasionnés l'installation de la confrérie. Disons, sans plus tarder, que la note à solder, s'éleva à un chiffre des plus respectables.

Nous avons sous les yeux le compte des dépenses de toute nature que les fondateurs de la *Gilde* justifièrent avoir effectuées pour obtenir l'édit final d'approbation du 26 mars 1613. Ce compte renferme une centaine d'articles et se clôture, en chiffres ronds, par une somme totale de dépenses, s'élevant à environ 150 livres de gros, ce qui représente en notre monnaie au-délà de 1600 fr. Cette somme, eu égard à la valeur relative des espèces d'or et d'argent, est énorme pour l'époque. Elle prouve de plus que les personnages, dont il

fallait acheter ou rémunérer les services, y mettaient le prix. Tous étaient prêts à accepter : depuis les dignitaires de la cour et le curé de Saint-Nicolas, qui reçoivent, sous le nom de « *eenige beleeftheyt* » une gratification en espèces, jusqu'au messager, *den cnaepe*, de la confrérie des escrimeurs de Bruxelles qui se contente d'une paire de souliers. Il n'est pas jusqu'aux demoiselles d'honneur de l'archiduchesse Isabelle dont il ne faille se concilier les bonnes grâces au prix d'un cadeau de friandises et de sucreries, *suikerbroot ende succaede*. Parmi les cadeaux mentionnés dans ce compte et désignés, par euphémisme sans doute, sous le nom de *gratuiteyt*, nous trouvons un bijou offert au président Maes, de Bruxelles et un plateau en argent offert à un conseiller privé de l'archiduc Albert. Il y est également question de *venisoen-pasteyen* et de *ghecapte carpelpasteyen*, remis à des personnages influents de Gand et de Bruxelles. Quant au mot *tracteren*, il se rencontre un nombre incroyable de fois dans les divers articles du compte.

Ce qu'il y a également de curieux à noter, ce sont les différents droits perçus par cette foule de scribes et d'employés, entre les mains desquels passa la requête de Ph. Van Weersbeke et de ses amis. On est vraiment stupéfait de la façon ingénieuse dont ils s'y prenaient pour traîner une affaire en longueur et se faire payer leurs prétendus services. C'est ainsi, par exemple, qu'ils se font attribuer un salaire pour : *briefven van admise; recht van apostille ; recht van renvoye ; vervolg van octroye ; recht*

van rescriptie ; recht van rapport ; redresseren abus ende misverstant ; lichten van briefven ; advies van schepenen ; debvoiren, vacatien ende verlet ; missieven ende antwoord ; extraicten ghereguleert ; etc., etc. Nous pourrions prolonger cette énumération à l'infini, tant était grand l'esprit inventif des gens de plume, *de Pennemannen*, comme on appelait à cette époque tous ceux qui, aux divers degrés de la hiérarchie administrative et judiciaire remplissaient des fonctions salariées.

Ajoutons enfin, ce qui n'étonnera personne, que plusieurs banquets furent offerts à des personnages de distinction, *heeren van qualiteyt*, de la cour de Bruxelles. La même chose eut lieu à Gand, où les échevins et d'autres notabilités civiles et ecclésiastiques banquetèrent, aux frais de la jeune *Gilde*, à l'hôtel de ville, au chapitre de Sainte-Pharaïlde et au chapitre de Saint-Bavon.

Il est à observer que tous ces faits, dont la plupart seraient considérés aujourd'hui comme des actes de corruption et punis comme tels, ne soulevaient alors aucune objection et étaient reçus sans la moindre réclamation de la part des intéressés. C'est là un côté très intéressant à étudier des mœurs de nos ancêtres.

—

Un mois après avoir obtenu ses lettres d'octroi, c'est-à-dire en avril 1613, la confrérie alla s'installer dans le local qu'elle occupe encore aujourd'hui et qui est spécialement connu depuis cette époque sous le nom de *Schermschool*.

La confrérie débuta dans la vie par un conflit

avec les capitaines et les chefs de la garde bourgeoise. Ceux-ci réclamèrent contre la franchise de garde, octroyée par l'ordonnance de 1613 aux cent confrères connus sous le nom de *hondert kuerlijke Mannen*, et dont il sera question dans la suite. Grâce à l'intervention des échevins, des sergents-majors, des secrétaires et d'autres personnes notables le conflit, qui menaçait de prendre des proportions sérieuses, se termina à l'amiable. La paix fut définitivement scellée dans un banquet que les parties belligérantes donnèrent à l'hôtel de ville et auquel ils invitèrent tous ceux qui avaient interposé leurs bons offices.

—

C'est par l'initiative des membres de Saint-Michel que fut créée à Gand ce que nous nommerions aujourd'hui la chambre syndicale des quatre chefs-confréries. A peine installée, c'est-à-dire dès l'année 1617, la jeune association, dans le but de maintenir l'union entre les *Gildes,* proposa à ses consœurs de se réunir trois fois par an pour délibérer sur leurs intérêts communs. Cette proposition fut adoptée et l'on décida en même temps que le registre aux délibérations et aux décisions serait confié au greffier de la confrérie de Saint-Georges, la plus ancienne en date et la première en rang.

Afin d'augmenter le nombre des membres des *Gildes,* ce qui accroîtrait en même temps leurs ressources, le serment de Saint-Michel proposa de s'adresser à l'autorité échevinale pour obtenir

de celle-ci une ordonnance enjoignant aux capitaines et lieutenants de la garde bourgeoise, aux chefs et jurés des métiers et à tous les fonctionnaires au service de la commune, d'avoir à se faire inscrire dans une des quatre chefs-confréries de la ville. Une supplique fut adressée en ce sens aux échevins, qui y firent droit par leur ordonnance du 26 mai 1618.

La confrérie de Saint-Michel, la dernière en âge, montrait ainsi dès le début qu'elle prenait son rôle au sérieux et qu'elle aspirait à occuper un rang honorable à côté de ses aînées.

Nous croyons devoir transcrire textuellement les propositions, formulées par celle-ci et adoptées dans la première assemblée générale des quatre chef-confréries, tenue le 24 décembre 1617 :

« *Die van den Gulde van S^te^ Michiel zullen beliefven in* » *deliberatie te legghen met heurliederen Eedt zondaghe* » *vierentwintichsten decembris XVI^c^ zeventhiene de naer-* » *volghende poincten :*

» *Eerst of niet goet en waere dat alle vier de Guldens* » *hielden twee ordinaire vergaderynghen tsiaers bove de* » *extraordinaire als noot is, te wetene tsondaeghs naer* » *beloken Paesschen ende tsondaechs naer S^te^ Baefsdach* » *om by elck aldaer te proponeren al dat goet ende prof-* » *fyctich waere voor de generaliteyt.* »

« *Item dat alle de resolutien die de vier Guldens by ver-* » *voisinghe tzamen zullen nemen, datmen die zal scryven* » *in eenen bouck die rusten zal onder den Greffier van* » *S^te^ Jooris, die ghehouden wert eenen yeghelicken van* » *d'andere Gulden daertoe acces te gheven ende extract te* » *verleenen dies verzocht zynde ende datmen zulke resolu-*

» *tien int zelve register zal doen onderteekenen byde vier*
» *Dekens op dat naermaels niemant en segghe dat hy daer-*
» *over niet gheweest en heeft.* »

« *Item oft men aen Schepenen vander keure vervolghen*
» *zal dat alle de Capiteinen, Lieutenanten, Hooftmannen*
» *ende Gheswoorenen van de Neerynghe gheordonneert zy*
» *elck een Gulde te kiesen, mits zy alle mediaetelyck ofte*
» *immediaetelyck zyn in den dienst van de stadt.* »

L'ordonnance, qui obligeait plusieurs catégories de citoyens à se faire inscrire dans l'une ou l'autre confrérie, souleva de nombreuses protestations. Nous en trouvons la preuve dans les procès-verbaux des assemblées générales des quatre *Gildes,* où à tout moment il est question d'actions judiciaires à intenter contre les récalcitrants.

Toutes les décisions, prises dans ces assemblées auxquelles assistaient les serments, ont été soigneusement conservées dans le *Resolutie-Bouck,* déposé entre les mains du Greffier de Saint-Georges. Cette espèce de parlement, créé, nous le répétons, sur la proposition des escrimeurs de Saint-Michel, a rendu de grands services aux quatre chefs-confréries, entre lesquels elle maintenait la bonne harmonie et l'esprit de solidarité.

Une fois régulièrement constituée, la confrérie se mit immédiatement en quête d'un local convenable. Elle fit choix de l'ancienne halle aux draps, vacante à ce moment, et que dès 1613 l'autorité communale mit à sa disposition. C'est ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

—

Nous avons vu plus haut quelles dépenses entraîna la constitution de la confrérie et à quelles démarches les fondateurs durent avoir recours pour y parvenir. Un fait identique se produisit en 1706 lors du rétablissement de la *Gilde,* supprimée en 1703.

Les comptes de 1707 renseignent plusieurs dépenses dans le genre de celles faites en 1612. Hommes de loi, personnages influents, simples employés, tout ce monde plus ou moins officiel se mit en mouvement, et comme toute peine vaut salaire, c'est par des *gratuiteyten* et des *beleftheyten* que la confrérie, dès qu'elle fut reconstituée, dut récompenser cette intervention. Quant aux démarches et aux voyages que ce rétablissement occasionna, il nous suffira de transcrire le chapitre des comptes où il est question des frais y relatifs; nous y lisons :

« *Item betaelt aen S^rs Jacques Toebast, coninck van desen*
» *gulde ende Judocus Morel, in voldoeninghe van hemlieden*
» *deboursementen van pennynghen, teirynghen, voijagen als*
» *anderssints tot de poursuitte ende ersteltenisse van desen*
» *gulde ghedaen, breeder by hemlieden quittantie van den*
» *12 8^ber 1706 vermelt ter somme van*

L.x.x.x.i iiii sch. ix gr.

Ces deux confrères, Morel et Toebast, reçurent deux plateaux en argent, comme témoignage de reconnaissance pour le zèle et le dévouement qu'ils avaient mis à poursuivre le rétablissement de la confrérie.

Fondée en 1613, supprimée en 1702, mais rétablie en 1706, la chef-confrérie des escrimeurs de Saint-Michel se vit, lors de sa fondation comme lors de sa reconstitution, entraînée à des dépenses qui chaque fois compromirent gravement sa situation financière.

II

LOCAL.

L'ancienne halle aux draps, qui sert encore aujourd'hui de local à la chef-confrérie de Saint-Michel, fut construite en 1425, comme le porte le *Memorieboek* de la ville de Gand de cette année. « *Item*, y est-il dit, *in dit jaer was de nieuwe halle* » *beghonnen te maken an 't Beelfroet.* » Les comptes de la ville, *Stadsrekeningen*, nous apprennent de leur côté que le projet en fut conçu par l'architecte Simon Van Assche, qui reçut pour son travail la somme de vingt escalins de gros. Le registre des dépenses et recettes de l'année 1425 porte en effet au folio cccv v° la mention suivante : « *Item* » *meester Symoene Van Assche, van den bewerpe te* » *makene van de halle.* » x.x. sch. gr.

Les bâtiments qu'on nommait la nouvelle halle en 1425, furent élevés pour remplacer l'ancienne halle aux draps, construite au commencement du treizième siècle — vers 1228 supposons-nous — et qui s'étendait le long du Marché au Beurre

actuel. L'architecte Simon Van Assche, qui en dressa les plans, fut également chargé des travaux de construction. C'est ce qui résulte des comptes de la ville, dans lesquels se trouvent relatés plusieurs payements qu'on lui fit de ce chef. Dans le registre des *Stadsrekeningen* de 1426, au folio CCCXLI r°, nous lisons entr'autres : « *Item betaelt* » *meester Symoene Van Assche up syn leveringhe* » *van den steeghere van den Halle 14 lib. 6 sch. 90.* » Il s'agit ici de l'escalier de pierre avec perron et balustrade en fer forgé, qui était adossé à la façade et qu'on fit disparaître au milieu du siècle dernier. Depuis cette époque on monte à l'étage par l'escalier en pierre blanche, placé dans le corridor.

C'est dans cette halle que se réunissaient les négociants en laine et les fabricants et marchands de draps qui, de tous les pays du monde pouvons-nous dire, se rendaient au marché ou à la foire de Gand, une des principales de l'Europe au moyen-âge et dans la période suivante. Pour donner une idée de ce qu'était jadis l'industrie de la draperie à Gand, il nous suffira de citer Sanderus qui, dans sa *Flandria illustrata*, estime à quarante mille le nombre des métiers occupés autrefois à Gand par les tisserands de laine.

Au rez-de-chaussée on installa la balance publique qu'on nommait *de waeghe onder de Halle.*

C'est également dans la halle aux draps que siégeait le tribunal des *Vinders* ou *Halheeren*, chargés de statuer sur toutes les contestations relatives au commerce du drap et des laines. Leur

juridiction ainsi que le mode de procédure étaient réglés par la coutume de Gand.

Les guerres et les persécutions religieuses du seizième siècle portèrent un coup mortel et irréparable au commerce et à l'industrie de la ville de Gand. Cette cité, autrefois si animée et si riche, avait maintenant un aspect morne et désolé. Les exécutions capitales et l'exil volontaire ou forcé avaient décimé la population. Les négociants étrangers de leur côté s'abstinrent de venir dans le pays. La draperie, jadis si florissante dans notre cité, disparut insensiblement, ou tout au moins perdit presque toute son importance et la halle, où quelques années auparavant se réunissaient les représentants de cette puissante industrie, devint inoccupée.

—

Ce local, qui ne servait plus à aucun usage public et qui n'était pas même loué à des particuliers, convenait parfaitement bien à la nouvelle confrérie. Aussi celle-ci, par requête du 6 avril 1613, s'empressa-t-elle de s'adresser aux échevins aux fins d'obtenir l'usage gratuit de la *Lakenhalle*. La demande des escrimeurs fut agréée à condition toutefois de réserver une salle pour les audiences du tribunal des *Vinders*. On leur imposa également l'obligation de réparer complétement les bâtiments qui étaient dans un état de dégradation assez avancé.

Les travaux d'amélioration et de réparation, que la confrérie fit effectuer au local dont on venait de lui concéder l'usage, furent si considérables que

les ressources vinrent bientôt à manquer et qu'on se vit obligé de recourir à la voie des emprunts. Outre une somme de douze cents florins qu'elle avait levée, la *Gilde* sacrifia à ces travaux le capital d'une rente viagère s'élevant à soixante-quatre livres de gros. Pour servir les intérêts et opérer le remboursement des sommes empruntées, le serment de Saint-Michel dut, au bout de quelques années, se créer de nouvelles ressources. Il demanda à pouvoir louer à son profit une partie du local à un concierge. Cette demande lui fut accordée le 23 avril 1633, par une décision des échevins motivée de la manière suivante :

« *Bovengemeld consent van verhuerynghe is an den Gulde* » *toegestaen op hunne clachten dat zy door de groote costen* » *van reparatiën hebben moeten consumeren groote ende* » *notabele sommen, dat zy tzelfs hun hebben moeten belasten* » *met eene rente van vier ponden tsiaers den penninck XVI* » *boven de voorseide consumptie, bedraghende meer dan* » *twaalf honderd guldens....* »

L'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui la halle aux draps, plus connue à dater de 1613 sous le nom de *Schermschool*, donne lieu de supposer que les ouvrages de réparation et d'entretien extérieurs ont été peu importants depuis que la confrérie est venue s'y établir. Ce fait se comprend d'ailleurs assez facilement. La ville, ne retirant aucun loyer des bâtiments, ne se souciait nullement d'y consacrer de grandes sommes pour les maintenir en bon état. Quant à la confrérie elle se serait bien gardée de son côté de faire la

moindre dépense à un local, dont elle n'avait que l'usage précaire et dont l'autorité communale pouvait, à tous moments, lui enlever la jouissance sans aucune indemnité.

Dès l'année 1683, nous trouvons déjà que la *Gilde* se plaint aux échevins du mauvais état de la toiture. Celle-ci laisse passer la pluie, qui pénètre dans la salle d'armes et endommage les tableaux qui la garnissent. Au siècle suivant, nous rencontrons une réclamation du même genre. Dans les documents, classés aux archives communales sous la rubrique *Stedewerken*, on mentionne qu'à la demande du serment de Saint-Michel, la ville a fait renouveler complétement le plancher de la grande salle en 1755. Il est tellement mauvais, disait la requête, qu'on passe à travers et qu'il n'y a plus moyen de faire des armes. On répara également à cette époque le toit et les cheminées. Il est probable que la même année on démolit l'escalier extérieur et le perron dont nous avons parlé plus haut.

La ville ou ses employés se permettaient parfois d'user de l'une ou l'autre partie du local. Le fait se produisit notamment en 1670. Le directeur des travaux de la ville, *ontfangher vande wercken*, avait fait de son propre chef établir une forge dans la cave de la *Schermschool*. Cette forge était à l'usage des ouvriers qui réparaient l'horloge du beffroi. Les confrères de Saint-Michel jetèrent les hauts cris, alléguant qu'un pareil voisinage était de nature à faire tourner leur bière et leur vin. Ils firent aussi valoir que ce voisinage présentait un

grand danger pour le *secreet*, où ils enfermaient leurs objets de valeur et leurs archives et qui était également placé dans la cave. Les échevins de la *Keure* trouvèrent ces raisons suffisantes et le directeur des travaux dut remettre les choses en leur état primitif.

Disons encore, à propos du défaut de réparations, que dans le livre des comptes de la *Gilde*, nous ne voyons figurer que quelques menus frais d'entretien dans le genre de ceux qui de tous temps ont incombé aux locataires.

La façade doit cependant avoir été quelque peu restaurée sous le gouvernement hollandais, car De Laval dit dans son *dagboek*, page 207 : « *Den » 15 july 1817 begon men de stellingen te plaetsen tot » het in staet stellen der Schermschool, nevens het » Belfroot.* »

Nous espérons que la génération actuelle ne laissera pas tomber en ruines un bâtiment que F. Devigne, dans sa *Geschiedenis der middeleeuwsche bouwkunde*, et Schayes, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, appellent une des dernières et des plus remarquables constructions en style ogival élevées en notre pays. La ville de Gand n'est pas trop riche en anciens monuments, pour qu'on ne s'efforce de conserver avec soin ceux qui nous restent encore.

—

A partir de 1635 jusque vers le commencement du XVIII[e] siècle, notre pays servit de champ de bataille à l'Autriche, à l'Espagne et à la France,

qui se disputaient entr'elles pour en avoir la possession. Ce fut surtout pendant la période si néfaste du règne de Louis XIV que la Flandre eut à souffrir de l'invasion étrangère. Les maréchaux de France et les soldats qu'ils commandaient rivalisaient de zèle pour se conformer aux ordres sanguinaires du ministre Louvois, qui froidement commandait de brûler telles ou telles localités, villes ou villages, des Pays-Bas et de l'Allemagne et d'en massacrer les habitants.

Gand ne fut pas épargnée. Plusieurs fois prise et reprise, elle vit continuellement des troupes étrangères tenir garnison dans ses murs. Dans cette situation critique, les locaux des quatre chefs-confréries furent transformés en hôpitaux pour les blessés et en casernes, ou en écuries pour la cavalerie. Les échevins, qui avaient fait de grandes dépenses pour l'appropriation des bâtiments servant de lieu de réunion aux confrèries, décidèrent, en 1703, d'en demander la suppression. Dans la requête qu'ils adressèrent au roi Philippe V, ils firent valoir une foule de griefs, les uns plus exagérés que les autres. Les *Gildes*, disent-ils, ne font plus aucun service pour la ville ; leurs locaux sont on ne peut mieux aménagés pour y loger des militaires ou pour servir à tout autre usage public; la fréquentation du local est une source de dépenses considérables, surtout pour les ouvriers et les petits bourgeois qui se sont fait recevoir dans les confréries; des désordres et de fréquentes disputes y ont lieu, enfin elles sont criblées de dettes. Cette dernière allégation était,

nous devons l'avouer, en partie exacte. Mais le principal mobile qui faisait agir les échevins, était de s'approprier les magnifiques lieux de réunion des *Hoofdgilden,* et d'être ainsi dispensés de construire de nouvelles casernes.

Les raisons, invoquées par les échevins, sont si originales et exprimées dans un style si pittoresque, que nous croyons devoir donner le texte d'une partie de cette requête, celle notamment où ils font la description de ce qui se passe dans les *Ghildehoven :*

« *Ende dat nochtans de voorseyde Ghildehoven andersins* » *inutil syn, jae ter contrarie maer en strecken tot groote* » *beswaeringhen vande borghers, soo ter respecte dat ieder-* » *een van de Ghildebroeders, bestaende den meerderen deel* » *in ghemeene ingesetenen, alle seven jaeren schuldig is te* » *dooghen tot acht, neghen, thien ponden grooten, soo wan-* » *neer sy moeten dienen als proviseerders, alsoock door dien* » *aldaer, in andere menichvuldighe particuliere occasien* » *ende byeencomsten, van sommighe grootelyckx wordt* » *ghedroncken ende ghespeelt, ende daerdoor ydel hoofden* » *ende ydel burssen ghemaeckt, causerende ordinairlyck* » *groote crackeelen, twisten ende andere diergelycke incon-* » *venienten, midtsgaeders dat menighen werckman, in* » *plaetse van gheheel den dach syn werck te continueren,* » *t'halven den naermiddagh uuytscheedt ende inde selve* » *Hoven gaet vertceren t'gone hy den selven dagh ghe-* » *wonnen heeft tot subsistentie van syne familie.* »

On voit que le tableau est loin d'être flatté. Aussi la requête reçut-elle un accueil favorable, et un décret royal du 3 avril 1703 ordonna la suppression des quatre chef-confréries de la ville

de Gand. Ce décret décide que la cour de Saint-Georges sera transformée en halle pour les manufactures de laine ; celle de Saint-Antoine en un hôpital militaire, et celles de Saint-Sébastien et de Saint-Michel en casernes.

—

Le décret de suppression, en ce qui concernait la confrérie de Saint-Michel, ne fut pas de longue durée. Trois ans plus tard, c'est-à-dire le 7 septembre 1706, un autre décret royal la rétablit avec tous les droits et prérogatives dont elle avait joui antérieurement. Elle rentra donc en possession de son ancien local où les confrères reprirent immédiatement leurs exercices. Les trois autres *Gildes* ne furent rétablies que plus tard : Saint-Georges en 1727, Saint-Sébastien en 1731 et Saint-Antoine en 1752.

En 1709, la présence d'une nombreuse garnison à Gand exigea encore une fois la transformation momentanée du *Guldenhof* en caserne. Pendant ce temps, les escrimeurs de Saint-Michel firent des armes dans la belle salle du rez-de-chaussée du bureau de bienfaisance. Cette salle, qui fait l'admiration de tous les étrangers, est encore aujourd'hui décorée et ornée telle qu'elle le fut en 1680, lorsque les peintres, *de fynschilders*, Gilles Leplat et Van Cleef, y placèrent les tableaux dont parlent les comptes de la ville de cette année. Les mêmes comptes nous apprennent que la superbe cheminée en bois, les portes et les boiseries sont l'œuvre du *schryn-werker* Norbert Sauvage.

En 1745, lors de la prise de Gand par les armées de Louis XV, une partie des troupes françaises occupa encore une fois, pendant quelque temps, le local de la confrérie. Depuis cette époque on n'y logea plus de troupes et les escrimeurs de Saint-Michel en conservèrent la libre et paisible jouissance jusqu'à la suppression définitive en 1796 des confréries, des corporations et des corps de métier.

—

L'intérieur du local mérite également qu'on s'y arrête quelques instants. Au premier étage, où l'on arrivait d'abord par le double escalier à perron démoli au siècle dernier, se trouve la salle de réunion et de réception de la *Gilde*. On y voit d'anciens meubles en chêne, tels que deux bahuts et des chaises sculptées, portant les armoiries de la confrérie avec la devise : *pro honore et patria*. C'est dans cette salle que sont déposés les drapeaux ou étendards. Nous y remarquons d'abord un drapeau en soie jaune et bleue du XVII^e^ siècle ; c'est probablement celui mentionné dans le compte de 1628-1629 où figure un article de dépenses pour « *'t vermaecken van 't vendele.* »

Les deux autres drapeaux, qui y sont conservés, remontent au XVIII^e^ siècle. Ils sont en damas bleu, la couleur de la *Gilde,* avec un médaillon au milieu représentant l'archange Saint-Michel terrassant le dragon. L'un a été confectionné en 1728. Il en est fait mention dans le *Resolutieboek* de cette année, qui porte qu'à la date du 9 août la confrérie décide de faire confectionner un nouvel étendard

en damas bleu avec des broderies en or et en argent, « *van den besten blauwen damast, met goud* » *ende zelver naer het ghegeren model met goude* » *vrenien, kwispels ende coorden.* » L'autre date de 1766; dans la séance du serment du 16 novembre, il est dit : « *gheresolveert een nieuw vendel,* » *een cleet voor den cnaepe en een voor de page, voor* » *de tamboers en de fyfelaers te doen maecken.* » Ces frais furent couverts par souscription. Les comptes portent que le drapeau de 1766 a coûté 26 livres de gros et que celui de 1729 en a coûté 49.

La confrérie possède également ce qu'autrefois on nommait le trésor, c'est-à-dire quelques bijoux et pièces d'orfévrerie de valeur. Nous remarquons d'abord le fameux collier que le roi ou le chef-doyen portait dans les cérémonies officielles. Il est composé de chainons, alternant entr'eux et formés de deux épées croisées dans une couronne, d'une agrafe ornementée et des lettres A. I. (Albert et Isabelle.) Une miniature très fine, représentant les portraits de ces deux souverains, ferme le collier au bas duquel est attaché l'archange Saint-Michel, terrassant le dragon. Le trésor renferme encore un plateau en argent ciselé et deux burettes, ainsi que deux fort jolies coupes de vermeil en forme de calice avec couvercle. Il serait hautement désirable que ces objets, à l'instar de ce qui s'est fait pour les autres chefs-confréries et d'autres corporations, soient déposés au musée communal.

La confrérie possède aussi un Livre d'or, richement relié en velours bleu, avec armoiries brodées

sur les plats et avec fermoirs en argent, dans lequel sont apposées les signatures de tous les personnages de distinction qui se sont fait affilier à la *Gilde*. Pour le XIX^e^ siècle, nous y trouvons entr'autres les noms du duc de Wellington; du prince de Metternich; du prince Guillaume-Henri, fils du roi d'Angleterre; du roi des Pays-Bas, Guillaume I^er^; du prince Fréderic des Pays-Bas; du prince de Bavière et du roi Léopold II. Chacune de ces signatures est accompagnée d'une donation mortuaire assez considérable et dont quelques-unes ont été payées comptant. La dette mortuaire du roi des Belges est de 2000 francs. C'est la même somme que celle payée en 1844 par les héritiers du roi Guillaume, qui avait souscrit pour 100 pistoles le 18 juillet 1814.

—

C'est au second étage que se trouve la salle d'armes, dont les murs sont décorés d'une trentaine de tableaux, représentant des Rois de la confrérie. Ces tableaux ont été une première fois restaurés en 1750 par le peintre gantois Emmanuel Van Rysschoot. Nous lisons à ce sujet dans le compte de 1751 : « *Item betaelt an S^r^ Emmanuel* » *Van Rysschoot voor het repareren ende cuysschen* » *van de portretten der koningen en marbreren* » *vande schauwe op de gilde camer, per quittantie* lib. 2, 11, 11.

Cet extrait de compte montre que le peintre Emmanuel Van Rysschoot, qui était un artiste de talent et de réputation, ne croyait pas déroger en

étant en même temps ce qu'on nomme actuellement : « un peintre en appartements. » Il est l'auteur des grisailles, qui se trouvent dans l'église de l'ancienne abbaye de Baudeloo, aujourd'hui la grande salle de la bibliothèque de l'Université. Ces grisailles, placées au-dessus des arcades dans le chœur, représentent les douze Apôtres, la Vierge Marie et le Sauveur. Elles ont été peintes en 1753. Emmanuel Van Rysschoot mourut en 1772 à l'âge de 60 ans. Son frère Pierre-Jean fut également un peintre qui laissa des œuvres estimables. Emmanuel eut un fils, Pierre-Norbert, le plus célèbre de la famille, et qui peignit les belles grisailles de l'église de Saint-Bavon. Pierre-Norbert est l'auteur de plusieurs ouvrages flamands sur les beaux-arts. La fille d'Emmanuel, Anna-Marie, qui épousa un certain Diegenant, mérite aussi d'être citée comme une artiste de talent. Nous connaissons enfin un Van Rysschoot, graveur gantois du XVII^e^ siècle.

Emmanuel Van Rysschoot et son fils Pierre-Norbert, ainsi que d'autres membres de la famille, figurent au nombre des confrères de Saint-Michel. C'est à ce titre que nous avons cru devoir entrer dans les détails qui précèdent sur cette famille d'artistes gantois.

A côté des portraits des *Koningen* figurent ceux d'Albert et d'Isabelle.

Tous ces tableaux ont été restaurés une seconde fois en 1844, par le peintre gantois Vander Vin, père.

Parmi les portraits de l'époque moderne, citons

celui de M. Rooman-Deblock, peint en 1833 par Van Hanselaere; celui de M. le notaire Michiels, peint en 1856 par Joseph Pauwels, et celui de M. Edmond Vandervin, peint en 1881 par L. Tytgadt. Ces trois confrères, qui remplirent successivement les fonctions de chef-doyen, sont décédés respectivement en 1855, 1873 et 1879.

La plupart des anciens dignitaires, dont la *Gilde* a conservé les portraits, sont représentés fièrement campés et s'appuyant sur leurs lourds espadons, *slachsweirt*.

N'oublions pas de mentionner deux belles armoires en chêne avec les armoiries de la *Gilde* et les portraits sculptés d'Albert et d'Isabelle. Citons encore quelques souvenirs du temps où les membres de la chef-confrérie de Saint-Michel, en corps et avec leurs insignes, prenaient part aux fêtes et aux cérémonies officielles et où ils donnaient des assauts d'armes et des concours sur l'une ou l'autre place publique : les tambours; les costumes du diable et de l'archange Saint-Michel; les costumes et les fléaux des *Vlegelmannen;* le masque en cuivre du diable; des armes; un fanon; les uniformes des *cnapen, trommelaers, trompetters ende fyfelaers,* etc., etc.

Mentionnons, avant de finir, un grand tableau qui se trouve au premier étage et connu sous le nom de « le faux serment. » Il représente un individu qui vient de prêter serment devant le tribunal. Il est saisi par le diable qui l'entraîne pour le punir d'avoir été parjure. Ce tableau pendait à l'origine dans la salle du tribunal des *Halheeren*.

A la suppression des *Halheeren,* le « faux serment » resta dans le local de la confrérie de Saint-Michel, où ces juges avaient conservé leur salle d'audience.

L'aspect des deux principales salles du *Lakenhalle* ou *Schermschool* est, comme on vient de le voir, très original. Elles méritent une visite de tout Gantois qui s'intéresse à l'histoire de sa ville natale et qui tient à connaître les mœurs de ses aïeux. La planche, qui se trouve en tête de cette monographie, représente la salle d'armes du second étage, telle qu'elle était au XVII[e] siècle.

—

La confrérie avait dans l'église de Saint-Nicolas une chapelle, consacrée à son patron l'archange Saint-Michel et qu'elle avait acquise dès les premières années de sa fondation. Tous les travaux de peinture, de décoration et de sculpture avaient été effectués entièrement aux frais de la *Gilde.*

Au-dessus de l'autel, orné des armoiries et des emblèmes de la confrérie, se trouve placée une statue en bois de Saint-Michel, due au ciseau du sculpteur Jan Bossaer, qui reçut pour son travail la somme de huit livres de gros. Les autres ouvrages de sculpture lui furent payés la somme de quatorze livres, comme nous le renseignent les comptes qui portent :

« *Betaelt aen Jan Bossaer, schrynwercker, over 't maecken* » *van schrynwerck aen den autaer de somme van 14 lib. gr.*

« *Betaelt aen den beeldsnyder van ghesneden 't hebben*

» *den Inghele staende boven den aultaer over Jan Bossaer*
» *en dat op minderinghe van syn anghenomen schrynwerck*
» *toe den altaar verguld dus hier 8 lib.* »

Dans cette chapelle on remarque encore un tableau dû au pinceau du fameux peintre gantois Nicolas de Riemaecker, dit *Roose*. Il représente l'archange Saint-Michel terrassant les anges rebelles. Notre musée possède plusieurs tableaux de cet artiste qui était un élève d'Otto Vœnius. Les comptes de la confrérie constatent que ce tableau fut payé 32 livres 6 escalins et 8 gros.

« *Item betaelt aun Meester Nicolaes de Riemaeckere,*
» *gheseyt Roose, over tschilderen van de schilderye in de*
» *voorseide capelle per quittantie de somme van 32 lib.*
» *6 sch. 8 gr.* »

On raconte que la confrérie, qui aimait à faire grand en toutes choses, s'était d'abord adressée à Rubens pour peindre ce tableau. Celui-ci s'excusa en répondant : quand on possède une pareille *Rose*, on n'a pas besoin de fleurs étrangères.

Au-dessous de ce tableau se trouvent trois petits panneaux représentant le Christ en croix, entouré de Marie, de Saint-Jean et de Marie-Madeleine ; la défaite de Goliath et le sacrifice d'Abraham. Le premier panneau est l'œuvre de Pourbus ; les deux autres sont également peints par *Roose*.

Nous avons déjà parlé des frais de restauration et d'appropriation que la *Gilde* dut faire au local du *Lakenhalle*, dans lequel elle venait à peine de

s'installer. Cela ne l'empêcha pas de consacrer encore des sommes considérables à l'aménagement de sa chapelle dont elle confia la décoration et l'ameublement aux premiers artistes-peintres et sculpteurs de la ville. Elle fit preuve de la même prodigalité quand il fut question de l'acquisition des ornements sacerdotaux et des autres objets qui devaient servir à l'exercice du culte.

Toutes ces dépenses, qui dépassaient ses ressources ordinaires, forcèrent la confrérie à contracter des emprunts, dont le chiffre élevé pesa lourdement sur l'état de ses finances, déjà fortement compromises par les frais d'installation.

—

La confrérie de Saint-Michel s'adressa plusieurs fois à l'autorité communale pour obtenir la restauration de la façade de l'ancienne halle aux draps. Mais toutes ses démarches, ainsi que celles de la commission actuelle pour la conservation de nos vieux monuments, restèrent sans résultat. La ville prit toujours pour prétexte de son refus le chiffre considérable de frais que ces travaux, prétendait-elle, devaient entraîner. C'est ce qu'on répondit entr'autres en 1848 quand la confrérie adressa une requête au conseil communal pour faire replacer à l'extérieur le perron et l'escalier, tels qu'ils existent sur le plan ancien. C'est également une des raisons qu'on fit valoir en 1882 pour repousser une demande de restauration, présentée dans une des séances du conseil communal par Messieurs les conseillers Deneffe et Rogghé.

Hâtons-nous cependant d'ajouter qu'on paraît être revenu à d'autres sentiments ; car dans l'exposé des motifs à l'appui du projet de budget de 1885, nous lisons :

« Art. 125. — Subsides et formation d'un fonds de » réserve pour restauration d'édifices et de maison présen- » tant un intérêt archéologique.

» Depuis deux ans, aucun subside n'a été sollicité de la » ville pour la restauration d'édifices présentant un intérêt » artistique. Le fonds de réserve s'élèvera, par conséquent, » à la fin de l'exercice 1885, à la somme de 6000 fr. Nous » vous proposons de l'affecter à un commencement de » restauration de la Halle aux draps. »

Le vote de cet article du budget nous permet d'espérer qu'on ne tardera pas à mettre la main à l'œuvre pour commencer les premiers travaux de restauration. On épargnera ainsi à la ville de Gand le reproche d'avoir laissé tomber en ruines un ancien monument auquel tant de souvenirs historiques se rattachent.

(*A continuer.*)

Prosper Claeys.

COUP-D'ŒIL

HISTORICO-LINGUISTIQUE SUR LE FLAMAND

DANS SES

RAPPORTS AVEC LES IDIOMES CELTIQUES

ET LES

DIALECTES GERMANIQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE[1].

G

Gader; *fl.* Gaderen; *fr.* Réunir.
Gaf (prêt.); *fl.* Gaf (*ik* ou *hij*); *fr.* Je donnai, il donna.
Gait; *fl.* Geit; *fr.* Chèvre.
Gait-berde; *fl.* Geitenbaard; *fr.* Barbe de chèvre.
Gast; *fl.* Geest; *a.-s.* Gast; *fr.* Esprit.
Gaup; *fl.* Gapen; *fr.* Ouvrir la bouche.
Geay; *fl.* Gaai; *fr.* Geai.
Geck; *fl.* Gek; *fr.* Sot, dupe.
Gesse; *fl.* Gissen; *fr.* Conjecturer, soupçonner.
Gier-eagle; *fl.* Gier; gierarend; *fr.* Aigle vautour.
Giste; *fl.* Gast; *a.-s.* Gist; *fr.* Convié, hôte, convive.
Glazene; *fl.* Glazen; *fr.* Fait de verre.

[1] Suite. — Voir *Mess. des Sciences histor.*, 3e liv., 1886, p. 306.

Godhede; *fl.* Goedheid; *fr.* Bonté.

God's-penny; *fl.* Godspenning; *fr.* Denier à Dieu.

Gostliche [1]; *fl.* Geestelijk; *fr.* Spirituellement.

To grave; *fl.* Graven, begraven; *fr.* Creuser, enterrer.

Grave (subst.); *fl.* Grave; *fr.* Comte.

H

Hadden [2]; *fl.* (prét. pl.), hadden; *fr.* Avons ou ont eu.

Halegh; *fl.* Heilig; *a.-s.* Halig; *fr.* Saint.

Half-del [3]; *fl.* Half-deel; *fr.* La moitié.

Hals-man; *fl.* Hals-man [4]; *fr.* Exécuteur, bourreau.

Hand-brede; *fl.* Handbreedte; *a.-s.* Hand-brod; *fr.* Largeur de la main.

Handful; *fl.* Handvol; *fr.* Poignée.

Handy; *fl.* Handig; *fr.* Habile, adroit.

Hanker; *fl.* Hankeren (De Bo, *Idiot.*), hunkeren, haken; *fr.* Aspirer.

Hans-en-kelder; *fl.* Jan in kelder [5]; *fr.* (littéralement: Jean en cave.

Har; *fl.* (pron.) Haar; *fr.* Leur.

Hastily; *fl.* Haastelijk; *fr.* Promptement, impatiemment.

Haten [6]; *fl.* Heeten; *a.-s.* Hatan; *fr.* Appeler.

Haud (v.); *fl.* Houden; *fr.* Tenir.

Haver; *fl.* Haver; *fr.* Avoine.

Haver-grass; *fl.* Havergras; *fr.* Fromental, avoine élevée.

[1] Ce mot, que Wright donne comme anglo-saxon, ne se trouve pas dans le dictionnaire anglo-saxon de Bosworth; mais il existe en anglais, où il semble indiquer une origine flamande directe, comme on en a la preuve dans bien d'autres mots.

[2] Cette terminaison est caractéristique quant à l'affinité flamande.

[3] Usité dans le Somerset.

[4] Terme inusité, mais parfaitement compréhensible en flamand.

[5] Expression métaphorique (usitée surtout en Hollande), pour *enfant à venir*, qui n'est pas encore né.

[6] Terminaison flamande *en*, et non *an*; cette dernière ne se rencontre pas dans les dialectes anglais ni dans l'anglais classique.

Heart-grief; *fl.* Hartgrief, hartzeer; *fr.* Chagrin, mal de cœur.

Hebbe; *fl.* Hebben; *fr.* Avoir.

Heckle; *fl.* Hekelen; *fr.* Serancer, au figuré battre, tancer, laver la tête.

Heighen; *fl.* Hoogen; *fr.* Hausser.

Helsum; *fl.* Heilzaam; *fr.* Salutaire.

Hemely; *fl.* (adv.) Heimelijk; *fr.* Secrètement.

Herd; *fl.* Herder; *fr.* Pâtre, pasteur.

Herkyn; *fl.* Horken (De Bo); *fr.* Écouter.

Herne-pan [1]; *fl.* Hersenpan; *fr.* Crâne.

High-days; *fl.* Hoogdagen; *fr.* Jours de grande fête.

High-time; *fl.* Hoog tijd; *fr.* Grand temps.

Hinny; *fl.* Hinniken; *fr.* Hennir.

Hoh [2]; *fl.* Hoog; *fr.* Haut.

Hoist; *fl.* Hoest [3]; *fr.* Toux.

Honde [4]; *fl.* Hond; *fr.* Chien.

House-dove; *fl.* Huisduif; *fr.* Pigeon domestique, personne casanière.

Housen [5]; *fl.* Huizen; *fr.* Maisons.

Huisscher; *fl.* Huissier; *fr.* Huissier [6], celui qui introduit les visiteurs.

[1] Ce mot, que Wright donne comme anglo-saxon, ne se trouve pas dans Bosworth.

[2] Ce mot ne se trouve pas dans Bosworth, quoique Wright le prenne pour anglo-saxon.

[3] Entendu dans l'Est.

[4] Pas à trouver dans Bosworth, quoique admis comme anglo-saxon par Wright, qui, peut-être, l'a pris, comme bien d'autres mots, dans un manuscrit quelconque antérieur à l'époque où l'anglo-saxon prenait en Angleterre une forme écrite qu'il n'avait pas auparavant.

[5] Pluriel flamand en *en*, qui n'est pas anglo-saxon.

[6] Ce mot, que les Français font dériver d'*Ostium*, *porte*, vient probablement du flamand *huis*, maison, dont l'huissier garde les portes. L'idiotisme *huisscher* vient à l'appui.

To hunger; *fl.* Hongeren; *fr.* Faiblir de faim; périr de faim.

Hus; *fl.* Huis (dans beaucoup d'endroits flamands on pron. *Hus*); *a.-s.* Hus; *fr.* Maison.

Hutter; *fl.* Uiten; *fr.* Exprimer facilement sa pensée. (Usité au Nord de l'Angleterre dans le sens de parler confusément.

I

Ik; *fl.* Ik; *a.-s.* Ic; *fr.* Je.

Inys; *fl.* Inte, ente; *fr.* Greffe.

To inys; *fl.* Inten, enten; *fr.* Greffer.

Income; *fl.* Inkomen; *fr.* Arriver, entrer.

Ingange; *fl.* Ingang (der kerk) [1]; *fr.* Porche, portail.

Inwards; *fl.* Ingewanden; *fr.* Entrailles.

J

Juck; *fl.* Juk; *fr.* Joug.

K

Keame (v.); *fl.* Kammen; *fr.* Peigner, carder.

Kenne [2]; *fl.* Kennen; *fr.* Connaître.

Kerf; *fl.* Kerf; *fr.* Entaille.

Kêrf (part. p.); *fl.* Gekorven (de *Kerven*); *fr.* Entaillé, coupé, courbé.

Kink-haust; *fl.* Kinkhoest; *fr.* Coqueluche.

Kirk; *fl.* Kerk; *fr.* Église.

[1] Le mot *ingang* est pris, en flamand, dans un sens général pour une entrée quelconque, mais l'étymologie est la même pour les deux langues.

[2] L'anglo-saxon a le mot *kennan* dans le sens de *produire*, mais non dans celui de *connaître*. L'anglais a le mot *Ken*, qu'on fait dériver de l'allemand *Kennen*, comme si ce mot n'était pas flamand, et comme s'il n'y avait pas eu, dans les temps anciens, plus de relations entre la Grande-Bretagne et la Flandre qu'avec l'Allemagne. Mais on préfère devoir quelque chose à une grande nation plutôt qu'à une petite.

Kirne; *fl.* Kern; *fr.* Baratte.
To knag; *fl.* Nagelen.
Knape; *fl.* Knaap; *fr.* Garçon.
Knop; *fl.* Knoop; *fr.* Bouton.
Ku; *fl.* Koe; *fr.* Vache.

L

Lackey; *fl.* Lakei; *fr.* Laquais.
Ladun; *fl.* Het laden; *fr.* Charge. (Terme usité dans le Sud.)
Lakke (v.); *fl.* Laken; *fr.* Blâmer.
Lang; *fl.* Lang; *fr.* Long.
Langsome; *fl.* Langzaam; *fr.* Lent, paresseux, ennuyeux.
Lare; *fl.* Leer; *a.-s.* Lar; *fr.* Doctrine.
Lecker-cost; *fl.* Lekker kost; *fr.* Aliment délicat;
Ledder; *fl.* Ladder, leeder; *fr.* Échelle.
Leefekin; *fl.* Lievekin; *fr.* Jeune fille, amante.
Leefest; *fl.* Liefst, allerliefst; *fr.* Mieux, plutôt, très aimé.
Lef; 1° *fl.* Zeerlief; *fr.* Personne très aimée. — 2° Loof; *fr.* Feuille.
Lefe; *fl.* Lief; *fr.* Cher, agréable.
Leghe; *fl.* Liegen; *fr.* Mentir.
Leik; *fl.* Lijk; *fr.* Corps humain.
Len; *fl.* Leenen; *a.-s.* Lœnan; *fr.* Prêter.
Lengere; *fl.* Langer; *fr.* Plus long.
Lengthe; *fl.* Lengen; *fr.* Allonger.
Lent-grain; *fl.* Lente-graan; *fr.* Grain du printemps.
Leude; *fl.* Lieden; *a.-s.* Leode; *fr.* Gens, monde.
Lerare; *fl.* Leeraar; *fr.* Docteur.
Lere (v.); *fl.* Leeren; *fr.* Enseigner, apprendre.
Let (v.); *fl.* Letten; *a.-s.* Lettan; *fr.* Empêcher, nuire.
Letter; *fl.* Leder; *fr.* Peau.
Lib; *fl.* Lubben; *fr.* Châtrer, couper.

Lig [1]; *fl.* Leugen; *fr.* Mensonge.
Ligger; *fl.* Lieger, leugenaar, *fr.* Menteur.
Light (v.); *fl.* Lichten; *fr.* Éclairer.
Light; *fl.* Ligten; *fr.* Alléger.
Lichten; *fl.* Lichten; *fr.* Faire jour.
Lin; *fl.* Lijn; *a.-s.* Lin; *fr.* Lin.
Lithliche; *fl.* Ligtelijk; *fr.* Aisément, légèrement.
Lore [2]; *fl.* Leer; *fr.* Doctrine.
Lore (part. p.); *fl.* Verloren; *fr.* Perdu.
Lorefather; *fl.* Leervader; *fr.* Père en savoir, en science.
Loremaster; *fl.* Leermeester; *fr.* Professeur.
Luck; *fl.* Lukken; *fr.* Réussir.
Luste; *fl.* Lusten; *fr.* Désirer.
Lustick; *fl.* Lustig; *fr.* Gai, joyeux.

M

Maid; *fl.* Meid; *fr.* Jeune fille.
Maist; *fl.* Meest.
Maistresse; *fl.* Meestresse; *fr.* Maîtresse.
Maledight; *fl.* Maledijd; *fr.* Maudit.
Manhed; *fl.* Manheid; *fr.* État d'homme, masculinité.
Mastlin; *fl.* Mastelein; *fr.* Méteil.
Meal-bread; *fl.* Meel-brood; *fr.* Pain de froment.
Menge; *fl.* Mengen; *fr.* Mêler.
Mere; *fl.* Meer; *fr.* Lac.
Met (v. part. p.); *fl.* Gemeten; *fr.* Mesuré.
Met; *fl.* Maet; *fr.* Mesure.
Mete (v.); *fl.* Meten; *a.-s.* Metan; *fr.* Mesurer.

[1] Le mot *Lig*, que Wright donne comme anglo-saxon pour *mensonge*, ne se trouve pas dans Bosworth; mais on a le mot *Lie*, en anglais, qui est analogue au flamand *Leugen*.

[2] Ce mot ne se trouve pas dans Bosworth, quoique Wright le donne pour anglo-saxon, mais il existe en anglais qui, probablement, l'a emprunté au flamand *leer*. D'après Walter W. Skeat ce mot viendrait de l'allemand *Lehre*, ce qui est peu probable, pour la raison alléguée plus haut pour le mot *Kenne*.

Mingle; *fl.* Mingeling, mengeling; *fr.* Mélange.
Mis-gone (part. p.); *fl.* Misgaan; *fr.* Manqué.
Mis-ken: *fl.* Miskennen; *fr.* Ignorer, méconnaître. (Mot usité dans le Nord.)
Mixtelyn; *fl.* Mastelein; *fr.* Méteil.
More; *fl.* Meer, grooter: *fr.* Plus grand.
More (verb.); *fl.* Meerderen; *fr.* Augmenter, accroître.
Mother-naked; *fl.* Moedernaakt; *fr.* Nu comme la main.
Mow (v.); *fl.* Meeuwen; *fr.* Cligner des yeux.
Mow; *fl.* Meeuw; *fr.* Mouette.
Mull; *fl.* Mul; *fr.* Poussière. (Mot usité dans le Nord.)
Mysse; *fl.* Missen; *a.-s.* Missian; *fr.* Manquer.
Mystrouwe [1]; *fl.* Mistrouwen; *fr.* Méfiance.

N

Nagging-pain; *fl.* Knagende pijn; *fr.* Douleur cuisante.
Name (pret.); *fl.* Nam (ik nam); *fr.* Je pris.
Name-cards; *fl.* Naamkart; *fr.* Carte de visite.
Nameless; *fl.* Naamloos; *fr.* Anonyme, sans nom.
Narre; *fl.* Naarder; *fr.* Plus près.
Neese: *fl.* Niezen; *fr.* Éternuer.
Neest; *fl.* Naast (entendu dans le Nord); *fr.* Le plus près.
Neghen; *fl.* Negen; *fr.* Neuf.
Neist; *fl.* Naast van. (Usité dans le Devonshire.)
Neve; *fl.* Neef; *fr.* Neveu.
Newe; *fl.* Nieuwen; *fr.* Renouveler.
Nime, nim; *fl.* Nemen; *a.-s.* Niman [2]; *fr.* Prendre.
Nip [3]; *fl.* Nijpen; *fr.* Pincer.
Nytte; *fl.* Nutten; *a.-s.* Nyttian [4]; *fr.* Être utile.

[1] Mot omis par Bosworth, probablement comme inusité ou pris d'un manuscrit.
[2] Wright donne *Nime* pour anglo-saxon; c'est *Niman* qu'il faut lire.
[3] *Nip* a plusieurs significations, entre autres celle de *nijpen*, pincer, qu'on prononce *nippen* dans plusieurs contrées flamandes.
[4] Même observation comme pour *nime*.

O

Okere [1]; *fl.* Oekeren, woekeren; *fr.* Prêter à usure.

Okere; *fl.* Woeker, oeker; *fr.* Usure.

Okerer; *fl.* Oekeraar, woekeraar; *fr.* Usurier.

Onchede [2]; *fl.* Eenheid; *fr.* Unité.

Ousen; *fl.* Ossen. (Usité dans le Nord.) Quant à la terminaison flamande, la même que celle de l'Anglais *Oxen*.

Overwemble; *fl.* Overwelmen (SCHUERMANS, DE BO, *Idiot.*) [3]; *fr.* Accabler, écraser (de travail).

Oxter; *fl.* Oksel; *a.-s.* Oxtan; *fr.* Aisselle.

P

Pace-eggs, pasche-eggs [4]; *fl.* Paasch-eieren; *fr.* Œufs de Pâques.

Pad; *fl.* Pad, voetpad; *fr.* Sentier (Northampton).

Paddoek [5]; *fl.* Padde; *fr.* Crapaud.

Paleis [6]; *fl.* Paleis; *a.-s.* Palant; *fr.* Palais.

Pankin [7]; *fl.* Panneken.

Pan-pudding; *fl.* Pan-podding; *fr.* Pouding fait au poële.

Phy; *fl.* Foei; *fr.* Fi.

Piche, pieche; *fl.* Pek; *fr.* Poix.

Plantage; *fl.* Plantaadje; *fr.* Plantation.

[1] Ne se trouve pas dans Bosworth.

[2] Omis par Bosworth.

[3] En anglais on a *Overwhelm* dans le même sens.

[4] Le mot *Pasche-eggs* est topique quant à sa ressemblance avec le flamand.

[5] Mot anglais, mais que Bosworth ne donne pas dans son dictionnaire anglo-saxon.

[6] Wright donne ce mot pour anglo-saxon, au lieu de *palant*. On dirait qu'il confond ici cette langue avec le flamand, par ignorance ou par préjugé, comme dans bien d'autres cas.

[7] Usité dans le Nord. C'est un diminutif, ayant, sauf l'*i* pour *e*, la terminaison flamande ordinaire, qui indique l'atténuation de la signification d'un mot.

Plat-footed: *fl.* Plat- ou Scheef-voet; *fr.* Pieds ou jambes tortues.

Pleck; *fl.* Plek; *fr.* Place.

Plome; *fl.* Pluim: *fr.* Plumet.

Plough-iron: *fl.* Ploeg-ijzer; *fr.* Soc de charrue.

Pod (Nord); *fl.* Poot (voet); *fr.* Patte, pied.

Pot-appel; *fl.* Pot-appels: *fr.* Pommes conservées.

Potecary [1]; *fl.* Pottekarij; *fr.* Poterie, pharmacie.

Pot-sugar: *fl.* Pot-suiker; *fr.* Cassonade.

Prede: *fl.* Prooi; *fr.* Proie.

Pyne; *fl.* Pijn; *fr.* Peine, torture.

Q

Quab; *fl.* Kwab; *fr.* Lobe, lobe de l'oreille.

To quack; *fl.* Kwakken; *fr.* Faire du bruit.

Quad [2]; *fl.* Kwaad; *fr.* Mauvais.

Quede [3]; *fl.* Het kwaad, de duivel; *fr.* Le mal, l'esprit du mal ou le démon.

Quick; *fl.* Kwik; *fr.* Vif, vif-argent.

R

Rabben [4]; *fl.* Rapen; *fr.* Navets.

Raton [5], ratten; *fl.* Rat, ratte; *fr.* Rat, raton.

[1] Ce mot, dans les idiomes anglais auxquels il appartient, signifie proprement boutique d'*apothicaire*, où l'on trouve toujours de la *potterie*.

[2] Donné par Wright pour anglo-saxon, mais omis par Bosworth.

[3] Ne se trouve pas dans Bosworth, quoique, d'après Wright, il soit anglo-saxon.

[4] Wright assigne à ce mot une affinité *anglo-normande*, mais l'allemand *Rübe* pourrait tout aussi bien être allégué, si l'on ne veut admettre le rapport flamand qui, d'ailleurs, se retrouve dans l'anglais *rape*.

[5] Ce mot est d'origine normande. On y donne dans le Nord de l'Angleterre une forme plus teutonique, s'approchant de la flamande *ratte*, dans *ratten*.

Rattle; *fl.* Ratelen; *fr.* Babiller.
Rechen; *fl.* Reiken; *fr.* Tendre (la main).
Red; *fl.* Redden; *fr.* Délivrer.
Reek; *fl.* Rook; *a.-s.* Recan; *fr.* Fumée, vapeur.
Reke; *fl.* Rekenen; *a.-s.* Recan; *fr.* Compter, estimer.
Rekenen [1]; *fl.* Rekenen; *a.* Recken; *fr.* Compter, coûter, estimer.
Renne; *fl.* Rennen; *a.-s.* Rennan; *fr.* Courir.
Rike; *fl.* Rijk; *a.-s.* Ric; *fr.* Royaume.
Rinkin; *fl.* Reineken (de vos); *fr.* Renard.
Roke; *fl.* Rook; *a.-s.* Reac; *fr.* Brouillard.
Rosen (adj.); Rozen (employé adjectivement); *fr.* De rose.
Rugge [2]; *fl.* Rug, rugge; *fr.* Dos.
Rummen; *fl.* Ruimen; *fr.* Évacuer.
Ruze; *fl.* Rijzen; *fr.* Exalter, porter aux nues.
Rym [3]; *fl.* Ruimen; *fr.* Évacuer, écarter.

S

Sable; *fl.* Sabel; *fr.* Sabre.
Sade; *fl.* Verzaden; *fr.* Rassasier.
Saig; *fl.* Zaag: *fr.* Scie.
Sale; *fl.* Zaal; *fr.* Salle, salon.
Salle; *fl.* Zal (signe du futur, verbe auxiliaire).
Sam; *fl.* Zamelen; *fr.* Assembler.
Same; *fl.* Te samen; *fr.* Ensemble.
Scathe [4]; *fl.* Schade; *fr.* Dommage.
Scoppe [5]; *fl.* Schoppe; *fr.* Pelle.

[1] Cette forme, que Wright donne pour anglo-saxonne, est plutôt flamande. On a *recenan* en anglo-saxon.
[2] Donné comme anglo-saxon par Wright, omis par Bosworth.
[3] Usité dans le Northampton.
[4] Pris pour anglo-saxon par Wright, mais non indiqué par Bosworth.
[5] Même observation comme pour *Scathe*.

Scrabble; *fl.* Schabben; *fr.* Gratter, égratigner.
Scrimmage; *fl.* Schermutseling; *fr.* Escarmouche.
Scrit; *fl.* Schrift; *fr.* Écrit.
Scrive; *fl.* Schrijven, beschrijven; *fr.* Écrire, décrire.
Scum; *fl.* Schuimen; *fr.* Écumer.
Scun; *fl.* Schuwen; *fr.* Éviter.
Selk; *fl.* Zulk; *fr.* Tel.
Seyle (v.); *fl.* Zeilen; *fr.* Mettre à la voile.
Shaff; *fl.* Kaf; *fr.* Balle, paille.
Shipman; *fl.* Schipman; *fr.* Marin.
Shitter; *fl.* Schijten; *fr.* Aller à la selle.
Shoof [1]; *fl.* Schoof; *fr.* Gerbe.
Shoon; *fl.* Schoenen; *fr.* Souliers.
Shrape; *fl.* Schrapen; *fr.* Racler, ratisser.
Shullen [2]; *fl.* Wij, zij zullen (auxiliaire du verbe au futur).
Shull-bane [3]; *fl.* Schouder-been; *fr.* Os de l'épaule.
Sicke; *fl.* Zuchten; *fr.* Gémir.
Sicker, siker; *fl.* Zeker; *fr.* Sûr, assuré.
Sideling; *fl.* Zijdelings; *fr.* De côté.
Sideway; *fl.* Zijdeweg, zijweg; *fr.* Chemin de traverse.
Sikere [4]; *fl.* Verzekeren; *fr.* Assurer, sauver.
Simkin; *fl.* Simmeken (SCHUERMANS, *Idiot.*); *fr.* Homme simple, idiot.
Shimmer; *fl.* Schimmeren, schitteren; *fr.* Luire, reluire.
Skinking-pot; *fl.* Schenkkan; *fr.* Pot à verser.
Slade [5]; *fl.* Slede; *fr.* Traîneau.
Slib; *fl.* Slieren; *fr.* Glisser.

[1] Expression du Norfolk, pour *mettre en gerbes.*
[2] L'analogie que présente la charpente de ce mot est à remarquer, malgré une certaine différence accessoire.
[3] Expression usitée dans le Nord.
[4] Anglo-saxon selon Wright, mais non indiqué par Bosworth.
[5] Anglo-saxon, *Slæd,* d'après Wright, mais non désigné dans le dictionnaire anglo-saxon de Bosworth.

Smithe [1]; *fl.* Smeden; *fr.* Forger.

Smous; *fl.* Smous (nom injurieux donné aux juifs).

Smug; *fl.* Smuk: *fr.* Orné, ornement.

Smur; *fl.* Smoor (Schuermans et De Bo, *Idiotica*); *fr.* Brouillard.

Snavel; *fl.* Snabbelen (Schuermans et De Bo, *Idiotica*); *fr.* Babiller.

Soote; *fl.* Zoet; *fr.* Doux, tendre.

Sooterkin [2]; *fl.* Zoetekind (par ironie); *fr.* Enfant chéri.

Sostern; *fl.* Zusteren; *fr.* Sœurs.

Sot [3]; *fl.* Zot; *fr.* Sot.

Sote (usité dans le Nord); *fl.* Zout; *fr.* Sel.

Sothen (part. p.); *fl.* Gezoden; *fr.* Bouilli.

Souke; *fl.* Zuigen; *fr.* Sucer.

Sour-milk [4]; *fl.* Zure melk; *fr.* Lait aigre; lait battu.

Spane; *fl.* Speen; *fr.* Pis de vache.

Span-new; *fl.* Splinternieuw; *fr.* Tout neuf.

Specht; *fl.* Specht; *fr.* Pie.

Speke; *fl.* Speek; *fr.* Rais.

Spelone [5]; *fl.* Spelonck; *fr.* Grotte, caverne.

Spincoppe; *fl.* Spinnekop; *fr.* Araignée.

Spinke [6]: *fl.* Sprengen; *fr.* Arroser.

Stan, stane: *fl.* Steen: *fr.* Pierre.

Starf (prét.); *fl.* Stierf; *fr.* Je mourus.

[1] L'anglo-saxon a le mot *Smitan*, mais pris par Bosworth dans le sens de *frapper*. Wright le donne comme analogue à *smithe*, forger.

[2] Un embryon monstre engendré, à ce qu'on prétendait, dit Wright, par suite de l'habitude qu'ont les femmes hollandaises de mettre des chaufferettes sous leurs jupons. Ce préjugé doit remonter à une haute antiquité, probablement antérieure à l'invasion saxonne.

[3] Mot anglo-normand selon Wright, mais tout aussi bien flamand.

[4] Usité dans le Nord de l'Angleterre.

[5] Mot dérivé de l'anglo-normand d'après Wright, mais analogue au flamand.

[6] Usité dans le Lincolnshire.

Stark ; *fl.* Sterk ; *fr.* Fort.

Starken [1] ; *fl.* Sterken ; *fr.* Tendre, serrer, fortifier.

Stead ; *fl.* Stede ; *fr.* Place, endroit.

Steck [2] ; *fl.* Toe steken ; *fr.* Fermer.

Steer ; *fl.* Stier ; *fr.* Taureau (de trois ans).

Steeve [3] ; *fl.* Stijven ; *fr.* Sécher, raidir.

Sterre ; *fl.* Ster, sterre ; *fr.* Étoile.

Stille ; *fl.* Stil ; *fr.* Tranquille, à voix basse.

Stinkard ; *fl.* Stinkerd ; *fr.* Personne puante, vilain.

Stole ; *fl.* Stole, stoel ; *fr.* Étole, garde robe.

Stonen ; *fl.* Steenen (employé adjectivement) ; *fr.* De pierre.

Stoop ; *fl.* Stoop ; *fr.* Mesure de deux pots.

Storm [4] ; *fl.* Storm ; *fr.* Averse, orage.

Storve (part. p.) ; *fl.* Gestorven ; *fr.* Mort.

Stound ; *fl.* Stond ; *a.-s.* Stund ; *fr.* Moment.

Straw ; *fl.* Stroijen ; *fr.* Faire la litière.

Streak ; *fl.* Strekken ; *fr.* Étendre.

Strop ; *fl.* Strop ; *fr.* Corde.

Suilk ; *fl.* Zulk ; *fr.* Tel.

Suin ; *fl.* Zwijn ; *fr.* Porc, cochon.

Sunderly ; *fl.* Zonderling ; *fr.* Particulier.

Sure ; *fl.* Zuur ; *fr.* Sur, aigre.

Sure [5] ; *fl.* Zekeren ; *fr.* Assurer.

Sustre ; *fl.* Zuster ; *fr.* Sœur.

Swager ; *fl.* Zwager ; *fr.* Beau-frère.

Swarm ; *fl.* Zwarm, zwerm ; *fr.* Essaim.

[1] Usité dans le Nord de l'Angleterre.

[2] Usité dans le Nord.

[3] Mot répandu dans l'Ouest.

[4] Entendu dans le Wiltshire.

[5] Affinité anglo-normande et faible analogie flamande. Le latin *securus* fait la liaison analogique entre *sure* et *zeker*, qui a les consonnes du latin.

Swart ; *fl.* Zwart ; *fr.* Noir.

Swart ; *fl.* Zwarten ; *fr.* Noircir.

Swave ; *fl.* Zweven ; *fr.* Planer, aller en avant et en arrière.

Swepe ; *fl.* Zweep, zwepe ; *fr.* Fouet.

Swerd ; *fl.* Zweerd, zwaard ; *fr.* Glaive.

Swilke [1] ; *fl.* Zulk ; *fr.* Tel.

T

Tabard ; *fl.* Tabaard ; *fr.* Robe.

Tapstere ; *fl.* Tapster ; *fr.* Cabaretière.

Taste ; *fl.* Tasten ; *fr.* Toucher, tâter.

Tatter ; *fl.* Tateren ; *fr.* Babiller.

Teghel-stane ; *fl.* Tegel-steen ; *fr.* Tuile.

Temple ; *fl.* Tempel ; *fr.* Espèce de crochets pour tendre la toile au tissage.

Tew ; *fl.* Tow ; *fr.* Corde, cordage.

Thester ; *fl.* Duister ; *a.-s.* Thystre ; *fr.* Oscur.

Theughten (prét.) ; *fl.* Wij, zij dachten ; *fr.* Nous pensâmes, ils pensèrent.

Thirdendele ; *fl.* Derdedeel ; *fr.* Troisième partie.

Thorpe ; *fl.* Dorp ; *a.-s.* Thorpe ; *fr.* Village.

Thorpe-man ; *fl.* Dorp-man ; *fr.* Villageois.

Timber [2] ; *fl.* Timmeren ; *a.-s.* Timbrian ; *fr.* Bâtir.

To breke ; *fl.* Breken ; *fr.* Briser.

Top ; *fl.* Top ; *fr.* Sommet, tête.

[1] Mot dont l'orthographe est à remarquer sous le rapport analogique, comme approchant du flamand.

[2] La lettre *b* dans *timber* est surabondante, comme dans *nombre*, dérivé de *numerus*, etc. (Voir le même mot dans nos *Analogies* précédentes.)

U

Umgang ; *fl.* Omgang ; *fr.* Circuit.

Underfind ; *fl.* Ondervinden ; *fr.* Comprendre [1].

Unlust ; *fl.* Onlust ; *fr.* Dégoût.

Unmight; *fl.* Onmachtig; *fr.* Impuissant.

Unshut ; *fl.* Ontsluiten ; *fr.* Ouvrir.

Unthank ; *fl.* Ondank ; *fr.* Ingratitude, méconnaissance.

Untimely ; *fl.* Ontijdelijk ; *fr.* Inopportun.

Unwisdom [2] ; *fl.* Onwijsheid ; *fr.* Folie, sottise.

Upprisising ; *fl.* Oprijzing ; *fr.* Enflure, action de se lever.

Ut ; *fl.* Uit [3] ; *fr.* Dehors.

Utterly ; *fl.* Uiterlijk (SCHUERMANS et DE BO, *Idiotica*) ; *fr.* Entièrement.

Uttre ; *fl.* Uiten ; *fr*, Émettre, publier.

Uvel ; *fl.* Euvel ; *fr.* Mal.

V

Verlore ; *fl.* Verlooren ; *fr.* Perdu.

Vever ; *fl.* Vijver ; *fr.* Vivier.

Vivere (comme Vever).

Vol ; *fl.* Vol ; *fr.* Plein.

W

Wacker ; *fl.* Wakker ; *fr.* Éveillé.

Waene ; *fl.* Wekken ; *fr.* Éveiller.

Wake ; *fl.* Waken ; *fr.* Veiller.

Wanhope ; *fl.* Wanhope ; *fr.* Désespoir.

Water-hen ; *fl.* Waterhoen ou Waterhen; *fr.* Poule d'eau.

[1] Usité dans le Derbyshire.

[2] On dit ordinairement *onwijsheid,* mais *onwijsdom* serait parfaitement compris de tout Flamand.

[3] Dans plusieurs parties des Flandres on prononce *ut*.

Waterwall ; *fl.* Waterval ; *fr.* Chute d'eau.
Webster ; *fl.* Wever ; *fr.* Tisserand.
Wedde ; *fl.* Wedden : *fr.* Parier.
Wee ; *fl.* Wee ; *fr.* Hélas.
Welke ; *fl.* Welken ; *fr.* Décroître, se fâner.
Wentle ; *fl.* Wentelen ; *fr.* Tourner, se rouler.
Weppened ; *fl.* Gewapend ; *a.-s.* Wepnian ; *fr.* Armé.
Werc ; *fl.* Werk ; *fr.* Ouvrage, travail.
Wete ; *fl.* Weten ; *fr.* Savoir.
What ; *fl.* Entwat (De Bo, *Idiot.*) ; *fr.* Quelque chose.
Whilk ; *fl.* Welk ; *fr.* Qui, que.
Wif [1] ; *fl.* Wijf ; *fr.* Femme, épouse.
Wiffle ; *fl.* Twijfelen ; *fr.* Douter.
Wiggle ; *fl.* Waggelen ; *fr.* Vaciller.
Wilderness ; *fl.* Wildernis ; *fr.* Désert.
Wilghe : *fl.* Wilge ; *a.-s.* Willge ; *fr.* Saule.
Win [2] ; *fl.* Wijn ; *fr.* Vin.
Wise ; *fl.* Wijs ; *fr.* Façon, manière.
Wode ; *fl.* Woed ; *a.-s.* Wod ; *fr.* Fou, furieux.
Wodewe ; *fl.* Weduwe ; *fr.* Veuve.
Wonderly (adv.) ; *fl.* Wonderlijk ; *fr.* Admirablement.
Wone ; *fl.* Wonen ; *fr.* Demeurer.
Wood ; *fl.* Woed ; *fr.* Furieux.
Woodman ; *fl.* Woudman ; *fr.* Homme du bois, forestier.
Wrake ; *fl.* Wrak ; *fr.* Destruction d'un navire.

Y I

Yammee ; *fl.* Jammeren ; *fr.* Se lamenter.
Yank ; *fl.* Janken ; *fr.* Crier, piailler.
Yeld ; *fl.* Elde ; *fr.* Age.
Yoke ; *fl.* Jok, juk ; *fr.* Joug, une couple de bœufs.

[1] Dans beaucoup d'endroits flamands on prononce *wif*.
[2] Beaucoup de Flamands prononcent *win*.

Yonste ; *fl.* Jonste, gunst ; *fr.* Faveur.
Younker ; *fl.* Jonker ; *fr.* Jeune homme, jeune seigneur.
Yuke ; *fl.* Jeuken ; *fr.* Chatouiller, demanger.
Yure ; *fl.* Uijer ; *fr.* Mamelle de vache.

Z

Zleare ; *fl.* Slieren ; *fr.* Glisser.
Zwir ; *fl.* Zwieren ; *fr.* Se porter à droite et à gauche [1].

Le glossaire ci-dessus comprend plus de cinq cents mots tombés en désuétude, qu'on assimile aux provincialismes, bien qu'ils appartiennent souvent à plusieurs contrées appelées *Shires* ou Comtés, et ont par conséquent un caractère plus général que la plupart des idiotismes analysés comme dialectiques dans nos tableaux précédents. Ce glossaire supplée aux lacunes que présentent ces dialectes, complète notre étude analogique et fortifie les conclusions tirées de l'ensemble de notre travail, quant à l'antiquité et la pureté du flamand ou *nederduitsch*. Il fait voir clairement que l'infiltration du flamand dans la langue britannique remonte aux temps antérieurs à la for-

[1] Nous aurions pu allonger nos tableaux d'analogies, en empruntant quelques mots inusités au volumineux et excellent mémoire de Delfortrie sur les *Analogies flamandes, allemandes et anglaises*, mais nous avons préféré recourir aux auteurs anglais, dont nous avons, comme on l'a vu, contesté certaines citations qui diffèrent de celles de Delfortrie et des nôtres. Le savant écrivain flamand, du reste, n'a pas embrassé notre thèse quant à l'histoire, au celtique et à l'indication des localités auxquelles appartiennent la plupart des termes cités, ni quant à la chronologie, dont il sera question plus loin.

mation définitive de cette langue. Les mots que contient ce glossaire étant tous d'origine teutonique servent de réfutation à l'opinion de plusieurs auteurs anglais, tels que Cambden et Inis, qui prétendent que les anciens Belges qui abordèrent dans la Grande-Bretagne, appartenaient tous exclusivement à la race celtique.

Comme la linguistique éclaircit l'histoire, celle-ci corrobore la linguistique. C'est ce que nous tâchons de mettre en lumière dans notre *Coup-d'œil historico-linguistique* en général, et ce que nous ferons particulièrement ressortir par le rapprochement suivant entre nos analogies et certains faits historiques.

A ce point de vue nous citerons d'abord César, qui, dans ses commentaires *de Bello Gallico,* liv. V, chap. 12, s'exprime en ces termes :

« L'intérieur de la Bretagne est habité par des peuples que la tradition représente comme indigènes. La partie maritime est occupée par ceux, que l'appât du butin et de la guerre ont fait sortir de la Belgique [1] ; ils ont presque tous conservé les noms des pays dont ils étaient originaires, quand, les armes à la mains, ils vinrent s'établir dans la Bretagne et en cultivèrent le sol. C'est une population très considérable (*infinita multitudo*) ; les maisons y sont très nombreuses et presque semblables à celles des Gaulois ; le bétail y est abondant. On se sert pour monnaie ou de cuivre ou

[1] Quelques éditions portent : *ex Belgis*, c'est-à-dire du milieu des Belges.

d'or (*nummi ex auro*), ou d'anneaux de fer d'un poids déterminé... Les Bretons regardent comme défendu de manger du lièvre, de la poule ou de l'oie. Ils en élèvent cependant par goût et par plaisir. »

« *Chap. 14.* — De tous les peuples bretons, les plus civilisés, poursuit César, sont sans contredit ceux qui habitent le pays de Kent, région toute maritime, et dont les mœurs diffèrent de celles des Gaulois. La plupart des peuples de l'intérieur ne sèment pas de blé ; ils vivent de lait et de chair, et se couvrent de peaux. Tous les Bretons se peignent avec du pastel, ce qui leur donne une couleur azurée et rend leur aspect horrible dans les combats. Ils portent leurs cheveux longs, et se rasent tout le corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Les femmes y sont en commun entre dix ou douze hommes, surtout entre les frères, les pères et les fils. Quand il naît des enfants, ils appartiennent à celui qui le premier a introduit la mère dans la famille. »

Le contraste frappant que le grand historien-conquérant établit *de visu*, au point de vue de la civilisation, entre les Bretons et les Belges, explique l'influence que ceux-ci exercèrent sur les populations indigènes. Ils l'emportaient considérablement sur celles-ci dans les arts sociaux ; la culture des terres, les nombreux troupeaux leur assuraient une supériorité dans le premier des éléments de prospérité ; les constructions de leurs maisons semblables pour la plupart à celles des Gaulois, font voir qu'ils connaissaient l'archi-

tecture ; la monnaie, et surtout celle d'or, dont ils se servaient, démontre qu'ils s'adonnaient au commerce intérieur, comme leur invasion en Bretagne donne la preuve du commerce extérieur, qu'ils exerçaient par la navigation. Cet ensemble dénote une civilisation avancée pour l'époque.

D'un autre côté, César nous montre chez les Bretons, qu'il appelle des Barbares, un état de grande infériorité vis-à-vis des Belges. La nullité presque absolue de l'agriculture, la manière de se couvrir de peaux, qui fait voir l'absence d'un des premiers éléments sociaux ; le tatouage, et surtout la constitution barbare de la famille ; telles étaient les causes permanentes d'une faiblesse sociale, qui ne pouvait résister longtemps à la pression des immigrants, que le contact avec les Romains avait initiés à la civilisation.

Il est vrai que, d'après l'auteur des *Commentaires*, les Bretons qui habitaient le pays de Kent, étaient plus civilisés que ceux de l'intérieur. Mais, comme il le dit, cette région était toute maritime, offrant des rivages sur la mer à l'Est et au Sud et sur la Tamise, qui est un véritable bras de mer, au Nord. Or, les Belges, selon le même auteur, occupaient la partie *maritime*, à laquelle appartiennent certainement les côtes du comté de Kent [1], où la topographie semble indiquer une origine flamande dans bon nombre de dénominations, telles que celle de *Ramsgate*, de

[1] En flamand *Kant*, c'est-à-dire *rivage*.

Maidstone, de *Sandwich* [1] et de *Canterbury,* nom qui indique la principale localité du *Kent* ou *Kant.* On comprend que les Belges, qui entouraient de trois côtés les Bretons de cette partie du pays, purent exercer sur eux une influence de civilisation plus grande que sur ceux de l'intérieur, et que leur supériorité sociale, constatée par César, étant due à cette cause, devait avoir une féconde expansion.

Ce mouvement, comme on le verra ci-après, s'étendait au loin et avait quelque chose de semblable, quoique dans une faible mesure, à l'action civilisatrice des mœurs et de la langue du peuple de la Grèce dans le monde ancien; c'est ce qui a fait dire à Horace que la Grèce, subjuguée par les armes romaines, a vaincu Rome par les arts. Les Belges étant vainqueurs, mais non vaincus, durent avoir sur les peuples de la Bretagne une influence d'autant plus grande et plus féconde, que la victoire avait augmenté leur prestige.

Plusieurs historiens anglais, entre autres Pelgrave, Rymer, Keightley et Whitaker, font voir le rôle important que les Belges jouèrent en Bretagne dans les temps anciens; un de ces historiens, Thomas Keightley, en résumant les faits relatifs à la colonisation belgo-britannique, nous en donne une idée succincte, mais très expressive. Voici comment il s'exprime, p. 3, de son *Histoire de l'Angleterre :*

« Nous sommes d'avis que les mines de la Bre-

[1] Ces noms anglais se traduisent en flamand de la manière suivante : Ramsgate, *Ramsgat,* c'est-à-dire ouverture ou port du bélier ; Maidstone, *Meidsteen,* pierre de la fille; Sandwich, *Zandwijk,* canton de sable.

tagne furent exploitées non par les indigènes, mais par les Germains qui, sous le nom de Belges, avaient colonisé la côte méridionale ; et que le commerce y fut exercé avec le continent dans leurs grands vaisseaux et non dans les *coracles* (espèce de petits navires) des Bretons. » Puis, en reportant ces faits à l'époque dont parle César, il ajoute : « César, qui ne trouvait pas convenable de faire un long séjour en Bretagne, accorda aux Bretons la paix, si favorable à la colonisation, sur leur promesse de lui envoyer des otages, et rentra dans la Gaule. »

Un autre auteur, Whitaker, dans son histoire de Manchester, est encore plus formel; il fait connaître diverses contrées occupées par les Belges en Bretagne, entre autres le Hampshire, et le Wiltshire, à l'exception dit-il, d'un petit district du Nord-Ouest. Puis il ajoute ce qui suit : « Les Belges paraissent avoir attaqué les Ségonciaques avant l'arrivée des Romains, et les Mœdéens, comme l'affirme Ptolémée, furent subjugués par les Belges. »

Telles furent les hostilités, que ceux-ci commirent après celles, dont parle César; mais leurs succès furent obtenus surtout par la supériorité de leur civilisation, comme on peut le conclure de la relation qu'en donne Whitaker [1], dans le passage suivant : « Jusqu'à ce que les Belges abordèrent en Bretagne, aucun commerce ne fut exercé par les indigènes ; le trafic, auquel ils se livraient était

[1] *History of Manchester*, pp. 19, 60, 412 et 413.

limité à un petit nombre de promontoires dans le Sud-Ouest et ils l'exerçaient à l'aide de quelques vaisseaux des Phéniciens. Les Belges furent animés d'un énergique esprit commercial *(strongly actuated bya commercial spirit)* et en poursuivirent l'impulsion avec tant de vigueur que dans l'espace d'un siècle, à partir de leur première immigration dans l'île (celle dont parle César), leurs tribus les plus occidentales se livraient à un commerce important avec les Phéniciens et plus tard, sans la participation de ceux-ci, à des relations plus considérables encore avec les Romains de Narbonne et les Grecs de Marseille. A cette époque, dit le même historien, les Belges doivent avoir projeté avec le concours des Bretons, la construction des deux grandes routes, qui traversaient la partie centrale de l'île. » On peut dire que ces travaux faisaient sur l'esprit de ces populations l'effet que produit aujourd'hui sur nous la construction de chemins de fer ou vicinaux.

Le concours des indigènes avec les Belges, pour l'exécution de ces voies de communication, nous fait comprendre admirablement comment la civilisation pénétra jusqu'au cœur de ces contrées, et imprima partout les traces de la langue, que nous avons exposées dans nos Tableaux. Un passage de Whitaker est des plus significatifs sous ce rapport. Voici ce qu'il avance à ce sujet : « Autour de Londres et partout dans l'Ouest, où les colonies belges se fixèrent et déployèrent leur activité industrielle, la langue et les mœurs des romains pénétrèrent universellement, de sorte que ces

colonies ont pu être facilement prises par l'historien Nennius pour une peuplade romaine *(gens romana)*; mais les Belges ne furent pas plus romanisés que les Aborigenes *(Were not more romanised than the Aborigenes)*[1]. » Constatons que les Belges repandirent ainsi leurs mœurs et certainement leur langue inséparable des mœurs. Rien ne confirme mieux nos analogies linguistiques.

Ces traditions industrielles se généralisèrent et s'étendirent insensiblement par la supériorité de la civilisation, due au prestige des anciens colons, jusqu'au temps des rois Edouards, surtout d'Edouard III, qui put s'en servir au profit de l'Angleterre et au détriment de la Flandre.

Personne, parmi les écrivains belges, n'a mieux exposé, croyons-nous, les faits historiques, relatifs à la question dont il s'agit en les condensant dans un cadre restreint, que M. Emile Varenbergh dans sa remarquable *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*[2], où il s'exprime, pp. 8-11, dans les termes suivants :

« La communauté d'origine est presque toujours le point de départ des relations internationales. L'affinité de race fait naître une certaine identité de penchants, et entraîne la communauté d'intérêts. La sympathie qui existe entre les nations qui ont partagé le même berceau, résiste au flux des siècles ; elle se retrouve dans tous les évènements, depuis les époques les plus reculées, et se

[1] Whitaker. *Hist. of Manchester*, t. II, p. 521.

[2] Bruxelles, librairie Muquardt. — Merzbach, successeur, 1874.

retrouvera sans doute longtemps après nous. Il en est des peuples comme des individus : les liens du sang sont toujours les plus forts. Horace disait qu'on change de climat sans changer d'esprit. C'est qu'un peuple aime à retrouver dans ceux avec lesquels il se met en rapport, quelque chose qui se rapproche de ses usages, des institutions analogues, des vestiges de la langue qu'il parle lui-même ; les rapports deviennent alors d'autant plus faciles et plus fréquents que ces analogies sont plus fortes et plus nombreuses [1].

» Jamais ces rapports (de la Flandre avec l'Angleterre) ne furent plus suivis qu'au temps de Jacques Van Artevelde ; ils résument toute l'intimité politique, qu'entraînait alors, entre les deux pays, l'intérêt commercial.

» Ces relations, une fois qu'elles furent bien établies, eurent une influence immense sur la prospérité des deux pays ; elles dominèrent les événements et passèrent à l'état de nécessité, de condition *sine quà non* d'existence pour la Flandre. L'Angleterre trouvait dans le comté de Flandre un débouché facile pour ses produits ; ses laines, ses cuirs et d'autres matières, se vendaient sur le marché de Flandre ; les Flamands, qui se trouvaient alors à la tête de la civilisation et étaient les marchands les plus entreprenants du monde [2], exportaient ces produits au loin, leurs vaisseaux sillonnaient

[1] Les analogies linguistiques que nous avons énumérées, doivent être évidemment placées en première ligne.

[2] Cela datait de longtemps, d'après les auteurs anglais que nous avons cités.

toutes les mers; ce qu'ils ne portaient pas aux nations lointaines, ils le travaillaient chez eux; la laine anglaise, dont ils ne pouvaient se passer, devenait entre leurs mains le beau drap de Flandre, si estimé au moyen-âge, et dont l'Angleterre venait s'approvisionner avec empressement. Toutes ces transactions faisaient affluer sur notre sol les capitaux étrangers et procuraient le bien-être aux populations. »

De même que l'histoire et la linguistique s'éclairent réciproquement, comme nous venons d'en donner la preuve, de même aussi la chronologie et la géographie qu'on a appelées avec raison les yeux de l'histoire, jettent sur celle-ci une lumière qui souvent donne la solution de problèmes ardus.

La chronologie, dans la matière que nous traitons, est très vague si l'on excepte l'époque déterminée par l'invasion de César en Bretagne, et celle de Chaucer et de Shakespear, quant à la transformation successive de l'élément flamand par l'anglo-saxon. Nous en parlerons plus loin.

La géographie fournit des données plus claires et plus positives relativement aux localités et aux dénominations ethnographiques, qui accusent une origine flamande. Nous en trouvons un bon nombre en Flandre et dans la partie de la Gaule d'où, selon plusieurs auteurs anglais, sont partis les Belges qui ont immigré en Bretagne. Les *Morini*, dont l'étymologie paraît être le mot flamand *Moer*, marais; les *Caleti*, que César compte parmi les Belges et qui ont laissé leur nom dans le pays de *Caux*, notamment dans *Caudebec*, qui signifie en flamand

Ruisseau des Caleti, et les autres localités dont le nom se termine en *bec; Mardyk* ou *digue de mer; Dièpe*, en flamand *diep* ou *port profond;* le *havre*, en flamand *haven* (port), sont des dénominations qui donnent une grande probabilité à l'opinion, d'après laquelle les Belges d'avant César, qui sont partis de ces contrées, appartenaient à la race flamande. Mais, vu le peu de distance qui sépare la Flandre actuelle de la Grande-Bretagne, on doit supposer que l'émigration s'est faite aussi de la côte flamande, où les noms de *Ramscapelle*, qui correspond à *Ramsgate; Santvoorde* qui ressemble à *Sandwich; Brugge*, en anglais *Brigg; Loo*, en en anglais *Lea; Seveneeke*, dont la traduction est littéralement *Seven-oaks; Nosseghem*, en anglais *Nottingham; Londerzeele*, qu'on croit retrouver dans *Londres; Wulveringhem*, qui se rend assez clairement par *Wolverhampton; Lophem*, qu'on retrouve dans *Lopham*, village du Norfolk; *Wervicq*, en anglais *Warwic* et *Berwic; Beverloo*, en anglais *Beverley*, et une foule d'autres noms dont nous aurons à parler plus loin à un point de vue général, en poursuivant l'étude de l'analogie linguistique, sont des dénominations topographiques qui rappellent ce que dit César des Belges qui, en s'établissant dans la Bretagne, donnaient aux localités qu'ils occupaient les noms des lieux d'où ils étaient partis. C'est ce qu'on voit aujourd'hui aux États-Unis et dans d'autres pays trans-océaniques.

Chanoine DE HAERNE.

(A continuer.)

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

HENRI DE GAND[1].

IV.

Nous abordons la partie de notre sujet qui relève le plus directement de l'histoire de nos provinces : à ce titre, le P. Ehrle n'a fait que l'esquisser. Pensant que les questions de ce genre ne peuvent recevoir leur complète solution sans une étude spéciale de l'histoire locale, il s'est contenté de signaler aux savants belges la part qui leur revient dans des travaux destinés à glorifier la mémoire d'un des plus nobles enfants de notre pays.

Sans avoir la prétention de trancher définitivement les questions qui restent à examiner, nous croyons que les indications qui vont suivre jetteront un peu de lumière sur le sujet; du moins pourront-elles hâter la marche de quelque explorateur plus hardi, en lui épargnant des détours inutiles.

[1] Suite. — Voir *Mess. des Sciences histor.*, 3e liv. 1886, p. 328.

Un des livres qui peuvent le plus faciliter les recherches, est l'intéressant et consciencieux ouvrage de M. Gustave van Hoorebeke sur les noms patronymiques flamands [1]; c'est un guide sûr dans l'histoire de nos anciennes familles. Les communications que le savant auteur nous a faites avec autant d'empressement que de générosité, ne nous ont pas été d'un moindre secours : qu'il nous soit permis de lui en exprimer ici notre profonde gratitude. — Une simple remarque avant d'entrer dans le fond de notre sujet : nulle part les archives ne sont plus complètes et mieux conservées qu'à Gand.

Demandons-nous avant tout quel fut, comme nous dirions aujourd'hui, le nom de famille du docteur solennel.

Les anciens manuscrits l'appellent *Henricus de Gandavo*. Li Muisis le nomme *Magister Henricus ad plagam de Gandavo* [2], ce que Meyer a traduit par *Henricus a Muda* [3]; d'autres ont écrit *Mudensis*,

[1] *Études sur l'origine des noms patronymiques flamands*. Brux., 1876, in-8°, 508 pp.

[2] Collection de chroniques belges. — *Chroniques de Flandre*, par le chanoine J. J. De Smet, t. II, p. 164.

Voici le texte de Li Muisis : « Cujus (Philippi) temporibus fuit præbendatus in Ecclesia Tornacensi magister Henricus ad Plagam de Gandavo et archidiaconus Tornacensis, doctor in theologia egregius et nominatissimus, qui sustinuit opinionem prælatorum contra opinionem ordinum mendicantium dicentium, quod illi, qui sibi confitebantur, non tenebantur suis curatis de hoc iterum confiteri; fueruntque multi canonici de Gandavo et de Flandria et de aliis locis doctores in decretis, legum professores, et in legibus licentiati, doctores in physica in Ecclesia Tornacensi præbendati, *quos vidi et cognovi*. »

[3] La terre appelée *Muyde* ou *Mude*, est située au nord de la ville

van der Mude. On ne rencontre pas d'autre nom dans les documents antérieurs au XVI[e] siècle, les seuls dont le témoignage puisse avoir ici quelque autorité.

Les deux appellations *de Gandavo* et *a Muda* peuvent être considérées ou comme des noms patronymiques ou comme de simples indications du lieu d'origine.

L'existence d'une famille *de Gand* ou *de Gandavo* au moyen-âge est bien certaine. Dès le XI[e] siècle, ce nom paraît sous diverses formes dans un très grand nombre d'actes [1]; dans une charte de 1200 figure un personnage qui porte exactement les mêmes noms que le docteur solennel, Henricus de Gant [2]. On signale de même au XII[e] siècle des de Muden, van der Muden, de Muda [3]. Avons-nous quelque raison de croire

de Gand et limitée par l'ancienne Lys, le Rietgracht et le prolongement du Schipgracht. C'était une terre basse et marécageuse, entrecoupée de canaux; au XIII[e] siècle on y fit de grands travaux d'asséchement et l'on en haussa le terrain, probablement en creusant le lit de la nouvelle Lys. Ces travaux furent terminés avant 1269. A la fin du XIII[e] siècle, la Mude appartenait au comte de Flandre. Elle fut vendue en 1299 (1300 n. s.) par Robert, fils du comte, à la ville de Gand. (Cfr. Saint-Genois, *Inventaire des chartes de Rupelmonde*, p. 303. — Diericx, *Mémoires*, t. I, p. 566 et suiv.)

Gramaye (*Antiquit. Fland.*; Muda) donne l'étymologie suivante du mot *Muda* : « Tumulum aquis emergentem hac voce significant. »

Plaga (ou plagia) d'après Du Cange signifie : Ora, æstuarium, campus planus, locus vacuus ædificationi aptus, etc. De là la traduction de *van der Mude* par *ad plagam*.

[1] G. Van Hoorebeke, *ouv. cité*, p. 23 et suiv.

[2] Voir le *Codex diplomaticus abbatiæ Ninoviensis*, n° 38, dans les *Chroniques de Flandre*, t. II, p. 818.

[3] G. Van Hoorebeke, *ouvr. cité*, pp. 82, 85, 109, etc.

que notre théologien porta un de ces deux noms comme nom patronymique? Aucun document authentique ne nous autorise à l'admettre. Or, en l'absence de toute preuve positive, il faut regarder comme infiniment probable l'hypothèse qui voit dans l'un et dans l'autre de ces noms de simples désignations du lieu d'origine. En effet, il est constaté que les lettrés et les maîtres-ès-arts avaient l'habitude de prendre, en se déplaçant, le nom de leur lieu natal. « Sur le sol étranger, dit M. G. van Hoorebeke, pour plus de facilité, ils se faisaient connaître par l'endroit de leur origine ou de leur dernier domicile, et ce nom, ou plutôt ce surnom, leur resta de telle manière qu'on ne les désigna plus que par cette qualification quasi-patronymique et pseudonyme [1]. » C'est ainsi que nous trouvons à Paris au XIII[e] siècle, Gérard d'Abbeville, Alain de Lille, Jean de Gand, que l'on veut, sans le moindre fondement, donner comme frère à notre Henri [2], et cent autres qui n'ajoutaient à leur nom de baptême que celui de leur patrie.

De Gandavo n'est donc que l'indication de la ville natale du docteur solennel; *de Muda* précise davantage le quartier de la ville habité par lui; aussi, ce dernier nom ne semble-t-il avoir été connu que de ses compatriotes, qui seuls pouvaient en comprendre le sens exact.

Nous ne croyons pas devoir examiner les généalogies d'invention toute moderne où figure le nom de notre docteur, pas plus que son prétendu

[1] G. Van Hoorebeke, p. 337.

[2] Voir Jourdain, *Index Chartarum Univ. Paris.*, p. 34, n. 2.

titre seigneurial de la Mude et du Nieuwland. M. F. d'Hoop, conservateur des Archives de l'État à Gand, a constaté que, en général, ces généalogies sont inexactes et incomplètes ; dans les questions relatives à l'origine et aux plus anciens membres de la célèbre famille Goethals, il n'hésite pas à mettre le lecteur en garde contre les fraudes, les inventions audacieuses et les affirmations suspectes [1]. Les défiances du savant archiviste sont actuellement partagées par tous les érudits qui ont étudié les antiquités gantoises. « Du reste, ajouterons-nous avec M. Leglay, cité par M. F. d'Hoop, la famille Goethals n'a nul besoin pour établir son antiquité et son illustration, de recourir à ces titres mensongers. Elle en a de plus solides qui ne lui seront pas contestés [2]. »

Quant à la seigneurie de Mude et de Nieuwland, nous n'ajouterons qu'un détail aux judicieuses remarques de M. F. d'Hoop; savoir, qu'au XIV^e^ siècle cette seigneurie appartenait à un Vilain. Au f^o^ 41 v^o^ de l'État de biens nous lisons : « Upt Nieuwlant, up twee cameren, staende up her Jhan Vilains, ruddere, heerscip, v scellinghen groten. » Cet acte est de 1374.

Un autre acte du 27 juin 1361 (*ibid.*, f^o^ 37 v^o^), dit également : « Eenen huus staende *up de Mude*, up mijn heeren Jhans Vileyns eerscip. »

Que dire du personnage appelé Justaes van

[1] *Notice sur quelques membres de l'ancienne famille Goethals.* Gand, Ghyselinck, 1879.

[2] *Ibid.*, p. 41.

der Mude, « qui fit partie du célèbre magistrat dit des Trente-Neuf à Gand [1], » sinon qu'il n'a pas laissé la moindre trace dans les documents authentiques, et qu'il serait insensé de voir en lui un frère de Henri de Gand. Jutta van der Mude, dont le nom nous a été transmis par Sanderus, n'est vraisemblablement la sœur ni de l'un ni de l'autre [2].

Mais avant d'attribuer uniquement à la complaisance des généalogistes les inventions que nous venons de signaler, le lecteur se demandera comment il faut expliquer l'apparition du nom de Goethals sur les œuvres du docteur solennel au XVI[e] siècle? On devait, à cette époque déjà, être persuadé de l'existence de liens très intimes entre cette noble famille et Henri de Gand.

Il n'est pas difficile, croyons-nous, d'éclairer l'origine de la fable. Le 14 décembre 1433 mourut à Tournai un Henri Goethals, né à Gand comme notre docteur, comme lui théologien et membre du chapitre de Tournai; il fut en outre doyen de Liége, prévôt de Lille et conseiller des ducs de Bourgogne. On plaça sur son tombeau dans la

[1] *Esquisses biographiques*, p. 15, par le chevalier Lévêque de la Basse Moûturie. Paris, 1835 et 1837.

[2] Un document dont Huet n'a pas ignoré l'existence, nous apprend que Henri de Gand avait une sœur nommée Catherine. Nos généalogistes n'en parlent pas et pour cause. Voir plus loin : *Forma anniversariorum*, 1289. — On dit aussi que le nom de van der Mude s'est éteint avec l'abbesse Jutta. Erreur nouvelle. On le retrouve à Gand longtemps après : Jean van der Muden den hudevetterre, 1354-1370; Wautier van der Muden, 1367; Gillis van der Muden, 1373; Pierre van der Muden, 1382; etc. etc.

cathédrale de Tournai une épitaphe énumérant ses titres et ses qualités. Foppens en a transcrit le texte [1]. Deux siècles après sa mort, le premier Henri de Gand, qui avait passé la plus grande partie de sa vie à Paris, était à peu près oublié : on connaissait encore son nom et ses qualités de théologien et d'archidiacre de Tournai. Qu'on en soit venu peu à peu à le confondre avec un homonyme dont les titres étaient les mêmes, c'est un fait assez naturel. Trithemius (1494) déjà semble y avoir été trompé. Il affirme, en effet, que Henri de Gand fut enterré dans la cathédrale de Tournai [2]. Selon toute probabilité on avait transmis au savant abbé des indications vagues sur le mausolée du second Henri de Gand. Badius, Belge de naissance, alla plus loin [3].

Il précisa le nom inscrit sur l'épitaphe du personnage qu'il confondait avec le docteur solennel.

Concluons de tout ce qui précède que le nom patronymique du docteur solennel, comme celui de la plupart des docteurs du moyen-âge, nous est et demeure inconnu; et que, dans les documents

[1] Hic jacet quondam venerabilis et circumspectus vir Magister Henricus Goethals, magister in artibus, et baccalaureus in theologia, decanus leodiensis et præpositus Insulensis, canonicus hujus ecclesiæ consiliarius illustrium principum dominorum Johannis et Philippi ducum et comitum Burgundiæ, Flandriæ et Artesiæ, qui obiit anno domini M.CCCC.XXXIII. Mensis decembris die XIV. (*Biblioth. Belgica,* t. I, p. 445, art. *Henricus Gandavensis.*)

[2] *De Script. Ecclesiasticis.* Bâle, 1494, fol. 73*b*.

[3] Badius, surnommé Ascensius, du lieu de sa naissance (Assche), publia en 1518 la première édition des *Quodlibeta,* sous ce titre : « Quodlibeta Mag. Henrici Goethals a Gandavo, Doctoris Solemnis, socii Sorbonici, Archidiaconi Tornacensis. »

publiés jusqu'à ce jour, nous ne trouvons aucune raison de rattacher cet homme célèbre à une famille plutôt qu'à une autre.

V.

Le procédé des biographes de Henri a préparé à la critique un travail de contrôle d'autant plus désagréable, qu'il aboutit comme fatalement à les convaincre de légèreté, d'ignorance ou de mauvaise foi. Si l'histoire s'était montrée moins avare de détails sur la vie de notre docteur, on prendrait plus facilement le parti de rejeter en bloc comme fausses ou hasardées toutes leurs assertions qui ne reposent pas sur des documents reconnus authentiques. La rareté des renseignements parvenus à la postérité nous force, pour ainsi dire, à recueillir avec avidité les moindres indices qui pourraient nous mettre sur la voie de quelque nouveau fait. C'est avec cet espoir, toujours déçu, que nous avons cherché à découvrir et à interpréter un certain nombre de pièces indiquées par les historiens, et non encore mentionnées dans le cours de ce travail. Cet examen aura peut-être pour résultat de détourner les recherches ultérieures d'une direction qui ne laisse plus aucune perspective de succès.

Nous avons toujours recours aux *Recherches* de Huet, qui, nous l'avons dit, n'ont guère été complétées par les travaux postérieurs.

Parlons d'abord d'un recueil de documents dont ce biographe fait grand usage. C'est un manuscrit « contenant diverses recherches généalogiques et

autres sur l'ancienne histoire de Flandre, par feu M. Jean François Van Hoorebeke, de Gand, antiquaire distingué. » S'il faut en croire Huet, l'auteur de ce recueil s'appuie constamment sur les anciennes chartes de Flandre. Mais quelque confiance qu'inspirent à un historien les recherches de ses prédécesseurs, il ne peut oublier cette règle élémentaire de la critique, qui veut que l'on remonte aux sources des faits exposés par eux, particulièrement lorsqu'ils se placent dans une époque obscure.

Dans la pensée d'entreprendre sur Henri de Gand le travail évidemment négligé par Huet, nous fîmes les démarches nécessaires pour obtenir communication du manuscrit en question. Nous fûmes bien étonné d'apprendre que M. J. F. Van Hoorebeke n'a laissé aucun manuscrit de ce genre. Les recherches de cet érudit se portèrent surtout sur l'époque des deux Artevelde : les nombreuses notes qu'il a recueillies sur cette période sont conservées dans sa famille.

Comment apprécier ce procédé qui abrite sous une autorité reconnue des affirmations hardies et des citations imaginaires? Les passages rapportés par Huet ne sont donc pas de M. Van Hoorebeke. Se trouveraient-ils du moins dans quelque manuscrit important ayant appartenu à celui-ci? Les recherches auxquelles on a bien voulu se livrer pour nous, à l'effet de les découvrir, sont restées sans succès : on n'a vu aucune trace de ces longues citations. Force nous sera donc d'étudier leur caractère intrinsèque : cet examen suffira, comme

nous le verrons, pour les faire apprécier à leur juste valeur.

D'abord, Henri de Gand serait venu en 1286 de Tournai à Audenarde à la demande *de son frère*, « Ser Justaes de Mude ou de Nyelande, » pour terminer un différend entre Arnould, sire d'Audenarde, et l'abbaye d'Eename. Pendant son séjour à Audenarde, il aurait baptisé un juif, qui eut pour parrains Arnould et l'abbé d'Eename. Huet emprunte ce passage à l'auteur du fameux manuscrit « qui l'a extrait, ajoute-t-il, des *Anciennes chartes de Flandre* [1]. »

S'il avait pu nous fournir le texte authentique de ces chartes, il eût par le fait même établi plusieurs points importants que nous avons dû contester. Mais en l'absence de ces documents, c'est précisément la nature des détails mentionnés qui rend suspect le passage analysé : on ne se trompera pas, croyons-nous, en lui attribuant la même valeur qu'à d'autres pièces qui ont passé sous nos yeux. En effet, on ne trouve dans le *Cartulaire d'Eename* [2] aucune trace d'un Ser Justaes de Mude. Si le nom d'un Henri de Gand s'y rencontre, il y est accompagné de telles qualifications, qu'il est impossible d'y reconnaître celui de notre docteur. Voici de quelle manière il en est fait mention : une charte, par laquelle Gautier II, évêque de Tournai, confirma l'abbaye dans la possession de

[1] Huet, p. 60 et suiv.

[2] Publié par M. Piot, pour la Société d'Emulation. Bruges, de Zuttere-Van Kersschaver, 1881.

ses dîmes de Cortemarck, Handzaeme et Wercken vers 1219, porte les sceaux suivants : « S. Henrici, Gandavensis, et S. Balduini, decanorum [1]. » C'est peut-être le même Henri qui paraît dans une charte (décembre 1248), constatant que Jean, abbé de Saint-Pierre, termine ses contestations avec l'abbaye d'Eename au sujet de certaines dîmes. L'abbaye prétendait que ces dîmes lui revenaient et non pas à celle de Saint-Pierre, « ut dicebat coram Henrico decano Sancte Pharaildis Gandavensis, judice a domino Papa delegato [2]. »

Tels sont les seuls renseignements du *Cartulaire d'Eename,* qui pourraient être ramenés à notre sujet : encore ne serait-ce que pour constater une coïncidence de noms. Il n'y a pas un mot concernant les personnages en question, rien touchant la contestation où ils furent choisis comme arbitres. Nous voilà donc encore en présence d'un de ces faits dont la biographie de Henri de Gand n'offre que trop d'exemples.

En voici un autre, tiré textuellement du même manuscrit inventé par Huet, et qui suffirait à faire apprécier la valeur de ce recueil :

« L'archidiacre de Tournay, Heinric van der Mude, disposa par l'acte de ses dernières volontés, passé par devant notaire à Tournay en l'année 1290.... de trois maisonnettes situées en sa seigneurie de Nyenlande-lez-Gand, en faveur

[1] *Cartulaire d'Eename*, n° 128, pp. 102, 103.

[2] *Ibid.*, n° 284, pp. 252-254. — Cfr. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de St-Pierre*, t. I, p. 284.

de l'hôpital de Saint-Jacques à Gand, *qu'il y avait fondé* [1]. » D'après la *Notice sur Henri de Gand* (1828), notre Henri aurait fondé cet hôpital en 1283 [2]. Rapprochons de ces assertions les données certaines que nous fournissent des documents authentiques.

Il existe aux archives de la ville de Gand [3] une bulle du pape Nicolas III, datée du 1er septembre 1279, par laquelle il accorde des indulgences aux fidèles qui contribueront par leurs aumônes à l'achèvement de la nouvelle église de de l'hôpital Saint-Jacques [4]. Cette pièce prouve évidemment que cet hospice fut fondé avant 1283 ; en effet, en 1279 déjà on reconstruisit l'église. Elle nous fait entrevoir aussi qu'il n'eut probablement pas pour fondateur quelque riche particulier, car, dans ce cas, on n'aurait sans doute pas eu besoin de recourir à la générosité des fidèles. C'est, du reste, ce que démontrent à l'évidence les lettres de l'évêque de Tournai, Michel de Warenghien, 3 juin 1286, par lesquelles il autorise une quête au profit de l'hospice Saint-Jacques [5]. Nous

[1] Huet, p. 63. — *Esquisses biographiques*, p. 12.

[2] Page 11.

[3] *Section des Chartes*, n° 116. — C'est à l'obligeance de M. G. Van Hoorebeke que nous devons ces renseignements relatifs à l'hospice Saint-Jacques.

[4] « ..... Cum itaque, sicut accepimus, dilecti filii rector et fratres hospitalis pauperum Sancti Jacobi de Gandavo suprà Mudam, Tornacensis dyocesis, Ecclesiam ipsius hospitalis de novo edificare inceperint, opere plurimum sumptuoso et (cum) ad consumationem ipsius operis fidelium sufragia sint eis plurimum oportunia..... Reate, kal. sept. pontif. nostri a° secundo. »

[5] *Archives de Gand, sect. des chartes*, n° 120.

y lisons cette phrase significative : « Cum hospitale Sancti Jacobi Gandensis suprâ novam terram adeo *pauper sit et exile* quod ad sustentationem ipsius hospitalis *proprie sibi non suppetant facultates.* » S'il pouvait encore être question, après cela, de regarder Henri de Gand comme fondateur de cet hôpital « pauvre et sans ressources, » on se demanderait comment l'évêque de Tournai ne le nomme pas dans ses lettres : Henri était à cette époque son archidiacre, comme nous le verrons plus loin.

Du reste, la détresse de l'établissement dut être persistante, car, dans l'octave de l'Assomption de la même année 1286, le curé de Saint-Sauveur permet aux messagers de l'hospice de faire une nouvelle quête [1]. Le 17 décembre, le chapelain Jean de Leden s'entend au sujet de ces émoluments avec les proviseurs de l'hôpital, Jean Minneman, Guillaume Maiere, Gilbert Grave et Simon de Hagher [2].

L'hôpital Saint-Jacques ne fut donc point établi à l'époque indiquée ; il ne fut point fondé par un seul personnage, mais soutenu pendant longtemps par les aumônes des fidèles.

Personne ne sera tenté après cela, d'aller à la recherche d'un acte de donation de Henri en faveur de cette institution. On ne se mettra pas davantage en peine de retrouver la trace de plusieurs autres

[1] *Ibid.*, n° 143.

[2] *Ibid.*, n° 144. — Cela se fit « Consilio domini Petri de Biervliet presbiteri et fratris Danielis et fratris Walteri, conversorum nostri hospitalis et consensu eorundem. »

legs en faveur de l'église de Saint-Sauveur, de la Byloque et des pauvres de la ville de Gand; ils sont consignés, suivant Huet, dans le manuscrit déjà cité. Il en est de même d'une résolution du 16 décembre 1321, par laquelle l'abbé et les moines de Saint-Bavon reçoivent l'ordre de célébrer l'anniversaire fondé par « Henri van der Mude, seigneur de Nyelande » dans l'église Saint-Sauveur, et oublié l'année précédente [1]. Alors même que cette résolution serait authentique, ce seigneur de Nyelande ne serait en aucune façon notre Henri : nous l'avons suffisamment démontré plus haut.

Les détails précédents, empruntés aux biographes de Henri se rattachent plus spécialement à l'histoire de sa ville natale. Ceux qui vont suivre ont plus directement trait à sa qualité d'Archidiacre de Tournai; à ce titre, ils ont été signalés ou reproduits dans l'*Histoire de Tournai*, de Jean Cousin [2] et dans la bizarre compilation de Hoverlant [3].

Ces deux auteurs empruntent [4] à Meyer le récit de la translation des reliques de sainte Landrade au village d'Aeltre en 1278, par l'évêque Philippe Mouskes; parmi les hauts dignitaires qui furent

[1] Huet, pp. 63, 64.

[2] Douay, 1619, 4 vol. in-4°.

[3] Adrien Hoverlant figure dans le croquis généalogique de la maison des Goethals (*Esquisses biogr.*, 2e édit., p. 103 et suiv.).

L'*Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, ne compte pas moins de 105 vol. in-18° (1805-1834). Cet ouvrage fut tiré à 300 exemplaires, aux frais de l'auteur, qui s'intitule : Ex-législateur, parce qu'il fut membre du conseil des Cinq-Cents.

[4] Cousin, l. IV, p. 81. — Hoverlant, t. X, p. 238.

présents à la cérémonie, on nomme Henri de Mude, archidiacre de Tournai.

Si ce fait pouvait être établi avec certitude, il marquerait dans la vie de Henri de Gand une date importante. Mais n'est-il pas vrai qu'une étrange fatalité semble s'attacher à tous les documents où l'on croit lire le nom de ce grand personnage? Il faut pour ainsi dire se résigner à révoquer en doute tout ce que l'histoire nous apprend à son sujet.

Le passage de Meyer [1] relatif à la translation des reliques de sainte Landrade se lit dans Surius. Or, dans l'unique vie manuscrite de la sainte que cet auteur ait pu consulter, il avait été ajouté en marge par une main étrangère. Une traduction littérale peu ancienne en a été trouvée dans les comptes de l'église d'Aeltre par les savants auteurs de l'histoire des communes de la Flandre Orientale [2]. Ceux-ci font observer qu'aucun des biographes de la sainte, consultés par eux, ne mentionne cette translation de reliques. Leurs réserves et leur défiance à ce sujet sont aussi fondées que celles de Surius.

En effet, le corps de sainte Landrade repose à Gand depuis le X^e^ siècle : on le retrouva presque entier à la cathédrale de Saint-Bavon, au siècle dernier. Deux procès-verbaux de l'ouverture de

[1] « Eodem anno (1278) sub Cal. Jul. translatæ reliquiæ divæ Landradæ apud Halterum in agro Gandensi ab Philippo episcopo Tornacensi : cui interfuere translationi Henricus Mudanus et Nicolaus Miso, archidiaconi, Ægidius abbas divi Martini Tornacensis, etc. — *Ann. Flandr.*, lib. IX.

[2] Fr. de Potter et J. Broeckaert, *Geschiedenis der Gemeenten van Oost-Vlaanderen*, t. I, bl. 38. — Cette traduction se trouve dans le registre 11^e^ des *Kerkrekeningen*, dont la série s'ouvre en 1541.

la châsse sous les évêques Corneille Jansenius et Charles Masius indiquent comme dernière translation celle de 980, qui amena le saint corps à l'abbaye de Saint-Bavon [1].

Au dix-huitième siècle, sainte Landrade n'était l'objet d'aucun culte à Aeltre; l'on n'y possédait aucune de ses reliques et on ne connaissait aucun diplôme constatant une translation. Un seul fait nous empêche de nier absolument l'existence d'un culte de la sainte à une époque reculée : c'est la mention dans les comptes de l'église d'un revenu provenant d'un « verger de sainte Landrade [2]. »

On pourrait, sans invraisemblance, supposer qu'autrefois l'église d'Aeltre posséda quelques reliques de sainte Landrade; qu'un chroniqueur imagina plus tard l'histoire d'une translation, et pensa donner à son récit les couleurs de la vérité en y faisant intervenir les personnages célèbres de l'époque [3]. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, qui oserait recourir à une source aussi suspecte que l'histoire de la translation pour établir une date ou un fait quelconque?

Mêmes réserves à faire relativement à une translation du corps de saint Eleuthère, en une nouvelle

[1] *Acta SS. Julii*, t. II, die 8ª.

[2] *Ibid.* Ces renseignements furent fournis aux Bollandistes en 1720 par le curé d'Aeltre.

[3] Aurait-il pris pour modèle le récit de la seconde translation des reliques de saint Bavon et de sainte Pharaïlde, en 1336, inséré dans les Bollandistes (*Acta SS. Octobris*, t. I, die 1ª)? La cérémonie est également présidée par l'évêque de Tournai, assisté de son archidiacre et de beaucoup de grands personnages, parmi lesquels un *Henricus de Muda*.

châsse, la même année 1278; Henri, dit-on, y fut également présent[1]. La translation solennelle des reliques de ce saint se fit le 25 août 1247 en présence de plusieurs évêques, des archidiacres Gilles et Nicolas, et d'un grand nombre de notables, parmi lesquels le prévôt Henri, « Henricus præpositus. » C'est un fait parfaitement établi[2]. Une cérémonie semblable aurait-elle eu lieu trente ans plus tard sans laisser aucune trace dans l'histoire, et n'est-il pas plus naturel de croire que le nom de *Henricus præpositus* a induit en erreur quelque annaliste prévenu et peu scrupuleux en matière de chronologie?

Une inscription, placée à Saint-Piat de Tournai par l'auteur des *Esquisses biographiques,* le chevalier de la Basse-Moûturie, attribue au docteur solennel la fondation de la chapellenie de Sainte-Magdeleine. Si l'on demande sur quel fait, sur quel document il a pu s'appuyer, il faudra indiquer évidemment un passage de l'historien Cousin. Cet auteur rapporte qu'en 1274 la chapellenie de Sainte-Marie-Magdeleine fut fondée en la paroisse de Saint-Piat, par Henri de Gand : il prétend même avoir vu l'acte de fondation dans les registres de l'église[3]. Le témoignage désintéressé de l'historien semble ne devoir inspirer aucune défiance, et nous voici sans doute en possession d'un fait certain : Henri de Gand fonda la chapellenie de Sainte-Magdeleine. L'examen de l'acte original, conservé aux archives de Tournai, vient malheu-

[1] Huet, p. 60.
[2] *Acta SS. Februarii,* t. VI, die 20ª.
[3] *Hist. de Tournai.* I, 199. IV, 75.

reusement dissiper cette illusion; nous sommes une fois de plus en présence d'une confusion de noms. Le fondateur dont il s'agit n'est pas notre docteur, mais un Henri de Gand, varlet de dame Odile à le Take [1].

Jusqu'à présent nous n'avons guère abouti qu'à des conclusions négatives. Désormais notre labeur sera moins ingrat; suivant les curieuses recherches du P. Ehrle, nous allons donner quelques détails positifs empruntés surtout aux manuscrits contemporains du docteur solennel.

(*A continuer.*)

Hipp. Delehaye, S. J.

[1] Voir *Recherches sur les principaux monuments de Tournai,* par B. Du Mortier fils. (*Bulletins de la Soc. hist. et litt. de Tournai,* t. VIII, pp. 249-250).

LA NAISSANCE ET LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

JACQUELINE DE BAVIÈRE

—

SON MARIAGE AVEC JEAN, DUC DE TOURAINE

puis Dauphin de France [1].

Rien n'était négligé pour l'éducation de Monseigneur et de Madame de Touraine [2], et maître Aubert Loison à qui on l'avait confiée, jouissait d'une grande considération : les missions dont on le chargeait, l'indiquent assez. Voici ce que le même compte [3] nous apprend à cet égard :

A maistre Aubert Loison, maistre d'escolle à mons^gr et madame de Touraine, a esté payet pour pluiseurs livres et autres coses qu'il a fait et livret pour mons^gr de Touraine,

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences histor.*, 3^e livr., 1885, p. 273.

[2] A la fin de la page précédente on a imprimé : *du comte et de la comtesse de Touraine,* au lieu de : *du duc et de la duchesse de Touraine.*

[3] Compte de la recette générale du comté de Hainaut, du 1^er septembre 1408 au 1^er septembre 1409, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

depuis qu'il vint en Haynnau jusques au clos de ce compte, les parties qui s'ensieuvent. Premiers, pour unes petites heures de Nostre-Dame à l'usage de Paris, unes historyes et à fremaux [1] d'or, xx couronnes du Roy; *item,* pour uns principes dont auteurs Catonnet, quares [2], régimes et règles de metresyer, unes historyes, parmy pareulx principes sans histories, xvi couronnes du Roy; *item,* pour un doctrinal, textes et sentenses magistraux, vi couronnes dou Roy; *item,* pour uns auteurs, Cathonnet, Theodelet, Guide Thobie, bien glosés, vi couronnes du Roy; *item,* pour i grechime bien glosé, vi couronnes; *item,* i Cathonnet et Théodoulet, très bien glosés et historyés, bien couvers et relyés, xxiiii couronnes; *item,* un dottrinal très bien glosés et historyés, contenant bien grans et notables gloses tout prest, xxxiiii couronnes de France; *item,* pour i coffre de bois pour mettre les livres de mons^gr^ et madame de Touraines, xxii s. parisis; *item,* pour reffaire le pulpitre de mondit signeur, vi s. parisis; *item,* pour le fachon de ii paires de couvertures de velours vermeillez, doublés de satin vermeil, pour les heures de mons^gr^ et madame de Touraines, et vi bourses d'ostade [3], doublés de toile tainte, touttes lesdittes couvertures et bourses broudées, pour le fachon de le broudure, ii couronnes; *item,* pour le fachon de une pareille couverture faite au sautier [4] de maditte dame, pour le dessusdit dottrinal, Cathonnet et Theodoulet, couvertures de cuir taint en vermeil, pour le fachon de le broudure, parmy le cuir, ii frans; *item,* pour les despens doudit maistre Aubert, fais au quaresme l'an iiii^c^ et vii [5],

[1] *Fremail,* fermoir, boucle.

[2] *Quare,* titre d'un livre par demandes et par réponses.

[3] *Ostade,* sorte de camelot dans lequel il y avait un fil de soie blanche, mêlé à la laine brune qui formait le corps de l'étoffe, et qui la rendait assez brillante.

[4] *Sautier,* psautier (*psalterium*).

[5] 1408, n. st.

en alant à Cambray, pour avoir un congiet pour mondit signeur mengier char celli quaresme, une couronne; *item*, pour les despens doudit maistre Aubert, fais en allant al entrée de quaresme de ce compte à Cambray, pour avoir i congiet pareil ou cas que besoings fuist, et pour avoir une absolution pour les serviteurs de nos signeurs qui avoient esté ès rèses [1] de Liège, parmy le vin de ledite lettre, xxiiii s. parisis; *item*, pour frais fais par ledit maistre Aubert en allant à Mons, quant les prélats du pays furent mandés sur le fait de l'Église pour dire certaines coses qui estoient chargies audit maistre Aubert de par le patriarche [2], xx s. parisis. Montent ces parties : cxx couronnes du roy et xiiii s. parisis.

(*Fol. 79.*)

A maistre Aubert Loison, maistre d'escolle à monsgr de Touraines, pour ii escriptoires estoffez de soie, parmy ii canives pour mondit signeur et madame de Touraine, ii frans, et pour fiérer i coffre à mettre les livres de mondit signeur, viii s. parisis. Sont : ii frans-demi, qui vallent. lxvi s. viii d.

(*Fol. 81 v°.*)

En même temps que maître Loison s'occupait de l'éducation du duc et de la duchesse de Touraine, les officiers de la cour du Quesnoy cherchaient à procurer au jeune prince d'agréables distractions. Nos extraits précédents ont fait voir qu'on lui donnait des compagnons de son âge avec lesquels il jouait à la paume et à d'autres jeux. Voici qu'on lui achète un rossignol, pour

[1] *Rèse,* course de gens de guerre, excursion militaire, rixe, querelle, combat, expédition sur le pays ennemi (*rixa, reiza*).

[2] Le patriarche d'Alexandrie, qui avait assisté au concile de Pise.

lequel un marchand de Mons fournit une cage curieusement ouvrée :

A Jehan le taisseteur [1] de Mons, pour i lossignot accattet à lui pour mons^gr de Touraine et pour une gayole faite pour ledit lossignot, dorée et pointe, à vielles tourelles et cretiaux [2], et moult bien ordonnée, payet . . . . . 1 s.
(*Fol. 78 v°.*)

Le chapitre des gages payés aux officiers de Monseigneur de Touraine fait connaître le personnel qui était attaché à son service ou chargé de la défense de ses intérêts. Ces gages avaient été réglés par le duc Guillaume.

Monseigneur de Donstiévène [3], maître chevalier, recevait 120 couronnes d'or par an.

Roland de Stivehot, écuyer, touchait 60 couronnes.

Maître Aubert Loison, maître d'école, avait 100 francs.

Messire Jean le Leu, 50 francs.

Antoine de la Fauconnerie, 50 francs.

Jean de la Fauconnerie, son frère, 40 francs.

Jean Hermant, secrétaire, 40 francs.

Le curé du Quesnoy, 25 francs.

Robin le Barbieur [4], 20 francs.

Jean l'Archier, 20 francs.

[1] *Taisseteur, tassetier,* faiseur ou marchand de *tasses* ou bourses, etc.

[2] *Cretiaux*, créneaux.

[3] Jean de Barbençon, seigneur de Donstienne.

[4] *Barbieur*, barbier.

Thiebaut le Cambrelent [1], 20 francs.

Guillaume Bretiau, receveur du domaine de Ponthieu, 100 francs.

Maître Pierre de Maigin, avocat au parlement, 10 francs.

Maître Nicolle de Sauvegny, avocat au parlement, 10 francs.

Maître Jean Lœille, procureur, 6 francs.

Maître Jean Hongnart, procureur, 6 francs.

Estiévenin Légier, audiencier, 11 francs 1/4.

François Piot, receveur des aides de Ponthieu, 100 francs.

Dans les comptes suivants, on rencontre les noms de maître Raoul le Sage, *cancellier de mons^gr de Touraine*, et d'autres officiers successivement attachés à sa personne et à celle de Madame de Touraine.

Gérard, dit Persidès de Ville, sire d'Audregnies [2], chevalier, fut pendant plusieurs années l'homme de confiance de la cour de Hainaut. Il fut chargé de plusieurs affaires importantes et resta fidèle jusqu'à la mort (1417) aux intérêts de Jacqueline de Bavière. De 1403 à 1408, il avait rempli les fonctions de bailli de Hainaut.

IV

En continuant le dépouillement des comptes, nous trouvons, dans l'ordre chronologique, d'abord

[1] *Cambrelent*, chambellan.

[2] Audregnies, village du Hainaut, situé à 20 kilomètres O.-S.-O. de Mons.

la fourniture, faite par Guillaume le Wette, du Quesnoy, d'un manteau que le duc de Touraine porta pour le deuil de Madame d'Orléans, sa sœur. Isabelle de France, mariée en premières noces (1396) à Richard II, roi d'Angleterre, et en secondes (1406) à Charles, comte d'Angoulême, puis duc d'Orléans, était morte le 13 septembre 1409.

Viennent ensuite des articles de dépenses faites en novembre et décembre 1409, pour les vêtements d'hiver de Monseigneur de Touraine. Maître Nicolas, « médechin de monsgr et madame de Touraine, » reçoit une excellente fourrure.

Au mois de mai 1410, Monseigneur de Touraine était en Hollande :

A Jehan l'Orfèvre dou Quesnoy, pour pluiseurs euwillettes d'argent prises par Cophaine pour monsgr de Touraine, à sen partement[1] de Haynnau, pour aller en Hollande, payet pour argent et fachon . . . . . xxix s.

A Andriu d'Escaupont, orfèvre demorant à Mons, pour iiii bouclettes et iiii petis morgans[2] d'argent doreis, délivret à Thiebaut de Mons, pour mondit seigneur de Touraine, le jour de sendit partement, pesans xi estrelins et demi d'argent, qui vallent, compteit double pris pour le fachon et dorure, xxvii s.; *item*, pour xii euwillettes[3] d'argent, dorées, adont délivrées audit Thiebaut pour mondit signeur, pesans vii estrelins d'argent de vii s. vi d.; *item*, pour le fachon et dorure, xiii s., et pour le cuir, ii s. Sont . . . . . xlix s. vi d.

[1] *Partement*, départ.

[2] *Morgant*, *mordant*, pièce de métal qui s'appliquait à l'extrémité de la partie de la ceinture qu'on laissait pendre.

[3] *Euwillette*, aiguillette.

A Jakemart Joveniel, Jakes Blascho de Valenchiennes et Jehan Louviel de Mons, pour iii milliers de menus vairs acatés au mois de may de ce compte et adont envoyés à Le Haie en Hollande, pour mons^gr^ de Touraine, avœcq del escarlatte et draps dont comptet est chi-devant, coustèrent xxx couronnes dou roi li milliers, sont iiii^xx^x couronnes dou roy, qui vallent. . . . . cxxxvii l. v s.

(*Compte de la recette générale de Hainaut, du 1^er^ septembre 1409 au 1^er^ septembre 1410, fol. 16, 56 v°.*)

Le même document renseigne ensuite des dépenses de toilette et d'autres qui méritent d'être connues. On y lit :

Pour vi aulnes de vert drap accatteit en Hollande, pour à mondit signeur de Touraine faire une heuke[1], et pour tondaige doudit drap et d'autres draps pour sen harnas, payet par mons^gr^ le trésorier, viii couronnes dou roy, vallent. . . . . xii l. iii s.

A Gillet, orfèvre de madame la ducesse, pour vii mars ou environ d'argent à ouvrer d'orfavrie sur ledite heuke, et pour dorer, délivret par ledit mons^gr^ le trésorier L couronnes dou roy qui vallent . . . . . lxxvi l. v s.

A Anselet, ouvrier de broudure à maditte dame, pour ouvrer leditte heuke de broudure et pour estoffes à ce faire, payet par ledit mons^gr^ le trésorier xxiiii couronnes dou roy qui vallent audit pris . . . . . xxxvi l. xii s.

A Jehan Tottiaul, foureur, demourans au Quesnoy, a esté payet pour ouvrages de sen mestier fait pour mons^gr^ et madame de Touraine, ou terme de ce compte, si comme : pour avoir fouret à mondit signeur de Touraine vii robes à xii s. le pièce, iiii liv. iiii s. ; pour avoir fouret de gris

[1] *Heuke, heuque,* espèce de robe.

uns housiaulx [1] pour mondit signeur, v s.; pour avoir remis à point une robbe de mondit signeur qui fu mouillie en revenant de Hollande, v s.; et pour avoir fouret iii robbes pour madame de Touraine, audit pris, xxxvi s. Sont . . v lib. x s.

A Jehan de Rave, tapissier, pour avoir remis à point i couvretoir bleu, armoyet des armes de Flandre, et remettre au lieu d'icelles les armes de Haynnau, payet. . . xlv s.

Par lettres sa très redoubtée dame la ducesse, séellées de sen séel, données à le Haye en Hollande le xii^e^ jour de février l'an iiii^c^ix [2], a li recepveres payet et délivret à Thumas Tournemine, merchier, pour cause de i pawillon de sattin et les estoffes à ce appertenans qu'il a délivret pour mons^gr^ de Touraine, ciiii^xx^iiii couronnes dou roy, qui valent au pris de xxx s. le pièce. Sont . . . ii^c^lxxvi liv.

(*Compte précité, fol. 60 v°, 61, 63 et 77 v°.*)

Le 31 juillet 1412, un messager vint à Mons, porteur de lettres qui annonçaient aux échevins et au conseil de cette ville, de la part du duc de Touraine, qu'un traité de paix avait été conclu entre le duc Guillaume et le duc de Gueldre [3].

Le 22 avril 1414, les échevins et le conseil allèrent saluer le duc Guillaume et la duchesse Marguerite, qui revenaient, avec monseigneur de Touraine, du pays de Hollande où ils avaient demeuré longtemps [4].

Le 15 juin de la même année, le duc de Tou-

[1] *Housiaulx*, bottines qui se fermaient avec des boucles et des courroies, parce qu'elles étaient fendues.

[2] 1410, n. st.

[3] *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, seconde partie, p. 202.

[4] Idem.

raine et les gens du conseil envoyèrent Jean de la Haie, écuyer, vers Chimay, pour traiter avec les Bourguignons qui s'y rassemblaient :

Pour frais de Jehan de le Haie, escuier, liquels, à le Kierque de monsgr de Touraine et cheux dou conseil qui estoient à Mons, pour tant que monsgr le bailliu et monsgr le prévost de Mons estoient absent et hors du païs, se parti de Mons, apriès ce et tantost que on eut oyt nouvelles que li Bourguignons venoient aval et estoient viers Chimay, le venredi xve jour dou mois de juing, et on ala contre eux pour parler et pryer as capitaines de passer parmi le païs courtoisement, et furent ce jour au giste à Mierbes et là-entours, et eurent sieulte le samedi des gens dou roy qui les poursieuwirent ou païs, demora par iii jours et iii nuis, à iiii chevaux, despendi . . . . . lxx s. t.

(*Compte de la recette générale du comté de Hainaut, du 1er septembre 1413 au 1er septembre 1414.*)

Les comptes de la recette générale de Hainaut des années 1412 à 1415 contiennent des détails sur les médicaments, les drogueries et les sucreries que Guy du Pont-de-Pierre et Ernoul de la Bassée, de Valenciennes, fournissaient à l'hôtel du Quesnoy. Nous y remarquons l'emploi fréquent d'une poudre « à faire fumière [1], » d'une poudre « à faire esternuer, » d'eau distillée, d'*onguement* [2], d'elixirs (*lectuaires*), de sirops, d'emplâtres, de diverses huiles, de racines, de médecines laxatives, de citrons, de confitures et de dragées.

[1] *Fumière,* fumée.
[2] *Onguement,* onguent.

L'approvisionnement de l'hôtel du Quesnoy était l'objet de soins tout spéciaux de la part du receveur de Hainaut, Gérard Enguerran. Nous voyons cet officier aller, au commencement du mois d'août 1414, de Mons à Bouchain et de Bouchain au Quesnoy, « pour visiter les vins de l'ostel, » et le 12 septembre suivant il retourne au Quesnoy, « pour avœcq les maistres chevaliers » et les maistres d'ostel visiter les provisions, » songnier et viser de ent avoir [1]. »

A la même époque, on faisait des travaux importants au château du Quesnoy et une nouvelle tour y fut élevée, pour mettre cette forteresse à l'abri des incursions des Français. Nous rencontrons dans les comptes les souvenirs que voici :

Le dimence xiiii^e^ jour de jenvier (1414), ala li recepveres, dou matin, au Quesnoit, pour estre à le première journée des paiements des bos dou Noël en-devant, et y furent li maistres machons et maistres carpentiers pour recepvoir l'ouvrage de le nœfve privée et tour faite al hostel dou Quesnoit, visiter l'ouvraige dou pont levich et autres, et le lundi dou matin allèrent en Mourmail [2], etc.

Le mardi xxi^e^ jour dou mois d'aoust, alla li recepveres et avœc lui li maistre carpentier de mons^gr^ à Valenchiennes.... et de là allèrent au Quesnoit visiter les ouvrages del hostel, despendirent par ii jours et ii nuis en celle voie. lxi s. vid. t.

(*Compte de la recette générale du comté de Haiaut, du 1^er^ septembre 1413 au 1^er^ septembre 1414, fol. 53 v^o^ et 54 v^o^.*)

[1] Compte du 1^er^ septembre 1413 au 1^er^ septembre 1414, fol. 57 v^o^. — Compte du 1^er^ septembre 1414 au 1^er^ septembre 1415.

[2] La forêt de Mormal.

Le xiiii[e] jour d'avril (1415), ala (Noël Campdavène, maistre machon à mons[gr],)... de Chierve [1] au Kesnoit, pour, au command de mons[gr] le ducq, muer le devise del ouvraige des estaules et cambres, et dou Kesnoit ala à Biaumont viziter les ouvriers et les ouvraiges de le tour de le Sallemande [2], etc.

Le xvii[e] jour de juing, ala.... et de Biaufort au Kesnoi, pour vizitter l'ouvrage des estaules et cambres et autres ouvraiges que on faisoit al ostel, etc.

Le vi[e] jour de jullet, ala lidis maistres Noëls au Kesnoi, pour vizitter les ouvraiges que on faisoit al ostel, tant as nœufves estaules et cambres comme ailleurs, et dou Kesnoi ala, au command dou receveur qui là estoit, à Mauboege, à Reghegnies, à Escaussines et à pluiseurs autres quarières, pour avoir des ouvriers tailleurs de noire pierre et les envoyer à Biaumont pour avancher et faire l'ouvrage de le tour de le Sallemande; demora en celli voie iiii jours.

(*Compte de la recette générale du comté de Hainaut, du 1[er] septembre 1414 au 1[er] septembre 1415, fol. 42.*)

N'omettons pas quelques articles de ce dernier compte, qui concernent l'hôtel du Quesnoy :

A Jehan le Capelier, sargeur [3], demorant à Valenchiennes, pour une sarge [4] vremelle de vii ausnes de loncq et vi aulnes de let, toute de fil de laine, pour siervir en le cambre mons[gr] de Touraine, liquelle contient xlii ausnes quarré, cousta li ausne xii s.; monte . . . . . xxv liv. iiii s. t.

[1] *Chierve*, Chièvres.

[2] La tour *Salamandre* est, avec la base de la muraille d'enceinte et de vastes souterrains, ce qui reste aujourd'hui de l'ancien château de Beaumont, jadis demeure princière que l'on qualifiait de palais et dont la position, l'étendue et la splendeur étaient remarquables.

[3] *Sargeur*, ouvrier ou marchand de serge.

[4] *Sarge*, serge, étoffe de laine.

A Gille Parent, pour xix aunes et demie de délies touailles de le fachon de Damas acattées en le daraine sepmaine dou mois de juing pour servir oudit hostel dou Quesnoit ; cousta li aune iiii sols, sont . . . . . lxxviii s.

A Godefroit de Courières, pour iii plas et vi escuelles d'argent nuefves, armoyés des armes madame la ducesse et mons^gr de Touraine, qu'il livra ou mois de march darain ; pesèrent ensamble xxiii mars xv estrelins, de ce fait à rabatre, que livret li fu en v plas viés et iii escuelles d'argent, iiii onches xv estrelins, remaint qu'il doit iiii onches d'argent, et on li doit pour le dékai desdis viés plas et escuelles iiii onches xiiii estrelins, appert que on lui doit xiiii estrelins d'argent, qui valent à xx d. l'estrelin : xvii s. vi d., et pour le fachon des dessusdis plas et escuelles, au pris de xxv s. le plat et xv s. l'escuelle, viii l. v s., et pour lesdis plas et escuelles porter de Mons au Quesnoit, le nuit de Pasques [2], fu payet vii s. Montent ces parties . . . ix lib. ix s. vi d.

Les comptes font voir suffisamment que le Quesnoy était le séjour favori de la cour, à cause de sa proximité de la forêt de Mormal, où elle se livrait à la chasse ; elle habitait aussi avec prédilection le palais de la Haye.

V

L'ingérence du duc de Bourgogne dans les affaires du Hainaut et des autres provinces belges, se faisait sentir de plus en plus. Le duc Guillaume

[1] *Touaille,* nappe, serviette, linge de table.
[2] 30 mars 1415.

suivait assez docilement la politique de son beau-frère; il était mêlé aux intrigues qui livraient en quelque sorte Charles VI à Jean-sans-Peur.

Le Hainaut eut beaucoup à souffrir des démêlés qui agitaient la France à cette époque [1]. Armagnacs et Bourguignons suscitaient des situations déplorables. Des articles du compte de la ville de Mons, pour l'année échue à la Toussaint 1414, en donnent une idée. Voici ces articles :

Pour despens dou mayeur, sen lieutenant, les eskevins, pluiseurs dou conseil, le massart, le clercq, les siergans et autres officiers de le ville, à pluiseurs journées qu'il se tinrent ensamble pour adviser et faire certaines ordenances de wais [2] et ouvrages siervans à le warde et deffensce de le ville, el ocquison des nouvelles venues le venredy xv^e^ jour de juing dou nuit, que grand cantitet de gens d'armes bourghignons estoient, celuy venredy dou nuit, soudainement venut logier à Mierbes [3], pour aller viers monsigneur de Bourgoigne, et ossi des gens d'armes dou roy, qui le sabmedy ensuiwant les estoient venus poursuiwir ou pays de Haynnau, là où il séjournèrent pluiseurs jours et fisent grands exchiès, etc.

De Jorge de Memelettes, liquels, sour ce que on avoit entendut que gens d'armes avaloient pour passer parmy le pays de Haynnau, fu, le samedy xvi^e^ jour de juing à environ viii heures dou viespre, par les eskevins envoyés viers

[1] Par lettres patentes du 20 janvier 1415 (n. st.), le roi Charles VI accorda la somme de 100,000 écus sur ses revenus d'Amiens, pour indemniser le pays de Hainaut des maux et dommages causés par les gens d'armes et assurer son alliance avec le duc Guillaume.

[2] *Wais*, gardes, guets.

[3] Merbes-le-Château.

Merbes, pour de chou enquerre : se trouva que, à environ xi heures en le nuit, les Bourghignons se vinrent logier oudit lieu de Merbes, et par tant ledit Jorges incontinent revint à Mons, environ ii heures apriès menuit, dire ces nouvelles, et lui ensi revenut, il fu, environ une heure ensuiwant, arière renvoyet celle part, pour savoir de leur convenant et leur [5] ils se trairoient : se trouva que lidit Bourghignon se deslogeoient doudit liu de Merbes et que les gens dou roy les poursuiwoient et raconfieuvent vers Binch, ensi que lidit Jorges le rapporta. A estet payet pour sen sollaire et le leuwier de ii chevaus que il eult adont . . . . . xxx s.

Pour les despens don massart et avœcq lui les maistres ouvriers de mons^gr et de le ville, le diemence xvii^e jour de juing, qui ensongnet furent de aler avœcq mons^gr Englebiert d'Ainghien, mons^gr de Trasignies, mons^gr de Boussut et messire Oste de Sainzelles, et ossi avœcq les eskevins, au viseter as portes de le ville, pour y faire et ordenner aucuns nouviaux ouvraiges et deffensces pour cause desdittes gens d'armes qui adont estoient venut logier entours le ville de Binch ; frayet . . . . . xlvi s. vi d.

Lendemain de le Saint Mahieu, xxii^e jour de septembre, sour ce que monsigneur le bailliu avoit envoyet ses lettres escriptes au Kesnoit le nuict Sainct Mahieu, ycelles adrechans aus mayeur et eskevins, par lesquelles leur segnefyoit qu'il avoit entendut que li Bourghignon des garnisons de Lille et de Douay estoient deslogiet pour aller en Cambrésis, dont les pluiseurs estoient à Solesmes et là environ, et avoient aucunement empris sur le pays de Haynnau, etc.

Cependant la paix avait enfin été faite entre la

[1] *Leur*, là, où.

maison d'Orléans et le duc de Bourgogne (4 septembre 1414). La duchesse Marguerite avait pris une grande part aux négociations; elle se hâta d'informer la ville de Mons de la publication du traité. Les échevins se rendirent de suite à l'hôtel de Naast, pour s'entretenir de l'heureuse nouvelle avec le duc de Touraine [1]. Le traité fut signé à Paris, le 23 février suivant.

Cette paix, si péniblement obtenue, ne fut que le prélude de nouvelles dissensions et d'évènements de plus en plus graves : la bataille d'Azincourt, la mort de Louis, duc de Guyenne, dauphin de France (18 décembre 1415), l'élévation du comte d'Armagnac au gouvernement du royaume. Nos archives rappellent quelques souvenirs sur ces évènements.

Le compte du massard de Mons, pour l'année échue à la Toussaint 1415, contient, entre autres articles de dépenses, ceux qui vont suivre :

A monsigneur de Haynin, bailliu de Haynnau, le iii[e] jour de février [2], que revenus estoit de Paris, leur [3] nos très redoubtés sires li dux envoyet l'avoit par-deviers le roy, présentet iiii los de vin de Biaune et iiii los de vin de Rivière . . . . . xxx s.

A i messagier de monsigneur de le Hamaide, pour ce que, le merkedy xxvii jours de février, il apporta lettres de par ledit signeur, adrechans as eskevins et conseil, ycelles

[1] *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, 2[e] partie, pp. 202-203.

[2] 3 février 1415.

[3] *Leur*, là où.

contenans que, le samedy en-devens, le pais entre les signeurs de France avoit estet conclute, accordée et publyée par les quarefours de le chitet de Paris[1], fu donnet de courtoisie. . . . . ix s.

A i signeur dou pays d'Osteriche appiellés le ducq Lowis, que on disoit yestre cousin germain à nodit très redoubtet signeur, liquels vint à Mons le lundy xviii[e] jour de march, présentet xxxii los de vin de Biaume et xxxii los de vin de Portal . . . . . x l. xviii s. viii d.

A monsigneur de Ligne, venut à Mons, le merkedy xvii[e] jour de jullet, qu'il revenoit dou royaulme, là ù grant espasse se estoit tenus, fu présentet vi los de vin de Biaune et vi los de vin de Rivière . . . . . xl s.

Le xviii[e] jour d'octembre, sour ce que monsigneur le bailliu, adont estans ou Kesnoit, avoit escript à le ville de Mons que grand cantitet de gens d'armes franchois et englois estoient environ Saint-Quentin; se misent les eskevins ensamble et mandèrent les congnestables des congnestablies de le ville, et leur kerkièrent de dire à leur gens qu'il fuissent tout aprestet et pourveut, se d'iaux on avoit à faire; frayèrent . . . . . li s.

A i messagier de mons[gr] le bailliu de Haynnau, qui, le xxiii[e] jour d'octembre, apporta ses lettres adrechans à mons[gr] le prouvost et à le ville de Mons, par lesquelles lidis messires li baillius leur segnefioit que, le venredy enssuivant[2], les Franchois devoient combattre les Englés; donnet, au command des eskevins . . . . . ix s.

[1] On conserve aux Archives de l'État, à Gand, des lettres originales du traité de paix signé à Paris le 23 février 1415. — De Barante, édition Gachard, t. I, p. 338.

[2] 25 octobre 1415. C'est la date qui a été donnée par M. Gachard à la bataille d'Azincourt. De Barante, éd. citée, t. I, p. 350, note 2. — Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. VII, p. 294

VI

Jean, duc de Touraine, était devenu dauphin de France et se trouvait désormais en butte à la haine des Armagnacs. Mandé en France de la part du roi, il différa d'abord de s'y rendre, écoutant les conseils de son beau-père et se mettant sous la protection du duc de Bourgogne. De son côté, le duc Guillaume avait fait renouveler le contrat de mariage du dauphin avec sa fille, au moment où ceux-ci allaient être émancipés et vivre en commun.

Des extraits de comptes de leur cour vont nous exposer les faits et gestes du dauphin et de la dauphine.

A. Rôle en parchemin, intitulé : *C'est ce que Jehan Rasoir, trésorier général de mons^gr le dalphin, a délivret et mis hors, tant pour les affaires dudit mons^gr le dalphin, pour lui-meismes, comme pour madame et leur gens familliers et aultres, en pluiseurs et diverses parties* [1]. Ce compte porte à la somme totale de 9,151 francs et demi les dépenses faites du 1^er avril au 31 août 1416. Il est muni du sceau et de la signature du dauphin.

1° Avril 1416.

A Thiebaut, varlet de chambre à mons^gr le dalphin, payet par le commant et ordonnance de mons^gr de Haynnau, le xxix^e jour d'avril, pour acheter i cheval . . . xx frans.

[1] Trésorerie des comtes de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons.

A Coppehaine, varlet de cambre à mons^gr, pour otel . . xx frans.

A Gérardin, varlet de cambre et barbieur à mons^gr, pour otel . . . . . xx frans.

A Giskin, sommelier de mons^gr en le boutillerie, pour otel . . . . . xx frans.

A Thierion, sommelier de mons^gr en le panneterie, pour otel . . . . . xx frans.

A Piérart, sommelier de mons^gr en la garde-robe, pour otel . . . . . xiiii frans.

A Willemet de le Porte, clercq de mons^gr en la capielle pour otel. . . . . xiiii frans.

A Hustin, fournier de mons^gr, pour otel . . xiiii frans.

A Colin, fournier id. . . xiiii frans.

A Guiot, keux de mons^gr, pour otel. . . . xiiii frans.

A Colin de Boussut, keux de mons^gr, pour otel . . . . xiiii frans.

A Gérart de Raporst, broudeur à mons^gr, pour otel . . xx frans.

A Bieutremieu l'Orfèvre, pour le boiste Evredel le chevaucheur, armoiie des armes mons^gr : pesa i marcq demi-once, cousta, parmi la fachon . . . . x couronnes d'or.

2^o^ Mai 1416.

A maistre Jehan, palfrenier de mons^gr le dalphin, et à Marcque, le iiii^e^ jour de may, fu délivret pour leur frais, par iii jours, qu'il furent hors querre des chevaux pour mons^gr le dalphin à Sconehove et Uttrecth, par le commant de mons^gr de Haynnau . . . . . iii frans.

A ii trompettes de mons^gr, est assavoir Muske et Castaingne, fu donnet pour leur nécessités et besoings, au commant mondit signeur et par le sent[1] mons^gr de Haynnau, le ix^e^ de may . . . . . xx frans.

[1] *Sent,* consentement.

A Lottart Biellecanne, orfèvre, demorant à Valenchiennes, pour i godet d'argent doret à couvercle, accatté au mandement par ses lettres closes escriptes le xii^e^ jour dudit mois, et délivré à Bauduin de Fantignies, pour donner au lever l'enfant Broiant de Sars, ou non [1] de mondit signeur. xxi couronnes-demie.

A ii ménestreux et une trompette de mons^gr^ le dalphin, sour lettres de mons^gr^ le chancelier escriptes le xxii^e^ jour de may, donnet à Valenchiennes . . . . . xv frans.

A Godefroy, chevaucheur du Roy, pour venir de Paris en Hollande par-devers mons^gr^, payé par l'ordonnance mons^gr^ le chancelier . . . . . xiii frans d'or.

Au trésorier de Hollande, pour i cheval prins à lui pour mons^gr^, payet le xviii^e^ jour de may, par le consent mons^gr^ de Haynnau . . . . . L couronnes d'or.

A i varlet d'un chevalier de la Langhedoc, lequel aporta lettres à mons^gr^, de la prise de la Riolle, et lui fu rendu lettres pour ce fait le xvi^e^ jour de may, fu baillié par le commant mons^gr^ de Haynnau . . . . v couronnes d'or.

A Colinet, varlet de chambre du Roy, pour ce qu'il aporta à mons^gr^, de la livrée du Roy, une robe du may; fu donnet de courtoisie, au commant de mons^gr^ de Haynnau : vi couronnes d'or.

A Évredel, chevaucheur, le xvii^e^ jour de may, fu délivré pour ses despens à aller de la Haie à Paris porter lettres adrechans au chanchelier mons^gr^ pour le fait du signeur de Courtenay; liquels demora hors xxvi jours, tant pour la maladie mons^gr^ de Berry comme pour sa quierque, à xx gros le jour, montent. . . . . xiii frans vi g.-demi.

A Sandrart de Quartes, rendut le xxvi^e^ jour dudit mois, qu'il avoit prestet à mons^gr^ d'Audregnies et que mons^gr^ le dalphin avoit offiert à la sainte crois de la Haie . . . . iii couronnes d'or.

[1] *Ou non,* au nom.

A mons^gr d'Audregnies, le xxix^e de may, qu'il avoit prestet à mons^gr à lever l'enfant Gissekin Zalme [1], son pointre. iiii couronnes d'or.

3^o Juin 1416.

A i povre homme qui longtemps avoit esté travillié del annemy, fu donné pour Dieu, au commant de mons^gr, le iii^e jour de juing. . . . . i francq.

A Kevane, chevaucheur, le iiii^e jour de juing, fu bailliet pour aler de par mons^gr viers mons^gr de Bourgougne et mons^gr de Saint-Pol, atout lettres touchans la prinse Jehan de Lisacq, et fu hors xiiii jours à xx gros pour jour . . vii frans iii gros-demi.

A Cramer, verrier, demorant à la Haie, pour X^m de fin menu vair aceté pour mons^gr et madame, par le commant mons^gr d'Audrignies . . . . . iii^cx couronnes d'or.

A lui, pour C dos de fins gris dont le caperon Alebrech le Sarasin fu fourés quant il ala en Angleterre, acatet par le commant mons^gr et le sent mons^gr de Haynnau . . . . vi cour. et iii gros.

A lui, pour iiii^c de fins dos de gris à fourer i habit pour mons^gr, aceté à son commant. . . . . xxvii cour. d'or.

Au dessusdit Cramère, pour menu vair à fourer i mantiel pour l'imaige de Nostre-Dame de S'Gravesant et le border de laitices, payet le ix^e jour de juing au commant mons^gr : v frans.

A i varlet, bonbardeur, ledit jour, qui apporta lettres contenans que le Roy et mons^gr de Berry faisoient pourveyr à une forterèce prinse en la Languedoc, fu donnet de courtoisie . . . . . i francq.

A mons^gr d'Audrignies, le xv^e jour de juing, fu rendut,

[1] Le nom de ce peintre est écrit plus loin : Guiskin Salme.

qu'il avoit bailliet de par mons^gr^ à iii varlés qui alèrent à Rosterdame, pour aidier à amener à le Haie des chevaux de mons^gr^ venant d'Anviers . . . . . i franeq.

A Gille de Goegnies rendut, qu'il avoit prestet à madame la dalphine, et que madame avoit donnet au petit Broicant . . . . . i franeq.

A Garit, drappier de la Haie, pour xii aunes d'escarlatte à faire i habit, eauces et caperon pour mons^gr^ aceté le xvii^e^ jour de juing, par Coppehaine, du sent mons^gr^ d'Audrignies . . . . . xxiiii couronnes.

A Amglebrech, merchier de la Haie, pour iii fustanes à faire une couverture de lit en la cambre mons^gr^, prinses par Tiebaut. . . . . vii frans xxxviii gros-demi.

A Weriniers, osterichier[1] de mons^gr^, lequel mons^gr^ envoica, ledit jour [2], de la Haie en Haynnau, pour mettre i ostoir [3] en mue, et pour acheter des espriviers contre le temps, bailliet par le commant mondit signeur et le sent mons^gr^ d'Audrignies. . . . . x cour. d'or.

A Chamut le Sot, pour i esbatement qu'il fist ledit jour, présent mons^gr^, bailliet à son commant . . . . i francq.

A Gérart, le drappier de la Haie, pour viii aunes de brunette à faire une cotte empriès le corps pour madame, acetté le xviii^e^ jour de juing par madame de Trélon, eousta. . . . . xiiii frans, xxiiii gros.

A lui, pour vii aunes de drap vremel à faire iii harnas as chevaux madame, acetet par le sent madame de Haynnau, eousta xl gros l'ausne. . . . . vii frans iii g.-demi.

Pour aultre blancq drap et noir mis èsdis harnas, prins audit Gérart . . . . . lxv gros.

[1] *Osterichier*, garde des oiseaux de proie.

[2] 17 Juin.

[3] *Ostoir*, Autour, grand oiseau de proie, sorte de grand épervier, propre à la chasse au vol (*astur*, *ostorius*).

A Cabouille du Quesnoy, pour son sollaire de, après le trespas mons^gr de Berry [1], cuy Dieux pardoinst, porter à Paris les lettres du Roy à cause du don fait à mons^gr le dalphin de la ducé de Berry et comté de Poitou, et ycelles lettres délivrer à maistre Guillaume Toriel et maistre Guillaume de Luce, pour monstrer à prendre la possession desdis pays ou non [2] de mondit signeur . . . . v frans.

A Evrede, chevaucheur, lequel fu, le jour du Sacre [3], envoiés par mons^gr envers mons^gr de Haynnau, à Boulongne, porter le response que mons^gr de Bourgongne avoit fait sour le prinse de Jean de Lisac ; délivré pour xiiii jours qu'il fu hors et pour le leuwier d'un cheval de xii jours. . . . . x frans xxix gros.

A madame de Trélon rendut, au commant madame la dalphine, qui emprunté avoit à li depiécha, par pluiseurs fois. . . . . viii couronnes d'or.

A Perinet, soubs-varlet en la chambre mons^gr, liquels fu malades grant espasse, donnet au commant mons^gr et le sent mons^gr d'Audrignies, le xxi^e jour de juing . iii frans.

A Buser, varlet à Wallerant de Bréderodes, pour ce que par lui ledit Wallerant avoit pluiseurs fois présenté des chiens à mons^gr, donnet à son commant, par le sent mons^gr d'Audregnies . . . . . ii couronnes d'or.

A Gille Rasoir, pour les frais de lui v^e, fais en venant de Valenchiennes à le Haie, aporter argent venant de France, tant pour les affaires mons^gr comme pour madame de Haynnau, à cause de la gouverne; délivré par le sent madite dame et mons^gr d'Audregnies, pour xv jours, parmy son raler . . . . . xxv frans.

A lui, pour i temproir d'or fin acettet pour mons^gr, par le

[1] Le duc de Berry mourut le 15 juin 1416, à l'âge de 76 ans.

[2] *Ou non*, au nom.

[3] 18 juin.

commant et sent madame de Haynnau et monsgr d'Audregnies ; pesa ii m. et demy, cousta, parmy le fachon . . cxlv cour. d'or.

A Guiskin Salme et Thiery le Point, pour aucuns ouvraiges de banières, pignons [1], estandars et couvretures de chevals, qu'il firent quant monsgr eubt intention de aler en France devant le bataille ; payet au commant monsgr et le sent monsgr d'Audregnies . . . . . lxxviii frans.

A Pière Janhove, escuyer à monsgr, donné pours ses afaires et besoing, au commant monsgr et le sent monsgr d'Audregnies . . . . . iii frans.

A Clais Mauris, Daniel et Vetine, varlés d'estaule à monsgr, pour leurs gaiges de demy-an accomplit à le Saint-Jehan l'an iiiic xvi. . . . . xi frans xv gr.-demi.

A maistre varlet Lespoiremake, pour fiérer et fremer à iii serrures I grand escring à mettre ens les abis d'or et de soie et aultres draps de madame le dalphine, payet le xxviie jour de juing par le sent madame de Haynnau. . . iii frans xxxi gros-demi.

A Hermant l'escrignier, pour faire ledit escring de viii piés de loncq, hault et larghe à l'avenant, payez par le sent madame de Haynnau. . . . . ii frans et xv gros.

A messire Pierre, capelain de madame la dalphine, le xxviie jour dudit mois, qu'il avoit prestet à madite dame, donnet à pluiseurs fois pour Dieu. . . . . iii frans.

As palfrenier et mareschal de monsgr bailliet, par le commant monsgr d'Audregnies et Rolant, pour l'offrande de Saint Éloy . . . . . ii frans.

A Thiery le poindeur, pour faire poindre et estoffer une cayère pour madame, payet par marchiet fait à lui par le consel madame de Trélon. . . . . vi couronnes.

A maistre Pière le mareschal, pour avoir estet pluiseurs

[1] *Pignon*, pennon, bannière à longue queue.

fois visiter I des chevaux monsgr liquels estoit malades à Rostredamme, délivret pour ses frais, médechines et buvreges, au commant monsgr d'Audregnies, ledit jour. ii frans xxii gr.

A madame de Trélon rendut ce jour, que prestet avoit à madame, qu'elle donna à Benscop, son palfrenier. ii frans.

A madite dame de Trélon rendut, qu'elle avoit prestet à madite dame pour donner à le nourice le demiselle de Zantost . . . . . ii frans.

A ledite dame de Trélon encore rendut, qu'elle avoit prestet à madame pour jeuwer à madame de Haynnau i franc et l'autre jour pour jeuwer au bos à le demiselle de Clèves i franc, sont . . . . . ii frans.

A messire Robert de Vendegies, rendut qu'il avoit prestet à madame le nuit Saint Pière et Saint Pol . . . ii frans.

A Craiskin le chevaucheur, lequel fu envoyés de le Haie à Paris, porter lettres de par monsgr, adrechans à son chancelier : se fu hors xvi jours. . . . . viii frans et iiii gr.

4e juillet 1416.

A i varlet du signeur de Sars, pour i esprivier que monsgr eubt de lui le iie jour de jullet, donnet au commant monsgr d'Audrignies . . . . . ii couronnes.

A i estragnier, pour xiiii espriviers acettet ce jour par monsgr meismes, présent madame de Haynnau et monsgr d'Audregnies, desquels il donna la plus grant partie as chevaliers, escuyers et demisiaus . ix couronnes xvii gros.

A maistre Guillaume Loison, pour avoir garit Vetin, varlet de l'estable monsgr, de une gambe que i cheval lui avoit coissiet, payet au commant monsgr d'Audrignies . . ii frans.

A Gérit le drappier, pour une aune de drap vremel à mettre l'esprivier monsgr dessus, cousta . . . . xi gros.

A monsgr d'Audregnies, pour faire paistre des espriviers monsgr qui estoient hors del ostel, bailliet . . . i franc.

As varlés d'un chevalier de Rodes qui estoient au roy de Chipre, lequel présenta à monsgr I lupart [1], des trenques [2], des sayettes [3] et des tamburs [4] et à madame du bausme et aultres coses, fu donnet au commant monsgr et le sent monsgr de Haynnau qui otant leur donna . . xxv frans.

A Kenaule, chèvaucheur, lequel fu envoyé de par monsgr, le viie jour de jullet, vers le comte d'Arminac, porter lettres touchant la comté de Morat : se demora malade une espasse en chemin ; fu donnet, par l'accort monsgr d'Audregnies, pour tout son voieaige. xii cour. d'or.

A Gérit le drappier, pour une aune et demie de noir drap à faire le varlet qui garde le lupart et i morianne [5] qui demeure avœcq lui, cescun une paire de cauces, acettet au commant monsgr d'Audregnies, le xie jour dudit mois. . . xlviii gros.

A Thieubaut, varlet de chambre à monsgr, pour aler à Bruges, à Gant, à Brouxelle et à Malines querre des sattins et chindals à faire bannières et pignons pour monsgr, fu délivret ledit jour, au commant monsgr d'Audregnies, pour x jours qu'il fu hors . . . . . viii frans.

A Thiery le merchier, pour une fustanne prins ledit jour par Englebrecq, pour iiii paiges de madame faire cescun i pourpoint. . . . . ii frans xvi gros.

A Guillaume Martin, varlet de cambre et corduwanier à monsgr, bailliet pour acetter i cheval. . . . xx frans.

[1] Léopard.
[2] *Trenque,* instrument propre à couper, arme tranchante.
[3] *Sayette,* flèche, trait d'arbalète.
[4] *Tambur,* tambour.
[5] *Morianne,* nègre.

A Caisin et Jehan de Meurs, varlés d'estaule à madame, pour ce qu'ils n'ont nulx gaiges, donnet par Rollant. i franc.

A Piètre le trompette, pour aller à Dourdrech faire faire iii trompettes, au commant monsgr et le sent monsgr d'Audregnies, délivret le xiiiie jour de ce mois . . . . . xx couronnes d'or.

A Thiery, varlet de chambre à monsgr de Haynnau, lequel porta à monsgr le dalphin ii ars [1] que mondit signeur de Haynnau lui donnoit; donnet de courtoisie. ii cour. d'or.

A maistre Jehan Yon, licensiet en la sainte Escripture, natif de Zellande, donnet, au command monsgr le dalphin, par le consent monsgr de Haynnau qui otant lui donna, en ayde pour suir [2] ses fais. . . . . xxx frans.

A Gérardin, barbieur de monsgr, pour acetter des rasoirs, chisoux [3], pingnes et flimettes, et pour les estoffer comme il appertient, délivret au commant monsgr d'Audregnies. . . x frans.

A monsgr meismes, pour i arc qu'il accatta le xvie jour de ce mois, délivret par le sent monsgr d'Audregnies . . . ii couronnes et iii frans.

A Musque le trompette, pour acetter i cheval, donnet au commant monsgr et le sent monsgr de Haynnau et monsgr d'Audrignies . . . . . xx couronnes d'or.

A Fricquet, chevaucheur, lequel fu envoyés de la Haie à Amesterdame, envers monsgr de Haynnau, pour séeller des lettres pour monsgr . . . . . i franc.

A Huskin, chevaucheur, qui fu envoyés de le Haie à Herlam [4], viers monsgr de Haynnau, atout lettres touchant le signeur de Partenay, donnet au commant monsgr d'Audregnies le xviie jour de jullet . . . . . i franc.

[1] Arcs.
[2] Suivre.
[3] Ciseaux.
[4] Harlem.

A une suer béghine de Delphes, pour vi^{xx}xii aunes de toille acettet ledit jour pour madame par madame de Haynnau et Estienne . . . . . xxxviii frans xvii g.

A Jehan Couvet donna mons^{gr} i gris cheval acettet à Guillaume Cambier . . . . . xl couronnes d'or.

A Evrart Rasoir, pour les frais de lui v^{e} et vi chevals, fais venant de Valenchiennes à le Haie aporter iiii^{m} frans, payet, parmy le leuwier des chevaux et de leur retour . . xxvii frans.

A Wallerant, porteur de torses, pour ses gages de la Saint-Jehan . . . . . iii frans xxxi gr.-demi.

A Mantuet, porteur de torses, pour otel. . . . . iii frans xxxi gr.-demi.

A Guiot, keux de mons^{gr}, lequel fu loncq temps malades, donnet par le commant mons^{gr} d'Audregnies. . iiii frans.

A Mikiel Marcat, marchant, bourgois de Paris, pour iii couples de draps d'or acettés pour mons^{gr} et madame, est assavoir : une couple de veluwiel [1] vremel cramoisi à hault et bas poil, brochiet de foelles d'or, contenant xx aunes de Paris; *item,* ii couples de satin vert et blanc brochié d'or fin, contenans cescun xx aunes i quartier; et pour demy-pièce de noir satin renforchié . . . . . xi^{c} frans.

A Bertélemiu Martin, marchant, demorant à Paris, pour une couple de veluwiel sour bleu, brochié de branches d'or. iii^{c}lx frans.

A Olivier de Chailli, marchant, bourgois de Paris, pour une couple de i tissut vremel d'or fin cramoisi . . . . . vii^{c}lxx frans vi sols vi deniers parisis.

Pour les frais et sollaire d'un varlet et i cheval, de aporter lesdis draps d'or de Paris à Valenchiennes . . iii frans.

A Jehan Bresin, ouvrier de hautelice, demorant à Valen-

[1] *Veluwiel,* velours.

chiennes, pour viii couvertois de hautelice, armoyés des armes mons^gr, à couvrir sommiers, contenans iiii^xx^vi aunes, acettés xxiiii s. t. de Haynnau l'aune; sont, parmy x sols donnet de courtoisie as varlés dudit Bresin, paié par sa quittance faite le xx^e jour dudit mois . . . . . iiii^xx^ii frans x s. iiii d. parisis.

A Pière Pierchevault, voiturier, pour son sollaire de sour i cheval à somme mener iiii desdis couvertois et iii desdis draps d'or de Valenchiennes au Mont-Sainte-Getrud. . . ii frans-demi.

A mons^gr meismes, pour une gibsière qu'il avoit acettet, payet . . . . . i franc.

A mons^gr meismes, qu'il délivera à Thieubaut, pour acetter des espriviers à Paris et des ostris . . . vi frans.

A iiii des ménestreux mons^gr, pour leur nécessités et boire ensamble quant Verdelés[1] fu venus, donnet, au command mons^gr et le sent madame de Haynnau et mons^gr d'Audregnies . . . . . xl frans.

As ménestreux mons^gr de Haynnau, pour boire avœcq les ménestreux mons^gr, donnet adont. . . . . xx frans.

A i marchant de Delphes, pour i godet d'argent doret aplenté d'ouvrages, pesant ii^m^vi^o, acetet par consel d'ouvriers, au commant mons^gr, lequel il donna à maistre Jehan Renier-zone, qui gardé l'avoit en sa maladie; cousta, parmy la fachon . . . . . xxxiii couronnes d'or.

Audit maistre Jehan Renier, donnet par mons^gr en argent dedens ledit godet, par le sent mons^gr d'Audregnies . . . L frans.

A Michelet Hervy, pour gans de chien et aultres estoffes de soie à porter espriviers, qu'il a livret tant pour mons^gr

[1] *Verdelés* ou *Verdelet*, nom ou sobriquet d'un ménestrel qui fut attaché à la cour du dauphin.

comme pour madame, depuis le Candeler jusques au mois de jullet. . . . . xi frans.

A Rollant, pour faire i caperon que mons^gr avoit perdut à lui par gagure . . . . . ii frans xxv g.

A Willaume le Mandemakre, liquels fu envoyés à Sconehove porter lettres à mons^gr venans de la dalphine, bailliet xxiiii gros.

A Claiskin, chevaucheur, qui fu envoyés de la Haie à Sconehove, vers mons^gr de Haynnau, porter lettres touchans le gouverne de la dalphine, donné . . . . . i franc.

A Chrispienne, femme de cambre à madame, que elle avoit prestet à madite dame, tant en or de Chipre, en soie comme en argent, rendut par le commant madame de Haynnau . . . . . viii frans xvi g.

A Jehan de Roe, sergant d'armes à mons^gr, donnet à son commant et par le sent mons^gr d'Audregnies, pour faire i habit, etc. . . . . ix frans ix gr.-demi.

A mons^gr, qu'il donna pour Dieu al yssir de sa capielle le xxvi^e jour de jullet . . . . . iiii gros.

A Englebiecq, varlet de cambre à madame, pour i cheval que madame prinst à lui et le donna à messire Pière, son capelain, xxx couronnes, au commant mons^gr de Haynnau, et rendut qu'il avoit prestet et paié pour madite dame tant en drap de soie, en i diamant, comme en pluiseurs aultres parties, xxv couronnes. Sont ensamble . . . . . lv couronnes d'or.

A Willaume de Soumaing, qu'il avoit prestet à madame par pluiseurs fois, pour dons et pluiseurs coses, rendut par le sent mons^gr de Haynnau . . . . . v frans.

A i varlet de la dalphine, qui aporta lettres à mons^gr, et le cuidoit avoir trouvé en Haynnau. . . . . i franc.

A Muske le trompette, pour aler faire faire à Dourdrech des trompettes de gherre, donné pour ses despens. . iii frans.

A une femme appiellée Jutte, pour xxxi aunes de toile à fourer vi pourpoins et garnir cauces pour les varlés de chambre madame . . . . . iii frans xxi gros.

A Gérit le drappier, pour viii aulnes de brunette, pour faire cescun desdis varlés de cambre une paire de cauces. vi frans xxxv gros.

5° Aout 1416.

A maistre Traux le barbieur, pour avoir garit Jorget, paige à mons^gr, d'un malvais doit [1], payet le premier jour d'aoust, au commant mons^gr d'Audregnies . . . xx gros.

As ménestreux mons^gr de Liège donnet, au commant mons^gr et le sent mons^gr de Haynnau qui otant leur donna. xii frans.

A madame de Trélon, qu'elle avoit prestet par pluiseurs fois à madame en ses nécessités, rendut le iii^e jour d'aoust, au commant madame de Haynnau . . . . . ix frans.

A Willekin, varlet de le taillerie madame, qu'elle envoieoit à Sconehove acetter aucunes nécessités. . . v couronnes.

A mons^gr d'Audrignies, qu'il avoit prestet à mons^gr, pour donner à i varlet qui faisoit danser se femme à le musette: x gros.

A Rollant bailliet, au commant mons^gr, pour donner au varlet l'escuyer de Monfort, qui avoit présenté à mons^gr i ronchin . . . . . iii frans.

Au commant mons^gr, mons^gr de Haynnau, mons^gr d'Audrignies et le maistre des requestes, fu à toutes les gens de mestier et varlez des offisces de madame départit pour payer leur debtes et faire leur nécessités au partement, pour tant que nuls chevaux on ne leur donroit jusques en Haynnau, le somme de. . . . . iiii^xx xviii frans.

[1] Doigt.

A Chrestyenne, femme de chambre à madame, paié pour i an ses sollers, comme fait on li a depiécha, au commant madame de Haynnau . . . . . ii frans.

A le demiselle d'Arre, pour envoyer en Haynnau une nouriche et i sien enfant, délivret au commant madame de Haynnau et mons^gr^ d'Audrignies . . . . . x frans.

A Willaume Mitfel, qu'il avoit paié aucuns ouvraiges fais pour le lupart et le varlet qui le garde, délivré au commant mons^gr^ d'Audrignies . . . . . xxxiiii gros.

A Gille l'Orfèvre délivré, au commant de nos signeurs et dames, pour payer à Clais de Bor, pointre, pour i drap qu'il avoit fait, armoyés des armes nosdis signeurs et dames, pour porter deseure le sacre [1] au Quesnoy. . . . . iii frans.

A madame d'Asendelph, qu'elle avoit prestet à madame pour donner pour Dieu, rendut. . . . . une couronne.

As iiii paiges de madame donné à son commant et le sent de madame de Haynnau . . . . . ii frans.

A maistre Watier l'Escripveng payet, au commant de madame et le sent de madame de Haynnau, pour ses iiii paiges qui avoient esté devant lui à l'escolle le terme de xxxiiii sepmaines . . . . . ii frans xxvi gros.

A Grart d'Avion, liquels avoit cauchiet madame i an entir, donné de courtoisie par le consent madame de Haynnau. ii couronnes.

A maistre Jake Trestart, lequel fu envoyés de le Haie à Ysselstein, viers mons^gr^ de Haynnau, avœcq maistre Thumas Maltaint, sour une matère touchans les tresves de France ; vacqua audit voieaige iiii jours . . . viii frans.

A Clais le Siellier, pour pluiseurs parties qu'il a fait et livré pour madame, est assavoir : pour iii sielles à ii frans la pièce ; *item,* pour iii brides et iii poiteaux à 1 franc la pièce,

[1] Le saint-sacrement.

et pour iii harnas de chevaux à derière, au pris de xii frans la pièce ; montent ces parties, payées au commant madame de Haynnau et mons^gr^ d'Audregnies. . . . . xiv frans.

Al ostel del *Homme sauvaige* de la Haie, payé par Rollant pour xii jours que Jorges, paige de mons^gr^, avoit géu malades en sa maison. . . . . xxx gros.

A maistre Pierre le Marescal, pour acetter i haubergon [1]. x frans.

A i varlet au comte de Clèves, qui présenta à mons^gr^ i tiercelet et à madame i ostrié, donné de courtoisie comme mons^gr^ de Haynnau fist et à son commant . . . x frans.

A i clerçon povre qui longtemps avoit estet coral en la capielle de le Haie, et pour tant qu'il avoit perdu sa vois : se volt faire viestir en l'abbie de la Haie, donné au commant mons^gr^ . . . . . iiii frans.

A Bauduin de Fantegnies, pour acetter iiii coffres à mettre ens les joyaux mons^gr^ . . . . . une couronne.

A Verdelet, ménestreu, liquels gisoit malades, donné au commant mons^gr^ le xiiii^e^ jour d'aoust . . . . viii frans.

A madame, qu'elle donna à lever l'enfant Siau, son braconnier. . . . . iii frans.

A mons^gr^ meismes, pour donner à i varlet qui aporté lui avoit un tierchelet . . . . . ii frans.

Au varlet qui garde le lupart, pour une forte cotte à aler autour, délivré au commant mons^gr^ et mons^gr^ d'Audregnies v aunes de gris drap et v aunes de blancquet à le fourer. iii frans xxx gros.

A Bertrand de la Lande, escuyer à mons^gr^, pour lui monter et viestir. . . . . lx couronnes.

A maistre Jean l'Artilleur, pour iiii cranekins [2] acettés par mons^gr^, paiez . . . . . xii frans.

[1] *Haubergon*, cotte de mailles.

[2] *Cranekin*, instrument en fer, servant à bander les arbalètes et qui se portait à la ceinture.

A Loys le Morienne, wissier de salle, donné au commant mons^gr pour payer sa bienvenuewe à ses compaignons d'offisce . . . . . i franc.

A Hanotin le chevaucheur, lequel fu, le xxv^e jour d'aoust, envoyés de par mons^gr en la ville de Maulines, pour i sauf-conduit. . . . . iii frans.

Au Liégois, siellier, pour pluiseurs ouvraiges de siellerie qu'il a fait tant pour mons^gr comme pour madame, jusques au xxvi^e jour d'aoust. . . . . xxviii couronnes d'or.

A Gérart de Raport, broudeur à mons^gr, pour pluiseurs parties d'ouvraige de broudure qu'il a fait et livré pour mons^gr et ses gens jusques audit jour, clxix couronnes d'or; *item*, pour or prins à Herman de Wezel, et pour argent prins à Jean Hughe, et parellement à Jehan Floritzone, pour faire faire capperons d'espriviers d'or et d'argent à mettre sour les capperons mons^gr et mons^gr de Haynnau, et les aultres qui ont eut des caperons des espriveteurs, montent cxl couronnes. Sont ensamble, apparant par les parties monstrées à nosdis signeurs du consel et paiées au commant mons^gr . . . . . iii^c ix cour. d'or.

A Ernoul le parmentier, pour viii tapis avoir ourlé et garny de toille, et fait aucunes fringues pour les estandars de mons^gr . . . . . i franc-demi.

A Clais le siellier, pour xxi sicilles eus à lui pour mons^gr et ses gens . . . . . xlii frans.

A Bieutremieu l'orfèvre, pour i dalphain d'argent doret à i escuchon armoyet des armes mons^gr, pesant vi onces, pour une trompette de mons^gr porter, payet :

ix couronnes.

A messire Jehan le bastart de Blois [1], pour iii godés [2] d'ar-

[1] Jean, bâtard de Blois, était fils de Jean II de Châtillon, seigneur d'Avesnes et de Beaumont, et d'Isabelle d'Isberghes ou de Zimberghe. Il hérita de son père la terre de Trélon et fut la souche d'une nombreuse et belle génération.

[2] *Godé, godet*, sorte de gobelet évasé, souvent couvert.

gent dorrés, pesans ix^{m}iii onces, donnés par madame, à son partement, est assavoir : i à madame d'Aighemoult, i au trésorier de Hollande et l'autre à Philippe Englebrechsonne, acettés par le consel de madame de Haynnau et mons^{gr} d'Audregnies, parmy l'or et fachon . . . .

cxii frans-demi.

As boutilliers de nos signeurs, donné au commant mons^{gr}, pour ce qu'il fu arresté le première fois en le boutillerie à Tellinghe[1]. . . . . x frans.

On le voit : personne à la cour du dauphin et de la dauphine, n'avait à se plaindre de la générosité de ceux-ci.

Léop. de Villers.

(*A continuer.*)

[1] Teylinghem.

VARIÉTÉS.

CHRONIQUE GANTOISE.

Une illumination a Gand aux temps de la République. — Pendant l'annexion de la Belgique à la France, principalement durant la période républicaine, il ne se passait presque pas de semaine qu'on ne célébrât à Gand l'une ou l'autre fête officielle. On avait, par exemple, pour ne citer que celles-là, la fête des Époux, la fête de la Souveraineté du Peuple, la fête du Travail, la fête de la Fidélité au serment, la fête de l'Agriculture, la fête de l'Imprécation contre le Parjure, la fête de la Liberté, la fête de la Jeunesse, la fête de la Victoire et de la Reconnaissance, etc., etc.

Outre ces fêtes, qui se répétaient tous les ans à des époques fixes, les autorités ne laissaient passer aucune occasion de célébrer par des réjouissances publiques tous les évènements, de quelque importance, qui intéressaient la république française tels que victoires militaires ou traités de paix.

Le *Messager des Sciences historiques*, dans la deuxième livraison de l'année 1885, a publié le programme d'une de ces fêtes, renouvelées des Grecs et des Romains. Dans tous ces programmes, il y avait toujours un article spécial, engageant les habitants à se livrer « à la joie et à l'allégresse » et un autre qui les invitait à orner leurs maisons de drapeaux français et à les illuminer le soir de la fête. Ces invitations étaient faites d'une façon si aimable qu'il était difficile aux citoyens gantois de s'y soustraire. On les

prévenait en effet qu'en cas d'oubli, les tribunaux de police se chargeraient de leur rafraîchir la mémoire. Il y a plus : si l'illumination des maisons, habitées par des personnes remplissant des fonctions publiques, laissait à désirer au point de vue de la qualité et de la quantité du luminaire, l'autorité s'empressait de leur adresser une lettre de remontrances officielles.

—

C'est ce qui arriva en 1801 au comte d'Hane de Steenhuize, qui occupait dans la rue des Champs l'hôtel où Louis XVIII séjourna depuis en 1815. Les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre venaient d'être signés et à cette occasion des fêtes publiques allaient se célébrer à Gand. Ces fêtes, comme toutes celles du même genre, étaient accompagnées d'une illumination générale de la ville. Voici en quels termes le Maire, sur l'ordre du Préfet, annonça cet évènement à ses administrés, avec l'invitation obligée d'illuminer, dont nous venons de parler :

« Considérant qu'une nouvelle aussi heureuse doit être » annoncée et accueillie par toutes les démonstrations de » joie et de satisfaction qu'elle répandra parmi les bons » citoyens qui ont à cœur la gloire et la prospérité de » leur pays,

« Ordonne ce qui suit :

« I. — La signature des préliminaires de paix sera » annoncée au son de cloches et de carillons.

» II. — En conséquence il est expressément ordonné » à tous les citoyens d'illuminer, décadi 20 de ce mois, » l'extérieur de leurs maisons à commencer de 8 heures » jusqu'à 11 heures du soir.

» III. — Les contrevenants aux dispositions de l'article » précédent seront punis des peines de simple police. »

Cette proclamation est du 14 vendemaire an X.

—

La façon dont l'hôtel d'Hane fut illuminé ne plut pas aux employés chargés de la surveillance de cette partie de la fête. Ils firent leur rapport au maire qui écrivit au comte d'Hane la lettre suivante. C'est un modèle du genre que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire. Cette pièce officielle, ainsi que la réponse qui lui fut faite, appartient à la collection de documents, manuscrits et imprimés, déposés à la bibliothèque de l'Université.

DÉPARTEMENT
DE L'ESCAUT

PREMIER
ARRONDISSEMENT

POLICE

N° 1237

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Gand, le 24 Brumaire an X de la République française, une et indivisible.

Le Maire de la ville de Gand,

« Au citoyen Dhane dit Steenhuyse, l'un des répartiteurs » de la contribution foncière.

» Citoyen,

« D'après des rapports particuliers et ceux de la voix » publique, J'ai appris qu'à la fête du 18 Brumaire, consa- » crée à célébrer la Paix, tant désirée entre la République » Française et l'Angleterre, vous avez négligé d'illuminer » la façade extérieure de votre maison, ou plutôt que par » une espèce de dérision, vous avez cru pouvoir vous borner » à 2 ou 3 chétives chandelles, mesquinement placées » devant autant de fenêtres.

» Propriétaire des plus opulents de la ville, occupant un » des plus vastes hotels, personnage influant par ses emplois » éminens où les différentes secousses de nos révolutions in- » testines vous ont poussé, employé d'ailleurs même aujour-

» d'hui aux fonctions de répartiteur de la contribution et » candidat publiquement avoué et mis sur les rangs pour » parvenir à des fonctions plus élevées, vous auriez pu, ce » me semble, donner en cette occasion un exemple de votre » patriotisme et de votre assentiment de la réunion de » notre Patrie à la République, comme aussi une preuve » du contentement que vous inspire la Paix ; exemple dont » l'influence sur tous vos concitoyens eut salutairement été » sentie, et que les autorités de la République et celles de » ce Département et de la ville de Gand se fussent fait un » plaisir d'apprécier.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» De Naeyer. »

Cette lettre, comme on le pense bien, ne resta pas sans réponse. Voici en quels termes Madame d'Hane, en l'absence de son mari, releva le reproche que venait de leur adresser le Maire de la ville de Gand :

« Citoyen,

» Mon mari absent depuis une quinzaine pour ses affaires, » j'ai ouvert la lettre que vous lui avez adressé sous la date » du 24 brumaire. Il est étonnant, citoyen Maire, que des » simples rapports vous suffisent pour vous donner la peine » d'écrire, mais puisque vous désirez d'être éclairci sur la » soirée du 18 de ce mois, j'ai pris sur moi de vous faire » passer toute la vérité. Mon illumination donc n'a pas » consisté en 2 ou 3 chétives chandelles placées à autant de » fenêtres, comme vous faites la grace de nous le dire, mais » dans deux lumières par chassis parmi toute la longueur » de la maison à l'exception cependant du quartier du » citoyen Maelcamp, absent dans ce moment et qui s'en » réserve la clef. Je ne vois donc pas, citoyen Maire, qu'une » illumination pareille soit une dérision ou qu'elle ait paru » si mesquine, puisque beaucoup des personnes plus élevés » en place que mon Mari n'en ont pas fait autant. »

Cette réponse, abstraction faite de quelques légers écarts de style et d'ortographe de peu d'importance et admis d'ailleurs à cette époque, nous semble être en sa forme originale, un persifflage très peu voilé de l'étrange missive officielle du maire De Naeyer. On ne pouvait se moquer en meilleurs termes et sans en avoir l'air, des autorités qui ordonnaient « des démonstrations de joie et de satisfaction » et qui mesuraient le patriotisme des citoyens gantois au nombre plus ou moins grand de chandelles que ceux-ci mettaient aux fenêtres de leurs maisons.

P. C.

L'HISTOIRE NATIONALE PENDANT LA PÉRIODE 1881-1885. — Il serait difficile de se faire une idée exacte du mouvement des études historiques en Belgique, si l'on n'avait de temps en temps des relevés de tout ce qui a paru pendant une période déterminée. C'est ce qu'ont fort bien compris, depuis quelques années, les rapporteurs du concours quinquennal d'histoire nationale. Ils ne se contentent pas, en effet, d'exposer les opérations du jury, en renseignant les divers livres qui seuls, après un premier triage, sont pris en considération ; ils nous donnent aussi, en guise d'introduction, une revue générale de tous les ouvrages se rattachant directement ou indirectement à l'histoire, qui ont paru pendant les cinq années écoulées.

M. P. Frédéricq [1], le dernier rapporteur, n'a eu garde de s'écarter de cette bonne tradition. Après avoir jeté un coup d'œil sur les recueils de documents inédits, les inventaires d'archives et d'ordonnances, ces répertoires si pré-

[1] *Concours quinquennal d'histoire nationale 1881-1885. — Rapport du jury.* — Bruxelles, 1886, in-8°, 64 pages.

cieux pour les hommes d'étude, il aborde les travaux des historiens et les classe chronologiquement d'après les époques qui y sont traitées. A la suite de ce chapitre, relatif à l'histoire générale du pays, viennent se grouper, comme autant de rubriques complémentaires, l'histoire de nos institutions politiques et judiciaires, des troubles et des conflits religieux; l'histoire militaire, financière et économique de l'ancien régime; l'histoire littéraire, si riche en renseignements de tout genre; l'histoire des sciences, de l'instruction publique, des beaux-arts et des arts industriels; l'histoire particulière des provinces, des villes et des villages; enfin, la numismatique, la bibliographie et les annales de la typographie.

M. Frédéricq était bien préparé aux travaux de cette nature par les articles sur la bibliographie belge qu'il publie chaque année, en collaboration avec M. E. de Laveleye, dans l'*Athenæum* de Londres, ainsi que par ses notices sur les publications belges dans la *Revue historique* de Paris.

Aussi peut-on être assuré que rien d'important n'a été omis dans son rapport.

Une liste alphabétique des auteurs cités aurait avantageusement terminé cette intéressante notice.

Victor V. d. H.

Les débuts de Norbert Cornelissen. — Feu Ad. Quetelet, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie, nous apprend dans sa biographie d'Egide-Norbert Cornelissen, insérée dans la *Biographie nationale* (tome IV), que l'homme à qui la ville de Gand doit son premier réveil artistique et littéraire, même pendant la domination étrangère, avait été nommé d'abord par la ville aux fonctions de la police admi-

nistrative, mais qu'il prit en 1817 une direction plus en harmonie avec ses connaissances, ayant été appelé à remplir l'emploi de secrétaire-adjoint de l'Université de Gand. Ces données sont exactes, mais il faut y ajouter que cinq années avant cette dernière nomination le maire de la ville avait placé Cornelissen à la direction des Beaux-Arts, comme le prouve l'arrêté suivant :

« Le maire de la ville de Gand, chevalier de la Légion d'honneur,

» Vu la nomination de Monsieur N. Cornelissen, chef du bureau de police à la Mairie, aux fonctions de secrétaire du Conseil des Prud'hommes, établi en cette ville ;

» Considérant les services qu'il a rendus à l'administration depuis dix ans qu'il y est employé ;

» De l'avis de ses adjoints ;

» Arrête :

» *Art. 1.* M. N. Cornelissen restera attaché à la mairie avec le titre de *chef du Bureau des Arts,* et jouira, à compter du 1er septembre prochain, d'un traitement annuel de 600 francs.

» .... Fait à l'hôtel de la mairie, ce 31 août 1811. »

(*Signé :*) Vanderhaeghen.

Cet arrêté se trouve dans le registre de la mairie, 1807-1814, page 215, aux *Archives communales.* — Un *chef de bureau* aux appointements de 600 francs — n'est-ce pas plaisant? Fr. D. P.

Tombe de sainte Colette. — Sainte Colette, dont les *Analecta juris pontificii* ont donné une biographie que le *Messager des Sciences* a résumée en 1879, page 375, a longtemps vécu à Gand et y est morte en 1447. D'après

ses biographes, elle fut enterrée au couvent des Clarisses, ou couvent de Bethléem, établi rue d'Or. Mais lorsque l'édit du 17 mars 1783 eut supprimé les Clarisses de Gand comme religieuses contemplatives, celles-ci se réfugièrent en France, où fut transportée la châsse renfermant les ossements de la sainte. C'est sans doute à cette même date que la tombe où ses restes avaient reposé, fut placée dans la chapelle de l'Hospice de Schreyboom (rue de Courtrai). Elle en fut enlevée en 1805, pour être transportée dans la cathédrale de Saint-Bavon. Le procès-verbal relatif à ce dernier déplacement nous a paru mériter d'être conservé. En voici le texte d'après un des originaux :

Au nom de la très sainte Trinité. Amen.

L'an de grace mille huit cent et cinq, le dix huitième jour du mois de Février [29 Pluviose an 13 de l'ère française], Je soussigné Louis Jean Hiacinthe Papeleu, Prêtre et Chanoine titulaire de l'église cathédrale de Gand, en vertu de la commission spéciale de par le Révérendissime Père en Dieu et Seigneur Etienne André François de Paule Fallot de Beaumont, Evêque de Gand, me suis transporté à la chapelle de notre Dame de sept Douleurs, vulgairement dit Schreyboom, sise sur la paroisse de notre Dame en la dite ville de Gand, dans le local de l'hospice civil nº 27, assisté de Monsieur Jacques Haeck, marguillier laïc de la prédite église cathédrale de Gand, et Jean-Baptiste Voituron, maître marbrier de cette ville, appelé aux causes que dessous.

Monsieur Philippe Mertens, membre de l'administration des hospices civils de la ville de Gand se trouvant sur les mêmes lieux, déclara être chargé par la susdite administration des hospices de Gand de remettre à la disposition Episcopale la tombe sous laquelle avoient jadis reposé les Reliques de la bienheureuse Vierge Colette, que les Religieuses pauvres Clarisses, par cause de suppression de leur

monastère l'an 1783, émigrant en France, transportèrent avec elles à Poligny en Franche comté, aujourd'hui département du Jura.

Je lui fis part de la commission dont j'étois chargé, pour examiner ce monument et en soigner la translation hors de la dite chapelle de notre Dame de sept douleurs, à l'Eglise cathédrale de Saint Bavon de Gand, et il prit lecture de l'acte de cette commission dont la teneur étoit.

« Stephanus Andreas Franciscus à Paula Fallot de » Beaumont, Dei et Apostolicæ sedis gratia Episcopus » Gandavensis. — Tenore præsentium Reverendum adm. » ac amplissimum Dominum L. J. Papeleu, cathedralis, » Ecclesiæ nostræ Canonicum titularem, Nobisque a con- » siliis, autorisamus et committimus, ut nomine nostro, » sepulchrum B^tæ Coletæ Virginis in Sacello B. M. V. vulgo : » Schreyboom existens, examinet, atque ejusdem Sepulchri » translationem ad cathedralem nostram procuret. — » Datum Gandavi hac 2^a Maii 1804.

» Locus (†) Sigilli.

» *Signatum.* † Steph. Eps : Gandavensis.

» *De mandato* Ill^mi ac Rev^mi DD. Eppi præf.

» *Signatum* J. B. Van Schauwenberge, Secret. »

Cette lecture faite, comme le dit sieur Mertens n'avoit à produire nul acte constatant l'identité de cette tombe, et disoit même ne savoir comment et dans quelle vue la translation en avait été faite du monastère des pauvres clarisses en ladite chapelle de N. D. de sept douleurs, pour mieux faire constater l'identité de ce monument et lui conserver l'authenticité convenable aux objets qui fixent la vénération des fidèles, nous procédâmes à l'examen de cette tombe dans toutes ses parties en la comparant avec la description authentique insérée dans le procès-verbal de la dernière visite des Reliques de la bienheureuse Colette, qui fit le 8 Juillet 1747 le Révérendissime Père en Dieu et Seigneur

Maximilien Antoine Van der noot, Evêque de Gand (d'heureuse mémoire), assistés de très Révérends Juges députés du St-Siége en la cause de la canonisation de la dite Vierge Colette, que j'avois sous les yeux et qui, dans la description de cette tombe, déclare qu'elle consiste dans une pierre bleue, nommée pierre de tuf, longue de quatre pieds dix pouces, large d'un pied dix pouces, épaisse de quatre pouces, que sur le dessus étoit écrit en lettres d'or, ancien caractère, l'inscription suivante : « icij repose le corps de la » saincte et vertueuse mère sœur Colette abesse et réforma- » tresse de l'ordre de Saincte Claire, laquelle trépassa l'an » de nre Seigneur MCCCCXLVIJ le VJ jour de Mars, en » che present lieu simplement sepulturé, et depuis par » l'autorité de tres Reverand Pere en Dieu Monseigneur » Charles de Croy Eveque de Tournay fut mis revera- » ment jusqu'a cette haulteur icy patente par le trés Reve- » rand Pere en Dieu Monseigneur Nicolas Evêque de » Sarepte, suffragan de Tournay, le jour de l'ascension de » nre Seigneur, apres avoir celebré la haulte messe en » pontifical et aultres ceremonies a che requises ayant » notable assistence du venerable pere 3fesseur (confes- » seur) et religieux de chees, l'an XV^c^XXXVJ le XXV^e^ » de may. »

Cette pierre étoit taillée à l'entour avec un petit bord uni de la largeur d'un palm sur lequel étoient sculpté deux cordes ayant respectivement ces mots *Dulcis ancilla Dei rosa vernans stella decora = tu memor esto mei, dum mortis venerit hora.* Au dessus de ces mots étoient sculptées deux cordes aiant respectivement sept et huit nœuds, renouées sur l'un des bouts et peintes en blanc. Sur le dessous de la pierre à l'extrémité se trouvoit sculptée une croix longue de cinq pouces et au bas deux pouces et demi, sans plus.

La dite pierre reposoit sur quatre blocs de marbre noir et blanc, les côtés latérales étant fermés et ceux de la

largeur étant ouverts, sinon que d'un côté se trouvoient deux têtes d'anges sous lesquelles à la distance d'un palm, il y avoit une ouverture ou fosse d'un demi-pied quarré. Le fond de la tombe est couvert de marbre blanc.

Le sieur Jean Baptiste Voituron, maître marbrier, mesura la pierre sépulchrale dans ses largeur, longueur et épaisseur, de même les croix sur les revers de la pierre, ainsi que l'ouverture où fut la fosse, et trouva toutes les dimensions exactes en ancienne mesure du pays, c'est à dire le pied pris à onze pouces, comme porte la description qui précède, extraite par traduction du flamand du procès verbal susrappellé du 3 Juillet 1747.

L'inscription, tant pour le contexte que pour le caractère et la dorure des lettres, se trouvoit aussi conforme, de même que la base sur laquelle reposoit la pierre et le pavement de marbre blanc, et l'ouverture où fut jadis la fontaine au chef du tombeau désignée dans la susdite description par le mot de *fosse*.

La comparaison ainsi faite avec le dit procès verbal du 3 Juillet 1747, j'y ai trouvé le monument conforme dans tout son détail, y compris deux soutiens de fer sur lequel reposoit jadis la caisse des reliques et à l'exception seulement des deux têtes d'anges, dont on ne voyoit de vestige, que par une petite partie de marbre blanc incrustée dans le bord de la pierre sépulchrale, qui dénote évidemment qu'elle y remplace quelqu'autre objet qui autrefois s'y trouvoit attaché.

Aiant en outre très attentivement examiné le monument, je déclare pour autant que cela pourroit ajouter à l'authenticité de son identité, l'avoir reconnu pour être exactement le même, que quelques mois après la suppression du couvent dit de Bethléem des pauvres clarisses à Gand, j'ai vu et examiné dans l'enclos du dit couvent, érigé sur le lieu, où selon la tradition la bienheureuse Colette a été enterrée, et au milieu d'une petite chapelle isolée.

L'examen et reconnaissance ainsi achevées, j'ai ordonné au maître marbrier Jean Baptiste Voituron prédit de, par et au nom du Révérendissime Père en Dieu et Seigneur Etienne André François de Paule, Evêque de Gand susnommé, de détacher le monument de l'endroit où il se trouvoit, et de le transporter directement à l'église cathédrale de Saint Bavon en cette ville de Gand, et de l'y placer au lieu désigné à cet effet dans la chapelle attribuée au culte de la bienheureuse vierge Colette.

Ainsi fait à Gand, le jour, mois et année que dessus :

En foi de quoi j'ai signé le présent acte, dressé en triple, de main propre, et ont pareillement signé Messieurs Philippe Mertens et Jacques Haeck comme assistans qualifiés dans cet examen et tradition, avec opposition du grand scel du Révérendissime Seigneur Evêque, mon très gracieux mandant.

J. L. Haeck, L. Papeleu,
Ph. F. Mertens.

Au bas se lit :

Les trois pièces sont déposées respectivement aux archives de l'Evêché, de la fabrique de l'Eglise cathédrale et des hospices civiles de Gand.

CHRONIQUE

Découvertes archéologiques. — Une fort curieuse découverte archéologique vient d'être faite aux environs de Pau, sur le territoire de Lescar : une villa romaine entière, avec des mosaïques de la belle époque (au plus tard du commencement du IIIe siècle), et d'autres vestiges qui permettent d'établir qu'il y eut là un centre gallo-romain dont l'existence persista durant le moyen-âge, car l'église du lieu ne fut détruite que pendant les guerres de religion.

M. le curé de Vaour, faisait creuser un puits dans le jardin de son presbytère. Les ouvriers, arrivés à une profondeur de cinq à six mètres, ont trouvé une double galerie souterraine d'une centaine de mètres de long sur quatre et cinq mètres de hauteur. L'une se dirige vers le nord et l'autre vers le sud-ouest.

Les voûtes, qui semblent avoir été taillées de main d'homme dans d'énormes blocs de rochers, sont garnis de stalagmites soutenues, de distance en distance, par des piliers artistement ciselés et ornés d'arabesques. Dans le fond de ces catacombes d'une haute antiquité s'élève un gigantesque monolithe, taillé par un ciseau habile en forme d'autel comme à Rome, à Naples et à Syracuse dans les premiers siècles du christianisme.

Six inscriptions romaines a la citadelle de Namur. — Il s'agit de six pierres sépulchrales, dont les quatre premières sont à peu près intactes, les voici, avec résolution des monogrammes et séparation des mots, pour les rendre plus compréhensibles :

D . M
C) ASSIVS. POMPEIANVS
SIBI ET MBTTAE VXSORI
TITO FILIO
V F

(Diis manibus. Cassius Pompeianus et Mattae uxori et Tito filio fecit.)

D . M
SECVRINIO . AMMI
OPATRI . VLP . VAN
AENIAE MATRI ET
SECVRINIAE AMMI
AE . V . F.
MADICVAE DELICATAE

(Diis Manibus. Securinio Ammio patri, Ulpiae Venaeniae matri et Securiniae Ammiae. Sibi vivi fecerunt et Madicuae delicatae.)

D . . . . . .
HAL. DACC . . . .
SONIS . FIL . SIB E.
LVBAINI VXSO . . .
VICTORI ET PR. . .
DENTI FILIS. . . .

(Diis Manibus, Haldacco, X... sonis filius, sibi et Lubaini uxori et Victori et Prudenti filiis fecit.)

D M
ACCEPTVS VICTORIS SIBI ET
AMMAI SVAE COIVG ET VICTO
RIO VICTORINO B F COS
FRATRI PO SVI

(Diis Manibus, Acceptus Victoris filius sibi et Ammai suae conjugi et Victorio Victorino beneficiario Consularis fratri posuit.)

Les deux autres inscriptions ne laissent lire que le nom Sabinus, ou deviner celui d'un affranchi, au surnom de Ursus.

Ces inscriptions révèlent les noms des habitants du Namur ancien, et parmi ces noms ceux de *Vananiae, Madicua, Haldacco, Lubais* (ou Lubainis), qui sont évidemment des noms étrangers au monde latin : si la racine du premier ne peut être retrouvée, au moins est-il probable que les autres proviennent des radicaux germaniques *halde* (clivus) *laub* (frons, folia), *mahdig* (metiendus).

Elles appartiennent à la période où le pays se romanisait. Vanaenia est la mère d'une *Securinia Ammia*; Haldaeco et Lubaïs ont pour fils un *Victor* et un *Prudens :* trois noms romains.

Le IIe siècle est l'époque de ces inscriptions : la forme des caractères l'indique ; de plus le nom de famille *Ulpia*, porté par Vanaenia, dénote le temps de Trajan, qui était un Ulpius, et sous lequel ce nom fut particulièrement en honneur.

Or, à cette époque ou à peu près, la quatrième inscription indique qu'il y avait à Namur un *beneficiarius Consularis*.

Les bénéficiaires du personnage Consulaire n'étaient pas de simples soldats, exonérés de certaines charges, comme on l'avait cru longtemps ; Cauer, dans l'*Ephemeris epigraphica*, a démontré récemment, en réunissant toutes les inscriptions de ces personnages, que c'étaient des hommes de confiance du gouverneur de la province, placés par celui-ci à la tête des stations romaines, administrées par eux d'une manière semi-civile, semi-militaire.

On saisit immédiatement l'importance de cette particularité : Namur n'était pas une simple bourgade, mais un poste important établi par les romains au confluent de la Sambre et de la Meuse : ce poste était commandé par le bénéficiaire Victorius Victorinus.

La circonstance que la troisième inscription est peut-être celle de son père Victor, porte à croire qu'il s'agit bien d'un Namurois, petit-fils de Haldaccus, car il n'avait pas exercé ses fonctions à Namur même, on aurait sans doute indiqué qu'il avait accompli son service ailleurs, ne fût-ce que par les mots *expleta statione* de certaines inscriptions.

Enfin, ce qui est plus remarquable encore, est que Victorius Victorinus était bénéficiaire, non d'un simple Prétorien, mais d'un Consulaire.

Or, la *Belgica* était gouvernée par un Prétorien ; la *Germania inferior* l'était par un Consulaire : à raison du voisinage au Rhin de cette dernière, on y envoyait des légions sous le commandement d'un *ex-consule* ou Consulaire.

Voilà Namur, géographiquement placé, du coup, dans la *Germania inferior*.

Quand on ajoute à cela la découverte, à Rumpst, sur le Ruppel, d'une tuile avec l'inscription C. G. P. F. (*classis Germanicae piae fidelis*), on apprend que la limite de la *Germania inferior* doit être tracée d'Anvers à Namur.

Jusqu'ici, on ne connaissait très vaguement qu'une seule chose : la *Germania inferior* comprenait les deux villes de Cologne et de Tongres.

Certaine invasion de Chauques qui, à la fin du règne de Marc

Aurèle, fut repoussée par Didius Julien, depuis empereur, alors gouverneur de la *Belgica*, est donc parvenue au moins jusqu'à la limite citée d'Anvers à Namur, continuée vers le sud.

Ce n'est pas tout.

Namur n'était pas seulement une station : c'était une ville.

Et ainsi, de même que cinquante villes des Gaules, dont Arlon chez nous, se concentrèrent, en établissant autour de leur enceinte réduite une zone de monuments anciens, base de leurs nouveaux murs, de même que les monuments trouvés à la citadelle de Namur doivent y avoir été transportés avec intention, et des inscriptions trouvées à Grenoble et Ober-Winterthur attestent que pareils murs ont été édifiés sous Dioclétien et Maximien. Jamais, du reste, les nombreux monuments, trouvés dans des circonstances analogues, à la base des murs en question, n'ont révélé une date postérieure à la fin du III^e^ siècle. (*Meuse.*)

— La Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre a cessé d'exister cette année. Fondée en 1861 par quelques amis des études historiques, sous l'active et infatigable direction de feu MM. Alp. Vandenpeereboom et I. Diegerick, la Société publia de 1861 à 1884 neuf gros volumes d'annales et, en volume séparé, la chronique flamande de Pierre Van de Letewe intitulée : *Vernieuwing der wet van Ypre van het jaer 1445 tot 1480*. Par suite de la dissolution de la Société, la publication de cette chronique reste malheureusement inachevée.

Les nombreux mémoires, études et notices qui ont paru dans les Annales de la Société défunte, ont largement contribué à faire connaître, au point de vue historique et archéologique, le passé si intéressant de la ville d'Ypres. Certes, il a déjà été beaucoup écrit sur Ypres. Rappelons seulement les excellents ouvrages des Vandenpeereboom, Vereecke, Gheldolf, Lambin, Diegerick et d'autres. Toutefois la mine était loin d'être épuisée. Bien des pages de l'histoire locale d'Ypres sont encore à écrire : le riche dépôt d'archives renferme encore tant de documents de nature à tenter nos écrivains!

En mentionnant ici la dissolution de la *Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, nous ne pouvons que regretter vivement ce fait et déplorer qu'à Ypres même pas une seule voix ne se soit élevée pour tâcher de faire revivre un cercle qui, pendant près de vingt-cinq ans, avait rendu par ses publications de grands services aux études historiques et archéologiques.

A. Diegerick.

NÉCROLOGIE

Le chanoine Andries (Joseph Olivier), né à Ruddervoorde, en 1796. En 1830, il était curé à Middelburg (Flandre Occ.), quand le district d'Eecloo le choisit pour siéger au Congrès. Il fut membre de la Chambre des Représentants, de 1833 à 1839, et devint chanoine à Bruges en 1859. Il était président de la Société d'Émulation, etc., à Bruges et commandeur de l'Ordre de Léopold. Ses principales publications sont : dans les Annales de la Société d'Emulation; *Projet de défrichement de la grande bruyère de Heygeweyd. — Traduction du testament d'Arnould de Maldeghem. — Fondation à l'hôpital de Courtrai en faveur des malades pauvres d'Harlebeke en 1277. — Notice sur la grande bruyère de Bulscamp* ou *Itinéraire de Walter de Marvis*, etc. — Dans le Bulletin Archéologique du diocèse de Bruges : *Description des fonts baptismaux de Zedelgem.* — A part : *Recherches historiques sur les voies d'écoulement des eaux des Flandres, à l'occasion du projet de loi relatif à la construction du canal de Zelzaete*, etc., (1838).

Malou (Jules), homme d'Etat, chef du parti conservateur belge auquel il a rendu de grands services, né à Ypres, le 19 octobre 1810, est décédé à Woluwe-St-Lambert lez Bruxelles, le 11 juillet 1886. Il débuta dans l'administration, devint chef de division au ministère de la justice, représentant en 1841, puis plusieurs fois ministre. Il laisse d'utiles écrits sur l'administration financière : *Situation financière de la Belgique, impôts, recettes et dépenses*, etc., (1847, in-8°). — *La question monétaire*, (1859, in-8°). — *De l'adoption légale de l'or français* (1861, in-8°). — *Notice historique sur la Société générale*, etc., (1863, in-8°). — *Quelques chiffres officiels sur*

la main-morte, etc., (1866, in-8°). — *Notice historique sur les finances de la Belgique de 1831 à 1865*, (1867, in-4°). — *Dix lettres sur les chemins de fer de l'Etat belge*, (1867, in-8°). — *Encore cinq lettres sur les chemins de fer de l'Etat belge*, réplique à M.... (1867, in-8°). — *Chemins de fer, tarif des voyageurs, étude statistique*, (1869, in-8°). — *Dissertation de l'article 2 du décret du 20 juillet 1831* (1871, in-8°). — *La situation monétaire de la Suisse en septembre 1859*, par O. T. ; traduit de l'allemand, (1859, in-8°), etc.

Macors (Joseph Gérard), ancien professeur de droit public et d'histoire politique moderne à l'Université de Liége, auteur d'ouvrages sur les œuvres de bienfaisance ; né à Liége en 1817, est mort à Embourg, près de Liége, au mois d'août.

Baugniet (Charles), peintre, né à Bruxelles, en 1814. A treize ans, il remportait le premier prix de dessin à l'académie. Il débuta par la lithographie et le portrait, avec un grand succès. A une époque où la photographie n'était pas connue, il fit les portraits de la plupart des personnalités artistiques et politiques de son temps. Cette collection importante, qui comprend environ quatre mille planches, a été donnée par M. Baugniet à la bibliothèque royale de Bruxelles. Nommé dessinateur du Roi, il fit les portraits de notre famille royale, de la famille d'Orléans et de la famille royale d'Angleterre, à laquelle il avait été recommandé par une lettre personnelle de Léopold 1^er^. Ce n'est qu'en 1856 que M. Baugniet, s'adonnant complètement à la peinture à l'huile, commença cette charmante série des scènes d'intérieur qui ont fait sa réputation et sa fortune. Peinture un peu mince, mais agréable et spirituelle. Cette année encore, au salon de Paris, Charles Baugniet avait deux de ses tableaux de genre où il déployait de charmantes qualités de composition : *le Premier né* et *le Présent de noces*. A la dernière exposition de la Société royale des aquarellistes, M. Baugniet avait envoyé une œuvre très remarquée, intitulée : *Colin-Maillard*. Il était officier de l'ordre de Léopold et de plusieurs ordres étrangers.

de Falloux (Alfred Frédéric Pierre) comte de Falloux de Coudray, né à Angers, le 7 mai 1811, est mort le 6 janvier 1886. Écrivain, membre de l'Académie française, il fut surtout homme politique. Ses principaux ouvrages sont : *Louis XV*. — *Histoire de saint Pie V*. — *Madame Swetchine*.

Hetzel (Pierre Jules), écrivain et éditeur nè à Chartres le 15 janvier 1814 est mort à Monte Carlo le 17 mars 1886. Comme écrivain, sous le pseudonyme de Stahl, il publia un grand nombre d'ouvrages, remplis d'esprit et d'humour.

Corblet (l'abbé Louis Achille Jules) auquel on doit de nombreux travaux historiques et archéologiques, un des promoteurs de l'art chrétien, né à Roye (Somme) le 16 juin 1819, est mort à Versailles le 30 avril 1886. On lui doit de nombreux travaux sur l'histoire, l'archéologie religieuse et sur la liturgie. En voici la liste : *Recherches historiques sur la fête de l'âne à Beauvais* (1841, in-8°) ; — *Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lez-Roye* (1842, in-8°) ; — *Description de l'église et de la chapelle de Saint Germer de Flay* (1842, in-8) ; — *Mémoire liturgique sur les ciboires du moyen âge*, (1842, in-8°) ; — *Description des églises de Roye* (1844, in-8°) ; — *Parallèle des traditions mythologiques avec les récits mosaïques* (1846, in-4°) ; — *De l'art chrétien au moyen âge* (1847, in-8) ; — *La République et la Religion* (1848, in-18°, non signé) ; — *Précis d'archéologie celtique* (1850, in-8°) ; — *Des dictions historiques et populaires de Picardie*, (1850, in-8°, réimprimé à Versailles en 1855) ; — *De l'Origine du style ogival* (1850, in-8°) ; — *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne précédé de recherches philologiques et littéraires sur ce dialecte* (1851, in-8°) ; — *Hypothèses étymologiques sur les noms de lieux de Picardie* (1851, in-8°) ; — *Manuel élémentaire d'archéologie nationale, religieuse, civile et militaire* (1851, in-8, 2e édit., 1873, in-8°) ; — *L'Église Saint-Germain d'Amiens* (1854, in-12) ; *Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848* (1855, in-8°) ; — *De la Liturgie des cloches à propos d'une bénédiction de cloches à Saint-Germain d'Amiens* (1855, in-12°) ; — *Discours sur la destruction de l'Empire d'Orient* (1856, in-8°) ; — *Projet d'une hagiographie diocésaine* (1856, in-8°) ; — *Notice historique sur le culte de Saint Médard* (1856, in-8°) ; — *Notice historique sur la foire de la Saint-Jean à Amiens* (1856, in-8°) ; — *Tombeau de Mgr Cart érigé à Nimes, sur les plans de M. Révoil* (1858, in-8°) ; — *Essai historique sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie* (1858, in-8°) ; — *Notice sur les chandeliers d'église au moyen âge* (1859, in-8°) ; — *Note sur une cloche fondue par M. G. Morel* (1859, in-8°) ; — *A-t-on réservé le Précieux-Sang*

dans les siècles primitifs et au moyen âge (1859, in-8°): — *L'Architecture du moyen âge jugée par les écrivains des deux dernier siècles* (1860, in-8°); — *Étude inconographique sur l'arbre de Jessé* (1860, in-8°); — *De l'Influence du protestantisme sur la Philosophie, les Lettres et les Arts* (1860, in-8°); — *Discours historique sur les loteries* (1861, in-8°); — *Étude historique sur les loteries* (1861, in-8°): — *Notice sur quatre religieuses de Port-Royal des Champs exilées dans divers monastères d'Amiens* (1861, in-8°); — *Le lion et le bœuf sculptés au portail des églises* (1862 in-8°); — *Culte et inconographie de saint Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens,* (1864, in-8°); — *Les Desseins de J. Natalis,* (1864, in-8°); — *Le Musée Napoléon à Amiens* (1864, in-8): — *Le Pour et le contre sur la culpabilité des Templiers* (1865. in-8); — *Guide de l'étranger au Musée Napoleon* (1865, in-8°); — *Exposition rétrospective au Musée Napoléon* (1866, in-8°); — *Notice sur une inscription du XI^e^ siècle (Corbie)* (1866, in-8°); — *Les fêtes religieuses du chateau de Moreuil* (1868, in-8°): — *Hagiographie du diocèse d'Amiens, introduction* 1868, in-8); — *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (1868-78, 5 vol. in-8°); — *Origine du patronage liturgique des boulangers* (1869, in-8°); — *Le Concile de Constance et les origines du Gallicanisme* (1869, in-8°); — *Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix* (1869, in-8°); — *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules* (1870, in-8°); — *Les Tombes de bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens* (1870, in-8°); — *Vocabulaire des symboles et des attributs employés dans l'iconographie chrétienne* (1877, in-8°); *Étude philologique et liturgique sur les noms de baptême et les prénoms des chrétiens* (1877, in-8°); — *Des lieux consacrés à l'administration du baptême* (1878, in-8°); *La Semaine sainte à Séville* (1878, in-8°); — *Iconographie du baptême* (1879, in-8°); — *Les Souvenirs de Saint-Firmin à Pampelune* (1879, in.8°); — *Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge* (1879, in-8°); — *Vies des saints du diocèse d'Amiens* (1830, in-18°); — *Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême* (1880, in-8°). — *L'Immersion et l'infusion baptismale* (1881, in-8°); — *Du Catéchuménat, esquisse historique* (1881, in-8°); — *Parrains et maraines, étude liturgico-historique* (1881, in-8°); — *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême* (1883, 2 vol. in-8°); — *L'Élevation du Saint-Sacrement* (1885, in-8°). — A cette liste

il faudrait ajouter de nombreux articles, non tirés à part, publiés par M. l'abé Corblet dans la *Revue de l'Art chrétien*, fondée par lui en 1857 et dont il a conservé la direction pendant vingt-cinq ans; on en trouvera la liste à la table qui termine la série de la *Revue* éditée par l'abbé Corblet (t. XXXII, 1881.) Dans la nouvelle série publiée à Lille sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues, M. Corblet a donné encore plusieurs articles. L'abbé Corblet a en outre collaboré à de nombreux recueils, au *Journal des Prédicateurs*, à la *Revue des Sociétés savantes*, au *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, à la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, à l'*Encyclopédie catholique*, aux *Bulletins* et *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, aux *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Seine-et-Oise*. Pendant plusieurs années, M. Corblet a dirigé à Amiens la publication d'une semaine religieuse intitulée : *Le Dimanche*.

Egger (Emile), éminent helléniste, membre de l'Institut de France, professeur de littérature grecque à la Faculté de Paris, né à Paris le 18 juillet 1813, est mort à Royat au mois de septembre; il publia des éditions de Varron et de Longin, ainsi que entr'autres : *Méthode pour étudier l'accentuation grecque; — Aperçu sur les origines de la littérature grecque; — Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs; — Notions élémentaires de grammaire comparée; — Apollonius Dyscole; — Le papier dans l'antiquité et dans les temps modernes; — L'hellénisme en France*. Il collabora au *Journal général de l'instruction publique*, ainsi qu'au *Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il était membre assistant du *Journal des savants*.

Von Ranke (Léopold) éminent historien allemand, né à Wiche, (Thuringe) le 21 décembre 1795. Il est mort à Berlin le 23 mai 1886.

Après avoir terminé ses études universitaires, il obtint la place de professeur au collége de Francfort-sur-l'Oder. En 1824, il publia son premier grand ouvrage : *Histoire des peuples romains et germaniques (1494-1535)*; cet ouvrage eut un si éclatant succès que l'année suivante le jeune savant fut nommé professeur à l'Université de Berlin. En 1827, Léopold von Ranke fut envoyé par le gouvernement à Vienne, Rome et Venise, pour rechercher et examiner des matériaux historiques. A la suite de cette mission, qui dura quatre ans, l'historien publia plusieurs ouvrages, dont le principal était l'*His-*

toire allemande à l'époque de la Réforme. Rentré à Berlin, il fonda un journal : *Gazette politique et historique*, qui contenait surtout des jugements approfondis sur les différentes formes du gouvernement. En 1841, Léopold von Ranke fut nommé historiographe du roi : en 1848, il fut élu membre de l'Assemblée nationale à Francfort et en 1866, il reçut des lettres de noblesse. Le défunt laisse un nombre considérable d'ouvrages historiques de grande valeur, et parmi eux une *Histoire de France aux seizième et dix-septième siècles.* En 1875, ayant déjà atteint l'âge de quatre-vingts ans, Léopold von Ranke entreprit la publication d'un grand ouvrage en plusieurs volumes, l'*Histoire universelle.* La mort est venue le surprendre au sixième volume de cette dernière œuvre.

Liszt (l'abbé Franz), célèbre compositeur et musicien, né à Rœding (Hongrie) le 22 octobre 1811, mort à Beyreuth (Bavière) le 31 juillet 1886. Outre ses compositions musicales pour piano et pour orchestre, il a publié plusieurs ouvrages de critique en français et en allemand.

Von Steinle (Edouard), peintre d'histoire, né à Vienne, le 2 juillet 1810, est mort le 19 septembre. Il s'attacha spécialement à la peinture religieuse dans laquelle il excella. Ses principales œuvres sont : la chapelle du château de Reineck, sur le Rhin ; le chœur des Anges dans la cathédrale de Cologne ; l'église de S^{t} Egide à Munich ; l'escalier au Musée de Cologne et d'autres peintures murales à Aix-la-Chapelle, Francfort sur le Mein, Trèves etc. Ses tableaux à l'huile principaux sont : *La Sibylle de Tiburtini; — St-Luc faisant le portrait de la Vierge; — La résurrection de la fille de Jaïre; — Eve et Abel; — Les noces de Cana*, etc. Il était fils d'un graveur de qui il reçut sa première éducation artistique.

Deroche (Victor), peintre lyonnais fort distingué, est mort au mois de novembre. Sa spécialité était le paysage. Il est l'inventeur des émaux photographiques qui rendent les portraits rapides aussi inaltérables que la peinture sur porcelaine.

Kompert (Léopold), romancier autrichien, un des plus ardents défenseurs de la cause juive, est mort à Vienne au mois de novembre. Il publia entr'autres : *Histoire du Ghetto; — Le recueil des juifs bohémiens*, etc.

Brasseur (Antoine), antiquaire et restaurateur de tableaux, né à Lille en 1819, est mort à Cologne au mois de décembre 1886. Il restaura pour le czar Alexandre II les principaux tableaux des musées russes. Il était arrivé à la fortune et légua à la ville de Lille sa collection de tableaux et une somme de 375,000 fr.

de Wailly (Natalis), le savant paléographe et historien, doyen de l'Institut de France où son élection datait de 1840, et membre de l'Académie des inscriptions et belles Lettres, est mort à l'âge de 84 ans. Il a publié de nombreux ouvrages sur la paléographie, les chroniques de S[t] Louis etc.

Mgr Yprolyi, évêque de Grosswardein en Hongrie, est mort à l'âge de 63 ans. Ecrivain et archéologue, son principal ouvrage est *Magyar Mythologia* (1854), traitant des traditions religieuses des Magyars avant leur immigration en Europe.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1886.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Le Château de Gérard-le-Diable, à Gand. Par Arthur Verhaegen 1
Exhumation des cendres d'Isabelle d'Autriche. Par Victor Vander Haeghen 18
Coup-d'œil historico-linguistique sur le flamand dans ses rapports avec les idiomes celtiques et les dialectes germaniques de la Grande-Bretagne. Par le Chan. de Haerne 33, 182, 306, 411
Le peintre Louis David et ses relations avec la Société des Beaux-Arts de Gand. Par M. H..... 68
Le mobilier de Monseigneur de Strickland, évêque de Namur (1725-1740). Par D. van de Casteele 85
Archives gantoises. — Les brasseries au XV^e^ et au XVII^e^ siècle. — La culture de la vigne à Gand. Par Vict. Vander Haeghen 125
Voyage littéraire de Dom Guyton dans les provinces belges en 1746. Par le C^te^ E. de Barthélemy 140
Les manuscrits du Musée Plantin-Moretus (catalogues de 1592 et de 1650). Par Henri Stein, archiviste-paléographe. . . 211
Les anciennes fortifications de la ville de Gand. — Le Rabot. — Par Prosper Claeys et J. Geerts. 253

La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière, son mariage avec Jean, duc de Touraine, puis Dauphin de France. Par Léop. de Villers 273, 456

Nouvelles recherches sur Henri de Gand. Par H. Delehaye, S. J. 328, 438

Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs, dite Chef-confrérie de Saint-Michel à Gand. Par Prosper Claeys 377

VARIÉTÉS.

Jean Mandyn (1478-1560). — J. de Brauwere 107

Documents relatifs à l'abbaye de S^t^-Pierre à Gand. — Émile Varenbergh 108

Douelle, peintre courtraisien du XVIII^e^ siècle. — Paul Bergmans. 117

Rapport du Conseil de Flandre du 8 novembre 1630, au sujet des Anabaptistes de Flandre et de leurs assemblées. — A. D... 232

Un emprunt de la ville de Gand au XIII^e^ siècle et ses conséquences, par Henri Stein, élève de l'École des Chartes. — J. B... 238

Forçats logés dans l'église de Notre-Dame-St-Pierre, en 1813. — A. D... 239

Une lettre de Lambrechts. — A. D... 242

Rouleaux des morts. — A. D... 243

Ordonnances sur la manière de porter le deuil au XVII^e^ siècle. — P. C... 356

Pièces de circonstance parues à Gand en 1814 et 1815. — P. C... 358

Droit d'asile. — Dépêche du duc Charles de Lorraine, concernant l'asile accordé aux militaires. — 28 mai 1770. — Émile V... 364

Une illumination à Gand aux temps de la République. — P. C... 490

L'histoire nationale pendant la période 1881-1885. — Viet. V. d. H... 494

Les débuts de Norbert Cornelissen. — Fr. d. P... 495

Tombe de Sainte-Colette. — A. D... 496

CHRONIQUE.

Trois amoureuses au XVI^e^ siècle, par le comte de la Ferrière. — C^te^ L. de Barthélemy 120
Remarquables découvertes faites récemment dans l'Acropole d'Athènes 121
Découverte d'un tableau de Roger Vander Weyden. — A. J. Wauters 122
Le diptyque de Saint-Nicaise au trésor de la Cathédrale de Tournai, par Ch. de Linas. — L. St. 123
Tableaux de Quentin Metsys. 245
Trouvailles archéologiques à Athènes. 246
Bibliographie. — Les grès wallons, grès cérames ornés de l'ancienne Belgique et des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands, par M. A. D. Van Bastelaer. — E. C... . . 248
Alexandre Colin, sculpteur flamand du XVI^e^ siècle. — A.-J. Wauters 366
Ramsès II et Ramsès III 368
Fédération archéologique et historique de Belgique. — Congrès de Namur. — (*Journal des Beaux-Arts.*) 369
Historique de l'artillerie belge. — Émile V... 372
Découverte à Rome. — (*Journal des Arts.*) 373
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1887 . 373
Découvertes archéologiques. — (*Ami de l'Ordre.*) 502
Six inscriptions romaines à la citadelle de Namur. — (*Meuse*) . 502
Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre. — A. Diegerick 505

NÉCROLOGIE.

Joseph Olivier Andries 506
Jules Malou 506
Joseph Gérard Macors. 507
Charles Baugniet 507
Alfred Frédéric Pierre de Falloux 507
Pierre Jules Hetzel. 508
Louis Achille Jules Corblet 508
Léopold Von Ranke 510

Émile Egger 510
Franz Liszt 511
Edouard von Steinle 511
Victor Deroche 511
Léopold Kompert 511
Antoine Brasseur 512
Natalis de Wailly 512
Mgr Yprolyi 512

Planches.

I. Château de Gérard-le-Diable à Gand. — État actuel . . 4
II. Château de Gérard-le-Diable à Gand. — Façade restaurée. 8
III. Château de Gérard-le-Diable à Gand. — Donjon restauré. — Plan du donjon et du château. — Fenêtre de la façade. . 14
Facsimile 125
Anciennes fortifications de la ville de Gand. — Le Rabot. — Pl. I Plans. — Pl. II. Façades. — Pl. III. Coupes et détails. — Pl. IV. Façades primitives vers la ville 253
Salle d'Armes de la Confrérie de St-Michel, à Gand. . . . 377

GETTY CENTER LINRARY